3 1761 08309027 4

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière — 6e

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

PARIS 1908

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

JX
3
R48
1908

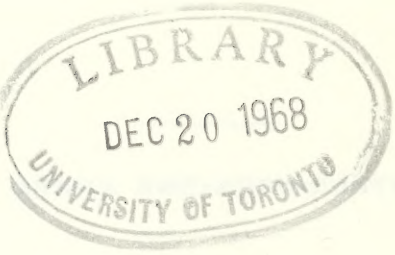

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.

M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.

M. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie.

M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.

Secrétaires : M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.

M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut.

Trésorier : M. Octave NOËL, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte D'ANTIOCHE.
Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue*.
Le baron DE BARANTE.
Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société*.
Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
Le comte BOULAY DE LA MEURTHE.
Le baron DE COURCEL, *président de la Société*.
Le marquis DE COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, ambassadeur de France à Vienne.
J. DELAVILLE-LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Norvège.
Le comte Paul DURRIEU, membre de l'Institut.
Gustave FAGNIEZ, membre de l'Institut.
G. HANOTAUX, de l'Académie française.
Le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société*.
Le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
P.-L. DE KERMAINGANT.
Étienne LAMY, de l'Académie française.
Le duc DE LA TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
LARDY, ministre de Suisse en France.
René LAVOLLÉE, docteur ès lettres, ancien consul général de France.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Frédéric MASSON, de l'Académie française.
Le comte DE MOÜY, ancien ambassadeur.
Octave NOËL, *trésorier de la Société*.
Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur.
G. PALLAIN, gouverneur de la Banque de France.
G. PICOT, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.
Edouard ROTT, *secrétaire de la Société*.
Le comte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
Le chevalier DE STUERS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
Le comte DE VORGES, ministre plénipotentiaire.

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef de bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(Les membres fondateurs sont précédés d'un astérisque)

Léon Adam, avocat à la Cour d'appel de Paris (France), 14, rue Saint-Florentin, Paris.

A. Aldassy, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

Le baron Charles Aliotti, conseiller de l'ambassade d'Italie en France, 73, rue de Grenelle, à Paris.

Gurgel do Amaral, conseiller de l'ambassade du Brésil aux États-Unis, 1710 H. Street, Washington, D. C. (États-Unis.)

L'Ambassade impériale ottomane, à Paris, 33, rue de Villejust, Paris.

Le général d'Amboix de Larbont, 11, avenue Hoche, à Paris.

Anisson du Perron, 13, avenue Hoche, Paris.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 25, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.

Le comte Alexandre Apponyi, conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le baron d'Asbeck, secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée, à Paris.

Asser, ministre d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, ancien directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny (France), ambassadeur, 18, rue Miromesnil, Paris.

E. Aubry-Vitet (France), 69, rue de Varenne, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron Louis d'Avril, secrétaire d'ambassade (France), 7, square Latour-Maubourg, Paris.

Édouard Aynard, membre de l'Institut, député du Rhône, 50, boulevard de Courcelles, Paris.

Le comte d'Azevedo de Silva, ministre plénipotentiaire (Portugal), 47, rue Copernic, Paris.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, 14, rue de l'Arcade, Paris.

Le commandeur Bainotti (Italie), consul général d'Italie, à Liverpool.

Le baron de Barante, *membre du Conseil* (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Frédéric Barbey, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

M. J. BATALHA DE FREITAS, ministre de Portugal à Tokio (Japon).

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

Le marquis DE BEAUMONT, 33, rue Saint-Dominique, à Paris.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), à Létang-la-Ville (Seine-et-Oise).

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Egon DE BERGER DE WALDENEGG, consipist au ministère des affaires étrangères à Vienne (Autriche).

* Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

* La BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE NEUFCHATEL (Suisse).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, rue de l'Université, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE CONDÉ, à Chantilly (Oise).

La BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE (M. Vienot), 34 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE, à Bukarest (Roumanie).

La BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme.)

La BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT (France).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE à la Sorbonne, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

de Grenoble (France), Grenoble (Isère)

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jourjev, aux soins de M. Per Lamm, 5, rue de Lille, Paris.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine).

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), rue Valaority (Athènes).

S. Ex. le Baron Bildt, ministre de Suède en Italie, Palazzo Capranica al Valle, à Rome.

Sir Rowland Blennerhasset (Angleterre), Brook's Club, St-James, Londres.

S. Ex. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos du Bocage, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Ferdinand de Bojani (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Carlson Bonde (Suède), château d'Ericsberg, par Katrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boniecki (Russie), 13, Chmielna, Varsovie.

M. A. Boppe, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople (Turquie).

Maurice Borel (France), 65, avenue Henri-Martin, Paris.

Le comte Bottaro-Costa, ancien ministre d'Italie à Buenos-Ayres, hôtel Excelsior, à Rome.

Le comte Boulay de la Meurthec *membre du Conseil* (France), 23, ru de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie).

Maurice Boutry (France), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Félix Bouvier (France), 123, rue Mozart, Paris.

Henri Brame, 5, rue Saint-Dominique, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le duc de Broglie, 29, rue de Châteaubriand, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Oscar Browning (Angleterre), *membre correspondant*, Kinght's College, Cambridge.

Son Altesse Royale le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, ancien ministre plénipotentiaire, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Carteron (France), consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 29, rue de Prony, Paris.

Maurice Casenave, ministre plénipotentaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Mme la comtesse Jean de Castellane, 1, rue Brignole, Paris.

S. Ex. Don Antonio de Castro y Casaleiz, ambassadeur d'Espagne, *correspondant de la Société* à Vienne (Autriche); et 13, calle Jorge Juan, Madrid.

F. J. Charles-Roux (France), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople et 12, rue Pierre-Charron, à Paris.

Allard de Chateauneuf, secrétaire

d'ambassade, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 27, avenue d'Antin, à Paris.

CHARVÉRIAT (France), 1, rue du Regard, à Paris.

Le marquis DE CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 115, rue de la Faisanderie, Paris.

S. Ex. le général CHERIF PACHA, ministre de Turquie, à Stockholm.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

CHUNG-HUI-WANG, 126, Home Street, New-Haven, Connecticut (États-Unis).

Le marquis DE CLAPIERS, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Frédéric CLÉMENT-SIMON, secrétaire d'ambassade à Santiago-du-Chili.

Jules DE CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc DE CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

Le comte Louis DE COLLOBIANO (Italie), ancien ambassadeur, sénateur du Royaume, 3, Piazza della Pilotta, à Rome.

P. COQUELLE, à Meulan (Seine-et-Oise).

H. CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

Ch. CORRAGIONI D'ORELLI, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse, Paris.

CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger DE CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Le vicomte CORNUDET, député, 115, avenue Henri-Martin, à Paris.

Le comte Pierre DE COSSÉ-BRISSAC, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le marquis COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française, 6, place Saint-François-Xavier, à Paris.

Fernand COUGET, secrétaire d'ambassade, 30, avenue du Trocadéro, à Paris.

Le baron DE COURCEL, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Robert DE COURCEL, secrétaire de la légation de France en Belgique, 37, rue Belliard, à Bruxelles.

Valentin DE COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis DE COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Lucien CRAMER, Taconnerie, à Genève.

Ernest CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ambassadeur de France à Vienne (Autriche-Hongrie).

Francis DE CRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université de Genève (Suisse), 10, rue Mont-de-Sion, Genève.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Le duc DECAZES (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

Louis DELAVAUD, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France à Christiania (Norvège).

J. DELAVILLE-LE ROUX, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

T. DELCASSÉ, ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

Edmond DEPREZ (Grande-Bretagne), 13, 14, Pall Mall East, London, S.W.

Le baron DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Paul DESCHANEL, de l'Académie française, député, quai d'Orsay, 23, Paris.

DESCOS (France), ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

René DOLLOT, au Consulat général de France à Hambourg (Allemagne).

Le général DONOP (France), membre du conseil supérieur de la guerre, 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Las-Cases, à Paris.

S. E. Étienne DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte DU DRESNAY (France), secrétaire d'ambassade, 14*bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur général des finances (France), 4, rue Saint-Florentin, Paris.

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul DURRIEU, *membre du Conseil*, de l'Institut (France), 74, avenue Malakoff, Paris.

Maurice DUTREIL, député de la Mayenne (France), 24, rue François-Ier, Paris.

Lewis EINSTEIN, secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Constantinople.

Michel EPHRUSSI (France), 48, rue La Pérouse, Paris.

Maurice ESCOFFIER (France), 2, square de Luynes, Paris.

S. M. LE ROI D'ESPAGNE.

LE COMTE D'ESPEUILLE-VICENCE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

S. A. R. MGR LE COMTE D'EU, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. EYDIN (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

Mme C. FAVRE-BESSONNET, Les Roches-Prémaries, par Villedieu-du-Clain (Vienne).

Gustave FAGNIEZ (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Louis FARGES, *membre du Conseil*, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

S. E. Ricardo FERNANDEZ-GUARDIA, ancien ministre plénipotentiaire (Costa Rica), 141, avenida Central San José (Costa Rica).

S. EX. J.-A. FERREIRA DA COSTA, (Brésil), ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

Le comte Paul FERSEN, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck, Paris.

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wets (Angleterre).

Pierre FLAMENT, archiviste de l'Allier, à Moulins.

Le comte DE FLORIAN, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

La comtesse FOUCHER DE CAREIL, 8, rue François-Ier, Paris.

Le général FRANASSOWITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

* Le marquis DE FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le comte DE GABRIAC, square Latour-Maubourg, 5, Paris.

Le comte GALLARATI-SCOTTI, prince de Molfetta, palais Scotti, via Manzone à Milan et ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Giuseppe GALLAVRESI (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul GALITZIN, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Le prince Nicolas GALITZIN (Russie), 10, Sapiorny per, à Saint-Pétersbourg.

Le chevalier Charles GARASSO, attaché à l'ambassade d'Italie, à Constantinople.

G. GAVOTY, 58, rue de Monceau, Paris.

J. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 14, Devore Gardens Kensington Palace W., Londres.

Léon GEOFFRAY, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), à Belgrade (Serbie).

Alexandre DE GIERS, ancien consul général de Russie, à Jassy.

S. E. Michel DE GIERS, ministre de Russie à Bucarest (Roumanie).

S. E. Nicolas DE GIERS, ministre de Russie, 18, rue de la Loï, Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo GIOBBIO, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

Comte AGENOR DE GOLUCHOWSKI DE GOLUCHOWO, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne.

Docteur Adolfo-Léon GOMEZ, président de l'Académie colombienne de jurisprudence, à Bogota (Colombie).

Le comte Théodore DE GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo della Consulta, Rome.

Le comte GOUBAUX, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. GRAM, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Bratbakken, près Hamar, Norvège.

Le duc DE GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Alfred GRANDIDIER, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

W. LAWSON GRANT, Royal Colonial Institut, Northumberland avenue, London, W. C.

S. Ex. le comte G. GREPPI ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte DE GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 8, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le comte DE GUICHEN (France), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique aux Pays-Bas, légation de Belgique, à La Haye, et 12, place de la Liberté, à Bruxelles.

Le chevalier N. DE GUTMANSTHAL-BENVENUTI (Autriche), Schloss Weixelstein, par Steinbrück (Carinthie), secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, à Paris.

S. E. le comte A. F. GYLDENSTOLPE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 38, avenue Louise.

Le comte Jean DU HAMEL DE BREUIL (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Agathon DE HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

G. HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 24, rue de Rocroy, Paris.

S. HANNEMA (Pays-Bas), secrétaire général du département des Affaires étrangères, La Haye.

Le comte B. D'HARCOURT, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le vicomte D'HARCOURT, 9, rue de Constantine, Paris.

HARRIS, à Baltimore.

Le comte D'HAUSSONVILLE, *vice-président de la Société*, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Fernand D'HÉBRARD DE SAINT-SULPICE (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. DE HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur HEIMBURGER, professeur de sciences politiques et de droit international (Allemagne), 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

Le prince D'HÉNIN, député, 20, rue Washington, Paris.

Le marquis D'HÉRICOURT, consul général de France, 13, rue Colbert, à Versailles.

Le comte D'HINNISDAL, 60, rue de Varenne, Paris.

Charles-Henry HUBERICH, docteur en droit, professeur de la Leland Stanford University, 526, Addison av. Palo-Alto, Californie (États-Unis).

V. HUSSEY-WALSH, esquire, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.).

James H. HYDE, 120, Broadury, à New-York (Etats-Unis), et 8, rue Adolphe Yvon, à Paris.

Institut NOBEL, à Christiania (Norvège).

Das Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung (Autriche), Université, Vienne.

S. Exc. IZZET FUAD PACHA, général de division, ministre de Turquie à Madrid.

Peter Augustus JAY, premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, à Constantinople.

Sir HUBERT JERNINGHAM K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton st., Londres, W.

Gaston JESSÉ-CURELY, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles, et à Tanger (Maroc).

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant*, lieutenant-gouververneur à Québec (Canada).

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

Fernand JOUSSELIN, 22, avenue Jules-Janin, Paris.

Jovanoviz, Milan-Paul, *membre correspondant*, à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Santos Jurado, ancien secrétaire de la légation du Vénézuela en France, à Caracas.

Le comte R. de Kergorlay, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de Kermaingant, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

S. Ex. le comte Rodolphe de Khevenhüller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.

de Klercker, conseiller de la légation de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

Jean Knight, 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Koch, consul de Suisse, à Rotterdam.

Le marquis de Laborde (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

J. de la Boulinière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, à Athènes (Grèce).

Camille Labouret, conseiller d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris.

A. Lacaze, ministre plénipotentiaire (France), 67, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Bernard de Lacombe, ancien élève de l'École des chartes, 64, rue de Bellechasse, Paris.

Le baron Lafaurie (France), 12, rue Newton, Paris.

Pierre de La Gorce, membre de l'Institut (France), 2, rue de Commaille, à Paris.

Louis de Laigue, ministre plénipotentiaire, Palazzo Savorgnan, calle del carro, San Marco, à Venise.

Le marquis de La Mazelière (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

Duc de La Mothe Houdancourt, 16, avenue du Trocadéro, Paris.

S. E. le comte Lamsdorf, ancien ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Étienne Lamy, de l'Académie française, *membre du Conseil*, 3, place d'Iéna, Paris.

Léon de Lanzac de Laborie (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Carlos Lara, secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Paris, 53, avenue Montaigne.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse en France (Suisse), *membre du Conseil*, 15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Le comte de Lariboisière, sénateur d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, à Paris.

Le marquis de Lasteyrie, 225, rue de l'Université, Paris.

Fernand Laudet, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Auguste Laugel (France), 12, rue d'Anjou, Paris.

Le comte de Laugier-Villars, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

Rene Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Robert Lavollée, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Paul Lefaivre, ministre plénipotentiaire de France à la Havane, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles (Seine-et-Oise).

Léon Lefébure, ancien député, membre de l'Institut (France), 36, avenue Marceau, Paris.

S. Exc. M. Leghait, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 20, rue de Berry, Paris.

André Le Glay, 16, rue de Lorraine, à Monaco.

André Le Mallier (France), 85, avenue de Villiers, Paris.

Le Myre de Vilers (France), ancien député, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. Ex. M. de Leon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne en France, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

André Leroy, 47, rue Bonaparte, Paris.

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

E. Levasseur, *membre du Conseil* (France), administrateur du Collège de France, au Collège de France, Paris.

Lieutenant-colonel Levé, 17, rue Cassette, à Paris.

The Department of State's Library, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Le prince de Ligne, château de Beloeil, Hainaut, Belgique.

Docteur Fito V. Lisoni, consul général de Guatémala, à Santos (Brésil).

De Loménie, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 32, rue de Babylone, Paris.

Loreau, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé Loth, protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Georges Louis, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

Charles de Lövenskiold, ministre d'État de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège)

Joseph de Loynes (France), secrétaire d'ambassade, rédacteur au département des Affaires étrangères, 30, rue de Lubeck, Paris.

Le baron Albert Lumbroso (Italie), palais Roccagiovine, Rome.

S. E. le baron Melvil de Lynden, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye. Lange Voorhout.

Le docteur Ch. Macry (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Pie X (Grande-Bretagne), palazzo Falconieri, 1, via Giulia, Rome.

Carlos Magalhaens de Azevedo (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

C.-G. Malmstrom, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nerio Malvezzi de Medici, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. Ex. le duc de Mandas, ancien ambassadeur d'Espagne, à Saint-Sébastien (Espagne).

Bernard de Mandrot, ancien élève de l'École des chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio Manno (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea Marcello, *membre correspondant* (Italie), Venise.

Le comte Albert de Marchena (Espagne), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

C. de Marchi, bibliothécaire, Pavia (Italie).

E. de Cartier de Marchienne, conseiller de la légation de Belgique, à Londres (Angleterre).

M. de Martens, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de Martin (France), châ-

teau Nouvelle Ricardellette, à Narbonne.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 15, rue de la Baume, Paris.

S. Em. le cardinal MATHIEU (France), de l'Académie française, à Rome.

Francisco DE PAULA-MATEUS, à Bogota (Colombie).

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France en Crète (La Canée), et 110, boulevard Haussmann, Paris.

S. Ex. le baron Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le duc MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny, Paris.

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

S. Ex. le comte DE MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Sénat de Belgique, 23, rue aux Laines, à Bruxelles.

Le comte MEUNIER DU HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), château de Sauzon, Belle-Isle-en-Mer (Morbihan)

Sébastien DE MIER, ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, à Paris.

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, ancien chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 3, rue Amelin, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE COSTA-RICA, à San-José (Costa-Rica).

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, à Saint-Pétersbourg (Russie).

A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

Léon MIROT, archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. H. MISSAK-EFFENDI, membre correspondant; ministre plénipotentiaire de Turquie, à La Haye. 2, avenue Marceau, à Paris.

Le baron docteur Oscar DE MITIS, concipist aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

Le marquis DE RIPERT DE MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis DE MONTAIGU, député, 18, rue Martignac, Paris.

Le lieutenant-colonel MONTEIL, 10, rue d'Aumale, Paris.

Le baron Roger DE MONTESQUIEU, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

S. Exc. M. O. MOTONO, ambassadeur du Japon, à Saint-Pétersbourg (Russie).

MOUKBIL BEY, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 33, rue Villejust, à Paris.

Le marquis DE MOUSTIER, député

(France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte DE MOÜY, ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 26, rue Nicolo, Paris.

Le comte DE MOÜ, ministre de Bavière en Russie, Fontanka 25, à Saint-Pétersbourg.

Le comte Gabriel DE MUN, 10, avenue de l'Alma, Paris.

S. Ex. SALIH MUNIR-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 33, rue de Villejust, Paris.

A. MUNIR BEY SUREYA, premier secrétaire de l'ambassade Ottomane en Autriche, 38, Hengasse, à Vienne.

Le baron Amaury DE LA BARRE DE NANTEUIL, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), Paris, boulevard Haussmann, 43, ou château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

Ferdinand HENRY DE NAVENNE, ministre plénipotentiaire (France), 28, avenue Bosquet, Paris.

NEDJIB-BEY, consul général en Dalmatie (Turquie), à Gravosa.

S. Exc. M. DE NELIDOFF, ambassadeur de Russie en France, 79, rue de Grenelle, Paris.

Le baron DE NERVO, 17, rue de Marignan, Paris.

NEKLUDOW, conseiller de l'ambassade de Russie, rue de Grenelle, 79, Paris.

Le baron Jean DE NEUFVILLE, 34, rue de la Faisanderie, Paris.

Le comte Albert DE NIOAC, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 14, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ambassadeur de France, 7, avenue d'Antin.

Le Dr François NITTI (Italie), 7, via di Porta-Salaria, à Rome.

Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 17, boulevard Flandrin, Paris.

Le docteur Giovanni OGNIBENE (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

OHANNES BEY COUYOUMGIAN, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Rome, 4, via Gaëta.

Le marquis D'OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

S. Ex. M. OLLANESCO, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest (Roumanie).

Le comte André D'ORMESSON, 94, avenue Malakoff, à Paris.

S. Ex. le prince Léon OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), à Vienne.

Hector PAIS (Italie), villa Cappella-Montesanto, à Posillipo, Naples.

* Georges PALLAIN, *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France (France), rue de la Vrillière, Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis PASSY, député (France), 75, rue de Courcelles, Paris.

Léon-G. PELLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

S. E. Manuel M. DE PERALTA, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 53, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE PERSAN (France), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles.

Hector PETIN (France), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo Paris.

Maxime PETIT, conseiller référen-

daire à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges PICOT, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 17, rue Saint-Vincent, à Besançon (Doubs).

Le prince PIO DI SAVOIA, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Simon PLASNAS-SUAREZ, ministre de Costa-Rica, à Caracas.

Eugène PLANTET (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

B. DE POGAS, 3, rue Tjavela, à Athènes (Grèce).

Docteur Éduardo POIRIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Guatémala au Chili, à Santiago (Chili).

Le vicomte Armand DE POLIGNAC, 27, rue de Lubeck, à Paris.

M. POLOVTSOV, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le chevalier POMPÉE ALVISI, attaché d'ambassade, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Le comte Jacques DE POURTALÈS, ancien secrétaire d'ambassade, 6, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Le docteur A.-F. PVIBRAM, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université de Vienne (Autriche), XIX/2 Armbrustergass, 16, à Vienne.

Le comte DE RABEN-LEVENTZAU (Danemarck), ministre des affaires étrangères de Danemarck à Copenhague.

Le prince Dominique RADZIWILL, 15, rue Nitot, Paris.

S. A. S. le prince DE RADOLIN, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Arthur RAFFALOVICH, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 2, rue de Berri, à Paris.

Pierre RAIN, 80, rue Taitbout, Paris.

Le marquis RANIERO PAULUCCI DE CALBOLI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie, à Athènes (Grèce).

Le comte DE RAMBUTEAU, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

RECHID-SAFVET-BEY, membre du secrétariat général au ministère des Affaires étrangères de Turquie, à Constantinople.

S. Ex. le baron DE REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis RENAULT, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. Ex. le comte DE REVENTLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Joseph RIBET, 2, rue de Vaugirard, Paris.

Abel RIGAULT, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Henri ROGÉ, docteur en droit, 51, rue Rennequin, Paris.

Le duc DE ROHAN, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

ROHAN (Mme la duchesse de), 35, boulevard des Invalides, à Paris.

Le comte DE ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez

MM. Colnaghi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Edmond DE ROTHSCHILD (France), 51, faub. Saint-Honoré, Paris.

Le baron Gustave DE ROTHSCHILD (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. ROTT, *secrétaire de la Société*, correspondant de l'Institut (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. RUYSSENAERS (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, 1, Amalia Straat, La Haye.

Le Dr DE RYCKMANN, attaché à la légation de Siam, 8, rue de Sfax, Paris.

Fleury DE SAINT-CHARLES (France), docteur en droit, Saint-Étienne-La Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Maurice SAINCTELETTE, ministre de Belgique, à Athènes (Grèce).

Le comte Hervé DE SAINT-GILLES, 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

René DE SAINT-QUENTIN, attaché d'ambassade 3, rue de Magdebourg, Paris.

Le marquis de SALISBURY, pair d'Angleterre, Hatfield-house, Grande-Bretagne.

Le comte Henri DE SAN-MARTINO ET VALPERGA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis DE SAPORTA (France), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), 45, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Louis DE SARTIGES (France), secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

Le Docteur SCHIEMANN, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg, Allemagne.

Le docteur Hanns SCHLITTER, conseiller de section, archiviste de la maison, de la Cour et de l'État impérial et royal d'Autriche-Hongrie, agrégé à l'Université et au Polytechnique de Vienne, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis DE SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État, de l'Académie française (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte DE SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le comte DE SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat, Palais du Luxembourg, à Paris.

Alfred SEYDOUX, régent de la Banque de France, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Jacques SEYDOUX (France), secrétaire d'ambassade à Berlin, et 70, boulevard de Courcelles, à Paris.

Henri DE SEYNES DE LARLENQUE, ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, à Paris.

Nikolaki-Effendi SGOURIDI (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, premier secrétaire

d'ambassade, *membre correspondant* (France), à Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Alexandre SKOUSÉS, ministre des Affaires étrangères, à Athènes (Grèce).

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

Le comte Albert DE SONNAZ (Italie), ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du Royaume, à Rome.

Le marquis Antoine DE SORAGNA, 140, rue Manzoni, à Milan (Italie).

Le baron Frédéric DE SOUBEYRAN, 105, faubourg Saint-Honoré, à Paris

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 3, rue de Belloy, Paris.

André STCHÉGLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie en Bulgarie, à Sofia.

A.-N.-L. DE STIEGLITZ (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur VON STOCKMAYER (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart.

S. Ex. le chevalier DE STUËRS, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 57, avenue Kléber, Paris.

S. Ex. le comte LADISLAUS-SZÖGYENY MARICH DE MAGYAR-SZÖGYEN SZOLGAEZYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

Le marquis DE TALHOUET-ROY, 2, avenue Bosquet, Paris.

Le marquis DE TAMISIER (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), commissaire britannique à Cérinés, Ile de Chypre ou à Londres, 41, Lancaster Gate.

André TARDIEU, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

Paul TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

Le baron Joseph DU TEIL (France), 2, quai Debilly, Paris.

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 25, rue Jean-Goujon, Paris.

Le comte Léonce DE TERVES, ancien député, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Pomereu, Paris.

THUBERT, 8, rue Marguerin, à Paris.

Le marquis DE THUISY, 19, rue de Berri, à Paris.

Le marquis DU TILLET, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

Mgr TOSTI-RASPONI, ancien secrétaire de Nonciature, 32, via Vimeriale, à Rome.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

S. Ex. le comte DE TOVAR, ministre plénipotentiaire du Portugal, à Madrid.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Maurice TREMBLEY, 28, rue d'Assas.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard Troplong, ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.

Nicolas Tscharykow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie, à La Haye (Hollande).

Nério A. Valarino, consul du Nicaragua, à Caracas (Vénézuéla).

Le comte Albert Vandal, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 32, avenue Marceau, Paris.

Vassilaki Bey Sarakioti, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Francisque de Vaugelas, ancien secrétaire d'ambassade, 10, avenue de l'Alma, Paris.

Le conseiller Vedel, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Le baron L. Michiels van Verduynen, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, à La Haye.

Charles Vergé, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. Vesnitch, membre de l'Institut de droit international, ministre de Serbie en France, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

S. Ex. Don Wenceslao de Villa-Urutia, *membre correspondant* (Espagne), ambassadeur à Londres, 1, rue Padilla, à Madrid (Espagne).

Le comte de Villeneuve, San-Remo (Italie).

Fleury Vindry (France), 3, rue Berryer, à Paris.

S. Ex. le marquis Visconti-Venosta, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 6, rue Luculle, à Rome.

Arnold Vissière, consul général de de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, rue du Ranelagh, 44, Paris.

Le marquis Paolo Viti-Mariani, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Le marquis de Vogüé, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française (France), 55, rue de Varenne, Paris.

Le comte Louis de Voïnovitch, ancien ministre de la Justice du Monténégro, S.-Pietro Brazza, Dalmatie (Autriche).

Le comte de Vorges, *membre du conseil*, ancien ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte Waliszewski, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris.

Donald-Mackenzie Wallace (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Le docteur Ottocar Weber (Autriche-Hongrie), professeur à l'Université allemande de Prague, *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

Le baron P.-Luc de Welderen-Rengers, ministre des Pays-Bas, 16, Str. Sf. Apostoli, à Bukarest (Roumanie).

Le baron de Wedel Jarlsberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, à Paris.

Th. Westrin, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Henry White, ambassadeur des États-Unis en France, 5, rue François-Ier, à Paris.

James-Gustavus Whiteley (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

The President of the White-Library, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Ste-

chert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. Ex. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), à Berlin.

Le comte DE WRANGEL, ministre de Suède à Saint-Pétersbourg.

Lubomir ZOLOTOVITZ, agent diplomatique de Bulgarie en France, 103, boulev. Haussmann, à Paris.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Les Annales de l'Est et du Nord, à Lille (Nord).

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Achivio storico Lombardo, Castello Sforgesco, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel, Bâle, bibliothèque de l'Université.

LE
JAPON DANS L'ANTIQUITÉ
ET JUSQU'A SA DERNIÈRE ÉVOLUTION

A l'extrémité de l'Asie, une arête montagneuse soulevée en demi-cercle au milieu des mers met à jour une multitude d'îles d'une superficie totale de 417,412 kilomètres carrés, comprises entre les 156e et 119e degrés de longitude Greenwich et les 21e et 50e degrés de latitude. Seules les îles de Kuishu de Chirkoku, d'Hosado et de Yeso offrent un territoire étendu. Les nombreux volcans actifs ou éteints qui dressent leurs cônes menaçants indiquent assez la nature ignée de ce soulèvement.

Il y a quelque cinquante ans nul ne songeait que la race habitant ces parages lointains jouerait un grand rôle dans l'histoire de notre planète. Ce pays était alors à peu près fermé aux Européens: quelques missionnaires y avaient vécu autrefois; les Hollandais étaient presque les seuls à commercer avec Nagasaki.

Soudain, comme un papillon sortant de sa chrysalide, ce peuple ouvre ses frontières, s'éprend de notre civilisation, de nos sciences, de nos arts, de nos découvertes, transforme son gouvernement, son armée, sa marine, et d'un seul bond devient une puissance de premier ordre. La Chine succombe d'abord sous ses coups; puis le colosse Russe est frappé au cœur dans cette longue campagne de Mandchourie, si présente à toutes nos mémoires.

Quel est ce peuple? d'où vient-il? comment s'est-il formé? Quels sont pendant les longs siècles du passé son histoire, ses

mœurs, sa religion, sa littérature? C'est ce que M. de la Mazelière nous fait connaître dans les trois volumes qu'il vient de publier[1]. Deux autres achèveront cette œuvre très documentée et nous raconteront les phases de l'évolution de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

I

Les premiers habitants connus de ces îles furent les *Aïnos*; mais il semble aujourd'hui d'après les récentes trouvailles des archéologues qu'ils ont eu des prédécesseurs anthropophages : car les ossements humains découverts dans les cavernes sont mêlés aux ossements de nombreux animaux.

Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques milliers d'Aïnos misérables, groupés dans les îles de Sakalin et de Yéso. Ils s'administrent eux-mêmes sous l'autorité assez vague d'un chef élu et pratiquent le communisme et la polygamie.

Leur peau blanche indique une origine ouralienne : ils sont grands, forts, courageux, belliqueux, moins intelligents que les Japonais, sans instruction, mais doués d'une grande mémoire et d'une étonnante faculté de calcul. Leur système pileux très développé sur tout le corps leur a valu de la part des Japonais leur nom d'Aïnos, qui signifie chien.

Les derniers envahisseurs de ces régions furent des Malais, venus des îles de la Polynésie, et se rattachant à la race mongoli océanique. D'après les traditions, Jimmu-Tenno débarqua dans le Yamato vers le septième siècle avant Jésus-Christ, défit les Aïnos, s'établit dans la région avec ses compagnons et fonda Kashiwabaca[2] dont il fit sa capitale. Les descendants continuèrent la conquête et la lutte contre les Aïnos.

De peau jaune, avec des cheveux très noirs, petits de taille,

[1] *Le Japon*. Histoire et civilisation, par M. le marquis DE LA MAZELIÈRE, Paris, librairie Plon, 3 vol., in-12.

[2] Au centre de la grande île.

robustes, intelligents, courageux, très fiers, de caractère violent, dissimulé et vindicatif, ces Malais ne se sont pas mêlés à la race autochtone et peuvent être considérés comme les vrais ancêtres des Japonais. Plus tard, de nombreuses infiltrations chinoises et coréennes adoucirent les mœurs sans modifier les caractères essentiels de la race.

Au début les Japonais furent divisés en clans ou *Uji*, composés de quelques familles dont les chefs avaient pouvoir absolu sur tous, hommes, femmes, enfants ou serviteurs.

Ces clans avaient des rangs entre eux ; l'*Uji solaire* était le premier : son chef portait le titre de *Tenno* ou *Mikado*, et commandait à tous les autres. Il perçut même des impôts dans tous les clans dès le troisième siècle avant notre ère. La légende lui donna une origine divine : il descendait d'Amaterasu, le soleil levant, et de Susanoo, le Typhon ; le Japon avait été créé pour lui, du haut du pont céleste le dieu Izanagi battit la mer si longtemps et si vigoureusement avec sa lance enrichie de pierres précieuses, qu'elle forma une masse gélatineuse et se condensa en îles. Vers le sixième siècle avant notre ère, lorsque l'influence chinoise commença à se faire sentir, le Mikado *Fils du Ciel* prit le titre d'*empereur du soleil levant*, par opposition avec l'empereur de la Chine que les Japonais nommèrent le souverain du soleil couchant ; c'est également à cette époque que les habitants de ces îles s'appelèrent *Nippons*, ce qui veut dire source du soleil.

Dans tous les Uji le dévouement au chef et à son père était une règle absolue : on les honorait tous deux après leur mort en leur offrant des sacrifices de riz, des libations de saké[1]. Dans chaque habitation un pavillon, ou au moins un coin de maison, était réservé au culte des morts.

Les funérailles se célébraient avec pompe après un délai d'autant plus grand que le rang du défunt était plus élevé : il atteignait parfois plusieurs années. Les femmes, les serviteurs de tout défunt considérable étaient enterrés vifs jusqu'aux

[1] Eau-de-vie de riz.

épaules autour du Tumulus du chef, afin que dans l'au-delà mal défini de leurs croyances, celui-ci pût mener la même vie qu'ici bas. Plus tard, l'usage s'établit de s'ouvrir le ventre, en faisant *karakiri*, autour de la tombe d'un chef vénéré pour aller le rejoindre dans l'autre monde. Il fallut vers le onzième siècle des édits sévères pour interdire cette coutume sanguinaire ; la peine prononcée était la mort des femmes et des enfants de ces suicidés.

Après les funérailles tous les assistants se baignaient pour se purifier, car la mort comme la naissance étaient réputées impures.

Dans les temps les plus anciens, la polyandrie régna au Japon ; la polygamie lui succéda. Les frères pouvaient épouser les sœurs ; aucun degré de parenté n'empêchait le mariage qui ne donnait lieu à aucune cérémonie. Les épouses légitimes ne se distinguaient pas des concubines.

Le fils premier-né du père prenait rang et autorité après lui sur tous ses frères et sœurs.

Comme tous les pays, le Japon a une période d'histoire quelque peu légendaire dont les traditions ont été réunies au septième siècle de notre ère dans le Kojiki et le Nihangi, deux livres sacrés du shinto, la religion nationale. Depuis cette époque, les faits ont été enregistrés régulièrement.

La liste de tous les Empereurs et Impératrices ayant régné est ininterrompue depuis le premier conquérant Jimmu-Tennô dont tous les Empereurs jusqu'à nos jours descendent : du moins des généalogistes experts l'affirment. Si leurs habiles sophismes étaient pris en défaut, que deviendrait l'origine divine des fils du Ciel ?

L'accession au trône impérial devait se faire de père en fils aîné, les mères pouvant être régentes de leurs fils. Mais la réalité fut souvent en désaccord avec ce principe. Plus d'une fois les grands feudataires choisirent un autre membre de la famille impériale ; des partis rivaux, comme nous le verrons, créèrent

ou déposèrent des Mikado; bien des luttes, bien des guerres civiles s'ensuivirent, à la suite desquelles le vaincu et généralement toute sa famille et ses principaux partisans étaient égorgés. Dans un pays où la vengeance était un devoir sacré, on prenait la précaution de faire périr tous les mâles, même enfants, pour supprimer la vendetta faute de vengeurs.

La reconnaissance de la souveraineté du Mikado n'empêchait pas dans un empire composé d'îles, que des guerres n'éclatassent continuellement entre les clans rivaux. On peut dire que sauf quelques périodes de trêve plutôt que de vraie paix, l'histoire du Japon jusqu'au dix-septième siècle n'est qu'un long récit de luttes fratricides.

Parmi les souverains les plus connus et les plus remarquables des temps de légendaire antiquité, il faut citer l'impératrice *Jingo-Kogo*.

Devenue subitement veuve d'un mikado, pacifique joueur de flûte, elle régna soixante-dix ans (?) comme régente de son fils posthume dont elle retarda longtemps la naissance en se suspendant une pierre à la taille, raconte la légende. Ce subterfuge lui permit de terminer la conquête de la Corée.

Le souvenir de cette grande souveraine a persisté si vivace depuis le troisième siècle avant notre ère, que son portrait équestre orne aujourd'hui les billets de banque de l'Empire.

Dans les premiers siècles qui suivirent leur invasion, les Japonais furent en luttes continuelles avec les Aïnos qu'ils repoussèrent vers le nord. Ces guerres, où il fallait grouper les combattants sous un même commandement, amenèrent un double résultat : l'autorité du Mikado s'affermit. Les petits Uji trop faibles se réunirent en clans plus forts, devenus l'origine de la Féodalité. Ceux du Yamato voisins de la capitale furent les plus influents : les principaux étaient les Otomo et les Minamoto dont nous aurons à reparler dans la suite ; les Makatoni possesseurs d'une suprématie religieuse : seul leur chef pouvait réconcilier le Mikado et par lui tout le peuple avec les dieux offensés. Les manquements aux observances mettaient les coupables à

leur merci. Plus tard sous l'influence chinoise, il se forma un clan de fonctionnaires civils dont le pouvoir grandit au point d'annihiler l'autorité impériale.

Les Chinois et les Coréens, dont la civilisation était depuis longtemps très avancée et les mœurs relativement policées, vinrent commercer et fonder quelques comptoirs dans les îles Kiushu, Shi-koku et même dans la grande terre d'Hondo. Leur influence ne tarda pas à devenir prépondérante.

Le Japonais, isolé par la mer, vivait fruste et sauvage, travaillant mal le fer et le cuivre ; la guerre aux hommes, la chasse aux bêtes, la culture du riz occupaient sa vie et satisfaisaient tous ses goûts comme ses besoins. Le Chinois lui apporta à la fois une religion, une philosophie, des arts, des sciences, une civilisation supérieure et une organisation gouvernementale. Tout fut copié, mais sans renoncer au passé.

Par une anomalie bizarre, le Japonais, si foncièrement attaché à ses traditions, se transforme avec une étonnante rapidité au contact de civilisations supérieures et devient un imitateur de l'Etranger qu'il abhorre ! Pourtant un des préceptes du Shinto dit qu'imiter les étrangers, c'est pécher contre les dieux et la Patrie.

Le Shinto, cette religion du vieux Japon, abandonné pendant douze siècles pour le Bouddhisme chinois, est redevenu en 1868 la religion officielle de l'Empire. Il consistait surtout dans le culte familial des ancêtres ou *Kami* ; il n'y avait pas de prêtres, les chefs d'Uji en tenaient lieu ; ce n'est qu'après l'introduction du Bouddhisme que les membres du clan des Makatoni s'instituèrent prêtres.

Les temples shinto les plus importants desservis par eux furent celui du dieu Izumo qui donna la souveraineté de l'archipel à la maison impériale et ceux de Yamada, dans l'île d'Izé, capitale religieuse du Shinto ; c'est là que se conserve le miroir même de la déesse *Amaterasu*, renfermé dans le *Naigù* et confié à la garde de prêtres et de vestales.

Les cérémonies religieuses, dont des chants et des danses

sacrées accompagnaient les plus importantes, étaient de trois sortes : les sacrifices, les purifications, les prières. Dans chaque temple, s'élevait un autel sur lequel étaient déposés un miroir, symbole du principe féminin, et un glaive, symbole du principe masculin.

Les Dieux du Shinto sont les forces de la nature, les génies des montagnes, des forêts, des eaux, Asama la déesse de la floraison, puis tous les Empereurs et les grands hommes.

On trouve dans le Kojiki, livre sacré écrit vers 712 de notre ère, des réminiscences défigurées de la genèse hébraïque.

Voici un passage d'Hérata[1], un réformateur du shinto, qui caractérise la croyance à une autre vie : « Les esprits des morts continuent d'assister dans le monde invisible qui nous entoure; tous deviennent dieux, mais leur caractère varie comme leur puissance; les uns résident dans les temples construits en leur honneur, les autres errent autour des tombes... ils rendent à leurs princes, parents, femmes et enfants les mêmes services que de leur vivant. »

En dehors du culte ancestral, le Japonais a peu ou pas de sentiments religieux. Hitomaro, un poète du huitième siècle, a pu écrire : « Au Japon l'homme n'a pas besoin de prier, le sol lui-même est divin ! »

Le Bouddhisme et le Confusionisme chinois prirent pied au Japon à côté du Shinto par la protection des Empereurs, malgré l'hostilité des Makatoni dont cette religion étrangère ruinait la suprématie. Les théories nouvelles étaient favorables au mikado. Elles n'admettaient qu'une seule forme de gouvernement : la monarchie absolue centralisée dans la main d'un empereur d'origine divine. Si les clans furent mal disposés pour les doctrines qui combattaient leur influence, le peuple aima de suite une religion égalitaire, qui montrait la déesse Kannon se penchant pour écouter les plaintes des malheureux et leur tendant ses nombreux bras.

[1] Cité par M. de la Mazelière.

Cette transformation religieuse ne s'opéra pas sans secousses : une terrible épidémie de peste fut attribuée à la colère des vieux Dieux du Japon, abandonnés pour le culte nouveau; aussitôt le mikado proscrivit le Bouddisme dont les temples furent brûlés, les moines chassés, et les religieuses fouettées en place publique. Une guerre civile naquit de cette agitation; elle se termina par le massacre des Monomobos vaincus et la reconnaissance en 684 du Bouddhisme comme religion d'État, sans toutefois proscrire le Shinto.

L'influence étrangère ne produisit pas seulement ce mouvement religieux; les Chinois apprirent aux Japonais à travailler les métaux, à couler le bronze, à faire de la laque, à construire des maisons à étages; en 601 leur calendrier lunaire devint officiel : quelques années plus tard leur système de poids et de balances, puis leurs monnaies en cuivre furent adoptés (640); la boussole permit aux navigateurs de s'éloigner des côtes : les médecins coréens enseignèrent l'art de panser les plaies et les blessures de guerre; l'imprimerie ne pénétra au Japon que vers le huitième siècle; les caractères en poterie furent exclusivement chinois.

Le gouvernement, qui était resté jusqu'alors essentiellement militaire, subit des modifications profondes qui le rapprochèrent du système égalitaire chinois. Il y eut trois sortes d'autorités. Les militaires, chargés de la police et de combattre les Aïnos, résidèrent dans leurs gouvernements. Les administrateurs civils, placés à la tête des provinces et des districts, reçurent de grands pouvoirs et furent chargés du recouvrement des impôts que le peuple seul payait et de la distribution des terres aux nobles comme aux paysans. Des ministres et des conseils, résidant auprès du mikado, dirigaient ces administrateurs.

Enfin des magistrats étaient chargés de la justice : nul ne pouvait être condamné sans qu'il eût avoué son crime; il est vrai que la torture se chargeait souvent d'arracher cet aveu à la souffrance. Les peines étaient la mort par décapitation, écartellement, crucifiement ou immersion dans une chaudière d'huile

bouillante, le fouet, le bannissement, l'esclavage; cette dernière peine était d'autant plus terrible, qu'elle englobait toute la famille du condamné.

Tous ces fonctionnaires et juges se recrutèrent par voie d'examen parmi les nobles et le peuple. Dans un état de féodalité aristocratique comme le Japon, une organisation semblable ne pouvait subsister qu'à la condition que les nobles seuls fussent admis aux examens. C'est ce qui arriva, si ce n'est en principe, du moins en fait. Le nouveau Tchin Japonais comprit 7 classes, puis bientôt après 48; ce nombre atteignit dans la suite le chiffre invraisemblable de 685.

Ce système politique, en supprimant l'hérédité des grandes charges, consolida singulièrement le pouvoir du mikado; il ne dura pourtant que cent cinquante ans, à cause de son impopularité et de l'opposition des Daïmio.

L'armée n'échappa pas à cette transformation : elle fut constituée sur un pied régulier, avec une hiérarchie propre et un mode de recrutement. La garde du mikado fut rétablie et devint l'origine des Samurai.

Le même esprit de méthode inspira le Tache-rio, code de la hiérarchie sociale. Il y eut les hommes libres et les esclaves. Les premiers comprenaient les nobles divisés en classes, qui ne devaient faire que la guerre, et le peuple formé de marchands artisans et surtout de paysans.

L'esclavage ne prit jamais au Japon les formes européennes et disparut de bonne heure.

En principe la propriété agraire individuelle n'existait pas; le mikado seul possesseur du sol le partageait tous les dix ans entre les familles; les esclaves recevaient eux aussi leur part, mais elle était inférieure à celle des hommes libres.

La famille se moralisa sous l'influence bouddhiste; le père continua à avoir le droit absolu sur tous les siens, même celui de mort ou de vendre sa fille à la prostitution; les enfants devaient soumission au père pendant sa vie et honneur à sa mémoire après sa mort. Le culte des ancêtres primait toutes les

autres obligations; aussi le père qui n'avait que des filles, pouvait-il adopter l'un de ses gendres ou reconnaître le fils né d'une de ses concubines; l'adopté devenait, après l'adopteur, le chef de la famille dont il continuait le culte des ancêtres.

La situation de la femme, si humiliante et si dégradée dans les siècles passés, fut relevée. S'il était loisible à l'homme d'avoir une ou plusieurs concubines, il n'épousait qu'une seule femme légitime dont il ne pouvait divorcer que dans sept cas spécifiés. Si la femme continuait à être la servante du mari, l'amour la rendait souvent puissante; dans la maison elle restait toujours gracieuse, parfois passionnée pour son mari, aimante et dévouée pour ses enfants. Son énergie égala bien des fois celle de l'homme. Onze impératrices dirigèrent les affaires de l'Empire non sans succès.

Néanmoins dans les provinces centrales du Kanto, à mœurs plus rudes et peu pénétrées de l'influence chinoise, la situation de la femme resta pénible et misérable. Le Bushi continua à la traiter avec mépris et à divorcer à sa fantaisie.

Ces réformes, ces progrès matériels et sociaux occupèrent les septième et huitième siècles, pendant lesquels le Japon jouit d'une paix relative. L'ordre succéda au désordre et le mikado, respecté de tous, sut imposer sa volonté et gouverner par lui-même. C'est à la fin de cette période que la capitale fut transportée à *Kioto* (793), ville récente construite sur un plan d'ensemble grandiose, avec 1,216 larges rues se recoupant à angle droit, séparant les 38,912 maisons. Un double et large fossé entourait la ville, dans laquelle on pénétrait par des portes monumentales. Près de la cité, le lac de Biva, petite mer intérieure entourée de montagnes verdoyantes, donnait à ce site un aspect charmant, que le rude Japonais, toujours admirateur de la belle nature, savait apprécier. Au nord-ouest de la ville s'élevaient les pentes douces de la montagne sacrée du Hiyëi-Zan où s'établirent des couvents de Bonzes chargés de réciter des prières, de battre du tambour et du kong nuit et jour pour éloigner de la ville les mauvais génies. Si leurs appels furent impuissants pour

préserver Kioto de tous les malheurs qui devaient fondre sur elle, du moins ces couvents prospérèrent; la montagne se couvrit de temples; on comptait au seizième siècle plus de trois mille moines habitant ces riches bonzeries, dont la puissance devint si dangereuse pour le gouvernement, qu'il dut en faire le siège et les détruire.

Le palais impérial, entouré de jardins magnifiques, fut construit au nord et en dehors de la ville même. C'est là que les mikado résidèrent jusqu'au dix-neuvième siècle, invisibles à tous, au milieu des plaisirs d'une cour fastueuse, mais trop souvent sans aucun pouvoir dans l'État.

Une ville si belle ne devait pas manquer de luxe. Les arts du bronze, de la laque, de la poterie se développèrent rapidement. Les hommes et les femmes se vêtirent de riches étoffes de soie; les fêtes furent nombreuses avec une étiquette sévèrement réglementée. La poésie fut cultivée par les deux sexes; dans les réunions des beaux esprits, on se piquait de composer des sonnets et des couplets, de petits vers appelés *Uti*.

Tel ce sonnet écrit par une concubine impériale[1] : « Cet éventail rappelle mon amour; nous sommes en été. Quel aimable présent! Toujours près de mon maître; sans lui pas de sommeil. Mais l'automne vient, les jours gris, la gelée. Dans un coin l'éventail! Et moi aimée autrefois, oubliée aujourd'hui, je suis l'éventail d'automne. »

C'est à cette époque que Kakinomato, le plus grand poète du Japon, chantait en termes délicats les saisons, la nature et l'amour.

La musique est partout la sœur de la poésie. Elle fut aussi en honneur à Kioto : des doigts habiles apprirent à tirer des sons harmonieux de la harpe à vingt-cinq cordes.

Cette vie douce et facile succédant à l'anarchie, les principes amollissants et la morale fataliste du bouddhisme émoussèrent les caractères et les courages. Les mikado abandonnèrent peu à

[1] Cité par M. DE LA MAZELIÈRE.

peu le pouvoir à leurs premiers ministres civils, ayant le titre de Daifu, pris d'abord dans la famille des Fujiwara du clan de Makatoni. Pendant une longue période, ces fils du ciel enfermés dans leurs palais, servis par des femmes, ou bien enfants sous la tutelle d'impératrices n'eurent plus même de simulacre d'autorité. Pendant les longues guerres civiles qui dévastèrent l'Empire, ils furent trop souvent la proie du vainqueur. Sur quarante-trois mikado qui régnèrent de 883 à 1338, vingt-six furent déposés ou abdiquèrent.

Pendant que le pouvoir civil emprunté à la Chine s'établissait au Japon, les nobles consolidaient le pouvoir féodal national grâce à ces troubles continus. La guerre était la seule raison d'exister de cette noblesse, qui sous peine de déchéance et de dégradation avait interdiction de tout travail, de tout métier, de tout commerce, ne pouvant même pas cultiver elle-même ses propres terres, afin d'être toujours prête à prendre les armes au premier appel.

Ses membres étaient sévèrement soumis à des prescriptions traditionnelles, qui plus tard, au dix-septième siècle, furent réunies dans le *Bushido*, sorte de code rationaliste de l'honneur, de la morale et des rites.

Le noble ou bushi devait être brave, chevaleresque, dévoué au souverain, soumis à son père, mépriser la mort, avec une maîtrise absolue de son corps, pratiquer la politesse, forme de la bienveillance, mépriser la richesse, considérer l'économie comme une forme de la lâcheté, ne jamais parler du prix des choses ni chercher à faire un bon marché. Tout marchand ou trafiquant était considéré par lui comme un être inférieur. Le bushi pratiquait le culte de l'honneur au plus haut degré ; le sang seul pouvait laver une offense. L'insulté s'ouvrait le ventre lui-même, si son insulteur était d'un rang trop élevé, afin d'obliger ce dernier à en faire autant.

La vengeance fut toujours le plus grand devoir de tout homme de cour ; la justice même n'avait pas le droit de l'entraver et punissait rarement les auteurs d'assassinats causés par ce motif.

M. de la Mazelière cite un exemple frappant de vendetta, auquel Élisée Reclus fait aussi allusion dans sa savante *Géographie*. Nous le résumerons ici.

Le Fudaï Kozuki, maître des cérémonies, ne recevant pas d'Asano les présents d'usage, lui en fit des reproches dans le palais du mikado. Asano, furieux, blessa Kozuki d'un coup de sabre; mais tirer son sabre dans le palais était un grand crime; Asano reçut l'ordre de se suicider; son Daïsaiat fut confisqué et ses Samurai devinrent des États (hors castes). Ces derniers au nombre de quarante-six jurèrent de venger leur Daïmio défunt et se donnèrent comme chef Kuranosuki. Pour dérouter les espions qui le surveillaient, celui-ci mena une vie de débauches sordides; sa femme indignée le quitta et divorça. Un Samurai, le trouvant ivre dans une maison mal famée, lui cracha au visage. Il ne broncha pas sous l'insulte. Après environ deux ans d'attente, Kuranosuki, réunissant tout à coup ses complices, attaqua la demeure de Kozuki. Les soldats du Shogun accoururent croyant avoir affaire à des brigands : « Ne bougez pas, leur crie-t-on, nous venons venger notre chef Asano », et les soldats de monter sur les toits voisins pour assister au combat. Kozuki et ses Samurai, attaqués à l'improviste, furent tous massacrés. Après avoir porté la tête de leur ennemi sur la tombe d'Asano, brûlé l'encens et accompli les rites sacrés, les quarante-six conjurés se livrèrent aux juges qui, malgré les protestations du peuple, les condamnèrent à mort. Tous vêtus de blanc selon l'usage furent conduits dans un temple où, s'étant assis sur leurs talons, ils s'ouvrirent le ventre. Leurs tombes sont aujourd'hui l'objet de la vénération populaire.

Apprenant les motifs de la vie d'orgie que menait Kuranosuki, le Samurai qui l'avait insulté fut pris de remords et s'ouvrit le ventre sur sa tombe. Par suite d'un reproche un peu vif, en vertu de ce cruel devoir de la vendetta, près d'une centaine d'hommes de cœur trouvèrent la mort.

Avec des principes semblables il ne faut pas s'étonner de tout le sang qui empourpre l'histoire du Japon.

La Féodalité était l'ennemie née du pouvoir civil; la lutte entre les deux fut âpre et longue. Les Daïmio, trop faibles pour résister seuls, se groupèrent sous la suzeraineté d'autres Daïmio. Ceux-ci, devenus très influents, réduisirent peu à peu les fonctionnaires à l'impuissance et s'attribuèrent héréditairement d'abord le gouvernement, puis la possession même de leurs provinces; ils octroyèrent à leurs vassaux une véritable investiture de leurs fiefs; à d'autres Samurai ils accordèrent les principaux emplois du clan comme chef de district ou Karo; aux plus pauvres, enfin, ils donnèrent une solde en nature.

Lorsqu'un suzerain voulait faire la guerre, il convoquait tous ses vassaux qui arrivaient avec leurs soldats et leurs serviteurs. Les nobles ne combattaient qu'à cheval; l'infanterie se composait de piquiers, d'halbardiers et d'archers. Le onzième siècle vit apparaître des bannières armoriées.

Toute bataille s'engageait d'une façon théâtrale. On commençait par sacrifier des condamnés ou des esclaves devant le front des troupes pour se rendre les dieux favorables. Les deux armées échangeaient ensuite un salut solennel en s'envoyant des flèches dites « de politesse », munies de sifflets. Puis l'un des deux généraux poussait le cri de défi que répétaient les soldats en hurlant et en frappant leurs armes contre leurs boucliers. Le général ennemi répondait à son tour par son défi, également acclamé par les cris sauvages des siens. Puis la bataille entamée par les archers se continuait par une série de combats singuliers, où chacun provoquait son ennemi.

Il est vrai qu'après la bataille, si courtoisement engagée, on égorgeait sans pitié blessés ou prisonniers; on coupait toutes les têtes, dont chacun venait faire hommage à son chef comme trophée de victoire.

On raconte dans une chronique japonaise qu'un Bushi à la prise de Fushian, trouvant un ennemi assis sur une pierre, le menaça de sa lance. Celui-ci se fit connaître comme le commandant du Shiro [1]. Le Bushi s'agenouilla devant lui : « Tout est

[1] Forteresse ou château fortifié.

perdu pour vous, lui dit-il. Je vous supplie de faire harakiri et de ne pas me ravir le grand honneur de remporter votre tête. » Le chef aussitôt de s'ouvrir lui-même le ventre.

La puissance croissante de ces grands Daïmio orgueilleux ne pouvait que perpétuer des guerres civiles. Pour les entraver, les Fujowara imaginèrent de donner le contrôle de la noblesse à deux familles importantes issues du rang impérial, les Taïra et les Minamoto, en les chargeant de mettre ordre à ces querelles incessantes. Ces deux familles, d'abord unies, se disputèrent dans la suite la première place : il en résulta des guerres plus tristes encore et d'affreux massacres.

Masakado (938), le chef des Taïra, se proclama indépendant : « Je tiens ma puissance de mon sabre, disait-il orgueilleusement ; en ce monde c'est le vainqueur qui règne. Je ne connais pas de bornes à ma volonté ! » Battu par les Minamoto, il se réfugia dans la province de Chinosa où il mourut. Un de ses descendants, Kigomori, s'empara de Kioto, massacra à son tour les Minamoto. Un seul échappa, Yoritomo, qui réunit des partisans, intrigua à Kioto avec le mikado contre le vieux Taïra : celui-ci, bien que malade, accourut, reprit Kioto, déposa le mikado, en nomma un autre et mourant demanda qu'on ne tardât pas à mettre sur sa tombe la tête de son ennemi Yoritomo. La lutte se continua après lui et se termina par l'écrasement définitif et le massacre des Taïra. Les débris du clan se réfugièrent aux îles Riu-Kiu.

L'humeur pillarde et batailleuse des Japonais, que parfois la faim et la misère chassaient de chez eux, les poussa aux expéditions sur mer. Ils devinrent des pirates redoutés et exercèrent de nombreuses déprédations dans les îles voisines, surtout sur les riches côtes de la Corée et de la Chine. Ils s'aventurèrent même jusqu'au Tonkin. Au seizième siècle ils rançonnèrent la ville et la province de Kantou.

Toutes ces guerres sanglantes se poétisèrent dans les légendes; les romans racontèrent les hauts faits des héros populaires, les actes de courage et de dévouement de femmes qui surent mourir avec autant de sang-froid que les hommes.

L'élévation de Yoritomo, vainqueur, à la dignité de *Shogun* (général en chef) mit fin pour un moment à l'anarchie. C'était un homme supérieur, profond politique, ferme, intègre et ennemi du faste. Aujourd'hui, sa mémoire est vénérée et il est mis au rang des plus grands hommes du Japon. Il abandonna Kioto et ses plaisirs énervants au mikado et établit sa capitale dans un pauvre village de pêcheurs, Kamakura, au fond de la baie du même nom, non loin de l'emplacement où s'élève aujourd'hui Tokio.

Dans l'austère Kamakura, les costumes étaient simples; les hommes portaient toute leur barbe; les cérémonies militaires, les exercices de lutte, d'escrime, d'adresse, y alternaient avec les chasses à l'ours ou au sanglier. La mollesse ni la luxure n'y trouvaient d'adeptes. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cette capitale militaire qui à son apogée compta plus de 200,000 habitants.

Les fils de ce grand homme lui succédèrent; ils se montrèrent incapables et ne tardèrent pas à être massacrés. Le mikado voulut reprendre le pouvoir; mais Masako, l'énergique épouse de Yoritomo, aidée de son frère, battit les troupes impériales, s'empara de Kioto, déposa l'audacieux mikado, en nomma un autre plus souple. Détail curieux : il y eut alors simultanément trois mikado déposés, internés dans des couvents. Trois mille Samurai, qui avaient pris le parti de l'empereur vaincu, furent dépossédés de leurs terres.

Cette femme de génie, connue sous le nom et titre « d'Anna Shogun Masako », gouverna avec sagesse et fermeté jusqu'à sa mort survenue en 1225. Son frère, qui avait le titre de régent, l'avait précédée d'un an dans la tombe.

Après elle, l'ambition de la puissante famille des Hajo fit donner la dignité de Shogun à des enfants qui étaient généralement déposés le jour où, arrivés vers leur vingtième année, ils aspiraient à jouer un rôle. Les Hajo conservèrent ainsi le pouvoir avec le simple titre de *Shikken*, c'est-à-dire régent du Shogun.

L'histoire du Japon pendant cette période ne se rattache donc plus ni au mikado ni au Shogun, renfermés tous deux dans leurs

palais, sans influence sur les événements ou le gouvernement.

Trois Hajo furent remarquables : le premier, Yasutoki, fut un grand administrateur, il rétablit la paix entre les clans, contint les moines turbulents, et mourut en 1212, après avoir publié le Shiki moku, code en cinquante articles qui resta en vigueur pendant plusieurs siècles.

Son petit-fils, Tokiyori, gouverna avec une grande vigueur et réduisit les vassaux tuburlents à s'ouvrir le ventre. Après quatorze ans de pouvoir, il abdiqua pour prendre le froc et parcourir inconnu, en demandant l'aumône, l'empire sur lequel il avait régné, se renseignant partout sur les besoins du peuple dont il informait son fils et successeur.

Énergique, juste, lettré, ce dernier, le Shikken Tokimune (1256-1284), fut appelé dans l'histoire « le Grand Bushi de Kamakura » pour avoir repoussé deux fois les Mongols.

Leur première invasion date de 1265 et fut provoquée par les ravages des pirates Japonais en Corée. Kubilai-Khan aborda dans la grande île avec une flotte nombreuse; ses canons semèrent la terreur et la mort dans l'armée nipponne, en lançant des « boules en fer pareilles à celles qui servent dans le jeu de ballon », dit une vieille chronique.

Des prières publiques furent adressées dans tous les temples des provinces aux Dieux protecteurs du Japon. Ceux-ci envoyèrent une tempête terrible qui dispersa la flotte mongole. Le général Wan du grand Khan se sauva presque seul.

En 1241, les Japonais, ayant décapité à Kamakura les envoyés du grand Khan, celui-ci réunit 100,000 hommes montés sur 3,500 jonques, pour tirer vengeance de cet affront. Cette armée débarqua dans l'île de Kinsku, battit en plusieurs rencontres les Japonais, grâce à ses canons et ses mortiers, et conquit la presque totalité de l'île. Cette fois encore des prières publiques furent dites dans tous les temples bouddhistes; on fit des sacrifices aux vieilles divinités du Shinto. Le mikado lui-même adressa à tous les dieux tutélaires une lettre qui fut portée en grande pompe au temple de Yamata de l'île d'Ise.

Tous les clans du Japon prirent les armes contre l'envahisseur.

La victoire vint enfin couronner à Takashima les efforts héroïques de cette valeureuse nation. Le Typhon compléta la ruine des Mongols, en détruisant encore une fois leur flotte. Trente mille d'entre eux furent massacrés; on éleva une sanglante pyramide avec leurs têtes coupées.

Cette double invasion contribua à unifier l'empire, en réunissant dans un grand sentiment de patriotisme et de chevaleresque solidarité tous ces clans si souvent divisés par leurs luttes intestines.

Pendant le reste de son règne, le Shikken Tokimine acheva, avec l'aide de son intègre ministre Aoto, les grandes et sages réformes entreprises par ses deux prédécesseurs.

Le système du gouvernement modifié comprit un *Shikken*, maître de l'Empire, régent d'un *Shogun* sans autorité, assisté d'une assemblée, le *Bakufu*, composée de quatre conseils : Intérieur, Justice, Armée, Cultes; et des gouverneurs, représentants du Bakufu dans leurs provinces.

La société fut organisée par le principe absolu du droit d'aînesse, par l'interdiction aux nobles de vendre ou d'hypothéquer leurs terres, par la réglementation de l'intérêt des prêts qui ne devait pas dépasser 50 pour 100. Les routes furent rétablies avec des hôtelleries, des relais, des bacs sur les rivières, l'agriculture fut encouragée; les impôts arriérés des cultivateurs remis; malgré la réorganisation de ces impôts, les paysans, véritables serfs attachés à la glèbe, en supportaient une si lourde part, qu'elle montait souvent jusqu'aux deux tiers de la récolte.

Si l'esclavage disparut, le nombre des « hors castes », sortes de parias, ne fit qu'augmenter.

Pendant ces époques troublées, nombre de Daïmio et Samurai, fatigués du monde, prirent le froc pour cultiver les arts et les lettres dans la paix des couvents. Ceux-ci, enrichis par des dons et des legs, se relâchèrent de leur antique austérité morale.

Aussi, diverses sectes surgirent-elles : celles de Zea et de Soto

donnèrent les prêtres les plus pauvres, les plus savants, les plus estimés, prêchant une sorte de piétisme contemplatif.

La secte de Javo enseigna qu'il fallait la grâce d'Amida pour renaître dans le paradis d'occident; les Moto rejetèrent le célibat sacerdotal.

De tous les réformateurs, Néchiren fut le plus célèbre. Sorte de Calvin bouddhiste, apôtre violent et farouche, il flétrissait les crimes, les débauches des grands, les prévarications des moines, prêchait sur les places publiques la chasteté, le mépris des richesses, entouré d'hommes du peuple et aussi de grands qui abandonnaient leurs palais pour le suivre. Bien que chassé, exilé, condamné même à la décapitation, puis gracié, il parcourut tout le Japon jusqu'à sa mort, survenue en 1282, lançant des anathèmes, menaçant des flammes de l'enfer qui lui désobéissait. Il est considéré comme le plus grand saint bouddhiste national. Sa vie a donné naissance à une foule de légendes populaires dont les épisodes sont aujourd'hui encore représentés sur les théâtres les plus en vogue.

Le luxe, le pouvoir absolu, produisirent dans la famille des Hojo la même décadence que chez leurs devanciers. Leur autorité consolidée, la guerre civile éteinte, ils se complurent dans leurs palais, dissipant dans les fêtes, au milieu de courtisanes, le trésor public et s'occupant de moins en moins du gouvernement. Kamakura perdit son aspect sévère pour prendre les mœurs faciles et lascives de Kioto.

Il se trouva alors un mikado énergique et ambitieux, Do-Daïgo, qui, lassé du joug qui pesait sur lui, voulut, à la tête des mécontents, reprendre le pouvoir. Battu, déposé, exilé dans l'île d'Oki, il parvint à s'échapper déguisé en femme, recommença la lutte, écrasa à son tour les Hojo réduits à faire Karakiri, et se rétablit mikado à Kioto. La guerre, un instant apaisée, ne tarda pas à se rallumer : il y eut cette fois deux mikado, l'un du sud à Kioto, l'autre du nord à Kamakura. Ce dualisme continua après la mort de Do-Daïgo et se termina en 1392 par l'écrasement et

l'extermination des Sudistes. Leur empereur fut déposé et le Shogunat passa dans la famille des Ashikaga, qui fixa à Kioto sa résidence et son gouvernement. Kamakura abandonné redevint vite le pauvre village de pêcheurs d'antan.

Si l'habileté de Yashimitra, le premier Shogun de cette famille, put entraver pendant les quelques années de son règne les luttes fratricides, il n'en fut pas de même de ses successeurs. Les grands clans, qui s'étaient de nouveau rendus indépendants pendant la lutte des deux mikado, recommencèrent la guerre civile, dévastant les provinces, couvrant tout l'Empire de ruines; les monastères eurent leurs armées qui prirent une part active à ces guerres. Pendant environ un siècle, le désordre fut à son comble; le Japon devint un vrai champ de carnage, où se dressèrent de lugubres et trop nombreuses pyramides de têtes humaines.

Les paysans, de plus en plus ruinés, quittaient l'agriculture pour se faire soldats et, rentrant dans leurs foyers, après avoir vécu de pillage, se déclaraient bushi et inaptes au travail. Ils se firent voleurs de grands chemins, organisèrent des bandes qui semèrent partout la terreur. Ce n'étaient qu'embuscades, assassinats, vols ou rapts à main armée. Les supplices les plus cruels n'arrêtèrent pas les exploits d'une audace invraisemblable de ces hardis bandits. A Kioto, on se battait sans cesse dans les rues; l'affreuse famine de 1461 et la peste qui la suivit achevèrent la ruine momentanée de cette belle ville.

Nous n'entrerons pas dans le détail sans intérêt de ces luttes; nous noterons seulement un fait : la concentration de plus en plus prononcée des partis et l'augmentation de leurs armées dont l'effectif monta parfois à plus de 100,000.

Le courage, l'adresse, la force brutale, qui étaient d'un grand poids dans les combats passés, firent place aux sciences tactiques et stratégiques. Il se forma de grands capitaines, dont le génie militaire se développa encore dans la suite avec l'introduction des armes à feu venues d'Europe.

Par un curieux contraste, pendant cette guerre farouche des deux mikado du Nord et du Sud, Ogasawara rédigea et publia

le *Riegi*, code de la politesse, de la courtoisie et de l'étiquette, qui fit loi jusqu'en 1868. Toutes les actions du samurai, toutes les cérémonies furent réglementées; la vie devint très compliquée : rien n'était pour ainsi dire livré au hasard.

Ces jours sombres n'arrêtèrent ni le goût, ni la prospérité des arts. Les vieilles loques des quinzième et seizième siècles enchâssant l'or dans leurs fins dessins, sont recherchées aujourd'hui par les collectionneurs. La peinture eut ses écoles et des artistes brillants; Monotobu et Mitsushige furent des maîtres renommés. La musique prit un nouvel essor avec les chœurs et les danses, qui se mêlaient aux représentations théâtrales des tragédies et des drames historiques.

Telle était la situation de l'empire, lorsque vers 1530 quelques hardis Portugais abordèrent sur une jonque chinoise dans l'île de Kiushu. En 1543, d'autres Portugais visitèrent ces côtes et furent suivis par des missionnaires jésuites sous la conduite de saint François Xavier. Tous au début furent bien accueillis. Le Japon subit la première fascination des sciences nouvelles et des armes merveilleuses de ces étrangers. Ce qui avait rapport à l'art de la guerre frappa surtout cette race de soldats. L'arquebuse de Mendez Pinto causa une telle admiration qu'en peu d'années le Japon en posséda plus de cent mille, soit fabriquées dans l'Empire, soit venues d'Europe. Nagasaki devint un port important où les vaisseaux portugais apportèrent des armes, des tissus, du tabac, des épices en échange de métaux, surtout de l'or et de l'argent dont la valeur était bien moindre dans ces îles qu'en Europe. Les missionnaires furent de puissants auxiliaires pour les Portugais qui seuls avaient au début licence de commercer avec le Japon Tout en prêchant le christianisme, ils enseignèrent la médecine, les sciences exactes, l'astronomie; ils créèrent une imprimerie avec des caractères en cuivre, apportèrent dans diverses branches d'industrie les procédés nouveaux perfectionnés. Leurs connaissances étendues, leur vie exemplaire, inspirèrent le respect et facilitèrent la diffusion de leur

œuvre religieuse, particulièrement dans l'île de Kiushu. L'expansion du catholicisme fut favorisée par la protection que le shogun Odo-Nobunaga lui accorda lors de sa lutte contre les Bonzes.

Les couvents, transformés en forteresses, étaient de vrais lieux de plaisir; les moines se mariaient, avaient des concubines, faisaient bonne chère, buvaient du Sablé, portaient deux sabres comme les Samurai, faisaient la guerre, coupaient les têtes de leurs ennemis comme des Bushi, avaient des armées nombreuses et bien exercées, eux dont les livres sacrés défendaient d'ôter la vie à tout être animé. Ils étaient devenus un danger pour l'État. Profitant de ce que les Bonzes d'Hiyéï-zan s'étaient joints à ses ennemis, Nobunga les attaqua, assiégea la montagne sainte, la prit d'assaut, en fit piller et détruire tous les couvents.

Tant de succès grisèrent le Shogun; il voulut se faire adorer comme Dieu et ne mit plus de frein à ses caprices. Des conspirateurs le massacrèrent, lui et les siens.

Hideyoshi, le meilleur de ses généraux, lui succéda et, fait unique dans l'histoire du Japon, c'était le fils d'un simple paysan que ses talents militaires avaient peu à peu élevé au premier rang. Après avoir vengé son maître assassiné, ce guerrier, aussi profond politique que bon administrateur, comprit que pour mieux imposer son autorité aux nobles, il ne fallait pas rompre avec les traditions, il se fit donc adopter par un Fugiwara pour se donner des ancêtres. Il acheva de briser la puissance des moines, brûla leurs couvents, fit tomber leurs têtes. Le premier il soumit tout l'Empire du Japon à sa loi et prit le titre de Taïko. Kioto se releva de ses ruines; l'agriculture fut protégée; Nagasaki devint un port franc d'échanges avec la Chine, le Siam, les Indes et l'Europe.

Au début de ce règne, les chrétiens continuèrent à être protégés; leur nombre augmenta singulièrement : on en comptait 200,000 dans l'île de Kiushu et 30,000 dans la grande terre. Malheureusement, la discorde survint. Les Espagnols débarqués au Japon, jaloux de la prépondérance des Portugais, les décrièrent;

les moines Franciscains, venus d'Espagne, se querellèrent avec les Jésuites. Le Taïko, à la suite de paroles imprudentes, soupçonna les missionnaires de préparer la conquête de son pays par leurs nationaux; il fit crucifier les pères franciscains, dix-sept de leurs néophytes et trois Jésuites après leur avoir coupé le nez et les oreilles; deux cents églises furent brûlées par son ordre. La persécution ne continua pas : les Jésuites furent tolérés; mais leur influence fut très réduite et le mouvement des conversions s'arrêta.

Hydeyoshi, maître de tout le Japon pacifié, tourna ses vues ambitieuses vers la Corée dont de tout temps le Japon rêva la conquête. Il réunit à cet effet, en 1690, une armée de 200,000 hommes. Après de grands succès, la discorde se mit sur terre entre les généraux qui se séparèrent, la flotte fut battue et en partie détruite par la flotte chinoise, les restes de l'armée durent se réfugier dans les places fortes qu'ils avaient créées sur la côte.

Six ans plus tard, une nouvelle invasion de la Corée eut lieu. Après un combat douteux, Kato fut enfermé à Volzam où, malgré un froid terrible et la famine, il résista héroïquement jusqu'à l'arrivée d'une armée de secours. Les Chinois furent écrasés à leur tour à Yonishi : une affreuse et énorme pyramide fut élevée avec 38,700 têtes dont on coupa le nez et les oreilles, pour les envoyer salées dans des sacs à Kioto. Le Taïko mourut avant de recevoir ce sinistre trophée de la victoire des siens. Après sa mort, la guerre se continua avec des chances variables jusqu'en 1607, époque où un traité intervint aux termes duquel les Japonais vaincus durent évacuer définitivement la presqu'île.

Hydeyoshi ne laissait qu'un enfant en bas âge. Le Daimio Ieyasu, déjà maître des riches provinces du Kanto, s'empara du pouvoir, défit ses rivaux, assura la paix en faisant couper plus de 20,000 têtes et força le Mikado à lui donner la dignité du Shogun en 1603. Il transporta le siège du gouvernement à Yedo. Cette ville est devenue, sous le nom de Tokio, la capitale actuelle de l'Empire.

L'arrivée au Japon de commerçants anglais et hollandais, accompagnés de pasteurs protestants, permit au Shogun de se mieux renseigner sur l'Europe et sur les divers États d'Asie. Il cessa de négocier avec les missionnaires pour s'adresser aux chefs des États eux-mêmes. Des relations régulières furent établies avec le Siam, le Tonkin, l'Annam, les Indes. Une ambassade fut même envoyée à Madrid où elle reçut un chaleureux accueil. Un traité de commerce fut signé avec les Hollandais; les Anglais reçurent le droit d'établir des factoreries sur plusieurs points.

Mais, de même que la rivalité des Jésuites et des Franciscains avait arrêté le développement du catholicisme au Japon, de même l'antagonisme de l'Espagne et du Portugal catholiques avec l'Angleterre et la Hollande protestantes suspendit l'extension européenne. Iryasu, vers la fin de son règne, persécuta les missionnaires et brûla leurs églises. Son fils et successeur, Hidetada, massacra en masse les chrétiens qui ne voulurent pas abjurer et fouler aux pieds la croix, rompit toutes relations avec l'Espagne et le Portugal; quelques années plus tard les Japonais reçurent la défense formelle, sous peine de mort, de quitter l'Empire et d'avoir aucun rapport avec d'autres étrangers que les Chinois ou les Hollandais, et encore ces derniers furent-ils relégués dans une île au sud de Nangasaki, sans pouvoir pénétrer dans l'intérieur de l'Empire (1620).

Vers la moitié du dix-septième siècle et jusqu'à la moitié du dix-neuvième, une ère nouvelle commença pour le Japon : ère de paix et de calme intérieurs, pendant laquelle les Shogun de la famille Tokugawa publièrent des lois fort habiles pour organiser l'État, établir la monarchie absolue, sans détruire le régime féodal, et rendre les grandes révoltes passées impossibles, malgré l'hérédité des charges. Il y eut deux conseils de gouvernement : un premier, dit des anciens, de cinq Daimio, un second de six autres Daimio. Chacun des conseillers était à tour de rôle chargé de la direction des affaires de son conseil pendant un mois seu-

lement. Un troisième conseil fut créé plus tard et composé de cinq censeurs principaux et de seize censeurs, avec mission de rechercher, à l'aide de nombreux espions, tous les complots et même les fautes contre la morale et l'étiquette.

La famille constituait la véritable unité sociale; le chef de famille était responsable de la conduite des siens et notamment de leurs dettes. Il recevait tout l'argent de la famille dont il payait toute la dépense. Nul engagement n'était valable s'il ne l'avait signé. Il avait le droit de désigner arbitrairement son successeur; à défaut de désignation, le fils aîné héritait de tout, avec la charge d'assurer le sort de ses frères; car les filles une fois mariées cessaient de faire partie de la famille de leurs parents pour entrer complètement dans celle de leurs maris.

Pour faciliter l'action gouvernementale, les familles étaient groupées par cinq, sous l'autorité d'un chef responsable.

La population, qui n'était que de 15 millions au seizième siècle, s'accrut rapidement pendant cette période de paix, mais sans dépasser 26 millions, par suite de la mortalité occasionnée par des fléaux périodiques qui désolèrent cet empire.

Parmi les plus terribles de ces fléaux, il convient de citer les famines, généralement acccompagnées ou suivies d'épidémies de peste ou d'autres contagions. De 1690 à 1840, on compta 21 famines générales pendant lesquelles le prix du riz, habituellement payé 15 monnes, montait à 140 monnes. En 1743 on paya 800 sen un chien, 50 sen un rat. On en était arrivé à manger des cadavres Voici un épisode plus effroyable que celui d'Hugolin que cite M. de la Mazelière. Un père qui avait vu mourir de faim sa femme et ses deux fils aînés, mena le troisième chez son voisin et lui demanda de le tuer, ne s'en sentant pas le courage. Le voisin y mit la condition qu'il recevrait la moitié du corps. Le père souscrivit à ce hideux marché; mais, son fils tué, il se précipita sur son assassin, l'égorgea à son tour pour venger son fils, en réalité pour ne pas lui laisser une part de cette infâme nourriture!

Les famines avaient bien des causes, parmi lesquelles nous

pouvons citer la petite proportion du terrain cultivé par rapport à la surface cultivable (4 millions et demi, contre 29 millions et demi d'hectares); la médiocre fertilité d'un sol volcanique que l'absence de tout bétail ne permettait pas de fumer; le Bouddhisme interdisant de tuer des animaux pour les manger, on n'en élevait pas dans les fermes.

Les douanes intérieures entravaient les communications de province à province et par conséquent le transport du riz d'une région favorisée à une autre ruinée par la sécheresse ou quelque cataclysme. De même que les coutumes, si impérieusement ennemies de tout changement, arrêtaient l'émigration des centres trop peuplés vers ceux qui l'étaient moins. L'abandon de tout commerce extérieur proscrit par des édits sévères ne permettait pas d'aller chercher au dehors ce qui manquait au Japon.

L'accaparement pratiqué par les marchands de riz, le « trust » dirions-nous de nos jours, provoquait aussi parfois des disettes factices.

La population se divisa en quatre classes, fort inégales en nombre et en influence : d'abord les Kuges, fonctionnaires civils, généralement ennemis de toutes les nouveautés, étaient les moins nombreux et les plus puissants, ayant entre leurs mains le Gouvernement. Ensuite la caste militaire des Samurai à deux sabres dont l'activité sans emploi n'avait plus qu'une place mal définie dans l'État nouveau. Quelques-uns étaient devenus fonctionnaires, d'autres se livraient à l'étude dans les couvents; un certain nombre supportait fièrement sa misère, tandis que d'autres, et ce fut le plus grand nombre, se livraient à la débauche achevant ainsi leur déconsidération. On vit les fils de ces fiers guerriers farder leur visage rasé et se vanter de ne même plus savoir monter à cheval. Tous ces Samurai étaient pleins de mépris pour le peuple, et particulièrement pour les commerçants et trafiquants.

Le peuple formait la troisième classe, de beaucoup la plus nombreuse, et qui faisait vivre les deux premières. Sa composition s'était singulièrement modifiée. Les paysans avaient été

affranchis pendant ces temps de guerre; en 1612 le servage fut aboli légalement; nul ne pouvait passer de contrat avec des cultivateurs que pour une durée de plus de dix ans; chaque famille de paysans possédait sa maison et le domaine qui l'entourait.

Les Bonzes et les médecins, bien que faisant partie du peuple, avaient une situation privilégiée spéciale : les premiers parce qu'ils rendaient des honneurs aux Shogun défunts, élevés à la dignité de dieux protecteurs; les seconds étaient devenus plus experts au contact des Européens; et dans tous les pays le malade qui guérit conserve reconnaissance et considération pour son guérisseur. Les marchands, artisans, banquiers, changeurs formaient une véritable classe intermédiaire entre les nobles et le reste du peuple.

Grâce à la paix et malgré les lourds impôts dont ils étaient arbitrairement frappés, le développement du commerce, de l'industrie, du bien-être et du luxe les rendirent riches et puissants. Quelques-uns obtinrent le droit de porter un ou même deux sabres à raison de fonctions exercées. Ce privilège était aussi concédé à la suite de quelque riche cadeau d'argent au Shogun. Sauf de rares exceptions, aucun d'eux n'avait de droits politiques, à peine leur laissait-on quelques droits civils; mais la puissance de l'argent les mettait souvent au-dessus des lois.

Les artisans, presque toujours marchands de leurs propres œuvres et produits, formèrent des corporations professionnelles ayant des statuts, une administration et des chefs dont les fonctions ne tardèrent pas à devenir comme partout héréditaires dans la même famille. Il était très exceptionnel que les fils ne continuassent pas la profession paternelle; celui qui voulait changer devait préalablement se faire adopter par un membre de la corporation dans laquelle il désirait entrer.

Les banquiers et les changeurs, dont le principal centre était la ville d'Osaka, étaient particulièrement détestés, à cause des formidables intérêts qu'ils exigeaient pour les prêts consentis. Les fermages se payant en riz, les Daïmio et Samurai à court d'argent engageaient à l'avance toutes les redevances de leurs

fermiers aux banquiers, qui furent ainsi amenés à devenir les plus gros marchands de cette denrée, base de l'alimentation populaire Dans certaines années de famine, ils montrèrent une telle âpreté qu'ils provoquèrent des émeutes et leurs magasins furent pillés.

Enfin, au bas de l'échelle sociale, les *Hors-Castes* se partageaient en deux classes : les *Étas* formés de Samurai dégradés ou d'hommes exerçant certaines professions réputées inférieures, tels qu'acteurs, bouchers, bourreaux, fabricants de chaussures ou de tambours et les *Hinins* composés de voleurs, de mendiants, etc., etc. Lors de la suppression de ces différences sociales en 1871, on comptait 287,111 Étas et 982,800 Hinins.

La hiérarchie excessive de cette société, où les coutumes retenaient chacun dans la classe où il était né et l'empêchait d'aspirer à faire autre chose que ce que la tradition ancestrale lui imposait, devait à la longue ou anéantir tout élan vers le progrès, ou provoquer un sentiment de sourde haine contre ces institutions. L'organisation gouvernementale basée sur la suspicion s'appuya de plus en plus sur le troisième conseil, devenu très puissant. La délation fut florissante; des espions patentés ou volontaires inondaient la société, épiant les fonctionnaires comme les particuliers, les Daïmio comme l'empereur même.

Les shogun, au milieu d'une cour fastueuse, dont le produit de lourds impôts ne parvenait pas à payer le luxe, en étaient réduits à falsifier la monnaie d'or et d'argent, à créer des billets, sorte de papier-monnaie. Les grands Daïmio étaient également couverts de dettes et leur papier-monnaie s'était tellement multiplié, que dès 1730 il fallut leur enlever le droit d'en créer d'autres. Seuls, quelques Daïmio plus riches conservèrent cet avantage. En 1869 il y avait pour une valeur de 30 millions de billets de cette nature que le trésor public échangea contre du papier d'État. Les emprunts étaient faits auprès des marchands, des banquiers, dont la richesse toujours croissante faisait des personnages importants, supportant mal le mépris dont les accablaient les Samurai.

Un semblable état de choses ne pouvait durer indéfiniment : les doctrines chrétiennes bien que peu répandues, l'influence européenne qui malgré les édits d'ostracisme pénétrait avec persévérance, ne cessaient de battre en brèche la philosophie de Confucius ou la métempsycose bouddhiste Des esprits élevés, des intelligences indépendantes ne tardèrent pas à surgir et à frapper à coups répétés ce vieil édifice vermoulu. A côté de livres libertins dont de grandes courtisanes devenaient les héros, le roman fit revivre les vieilles légendes du Shinto; les lointains souvenirs du gouvernement paternel du mikado furent évoqués et comparés à la réglementation minutieuse et à l'inquisition tracassière actuelles. Puis, ce fut le rationalisme qui discuta les principes religieux et gouvernementaux.

Le médecin Motoori Norinaga, le plus grand savant du Japon (1730-1801) et en même temps écrivain distingué, fut l'un des plus ardents promoteurs de ce renouvellement. Dans les quarante-quatre volumes où il traita des questions d'histoire, de philosophie, de critique d'art, il re eva la religion nationale de sa déchéance et opposa les vieilles légendes japonaises sur la création aux théories chinoises auxquelles il attribua tous les malheurs qui avaient frappé sa patrie.

Hérata, son disciple, médecin comme lui (1776-1843), continua son œuvre malgré toutes les persécutions dont il fut accablé. Tout était prêt pour la réforme totale qui devait faire du Japon, arriéré, copiste de la Chine et presque barbare, une nation civilisée à l'européenne. Cette révolution, ou plutôt cette évolution, eut lieu dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. En quelques années le mikado, d'origine divine légendaire, devint un monarque constitutionnel et le Shinto national, transformé, fut déclaré seule religion d'État à la place du bouddhisme chinois.

Ici, nous autres Français, nous devons admirer sans réserve ce peuple : car, tandis que nous avons modifié notre état social en versant des torrents de sang, en commettant les crimes les plus abominables, les plus indignes d'une nation qui se prétend

civilisée, laissant partout des ferments de haine des citoyens les uns contre les autres, les Japonais, « sans rompre avec le passé, sans briser les cadres de leur société, sans perdre le respect d'eux-mêmes ni celui de leur empereur », ont su opérer cette heureuse métamorphose, l'une des plus radicales et des plus rapides qu'ait eu à enregistrer l'histoire de notre humanité.

Peut-être faut-il attribuer la facilité de cette évolution au Bushido, à ses principes de respect pour le Fils du Ciel, de soumission à la loi, de politesse envers ses semblables : dans ce cas, il serait bon d'emprunter au Japon son Bushido pour le faire enseigner et pratiquer en France!

Si maintenant nous considérons dans son ensemble cette longue histoire de vingt-cinq siècles, nous nous étonnerons qu'au milieu des plus affreuses luttes civiles, des nombreuses guerres étrangères, ce peuple ait su conserver ses traditions intactes, l'unité absolue de son empire, et l'homogénéité remarquable de sa race. Nous admirerons ses belles qualités de bravoure et d'honneur, non sans déplorer son orgueil excessif et ses mœurs commerciales déplorables, qui se ressentent trop du mépris dans lequel les Samurai tenaient les marchands.

Doué d'une intelligence vive, d'une mémoire incomparable, le Japonais s'adapte avec une étonnante rapidité les sciences et arts nouveaux. Mais une longue obéissance à des règles étroites a paralysé en lui la faculté d'invention et d'initiative : habile copiste, il ne semble pas avoir le génie créateur.

Colonel marquis DE NADAILLAC.

DIPLOMATIE D'HIER

ET

DIPLOMATIE D'AUJOURD'HUI

Lorsqu'en 1871, devant les Puissances impassibles, la France dut plier sous la main brutale du vainqueur, un sentiment d'immense étonnement s'éleva dans le monde civilisé et de tous côtés l'on entendit l'opinion publique murmurer : « Mais où donc est l'Europe? N'y a-t-il donc plus d'Europe? » La vieille Europe se taisait, en effet, stupéfaite, effarée, dans un bouleversement de toutes ses traditions diplomatiques, dans l'appréhension égoïste, éprouvée par chaque gouvernement, de l'ère nouvelle, ouverte aux destinées internationales. Un malaise général paralysait les intentions bienveillantes. Le respect d'un équilibre garantissant le Droit, la Justice et la Paix, toutes ces formes raffinées de la morale humaine, tous ces symboles généreux qui avaient suscité tant de chevaleresques interventions, s'effaçait dans l'ombre, étouffé par l'Individualisme atroce, impitoyable; et partout, à Londres, à Pétersbourg, à Rome, à Vienne, à Madrid, dans le silence émouvant, on entendait frissonner les éléments nouveaux d'un *modus vivendi* que l'on pouvait définir : « la lutte pour la vie ».

C'était la diplomatie d'aujourd'hui qui succédait à la diplomatie d'hier.

« La diplomatie, a dit le duc de Broglie, est, par excellence, le domaine de la pratique et de l'expérience; nul terrain n'est plus rebelle à la théorie; c'est un art bien plus qu'une science; on y recherche moins la direction logique des idées que la jus-

tesse du coup d'œil ou les ressources variées d'une intelligence souple et pénétrante. » La formule est brillante; mais elle mérite de n'être approuvée que sous réserves, car elle ne laisse pas suffisamment entendre que si la diplomatie n'admet pas de théories intransigeantes, elle a toutefois besoin, pour se diriger, d'une vue d'ensemble et de principes généraux. On entend bien que les principes sont liés aux circonstances, qu'ils sont malléables et souples, comme les faits eux-mêmes; mais ils n'en conservent pas moins l'autorité de véritables principes, tant qu'ils servent utilement de guide. C'est ce qu'a bien compris l'ancienne diplomatie, à la fois réaliste et raisonnée, ondoyante, et marquée d'un ferme cachet d'unité. L'équilibre européen, préparé et consolidé par des alliances, adaptées aux besoins du moment, et l'affaiblissement par un groupe de coalisés de la nation dynamique, tel est, en somme, tout le secret de l'ancienne diplomatie. Ainsi, de François Ier à Richelieu, toute l'action de la France tendit-elle à former un contre-poids à la puissance de la maison d'Autriche. Charles-Quint et François Ier se disputent l'alliance d'Henri VIII d'Angleterre, alliance que le vainqueur de Marignan perd pour un croc-en-jambe trop adroit. François Ier n'hésite pas à lutter lui-même, seul, contre l'Empereur, et, s'il est vaincu dans ce duel gigantesque, ce n'est pas sans avoir porté des coups terribles à son adversaire. Viennent les guerres de religion : la Réforme a suscité aux quatre coins de l'Europe la guerre civile; les peuples s'entre-déchirent en querelles intestines. Mais, quand l'orage est passé, Henri IV forme le projet, qu'arrête le poignard de Ravaillac, d'une grande alliance européenne contre l'Autriche. Richelieu reprend ce dessein et le maintient, d'une main souple et vigoureuse, au-dessus des difficultés de la politique intérieure. La France suivant, dès lors, une marche ascendante, devient à son tour pour l'Europe, après le traité de Nimègue, la nation dangereuse. Contre elle s'organise et fonctionne le système des alliances. Toutes les finesses de la diplomatie française se déploient alors pour rompre l'isolement de la France et pour dissoudre

le bloc de la coalition adverse. Louis XIV envoie de l'or sans compter à la cour d'Angleterre. Il entretient des relations secrètes avec la maîtresse de Charles II, Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, une Française, tout entière attachée aux intérêts de la France; et, pendant quinze ans, pour répéter le mot de Saint-Évremond, c'est « le ruban de soie qui serrait la taille de Mlle de Kéroualle qui unit l'Angleterre à la France ». Louis XIV disparu, la France, livrée aux vices du Régent, puis aux favorites de Louis XV, sent diminuer son prestige. Sa diplomatie n'en poursuit pas moins sa marche traditionnelle : par un coup de théâtre qui surprend Paris et qui exaspère Voltaire, elle abandonne la politique anti-autrichienne, que Louis XIV avait portée jusqu'au faîte, elle se retourne vers l'Autriche et lui offre alliance en tendant la main à Marie-Thérèse. Était-ce, comme le veut la légende, l'effet d'une lettre gracieuse écrite par Marie-Thérèse à Mme de Pompadour? Non. Cette lettre n'a jamais été retrouvée et tout donne à croire qu'elle n'a jamais été écrite. En réalité, l'alliance autrichienne était un acte très habile, qui prouvait que la diplomatie française demeurait fidèle à elle-même, à son principe d'équilibre européen et à son jeu d'alliances. La maison d'Autriche était ruinée au point de vue d'une domination supérieure : il n'y avait plus aucun intérêt à l'écraser. Mieux valait, au contraire, user de ses dernières ressources pour lutter de concert, contre le développement d'une puissance que Frédéric de Prusse organisait méthodiquement au centre de l'Europe. Il n'y avait d'ailleurs pas l'embarras du choix. L'Angleterre, livrée à la dynastie d'Orange, semblait concentrer contre la France toute la haine que Guillaume de Nassau avait vouée à Louis XIV. Dans l'œuvre de conquête hardie qu'elle tentait à travers les mers, elle rencontrait surtout des Français pour lui faire obstacle : la France devenait donc pour elle, comme autrefois, l'ennemi naturel qu'il fallait attaquer, dans tous ses points vulnérables, avec un tenace acharnement. L'Autriche était réduite, la Prusse était encore en formation, la Russie s'organisait : il ne restait que la France, centre de

gravité autour duquel s'établissait l'équilibre européen. L'Angleterre lui enviait cette position prépondérante; jusqu'à Waterloo, jusqu'à la défaite des aigles impériales, la France ne devait pas avoir d'adversaire plus déclaré et plus redoutable. L'on sait comment Pitt incarna supérieurement la haine britannique. On est allé jusqu'à l'accuser, ce qui cependant n'est pas encore prouvé, d'avoir entretenu par des subsides anglais la Révolution française. Toujours est-il que l'attitude anglaise était froidement et diplomatiquement calculée, avec une vision si nette, si tranchante du résultat à acquérir, que lorsque Napoléon, vaincu, se rendit, en prononçant la parole fameuse : « Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique », le gouvernement anglais lui offrit... Sainte-Hélène. L'alliance autrichienne, en 1750, n'exprimait donc aucune contradiction sensationnelle. La fortune des armes et la loi des destins ne devaient pas permettre à la France d'utiliser cette alliance au mieux de ses intérêts. Au reste, un bouleversement inouï se préparait dans les conditions d'existence de la société moderne, et la France, se trouvait, pour ce mouvement, à l'avant-garde de la civilisation. La chute de l'ancien Régime, la proclamation des Droits de l'Homme, 1793 victorieux contre la coalition européenne, tout cela retentissant, imprévu, fantastique, affolait la politique extérieure et supprimait les diplomaties circonspectes. Et, comme pour continuer l'hallucination grandiose, un soldat de la République, s'emparait de l'enthousiasme national, fondait à son creuset la masse colossale des énergies françaises, et, promenant le drapeau tricolore dans toutes les capitales d'Europe, faisait de Buonaparte, Napoléon Ier, empereur des Français. Pour terrasser ce géant, il fallait des coalitions, encore des coalitions et toujours des coalitions. Il finit par tomber, les reins brisés, au plateau du mont Saint-Jean; et, l'ouragan étant passé, les diplomates, qui avaient pris contact au Congrès de Vienne, sur une question de principe : la défense du trône et de l'autel, essayèrent de reconstituer, à l'aide des débris épargnés par la tempête, les assises de la politique extérieure. Mais

le monde avait changé : des idées nouvelles flottaient sur les peuples. Tandis que la France s'absorbait dans une réaction sévère contre l'œuvre de 1789, l'Italie s'agitait à la voix des théoriciens, proclamant le principe des nationalités, l'Amérique latine se soulevait, poussée par Bolivar, et la République, que Washington avait bâtie sur la Justice et sur la Liberté, ayant affirmé sa vigueur en triomphant de l'Angleterre, son ancienne métropole, jetait avec Monroë une clameur vibrante de vouloir vivre. Des complications imprévues et formidables menaçaient à chaque instant de se produire. La question d'Orient, grosse d'aperçus, se profilait à l'horizon balkanique. Dans ces conditions il était impossible à l'ancienne diplomatie de reprendre son fonctionnement régulier et systématique. Ce fut une époque neutre, où chaque peuple, en Europe, garda ses positions, l'époque statique de la politique extérieure européenne. Alors, brillèrent au premier rang des hommes comme Talleyrand, Metternich et Cavour, des hommes qui excellaient dans l'art de « peser des œufs de mouche dans des balances de toiles d'araignée », des hommes dont le grand mérite consistait à dire comme Metternich : « Gagnons du temps », ou bien « l'argent est le nerf de la guerre », ou à proférer des aphorismes comme celui-ci qui était cher à Talleyrand : « Il faut traiter ses ennemis comme s'ils devaient être ses amis, et ses amis comme s'ils devaient devenir ses ennemis ». Où étaient les grandes idées de Richelieu, de Mazarin, de Louvois, et du cardinal Alberoni? Talleyrand, entre deux billets galants à quelque « cher ange », trahissait un secret d'État ou dressait les bases d'une fructueuse spéculation personnelle; Metternich ne voyait que l'Autriche et le droit divin; Cavour, vaste intelligence, était obligé d'user ses ressources à préparer le mouvement d'où pourrait sortir l'indépendance de son pays. Trois seuls éléments arrachèrent l'Europe de son marasme avant que sur les rives de la Sprée ne se produisît l'élan qui devait changer la face des choses : les règlements partiels de la question d'Orient; la conquête coloniale; et les visions utopiques d'un cerveau impérial. La bataille de

Navarin, la prise d'Alger, Malakoff, Sébastopol, Magenta et Solférino, la guerre de Crimée marquent, à ce sujet, les points de repère. Hormis ces faits, les grandes nations vivaient sur les résultats acquis. L'Angleterre, parvenue au sommet de sa grandeur, se livrait tout entière au libre échange et inscrivait, sur sa couronne, le titre glorieux de « reine de la mer ». L'Espagne s'agitait avec le prétendant don Carlos. La Russie travaillait toujours à son organisation intérieure, en surveillant du coin de l'œil Constantinople. L'Autriche osait à peine respirer entre la Prusse et l'Italie. Cependant, les Etats-Unis, vers lesquels nul ne songeait à se tourner, réalisaient une évolution formidable. Le message Polk avait jeté les fondements du panaméricanisme et sur la question du canal interocéanique s'affirmaient des visées impérialistes redoutables. La crise séparatiste écarta momentanément le péril de ce côté. Mais le danger n'en devint que plus redoutable, sur cet autre point de la carte d'Europe, où, aux temps reculés du moyen âge, Jean l'Ours avait établi ses territoires de chasse. Depuis Iéna, lentement, mais inlassablement, la Prusse s'était reconstituée dans tous ses organismes anéantis. Les théories de Kant, régénérées par Hœgel, Nietzsche et Fichte, avaient exalté les énergies nationales. La « Willensmacht » avait fait merveille, et la Prusse s'était trouvée forte des mêmes éléments qu'au temps de Frédéric II, lorsqu'un nietschéen avait surgi, prêt à souffler sur son pays sa volonté surhumaine de domination. Le prince de Bismarck, sûr de lui et de toute la force que lui donnait l'opiniâtreté de ses desseins, liquida, en un tour de main, l'affaire des duchés, et, froidement, se tourna vers l'Autriche pour l'écraser à Sadowa. Puis, avant que le monde ne fût remis de sa stupeur, il couvrit d'un regard d'aigle les principautés, duchés et royaumes allemands, eut un hochement de tête, falsifia, sans l'ombre d'une hésitation, une dépêche diplomatique, et lança ses uhlans sur la route de Paris. Tout disparaissait devant ce coup d'audace secouant soudainement l'apathie européenne. Le résultat en fut rapidement démontré : la création d'un nouvel empire d'Allemagne ressuscité

en fédération pour les temps nouveaux, et le changement radical du *modus vivendi* des États civilisés. Tout le monde comprit que, désormais, pour préserver son existence, chacun devrait égoïstement, férocement, lutter, sur tous les terrains, avec un seul but, une seule idée fixe : dépasser ses rivaux sur la route de la concurrence vitale. Les précautions diplomatiques devenaient inutiles. Les forts se contentaient d'englober les faibles pour faire nombre avec eux contre l'adversaire redoutable, sans préoccupation d'équilibre international, mais dans une course aveugle, amorale, au plus actif, au plus énergique, et au plus fort.

*
* *

Le grand Frédéric déclarait qu'on ne fait jamais rien pour les beaux yeux les uns des autres. Il émettait ainsi, à de longues années de distance, le principe rigoureux de la diplomatie contemporaine. Comme Bismarck a précisé encore la notion de cette diplomatie dans la formule connue : « Le droit c'est la force », on peut rattacher, semble-t-il, à Berlin, l'école de la diplomatie nouvelle. C'est ce que démontre, au reste, surabondamment, un livre curieux de M. Henri de Poschinger : *Le prince de Bismarck et les diplomates*. Que ce ne soit pour en faire à Berlin ni un reproche, ni un éloge, puisque personne n'a protesté contre la transformation opérée, et que chacun s'est, au contraire, empressé de s'y rallier dans la mesure de ses moyens. Aussi bien, est-il juste de constater que le dix-neuvième siècle a fini, dans ses trente dernières années, sur un bouleversement inouï des conditions de la production économique. Les découvertes de la science, les progrès du machinisme, ont jeté sur le marché intérieur des stocks considérables qui n'ont pas tardé à s'entasser en immense surproduction. Ces stocks, sous peine de dépérir, ont dû partir à la conquête des marchés extérieurs; mais comme ceux-ci se sont trouvés presque tous dans des conditions d'égale surproduction intérieure, ils ont fermé stoïquement leurs portes, et la lutte économique s'est

alors engagée, avec toutes les âpretés de la concurrence, toutes les illusions de la spéculation. Dans cette lutte, quelques pays possédant un marché intérieur incomparable, tels que les États-Unis et l'Angleterre, ont pu supporter et encourager même le développement industriel gigantesque qu'excitait chez eux la concurrence mondiale. Mais les limites du marché intérieur, aux États-Unis d'abord, n'ont pas tardé à être dépassées. Les grandes industries américaines, pour vivre dans une suffisante trouvaille de débouchés, ont réclamé impérieusement la possession des places fortes économiques du globe, la domination des principales routes de la mer. Alors est né ce que l'on a nommé l'impérialisme. Sur ce point, l'Angleterre n'était pas prise au dépourvu. Son empire colonial lui assurait un passage et un gîte dans tous les quartiers de l'univers. Il est vrai qu'elle avait laissé à ses colonies leur autonomie douanière; mais il lui était possible de préparer une assimilation, quand elle sentirait le besoin réel d'évoluer elle-même vers le protectionnisme. L'Angleterre et les États-Unis se trouvaient donc sur une voie nettement indiquée : les procédés nouveaux de la vie économique, malgré la supériorité de leur marché intérieur, les obligeaient à envisager la question des débouchés extérieurs. Or, si cette question se posait aussi nettement pour ces deux peuples, de quelle importance suprême ne devait-elle pas être pour les pays où le marché intérieur économique n'offrait que des ressources relativement faibles, par exemple, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie et l'Espagne? La France, était, en ce sens, protégée par la spécialité de sa production : articles de luxe, articles de Paris; au demeurant elle était meurtrie et lasse d'aventures. L'Italie et l'Espagne étaient trop affaiblies. Mais l'Allemagne, mais la Russie, devaient forcément manifester leur impérialisme. L'Allemagne surtout; car la Russie avait, du côté de la Sibérie, la facilité d'un expansionnisme revêtant toute la forme d'un simple prolongement. C'était ce que Bismarck avait compris, dès 1870. Il s'était dit : « Si je ne m'élève pas, je serai écrasé; si je ne dévore pas, je serai dévoré. » Et, à l'aide de la France

ensanglantée, il avait groupé l'Allemagne autour de la Prusse pour les luttes futures. Inspiration de génie! Aussitôt après cet acte, et comme s'il avait suffi à réveiller des énergies latentes, on vit, en effet, les États-Unis, s'accroître en une proportion incroyable, l'Angleterre étudier sérieusement des moyens de défense économique, la Russie entamer graduellement le territoire asiatique. L'Allemagne suivit le mouvement et entra résolument en lice. Des aspirations politiques profondes venaient, d'ailleurs, galvaniser tous ces impérialismes économiques. L'Amérique puisait dans la théorie de la Manifest-destiny, dans la Bible, et dans Emerson, la fierté d'un avenir indéfini de gloire et de puissance; l'Angleterre avait pour elle son passé; l'Allemagne rêvait du Saint-Empire et du globe étoilé qu'avait tenu dans ses mains Frédéric Barberousse. La Russie se voyait impératrice de l'Orient. La France, occupée à panser ses blessures, ne pouvait encore qu'attendre, mais en observant, fière de son passé et confiante en son avenir. Il y avait donc, partout, un ensemble de conditions, intérêts économiques, d'une part, ambitions politiques, de l'autre, qui créaient violemment des impérialismes rivaux. A ces conditions nouvelles, il fallait nécessairement une diplomatie nouvelle et, comme ces conditions étaient, avec une netteté lumineuse, celles de la concurrence vitale et de la lutte pour la vie, elles ne pouvaient susciter, en corollaire, qu'une diplomatie brutale de concurrence et de lutte, chacun réglant ses propres affaires au mieux de son intérêt personnel, mais ne devant compter sur personne pour le secourir ou lui tendre la main. Sur ce terrain la diplomatie nouvelle a rapidement éclairé ses voies et moyens. Elle n'a pas tardé à démontrer qu'elle devenait « l'art de faire comprendre que le vaincu n'a pas seulement une dette à payer au vainqueur, mais qu'il doit encore une sorte d'indemnité à tous ceux de ses voisins qui le voyant aux prises avec l'ennemi ont eu la générosité de ne pas profiter de sa détresse pour envahir son territoire ». Dès lors, aussitôt que des diplomates se sont trouvés réunis en congrès, ou en conférence, ils n'ont pas eu, en se regardant

avec des sourires, en s'accueillant avec des révérences, d'autre idée que la suivante : « Quel est celui qui va tirer les marrons du feu pour les autres? » Rien n'est plus difficile à établir, dans la société contemporaine, qu'une harmonie d'intérêts. Les intérêts de l'Allemagne du Nord diffèrent même de ceux de l'Allemagne du Sud. Dès le moment donc où il est devenu notoire que le principe de la politique extérieure était l'intérêt personnel exclusif, il n'a plus été possible de fonder des alliances solides et durables. Il y avait dans la société d'autrefois moins de complexité et partant moins d'acharnement à la lutte et de ténacité à la concurrence. Certains points d'intérêt matériel et même d'intérêt moral pouvaient rallier longtemps toute une orientation politique. Les positions acquises ne risquaient pas d'être bouleversées soudainement par la poussée subite d'un concurrent avide de puissance. Aujourd'hui, l'intérêt moral de gloire, de générosité, n'est plus qu'un souvenir historique. Pour satisfaire à la loi du progrès intellectuel, on a échafaudé, en se servant des grands noms de Droit et de Justice, une théorie qui serait admirable, si elle était réalisable : le pacifisme. On a parlé, avec des élans d'enthousiasme, de désarmement, d'arbitrage obligatoire et de paix universelle. Et ceux mêmes qui semaient la bonne parole, s'occupaient, d'un autre côté, à faire fondre des canons et à fourbir des baïonnettes! Il faut avoir le courage de le reconnaître : l'heure n'est pas encore née de la grande fraternité des peuples, comme elle n'est pas encore sonnée de la paix sociale réalisée dans une ère de Liberté, d'Égalité et d'Amour. M. Sagasta avait raison d'affirmer avec amertume : « Tout est au positivisme, à l'égoïsme et à l'isolement. » Les solennelles manifestations pacifiques ne sont que des moyens de tromper les autres et peut-être de s'illusionner soi-même. En réalité, chacun suit une politique d'égoïsme à outrance où la morale supérieure n'a rien à voir. Les peuples s'élancent férocement vers la domination, vers la puissance, et, sur le chemin étroit qui y conduit, rien ne les arrête de pousser dans l'abîme leurs rivaux que la crainte d'être eux-mêmes vaincus dans la lutte. Aucune

considération de générosité, ni d'idéal moral : la simple crainte réfléchie et prudente de l'égoïsme ne voulant hasarder son suprême enjeu qu'avec toutes les chances de succès. Tous les événements qui se sont passés, depuis 1870, sur la scène du monde, confirment cette assertion. Quelques années à peine après le traité de Versailles, au moment où il semblait que l'Europe s'était ressaisie et que le concert européen pouvait harmonieusement se reformer, éclate la guerre d'Orient que personne ne cherche à empêcher, mais dont tout le monde s'efforce aussitôt de s'attribuer les profits. La Russie n'avait point évité le combat contre la Turquie qui la gênait, parce qu'elle se sentait plus forte et, pour ainsi dire, assurée d'une victoire complète. L'égoïsme international perçait à jour. On se surveillait, devant l'Homme-Malade, on tâchait de compromettre son voisin et de profiter de sa défaillance. Lorsqu'en 1880, la conférence de Berlin mit en demeure Abdul-Hamid d'exécuter les dernières clauses du traité de Berlin, c'est-à-dire de donner à la Grèce, la vallée de Péné, la Thessalie avec Larissa et l'Épire avec Janina, il se produisit une manœuvre caractéristique. On songeait à faire occuper l'Albanie par une des six puissances signataires, et aussitôt tout un courant de diplomatie, dirigé par l'Allemagne, se manifesta, pour que la puissance occupante fût la France. On parla de son passé, de Canaris et Botzaris que Victor Hugo avait chantés. Mais les temps étaient changés pour la France comme pour toutes les autres nations. Le gouvernement de Paris vit le piège. Il comprit qu'on voulait l'embarrasser dans un guêpier où il laisserait toutes les forces que le pays refaisait patiemment, admirablement, depuis 1870. C'était cette renaissance rapide et progressive qui avait inquiété les vainqueurs de la veille et qu'ils cherchaient à anéantir. N'est-il pas difficile de voir dans cette opiniâtreté à écraser le vaincu, la moindre parcelle de Droit et de Justice? L'affaire Schnœbelé, venue plus tard, prouva que la France était toujours gênante pour l'Allemagne et qu'on sentait vivement, de l'autre côté du Rhin, la contrariété de la voir graduellement se relever et se retrouver elle-même. Si le

conflit n'a pas éclaté alors, ce n'est certainement pas pour des raisons humanitaires, ni par la crainte d'une intervention européenne, c'est par suite, devant des masses à peu près identiques et également résolues, de l'incertitude du résultat. Comme cette incertitude n'était pas en cause, lorsque les États-Unis se heurtèrent à l'Espagne, la rivale héréditaire de leur panaméricanisme, la guerre ne fut pas un instant douteuse, après l'accident du Maine. Et l'Espagne fut définitivement chassée de l'Amérique. La Russie crut pouvoir user du même procédé vis-à-vis d'un gêneur qui montrait les dents, au loin sur les rivages de la Corée. Mais elle avait mal calculé. Le Japon s'était armé pour la lutte : il voulait vivre, lui aussi, et dominer. Il s'élança avec une sauvagerie indescriptible et c'est sur des monceaux de cadavres entassés à Port-Arthur, à Moukden, à Liao-Yang, que la Russie a dû se déclarer vaincue. Ces exemples établissent irréfutablement que les paroles de paix que l'on jette à tous les vents ne sont qu'un leurre, qu'un résonnement de cymbales creuses. La diplomatie nouvelle est forcément la diplomatie de la guerre. Si le choc ne se produit pas, c'est que chacun, bien qu'il sente ce choc nécessaire, en redoute les conséquences parce qu'il ne connaît pas les forces précises accumulées par l'adversaire. Mais que devant une manœuvre douteuse, au premier vent d'amertume, l'opinion nationale s'émeuve, s'irrite et gronde, les gouvernements seront débordés, et, sous la pluie rouge de la guerre, les choses suivront leur destinée. N'a-t-il failli en être ainsi entre les États-Unis et l'Angleterre, sous M. Cleveland, à propos de l'incident minime, relativement, du Venezuela? Les grands impérialismes s'étendent, se développent, se frôlent, parfois se dressent face à face : ils ne se sont pas encore attaqués. Mais, outre l'incident signalé entre les États-Unis et l'Angleterre, il y a eu, par moments, une tension redoutable entre les rapports des États-Unis et de l'Allemagne ; il y a eu dernièrement entre l'Angleterre et l'Allemagne, avec la France en tiers, une grosse partie qui s'est jouée, tenant le monde en angoisse, sur la côte méditerranéenne. Les États-Unis et le Japon viennent récem-

ment de se dresser, face à face. On voit donc que depuis quelques années, et malgré tous les hosannahs de paix qui viennent enchanter les oreilles, l'univers est plein de rumeurs de catastrophe. C'est que chaque peuple va droit au même but de puissance, de domination, d'impérialisme et que fatalement ainsi, aux carrefours de la route poursuivie, nul ne voulant ouvrir le passage, le corps à corps se produira.

Ainsi, le conflit paraît inévitable, à une échéance indéterminée mais assez prochaine. Un seul moyen peut-être réussirait à l'empêcher. Ce serait un savant retour à la vieille politique d'équilibre. Les alliances qui ont été conclues dans le Monde, depuis 1870, ne sont pas des alliances d'équilibre raisonné. Dans la Triplice, l'Allemagne a voulu simplement prendre en remorque, pour en faire les souples instruments de son impérialisme tourné contre la France déjà vaincue, deux pays faibles : l'Autriche et l'Italie. La Triplice n'a eu aucune signification vis-à-vis des deux grands impérialismes rivaux de l'Angleterre et des États-Unis, c'est-à-dire, en somme, vis-à-vis des points de conflit les plus dangereux. L'alliance franco-russe par laquelle la France se défendait, en une tentative d'équilibre instinctif contre la Triplice, a laissé dans les plaines mandchouriennes ses meilleures forces. Cette alliance n'avait d'ailleurs, comme la Triplice, aucune signification intéressante, vis-à-vis de l'Angleterre ou des États-Unis. Or, la notion d'équilibre doit, actuellement, se généraliser : d'européenne elle doit devenir mondiale, comme l'impérialisme auquel elle doit servir de remède. Pour la raisonner utilement, pour l'établir avec des chances d'efficacité, il faut l'examiner en contre-poids de l'impérialisme universel. Il apparaît ainsi qu'il faut éviter la soudure des grosses masses, et opposer à ces grosses masses isolées, le bloc cohérent des masses faibles. Une masse faible n'a rien à gagner, à évoluer dans l'orbite d'une masse forte : elle risque, au contraire, d'être écrasée par une contraction soudaine. C'est entre elles seulement que doivent s'unir les masses faibles, pour faire équilibre, en une seule masse forte, aux autres grosses masses isolées. Le

groupe slave et latin pourrait de la sorte s'opposer au groupe allemand, au groupe anglais, au groupe américain et au groupe mongol. La paix pourrait ainsi se maintenir par l'équilibre, en raison de la crainte légitime qu'aurait chaque groupe d'attaquer un groupe rival, égal en force. On ne peut combattre efficacement l'égoïsme qu'en usant de l'égoïsme lui-même. Les protestations d'amitié, les démonstrations sympathiques, ce que l'on nomme les ententes cordiales, tout cela ne possède qu'une portée éphémère qui ne tiendrait pas devant la plus petite chiquenaude de l'intérêt personnel. Les États-Unis, qui se souviennent de Washington, ont esquissé quelques beaux gestes d'intervention humanitaire. Mais les auraient-ils tentés s'ils en avaient redouté le plus petit inconvénient pour leur intérêt personnel, et s'ils ne voyaient pas dans une sorte d'impérialisme politique moral la consécration de la puissance énorme de leur impérialisme économique?

Oui, la politique de l'équilibre mondial, moins cynique, moins individualiste, que la politique du « struggle for life », offrirait plus de garanties pour la paix du Monde. Mais on ne peut en espérer l'accomplissement sans réserves que par une baisse de l'égoïsme, une revolution qui rendrait l'égoïsme moins emporté, moins aveugle, pour lui permettre de se rendre compte des sacrifices qu'il devrait faire dans son propre intérêt. Au contraire l'égoïsme paraît devenir de plus en plus l'océan monstrueux où, comme des fleuves écumants, se jettent toutes les actions humaines et malheureusement ainsi la diplomatie d'aujourd'hui n'est pas prête à rendre sa place à la diplomatie d'hier.

Joseph Ribet.

MAZARIN ET FOUCQUET

A la fin du mois de décembre 1654, un jour que les gardes françaises et suisses, à cause de l'arriéré de leur solde, « criaient » plus fort que d'habitude et que les financiers, dans la crainte de l'orage tout prêt à éclater, avaient resserré encore davantage les cordons de leur bourse, le cardinal Mazarin, jugeant la situation grave et estimant que jusque-là on avait manqué de fermeté dans la gestion des finances, décida d'inaugurer une nouvelle politique en priant le procureur général Nicolas Foucquet de « prendre soin de tout ». Cette apparente marque de confiance pour le procureur général ne laissait pas d'être flatteuse et elle le touchait d'autant plus vivement qu'il pouvait avec raison se vanter de l'avoir provoquée.

Depuis bientôt deux ans qu'il exerçait la surintendance conjointement avec Abel Servien, le négociateur de la paix de Westphalie, il n'avait guère paru, se trouvant vis-à-vis de son collègue, par l'âge, l'ancienneté des services et même la faveur de la cour, dans un état d'infériorité évident [1]. Mais il était ambitieux; et s'apercevant sans doute — avec Colbert [2] — que Servien avait deux graves défauts, l'un « de refuser toutes choses justes ou injustes » et l'autre « une irrésolution invincible presqu'en toutes affaires », il ne manqua pas de se servir des qualités contraires pour capter à son profit le crédit que l'autre perdait tous les jours auprès des grands et des gens d'affaires. Ainsi, sans secousse, sans rupture éclatante ni démission scandaleuse, les rôles avaient été intervertis et, maintenant que l'on

[1] V. J. Lair, *Nicolas Foucquet*.
[2] Mémoire de Colbert. Clément, *Lettres et Instructions*, t. II.

traversait une crise, c'est à lui, Foucquet, que le cardinal venait s'adresser. Il triomphait. Hélas! ce triomphe, dix années plus tard, dut lui suggérer des réflexions singulièrement amères — à Pignerol!

En attendant, tout à la joie d'avoir gagné la partie contre Servien, avec l'exaltation de son tempérament nerveux, un peu trop prompt à l'espoir et aveugle des dangers, il s'empressa de « remettre l'esprit » de Mazarin et lui exposa dans les grandes lignes son plan financier : pas de violences, surtout pas de banqueroute, mesure essentiellement maladroite puisqu'elle ruine le crédit de l'État sans beaucoup redorer le trésor; au contraire de la « douceur » et de l' « affection », des façons régulières et tranquilles de nature à écarter toute défiance et même une certaine générosité bien comprise, car « quelque chose à gagner, c'est la seule raison qui fait que l'on veut bien courir quelque risque [1]. »

Cette déclaration de principes est assez originale pour l'époque et elle découvre nettement toute la souplesse d'esprit de son auteur, sa finesse ironique et pleine d'à-propos, son sens profond des circonstances et des gens. Les capitalistes ont peur? Ils réclament des garanties? Qu'importe qu'on n'aie pas d'argent pourvu qu'on aie l'air d'en avoir! En somme, c'est du *bluff* — avant la lettre.

Mazarin, beaucoup plus rude en affaires, — comme on va le voir, — et qui avait déjà plusieurs banqueroutes sur la conscience, ne dut pas goûter fort une méthode qui contrastait radicalement avec la sienne, mais, comme le temps pressait et que les procédés, d'ailleurs, l'intéressaient beaucoup moins que les fonds eux-mêmes, il brusqua l'opération, relégua Servien au second plan et fit étendre officiellement par une nouvelle commission royale les attributions de son collègue. Le procureur général se mit à l'œuvre et, à partir de ce moment-là, il se trouva définitivement dans la main du cardinal.

[1] Foucquet, *Défenses*, t. V.

*
* *

Si Foucquet prêchait la douceur et le calme, Mazarin, qui pourtant savait être rusé et patient à l'occasion, ne transigeait jamais sur la question des finances. Ne paraissant pas tenir compte des contingences susceptibles de s'opposer à ses desseins, il imposait ses exigences avec une inflexibilité presque cassante et, quand il lui arrivait de « conjurer », de « supplier », c'était d'un ton dur et sec qui faisait voir clairement que ses prières étaient des ordres et que ses désirs voulaient être obéis. Le surintendant n'avait qu'à restreindre tant soit peu les fournitures de l'armée ou seulement à différer l'envoi des sommes prescrites pour s'attirer aussitôt une tempête. Qu'on en juge par ce passage : « Vous me dites il y a quelques jours que l'argent destiné pour les troupes qui vont en quartier d'hiver était prêt. Cependant j'apprends que le trésorier n'en a pas encore touché un sol... Vous savez de quelle manière je vous ai parlé là-dessus. Je vous prie de me dire de nouveau nettement sur quoi l'on doit faire un fondement assuré, *afin que l'on ne coure pas risque de faire ruiner l'État pour s'être flatté de fausses espérances*[1] ». Et ce qui était plus désastreux, c'est que ses continuelles brusqueries s'exerçaient également sur les gens d'affaires, déjà trop enclins à s'effrayer, et que les contribuables même volontaires, comme le clergé, ne trouvaient pas grâce davantage à ses yeux, si leur zèle semblait se ralentir un instant. Ainsi, il rebutait tout le monde et n'obtenait rien. Il y avait conflit entre ses prétentions et les moyens d'y satisfaire. Foucquet lança cette boutade, un jour de mauvaise humeur ou de détresse : « Je n'ai jamais vu les finances en si mauvais état, *chacun voulant argent et s'opposant à ce qui en peut produire*[2] » : l'allusion est directe.

Je sais bien que la guerre avec l'Espagne avait atteint son maximum d'intensité. Turenne et La Ferté en Flandre, Conti en Catalogne, Guise dans le Milanais défendaient les frontières pas

[1] Lettre de Mazarin, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 893.
[2] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 905.

toujours avec succès et les nouvelles alarmantes pleuvaient. Tantôt l'infanterie de Conti, dans un dénûment affreux, s'était mutinée et avait refusé d'ouvrir la tranchée : monsieur le prince avait dû *boursiller* parmi tous les officiers »; tantôt l'armée d'Italie, à défaut de quoi subsister, allait « se mettre en marche pour repasser les monts »; un beau jour, il y avait à réorganiser la flotte de Toulon, ou bien M. le comte d'Harcourt réclamait à cor et à cri des ordonnances pour l'*entretenement* de Philipsbourg; une autre fois M. de Manicamp à la Fère-Champenoise, le maréchal d'Hocquincourt à Péronne menaçaient de livrer leur place à l'ennemi et il fallait encore 250,000 écus pour les décider à rester au service du Roi. C'était là évidemment une source de dépenses considérables que Mazarin ne pouvait perdre de vue sans manquer à son strict devoir de premier ministre, et quand il écrivait : « Il ne faut pas fournir un sujet de dire que l'armée n'a pu rien entreprendre faute d'argent [1] », il avait certainement raison. Sans doute on peut bien lui reprocher quelques rudesses de langage ou des encouragements singulièrement dépourvus de sollicitude, cependant on est obligé de reconnaître que, s'il était exigeant, les circonstances le forçaient de l'être. A la rigueur, cela pouvait passer pour du patriotisme.

Malheureusement pour lui, la gloire de Sa Majesté et le salut de la France n'étaient pas ses uniques préoccupations. Bien des dépenses réclamées par lui au même titre que les premières et avec autant d'âpreté s'expliquent malaisément, surtout à une époque où la guerre et le désordre étaient partout; d'autres ne s'expliquent pas du tout, et même, quand on réfléchit à cette immense fortune amassée au milieu de la misère générale, elles font naître des soupçons inquiétants.

Mazarin, d'abord, attachait une importance extraordinaire aux moindres besoins des courtisans. Les soldats aux frontières mouraient de faim; Turenne coupait sa vaisselle plate en morceaux; le surintendant, pour soutenir le crédit, se trouvait réduit aux pires expédients, dont le plus sûr était encore d'engager ses

[1] Lettre de Mazarin, CHÉRUEL, *Correspondance*, t. VI.

propres deniers et ceux de ses amis; mais il fallait payer l'*acquit patent* de M de Bridieu pour sa belle conduite à Guise, le sieur Picques, résident du roi de Suède, devait absolument « recevoir quelque assistance », Madame la duchesse de Bouillon, qui s'était occupée des magasins de Sedan, avait besoin d'être indemnisée immédiatement ; et ainsi de suite. Au moment où la cour, le lendemain de la guerre, faisait ses préparatifs de voyage pour assister, à Saint-Jean-de-Luz, aux négociations du traité des Pyrénées, la reine demanda 60,000 livres, les régiments des gardes françaises et suisses, les chevau-légers, les compagnies franches, les pourvoyeurs du Roi, la maison de Monsieur, les gardes du corps déclarèrent tous qu'ils ne partiraient pas sans argent; et Foucquet, bon gré mal gré, dut céder. Quelques jours après il s'écriait : « La disette est plus grande qu'on ne peut croire [1] », mais qu'importait à Son Éminence la misère des autres, Elle dont le prestige gagnait tant à ces splendeurs !

Plus tard Louis XIV, dans une situation analogue, laissera manger du pain d'avoine à Mme de Maintenon. Mazarin n'était pas capable de tant de grandeur d'âme. Lui, l'ambitieux que la gloire de Richelieu empêchait de dormir, l'époux d'Anne d'Autriche, entendait que sous son ministère — j'allais dire : son règne — les armées fussent victorieuses et que la cour surtout brillât d'un éclat incomparable.

Le fantôme de la Fronde, aussi, le terrorisait. Deux fois déjà il avait dû s'exiler : c'était une fâcheuse expérience qu'il ne tenait pas à renouveler et il savait parfaitement qu'une pension bien placée l'affermissait plus encore au pouvoir qu'un succès remporté sur les Espagnols. Il affectait donc de se montrer pour chacun d'une attention charmante : il « prenait beaucoup de part aux choses qui regardaient Mme la princesse Palatine », il affirmait que « les satisfactions de M. de Guise méritaient de toutes façons d'être considérées », il voulait rassurer le maréchal

[1] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 907.

de Grancey, qui « avait peur que ses assignations ne fussent diverties », il craignait que M. de Chavigny « ne fût inquiété par de nouvelles taxes », etc., etc... On possède des registres entiers de lettres adressées par lui à Foucquet pour des demandes de pensions [1].

L'honneur surtout de lui être apparenté était une abondante source de bienfaits. Jamais, certes, ses nièces n'eurent à se plaindre de lui. Une fois entre autres, après avoir déclaré tout net « qu'on est à la veille de quelque grand malheur », il conserve encore assez de sang-froid pour songer à la dot de l'une d'elles et « importuner M. le procureur général nonobstant qu'il lui dût déjà 100,000 livres [2]. » Et pour les neveux, même sollicitude. Tantôt c'est Conti qui manque d'avoine pour sa cavalerie, et les intérêts de ce prince lui « sont aussi chers que les siens propres »; tantôt Mercœur qui n'a pas reçu l'argent qu'on lui avait fait espérer : le surintendant est prié « affectueusement » d'y pourvoir. Sans doute, il a bien soin d'ajouter à chaque fois que telle est l'intention de Sa Majesté, qu'il ne veut pas manquer de parole à Sa Majesté, mais comment ne pas s'apercevoir que le roi, en réalité, c'est lui?...

Enfin *le Mazarin*, si charitable et si bienveillant pour ses amis, ne se négligeait pas non plus lui-même. Il a beau dire constamment dans sa correspondance qu'il est prêt à sacrifier toutes ses ressources au bien public, on a de la peine à le prendre au sérieux. Dans les circonstances critiques, il est vrai, avec une belle ardeur et le plus de tapage possible, il se hâte d'offrir ses pierreries et ses tapisseries, il se plaît à répéter bien haut : « Je n'ai plus un sol! » et Colbert se garde de le contredire. Mais M. le cardinal est un hypocrite et son intendant, un flatteur. Jamais Mazarin ne perdait de vue ses intérêts privés.

Certains petits mots, timides, à la fin des lettres les plus pressantes et les plus exaltées, sont fort instructifs à ce sujet : « Il y

[1] Voir principalement : Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 274, 275. Bibliothèque nationale, *Mélanges Colbert*, 51, 52, A.

[2] Lettre de Mazarin, Bibliothèque nationale, 23202.

a deux petites affaires que M. le procureur général m'avait promis de me faire rendre, mais il l'aura oublié [1] », écrit-il à l'abbé Foucquet. Ou encore : « Je voudrais bien que M. le procureur général fît un effort pour faire payer la partie que Monsieur le premier poursuit, *car, en mon particulier, j'ai grand besoin de ce qui m'est dû là-dessus* [2]. » Ici il conserve quelque reste de pudeur au moins dans la forme. Mais si le surintendant feignait de ne pas comprendre ou risquait une rebuffade polie, en protestant « qu'il ferait tous ses efforts, mais qu'il lui serait bien difficile de satisfaire Son Éminence », alors il brûlait effrontément ses vaisseaux et ne reculait pas devant un éclat : « Il me semble que, sans présomption, je pourrais être traité comme les autres qui ont fait des avances et qui ont été payés des intérêts jusqu'au dernier sol, *pendant que je ne sais pas ce que c'est que d'avoir un denier d'intérêt* [3] ». Voilà bien qui permet de se défier un peu de cette noble générosité à laquelle il voudrait faire croire. D'ailleurs, ses fameuses pierreries, il lui en resta suffisamment, la veille de sa mort, pour pouvoir offrir dix-huit gros diamants au roi, un autre fort beau à la reine-mère et plusieurs émeraudes d'une prodigieuse grosseur à Monsieur [4], sans compter tout ce qu'il réservait à ses héritiers. Enfin quand on considère l'état minutieusement dressé par Colbert des « biens, revenus et effets appartenant à Monseigneur [5] » son maître, accusant la jolie somme de *quarante millions de livres* — environ deux cents millions de notre monnaie — on est tout à fait rassuré sur les affres de sa prétendue misère.

Dès lors, il apparaît assez clairement que Mazarin, même quand il semblait agir dans l'intérêt public, en réalité ramenait tout à lui; il fallait de l'argent pour l'armée, parce que leurs victoires rehausseraient sa gloire à lui, premier ministre, et auréoleraient son nom; il fallait de l'argent pour la cour, parce que

[1] Lettre de Mazarin, Bibliothèque nationale, 23202.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Mazarin, *Journal d'Ormesson*, Introduction de Chéruel, t. I.
[4] *Mémoires de Madame de Motteville.*
[5] Clément, *Colbert, Lettres et Instructions*, t. I.

les seigneurs gorgés ne l'inquiéteraient plus dans l'exercice de son pouvoir souverain; il fallait de l'argent pour lui-même, afin d'assouvir une passion plus égoïste encore et plus basse. Le surintendant pliait sous le fardeau? La chose était fort indifférente à Son Éminence.

Aussi, n'est-on pas tenté de ratifier cette fougueuse apostrophe de Foucquet dans ses *Défenses* : « C'est ce qu'on doit appeler mauvaise disposition, quand il se trouve que tout l'État s'appauvrit et qu'un étranger seul met des millions à couvert dedans et dehors le royaume, abusant de son autorité absolue, et non pas en accuser un subalterne qui n'agit que sous ses ordres, qui se trouve sans biens, qui tâche de soutenir le crédit par politique, se sentant intérieurement épuisé et consommé par un supérieur insatiable [1] »?

*
* *

Épuisé et consommé par un supérieur insatiable! — Grosse accusation; car enfin être exigant envers quelqu'un, même dans un but inavouable, ce n'est porter atteinte ni à son honneur ni à sa liberté. N'y aurait-il pas dans l'expression du surintendant, et par suite dans l'idée qu'elle suggère, quelque exagération? Le surintendant n'a-t-il pas chargé outre mesure la mémoire de Mazarin pour s'absoudre plus sûrement devant les juges? Ou, au contraire, fut-il vraiment sa victime et succomba-t-il — comme il avait peiné durant huit années — pour voiler ses désordres? Voilà le problème.

Le cardinal aimait à spéculer. Dans les nombreux traités qu'il faisait faire au nom du gouvernement, il avait soin de se ménager toujours quelque gratification, « un donatif duquel il pourrait disposer », comme il l'écrit fort mystérieusement à Colbert, mais à condition que « son nom ne parût point » ; et naturellement, pour le couvrir, c'est Foucquet qui était mis en avant. Une fois, par exemple, il fut chargé d'aller réclamer à un fermier des

[1] Foucquet, *Défenses*, t. III.

gabelles une somme de 40,000 écus pour « une personne qui ne voulait pas être nommée[1] » : à ce trait, on la reconnaît, la *personne*!

De plus, Son Éminence n'obtenait pas toujours un plein succès dans ses opérations et il y avait de temps en temps des complices à repêcher. Heureusement, Foucquet était là. C'est ainsi que, pendant presque toute la durée de sa charge, il fut vivement sollicité pour les sieurs Cenami, banquiers italiens et gens fort peu recommandables, qui, ayant sombré dans une honteuse faillite, demandaient à entrer dans une compagnie fermière avec l'espoir de « rétablir leur maison ». A la fin, impatienté, il déclara qu'aucune compagnie ne les voulait accepter, parce qu'ils « décréditeraient » toutes les affaires : il ne pouvait que leur verser une pension annuelle de 10 à 20,000 livres. C'était tout de même un résultat satisfaisant : aussi Mazarin répondit d'un ton enjoué : « Pourvu que cela soit ponctuellement exécuté, les Cenami se contenteront, mais il faut finir sans le moindre délai, car *venter non patitur dilationem*[2] ». De telles comédies se renouvelaient constamment et elles devaient finir par tourner singulièrement au tragique pour le surintendant, que tout ce commerce malpropre, toutes ces manœuvres louches désignaient aux soupçons et sur qui peu à peu s'amassaient les colères et les haines.

Maintenant, de la part de Mazarin, il y a là peut-être, moins l'intention ferme de nuire que la soif de l'or. Donc, si c'est l'intention qui échappe, il faut la chercher dans d'autres faits.

Dès le mois de septembre 1655 — c'est-à-dire un peu plus de six mois après la démarche de Mazarin, qui est le point de départ de tout — Nicolas écrivait à son frère : « Il me semble par une lettre de Son Éminence qu'elle ne soit pas satisfaite de mes soins pour l'argent et que j'ai promis quelque chose à quoi j'ai manqué[3] ». L'horizon déjà se troublait. Par la suite, il y eut

[1] Foucquet, *Défenses*, t. V.
[2] Lettre de Colbert, Clément, *Colbert, Lettres et Instructions*, t. I.
[3] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 89.

bien sans doute quelques éclaircies : lorsque le surintendant venait de rendre un service éclatant ou que, dans une circonstance particulièrement critique, comme le désastre de Valenciennes ou la maladie du roi, il avait fait preuve d'une énergie, d'une promptitude de décision et d'exécution qui forçait la reconnaissance, alors on faisait assaut d'amabilités : « Je sais que Votre Éminence, écrivait Foucquet, aura assez bonne opinion de moi pour croire que tout ce que j'ai, tout ce que je puis et ma vie même est à elle et qu'elle en peut absolument disposer [1]. » A quoi le cardinal répondait galamment : « J'ai été ravi de la cordialité que vous me témoignez par votre lettre avec des termes si expressifs et si tendres qu'ils m'ont touché au dernier point [2] ». Mais ces accès de passion nerveuse duraient peu et ils n'empêchèrent pas que la défiance ou même l'hostilité ne régnât dans leurs rapports à l'état chronique.

Est-ce à dire que Mazarin proférât des menaces directes et accusât ouvertement son surintendant de gaspiller les finances du royaume? Non. Envers lui personnellement, il était d'ordinaire froid, mais sans aigreur et au contraire, quand celui-ci, en proie au désespoir, se plaignait « qu'il avait espéré des soins continuels qu'il prenait, qu'il pourrait non seulement être à couvert des blâmes, mais mériter quelque petit agrément de ses services », il répondait toujours par des paroles rassurantes. Mais — et c'est là que les reproches de Nicolas portaient — « les plus noires impostures et les plus injustes calomnies ne laissaient pas de faire impression dans son esprit et ensuite se répandaient dans le peuple par ceux de la cour [3] », compromettant l'homme et paralysant les affaires. A Saint-Jean-de-Luz, une grosse intrigue se noua contre Foucquet, à l'instigation de Colbert dont les projets ambitieux pour exploiter la mort de Servien venaient d'être déjoués par lui. Mazarin, qui l'avait

[1] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 905.
[2] Lettre de Mazarin, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 275.
[3] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 902.

peut-être encouragée en secret, eut bien garde de se prononcer immédiatement, il se laissa ballotter de l'un à l'autre parti, temporisa et, à la fin, il ne renvoya le surintendant, en apparence justifié, que lorsqu'il eut été sûr que toutes ces hésitations avaient en réalité causé la perte de son crédit et que sa liberté recouvrée ne serait qu'un leurre.

Une telle conduite donne fort à réfléchir. Mazarin agissait sans la moindre franchise. A chaque instant, il se contredisait; il montrait les dents, puis devenait d'une douceur angélique; il disait à Foucquet être satisfait de son zèle et de son dévouement et il ne manquait pas une occasion de le desservir dans l'ombre ; il le pressait de demandes de fonds et en même temps ameutait contre lui les financiers. Vraiment, il avait l'air d'obéir à un parti pris.

S'il était convaincu de l'indignité du surintendant, pourquoi le laissait-il donc dans sa charge, lui, le ministre tout-puissant? Colbert répond sans hésiter : il espérait le voir changer d'allures et réparer ses fautes[1]. Mais peut-on admettre que par bonté, — ce qui n'était pas précisément son fait — il ait aussi facilement accepté la ruine du trésor, pendant que l'ennemi menaçait les frontières et qu'à l'intérieur même du pays le peuple était révolté? De deux choses l'une, il fallait rompre violemment avec lui, comme fera plus tard Louis XIV, ou, s'il avait des raisons sérieuses de croire à une métamorphose et comptait sur son expérience et son habileté, lui prodiguer hautement les marques de confiance pour lui conserver son crédit auprès des capitalistes, quitte à le bien « tenir en bride » par derrière. Mais c'est tout le contraire qu'il faisait.

Maintenant, il serait peut-être intéressant de connaître la nature de ces « impostures » et de ces « calomnies » dont Foucquet était l'objet : lui-même, dans une de ses lettres, les énumère longuement : « On ne dit plus autre chose à présent sinon qu'il y a eu des remboursements de vingt-cinq millions de vieilles dettes, qu'on donne des deux ou trois millions à qui l'on veut

[1] Mémoire de Colbert, CLÉMENT, *Colbert, Lettres et Instructions*, t. II.

de ses amis dans les traités, qu'il ne se paye aucune des dépenses nécessaires et qu'on laisse périr les armées pendant que l'on se divertit à la campagne, que le mariage de ma fille a été pris publiquement dans l'épargne avec des charrettes [1] ». Il est assez piquant de remarquer que toutes ces accusations pourraient avec beaucoup de vraisemblance s'adresser à Son Éminence en personne : les petits cadeaux faits aux courtisans sous forme de pensions, les affaires privées passant avant les intérêts généraux, jusqu'à la dot de la nièce puisée dans la caisse de l'État : tout y est.

Ce rapprochement est significatif. Il achève de dévoiler l'intention qui inspirait la conduite de Mazarin, éclairant ses bizarreries, démêlant ses contradictions et ses incohérences.

Être l'arbitre de l'Europe et le plus grand seigneur du royaume, certes ce serait un beau couronnement de carrière, une fin sublime, mais la détresse des finances attesterait trop haut que les moyens auraient été dégradants. Fallait-il donc qu'il y eût une ombre à tant de gloire? Qui charger de la seule faiblesse d'un ministère triomphant? Le surintendant était là : c'est lui qu'on sacrifia. Le cardinal, qui ne manquait pas d'imagination, l'enveloppa d'intrigues, l'engagea sciemment dans les entreprises les plus capables de le compromettre, entretint avec soin les jalousies que faisaient naître l'élévation de sa charge et l'éclat de sa fortune, affecta de le tenir dans une suspicion féroce. Ainsi, non content de l'accabler d'exigences dont le but immédiat était tout simplement de satisfaire sa cupidité ou son ambition, il voulait encore faire croire que le cupide et l'ambitieux, c'était précisément Foucquet.

*
* *

On peut alors se demander comment il se fait que Foucquet consentit, sans trop de révolte, à demeurer surintendant des finances malgré tous les obstacles à chaque instant dressés

[1] Lettre de Foucquet, Clément, *Colbert, Lettres et Instructions*, t. I, Appendices.

devant lui. Était-il tout à fait aveugle ou bien y trouvait-il encore son avantage? car il serait puéril de supposer que seuls le guidèrent l'esprit de devoir et le désintéressement. Il semble bien, en effet, qu'il tint tête énergiquement à l'orage déchaîné contre lui jusqu'au jour où les mousquetaires de d'Artagnan se présentèrent pour l'arrêter. En apparence, il ne céda qu'à la force. Mais n'eût-il pas agi autrement, s'il en eût été libre?

Trois de ses lettres datées du mois de septembre 1656, juin 1657, juillet 1658 contiennent en termes plus ou moins clairs des offres de démission : « Comme Votre Éminence m'a mis au poste où je suis, dit la première, *toutes les fois qu'elle en jugera un autre plus capable d'y servir*, il est juste de préférer le bien de l'État et la satisfaction de Votre Éminence à toute autre considération [1]. » La seconde déclare brutalement dans un de ses passages : « Les plaintes continuelles que fait Votre Éminence du défaut d'argent et de la mauvaise administration des finances... *mettent dans l'insuffisance de continuer à servir utilement* [2] ». Et la troisième se termine par ces mots : « J'espère qu'avec un peu de temps les affaires se rétabliront et *je rendrai un compte si exact à Votre Éminence de l'état de toutes choses qu'elle n'aura qu'à prendre les résolutions qu'il lui plaira pour la conduite des finances*, qui ont assurément besoin d'autorité, de force et de grande application [3]. » Celle-ci du moins ne laisse aucun doute.

Je sais bien que les gens, qui se savent nécessaires, simulent volontiers une retraite pour vendre plus cher leurs services. Mais, outre que Foucquet n'était pas absolument nécessaire, puisqu'au contraire sa disgrâce a ramené un équilibre au moins momentané dans les finances, je me demande quels profits pécuniaires il a pu tirer de ses huit années passées à la surintendance. Arrivé là avec une grosse fortune qu'il tenait de son père, riche armateur breton, il en sortit complètement ruiné ; après son arrestation un ami fidèle, Gourville, dut prêter à sa femme

[1] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 900.
[2] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères. *France*, t. 903.
[3] Lettre de Foucquet, Archives des Affaires étrangères, *France*, t. 905.

quelques milliers de louis pour lui permettre de se réfugier chez ses parents en Limousin [1]. D'ailleurs, l'année 1658, en pleine carrière, comme il avait été saisi d'une fièvre soudaine et qu'il « tournait à la mort », ses créanciers s'affolèrent au point de faire enfermer un de ses commis à la Bastille et un sieur Bartet écrivit à Mazarin en lui contant l'histoire : « S'il fût mort, il laissait sa famille et tous ses amis, dans une pauvreté ridicule [2]. » Quant aux fêtes splendides de Vaux et de Saint-Mandé, aux travaux gigantesques de Belle-Isle qu'on lui a tant reprochés, qui ont été la cause principale de son arrestation et qui, aux jours du procès, interprétés par les ennemis personnels de l'accusé, sont devenus des témoignages accablants, on pourrait se demander s'ils n'étaient pas, au contraire, les applications directes de ses principes financiers. On sait que tous ses efforts tendaient à rassurer les capitalistes ébranlés par les récentes banqueroutes : eh bien, continuellement forcé de contracter des emprunts pour le compte de l'État, ne voulait-il pas, par un faste plus que princier, soutenir à tout prix son crédit particulier, ultime ressource du royaume ? Du moins, il le laisse assez clairement entendre dans une lettre adressée à la reine-mère : « Depuis trois mois je n'ai jamais moins dû de cinq à six millions, mais *il faut bien pouvoir un peu se distinguer des autres hommes* [3]. »

Voilà donc tout ce que lui rapportèrent ses prétendues dilapidations [4] ! Il n'y avait vraiment pas de quoi se cramponner à une charge qui le rendait odieux à tous et qui allait lui coûter la liberté. Aussi a-t-il bien pu dire en toute sincérité : « Je n'affec-

[1] Lettre de Bartet à Mazarin, Archives des Affaires étrangères, t. 905.

[2] *Journal d'Ormesson*, t. II, Introduction de Chéruel.

[3] Clément, *Colbert, Lettres et Instructions*, t. II, Introduction.

[4] A cela s'ajoute encore que Nicolas Foucquet, continuant l'œuvre de son père, ne cessa d'entretenir un commerce actif avec les Antilles où il possédait la petite île de Sainte-Lucie ; plusieurs gros navires effectuaient le service. Belle-Isle devait servir de port d'attache. Cette initiative intelligente et hardie pour l'époque permit à son auteur de réaliser d'immenses bénéfices. C'est la meilleure preuve que celui-ci a bien pu dépenser des millions au château de Vaux sans piller le Trésor public.

tais pas de demeurer surintendant et au moindre mot que j'eusse pu comprendre, j'eusse tout remis sans qu'il eût été besoin des extrémités où l'on m'a mis [1]. »

Mais ce mot, Mazarin affecta de ne le jamais prononcer. A chaque offre de démission, il n'avait pas l'air de comprendre ou bien il s'adoucissait, donnait des explications, reconnaissait ses torts : « il est vrai qu'il était souvent chagrin sur le sujet des finances, mais c'était pour la qualité de la chose en soi et à cause de la disette où on était, non pas contre le surintendant, » au contraire! Dans ces conditions, il est très vraisemblable que Foucquet n'ait pas osé aller directement contre une volonté si arrêtée de l'enchaîner à son poste, d'autant plus qu'il se sentait enveloppé de trames secrètes, harcelé par un adversaire invisible. L'élévation de sa charge et l'intérêt de Son Éminence étaient ses derniers appuis : tout incertains et tout dangereux qu'ils pussent être, au moins ne fallait-il pas les perdre, sans raison grave.

*
* *

A la mort de Mazarin, Foucquet fut perdu. Jusque-là le cardinal l'avait soutenu uniquement parce qu'il avait besoin de lui; mais, maintenant que son rôle allait cesser, il n'avait plus de ménagements à garder : au contraire, il était temps de faire aboutir le plan exécuté encore sans défaillance et de frapper la victime d'une manière qui ne lui permît plus de se redresser. C'est alors que froidement, sans remords, il donna le coup de grâce par sa fausse révélation au Roi. Feignant d'obéir à un scrupule de conscience, avec la solennité que donnait à son acte sa fin prochaine, il lui déclara en grand secret que le procureur général Nicolas Foucquet n'était qu'un effronté dilapidateur des finances du royaume, abusant de son titre pour satisfaire sa passion « des bâtiments et des femmes ». Tous les témoignages contemporains s'accordent sur ce point. Colbert, qui n'est pas

[1] Lettre de Foucquet à Le Tellier. *Journal d'Ormesson*, t. II. Introduction de Chéruel.

suspect de partialité en faveur de l'accusé, donne la version suivante : « Mazarin consulta son confesseur et deux de ses particuliers serviteurs s'il était obligé en conscience de donner conseil au roi de chasser le sieur Foucquet [1] ». Mme de Motteville, particulièrement au courant des potins de cour, affirme « que le cardinal Mazarin, avant de mourir, avait donné des avis au roi contre le surintendant Foucquet [2]. » Il n'est pas jusqu'à Nicolas lui-même qui ne déclare mélancoliquement dans ses *Défenses* : « Je n'oserais dire tout ce que je sais des machines qu'on fit jouer [3]. »

Mais comment résister? Depuis sept années qu'il le tenait dans sa main, Mazarin, par ses intrigues et les « sommes immenses qu'il lui réclamait pour son compte particulier, » par « les jalousies et défiances qu'il nourrissait de toutes sortes de gens contre lui », enfin par cette perfide dénonciation, qui devait l'achever, avait épuisé toutes les ressources de son génie diabolique pour le perdre dans l'opinion du peuple, qui, surchargé d'impôts, voyait en lui l'auteur de toutes les misères dont il souffrait, dans l'opinion des financiers, toujours empressés à prendre le vent et que son instabilité alarmait, dans l'opinion des grands, qui ne le jugeaient pas assez généreux, dans celle du roi, qui avait confiance en la parole de son ministre. Le cardinal pouvait espérer se retirer indemne de l'aventure, avec ses millions, la réputation d'un grand politique et même l'auréole du martyr pour l'injuste proscription qu'il avait subie. Six mois plus tard Foucquet était emprisonné. « Cet homme a été heureux toute sa vie, » écrivait Guy Patin, faisant une plaisante oraison funèbre *du Mazarin*. On pourrait ajouter qu'il le fut même après sa mort.

[1] Mémoire de Colbert. CLÉMENT, *Lettres et Instructions*, t. II.
[2] Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires*.
[3] FOUCQUET, *Défenses*, t. V.

H. COVILLE.

LE

MONTÉNÉGRO DANS LES BALKANS

A considérer uniquement une carte de la péninsule balkanique, pourrait-on supposer que le minuscule Monténégro, la Tsernagora ou Montagne Noire, pour l'appeler du nom que lui donnent ses habitants, ait pu jouer dans les luttes de l'Islam contre la chrétienté un rôle si important, si étrangement disproportionné avec son étendue géographique? Ce nain parmi les États a pourtant écrit dans l'histoire de l'humanité des pages d'un héroïsme grandiose. Ses annales s'offrent à nous comme une épopée de longue haleine, une Iliade de plusieurs siècles, chantée du reste par une muse populaire digne des âges primitifs. C'est que le Monténégro est la citadelle aux pieds de laquelle est venu se briser à maintes reprises le flot montant de l'Islam, citadelle portant toujours à son sommet le drapeau de l'indépendance chrétienne et particulièrement celui de la race serbe!

Mais cet aspect héroïque sous lequel se présente l'histoire monténégrine, s'il est le plus saisissant, n'est pas le seul qui frappe les yeux d'un observateur attentif, bien au fait de son évolution intérieure. Il en est un autre beaucoup moins connu et peut-être plus intéressant, le seul même qui puisse permettre au narrateur d'éviter à l'histoire de la Principauté la sécheresse et la monotonie résultant de la répétition continuelle des mêmes faits de guerre contre les Turcs, combats qui sont tantôt victoires et tantôt défaites, et si fréquents qu'on est tout surpris de trouver de temps en temps, mais bien rarement, un intervalle de quelques années employé aux travaux de la paix. Ces guerres,

en effet, ne sont qu'une suite ininterrompue des mêmes malheurs. Les Monténégrins, encerclés dans leurs montagnes, peuvent y braver en sécurité les attaques des Ottomans ou porter la guerre, mais avec moins de succès, dans la plaine, qui gît au bas, pendant que leurs femmes, fouillant un sol ingrat, lui arrachent péniblement les maigres récoltes qui les feront vivre avec leurs maris et leurs enfants.

Mais quel est donc ce caractère qui donne à l'histoire de la Principauté un intérêt particulier et inattendu, en dehors de celui que suscitent son héroïsme et ses combats? Il a consisté, si nous ne nous trompons, en une faculté vraiment remarquable de s'adapter à des conditions de milieu successives et diverses, qui lui a valu d'être toujours propre à la tâche qu'il avait à remplir. En sorte que, selon nous, trois sortes de causes expliquent la survivance et le triomphe du Monténégro en dépit des tempêtes parfois terribles qui ont menacé de le submerger : ses montagnes, l'amour indomptable de son peuple pour l'indépendance, et enfin cette faculté d'adaptation à des milieux nouveaux, qui fait songer au *mimétisme* dont nous parlent les naturalistes. Voilà ce qui se dégage de l'examen du passé!

Mais une étude du Monténégro, pour être complète, ne saurait rester purement historique. Depuis, en effet, le jour encore récent où la Principauté, renfermée et comme emprisonnée depuis des siècles dans ses montagnes, a obtenu ou plutôt recouvré un débouché sur la mer Adriatique, une fenêtre sur l'Europe, elle a pris une importance encore plus grande que jadis, et les nations occidentales, qui, jusque-là, l'avaient presque ignorée, se sont empressées d'entrer en relations avec elle, et le mot n'est pas trop fort, de la courtiser. Aussi, on peut se demander si le petit Monténégro ne serait pas appelé, un jour, à départager de plus puissants rivaux, à tenir la balance égale entre des ambitions redoutables, et par suite à jouer un rôle décisif dans les convulsions balkaniques, qui se manifestent périodiquement! Ce sera, dans notre travail, l'objet d'une seconde partie.

I

LES ORIGINES

Avant d'étudier l'histoire du Monténégro, il nous faut bien dire un mot de sa constitution physique, puisque aussi bien, nous l'avons dit, elle a été une des causes, et même la plus ancienne et la plus essentielle, de son indépendance à travers les âges. Une légende naïve et bien curieuse que, chose surprenante, on retrouve également dans une de nos régions françaises, le Périgord, a cours parmi les populations de la Principauté. Le bon Dieu, lorsqu'il créa le monde, portait à la main un grand sac dans lequel étaient contenues les montagnes qu'il semait çà et là sur la surface du globe. Comme il passait au-dessus du Monténégro, le sac vint à crever et les montagnes, tombant pêle-mêle et sans ordre, formèrent le massif tourmenté de la Tsernagora. C'est l'aspect que nous offre la partie septentrionale de la Principauté, continuation du massif montagneux formé par la réunion des Alpes de Dalmatie et des monts Balkans. Cette région, nommée par les Monténégrins la *Berda* (Brda), constitue, en effet, un enchevêtrement indescriptible de hauteurs inaccessibles et de plateaux superposés.

La partie fertile du Monténégro est formée par les bassins réunis de la Zenta et de la Moratcha. Là se trouvent les grandes villes, les belles forêts, les vastes pâturages, principale richesse du pays. Plus tard encore, le sol devient très fertile; les orangers, les mûriers, la vigne, les grenades sont cultivés avec succès.

Le haut Monténégro, au contraire, fait contraste avec cette belle nature et n'est rien moins que riant au point de vue physique. Les grands sapins couvrent les flancs des montagnes, donnant au pays un aspect triste et sombre qui lui vaut son nom.

La population de la Principauté est malgré cela un des plus

beaux spécimens de la race jougo-slave. A la suite de plusieurs émigrations, une partie de la grande famille slave, précédemment établie sur les rives du Don, descendit, vers le septième siècle de l'ère chrétienne, dans la péninsule balkanique et s'établit bientôt par la force entre le Danube et la mer Adriatique. Les Serbes formaient la plus importante fraction des nouveaux venus, et parmi les pays qu'ils arrachèrent à la faiblesse des empereurs d'Orient, figurait le Monténégro actuel. Les Monténégrins appartiennent donc à la grande race serbe, ainsi que leurs voisins les Bosniaques et les Herzégoviens. La langue, l'emploi des caractères cyrillins pour l'écriture, la religion orthodoxe sont les mêmes; le type physique ne diffère pas sensiblement de celui des habitants de la Serbie [1].

Par suite de leur situation géographique, les Monténégrins vécurent forcément isolés au milieu de leurs montagnes. De là, ce caractère de noblesse, de grandeur, qui se décèle dans tous leurs mouvements. Ils ne sortent jamais sans leurs armes qui sont généralement un ou deux pistolets et un long poignard à la ceinture, un fusil sur l'épaule. La bravoure est, en effet, innée au cœur du Monténégrin, à tel point que la mort naturelle était jusqu'à ces dernières années considérée comme un déshonneur, et que le souhait suivant accompagnait le nouveau-né sur les fonts baptismaux : « Dieu le préserve de mourir dans son lit! »

Ce peuple était donc fait pour la guerre, mais il y était contraint aussi par sa position géographique, car il lui fallait acquérir dans la plaine un peu de la terre arable qui, sur les hauteurs, lui faisait défaut. De là, en plus de sa foi religieuse, le motif de ses longues luttes contre les Turcs. Rien d'étonnant non plus qu'un tel peuple, doué des facultés que nous lui connaissons, ait pu tenir en échec pendant cinq cents ans la puissance ottomane, pour laquelle l'existence de la Principauté constituait une bravade, en même temps qu'elle était un espoir de relèvement pour toute la race serbe. Mais nous ne raconterons pas toutes ces guerres

[1] Coquelle, *Histoire du Monténégro et de la Bosnie*. Paris, 1895, p. 7.

fastidieuses dont l'unique effet était celui que nous avons marqué, d'entretenir chez les habitants de la Tsernagora, en même temps que chez tous les raïas des Balkans, un héroïsme journalier. Ce qui importe le plus de souligner, c'est l'évolution intérieure de la Principauté et sa facilité à s'adapter à des conditions extérieures nouvelles. Si ces transformations successives furent généralement l'effet du hasard, plutôt que de la volonté réfléchie des hommes, qu'importe! Elles n'en constituent pas moins un phénomène historique assez curieux.

* * *

Nous passerons rapidement sur les origines du Monténégro qui ne semblent pas présenter un intérêt très grand. Le trait le plus caractéristique en est d'ailleurs que le Monténégro a toujours, même au milieu de ses frères serbes, formé un pays à part, et qu'il a manifesté le plus grand amour de l'indépendance. Cette indépendance, il la revendiqua davantage encore à l'égard des étrangers. Berceau de la race serbe, dont Raguse avait été la première capitale, après l'entrée des Slaves dans la Péninsule (650), il fut le principal noyau de la résistance contre l'envahissement des Bulgares au onzième siècle, et quand le reste de la Serbie fut enfin subjugué par eux, il donna la preuve de son indomptable énergie. Pas davantage, le Monténégro n'accepta la domination de l'empereur de Byzance, même au moment où les Serbes crurent devoir acheter la paix de celui-ci au prix de la cession de la province monténégrine. Même au temps du grand tsar de Serbie Douchan, sous lequel la race serbe connut tout l'enivrement de la victoire et étendit son empire jusqu'aux portes de Constantinople, la subordination du Monténégro fut en grande partie volontaire. En obéissant au chef commun des Serbes, les Monténégrins recherchaient avant tout la gloire des combats.

Du reste, après la mort de Douchan, l'affaiblissement du pouvoir central et l'établissement de la féodalité favorisèrent non seulement chez les Monténégrins, mais chez tous les Serbes, des

tendances naturelles au morcellement. Des princes régnèrent sur la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie, et le Monténégro connut une première dynastie indépendante, qui fut celle des Balsa, à laquelle devait succéder celle des Czernovitch. Cependant les temps allaient devenir plus durs pour la race serbe. Aux Bulgares et aux Grecs de Byzance s'étaient substitués des ennemis plus redoutables : les Ottomans. Dans les champs de Kossovo (1389) s'effondra, sous leurs coups, l'indépendance des principautés serbes. La Serbie proprement dite y perdait non seulement sa dynastie royale, mais toute sa noblesse, et désormais privée de ressort subissait le joug du musulman détesté. Tandis que la noblesse bosniaque préférait acheter la clémence du vainqueur et sa sympathie en adoptant sa religion, le Monténégro seul, renfermé dans ses montagnes, bravait les armes de l'Islam.

La partie d'ailleurs ne semblait pas complètement gagnée par le Croissant. Les Roumains, les Hongrois continuaient de lui opposer une barrière en apparence infranchissable et derrière eux l'Europe s'inquiétait. Le Monténégro durant tout le quinzième siècle, même après la chute de Constantinople, ne fut pas abandonné complètement de la chrétienté. Il réussissait d'ailleurs à garder ses communications maritimes sur l'Adriatique et par là pouvait recevoir des secours. Mais au début du seizième siècle, la situation devint terriblement critique. Roumains et Hongrois avaient succombé devant l'Ottoman, et la lutte de la maison de France contre la maison d'Autriche, d'une part, de l'autre, les guerres religieuses que suscitait partout l'apparition du protestantisme, allaient faire oublier aux chrétiens d'Occident la nécessité de la croisade, et par suite devaient provoquer l'isolement complet du Monténégro. La domination ottomane va d'ailleurs s'étendre, telle une nappe uniforme, jusqu'aux portes de Vienne, et le Monténégro ne pourra plus compter que sur lui-même dans ses luttes contre les infidèles.

Or, juste à cette heure, disparaissait la dynastie des Czernovitch qui avait succédé quatre-vingts ans auparavant à celle des

Balsa; chose curieuse, elle disparaissait volontairement! Le dernier d'entre eux, Georges V Czernovitch, qui n'avait aucune des qualités requises pour partager l'existence précaire des montagnards, préférait se retirer (1516), certain de ne pouvoir arracher aux Ottomans les vallées de la basse Zenta et le rivage de l'Adriatique que le Monténégro venait de perdre. Qu'allait-il advenir des montagnards menacés par les Turcs et mis par l'absence d'un chef dans l'impossibilité d'organiser la défense? Heureusement, avant de partir, Georges V avait désigné son successeur; c'était un évêque, le métropolite Babylas.

II

LE MONTÉNÉGRO SOUS LE GOUVERNEMENT DES VLADIKAS OU PRINCES-ÉVÊQUES (1516-1851)

Quelle situation périlleuse pour le Monténégro, si à cette époque troublée il ne s'était pas transformé intérieurement pour se rendre plus apte aux conditions nouvelles au milieu desquelles il devait vivre! Il est probable qu'il eût succombé sous le découragement. Mais cette transformation ménagée par le dernier prince était de nature telle qu'elle devait lui permettre de subsister et de combattre à outrance, et, semblait-il, à perpétuité, pour son indépendance. En même temps, elle écartait les ambitions qui n'auraient pas manqué de se faire jour parmi les chefs de clans pour acquérir la dignité suprême.

Cette évolution intérieure devait faire disparaître également un autre danger qui subsistait encore. Comme suffragant du patriarche d'Ipek, devenu, à l'instar de celui de Constantinople, un fonctionnaire de la Sublime Porte, l'évêque eût été lui-même un sujet du sultan, et l'indépendance du Monténégro fût devenu un mythe. L'octroi de certains privilèges religieux obtenus dans des circonstances que nous ne pouvons rapporter pourvut à cet inconvénient capital. L'évêque serait nommé par les chefs de clans et non plus arbitrairement désigné par son supérieur

hiérarchique, duquel il ne devait plus recevoir que la seule investiture religieuse. C'était la séparation du spirituel et du temporel, véritable anomalie dans ces pays d'Orient qui n'avaient rien connu de tel sous les empereurs de Byzance et ne devaient pas davantage le connaître sous le gouvernement de la Porte. Mais cette singularité n'était pas frappante; au contraire, à n'en juger que par le premier aspect, les Monténégrins, parce qu'ils étaient groupés autour d'un évêque, comme tous les raïas des Balkans qui vivaient autour d'eux, ressemblaient mieux à leurs frères, et une telle organisation politique leur rendait avec eux les rapports plus faciles. Les communications, les avis d'urgence se transmettant d'évêque à évêque devaient mieux leur parvenir. C'est là un exemple de ce phénomène de *mimétisme*, dont le Monténégro a été coutumier et dont nous avons souligné l'intérêt.

Mais encore une fois, ce que cette transformation offre de capital, c'est que le Monténégro semblait abjurer tout intérêt égoïste dans la grande lutte qu'il entamait contre l'Islam et devenait le protagoniste d'une cause infiniment plus large que celle de son indépendance propre, à savoir l'émancipation de tous ses frères opprimés, la libération de toute une religion.

D'ailleurs l'aspect nouveau sous lequel se présentait le Monténégro n'allait pas jusqu'à une identification complète avec ce qui l'environnait; il gardait sa personnalité distincte et son organisation n'était qu'en apparence, et surtout par le dehors, théocratique. L'évêque n'avait pas toutes les attributions du pouvoir, quelques-unes n'étaient-elles pas incompatibles avec le caractère d'un prélat? Pouvait-il vraiment conduire des guerriers au combat? Aussi, en fait, désignait-il une espèce de lieutenant civil, chargé d'organiser pratiquement la défense du pays et de commander les troupes en cas de guerre. Le Monténégro nous offre ainsi le seul exemple, en Europe, d'un gouvernement dualiste qui ait fonctionné sans interruption pendant trois cent vingt ans, depuis 1516 à 1833, époque où le gouverneur civil disparut.

*
* *

Nous ne raconterons pas les fréquentes, longues et sanglantes guerres que le Monténégro dut soutenir à peu près seul contre l'Ottoman pendant que dura ce gouvernement des Vladikas électifs, jusqu'à la fin du dix-septième siècle (épiscopat de Danilo, 1697), époque à laquelle une nouvelle transformation s'opéra dans son organisation intérieure, coïncidant une fois de plus avec un changement dans la situation extérieure de la Principauté.

Jusqu'alors le Monténégro était demeuré isolé dans ses luttes épiques contre le Croissant. Parfois seulement, Venise lui avait prêté l'appui de ses armes et lui avait procuré les munitions, ou même dans les années de famine, le blé dont les montagnards avaient besoin. Mais ce n'avait été là pour le Monténégro qu'un appui bien précaire. Les Vénitiens ne se faisaient aucun scrupule de l'abandonner quand l'exigeaient leurs intérêts mercantiles. L'union ne fut donc pas exempte de nuages ; telle quelle, elle donna au Monténégro le moyen de subsister.

Donc à la fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième, l'Europe se transforme et la Porte se trouve en présence de nouveaux adversaires. L'Autriche recommence la croisade, en même temps qu'elle reprend sa marche vers l'est. A Passarowitz et à Carlowitz, elle fait reculer le Croissant jusqu'au delà de la Save. Belgrade devient une de ses forteresses et une partie du royaume actuel de Serbie lui est soumise. A la même heure, entre en ligne contre les Ottomans la Russie, cette puissance redoutable qui va être leur ennemie mortelle et qui prépare secrètement la grande émancipation des chrétiens des Balkans. A cette dernière désormais appartiendra le vrai rôle de la protection des orthodoxes, en même temps que vers elle iront les espoirs de tous les Slaves. Le rôle du Monténégro va perdre désormais en grandeur morale.

L'intervention de ces deux puissances est d'ailleurs pour lui chose capitale : toutes deux, semble-t-il, seront ses alliées, mais

en réalité, l'une, si elle était victorieuse, chercherait à l'asservir. Subir le joug du Habsbourg au lieu du joug de l'Ottoman n'était pas un sort qui parût désirable au Monténégro. Le danger que courait son indépendance au fond demeurait le même. Dès lors, il va combattre non plus uniquement pour sa foi religieuse, mais aussi pour sa liberté politique et celle de sa race. Il a besoin à sa tête d'un chef qui ne soit plus uniquement un prédicateur de croisade, mais qui ait un caractère civil et politique, qui soit un véritable souverain. En outre, une protection extérieure contre ce double danger qui menacera désormais son indépendance et sa foi lui devient des plus nécessaires. Voici alors comment les choses s'accomplissent :

Des rapports sont établis avec la grande puissance orthodoxe qui assume désormais la tâche de la délivrance des chrétiens. Le Vladika va chaque année à Pétersbourg (en 1739, voyage du Vladika Sava II; — en 1753, celui de Basile II), il en reçoit des subsides et en même temps consent à se considérer comme le protégé et presque comme un vassal de la Russie. Un manifeste célèbre[1] de Pierre le Grand consacre bientôt cette situation et par là se trouveront tenues en échec les ambitions autrichiennes. Mais ce n'est pas suffisant. A la dynastie des Habsbourg, il importe d'opposer une dynastie vraiment nationale; à la Russie, perpétuelle alliée, mais protectrice lointaine, il est bon aussi d'offrir la parfaite stabilité d'une tradition qui s'accorderait mal tant avec la difficulté des communications qu'avec la conservation du système électif. L'état de subordination passagère qu'accepte le Monténégro à l'égard de son puissant protecteur lui facilite la solution de ce problème : conserver un évêque à sa tête et cependant lui conférer un pouvoir héréditaire. Le tsar investit la famille des Niegosch, à laquelle appartient Danilo, de ce privilège de fournir l'évêque qui, désormais et régulièrement pendant un siècle et demi, transmettra à l'aîné de ses neveux, avec sa charge et une plus grande autorité sur les chefs de clans, la

[1] Marcotti, *Il Montenegro e le sue Donne*. Milano, 1896, p. 230.

précieuse amitié de la Russie : loi de succession très curieuse et unique en Europe.

Le caractère semi théocratique du gouvernement monténégrin se voyait ainsi du même coup accentué, son chef spirituel étant en même temps son chef temporel. Mais cette organisation nouvelle qui suffit à faire face aux dangers divers menaçant le Monténégro, et qui lui valut notamment de pouvoir résister à l'invasion française sous Napoléon Ier, en revanche pouvait lui créer de sérieuses difficultés dans une Europe moderne toute transformée par le souffle révolutionnaire. Après 1848, à la veille de la guerre de Crimée, elle eût été une monstrueuse anomalie, qui sans doute eût empêché le Monténégro de vivre. On ne voit guère un souverain moderne comme Napoléon III protégeant l'existence d'un état théocratique, résidu des conceptions politiques du moyen âge !

Ajoutons qu'au moment où va s'effondrer le protectorat de la Russie sur les chrétiens d'Orient, le caractère de vassalité lointaine, gardé vis-à-vis d'elle par le Vladika aux termes du fameux manifeste de Pierre le Grand, eût pu lui faire dénier tout droit à l'indépendance.

III

LE MONTÉNÉGRO APRÈS LA SÉCULARISATION DE 1851

Le Monténégro, une fois de plus, va devancer les événements. En 1851, le Vladika Pierre II, étant venu à mourir, son successeur à l'épiscopat devait être, suivant la coutume, son neveu Danilo II. Or, Danilo, jeune homme à l'esprit ouvert aux choses de l'Occident, se trouvait précisément à ce moment à l'étranger, où il voyageait pour s'instruire. N'ayant nul goût pour le célibat, amoureux en outre d'une jeune Dalmate, il voulut profiter de ce qu'il était devenu son maître pour opérer une transformation dans le gouvernement. Il courut à Vienne pour s'assurer que l'Empereur ne mettrait aucun obstacle à ses projets, et de là il

écrivit aux chefs de clans qui composaient le sénat monténégrin. Ceux-ci applaudirent à sa résolution et le changement de constitution fut ainsi opéré d'un consentement unanime. La Russie prévenue après coup dut reconnaître la transformation qui venait d'avoir lieu. Elle s'était faite en réalité en dehors d'elle et constituait à son égard une véritable émancipation.

D'ailleurs, comme pour calmer toute appréhension du tsar, protecteur des chrétiens d'Orient, et montrer à tous que le Monténégro n'abdiquait pas son rôle de champion des orthodoxes, Danilo jugeait à propos, lui chef civil d'un État sécularisé, d'entraîner ses sujets dans une lutte contre le Croissant. Le prétexte en était tout trouvé. Le Sultan avait justement refusé de reconnaître la nouvelle forme politique qui allait donner plus de puissance à l'État monténégrin

Cette guerre fut d'ailleurs sur le point de devenir périlleuse. Avec une armée formidable, Osman-Pacha tenta de forcer les passes des montagnes. C'est l'Autriche qui, une fois de plus, protégea les Monténégrins, craignant que la Russie n'intervînt pour déchaîner une guerre plus formidable. Le Sultan, sommé par elle, en 1853, de suspendre les hostilités, s'exécuta.

Cette intervention de l'Autriche devait déterminer Danilo, pendant la guerre de Crimée, à résister au mouvement d'opinion de son peuple tout dévoué aux Russes, et à garder une stricte neutralité. Attitude politique au premier chef, qui fut approuvée des puissances occidentales, France et Angleterre, et qui devait valoir au Monténégro sa récompense lors du traité de Paris. C'est en vain qu'au congrès de Paris la Turquie revendiqua sur le Monténégro (« partie intégrante de l'empire ottoman », suivant la déclaration d'Ali-Pacha), la reconnaissance de sa suzeraineté. Napoléon III, aidé de la Russie, permit à Danilo d'échapper au sort pénible qui lui était réservé. Il est vrai qu'il ne put obtenir aucune rectification de frontière, ni le port d'Antivari qu'il convoitait.

Mais, en 1857, la nouvelle situation internationale de la Principauté reçut une sorte de consécration, quand Danilo se rendit à

Paris et fut reçu par Napoléon III, comme un prince indépendant. Tout cela s'était fait du reste sans offenser la Russie qui, d'une part, avait trop besoin du Monténégro pour ne pas lui conserver son amitié et, de l'autre, affectait de se comporter en amie de la France. Cette double protection de la France et de la Russie constituait comme une espèce de transition dans l'histoire du Monténégro, en même temps qu'elle lui rendait les services les plus efficaces. En 1858, au moment où les Turcs, peut-être poussés par l'Autriche, envahissaient la Montagne Noire sans déclaration de guerre, la Russie et la France parvenaient à les arrêter, provoquaient à Constantinople la réunion d'une commission européenne pour procéder à la rectification de frontière qu'on n'avait pas admise en 1856, et, à défaut d'Antivari, faisaient céder au Monténégro les districts de Grahovo, de Rudina et de Lupa.

Tout à coup, à Cattaro, le 13 août 1860, Danilo mourait assassiné. Par un caprice du sort, il ne laissait qu'une fille, si bien que la succession dut se faire encore d'oncle à neveu. Ce fut le prince Nicolas, actuellement régnant, qui lui succéda. La transition entre des formes gouvernementales différentes était respectée une fois de plus au Monténégro.

Mais nous entrons ici dans l'histoire contemporaine et il y a lieu, semble-t-il, de serrer d'un peu plus près que nous ne l'avons fait jusqu'ici l'histoire de la Principauté, avant d'aborder l'examen de la situation présente et de ses chances d'avenir.

IV

LE RÈGNE DU PRINCE NICOLAS
LE TRAITÉ DE BERLIN ET SES CONSÉQUENCES

Deux idées ont dominé le règne du prince actuel; il les a appliquées avec une patience inlassable : civiliser le Monténégro, secourir et relever les Serbes en les groupant tous ensemble si possible pour leur assurer le droit à la vie et le bénéfice d'une

union future. Il s'apprêtait à mener à bien ses réformes intérieures quand l'insurrection de l'Herzégovine, en 1861, le força d'interrompre ses travaux. Les Monténégrins prirent fait et cause pour les chrétiens, mais abandonnés par les grandes puissances, ils durent signer la paix à Scutari (1862)

Malgré le honteux massacre de Podgoritza, en 1874, le prince Nicolas persévéra dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée et particulièrement se rapprocha du prince de Serbie. En habile diplomate, il dissimula sa haine pour les Ottomans et continua de vivre avec eux en termes très courtois. Le moment de la vengeance n'était pas encore venu. Mais il se présenta bientôt. En 1875, la grande insurrection de l'Herzégovine fut l'étincelle qui alluma la guerre générale dans la péninsule balkanique, et l'entente fut conclue secrètement entre Nicolas et le prince Milan.

La Porte aurait pu éviter cette guerre longue et coûteuse, en cédant aux prétentions des Monténégrins et des autres peuples de race serbe. En jetant un coup d'œil sur les frontières monténégrines de 1875, on constate que les villes de Niksitch et de Spritch s'enfoncent comme deux coins dans le cœur de la Principauté, la coupant en deux parties et formant deux postes avancés dont la situation met le Monténégro à la merci des Turcs. Depuis longtemps le prince Nicolas réclamait inutilement la cession de ces districts. La Turquie se dérobait toujours. En présence de l'insurrection bosniaque qui prenait bientôt de redoutables proportions et s'étendait de proche en proche jusqu'en Bulgarie, le prince de Monténégro n'avait plus à reculer, tout l'engageait à la lutte. Lorsque le prince Milan de Serbie eut envoyé sa déclaration de guerre à Constantinople (juillet 1876), le prince Nicolas, jetant le masque, entra à son tour dans la lice. Ses troupes infligèrent aux Turcs des pertes cruelles, et il s'empara d'Antivari et de Dulcigno.

Au traité de San-Stefano qui mettait fin à la guerre, la Russie sut reconnaître les services que le Monténégro lui avait rendus par la puissante diversion opérée sur son flanc droit et le secours

inappréciable de ses vaillantes troupes. Le prince recevait, en effet, 192,000 kilomètres carrés et 210,000 habitants, avec les places fortes de Niksitch, de Spritch, de Podgoritza, pour ne citer que les principales, et les deux magnifiques ports d'Antivari et de Dulcigno.

Mais le traité de San-Stefano devait malheureusement rester lettre morte par suite des intrigues de l'Angleterre et de l'Allemagne. L'Europe, réunie à Berlin, réduisait le Monténégro à la portion congrue (Protocole du 13 juillet 1878). Le plus vaillant, le plus heureux des champions de la race slave fut privé des deux tiers au moins de ses avantages. Au lieu du large accès sur la mer tant convoité, il ne garda qu'un port, Antivari, et encore sous la menace de Spizza donné à l'Autriche, de Dulcigno laissé à la Turquie, avec défense d'avoir des bâtiments de guerre, une police maritime, d'accueillir jamais les bâtiments de guerre de toutes les nations, et de ne construire ni routes, ni chemins de fer sans l'agrément de l'Autriche. Les fortifications élevées sur le rivage de la mer devaient être rasées et il était défendu d'en bâtir de nouvelles. Puis du côté de l'Herzégovine on lui retranchait le district de Gatzko, du côté de Novi-Bazar, pour assurer à l'Autriche la route de Salonique, le territoire à annexer fut diminué de plus de moitié sur ce point. Quoique la population du Monténégro fût portée à 280,000 habitants et sa superficie à 9,433 kilomètres carrés, il n'avait pas ce à quoi il avait droit.

Disons enfin que la pleine indépendance du Monténégro était reconnue par la Porte et par les hautes parties contractantes. Mais elle ne fut ni concédée, ni imaginée en 1878, car sans être acceptée de tous explicitement, elle existait déjà, bien que la Turquie y eût toujours contredit[1]. La question restait indécise au point de vue diplomatique. On ne savait pas si le Monténégro était un État affranchi de tout lien de vassalité ou de dépendance, ou si au contraire c'était, comme le prétendait le gouvernement de Stamboul, une province vassale[2].

[1] D'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin*. Paris, 1886, p. 380.
[2] Lenormant, *Turcs et Monténégrins*. Paris, 1866. (Introduction.)

Désormais, la question était tranchée et sans trop de protestations de la part de la Porte. Au Congrès de Berlin (10e séance), Kara-Théodori-Pacha s'éleva contre la délimitation de San-Stefano au point de vue stratégique ou ethnographique[1].

Certes le Monténégro pouvait se louer des avantages obtenus. Il avait un accès considérable à la mer; il était débarrassé au nord de Niksitch qui le dominait, au sud des fortins de Jabliak et de Sponze, qui appuyés sur Podgoritza lui fermaient tout accès sur la plaine d'Albanie. Les Monténégrins ne seraient plus obligés pour vivre d'émigrer ou de faire des razzias contre les Musulmans, car ils avaient retrouvé une partie des Kutchis et acquis des terres fertiles.

Et cependant le Prince n'accepta que difficilement cette situation: il protesta auprès des puissances et affirma ses droits sur Dulcigno.

L'exécution du traité de Berlin, en ce qui concernait les frontières albanaises, donna lieu du reste à des complications et faillit amener la guerre. Les Albanais, sous les Turcs, avaient conservé une certaine indépendance et vivaient en tribus, les unes musulmanes et les autres catholiques, et par conséquent ennemies des Monténégrins orthodoxes. Aussi les districts albanais de Gusinje et de Plava prétendirent ne pas accepter la suprématie du Prince, et la *ligue albanaise* soutint leur révolte. Les Turcs avec une mauvaise foi évidente encourageaient cette résistance (janvier 1880).

L'Europe s'émut, car la situation devenait grave. Pour sortir d'embarras, un compromis suggéré par le comte Corti, ambassadeur d'Italie à Constantinople (Arrangement Corti, 12 avril 1880), fut accepté par les puissances. La Porte résista d'abord et finit par céder. Gusinje et Plava étaient rendus à la Turquie, pendant que le district et le port de Dulcigno étaient adjugés au Monténégro.

Mais lorsqu'il s'agit d'occuper ces territoires, les difficultés

[1] D'Avril, *Ibid.*, *id.*, 12e séance. Discours du second plénipotentiaire ottoman.

recommencèrent avec les Albanais, et comme la Porte les soutenait en sous-main, refusant de faire évacuer par eux les districts de Hotti, une démonstration navale des puissances suggérée par l'Angleterre eut lieu devant Dulcigno (septembre 1880). Celle-ci avait proposé de bloquer les Dardanelles et de saisir la douane même de Smyrne. Finalement la Porte céda et attaqua les Albanais. Le 26 novembre 1880, Dulcigno était remis aux mains du Monténégro qui gagnait enfin son accès à la mer avec une longueur de rivage de 54 kilomètres (30 milles). Il n'a jamais oublié le service que l'Angleterre lui avait rendu en cette circonstance, et le nom de Gladstone est encore très populaire dans les montagnes du Monténégro [1].

V

LE MONTÉNÉGRO DE NOS JOURS

En 1878, on l'a vu, le Monténégro n'avait pas obtenu ce qu'il se croyait en droit d'espérer après les glorieux faits d'armes de la dernière guerre, et il s'estimait profondément lésé. Cependant sa fortune allait bientôt atteindre le point brillant où elle se trouve fixée aujourd'hui.

Et d'abord s'il est permis de déclarer qu'en effet le traité de Berlin fut peut-être injuste à son égard, on ne peut s'empêcher pourtant de reconnaître que les acquisitions de 1878 et 1880 ont suffi à changer entièrement le caractère de la Principauté. Le Monténégro est désormais autre chose qu'une montagne stérile, isolée et sans communications avec la pleine mer et le reste de l'Europe. Ajoutons pour être juste qu'il a à sa tête un prince habile et intelligent, qui a su tirer de la situation nouvelle tous les avantages qu'elle comportait, tant au point de vue politique que sous le rapport économique. Ainsi, grâce aux ressources matérielles qui sont beaucoup plus considérables que par le

[1] William Miller, *The Balkans*. London, 1896, p. 465.

passé, grâce aux deux ports d'Antivari et de Dulcigno, le prince Nicolas a su encourager la navigation, envoyer à Marseille des délégués pour y étudier le commerce, ordonner des plantations de vignobles, faire cultiver le tabac avec succès, et sous son habile direction la prospérité du Monténégro s'est accrue chaque jour.

Le commerce extérieur a augmenté dans une notable proportion. Graduellement les recettes du Trésor se sont élevées à 1,200,000 francs. L'administration intérieure a attiré également d'une manière continuelle l'attention du prince, et les routes ou sentiers primitifs se sont grandement améliorés. Il n'a point négligé pourtant la préparation à la guerre et grâce à ses soins les arsenaux sont largement pourvus de munitions et de vivres de campagne, et 55 à 60,000 hommes expérimentés et braves constitueraient une armée redoutable dans les montagnes de la péninsule balkanique.

Les forces vives de la Principauté se sont ainsi développées au milieu d'une paix profonde et le Monténégro a vu tout naturellement sa situation internationale devenir plus brillante.

Les rapports diplomatiques avec toutes les puissances, notamment avec la Turquie, n'ont cessé en effet d'être excellents. A la suite de la querelle qui suivit la délimitation de frontière du traité de Berlin, il y avait eu une réconciliation solennelle sur les bords de la rivière Zim entre les anciens combattants de 1878.

Naturellement la Russie a conservé pour le Monténégro son ancienne sympathie. Elle avait du reste intérêt à maintenir puissante son influence dans la Tsernagora. Au congrès de Berlin elle estimait avoir été dupée par l'Autriche qui tenait avant tout à l'occupation de la Bosnie-Herzégovine. Elle gardait rancune à cette puissance de sa duplicité et chercha à lui créer toutes sortes d'embarras dans les deux provinces occupées. De quelle importance n'aurait pas été alors pour la Russie le secours que le Monténégro pouvait lui fournir, si cette querelle déguisée était devenue une lutte ouverte? Aussi, le tsar Alexandre III combla-t-il de faveurs le prince Nicolas. Il lui donnait un yacht;

dans un toast célèbre il l'appelait « son seul ami », puis il envoyait des instructeurs pour enseigner ses armées, et scellait enfin l'entente séculaire par le mariage du grand-duc Pierre Nicolaievitch avec la princesse Militza, et du grand-duc Georges avec la princesse Stana. Ces mariages indiquaient dans quelle haute estime le tsar tenait le prince Nicolas de Monténégro. On a conclu de ces relations que le Monténégro était la citadelle avancée de la Russie dans les Balkans. Prétendre semblable chose, c'est méconnaître toute l'histoire du Monténégro et le caractère indépendant de son Prince. Le Monténégro n'a jamais été le vassal de la Russie, il n'en a été que le protégé. Si les relations déjà existantes entre les deux races les rendent solidaires dans un grand conflit européen, leurs conditions extérieures restent entièrement distinctes [1].

Mais ces rapports, tout en étant très cordiaux, ont diminué d'intensité, car au mois de mai 1897, l'Autriche et la Russie ont conclu une « entente » qui semblait marquer désormais dans leur rivalité un certain degré d'apaisement. Si à une certaine époque, le Monténégro avait besoin des subsides du tsar, s'ils constituaient la principale source de ses revenus, aujourd'hui au contraire, les finances monténégrines sont devenues très prospères, depuis qu'un homme d'État russe, M. Miller, est venu à Cettigné, il y a sept ou huit ans, pour examiner la situation financière et donner des conseils précieux.

*
* *

Les relations internationales du Monténégro présentent donc depuis quelques années un tout autre aspect que l'observateur attentif ne saurait négliger et que nous envisagerons désormais. Mais pour cela, il nous faut détourner un instant nos regards de la Principauté et tâcher d'embrasser d'un vaste coup d'œil les destinées des États balkaniques et les visées de l'Autriche et de l'Italie vers la mer Adriatique.

[1] Martini, *Il Montenegro*. Turino, 1897, p. 145-146.

Une question d'équilibre adriatique a été, on le sait, posée en Europe du jour où l'Italie, promue au rang de grande puissance, s'est trouvée, par-dessus cette mer, en face de l'Autriche, sinon rivale, du moins obligée de compter avec elle. Le passé a fait plutôt ressortir une incompatibilité entre le rôle et la configuration de la mer Adriatique et l'idée d'équilibre. Cette mer semblait ne pouvoir appartenir à deux maîtres. Rome la possédait en entier et en usait comme d'un lac intérieur, puis Venise recommença cette conquête, et après la chute de la République jusqu'en 1866, la côte orientale prit sa revanche sur la côte occidentale et l'Autriche régna sans conteste sur l'Adriatique. Mais l'évolution qui s'est produite au dix-neuvième siècle et dont l'unification de l'Italie a été la conséquence, a fait surgir une question redoutable, celle d'un partage équitable entre les deux grands États.

D'un autre côté, une évolution économique intense faisait ressortir le prix des grandes routes de mer, juste au moment où le percement de l'isthme de Suez, rêvé, dit-on, par les Vénitiens du quinzième siècle, semblait devoir rendre à l'Adriatique son antique importance de voie commerciale. Les grands intérêts qui s'éveillent pour l'Autriche et pour l'Italie peuvent-ils se concilier? Sont-ils, au contraire, prédestinés à se faire la guerre [1]? Et quel sera le rôle du Monténégro, si cette rivalité, comme certains le prétendent, devient menaçante?

A la suite du Congrès de Berlin, le conflit austro-italien prenait un caractère plus défini encore. Tandis que le Quirinal n'était pas assez fort ou sa diplomatie pas assez habile pour coopérer au règlement de la question d'Orient, l'Autriche, en acceptant le mandat d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine, échangeait définitivement la présidence du grand corps germanique contre les chances d'une carrière orientale. Cette carrière ne pouvait être suivie que sur l'Adriatique et à travers le Balkan. En Italie, l'opinion a senti trop tard que le traité de Berlin ouvrait une

[1] Loiseau, *L'équilibre adriatique*. Paris, 1901, p. 4.

nouvelle phase historiqe, que le *Drang nach asten* et le *Drang nach dem Mittelmeer* étaient désormais la loi en partie subie, en partie acceptée, par la monarchie des Habsbourg. Or, l'Italie confinant à l'Autriche-Hongrie, précisément par l'Adriatique, se trouvait sur le chemin de la « poussée ».

Et cette poussée est menaçante, car il ne manque plus à la monarchie des Habsbourg, déjà maîtresse de la mer et de la côte orientale jusqu'à la frontière monténégrine, que d'occuper un peu plus bas la côte albanaise pour tenir les clefs du canal d'Otrante. Vallona, port austro-hongrois faisant face à Brindisi et à Tarente, quelle menace pour l'indépendance de l'Italie!

L'Autriche s'était fait adjuger au Congrès de Berlin, à titre de complément de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine, le droit de tenir garnison dans l'ancien Sandjak de Novi Bazar et la police maritime de la basse Adriatique, soit une porte sur l'Albanie et la surveillance du littoral de cette province [1]. Le succès de sa politique dans la Serbie, qu'elle a régentée longtemps sous le règne nominal du roi Milan, lui a permis d'étendre son influence à la frontière serbo-albanaise, en entourant l'Albanie par trois côtés. Et malgré les relations tendues qui existent en ce moment entre la Serbie et l'Autriche, les progrès en avant restent acquis. La convention passée avec la Russie en 1897 n'a-t-elle pas eu pour effet de placer la région albanaise dans la sphère territoriale de l'influence autrichienne?

L'Albanie est certes bien la seconde et nécessaire étape dans le mouvement qui porte toute l'activité extérieure de la monarchie vers l'Orient. C'est la position dont l'occupant tiendra les clefs de l'Adriatique, surtout si Salonique est définitivement enlevée aux Ottomans. Puis l'Autriche, prenant position dans l'*Hinterland*, aura sous la main tous les moyens de se mêler aux affaires de l'empire turc; par sa proximité, elle se trouvera être le candidat le mieux qualifié, le plus en mesure de faire prévaloir ses vues au jour du règlement des questions macédoniennes. Il ne

[1] Voir l'article très curieux de M. Ugo Ojetti dans le *Corriere della Sera*, septembre 1905, à la suite de l'entrevue d'Abazzia.

faut pas oublier, en effet, qu'à la suite des conférences de Mürzsteg (octobre 1903)[1], un accord a été conclu entre l'Autriche et la Russie avec l'assentiment de l'Europe pour la solution de ces difficultés; mais comme la Russie a eu bientôt après sa formidable guerre de Mandchourie, elle a dû subordonner sa politique en Turquie aux nécessités de sa lointaine campagne. Puis des difficultés intérieures encore récentes vinrent affaiblir son action extérieure. Dès lors, l'obligation où elle s'est vue d'accepter sur plus d'un point les positions de l'Autriche pour les questions de Macédoine, a donné à cette dernière puissance une prépondérance capable avec raison d'inquiéter le Quirinal. Malgré l'entrevue de Venise[2] (mai 1905), et l'offre à l'Italie par l'Autriche de faire partie du contrôle financier en Macédoine, celle-ci néanmoins peut se croire plus que jamais en demeure d'imposer sa volonté dans les Balkans. Serajevo, Vallona, Salonique marquent ainsi les trois étapes à franchir pour que la marche en avant de l'Autriche, encouragée par les pangermanistes, devienne une réalité!

Du reste, les vues de l'Autriche-Hongrie sur le canal d'Otrante ne sont un secret pour personne : c'est l'inéluctable fin du *Drang nach asten*. Or, si l'occupation de Salonique par l'Autriche-Hongrie, prête à jouer un rôle dans l'équilibre méditerranéen, intéresserait l'Europe entière, ce le de Vallona, sur le canal d'Otrante, serait un souci des plus graves pour l'Italie en particulier. Du jour, en effet, où l'Italie devrait souffrir que la monarchie austro-hongroise s'installât à sa place en Albanie, l'indépendance de sa côte orientale serait irrémédiablement compromise. Il faut bien dire que le littoral dalmate et albanais offre une suite non interrompue de ports excellents et de rades précieuses pour les navires en cas de guerre; la côte italienne, au contraire, est sous ce rapport beaucoup moins favorisée de la nature. C'est à peine si Ancône pourrait être de quelque secours au moment décisif. Aussi l'Adriatique deviendrait-elle, non plus par méta-

[1] Voir *Les Débats*, 5 octobre 1903; — *Le Temps*, 21 octobre 1904.
[2] Voir *Le Temps*, 2 mai 1905.

phore, mais à la lettre, un lac austro-hongrois. En sorte que les patriotes italiens feraient bien mieux de lutter sur le littoral contre les tendances de cette politique d'expansion qui résume pour l'Italie le péril méditerranéen [1], que de poursuivre leurs visées irrédentistes dans le Trentin contre le nationalisme allemand.

L'Albanie est comprise dans la sphère naturelle de rayonnement de l'Italie; un bras de mer les sépare. Il faut dire aussi que des relations existaient jadis entre la Sicile et les Albanais. Autour de l'antique Dyrrachium (le Durrazo moderne), Venise a fondé et longtemps défendu des boulevards contre l'islamisme. L'Italie unifiée ne l'oublie pas et lutte d'influence avec l'Autriche. Tantôt ce sont des subventions que le gouvernement italien envoie aux écoles de Scutari, tantôt une société de navigation italienne essaie de ranimer les transactions commerciales entre les deux rives du canal d'Otrante.

Entre les deux puissants antagonistes qui se disputent la prédominance dans l'Adriatique, n'est-il pas vrai que le petit État de Monténégro est appelé à jouer un rôle peut-être capital? L'Italie l'a compris et a fait entrer le Monténégro dans son système de politique orientale. Le Monténégro, du reste, s'y est prêté volontiers, l'ennemi pour lui n'étant plus à Constantinople, mais à Vienne. L'Autriche, avant-garde de l'Allemagne dans les Balkans, l'entoure et le menace de tous côtés. Un gouverneur autrichien occupe la Bosnie-Herzégovine, berceau de sa race. Les troupes autrichiennes sont cantonnées dans le Sandjak de Novi-Bazar et le séparent ainsi de ses frères de Serbie. Les forts autrichiens gardent les approches de Cattaro et la diplomatie autrichienne s'est réservé le droit de surveiller Spizza! Quoi de plus naturel pour le Monténégro que de tendre la main

[1] « Le littoral autrichien (Küstenland) avec la partie sud de la Dalmatie, Raguse, Cattaro, Trieste et Pola, constitueraient, comme l'Alsace-Lorraine, un *Reichsland* administré par un gouverneur militaire impérial, territoire qui servirait de base à la puissance maritime de l'Allemagne dans l'Adriatique et dans la Méditerranée. » (*Oesterreichs Zusammenbruch und Wiederaufbau*, p. 10. Lehman, Munich, 1899.)

à l'Italie, également menacée par l'Autriche et animée des mêmes sentiments à son égard, en dépit de l'alliance fameuse, désormais du reste bien vieillie.

Le mariage du roi Victor-Emmanuel III (alors prince de Naples) avec la princesse de Monténégro (25 octobre 1896) a développé les relations entre le Quirinal et Cettigné et celles-ci sont devenues plus intimes. Il soulignait certaines affinités mystérieuses entre l'étoile de Savoie et celle des Petrovich. L'une et l'autre dynastie ne pouvait-elle pas s'enorgueillir d'avoir fait au dix-neuvième siècle œuvre de rénovation nationale? « Les noms de ma maison et de celle du Monténégro, disait le roi Victor-Emmanuel II dans son discours à la Chambre des députés, en annonçant le mariage du prince de Naples, sont synonymes de libération et d'indépendance. »

Si les unions royales n'ont pas de nos jours les résultats qu'elles produisaient jadis, si la maison de Savoie n'a pas toujours été heureuse dans ses alliances, on peut affirmer que celle-ci du moins permettra à l'Italie d'établir des relations intimes avec les populations slaves du sud et de jouer plus facilement un certain rôle dans la péninsule [1]. Pour résoudre les difficultés austro-italiennes qui se présentent fréquemment (affaire de Zara et Fiumes, septembre-octobre 1906), le roi Victor-Emmanuel III, très entendu dans les affaires balkaniques, sait quel point d'appui il pourra trouver à la cour de Cettigné.

Ainsi la situation du Monténégro a grandi d'autant dans ces dernières années. Quel honneur pour le petit État monténégrin de voir une de ses princesses monter sur le trône d'Italie! Mais il y a une contre-partie et cet excès d'honneur le Monténégro pourrait le regretter un jour! Il ne trouvera peut-être pas tout profit dans les relations amicales qu'il entretient à l'heure présente. La propagande italienne dans le Monténégro atteint son maximum d'intensité. Les Italiens profitent du mariage de leur souverain pour exercer une action décisive dans la Principauté.

[1] Voir Cappelleti, *Il Montenegro e suoi principi*. Livorno, 1896, p. 297 et suiv.

Ils se sont fait céder le monopole des tabacs; ils veulent construire un port à Antivari! Le prince Nicolas pourrait peut-être dans l'avenir regretter sa complaisance. Menacé au nord, le Monténégro le serait également au sud; comment résister à la pression formidable des deux puissants États?

Mais la petite Principauté, fière et indépendante, dont toute l'histoire nous a permis de retracer les qualités héroïques, trouverait peut-être le moyen d'écarter le « danger italien », s'il devenait une réalité, ou tout au moins de résister à la « poussée germanique », en groupant ses frères de race serbe dans un vaste État jougo-slave. Avant de terminer, il nous reste à indiquer cet autre aspect du rôle possible du Monténégro dans la péninsule balkanique.

*
* *

Les Jougo-Slaves comprennent les Serbes du royaume, plus ceux de la Bosnie, de l'Herzégovine, du Monténégro, enfin les quelques millions de Slovènes de l'Istrie, de la Dalmatie, de la frontière autrichienne, de la Carinthie, de la Carniole, des confins styriens, ce qui fait à peu près un total de 15 à 16 millions d'individus. Si les liens politiques qui ont uni ces peuples sont brisés depuis longtemps, leurs aspirations à tous sont les mêmes. D'un autre côté, le système d'union jougo-slave devrait englober encore, à côté des Croates et des Serbes, les Bulgares qui sont aussi de race slave. Fédération bien difficile à établir sans doute, car il faudrait que de part et d'autre on oubliât l'antagonisme du passé et qu'on invoquât plus les droits de Douchan contre ceux de Svonimir, et ceux de Siméon contre ceux de Douchan. Œuvre compliquée, disons-nous, mais non peut-être impossible avec le temps, et sans laquelle il n'y aurait ni unité, ni fraternité jougo-slaves.

Déjà, l'illustre Vladika Saint-Pierre avait cru à la possibilité de fonder ce nouvel État balkanique, quand il proposait à Jellacic de prendre la tête d'un mouvement véritablement jougo-slave et de jeter les bases d'une formation unitaire sur le Bal-

kan[1]. Au temps où la Hongrie sentait la nécessité de prendre des garanties contre le germanisme, Kossuth lui-même caressait le plan d'une « Fédération slave ». Plus récemment encore, en 1866, le prince Michel de Serbie avait formé le projet d'élargir le foyer national des Jougo-Slaves réduit depuis 1829 à la modeste principauté de Serbie. Il voulait fusionner les deux *plemena* centrales en un État balkanique auquel accéderaient les Slovènes et les Bulgares, et un traité secret fut élaboré entre M. Ristic, au nom du prince Michel, le prince régnant de Monténégro, et un illustre patriote croate. Mais le projet échoua après l'assassinat du prince Michel à Topchidéré (1867). Enfin Mazzini, un des fondateurs de l'unité italienne, écrivait en 1871 de la question d'Orient : « Slaves, unissez-vous, oubliez vos rancunes, formez une confédération ouverte à tous, qui ne sera esclave de personne. »

De nos jours, certaines manifestations, où s'affirme la solidarité de la race, tendraient à démontrer que la situation est mûre pour une entente entre Bulgarie, Serbie et Monténégro. Des négociations ont été engagées depuis 1866 pour fonder une ligue balkanique. Jusqu'à quel point ces négociations ont-elles abouti? Il est difficile de le dire, puisque tout s'est passé dans l'ombre. Mais au dehors on a eu vent de la chose et de puissantes interventions extérieures ont pour le moment ruiné le projet de traité bulgaro-serbe (19 février/3 mars 1897). Des discours officiels sembleraient pourtant indiquer qu'une entente virtuelle a été établie[2], et l'on a souvent parlé d'une *Triplice balkanique*, notamment à la veille du conflit gréco-turc et lors des troubles de Macédoine. Tout récemment, un homme d'État serbe donnait la formule de ce programme nouveau : « Les Balkans aux races

[1] Loiseau, *le Balkan slave*. Paris, 1898, p. 52.

[2] Négociations de M. Danitch, ministre de Serbie à Sofia, en 1897, et voyage du roi Alexandre à Belgrade. — Négociations sous les cabinets Vonitch et Danef; — pourparlers de M. Rizof avec M. Pachitch, en 1904; — mission du général Gronitch, ancien premier ministre de Serbie près du prince Nicolas de Monténégro (avril 1905). — Voir *le Temps*, 20 avril 1905, 23 janvier 1906.

balkaniques[1]. » Ce qui est en tout cas suffisamment établi, c'est que des relations très suivies existent entre le Monténégro et la Serbie, au point qu'on a pu croire à une certaine époque, sous l'impopulaire roi Milan, que la dynastie princière du Monténégro serait appelée par les vœux des Serbes à régner à Belgrade Il est vrai que sur ce point encore l'Autriche et la Russie, intéressées à maintenir l'équilibre balkanique, se sont entendues pour favoriser l'avènement des Karagéorgevitch. Mais ce qu'elles ne peuvent empêcher, c'est que les deux États serbes soient quand même plus unis qu'au temps des Obrénovitch. Le prince Nicolas a été compris et approuvé par tous les Serbes quand il a écrit à Pierre Ier la lettre débordante de joie patriotique qui se termine par ce cri d'allégresse : « Vive mon gendre! »

Par-dessus le sandjak de Novi-Bazar, détenu par l'Autriche, Cettigné et Belgrade se font des signes de reconnaissance, et le préambule du traité de commerce serbo-monténégrin du 29 décembre 1904, qui affirme pour les deux pays slaves cette nécessité de s'unir, montre que l'idée directrice est toujours : les Balkans aux peuples balkaniques.

Si cette union était appelée à se réaliser, c'est probablement le Monténégro qui, par sa situation dans les Balkans, serait le principal ouvrier de cette œuvre. Les autres États balkaniques présentent, en effet, des faiblesses qui peuvent gêner leur développement. La Serbie a subi sous le gouvernement du roi Milan une véritable désorganisation; de plus, elle n'a pas de débouché sur la mer et est enserrée par l'Autriche dans des barrières économiques qu'elle ne peut arriver à rompre. D'un autre côté, malgré ses velléités d'indépendance, la Bulgarie est trop entraînée dans la sphère d'action de la Russie et sa dynastie est étrangère. Il ne reste de vraiment vivace que le Monténégro, auquel sa dynastie nationale donne une plus grande force.

En outre, c'est lui qui est peut-être le plus intéressé à réussir, cette union balkanique devant constituer pour lui le meilleur

[1] Déclaration de M. Vernitch, ministre de Serbie en France. (*Le Temps*, 20 avril 1905.)

appui contre les ambitions de l'Autriche et la poussée pangermanique. La coulée du fleuve allemand, qui commence aux frontières de Bohême et tend à s'élargir en delta autour de Salonique, serait peut-être interrompue; déviée, refoulée par le resserrement des berges slaves.

Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions. Si l'union balkanique est possible, elle ne l'est que dans un avenir encore assez lointain. Trop d'obstacles se dressent à l'heure actuelle contre elle. Les Jougo-Slaves sont coupés les uns des autres par des frontières d'États et des limites de provinces. Si les Slovènes et les Croates sont tous englobés dans les multiples États du Habsbourg, des Serbes et des Bulgares habitent des États indépendants, tandis que d'autres sont sujets de l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie et du sultan. Les Slaves de Turquie eux-mêmes sont répartis entre plusieurs vilayets et dépendent de plusieurs gouverneurs. Enfin les Jougo-Slaves ne sont leurs maîtres que dans la zone médiane des territoires qu'ils occupent. Le territoire bosniaque qui sépare le Monténégro de la Serbie l'empêchera de réaliser l'union qu'il peut rêver d'accomplir. Ni les Serbes, ni les Bulgares, fait-on ressortir à juste titre, ne forment un groupe compact. « Si le Serbe monténégrin et le Serbe du royaume ne sont pas toujours d'accord, le Bulgaro-Macédonien tend de plus en plus résolument à se séparer du Bulgare de la Principauté, et à former avec les autres habitants de la Macédoine une nation nouvelle à État distinct[1]. »

Il faut en effet convenir que des haines implacables existent encore entre nations slaves et retardent leur union; la rivalité bulgaro-serbe se manifeste de jour en jour davantage en Macédoine. Enfin par une sourde hostilité, par une diplomatie patiente qui fait le plus grand mérite de la Ball-Platz, l'Autriche tend à retarder sans cesse un rapprochement des peuples balkaniques qui serait dirigé contre elle. Ajoutons que ce rapprochement, en même temps, léserait par trop la puissance turque protégée

[1] René Henry, *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*. Paris, 1904, p. 274.

par l'Allemagne et par de puissants groupements financiers.

Aussi l'idée du balkanisme slave n'a pas encore acquis la consistance de l'idée pangermaniste, et malgré les signes d'entente future que nous avons constatés, le *Drang nach asten*, avec les 65 millions d'habitants dont il peut disposer, aura pour longtemps encore une force d'impulsion incomparablement supérieure à la force de réaction que les 15 millions de Slaves peuvent lui opposer. Il faut donc se garder de croire à toutes les apparences actuelles et de faire des synthèses trop hâtives. Le caractère essentiel du problème de la Question d'Orient n'est-il pas dans l'incertitude de sa solution?

Du reste, la réalisation de cette union n'est pas à souhaiter tout de suite, pas plus dans l'intérêt de la France que dans celui de l'Europe. Elle poserait au sud la redoutable « Question d'Autriche ».

En désagrégeant l'équilibre balkanique, la diplomatie européenne doit donc souhaiter que le *statu quo* subsiste encore longtemps dans la péninsule, ce *statu quo* qui est parfaitement compatible avec le *Drang nach asten* et qui en est même la condition. Toute secousse dans les Balkans laisserait la porte ouverte aux pires convoitises et, dans une lutte future, c'est peut-être la race allemande qui l'emporterait.

*
* *

Que peut nous réserver l'avenir? Les Slaves agissent dans l'ombre, et c'est par de véritables coups de théâtre qu'ils nous apprennent leurs résolutions suprêmes. Quoi qu'il en soit, le but de cette étude a été de démontrer la puissance de vitalité du petit État monténégrin, la situation brillante qu'il occupe en Europe et dans les Balkans. Courtisé par les grandes puissances, ami de la Russie et de l'Italie, uni à elles par les liens du sang, il est en mesure de faire face à bien des complications dans les Balkans. Jamais il n'a été en position d'y jouer un rôle plus important, et le poids de son épée pèserait lourdement dans la balance au jour de la lutte.

D'après un vieux poème national, l'héroïque Ivan, prince de Monténégro, la terreur des Turcs et l'espoir des chrétiens, dort dans une grotte mystérieuse située au-dessus de son château d'Obod; il doit se réveiller un jour pour conduire les Monténégrins à la conquête de l'Albanie. Nous, Français, nous devons toutefois espérer que les aspirations nationales de la Tsernagora recevront satisfaction autrement que par la force des armes. Ses intérêts ne sont pas contraires aux nôtres, et si un jour, à la suite d'événements impossibles à prévoir, s'imposait une revision du traité de Berlin, nous ne nous opposerions pas sans doute à ce qu'une part plus large fût faite aux aspirations des Slaves de la péninsule et particulièrement à celles du Monténégro. Ce vaillant petit peuple, au passé si glorieux, sera peut-être alors admis à faire valoir ses prétentions actuelles sur le littoral de la mer Adriatique, et notamment sur Scutari, l'ancienne capitale des princes de la Zenta.

Joseph Aulneau.

UN SOLDAT DIPLOMATE

AU XVIe SIÈCLE

AMBASSADE EXTRAORDINAIRE DE BEAUVOYS A VENISE EN 1536

(Suite [1])

Quoi qu'il en soit de l'énumération des faits guerriers qui précèdent, on peut inférer que sans préjudice de sa participation à des campagnes antérieures ou même postérieures, Étienne fit partie de l'armée qui repoussa de Provence, en 1524, Charles-Quint avec son lieutenant le traître Bourbon, prit part l'année suivante à la désastreuse bataille de Pavie, et suivit très probablement en captivité à Madrid son général en chef, ce dont la preuve résulte, croyons-nous, de ce que Laigue se dit « accablé par les suprêmes revers de Mars ». De fait, ses œuvres principales sont publiées à partir de 1530, c'est-à-dire après la crise aiguë de la défaite, avec les contre-coups privés qu'elle entraîna. Il faut donc admettre qu'il prépara son commentaire sur Pline soit au milieu du tumulte des camps, soit pendant les tristesses de la captivité. En effet, dans une sorte d'avant-propos à ce commentaire, l'éditeur Pierre Vidoue a cru devoir faire la remarque suivante : « On m'a présenté l'original d'un manuscrit qui est de la main d'un homme de mérite, et de remarquable érudition, Étienne de Laigue ; commentaire s'appliquant à tout l'ouvrage de Pline l'Ancien. Mais l'écriture en est si saccadée, si précipitée, si illisible en un mot, qu'il n'est point de lynx qui, à la déchiffrer, ne s'expose à perdre la vue. Aussi avais-je eu lieu de conjecturer (il me l'a du reste confirmé lui-même) que ce vaillant homme avait composé cet ouvrage en partie au milieu des agitations

[1] Voir *Revue Diplomatique*, n° 4, octobre 1907.

belliqueuses et en partie sous l'empire de déboires domestiques provoqués vraisemblablement par sa captivité, mais sur lesquels nous ne possédons nul autre renseignement que cette vague allusion. Et comme au cours de leur longue série de services publics, les Laigue, sauf l'intrigant frondeur qu'était le marquis Geoffroy, se sont ordinairement ruinés, il est probable que ce fut le cas d'Étienne qui, vraisemblablement, vit sa fortune compromise par le paiement de quelque grosse rançon ou tout au moins par l'impossibilité d'administrer ses biens, dont la captivité le tenait éloigné. »

Ayant ainsi, autant qu'il a dépendu de nous, dégagé la personnalité littéraire et militaire de notre « héros », le moment est enfin venu de parler de lui comme diplomate, et essentiellement de sa mission à Venise, véritable but de nos recherches. Mais avant d'aborder l'exposé de cette mission particulière, exposé qui comportera des détails circonstanciés, on croit devoir présenter un tableau abrégé des négociations auxquelles il prit part soit avant, soit après celle de Venise. En quoi nous ne saurions mieux faire que de prendre pour guide M. Rott, historien aussi érudit que consciencieux, et d'autant plus compétent en la matière, que lui-même a appartenu au corps diplomatique.

En un tableau aussi substantiel que concis, cet érudit nous apprend qu'Étienne de Laigue[1], gentilhomme de la chambre de François Ier, dut à son mérite scientifique d'être choisi par ce prince pour diverses missions de haute confiance. A son retour d'Écosse, où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur (1531-1534), ce monarque le dépêcha en Allemagne d'abord (20 décembre 1534), puis à Venise pour « affaires importantes » (décembre 1535), et enfin en Suisse, avec Guillaume Féau, sieur d'Izernay. Malgré leurs efforts joints à ceux de Louis Dangerant de Bois-Rigault, ambassadeur ordinaire, les deux ministres français ne parvinrent pas à obtenir des cantons suisses (1536)

[1] Il nomme notre personnage *Daigue* ou *d'Aigue*; mais l'erreur est excusable, vû les éléments de confusion qui obscurcissent le sujet et que nous avons eu quelque peine à dissiper. Aussi bien l'auteur a reconnu et courtoisement rectifié son erreur dès qu'elle lui a été signalée.

une coopération militaire à la campagne commencée en Piémont Ils n'en firent pas moins une « levée » de Suisses « au desceu de leurs seigneurs et supérieurs » et les conduisirent à Valence à l'armée du connétable Anne de Montmorency. La mission d'Étienne de Laigue en Suisse ne dura que quelques mois et lui valut d'être fait chevalier de Saint-Michel, ordre aussi estimé alors que le fut plus tard celui du Saint-Esprit, fondé postérieurement par Henry III. En 1537, « le sieur de Beauvais » (on rappelle que c'est son nom habituel comme diplomate) fut accrédité auprès du duc de Gueldre, et M. Rott estime que « ce fut probablement son dernier voyage diplomatique ». Il n'en va point tout à fait ainsi, car dans une correspondance de François Ier au roi d'Angleterre, correspondance datée du 10 octobre 1537 [1], on trouve en substance ce qui suit : « J'ai appris par les lettres du sieur de Dinteville, mon ambassadeur en Angleterre, et par celles du sieur de Beauvais, gentilhomme de ma chambre, *mon ambassadeur en Écosse*, que les difficultés relatives à certaine place frontière de peu d'importance empêchaient seules la conclusion d'une trêve entre les deux royaumes. Je prie instamment Votre Majesté de ne se point arrêter à si peu de chose. » Il est donc avéré que si Étienne débuta par le poste d'Édimbourg, en 1534, c'est dans ce même poste qu'il finit sa carrière, en 1537.

De ces diverses missions confiées à notre soldat lettré, c'est, on le sait, celle à Venise dont nous allons rendre compte en indiquant une dernière fois et sans plus y revenir que notre travail est basé sur les documents originaux conservés à l'*Archivio di Stato*, documents non utilisés jusqu'aujourd'hui; ce qui revient à préciser qu'ils sont inédits [2].

[1] *Corresp politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre*, publiée par MM. Kaulet, Lefèvre-Pontalis et Farges (sous les auspices du ministère des Affaires étrangères). — Paris, Alcan, 1885, un vol., p. 4.

[2] Une fois pour toutes et afin d'éliminer autant que possible l'appareil pédantesque et scientifique, nous donnons les cotes ci-après permettant un contrôle éventuel et du reste facile. *Senato* C. X. — Dal 1533 al 1539. — Ancienne cote 55/222. — *Deliberazioni*, 1534-1535. *Secreta Senato*, I. F 56 et diverses liasses ou dossiers (*filze*).

Cela dit, et quelque souci que nous ayons d'être court, il nous faut, pour l'intelligence de ce qui va suivre, résumer rapidement la situation politique au moins quelques années avant 1535-36, date à laquelle Étienne fut appelé à représenter temporairement son prince et son « ami » François Ier auprès de la « Sérénissime ».

Après le long et glorieux dogat de Leonardo Lorédan (1501-1520), le trône ducal avait été occupé pendant moins de deux ans (juillet 1521-mai 1523), par le vieil et atone Antonio Grimani, aussi propre dans son insignifiance ombrageuse à faire ressortir les mérites de son prédécesseur que ceux de son successeur. Celui-ci fut l'illustre Andrea Gritti, élu le 23 mai 1523 à l'âge de soixante-neuf ans.

Grand vieillard à la taille élancée, aux traits réguliers presque classiques, à la longue barbe blanche, Andrea Gritti [1], qui en sa jeunesse avait passé pour un des plus beaux hommes de son temps, avait, lorsqu'il prit le pouvoir, conservé toute sa beauté rendue quelque peu sévère par l'âge, sévérité d'ailleurs de pure apparence et mitigée par la bienveillance d'un regard à la fois profond, pénétrant et doux. Aussi bien, disent les écrivains contemporains « il tempérait la majesté du pouvoir et le prestige de son port naturellement imposant par une tendance marquée à la belle humeur et à la plaisanterie, ce qui est signe de foncière bonté », surtout chez les puissants qui, trop souvent, désapprennent non seulement le rire, mais même le sourire; les bons par dégoût des bassesses humaines qu'ils voient ramper autour d'eux; les égoïstes, les dédaigneux et les hautains parce qu'ils croient inutile de feindre ou de forcer leur inclination pour présenter un visage gracieux et enjoué à ceux qu'ils savent être, et devoir rester, en leur sujétion.

Lorsque Gritti fut élu, la politique de la Sérénissime tendait à rapprocher celle-ci de Charles-Quint et à l'éloigner de François Ier par d'incessantes oscillations. Premier symptôme d'une

[1] Il est notamment représenté en prière devant la Vierge dans un tableau du Tintoret (Palais ducal, salle du *Collegio*).

atténuation de forces, présageant les ultimes faiblesses, ces oscillations se perpétuèrent, depuis lors, avec des alternatives diverses, jusqu'aux derniers jours de la République, et ce sont elles qui en provoquèrent la chute définitive en 1797. Aussi bien, entre des adversaires comme Charles-Quint et François Ier, puis plus tard comme le victorieux Bonaparte et l'empereur François, on conçoit que, fussent-ils Vénitiens, les hommes d'État les plus raffinés aient pu perdre cette belle certitude, cette intuition confiante qui fait les grands succès.

Cependant, si le Sénat et le Collège (on nommait ainsi le ministère) inclinaient alors vers le « César romain », ils tenaient à ménager François Ier en vue des éventualités d'un avenir singulièrement obscur et gros de complexes dangers. C'est ce qui, en dehors des mérites incontestables et des services éclatants du nouveau doge, décida de son élection.

S'il possédait plusieurs langues, s'il était versé dans les mathématiques non moins que dans les belles-lettres et la philosophie, si l'étude raisonnée qu'il avait faite de l'histoire l'avaient rendu profond politique, il était, en effet, connu et aimé à la cour de France. Car, dit un historien vénitien, « fait prisonnier à Brescia en 1509, il fut conduit d'abord à Milan, puis à Paris. » Là, par le charme de sa conversation, l'aménité séduisante de ses manières et bien plus encore par l'étendue de ses vues, il avait su gagner et retenir la confiance de Louis XII auprès duquel, nous dit Daru, il avait fini par être accrédité comme ambassadeur, ce dont il profita « pour conclure avec la France une Ligue jugée par lui favorable aux intérets de la République »; ligue que le 28 juin 1523, c'est-à-dire à peine un mois et quelques jours après l'avènement de son auteur, le Sénat crut devoir abandonner pour passer à l'alliance de l'Empereur.

Après la désastreuse campagne de Bonnivet que les Impériaux obligèrent à la retraite hors d'Italie, ensuite de quoi ils pénétrèrent en Provence et mirent même devant Marseille (19 août 1524) le siège dont nous avons déjà parlé à l'occasion des campagnes probables de notre Étienne de Laigue, le Sénat, « faus-

sant compagnie » à l'Empereur dont les succès l'alarmaient, revint très secrètement à François Ier. Mais contrairement aux prévisions du gouvernement de Venise, notre roi chevalier fut vaincu à Pavie.

Une fois ces faits ainsi résumés pour montrer l'esprit ondulant et divers de la « Sérénissime » à notre égard en ces jours-là, venons, il en est temps, aux conjonctures particulières que provoquèrent directement l'ambassade extraordinaire du « seigneur de Beauvais » à Venise au commencement de 1536.

Après les diverses péripéties de la Ligue de Cambrai, avait eu lieu la paix de Bologne publiée le 1er janvier 1529[1]. Relativement au duché de Milan, qui était l'objet principal des négociations, il avait été arrêté que François Sforza en conserverait la possession et l'Empereur, qui en était matériellement nanti, lui donna l'investiture moyennant une somme de 500.000 ducats plus 100.000 pour indemnité de guerre. Venise sortait donc triomphante de tant de vicissitudes, car elle conservait toutes ses possessions, et voyait sur le trône de Milan un prince moins redoutable que l'empereur ou le roi de France.

Mais celui qui gouverne les rois se plaît à mettre en défaut les calculs des plus sages comme des plus avertis d'entre eux. Et pour cela il se sert le plus souvent non point d'événements extraordinaires ou sensationnels, mais de ce terrible faiseur de dénouements imprévus qu'est la mort, cette grande et subreptice voleuse, selon l'effrayante et réaliste comparaison de l'Évangile.

François Sforza étant tout jeune, la question si redoutable du Milanais, cette question qui tant de fois avait précipité les uns contre les autres Français et Impériaux, semblait réglée pour un long terme.

Brusquement, le 24 octobre 1535, François mourait sans laisser d'héritiers. Non moins brusquement, l'affaire du Milanais se trouvait rouverte, le duché vacant retombait directement au

[1] Le souvenir de cette paix est graphiquement perpétué par une belle toile de Marco Vecellio, existant aujourd'hui encore dans la salle du Conseil des X du palais ducal. On y lit entre autres cette légende : *Ad Italiae securitatem firmandam accessit prisca venetorum pietas.*

pouvoir de Charles-Quint qui, en sa qualité de suzerain, avait droit exclusif d'investiture et auquel, dès lors, devaient recourir les candidats.

Il n'était pas douteux que, profitant, de son côté, d'une conjoncture à la fois aussi favorable qu'imprévue, François Ier mettrait de nouveau en avant les droits de ses fils, droits auxquels il n'était plus possible d'opposer ceux de la dynastie « sforzesque », définitivement éteinte.

Mais le « grand empereur » se souciait fort peu de concéder à d'autres la magnifique principauté que déjà, dans le tréfonds de sa pensée, il voyait incorporée à la monarchie espagnole.

Aussi bien, les sourires de la fortune rendaient Charles plus que jamais disposé à étendre partout et sur tout une main rapace. En effet, il venait de diriger en personne, avec un éclatant succès, l'expédition de Tunis (juin-août 1535), avait pris la ville, battu deux fois le farouche et redoutable Barberousse. Enfin, c'était là le couronnement de l'œuvre, il avait rétabli sur le trône beylical un prince vassal que « protégeaient » des garnisons espagnoles; et après des siècles, c'est notre France qui a ressuscité ce protectorat à son profit.

Grisé de pareil triomphe, le maître de l'Empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais, aurait très probablement répondu par un refus catégorique à la prière que lui adressa son « bon frère » François, de conférer l'investiture au duc d'Orléans, son second fils, plus tard Henry II par suite de la mort inattendue autant que prématurée du dauphin [1]. Mais le puissant monarque n'était point prêt à la guerre : l'armée qui avait opéré sur les côtes barbaresques était fatiguée, voire licenciée en partie. Il avait donc besoin de temps pour faire venir de nouvelles troupes tant d'Allemagne que d'Espagne et, en astucieux politique, il se borna à répondre d'abord aux Italiens qui l'interrogeaient, eux

[1] Le dauphin mourut en 1536. On le crut empoisonné par l'Italien Montecuculi, à l'instigation de Catherine de Médicis. C'est une fable comme celle de la participation de Charles-Quint à ce crime. (H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 239.)

aussi : que, le jour venu de régler la question, il le ferait d'une manière certainement agréable aux divers États de l'Italie; réponse vague, plus inquiétante encore que vague, mais dont il fallut bien se contenter. Tout à la fois et pour ne laisser accès à aucune surprise, l'Empereur proposa, évidemment afin de jouer pièce à son « bon frère » François, de former une ligue préventive contre le premier qui troublerait la paix.

Concurremment, loin de rompre en visière avec François, déjà fort aigri par ces manœuvres, il chercha, en usant de divers atermoiements, à faire traîner l'affaire en longueur. Ainsi, après avoir nettement écarté la personnalité du duc d'Orléans, sous prétexte qu'ayant épousé Catherine de Médicis, il pourrait quelque jour élever des prétentions sur la Toscane, Charles-Quint déclara qu'éventuellement il ne repousserait pas le duc d'Angoulême, troisième fils de notre roi; réponse qui prouve assez la mauvaise foi du souverain hispano-allemand, car si François l'eût pris au mot, il aurait été obligé de découvrir son jeu, c'est-à-dire d'écarter le duc d'Angoulême comme déjà il avait écarté le duc d'Orléans. Mais lorsqu'a sonné l'heure de la disparition d'un État, il n'est point jusqu'aux fautes commises par ses ennemis qui ne contribuent à le précipiter. — De fait, on ne sait pourquoi, François Ier insista maladroitement en faveur du duc d'Orléans, ce qui permit à Charles de se tirer à bon marché du mauvais pas où il s'était engagé.

Pourtant, de telles finasseries devaient décider François à tenter de recourir à la voie des armes, puisque celle de la diplomatie ne lui procurait que déboires et déceptions. Ce sont ces négociations à peu près ignorées, croyons-nous, dont l'*Archivio di Stato* nous a livré le secret.

De 1535 à 1536 la cour de France entretint, comme ambassadeur en résidence ordinaire à Venise, Georges de Selve, évêque de Lavaur, personnage facond et subtil comme tous les gens d'église.

Or, dès le commencement de janvier 1536 (1535 *more veneto*[1]),

[1] Le document d'archive d'où sont tirées les informations qui vont suivre porte en réalité la date du 7 janvier *1535*, millésime commun à toutes les

« M. de Lavaur » s'était présenté en audience réservée devant le collège des ministres pour lui faire part de certaines ouvertures « très secrètes » que celui-ci s'empressa, naturellement, de porter à la connaissance du « magnifique ambassadeur césarien » par une communication du 7 du même mois. Établie, comme toutes les autres, au nom du « Sérénissime prince » Andrea Gritti, en vertu de la fiction constitutionnelle, que, pour soigneusement minutée qu'elle ait été, cette communication ait été simplement présentée puis lue, mais non remise au destinataire, c'est un point sur quoi l'on ne saurait se prononcer nettement cette fois-ci. Mais en ce qui concerne d'autres pièces que nous aurons l'occasion d'examiner, nous établirons que la République soupçonneuse et défiante évitait de tout son pouvoir d'écrire aux diplomates étrangers, du moins lorsqu'il s'agissait d'affaires *importantes* [1], et limitait sa correspondance régulière à ses seuls représentants au dehors. Il est donc probable que l'on ne fit pas exception à cette règle que nous dégagerons ultérieurement.

Aussi bien, Venise avait, en quelque sorte créé, marqué d'un sceau indélébile cette science de la diplomatie déjà si profondément pratiquée tant au pays des Machiavel qu'en celui des Clément VII. Mais nulle part ailleurs l'on ne rencontre un talent aussi consommé en cet art que l'est celui des gentilshommes vénitiens initiés dès leur jeune âge à la pratique des affaires les plus scabreuses, les plus délicates, les plus mystérieuses et les plus secrètes.

Parlant du style diplomatique propre à la chancellerie vénitienne, Aloïs Heiss [2] la caractérise en termes si excellents, d'après

pièces originales dont il sera dorénavant fait mention. Cela tient uniquement à ce qu'au lieu de commencer, comme chez nous, le 1er janvier, l'année vénitienne s'ouvrait seulement le 25 mars, jour de l'Incarnation. D'où, dans les citations, la fréquente récurrence des initiales *M. V. (more veneto)*.

[1] Le secrétaire d'ambassade Chevalier de Saint-Didier écrit textuellement à ce sujet dans son ouvrage : *la Ville et la République de Venise* (la Haye, 1684) : « Si l'affaire dont l'ambassadeur a entretenu le collège est de *quelque importance*, on l'envoie inviter par un secrétaire de venir recevoir la réponse .. *sinon*, on envoie un secrétaire chez lui qui porte la réponse par écrit et en laisse une copie à l'ambassadeur. »

[2] *Venise et les Vénitiens*, etc. (Paris, Rothschild, 1887).

un ancien écrivain français, que nous nous ferions scrupule de ne point reproduire textuellement ce passage avec la citation pleine de pittoresque ingéniosité qu'il contient.

« Le Sénat, dit notre auteur, affectait de ne dire jamais ouvertement *non* ; lorsqu'il n'accordait pas ce que demandait un ambasdeur, il usait dans sa réponse « d'un si grand tour de belles « paroles qu'on pouvoit souvent douter s'il n'accordoit pas ce « qu'il refusoit en effet. Lorsqu'il consentoit à la demande, il « savoit si bien relever cette faveur, que ce qui ne valoit sou- « vent pas la peine d'estre demande paraissoit une grâce de « grande importance. Il est constant qu'il n'y avoit point de « gens au monde qui sussent s'exprimer avec plus d'adresse, « dans ces rencontres, que les secrétaires du Sénat qui faisoient « consister dans ce genre d'ecrire leur plus grande habileté [1]. » Et devançant ce jugement qu'il confirme, Comynes dit [2] des Vénitiens : « Et si ont bien cognoissance par Titus Livius des faultes que firent les Rommains... Par ces raisons... je dis qu'ils sont en voye de devenir *bien grans seigneurs*. »

Maintenant et jusqu'à la fin proprement documentaire de ce travail, nous nous appliquerons, toutes les fois qu'il sera possible, à donner uniquement la version fidèle des inestimables pièces conservees aux archives. Tâche ardue, nous ne nous le dissimulons point et qui, fût-ce en usant d'un peu d'archaïsme, ne sera jamais qu'imparfaitement remplie, car on ne saurait reproduire le charme très particulier qui se dégage, comme un vieux goût de terroir, de l'emploi du dialecte vénitien, à la fois élégant, clair, rapide et très doux à ouïr, quoique organe extraordinairement courtois d'une volonté de gouvernement d'autant plus nette et accentuée qu'elle était solidaire et collective, à la différence de ce qui se produisait alors dans toutes les Cours d'Europe, où les ministres étrangers n'avaient en face d'eux que

[1] On reconnaît là le style du grand siècle. En effet, ce passage est extrait du livre du secrétaire d'ambassade Chevaler de Saint-Didier, intitulé : *la Ville et la République de Venise*. La Haye, Moetjens, 1685, p. 206. (Cet ouvrage a déjà été cité plus haut, p. 34, note).

[2] Livre VII, chap. xviii.

le maître seul représenté le plus souvent par quelque favori. A Venise, c'était même là une difficulté insolite contre laquelle avait à lutter la diplomatie, difficulté très spéciale pour laquelle il y aura lieu de revenir et qui, dès lors, comportait une « exercitation » elle aussi très spéciale.

Or donc, à la date déjà citée du 7 janvier 1536 (1535 style vénitien)[1], à la majorité de 18 voix sur 37 votants (une abstention et 8 voix contre), le Sénat décida que serait communiqué au « magnifique orateur césarien » par le « Sérénissime prince », ce que le Révérend orateur[2] français [Mgr de Lavaur] avait dit sur le propos de l'État de Milan. Et cela en la forme que voici :

« Si nous avions tout d'abord pu concevoir ce qu'avaient de sérieux fondement les dires que l'ambassadeur de France nous a exposées en audience secrète au sujet de l'État de Milan à la suite de la mort du seigneur duc [François Sforza], déjà nous nous serions donné le devoir d'en rendre, à vous, un compte scrupuleux. Mais Mgr de Lavaur[3] avait eu soin de spécifier qu'il parlait en son nom particulier et non en celui de son maître. Entre temps, il est revenu aujourd'hui [sept janvier], et, cette fois, a déclaré avoir reçu de Sa Majesté une lettre du 11 du mois dernier, lettre retardée par suite d'une maladie survenue au courrier, en cours de voyage. »

« Sa dite Majesté lui mandait qu'il devait nous faire entendre le sien désir d'obtenir de la Majesté césarienne cet État par quelque manière d'accomodement et composition. [L'envoyé de France] nous sollicitait donc de nous avoir à interposer à tel effet auprès de Sa Majesté impériale et, à cette fin, il exagérait de beaucoup la puissance et force de son Roi tant de gens que de deniers. A quoi incontinent nous répondîmes que tant grandes étaient la bonté et suprême sapience de la Majesté césarienne que nous ne

[1] Voir la note 1, p. 35.

[2] Ce terme orateur, d'ailleurs très exact, on le verra plus loin, remplace ici la qualification d'ambassadeur, parce que l'intitulé est en latin, alors que le corps du texte est en « vénitien ».

[3] Communément l'orthographe vénitienne de ce nom de ville est *Lavao*.

doutions point qu'Elle saurait bien trouver un expédient adapté pour tout ce qui serait [propre] à conserver la paix et repos qui sont œuvre et labeur de la main de Sa Majesté. A quoi nous la voyions de soi-même toute appliquée et très parfaitement disposée. Et du moment qu'il s'agissait de conserver cette paix et repos, nous n'y manquerions point, de tout notre savoir et pouvoir, comme à chose souhaitée de nous par de-là toute autre. Et en cet argument nous usâmes des paroles générales [qu'il convient]. De quoi il nous a paru bien de faire communication à Votre Seigneurie afin qu'Elle entende le tout, comme aussi que nous connaissons qu'il nous faut rechercher de faire notre devoir étant, ainsi que nous professons d'être, les très déférents sectateurs [1] de Sa Majesté. »

Par cette première minute, dont la seconde partie est seule reproduite littéralement, on peut déjà juger de la fameuse manière du Sénat qui, on l'a vu, ne disait jamais ouvertement « non ». Cette fois, les habiles ministres, non seulement ne refusent rien, mais ils n'abordent pas même la question du duché, se bornant à dire avec une insidieuse ingéniosité que le sage Empereur saurait bien trouver tels expédients propres à sauvegarder la paix et repos ouvrage de ses mains.

Ainsi, on le voit, après avoir chargé « Monsieur de Lavaur » de tâter une première fois le terrain comme de lui-même; n'ayant évidemment pu arracher aucune indication au Sénat qui s'était renfermé dans un mutisme facile en présence d'une simple conversation « traitée par le mépris », François Ier avait chargé son représentant de parler en son nom en alléguant que s'il ne l'avait point fait plus tôt, la faute en était à une circonstance de force majeure ayant retardé l'arrivée du courrier.

Si c'étaient là autant de coups de sonde, il y a lieu de croire que notre Roi ne s'illusionnait guère sur le résultat de ces démarches. De fait, dès le 25 décembre 1535, il se trouvait à Pagny-le-Château, près Beaume « en Borgogne », probablement

(1) Le texte porte *cultori* que nous avons été inhabile à traduire de façon satisfaisante.

non sans quelque respectable suite de gens d'armes, acheminés déjà, à toute éventualité, vers la frontière d'Italie ou du moins de Savoie.

Parmi ces gens d'armes se trouvait sans doute Étienne de Laigue, prêt indifféremment à empoigner l'estoc des combats, à griffonner sous la tente quelque vague *Encomion brassicarum* ou à passer les neiges des Alpes pour aller servir son maître, une fois encore, comme ambassadeur extraordinaire.

Donc ce même 25 décembre 1535, « Monseigneur Francoys » signait au lieu précité de Pagny les lettres accréditant en cette qualité auprès de ses très chers amis le duc et la seigneurie de Venise « noble homme Estienne de Laigue seigneur de Beaulvois au Berry, gentilhomme de sa chambre, comme par maint exploit guerrier non moins que par son instruction ès bonnes lettres si latines et grecques que vulgaires, et le chargeait d'entretenir en son nom d' « affaires fort importantes » les dits duc et seigneurie dont il se signait « le bien affectionné amy ».

On juge si, à pareille époque et en pareille époque de l'année, le voyage à travers monts devait être agréable et facile. Il s'opérait d'ailleurs avec force mulets et train, du moins pour les missions ordinaires qui avançaient tout à leur aise, choisissaient leur saison, organisaient à leur guise les gîtes d'étapes, profitant ordinairement des journées sereines et en suivant des routes qui, dès cette époque, du moins en Lombardie et Vénétie, étaient « les plus belles du monde », au témoignage d'un contemporain.

Décidé, ce semble, d'une heure à l'autre et dès lors sans possibilité d'organisation ou de préparatifs préalables, ce n'est pas ainsi que s'opéra le déplacement d'Étienne de Laigue. Mais il n'était point soldat pour rien et le « pas de Suse » devait ne lui être que trop familier car il l'avait dû plus d'une fois franchir et peut-être en des appareils bien divers et en des conjonctures autrement dangereuses, c'est-à-dire pendant une de ces retraites que les nôtres durent faire dans des conditions souvent désastreuses.

S'il est inadmissible que notre ambassadeur fût absolument seul, il est non moins à croire que sa suite était peu nombreuse, en quelque sorte toute militaire, et avec des bagages non même sommaires, une bourse bien garnie (cent ans plus tard on payait un courrier spécial 1,440 livres entre Venise et Paris) devant parer à tout.

Parti sans doute le lendemain du jour où il avait reçu ses lettres de créance, c'est-à-dire le 26 décembre, Étienne dut suivre l'itinéraire habituel, c'est-à-dire Lyon, Pont-de-Beauvoisin, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Lans le bourg, la traversée proprement dite du Mont-Cenis par *la Ramazza Tavernelle Ospedaletta*, la *Ferriera*, pour Turin, et enfin la route facile par Milan, Brescia, Vérone et Padou où l'on s'embarquait ordinairement sur la *Brenta* pour gagner finalement Venise.

Le fait est que Laigue arrivait au quartier lointain où, par suite des soupçons du gouvernement, les ambassadeurs étaient contraints de résider, celui de Connaregio, dans la nuit du 9 au 10 janvier, ce qui suppose un trajet accompli en moins de quatorze jours, joli record, car l'on se trouvait au plus fort de l'hiver. — Ainsi, tandis que le 7, « Monseigneur de Lavaur » recevait du Sénat la réponse que l'on sait et bien avant, cela s'entend, que François Ier en eût pu être instruit, Laigue n'était plus même à deux jours de chevauchée de sa destination.

Dès le lendemain de son arrivée, il fut reçu en audience *secrète* et présenté par son collègue résident.

Aux audiences non seulement de cette sorte, mais même à toutes celles autres que l'audience solennelle, les portes de la salle du Conseil des ministres *(collegio)* restaient fermées. A dessein, on faisait attendre quelque temps dans la salle de l'*Anticollegio* le ou les ambassadeurs sur un banc recouvert d'un tapis. Un huissier avertissait le « collège » et quand celui-ci était réuni, le doge présent, on introduisait dans la salle du Sénat les ambassadeurs qui devaient faire à Sa Sérénité trois saluts de trois révérences chacun.

On a dit, en passant, que tels les *Legati* près des Pères cons-

crits de Rome, les ambassadeurs à Venise avaient, non plus à pratiquer la politique de « bouche à bouche », mais à prononcer de véritables discours devant une assemblée d'hommes d'État, de lettrés, de savants historiens, de généraux d'armée, de marins, de diplomates, d'administrateurs et d'économistes, car de telles « valeurs » était composé le Conseil suprême de la Sérénissime. Sans la naissance, il est vrai, l'accès de ce Conseil était fermé ; mais les *patrigii* du livre d'or étaient, en ce temps-là, gens de haut intellect, de haute culture, rompus à toutes les affaires civiles et militaires, maîtres en toutes les finesses des plus subtiles négociations. Aussi bien, le *Cancellier Grande*, plébéien intervenant partout et presque égal en dignité au doge lui-même, assurait comme l'intervention et la surveillance du peuple aux suprêmes décisions intéressant la chose publique.

Ceci indiqué pour bien fixer le milieu dans lequel, un peu à l'improviste, allait se mouvoir Étienne de Laigue guidé par Lavaur, voici comment la question fut traitée de part et d'autre.

Ainsi qu'on l'a vu, tandis que « Monsieur de Lavaur » tentait, par deux démarches successives, la première d'apparence purement privée, la seconde officielle, d'amorcer l'affaire, Étienne de Laigue brûlait le pavé et arrivait à Venise presque au lendemain de l'audience accordée à Lavaur.

Pour peu encourageante qu'eût été la vague réponse du Sénat, elle ne constituait évidemment pas un refus et n'excluait point, dès lors, les pourparlers ultérieurs. Aussi les deux négociateurs tombèrent-ils d'accord qu'il ne fallait point laisser au gouvernement le temps d'examiner plus à fond l'argument ni surtout se concerter davantage avec la « partie adverse ». On procéda donc en toute hâte. C'est ce qui résulte de la dépêche adressée le 10 janvier 1536 (1535 *more veneto*) à Venier et Contarini, ambassadeurs de la Sérénissime à Vienne, dépêche expédiée elle-même en grande hâte car elle porte la mention que « les annexes n'ont pu être jointes encore ». En voici, d'ailleurs, la traduction aussi littérale qu'il a dépendu de nous :

« Hier matin vint à notre présence en audience secrète le

très Révérend ambassadeur du Roi Très Chrétien ici en résidence. Il introduisit avec lui Mgr de Beoves[1], gentilhomme de la chambre du Roi Très Chrétien arrivé ici la nuit précédente. — Lequel nous rendit les lettres de créance de Sa Majesté données à Pagny lieu de Bourgogne le vingt-cinquième jour du [mois] passé. Puis il prononça quelques paroles en latin pour s'excuser de ce que, lui ne sachant parler notre maternelle langue, l'ambassadeur royal en résidence ici aurait à faire l'office de s'acquitter de la mission dont il était chargé.

« L'exposition fut quasi conforme à celle que déjà il en fit auparavant, en exécution des lettres royales à lui écrites, le 11 aussi du mois dernier, sauf qu'en cette seconde exposition il fit particulière mention des forces qu'aurait son Roi Très Chrétien. Il dit qu'elles seraient de 2,500 lances, de 40,000 fantassins avec un bon parc d'artillerie et que l'on ferait passer cette armée sur gros navires de Normandie à Marseille, laquelle armée serait en tout de 70,000 hommes environ.

« Sur quoi il s'étendit moult, faisant, à tel propos, de longs discours. Enfin il nous marqua son désir d'entendre là-dessus l'avis et l'opinion nôtres [comme aussi] sur l'État de Milan. Nous répartîmes que, selon l'habitude, nous prendrions le temps de répondre à telle proposition et que le jour suivant nous manderions l'ambassadeur césarien avec lequel nous ferions communication particulière de tout ce que ce gentilhomme nous avait rapporté de son Roi, estimant que ce même Magnifique ambassadeur césarien fera entendre le tout à Sa Majesté Impériale. [Nous dîmes encore] qu'aussitôt cette réponse reçue, nous en ferions immédiatement part au Magnifique[2]

[1] Orthographe vénitienne du surnom d'Étienne de Laigue, lequel, on l'a montré au cours de cette étude, était surtout connu, comme diplomate, sous l'appellation de *Beauvais*.

[2] Il semble que suivant le protocole de Venise, le titre de « magnifique » se donnait uniquement aux très hauts personnages et aux nations prises collectivement. Ainsi l'Allemagne est qualifiée *magnifica natio tedesca* dans une inscription portant la date du 28 juillet 1670, inscription existant encore dans le vestibule *Fontico dei redesalis* aujourd'hui occupé par la poste centrale.

ambassadeur [français] afin que sa susdite Majesté [Très Chrétienne] entendît le tout et comme quoi nous nous appliquions à nous acquitter de ce que nous savons être notre devoir envers Elle !

« Nous ajoutâmes que nous vous passerions également une note sur le tout afin que vous accomplissiez votre office en notre nom ainsi qu'il convient et c'est ce que vous ferez effectivement. Sur quoi nous vous engageons à vous acquitter de ce même office très secrètement selon que vous trouverez forme de ce précédent, en priant opportunément Sa Majesté Impériale de tenir le tout par devers soi. — Nous envoyons les analyses [de la correspondance] de Constantinople et comme d'habitude vous les communiquerez à Sa Majesté césarienne, ce dont vous nous aviserez pour norme[1] d'exécution.

« Ont été les présentes lettres communiquées à notre conseil des *Pregadi*. Toutes autres à vous écrites le seront [par la suite] car il a été délibéré de donner dorénavant participation de pareilles correspondances à ce conseil. »

Outre l'intérêt particulier qu'elle présente pour notre affaire, cette dépêche constitue un véritable monument d'histoire parlementaire vénitienne. En effet, le paragraphe final nous apprend que, sans nul doute, pour accroître encore l'autorité de ses instructions aux ambassadeurs et maintenir ceux-ci en plus grande crainte révérentielle, le Conseil immédiat du doge, soit la « Seigneurie », ainsi qu'on nommait ce que nous appellerions aujourd'hui le ministère ou le cabinet, avait décidé de porter invariablement à la connaissance des *Pregadi*, c'est-à-dire du Sénat entier, les instructions données à ces ambassadeurs au nom de « Sa Sérénité ». Aussi bien est-ce le cas d'indiquer incidemment que, provenant originairement de ce que, après les avoir choisis à sa guise, le doge *priait* les « principaux » de l'État de se réunir pour donner leur avis sur certains cas graves ou urgents, ce terme de *Pregadi* continua d'être employé pour désigner le Sénat

[1] Contrôle.

bien après que les cent vingt membres[1] de celui-ci eurent commencé d'être élus par *le Maggior Consiglio*[2] institué en 1172 et qui était le véritable souverain.

Quoi qu'il en soit, sur 22 votants, cette rédaction avait, ainsi que la précédente, celle du 7 janvier, été approuvée par 18 voix. Mais alors il y avait eu 8 opposants, tandis que cette fois ces opposants tombèrent à 3 avec un bulletin blanc dans les deux cas. Sans doute, la première fois, 38 personnes étaient présentes et cette fois le total se trouvait réduit à 22. Mais si les proportions s'étaient maintenues, les opposants auraient dû être encore de 4 à 5 Or, comme ces *opposants* n'étaient autres que non *partisans*, nous avions, en réalité, perdu entre le 7 et le 10 janvier de une à deux voix dans le cabinet, symptôme évidemment très significatif, mais dont, presque à coup sûr, ni Laigue, ni Lavaur ne purent parvenir à être instruits, car ce n'est pas eux qui, comme nous, purent avoir sous les yeux, dûment reliés entre deux plats de bois de cèdre, les « rommiers » du sénat transcrits d'une belle écriture sur de fortes feuilles de parchemin et portant invariablement *in calce* le relevé des votes, sans préjudice de certaines autres indications réservées, telles le nom spécialement indiqué de quelque *Sasio* (ministre).

Quoique, jusqu'au 21 janvier, l'on ne trouve aucune pièce relative à notre affaire, il est incontestable que Laigue et Lavaur ne restèrent point inactifs, cherchant de tout leur pouvoir à se renseigner par le moyen de ces bourgeois officieux, médecins, négociants ou même petites gens qui leur servaient d'informateurs plus ou moins bénévoles. En effet, sous les plus graves

[1] Constitué à 60 membres en 1229, il fut porté à 120 par trois journées de 20 membres supplémentaires chacune, fournées opérées à trois dates subséquentes.

[2] A l'origine, ce *Maggior Consiglio* était une sorte de conseil *populaire* quoique de sélection. Il devint aristocratique en 1297, date à laquelle l'accès en fut fermé à quiconque n'était pas issu, en légitime mariage, de père et mères nobles; c'est ce qu'on appelle la *Secreta del Maggior Consiglio*. On n'est pas exactement fixé sur son effectif, qui a varié sensiblement.

pénalités, l'ombrageuse République avait interdit tout rapport entre la « patrizii », ayant seul accès direct au gouvernement, et les envoyés étrangers. Même, sauf au cours de la réception publique donnée par ces envoyés en leur palais après la présentation solennelle des lettres de créance, il était interdit aux nobles Vénitiens de franchir le seuil des demeures diplomatiques. Force était donc de recourir aux intermédiaires « à côté », lesquels se prêtaient à ce rôle, les uns par vanité, le plus grand nombre par intérêt. Il est vrai, la licence du masque permettait de tourner la difficulté pendant les périodes plutôt nombreuses où l'usage en était permis. Mais ce moyen n'était accessible ni à Lavaur, homme d'église, ni encore moins à Laigue, tout à fait ignorant de la langue du pays, obligé de parler latin pour être compris des sénateurs et en apôtre remplissant une mission purement temporaire laquelle, on le verra, ne comporta qu'un séjour d'une quinzaine de jours à Venise.

Il est donc probable que, pour grave que fût cette mission, les deux collègues demeurèrent à peu près sans nouvelle jusqu'au 21 janvier, jour où fut faite la réponse annoncée le 10, et ne purent s'en remettre à leur sagacité pour conjecturer ce que serait cette réponse. Aussi bien ne fallait-il pas être grand clerc pour la pressentir, d'autant que, nouvellement sollicité au cours d'une seconde réception postérieure à celle du 10, le cabinet[1] avait encore demandé un délai pour donner sa réponse, atermoiements qui ne sont pas ordinairement de bon augure.

Entre temps, si le gouvernement gardait le silence, c'était précisément parce qu'il étudiait l'affaire de très près, car, non moins que les deux diplomates eux-mêmes, il la jugeait singulièrement grave.

Si l'on en pouvait douter, voici, sous la date du 19 janvier, une annotation de « Leonardus Emo Consiliarius » qui lève tous les doutes : « L'ordre du jour, comprenant deux matières déjà

[1] Ce terme est certainement impropre et constitue une sorte d'anachronisme. Cependant il nous a semblé exprimer assez exactement la réalité, pour un lecteur français surtout.

notées qui sont : l'une d'écrire aux ambassadeurs près la Majesté césarienne et de leur conférer mandat pour la confirmation de la paix et confédération, et l'autre de [concerter] la réponse qui se doit faire aux ambassadeurs du Roi Très Chrétien, tout un chacun par sa personnelle prudence connaît très parfaitement de quelle *extrême importance* sont ces deux matières. »

Et ce n'est point tout. Quoique les deux sujets soient jugés d'extrême importance, la partie française paraît plus urgente encore, car on lit textuellement : « Il est proposé de décider en premier lieu de la réponse à faire aux ambassadeurs du Roi Très Chrétien », motion adoptée à l'unanimité. Il est vrai, Aloys Maenigo, chevalier, sage du conseil, fit sans succès une contre-proposition tendant à faire passer la délibération sur la communication à l'Empereur avant celle sur la réponse aux deux plénipotentiaires français.

La motion Emo ayant été maintenue malgré la tentative de Mucenigo, la date du 19 inscrite en tête de cette motion correspond probablement au jour même où fut arrêtée la réponse proprement dite, laquelle porte, pour sa part, mention précise du 21 janvier avec énumération en marge de neuf sages du *conseil* et quatre sages de *terre ferme*.

Voici cette pièce qui, selon un mode de procéder auquel il a été déjà fait allusion, fut portée puis lue aux destinataires par un secrétaire du Sénat, mais non laissée en leurs mains. Peut-être même la lecture eut-elle lieu au cours d'une troisième audience donnée à nos compatriotes. On verra plus loin pour quelle raison nous inclinons à plutôt adopter cette seconde hypothèse :

Du 21 janvier 1536 (1535 *more veneto*).

« Qu'il soit répondu en ces termes au très Révérend Mgr de Lavao [Lavaur] et à Mgr de Beoves [de Laigue de Beauvais] ambassadeur du Roi Très Chrétien[1].

[1] Cet intitulé est en latin, le texte même étant, comme toujours, en dialecte vénitien.

« Messieurs les ambassadeurs, nous ouïmes ci-devant avec attention et agrément tout ce que Votre Seigneurie Très Révérende, Mgr de Lavao [Lavaur], nous a exposé, selon sa particulière coutume avec autant de gravité que d'aisance, au nom du Roi Très Chrétien sous [la garantie] des lettres de créance de Sa Majesté en la personne du moult noble Mgr de Beoves [Beauvais]. Et ce fut en substance qu'ayant Sa Très Chrétienne Majesté à sa disposition des forces très puissantes tant terrestres que maritimes, Votre Seigneurie nous exposa le désir de Sa Majesté qui serait d'être instruite de ce que peuvent être nos avis et opinion au sujet de l'État de Milan. Entre-temps Vos Seigneuries, s'étant derechef rendues en notre présence, ont renouvelé leurs instances pour obtenir notre réponse.

« Avant que de venir à celle-ci, nous connaissons qu'il convient à la gratitude de notre esprit de rendre des grâces infinies à Sa Très Chrétienne Majesté d'avoir daigné nous faire entendre ce qui occupe ses désirs et ses pensées [par l'intermédiaire] d'un des intimes et plus aimés gentilshommes de sa chambre, [personnage] doté de prévalente doctrine, prudence et dextérité comme est Votre Seigneurie Mgr de Beouves *(sic)*; ce qui manifestement indique l'amour et bienveillance que Sa Très Chrétienne Majesté nous porte. En échange desquels il doit avoir de nous le respect et l'estime que commandent son amplitude et grandeur.

« Sur quoi, prenant confiance, nous ne différerons point d'ouvrir à Vos Seigneuries notre sentiment en toute ingénuité. Lequel est que nos ancêtres ont toujours été, par inclination de nature, très passionnés pour la paix et repos. Tenant donc à [devoir] héréditaire de marcher sur leurs traces, et ayant aussi très présents dans la mémoire les infinis dangers et incommodités que portent avec soi les guerres : ne pouvons-nous point faire [autrement que de souhaiter de tous nos élans, la possibilité de jouir de ces paix et repos en lesquels nous nous trouvons. A quoi s'ajoute qu'outre mainte autre cause nous obligeant de façon expresse à éviter avec toute notre industrie et comme un

dangereux écueil, tout mouvement d'armes; nous prévoyons que ce mouvement en Italie fomenterait les multiples erreurs de notre foi, vu les diverses opinions qui se rencontrent en elle. C'est ce que nous savons tenir au cœur du Roi Très Chrétien.

« En conséquence, nous prions Vos Seigneuries qu'avec la bonté et dextérité de leurs esprits, elles se tiennent pour contentes de faire entendre le tout à Sa Très Chrétienne Majesté. Comme Elle a daigné vouloir connaître notre intention, veuillez La prier en notre nom d'accepter également l'expression de cette intention dans le même esprit et clarté que nous apportons à la lui expliquer Demeurant Sa Très Chrétienne Majesté sûre et persuadée de la suprême déférence avec laquelle nous Lui faisons hommage. »

Au bas de cette mise au net de minute, on lit, en latin, la note que voici : « Approuvé, à l'unanimité. — La réponse ci-dessus fut communiquée aux seigneurs ambassadeurs du Roi Très Chrétien le 22 janvier et le jour suivant à l'ambassadeur impérial. Quant à la réponse que firent les ambassadeurs du Roi Très Chrétien elle a été consignée en une seule feuille versée dossier *Secreta* du Sénat. »

Cette réponse, il convient, avant de la donner ici, de s'arrêter encore un peu à la pièce diplomatique que l'on vient de lire et qui, dans notre traduction, perd malheureusement beaucoup de ce « si grand tour de belles paroles » que nous signalions tout à l'heure d'après un ancien auteur français. En effet, tandis que la dépêche adressée aux ambassadeurs vénitiens à Vienne ne se distingue point de l'ordinaire et même est plutôt lâchée tant à cause de la hâte apportée à la rédiger que, plus encore, de l'inutilité de recourir aux précautions oratoires et aux périodes louangeuses du moment qu'il s'agissait de parler sans réticence à des agents de la République elle-même, cette fois nous avons un échantillon très caractéristique des artifices de style et des courtoisies de forme employés par les secrétaires de la Sérénissime pour refuser « sans jamais dire non ».

Tout d'abord, on y a fait allusion déjà, il ressort d'un passage

de notre document qu'après le 9 janvier, jour de leur première audience, Lavaur et Laigue s'étaient de nouveau représentés pour réclamer une communication qui ne fut jugée suffisamment mise au point que le 21 avec transmission seulement le lendemain 22 en forme à coup sûr verbale pour plus de précaution. C'est ce dont nous donnerons tout à l'heure la preuve irréfutable.

Aussi bien, dans cette rédaction substantielle et point diffuse malgré les phrases pleines de « civilité » qui l'émaillent, rien n'est de trop et les préceptes d'un sage développement du discours sont suivis avec soin, avant d'entrer dans le « mérite », suivant le terme aujourd'hui encore usité en Italie. Si les marques de déférence pour le Roi, déférence restant d'ailleurs digne et ne descendant jamais à l'obséquiosité, sont fréquentes, les compliments à l'adresse d'Étienne de Laigue sont adroits, point exagérés et montrent que le Sénat, ou connaissait déjà notre homme, ou avait eu le temps de s'enquérir de ses « faits et gestes ». Non seulement on montre apprécier, en effet, l'honneur de recevoir un des gentilshommes de la chambre le plus intimement lié avec son maître et le plus aimé de lui, mais on a soin de mettre en avant sa « prévalente *doctrine*, prudence et dextérité ». Par quoi l'on fait exclusivement allusion aux titres, capacités ou services *civils* de Laigue, le soldat restant volontairement ignoré du « cabinet » ; bien décidé à rejeter toute ouverture dans le sens de la guerre, celui-ci, de propos délibéré, ne voulait voir dans l'envoyé extraordinaire de François Ier qu'un messager de paix.

Quant à la valeur des arguments employés, elle est certainement médiocre. Mais c'est là, sans nul doute, chose voulue, car en développant des lieux communs sur la volonté des Vénitiens de suivre les traces de leurs ancêtres, fidèles amants de « paix et repos », les fins diplomates du Sénat avaient le sentiment que s'ils disaient des contre-vérités, ces contre-vérités, parfaitement vagues et élastiques en soi, n'étaient point compromettantes, n'engageaient point l'avenir et permettraient toujours, sans

palinodie trop marquée, de pousser le cri de guerre après l'hymne à la paix.

Il ne faudrait point croire, toutefois, que le gouvernement de la Sérénissime ne sût pas, quand il le fallait, employer un langage vigoureux, voire impératif. Comme preuve il suffit de citer ce passage d'une dépêche adressée par le Sénat au général Carmagnola le 24 février 1432, c'est-à-dire presque à la veille de son exécution entre les colonnes de saint Marc et de saint Théodore, sur la célèbre *Piazzetta*. On y lit cette phrase énergique : « Nous avons appris par votre lettre que vous avez reçu des correspondances du duc de Milan comme aussi ses émissaires. Considérant les résultats produits par ces correspondances et par la réception de ces émissaires, nous déclarons à votre Magnificence que nous trouvons opportun qu'aucun de ceux-ci ne vienne plus devers vous, car nous sommes absolument certains qu'il s'agit uniquement des habituels artifices et simulations de ce duc. » — Mais revenons à notre examen documentaire.

Étant irréprochables jusqu'en leur forme extérieure, les deux pièces précédemment présentées n'offrent ni difficulté, ni ambiguité de lecture. Il en va tout autrement du procès-verbal que nous allons traduire maintenant[1] et qui est celui en quelque sorte sténographié par un secrétaire au cours de la troisième audience accordée à Mgr de Lavaur et au « Magnifique » Étienne de Laigue le 22 janvier 1536 (1535 *more Veneto*). Nous avons affirmé plus haut que l'écrit du 21 janvier avait été simplement communiqué aux deux diplomates, et non à eux remis et laissé en leurs mains. On va trouver la preuve de cette assertion dans le contexte que voici :

« Avec intervention des seigneurs chefs du Conseil des X, *lecture* a été donnée aux seigneurs ambassadeurs français de la réponse à eux faite par l'Excellentissime Conseil.

« Ces ambassadeurs l'ayant écoutée avec très grande attention, le Révérend Monseigneur de Lavao [Lavaur], actuellement ici

[1] La lecture nous en a été singulièrement facilitée par le comte Canal, déjà cité au début de ce travail.

en résidence, requit le Sérénissime prince qu'une seconde lecture en fût donnée : ce qui fut fait.

« Et pour autant qu'il fût possible de le comprendre d'après les gestes et paroles de leurs seigneuries, ils ne manifestèrent aucune altération extrinsèque d'esprit. Mais ils dirent que ce que leur Roi Très Chrétien avait fait proposer à ce très excellent État était principalement pour le bien de cet État; car Sa Majesté pressentait les dangereux termes en lesquels alors se trouvaient les choses d'Italie par [suite de] la grandeur de l'Empereur. C'est pourquoi ce Roi avait voulu lui ouvrir le secret de son cœur. Aussi les deux ambassadeurs espéraient, nonobstant la réponse à eux faite, que cet État par raison, marche de temps et voyant le bien opérer dudit leur Roi, ne manquerait pas de correspondre au bon vouloir de Sa Majesté.

« Après quoi ils en vinrent à nous dire qu'ils avaient appris par voie de Rome que l'Empereur sollicitait ce très excellent État en vue de nouvelle ligue. Mais ils ne voulaient pas se persuader que cette très illustre République voudrait accepter pareille chose, parce qu'elle serait de particulier déplaisir au Roi Très Chrétien.

« Lorsque la République fit précédemment ligue avec l'Empereur et lorsque l'investiture fut donnée au duc de Milan, leur prince avait supporté très patiemment cette solution, attendu qu'elle avait en soi quelque couleur de raison par suite des prétentions de ce duc justifiées en diverses manières sur ce duché. Mais, maintenant que cessait pareille considération par la mort du duc lui-même, on viendrait à faire grande injure au roi et à ses fils en lesquels reposent les raisons de ce duché. Ils ajoutèrent que ceux qui ont le gouvernement de ce très excellent État peuvent, d'eux-mêmes et par leur sagesse, bien considérer et concevoir qu'en voulant par tel moyen fuir la guerre, on risquerait non une seule guerre, mais deux guerres, parce que leur Roi n'entendait en aucune façon laisser perdre cette occasion et consentir à pareille vergogne. Cela, l'on n'en saurait douter, serait cause de faire lever le seigneur turc contre la République,

puisqu'elle paraît vouloir s'allier aujourd'hui avec l'Empereur, capital ennemi [de Sa Hautesse]. Ils s'étendirent sur cette partie, en disant que, encore que nul cœur léger ne se voulût risquer à molester leur souverain, celui-ci ne pouvait se dispenser de se préoccuper de la grandeur de l'Empereur. Ce à quoi il aspire est la monarchie [universelle], chose formidable et plus particulièrement à cette République. Celle-ci peut considérer ce que des deux qu'il y avait en Italie, c'est-à-dire la vénitienne et celle de Florence, ce même Empereur a, du tout au tout, éteint celle de Florence et y a placé un tyran, comme chacun sait. D'où l'on peut inférer que, s'il l'avait en son pouvoir, il ferait de même pour celle-ci. Mais ce qui fait que, quant à présent, il ne tenta telle chose, c'est la sagesse de qui gouverne, et la situation comme la qualité de cet Etat bien pourvu de cités et territoires très forts. — Les Florentins, ajoutèrent-ils, avaient la ferme persuasion et l'exprimaient [hautement], que l'Empereur était plein de bonté, foi et justice : et pourtant celui-ci les avait réduits au terme où ils sont. Les ambassadeurs disent encore que ce très excellent État se devait garder, par le trop de confiance qu'il montrait d'avoir en ce même Empereur, de tomber à son tour en quelque inconvénient : il convenait donc d'avoir bien plutôt méfiance qu'autrement. Car celle-ci rend enclin à se sauvegarder, tandis que la confiance fait les hommes lents et paresseux aux décisions. Que la situation où se trouvait cet État [au regard] de l'Empereur était comme une fièvre lente, difficile à connaître, mais de traitement facile dans les débuts, elle devient, avec la marche du temps, facile à connaître mais difficile à guérir. »

LAIGUE.

(A suivre).

COMPTES RENDUS

Histoire moderne publiée par l'Université de Cambridge, t. X : **La Restauration.** Imprimerie de l'Université, Cambridge, 1907, in-8°.

L'histoire de la Restauration tient tout entière dans la lutte entre les traditions monarchiques et les principes de la Révolution. Le spectacle de la France affaiblie et diminuée en 1815 inspirait à beaucoup d'hommes politiques la pensée que le mouvement révolutionnaire déchaîné par la France n'était qu'un accident fugitif de son histoire, et que les institutions de l'Ancien Régime pouvaient seules rendre la paix à l'Europe. Aussi, comme le fait remarquer Frédéric de Gentz, le traité de Vienne n'aboutit qu'à des restaurations. Le péril commun de la propagande révolutionnaire eut un effet heureux, celui de révéler aux hommes d'État l'unité politique de l'Europe, de les convaincre que les nations européennes avaient des droits et des devoirs communs. Napoléon déclare dans le *Mémorial* que ses conquêtes n'avaient d'autre but que de fonder une grande confédération européenne, régie par une assemblée suprême modelée sur le conseil amphyctionique. Le traité de Vienne essaya de réaliser cette conception, et pendant sept années, l'action concertée des puissances gouverna les peuples de l'Europe, dans leurs relations extérieures comme dans leurs affaires privées. La politique interventionniste a pour conséquence naturelle d'enlever leur autonomie aux petits États. Aussi la question des nationalités, qui surgissait alors et qui devait bouleverser un jour la carte de l'Europe, fut-elle étouffée sous le principe de la souveraineté territoriale. Entre le trône et l'autel, une nouvelle alliance se conclut.

Cependant les signataires du traité de Vienne se méfiaient d'une réaction trop violente. En exaltant outre mesure le principe de la légitimité, ils s'étaient lié les mains vis-à-vis des princes qu'ils avaient remis sur le trône, et ceux-ci se livraient parfois à des représailles qui déconsidéraient singulièrement la monarchie de droit divin. A Rome, le gouvernement supprime l'éclairage des rues auquel il attribue une origine révolutionnaire. A Turin, Victor-Emmanuel fait combler les magnifiques jardins créés par les Français, et il défend à ses sujets de se servir de la route du Mont Cenis, parce que Napoléon en est l'auteur. L'électeur de Saxe recoiffe ses quelques soldats de la perruque à petite queue « ancien régime », et croit effacer ainsi les dernières traces de la Révolution. Ailleurs, l'odieux se joint au ridicule. Ainsi Ferdinand VII établit en Espagne un système de persécution qui ne peut se comparer qu'au terrorisme de Robespierre. Quoi d'étonnant alors si

les peuples qui ont pris conscience de la force de l'association se liguent plus ou moins ouvertement pour la défense de leurs droits ? Déjà le despotisme de Napoléon avait suscité par toute l'Europe une foule de sociétés secrètes qui, par la plume et la parole, entretenaient la haine du tyran. Sous la Restauration ces sociétés s'organisent, se disciplinent et prennent toutes une teinte violente de contre-réaction. A Paris, la *Société des Amis de la Presse*, fondée en 1817, devient le rendez-vous des républicains. Quelques années plus tard naît la *Charbonnerie française*, qui proclame hautement le droit de la nation à choisir elle-même son souverain. En Italie, les sociétés secrètes pullulent. Ce sont les *Raggi* à Bologne, les *Centri* à Turin, les *Anti-Eugeniani* à Milan, les *Carbonari* à Naples, la *Massonneria* dans la Haute-Italie. Sans lien entre elles, ces associations travaillent cependant au même but, la libération de leur patrie respective. Toutes réclament un régime constitutionnel, la liberté des cultes, l'égalité devant la loi. Presque toutes voient échouer leurs efforts. A Naples (1820), il est vrai, la *carboneria* réussit à arracher une constitution au roi Ferdinand, mais à peine les baïonnettes autrichiennes l'ont-elles replacé sur le trône, qu'il se refuse à la mettre en vigueur. En Piémont, même succès suivi du même échec. C'est alors que Mazzini exilé fonde à Marseille *la Société de la Jeune Italie*, société qui dès 1833 compte 60.000 membres. Les sociétés secrètes espagnoles se recrutent parmi les francs-maçons. Bientôt, une scission se produit (1817). Chassés des loges, les amis du gouvernement forment le parti des *Comuneros*, les libéraux modérés celui des *Anilleros*, tandis qu'un groupe plus tiède encore prend le nom de *Afrancesados*. Nous ne citons que pour mémoire les fameuses Burschenschaften allemandes, qui excitaient si fort la défiance de Metternich, parce qu'elles accueillaient indistinctement les étudiants de tous les États d'Allemagne, au lieu de garder une organisation strictement provinciale. En Russie, les premières sociétés secrètes, patronnées par l'Empereur, ont des tendances réformistes modérées. Ainsi, la *Société de la Lampe verte*, dite plus tard du *Salut public*. Vers 1818 apparaît l'*Union du Bien Public* qui développe des idées slavophiles. Mais, comme le fait remarquer Kraievky, « les membres de ces sociétés formaient une génération sans pères ni fils », et leur mouvement n'aboutit pas. Dépendantes d'abord de la loge de Berlin, les associations analogues que l'on trouve en Pologne s'étaient rattachées sous l'Empire à celle de Paris. Après 1814 elles entretinrent des relations suivies avec Saint-Pétersbourg. La première association qui poursuivit l'indépendance de la Pologne fut fondée en 1821 sous le vocable de *Société Patriotique*, et conserva ses attaches franc-maçonnes. La Belgique, elle aussi, entra dans le mouvement général. En 1828, elle vit s'établir *l'Union* qui groupait catholiques et libéraux pour la défense de la liberté des cultes, de la liberté de la presse et de la liberté d'enseignement.

Mais ce fut surtout en Irlande que la force associationniste opéra des merveilles. Fille de ces *Ribbon Societies*, de ces *Rock Societies*, qui apparurent tout d'abord comme des unions strictement agricoles, la nouvelle Société fondée par O'Connell en 1823 s'efforça de créer une agitation nationale par tous les moyens légaux. Elle rédigea des pétitions, groupa les justes revendications des catholiques, étala au grand jour le régime d'iniquité qui pesait sur l'Irlande. Son succès fut inouï. La création de la « Rente catholique » procura bientôt à la société un revenu annuel de 35.000 livres. Supprimée en 1825 par un arrêt du Parlement, elle reparut aussitôt sous une autre raison

sociale qui ne trompa personne. C'est à elle, en grande partie, que l'on doit l'émancipation de l'Irlande.

Liberté des cultes, de la presse et de l'enseignement, autonomie des différents états, égalité des individus devant la loi, telles étaient donc les revendications qui menaçaient de tout côté la politique conservatrice de la Sainte-Alliance. A certaines heures, Metternich lui-même sentait l'inutilité d'une plus longue résistance : « Je suis né trop tôt ou trop tard, écrivait-il. En naissant plus tôt, j'aurais joui de l'ordre établi; si j'étais né plus tard, j'aurais bâti quelque chose de neuf. Aujourd'hui, mon temps se passe à soutenir un édifice qui croule. » Certes, en lisant l'Histoire de la Restauration, nous sourions des craintes excessives qu'inspirait alors la liberté. Peut-être devrions-nous sourire plus encore des grandes espérances qu'on fondait sur elle, et que la Troisième République, — ô ironie du sort! — achève de ruiner sous nos yeux. Quoi qu'il en soit, les historiens de Cambridge ont retracé avec autant d'exactitude que d'impartialité cette période de transition entre le gouvernement absolu et le régime représentatif. A peine, dans leur récit, avons-nous relevé ici ou là quelques erreurs. Ainsi, M. Bourgeois, — l'Université de Cambridge aurait pu choisir en France un collaborateur plus autorisé — semble croire que Lamennais réclamait pour le clergé le monopole de l'instruction publique : il voulait simplement la liberté de l'enseignement, et croyait au triomphe de l'Église laissée à ses seules forces. Mais je veux faire à M. Émile Bourgeois une querelle plus grave. Il ne me semble pas qu'il ait jugé avec un suffisant esprit de justice la question de l'indemnité aux émigrés. Il la fixe d'abord à un milliard, tandis qu'elle ne fut jamais que de 625 millions. Puis il oublie de dire qu'elle ne fut nullement attribuée aux seuls émigrés. « Touchaient une indemnité, disait la loi, toutes les personnes qui avaient subi des confiscations d'immeubles pendant la Révolution, qu'elles eussent émigré ou non? » Parmi les personnes lésées en dehors des émigrés, il y avait leurs familles restées en France et atteintes par la loi des suspects; il y avait les victimes des vengeances locales, qui durent fuir, quoi qu'elles en eussent; celles des comités révolutionnaires; celles du coup d'État illégal de Fructidor. On ne peut donc dire avec M. Bourgeois que Charles X récompensait « des courtisans enrichis depuis 1815 par mille faveurs royales », qu'il distinguait « un petit nombre d'hommes justement punis pour avoir voulu reconquérir leurs privilèges, à l'aide des puissances étrangères. » Non; la très grande majorité des indemnisés n'avait pas combattu pour le Roi, pas plus à l'extérieur qu'à l'intérieur. Beaucoup avaient tiré l'épée sous des chefs républicains, des Girondins. En revanche, bien des pauvres soldats bretons ou vendéens dont les terres avaient été saccagées ne reçurent rien, parce qu'ils ne les tenaient qu'à bail. Pour tous les individus lésés, il est évident qu'une réparation s'imposait. Sans doute, elle était difficile à établir. Jugée excessive à gauche, insuffisante à droite, il y a chance qu'elle fût équitable. Au reste, les adversaires de la loi à la Chambre (le duc d'Orléans, La Rochefoucauld, Choiseul, Lafayette) ne firent pas de difficulté pour toucher leur part. On objectera que le système d'indemnité imaginé par Villèle était irrégulier et que l'État n'avait pas qualité pour donner ce qui ne lui appartenait pas... Sans doute; mais la transaction était impossible entre l'ancien propriétaire et le dernier acquéreur qui pouvait être de bonne foi... De plus, un article de la Charte garantissait les acquéreurs de biens nationaux.

Dans une situation exceptionnelle, il faut recourir à des mesures exceptionnelles. On fit pour le mieux.

Le prochain volume des historiens anglais ne pourra manquer de nous passionner, puisqu'il abordera des questions nettement contemporaines. Sur la foi de ses aînés, nous lui souhaitons d'avance la bienvenue.

M.-A. DE PITTEURS.

Kléber en Vendée. — Documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par H. BAGUENIER-DESORMEAUX. Paris, A. Picard, 1907.

Si les soldats de la Révolution et de l'Empire se battaient bien, ils savaient aussi parfois charmer l'oisiveté des camps et la douceur de la paix en écrivant le récit des campagnes auxquelles ils avaient été mêlés. C'était pour eux l'occasion de revivre ces heures de fièvre, et de laisser à la postérité, en même temps que le souvenir de leurs prouesses, qu'une pointe de vanité embellissait parfois, un monument utile pour l'histoire de leur temps.

Ces notes, cahiers de volontaires ou mémoires de généraux, ont été publiés pour la plupart. Jusqu'à ce jour on avait laissé dans l'ombre le manuscrit de Kléber sur les guerres de Vendée; il ne nous était connu que par le livre tronqué et truqué de Savary; la Société d'Histoire contemporaine a trouvé qu'il méritait mieux, et M. Baguenier-Desormaux nous le présente aujourd'hui dans son entier.

L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première sert d'introduction et indique l'origine de la guerre, ainsi que les événements qui ont précédé l'arrivée de l'armée de Mayence; la seconde relate tout ce qui s'est passé depuis cette date jusqu'à la bataille de Cholet; la troisième rend compte des opérations qui eurent lieu entre le passage de la Loire et la journée de Savenay. Kléber annonce que la fin de ses mémoires est consacrée aux scènes tragiques qui se sont déroulées depuis cette bataille jusqu'à la pacification générale. Ce dernier fragment ne figure nulle part, et M. Baguenier-Desormeaux n'a pu en retrouver trace.

Les autres chapitres sont-ils l'œuvre incontestable de Kléber? Entre autres égalités, ce temps connaissait celle du superlatif dans l'expression; néanmoins on a peine à reconnaître dans la plume qui narre les événements de la campagne celle qui écrivait les véhémentes philippiques du chapitre IV de la première partie (Ce « Irez-vous sans cesse, avec un respect délirant, ou à l'appât grossier que vous présentera le fourbe, ou au joug avilissant que vous offrira le despote? ») N'insistons pas cependant, puisque personne ne semble mettre en doute la parfaite authenticité de l'œuvre entière.

La suite des opérations auxquelles Kléber fut mêlé est trop connue pour que nous le suivions pas à pas; nous nous bornerons à jalonner les principales étapes.

Jusqu'à l'arrivée des Mayençais à Tours, les Bleus n'avaient pas été heureux en Vendée. L'appoint de ces troupes devait fournir un élément important de succès; aussi chacun des généraux estimait remporter sa première victoire, le jour où, au sein du conseil de guerre, il ferait la conquête de ces nouveaux bataillons. Il y eut des tiraillements, et Kléber

dut se borner, en attendant l'accord, à « transmettre les baisers des citoyennes de Nantes à ses braves compagnons d'armes » Ce fut long; à la fin on s'entendit : l'armée de Mayence fut réunie à celle de Brest, et ces troupes combinées reçurent l'ordre de décrire un mouvement en demi-cercle s'étendant de Nantes à Bressuire.

En exécution de ce plan, Kléber prit Saint-Léger à quatre lieues au sud de Nantes, Legé, Clisson : c'était d'un heureux augure; ce fut sans lendemain : un échec devant Torfou, une défaite de Beysser à Montaigu; une déroute en vue de Saint-Fulgent; et voilà de nouveau les forces républicaines ramenées en désordre à Nantes, en même temps qu'une espèce de loi des suspects éloignait les meilleurs chefs de l'armée : Canclaux, Dubayet, Grouchy. D'anciens ci-devant ne savaient mener à la victoire des sans culotte! Le « brave » général Léchelle « réunissant, au dire du Comité de Salut public, l'audace et les talents nécessaires pour finir cette trop longue guerre », prit le commandement des armées de Brest et de la Rochelle confondues en une seule sous le nom d'armée de l'Ouest.

On avait un nouveau chef; on conserva le même plan, et tout alla bien jusqu'au jour où Westerman imprudent fut battu à Château-Gontier, en même temps que le gros de l'armée de l'Ouest subissait une écrasante défaite à Laval; les fuyards ne s'arrêtèrent qu'à Angers. Après une telle course on reprit haleine, et les chefs ayant constaté que le désastre n'avait pas été rendu irréparable par une vigoureuse poursuite des royalistes, on s'achemina lentement par Vitré, Rennes et Antrain, en refoulant les Chouans vers la mer. On y serait peut-être arrivé; mais Westerman, qui décidément était incorrigible, remit tout en question en se faisant battre deux fois devant Dol. Les « brigands » prirent la direction d'Angers; vaincus au Mans, ils durent suivre la Loire jusqu'à Blain; là ils furent complètement écrasés; ce fut la journée de Savenay.

Kléber fut chargé, à ce moment, d'organiser une expédition contre les îles anglaises : le pays se trouva dégarni de troupes : les Chouans reprirent courage; mais le jeune général ne fut pas mêlé aux opérations nouvelles. Il demanda à servir aux frontières : on l'envoya à l'armée du Nord.

En quittant le pays, Kléber croyait à la fin prochaine des hostilités; peut-être, en écoutant ses conseils de clémence. — La pacification? Ce n'était point l'affaire du Comité de Salut public; on employa la force; demain ce fut la colonne infernale. — La pacification! On verrait plus tard, beaucoup plus tard.

Kléber, dans un moment d'humeur, dit quelque part, au cours de ses mémoires, qu'on faisait exprès de traîner les choses en longueur, et Babeuf se demande si l'on ne cherchait pas à faire détruire le plus grand nombre d'hommes possible pour remédier à la disette. Nous ne pensons pas qu'il faille s'arrêter longtemps à ces opinions, mais plutôt chercher dans les forces en présence les causes de la longueur des opérations, de l'acharnement des adversaires et des défaites qu'ils subirent à tour de rôle, jusqu'au jour où la balance pencha nettement du côté des Bleus.

Les Vendéens, ayant de bons rapports avec leurs seigneurs qui, loin de la cour, habitaient le pays, ne semblent pas avoir éprouvé de suite le besoin d'une révolution. On renversa les droits féodaux; on établit le gouvernement des communes par elles-mêmes : dociles, ces populations obéirent; au reste la situation ne changea pas. Le seigneur fut maire, le noble prit la tête de

la milice : mais le nouveau régime imposé au clergé inquiéta ; la mort du roi en fit des ennemis ; la levée de 300.000 hommes, des révoltés.

Pour défendre les aristocrates, des gardes-chasse et des colporteurs prirent la tête du mouvement. Des armes ; on n'en avait pas : « ils sont armés de fusils de chasse, n'ayant ni sabre ni baïonnette, dit le citoyen Bruslé, ils n'ont en fusils de munition que ceux qu'ils ont pris aux patriotes ; la majeure partie est armée de fourches, broches, bâtons, » les engins des premiers âges, et les mœurs des compagnons de Clovis. Les femmes poussent les hommes au feu, les excitent par leurs cris et leurs prières, et vont elles-mêmes au combat, quand les timides semblent hésiter. On n'a pas d'artillerie : mais on prend aux républicains tout ce dont on a besoin ; « la troupe arrive en foule sans aucun ordre de bataille en jetant de grands cris à la manière des sauvages. » C'était une cohue remplie d'enthousiasme, grisée par le succès et accessible à de telles paniques, qu'après chaque revers il faut de longues semaines pour réunir les Chouans dispersés dans leurs villages. La discipline était nulle ; ces ennemis des sans-culotte commandaient à leurs chefs, et, pour avoir l'impression d'être obéis, les généraux, qui se jalousaient, devaient suivre l'impulsion de la masse.

A première vue, quelques semaines auraient dû suffire aux forces républicaines pour anéantir ces bandes dépourvues des plus essentielles qualités militaires ; on est déconcerté par la durée de la guerre, et ce n'est qu'en regardant avec attention se dérouler la marche de l'armée de l'Ouest dans les sentiers du Bocage, qu'on peut s'expliquer la lenteur des opérations.

Pour réussir, une armée doit être composée de bonnes troupes ayant à leur tête des généraux expérimentés ; l'armée de Vendée ne réalisa jamais ces deux conditions : au début on eut des chefs sans soldats ; les bataillons aguerris étaient aux frontières, et la valeur de Canclaux et de ses lieutenants ne pouvait suppléer à l'incapacité de leurs hommes ; plus tard, comptant sur la bravoure des Mayençais, le Comité de Salut public voulut mener la guerre révolutionnairement par l'intermédiaire de ses créatures ; il rappela les généraux ; Léchelle commanda en chef. D'abord Canclaux, Grouchy et des soldats indisciplinés ; ensuite Léchelle et l'armée de Mayence : le résultat ne pouvait être meilleur. Le généralissime, en prenant son commandement, réunit un conseil de guerre : Kléber exposa un plan de campagne ; Léchelle écouta sans mot dire, puis déclara, comme conclusion, et à la stupeur de tous, qu'il fallait « marcher en ordre, en masse, et majestueusement » Majestueusement ! le pauvre homme ! Un peu plus tard entendant prononcer le nom de Noirmoutiers, il questionna : « Qu'est-ce donc ? Où est cela ? »

En quittant la salle du conseil, le commandant de l'avant-garde de l'armée de Mayence avait son opinion faite ; elle s'accentua par la suite ; Léchelle était ignorant ; il fut lâche. A la bataille de Cholet, « personne ne put assurer l'y avoir vu », et à une autre affaire, « Léchelle, le lâche Léchelle donna lui-même l'exemple de la fuite ».

Les sous-ordres ne valaient pas mieux ; à Montaigu, Beysser prit part au pillage ; sur les rives du Couesnon, Muller établit ses hommes d'une façon qui « indigna Marceau et Damas » ; et à quelques jours de là, le même général Muller était tellement ivre, « qu'il fut impossible d'ordonner aucune disposition ». A Foulletourte, Legros suivi de son état-major « prit la tête de la

déroute », laissant à Kléber « le soin de rallier ses troupes ». Au reste, « l'extrême jalousie et l'intrigue régnaient sans cesse entre les généraux de la Vendée », et la part prise par les représentants en mission dans la conduite des affaires n'était pas pour arranger les choses. Chargés de surveiller, ils ne se cantonnaient pas toujours dans leur rôle; Merlin pointait le canon, sabrait, taillait en pièces; Prieur de la Marne qui se donnait comme le « romancier de la Révolution » et que Kléber tenait pour « un proconsul énergumène », se contentait de crier, quand il était ivre : « Camarades, en avant, en avant », puis rentrait rédiger « des rapports boursouflés et dégoutants de mensonge ». Si ces relations avaient été sincères, le Comité de Salut public aurait dû faire conduire à la guillotine Santerre, Rossignol, Léchelle et d'autres de moindre envergure, puisque c'était, paraît-il, le moyen de donner du talent aux généraux. Il n'en fut rien; quand les vaincus étaient bien en cour, « des circonstances qu'il n'était pas aisé de prévoir » fournissaient une excellente excuse. La place de la Révolution était bonne pour ceux que Bouchotte appelle les « hommes à talent » et dont « les yeux ne plaisent pas » au représentant Duquesnoy. La victoire ou la mort! Encore une légende qui s'en va.

Derrière ces chefs, à part l'armée de Mayence, des troupes valant encore moins. Volontaires de nom, enrégimentés par force, les hommes ne songent qu'à fuir et à piller; à Cholet, 4,000 font volte-face « sans avoir gagné la crête des hauteurs, saisis d'une frayeur soudaine ». A Dol, au premier coup de fusil, les troupes « s'enfuirent à un quart de lieue ». Ailleurs, le régiment « ci-devant de la reine ne put un seul instant être maintenu en position pour y brûler une amorce ». Au camp, l'anarchie : Léchelle fut hué plusieurs fois; après la victoire, le carnage; à Beaupréau, « 400 blessés furent immolés à l'hôpital » en souvenir, il est vrai, de Clisson. L'exemple, d'ailleurs, venait de haut; Westerman réclame de l'arsenic pour mettre dans l'eau-de-vie des Chouans, et Santerre, regrettant Lavoisier, demande « des mines et des vapeurs » pour détruire les ennemis.

Jalousie, lâcheté, incapacité; guerre sans merci, carnages, arsenic, mines, et la guillotine promise souvent par Prieur « pour dès le lendemain ». On était encore loin du grand soleil de messidor chanté par le poète. Kléber partit : il eut raison; sa place était ailleurs.

André Leroy.

Les Missions et leur Protectorat, par J.-L. de Lanessan, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, ancien ministre de la marine. Paris, P. Alcan, 1907, in-8°.

Que notre Protectorat fût favorable aux intérêts de la France, c'est ce qu'avaient proclamé des hommes peu suspects de cléricalisme, comme Gambetta, Ferry, Freycinet, Delcassé, Waldeck-Rousseau lui-même. Il n'est donc pas douteux que les gouvernants actuels aient eu le devoir de maintenir le Protectorat. En avaient-ils le pouvoir? Nos droits sont contestés par l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, qui nous reprochent à juste titre notre incurie à défendre leurs nationaux. D'autre part, « l'exercice du Protectorat, comme l'écrivait dernièrement M. Denys Cochin, exige de fréquentes conversations, destinées à arranger d'innombrables affaires; com-

ment peut-on penser que nous resterons les protecteurs des catholiques sans connaître même l'existence du Pape? » Ainsi, nos hommes politiques sont bien obligés de renoncer aux droits séculaires de la France. Seulement, comme il faut dissimuler le désastre, ils s'efforcent de démontrer que c'est de leur plein gré qu'ils agissent ainsi, et pour le plus grand bien de la France. Lors de son dernier passage au ministère des affaires Étrangères, M. Bourgeois avait déjà préparé la suppression des faibles crédits affectés aux écoles d'Orient. Il envoya là-bas M. Charlot qui devait *officiellement* inspecter les écoles, et *officieusement* rédiger un rapport écrasant pour elles.

M. René Pinon vient de dire dans une très complète étude, publiée dans les *Questions diplomatiques et coloniales* [1], comment ce fonctionnaire s'est acquitté de sa tâche. S'il est partisan déclaré de l'instruction laïque, même dans les pays orientaux qui ne savent pas ce que c'est que l'indifférence en matière de religion, il reconnaît loyalement tous les services rendus à la France par les missions catholiques et par leurs écoles et avoue que dans bien des cas on ne saurait s'en passer. Son enquête, quelque partiale qu'elle soit, ne pouvait suffire à l'école radicale.

Un de ses adeptes, et non des plus violents, a voulu justifier la doctrine du parti. Le livre de M. de Lanessan a paru. Allons tout droit à sa conclusion : Abandon du Protectorat en Orient, suppression des crédits accordés aux œuvres confessionnelles. Les mesures s'imposent, déclare l'ancien ministre; car l'œuvre des missionnaires est onéreuse, entachée d'esprit réactionnaire, dangereuse, et stérile.

Onéreuse, d'abord. Or, voici ce que le *Journal de Genève* imprimait à ce sujet (31 octobre 1906) : « Dans la Syrie seule, les écoles françaises, ou sous l'influence française, comptent près de 19,000 élèves, dans le vilayet de Smyrne, près de 3,000. Les Jésuites en ont 7,000 dans toute la Turquie d'Europe. Plusieurs dizaines de mille de petits Orientaux sont en permanence sur les bancs des classes pour y apprendre le français et s'accoutumer à aimer la France. Cela vaut bien les 800,000 francs que vote chaque année le Parlement français et dont une partie va en Chine. » Dans les chiffres cités il faut remarquer qu'il n'est pas tenu compte des écoles de filles.

Autre grief : Il paraît que les petits Syriens savent ce que c'est que la guerre de Cent ans, mais qu'ils ignorent le rôle politique d'Etienne Marcel! Et les manuels qu'ils ont entre les mains ne sont tendres ni pour Jean-Jacques ni pour Voltaire! . N'avons-nous pas vu l'Université donner en cette matière le plus déplorable exemple? M. Jules Lemaître a osé appeler Rousseau « l'apôtre de l'absurde », et un anticlérical comme M. Lanson s'est permis de dire : « Un homme instruit de nos jours. . ne se munit plus de connaissances chez Voltaire. » Les missions de Syrie seraient-elles en avance sur MM. Charlot et de Lanessan?

A propos de la Faculté catholique de médecine de Beyrouth, dirigée par les Jésuites, M. de Lanessan déclare que les élèves se plaignent du prosélytisme religieux de leurs maîtres. Sans doute, alors, ces jeunes gens ont demandé asile à la Faculté protestante fondée à Beyrouth quelque dix ans avant les nôtres? Eh bien, non! Il y avait, en 1905, 212 étudiants à la Faculté

[1] Numéros des 1er octobre et 15 octobre 1907.

catholique, contre 154 à la Faculté protestante. De plus la Faculté catholique comptait 87 non catholiques et la protestante 10 non chrétiens. Il semble que devant ces chiffres, il est inutile d'insister.

Ne citons que pour mémoire une autre... erreur. Les missions protestantes sont mieux vues des indigènes que les missions catholiques, assure l'ancien gouverneur d'Indo-Chine, « parce que leur enseignement religieux est simple, et se rapproche davantage des croyances des Grecs et des Arméniens que celui des Catholiques romains! » Ceci est une monstruosité théologique, que n'aurait certes pas commise M. Combes! L'accusation de prosélytisme à outrance est tout aussi peu fondée pour les autres collèges. Léon XIII, dans son Encyclique : « *Orientalium dignitas* », la Propagande, par de nombreuses lettres, prescrivent aux écoles latines de laisser à leurs élèves non catholiques toutes facilités pour garder leurs rites. M. de Lanessan oppose encore au Protectorat un argument qu'il juge décisif : Nous n'avons pas besoin de missions, dit-il, pour enseigner notre langue. On l'enseigne partout, à Smyrne, et dans les écoles secondaires turques. Mais Smyrne n'est pas tout l'Orient, et c'est un fait historique qu'avant la réorganisation des missions des différents ordres (en 1850 environ), l'italien était à peu près la seule langue usitée dans l'enseignement. A cette époque, les écoles secondaires turques étaient plus que rares, et c'est à nos missionnaires que revient tout l'honneur d'avoir introduit en Orient l'étude de notre langue.

Mais voici une accusation plus grave. Au point de vue de nos relations commerciales, nos missionnaires et nos protégés ne nous seraient d'aucune utilité. Tel n'est pas l'avis de M. E. Lamy dans *la France du Levant* : « Si au lieu de déblatérer stupidement contre les missionnaires, dit-il, on savait utiliser leurs services, le commerce français tirerait d'eux des aides précieuses... Grâce à eux, la France a, en tout temps, à sa disposition les plus expérimentés, les plus impartiaux, les moins coûteux des informateurs ». M. de Lanessan assure que les missions protestantes réussissent mieux que les catholiques : cela est vrai pour l'Arménie; mais il faut comprendre la véritable raison de ce succès : les protestants « ont été assez habiles pour unir leur propagande religieuse au sentiment national dans un pays où le patriotisme est la plus vive des passions ». Tandis que la France désireuse de complaire à son alliée russe se désintéressait systématiquement des événements arméniens, les missionnaires américains et anglais enflammaient les esprits, réunissaient des armes et des munitions. Si jamais Jésuites ou Pères de l'Assomption avaient joué un tel rôle, quel argument n'en eût pas tiré contre leurs œuvres M. de Lanessan? Il est bon de savoir ce que firent à l'heure de la tempête ceux qui avaient semé le vent. Les missionnaires catholiques se multiplièrent et sauvèrent des milliers de fugitifs. « A Marsivau, raconte M. de Lanessan, les Arméniens poursuivis par les massacreurs allaient solliciter un asile chez les missionnaires catholiques. Quand on leur demandait pourquoi, ils répondaient : « Ceux qui sont allés aux missions protestantes ont trouvé la porte impitoyablement barrée. Une miss leur criait : Allez-vous-en, on n'ouvrira pas. Nous ne sommes pas venus sauver vos corps, mais vos âmes. » Et pourtant, le rapport de M. Charlot nous apprend que « dans la religion catholique, c'est à l'âme que doivent aller tous les soins, le corps est une guenille, et c'est un péché que d'y donner trop d'attention. » Sortant de la théologie, le même auteur

ajoute bientôt après : « Il ne nous est pas permis d'ignorer qu'en Orient c'est la communauté de religion qui crée entre les individus le véritable lien politique et social »... On ne peut mieux dire, et tel est bien le lien des diverses clientèles européennes. Pourquoi donc nous exclure volontairement d'un tel avantage? Mais s'il faut détruire les missions, par quoi donc les remplacera-t-on? Les solutions de M. de Lanessan laissent passablement à désirer : On gratifiera l'école Jules Ferry des 800,000 francs enlevés aux écoles d'Orient. En cherchant bien, M. de Lanessan ne trouve aucune autre école laïque à subventionner. Il reconnaît lui-même que toutes les écoles, fondées par le gouvernement radical, ont échoué. Si, comme il le répète sans cesse, le musulman n'aime pas le chrétien, il déteste l'athée plus encore. Que faire alors? Eh bien! on supprimera toutes les petites écoles pour s'adonner exclusivement à l'enseignement supérieur et spécial. Une telle conclusion est la meilleure condamnation du système.

Au cours de quelques pages consacrées à la Chine, les mêmes accusations appellent des réfutations identiques. Comment M. de Lanessan peut-il ignorer les travaux historiques, philologiques, géographiques de nos missionnaires? Le directeur du célèbre observatoire de Zi-Kawei n'est autre que le P. Froc ; et M. Doumer le chargeait récemment d'installer en Indo-Chine un observatoire du même type. Mais M. de Lanessan, qui passe sous silence les faits compromettants pour sa thèse, nous annonce gravement que la propagande religieuse des missionnaires exaspère les populations chinoises!... Or, le Chinois n'est pas religieux. M. Bard dans *la Chine et les Chinois*, M. Leroy-Beaulieu dans *la Rénovation de l'Asie*, tous les voyageurs en témoignent. Ce n'est point par fanatisme religieux que les Chinois persécutent les missionnaires. Derrière les missions ils voient l'influence étrangère, et les lettrés, sachant que la pénétration européenne affaiblirait leur influence, attisent les colères et se retrouvent à l'origine de chaque émeute. C'est bien l'avis de M. Marcel Monnier qui, peu avant le siège des Légations, avait parcouru l'Asie dans tous les sens pour le compte du *Temps*. « Ce que les Chinois ne pardonnent pas au missionnaire, écrit-il, c'est d'avoir frayé la route à la conquête économique et industrielle. En fait, il fut non point la cause, mais la première victime de l'agitation étrangère. . Les missionnaires furent sérieusement menacés le jour où l'Europe entreprit avec une hâte folle de rénover la Chine à son profit. Aussi est-il plaisant de voir les promoteurs de cette régénération chimérique... reporter sur au rui les responsabilités de leurs déconvenues et se demander de quel droit on venait importuner ces pauvres Chinois en leur offrant des catéchismes et des bibles. »

Mais passons à nos colonies. Au moins là, sans doute, nos missionnaires ont bien servi la France!.. Nullement. Ils se servaient de la France, plus qu'ils ne la servaient, et par leur prosélytisme ils nuisaient au succès de la colonisation. De telles paroles sont graves, émanant de l'ancien gouverneur d'une de nos colonies les plus importantes. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Lanessan traite cette question au point de vue indo-chinois seulement, et que ses griefs ne sont pas plus fondés ici qu'ailleurs. S'il existe une colonie où le missionnaire a précédé et appelé la France, c'est bien l'Indo-Chine. Nos relations avec elle datent du dix-septième siècle, et c'est un évêque, Mgr Pallu, qui les établit. Sous Louis XVI, un autre évêque, Mgr Pigneau de Behaine, nous fournit l'occasion d'intervenir militairement en Annam. Il

écarte les négociateurs anglais et hollandais, et signe un traité qui nous accorde la baie de Tourane et les îles de Poulo Condor. Sans doute, M. de Lanessan reconnaît la valeur de l'homme : mais « c'était un missionnaire, devenu politique par prosélytisme religieux, et sacrifiant tout au désir de faire triompher son église » ! En attendant, il servait assez bien la France. Celle-ci n'ayant pas tenu ses engagements, l'évêque équipa une petite armée, et rétablit les affaires de son ami l'empereur Nguyen-anh. Nous retrouvons de pareils dévouements tout le long de l'histoire d'Indo-Chine. N'est-ce pas un évêque missionnaire, Mgr Michon, qui détermina Norodom hésitant à placer le Cambodge sous le protectorat de la France ? M. de Lanessan dit, cependant, que les missionnaires ne désiraient pas notre établissement définitif en Indo-Chine, « à cause des suspicions et des haines que la présence de l'étranger devait fatalement exciter contre les chrétiens ». La seule chose qu'ils craignaient, — et combien de fois les événements ne leur ont-ils pas donné raison, — c'était notre politique indécise et flottante où l'on abandonnait soudain les résultats acquis, amenant ainsi des massacres en masse de missionnaires et de chrétiens. Cela ne les empêchait pas de guider eux-mêmes nos colonnes. Au reste, un document précieux met à néant l'éternelle accusation : Les chrétiens ne nous ont jamais été d'aucune utilité dans la connaissance du pays ! Il s'agit d'une proclamation des lettrés annamites lancée en 1886 : « Si les Français ont pu venir ici, s'ils ont pu connaître toutes les routes, tous les fleuves, se mettre au courant de tout ce qui se passe dans le royaume, c'est uniquement grâce aux chrétiens, aux évêques et aux prêtres. Par conséquent, si nous ne tuons pas tous les chrétiens, nous pourrons difficilement atteindre le but que nous nous proposons : Chasser les Français du Tonkin. »

M. de Bizemont, le capitaine de Grandmaison s'expriment de même et disent que les indigènes convertis sont de précieux auxiliaires pour la France. Au reste, les convertis indo-chinois, comme les convertis chinois, ne se recrutent guère que parmi le peuple. Chez les lettrés, il y a une résistance patriotique et nationale, qui prouve une fois de plus que les missionnaires sont considérés comme les meilleurs agents de la domination française. La tactique des lettrés est, du reste, fort habile. Méprisés par nos soldats, trop au fait de leur perfidie, ils se rejettent du côté du personnel civil, et parviennent à paralyser l'œuvre de nos missionnaires, en intriguant, sous l'œil bienveillant des fonctionnaires coloniaux, « en sorte que les chrétientés sont souvent plus maltraitées que les villages païens. » On en arrive à des mesures invraisemblables. Des mandarins interdisent les conversions dans un document contresigné par les autorités françaises. On a vu plus fort : un administrateur a ordonné aux chrétiens de retourner à la religion de leurs ancêtres. (Prov. de My-Duc, 1890.) Ainsi les lettrés profitent de notre aveuglement, tandis que le peuple nous accuse de faiblesse en voyant que nous laissons malmener les chrétiens.

M. de Lanessan dit — et le fait est exact — que dans le Yen Té, les missionnaires n'ont pas prêté à la France un concours très empressé. Mais il omet d'ajouter ce qu'il indiquera plus loin : ces missions-là sont espagnoles.

Le reproche de ne pas enseigner le français, du moins dans la plupart des écoles, est plaisant dans la bouche d'un gouverneur qui n'en exigeait pas la connaissance chez les fonctionnaires indigènes, et n'avantageait

même pas ceux qui le savaient. Il donne une assez longue liste d'ouvrages traduits en annamite par les missionnaires, et note malicieusement que ce sont des livres de piété. Ignore-t-il donc que les missionnaires ont traduit de nombreux ouvrages d'histoire et de géographie, qu'ils sont même les auteurs du dictionnaire français-annamite, de la grammaire annamite et du dictionnaire français-tonkinois?

Nous arrivons à la grosse question du Coc-Ngu! Qu'est-ce que le Coc-Ngu? « C'est, dit M. de Lanessan, une manière d'écrire le chinois et l'annamite vulgaires avec des lettres, au lieu de caractères chinois, en ajoutant à nos diverses lettres des accents et autres signes qui indiquent la manière de le prononcer. Les missionnaires l'inventèrent, il y a un siècle environ, dans le but de rendre plus facile l'enseignement du chinois. » Il semblera, sans doute, aux profanes que c'est une assez jolie trouvaille, un signalé service rendu à la pénétration française. Nos fonctionnaires (ceux du moins qui veulent bien apprendre la langue de leurs administrés) écrivent en Coc-Ngu. Mais la langue mandarine! clame M. de Lanessan. On ne la sait plus! On ne l'apprend plus! Et ce sont les missionnaires qui ont préparé le désastre!

Il est matériellement impossible de loger dans la tête des élèves chinois et annamites les milliers de signes de la langue mandarine. Une minorité de lettrés y arrive seule. Alors pourquoi ne pas enseigner le Coc-Ngu aux élèves indigènes? La connaissance de notre alphabet leur facilitera plus tard l'étude du français. Rien n'empêche le gouvernement de fonder des chaires de langue mandarine. Comme quelques missionnaires sont à peu près les seuls Européens en état d'enseigner cette langue, on leur confierait ces chaires.

Rendons cette justice à M. de Lanessan ; il ne réclame pas des mesures trop rigoureuses à l'égard des missionnaires ; il avoue honnêtement qu'on ne peut leur retirer des subventions qu'on ne leur a jamais données; on pourrait peut-être leur interdire l'enseignement, comme en France... c'est à voir.

Aux conclusions de M. de Lanessan qui, en sa qualité de gouverneur, a peut-être vu les choses de haut et de loin, on peut opposer les paroles de M. Aymonier, ancien résident supérieur et directeur de l'école coloniale : « Au lieu d'entraver en France le recrutement des missionnaires, ce qui est inconcevable, étant donnée la conquête de l'Indo-Chine et ce qui est malheureusement exact, doublez leur nombre, envoyez en au plus vite des centaines, et subventionnez-les largement, sous la seule condition d'enseigner aux jeunes filles et aux garçons le français en même temps que la religion. Des milliers et des milliers d'enfants s'essaieraient immédiatement à apprendre notre langue nationale. Avec de l'argent, les missionnaires contribueront rapidement et efficacement à assurer la pacification et la domination dans le présent, l'assimilation dans l'avenir. Le parti annamite de la résistance nationale, plus clairvoyant que la plupart des Français, ne s'y est pas trompé. »

Que reste-t-il donc des accusations de M. de Lanessan, et par conséquent des conclusions qu'il en tire? Nous avons vu des témoignages particulièrement autorisés en contradiction absolue avec les unes et les autres. La neutralité religieuse est une grande utopie dans la question coloniale. La France seule se réclame de ce principe, et il ne semble pas qu'elle s'en soit

bien trouvée. M. de Lanessan se montre bienveillant pour toutes les religions qu'il rencontre au cours de son livre. Il n'en excepte que la religion catholique. C'est une grave erreur. L'action politique extérieure des puissances qui visent à une expansion considérable se confond presque toujours avec une forme spéciale de propagande religieuse. Il est de toute évidence que nous ne pouvons avoir d'autres missions nationales que les missions catholiques. On ne peut rejeter systématiquement les souvenirs et les leçons d'un passé quinze fois séculaire, sans s'affaiblir irrémédiablement. Si notre situation a été longtemps privilégiée en Orient et en Extrême-Orient, nous le devons au Protectorat que nous exercions sur les missions catholiques, et à l'œuvre civilisatrice et éducatrice de nos propres missionnaires. M. de Lanessan objectera en vain qu'ils travaillaient pour eux, pour leur Église : il serait aisé de lui répondre par le mot de Louis XIV au sujet de Villars : « Pour faire les affaires de l'Église, ils n'en faisaient pas moins bien celles de la France. »

M.-A. DE PITTEURS.

Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème, par Joseph TURQUAN, Paris, Émile-Paul, 1908, in-12°.

On n'en aura jamais fini avec le problème de la mort du Dauphin. M. J. Turquan offre une solution simple à laquelle personne n'avait pensé.

Le général comte d'Andigné raconte dans ses *Mémoires* que, détenu au Temple au mois de juin 1801 et s'occupant à cultiver un petit jardin, il découvrit le corps d'un enfant enterré dans de la chaux vive. Il interrogea le concierge, qui lui répondit que c'était le squelette de Louis XVII. Là-dessus l'auteur échafaude toute une suite de suppositions : le Comité de Salut Public avait fait étrangler l'enfant et lui avait substitué un jeune homme chétif et destiné à la mort. C'est celui-là, dont l'autopsie fut faite le 8 juin 1795. Le secret fut bien gardé; mais Robespierre le connaissait, et il avait été révélé à la duchesse d'Angoulême, qui ne doutait pas de la mort de son frère. Telle est la « solution » proposée. Elle suppose toujours une substitution, et c'est là son point faible. Mais les faits sont bien présentés.

B. P.

Richelieu et la maison de Savoie, par le comte Gabriel DE MUN. Paris, Plon, 1907, in-8°.

Au plus beau moment du ministère de Richelieu de 1635 à 1639, la maison de Savoie était particulièrement représentée par la duchesse Marie-Christine, fille de Henri IV, sœur de Louis XIII. Son alliance était nécessaire aux desseins du cardinal; mais il n'était pas facile de fixer le dévouement d'une princesse plus italienne que française, pénétrée avant tout de ses intérêts, et vivant en terreur perpétuelle de l'Espagne. Son mari Victor-Amédée, tant qu'il vécut, était non moins ombrageux et volage; et de plus, la guerre à l'état permanent en Piémont compliquait singulièrement les choses. Elle était menée par deux chefs assez incapables, le maréchal de Toiras et le duc de Créqui, qui n'ont d'excuse que dans leur mort glorieuse devant l'ennemi. Mais, ce qui est encore plus

étrange, c'est que tous les événements étaient dirigés par un diplomate alors à ses débuts, Michel Particelli d'Hémery, qui, fort de toute la confiance de Richelieu, sut lutter contre toutes les difficultés et toutes les intrigues à la tête desquelles se trouvait le confesseur de la princesse, le P. Monod.

Ce sont tous les détails de ses négociations et de ses démarches que M. G. de Mun a entrepris de raconter, en s'appuyant presque exclusivement sur les dépêches tant françaises que savoisiennes, soigneusement dépouillées aux archives de France et d'Italie et sur les correspondances inédites des principaux acteurs. Sa méthode est parfaite, ses références exactement indiquées, ses notes très complètes, et ce petit volume est vraiment un modèle d'analyse historique et diplomatique. Les éditeurs des *Mémoires de Richelieu* trouveront sur ce point spécial la besogne faite.

B. P.

Paul Ier de Russie, avant l'avènement (1754-1796), par Pierre Morane, Plon, éditeur, 1907, in-8°.

Ce travail retrace une période de l'histoire de Russie, si connue dans ses grandes lignes, que les recherches particulières en sont d'autant plus attrayantes; la vie de « l'enfant martyr » sur les marches du trône a semblé à M. Morane devoir être instructive et pour les historiens et pour les psychologues, et il l'a écrite avec l'exactitude qui convient à l'histoire, et la profondeur philosophique qui s'attache à la psychologie : il a étudié son héros — très peu héroïque — avec impartialité et non sans pitié; il s'est efforcé d'analyser cette âme complexe et bizarre et de la situer dans son milieu, cette Russie du dix-huitième siècle qui sort à peine des brouillards d'une civilisation rudimentaire.

L'auteur n'a pas cédé à la tentation d'écrire partiellement l'histoire du règne de Catherine II, ni même de rapprocher la grandeur des résultats de la vilenie des moyens, de la bassesse de certains des ouvriers; il ne s'est occupé de l'œuvre qu'en tant qu'elle éclaire la souveraine; il n'a étudié celle-ci que dans ses rapports avec son fils. Paul fut malheureux, maltraité dès sa naissance, arraché des appartements de sa mère par l'impératrice Élisabeth; on hésita à le reconnaître pour le fils de Pierre; l'héritier du trône avait une telle réputation, partiellement méritée, de fantasque, ivrogne et grossier, Catherine vivait si peu avec lui, et si souvent avec d'autres, que la question pouvait être discutée; elle ne fut jamais résolue. Malingre et chétif, Paul avait huit ans quand son père monta sur le trône pour en être arraché quelques mois après; il prit en pitié la victime et en horreur le bourreau : en grandissant il acquit la pleine connaissance du drame auquel avait succombé son père, et dont sa mère avait été l'auteur et la bénéficiaire : Catherine avait, du même coup, volé le trône de son mari et de son fils. Cette double raison était suffisante pour fixer les haines de Paul. La souveraine qui vit d'abord en son fils un rival, peut-être un vengeur, lui rendit antipathie pour antipathie. Catherine qui avait un état à gouverner, et une cour d'adorateurs, se passa aussi aisément de son fils que de son époux. Il n'en fut pas de même pour l'enfant, gardé comme un prisonnier, méprisé comme un intrus,

traité comme un laquais. Sans doute, il n'était ni beau ni fort; mais il ne manquait pas d'intelligence et avant d'apprendre à se méfier, il avait bon cœur Mais ses qualités ne pouvaient que s'atrophier dans l'atmosphère qu'il respirait. Il épousa à dix-huit ans une Hessoise de dix-sept ans, Wilhelmine, que sa mère avait choisie sans le consulter; morose, hypocrite et maladive, elle trompa bientôt son mari avec le meilleur ami de celui-ci; Paul, qui le sut, n'en fit pas tapage, mais douta de l'amitié, comme de l'amour. La mort de cette première femme fut pour lui une qnasi délivrance; sa mauvaise humeur s'accrut cependant: il partit en voyage tandis que, sans plus tarder, sa mère combinait pour lui un autre hymen.

M. Morane a raconté la course des agents matrimoniaux à travers l'Allemagne, et la vie sereine et calme de Frédéric de Wurtemberg et de sa famille dans le comté de Montbéliard. C'est là que se fixèrent les regards des messagers de Catherine; ces cadets wurtembourgeois n'étaient pas riches, mais, partant, pas exigeants; s'il fallait prendre leur fille sans dot, on n'était du moins pas obligé à des équivalences trop coûteuses. Sophie-Dorothée avait dix-sept ans; on la décrivait comme la plus délicieuse enfant qui fut (on avait fait, il est vrai, le même éloge, cinq ans auparavant, de Wilhelmine), modeste et silencieuse; c'était une belle-fille idéale pour Catherine II. Paul se laissa marier la seconde fois comme la première; mais il n'eut jamais à se repentir de cette soumission : Sophie, baptisée Marie Fedorowna, s'ingénia toujours à distraire son mari, à le protéger, à le guider, plus tard à défendre fièrement sa mémoire; celle qui aurait pu devenir pour le fils de Pierre III une autre Catherine fut au contraire son plus doux et son plus persévérant soutien, elle lui demeura fidèle et lui donna de nombreux enfants; mais le malheureux prince ne devait guère tirer de joie de leur naissance. Autrefois Élisabeth avait voulu désigner Paul comme son héritier, en écartant Pierre; maintenant Catherine parlait ouvertement d'écarter Paul pour désigner son fils aîné Alexandre; elle réservait à Constantin le trône de Byzance, et élevait les deux jeunes princes à sa façon, loin de leurs parents.

Une si longue suite de souffrances morales ne pouvait laisser intact le cerveau de Paul. Ambitieux, désespérément amoureux du pouvoir, il manquait de l'énergie nécessaire pour secouer le joug qui l'écrasait. Très populaire au début du règne de sa mère, il n'avait qu'à faire un geste pour déchaîner, dans le peuple et dans l'armée, une révolution en sa faveur; il le sentait, mais n'osait pas. Plus tard, il aurait peut-être eu plus d'énergie; mais le vent avait tourné; le succès avait consolidé le trône de sa mère, et ses allures bizarres avaient détaché de lui l'affection populaire. Son avènement, réclamé en 1762, était en 1795 redouté comme une calamité publique; devenu maladivement maniaque, s'étant laissé entourer de reitres brutaux et incapables, il s'exerçait à faire manœuvrer des régiments sans raison et sans fin, à la prussienne, comme jadis son père, pendant que sa femme, presque délaissée, s'efforçait de calmer un esprit que la rancune égarait; mais elle n'exerçait plus d'influence sur lui. Une autre femme eût pu ramener le grand-duc à des idées plus saines: elle s'y essaya vainement; elle s'appelait Catherine Nélidoff. Paul se prit pour elle, vers 1782, d'un amour platonique et spiritualiste, assez semblable à celui qu'Alexandre son fils nourrit en 1815 pour Mme de Krudener. Elle dis-

sertait philosophie, religion, politique avec son rustre d'ami; le voyage que Paul avait fait avec Maria Fedorowna en 1782 à travers l'Europe avait éclairé l'esprit assez fermé du tsaréwich de lueurs nouvelles: la civilisation occidentale l'avait frappé, ému même, car il avait l'émotion facile; l'art italien, le luxe de Versailles, les combinaisons de Joseph II, lui donnaient matière à longues réflexions. De tout son entourage, Mlle Nélidoff fut seule jugée digne par lui de l'entretien de ces objets multiples. Cet amour platonique fut naturellement dénoncé à la Cour et à Gatschina même, comme une liaison complète. Marie Fedorowna en souffrit beaucoup: elle fut pourtant, plus tard, conquise par le charme et la sincérité de la chaste favorite, et l'aida dans ses efforts pour distraire l'esprit inquiet et malade de Paul

Le coup le plus décisif sur cette raison chancelante, fut l'annonce subite de l'avènement. Les rapports étaient presque entièrement rompus entre la mère et le fils; quand Paul parlait à Catherine, c'était toujours sur un ton de colère et de violence, que la souveraine raillait publiquement. Aussi quand, le soir du 5 novembre 1796, assis dans le parc de Gatschina, le grand-duc vit arriver Nicolas Zoubof, frère du favori, il pâlit, trembla, et croyant à une arrestation immédiate, il dit à sa femme : Nous sommes perdus. L'émissaire saluant avec respect annonça l'impératrice en agonie. L'heure de la libération sonnait enfin, trop tard. Paul se précipitait sur Pétersbourg, entrait triomphalement au Palais d'hiver, salué par une cour terrorisée.

Il commença son règne par ce que M. Morane appelle : une mise en scène réaliste du jugement dernier, singulièrement significative et imaginée sans doute depuis longtemps ; le corps de Pierre III fut retiré d'un couvent où il avait été enfoui; son cercueil fut placé à côté de celui de Catherine II, et les obsèques de la victime et de l'assassin furent célébrées, solennellement, en présence de Paul, le justicier: les complices du meurtre montaient la garde d'honneur autour des deux souverains; Orloff, chef de l'attentat et amant de l'impératrice, portait sur un coussin de velours la couronne de l'empereur, sous l'œil hagard de Paul Ier qui savourait sa vengeance. Le règne de ce prince singulier commençait aussi tragiquement qu'il devait finir.

Pierre Rain.

Deux princesses d'Orient au douzième siècle. — *Anne Comnène, témoin des Croisades; Agnès de France*, par Louis du Sommerard. Librairie Perrin et Cie. Paris, 1907, in-8°.

Tout le monde connaît de nom l'historien Anne Comnène, fille d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople; mais le nombre de ceux qui ont lu son livre est restreint. M. Louis du Sommerard qui possède à fond cet ouvrage, ainsi que les chroniques du temps, a su extraire de ces compilations une histoire attrayante du règne de l'empereur Alexis; ce qui nous dispense de lire dans le texte original l'*Alexiade* de la princesse Anne.

Plusieurs historiens, parmi lesquels je citerai l'Anglais Gibbon et le Français M. Chalandon, ont raconté la vie et le règne d'Alexis, prince d'une grande intelligence, également rompu au métier des armes et à celui de la diplomatie, résumant en sa personne la civilisation raffinée de l'em-

pire d'Orient, doux et débonnaire dans l'habitude de la vie, quelquefois cruel, non par goût, mais par devoir, lorsqu'il fallait en imposer par la sévérité aux exigences du peuple ou aux conspirations des grands seigneurs. M. du Sommerard vient après ces historiens fortifier leur peinture, et donner quelques coups de pinceau d'un très intéressant coloris. Je ne m'attacherai point à suivre pas à pas les grandes lignes du livre; je me contenterai de résumer les impressions d'Anne Comnène sur les croisades de Pierre l'Hermite et de Godefroy de Bouillon, parce qu'elles jettent une lumière pleine d'intérêt sur nos ancêtres et diffèrent essentiellement des traditions et des légendes que nous ont léguées nos vieux chroniqueurs français.

Il n'y a pas à se dissimuler qu'Anne Comnène dispose à l'égard des croisés d'une uniforme et complète mauvaise humeur. Elle entre de plein pied dans les embarras que cause à son père l'arrivée sur le territoire de l'Empire de ces bandes de *barbares* (c'est le nom qu'elle leur donne), et elle s'exprime sur leur compte avec la rancune d'une fille et le dédain d'une princesse. Elle leur dénie tout, même l'élan, même le premier enthousiasme. Il est curieux de confronter ce que nos historiens disent de Pierre l'Hermite, par exemple, de sa foi, de son inspiration miraculeuse, et l'interprétation décisive et méprisante que la fille d'Alexis donne à ses démarches. Si on en croit l'annaliste français, Robert Le Moine, Pierre surpassait en piété les abbés et les prélats; sa vie toute ascétique n'était qu'un jeûne continuel. Dans son histoire des Croisades, Michaud, résumant les anciens chroniqueurs, raconte que Pierre avait fait le pèlerinage de Jérusalem, et que la vue de cette ville, opprimée par les Turcs, enflamma sa charité, irrita sa dévotion et l'amena à repasser la mer pour venir en Europe prêcher la croisade et la délivrance de la Terre-Sainte.

Mais pour Anne Comnène, le point de vue est tout différent, et voici ce qu'elle dit du motif qui détermina l'agitation créée par Pierre l'Hermite : « Un certain Français, nommé Pierre à la Cuculle, ayant été en pèlerinage au Saint-Sépulcre, et ayant subi de mauvais traitements de la barbarie des Turks et des Sarrasins qui ravagent ce pays, revint à grand'peine dans sa patrie. Peu satisfait de ce premier voyage, il résolut d'en faire un second qui fût plus heureux. Pour réussir dans ce dessein, il comprit qu'au lieu de partir seul, il lui fallait, au contraire, s'en aller en bonne compagnie, et plein de cette sage idée, il parcourut le pays latin en criant : « La voix divine m'ordonne d'annoncer à tous les comtes de France qu'ils doivent quitter leur pays, aller adorer le Saint-Sépulchre, et reprendre Jérusalem aux Infidèles. » Son projet réussit pleinement; les esprits furent aussi frappés que si la voix de Dieu-même s'était fait entendre, et de toutes parts les Celtes accoururent avec leurs chevaux et leurs armes. »

C'est ainsi qu'est niée la foi de Pierre et qu'elle est ramenée à une simple fantaisie de moine vagabond et couard. Mais comment expliquer autrement que par l'enthousiasme religeux cet empressement des Celtes (encore un mot aimable) à traverser l'Europe et une partie de l'Asie pour venir se faire tuer devant la Ville Sainte?

Plus loin, Anne Comnène raconte les débuts de l'invasion des croisés sur le territoire de l'Empire. Elle daigne reconnaître que les Français forment une nation d'une valeur invincible; mais elle constate leur inconstance et leur manque de fidélité, défauts qui la remplissent de terreur. Et puis elle

dénombre leur armée. Tout l'Occident, dit-elle, tout ce qui vit depuis la mer Adriatique jusqu'aux colonnes d'Hercule, semblait soulevé contre l'Asie. L'allégresse et l'élan de cette foule étaient inconcevables. Des nuées d'hommes couvraient les routes; avec les soldats marchait une multitude sans armes, composée de femmes et d'enfants qui quittaient leur patrie par myriades.

L'Empereur envoyait au-devant de chaque corps des capitaines chargés de l'accueillir, de lui fournir des vivres et d'empêcher le pillage. Mais ce n'était pas chose facile, surtout pour ce dernier point. Les bandes indisciplinées de Pierre l'Hermite et de Gauthier-sans-Avoir avaient causé de grands ravages en Allemagne et en Hongrie. Sur le territoire bysantin, elles incendièrent la ville de Nisch; Nikétas, général d'Alexis, dut les combattre, et les croisés furent battus. Gibbon est aussi dur pour nos ancêtres qu'est Anne Comnène « Les brigands qui suivaient Pierre l'Hermite, dit-il, étaient des animaux sauvages sans raison et sans humanité. »

Cependant Alexis accueillit avec affabilité Pierre l'Hermite à son arrivée sous les murs de sa capitale Il lui donna des conseils sur la manière de faire la guerre aux Turcs Pour ne point paraître craindre les croisés, il eut toujours l'air de les protéger, affecta à leur égard une sorte de courtoisie élégante, de patience sans abandon et sans franchise, qui leur donnèrent à eux, si ombrageux et si fiers, le sentiment d'une supériorité intellectuelle et sociale, et les froissèrent avant toute divergence d'intérêt. Il faut reconnaître à la honte des Français qu'ils ne se gênèrent point pour saccager les environs de Constantinople. Ils pillaient pour se nourrir, se laissaient apaiser par une distribution de blé ou de menue monnaie, puis se remettaient à piller. Au bout de cinq jours, ils s'étaient rendus si incommodes que l'Empereur s'empressa de les faire passer en Asie. Ils s'avancèrent follement au-devant des Sarrasins, qui, à la journée de Xérigordon, en massacrèrent un grand nombre. Le reste battit en retraite sur les bords du Drakon et revint épuisé et suppliant jusqu'à Constantinople.

A peine l'Empereur était-il débarrassé de ces hordes, que l'armée régulière des barons et des chevaliers se fit annoncer à Alexis par l'intermédiaire d'Hugues de France, frère du roi Philippe Ier. Au dire d'Albert d'Aix et de Guillaume de Tyr, ce seigneur et sa suite auraient été gardés en otage par l'empereur Alexis; mais Anne Comnène n'en souffle pas mot. A ce moment Godefroy de Bouillon traversait la Hongrie avec une armée de dix mille cavaliers et soixante-dix mille hommes d'infanterie.

Anne nous dépeint le général français arrivant aux portes de Constantinople et quittant son armée pour venir conférer avec l'Empereur. Albert d'Aix nous montre au contraire Godefroy intraitable, pillant autour de Constantinople pour venger l'injure faite à Hugues de France, et refusant fièrement l'entrevue que lui faisait offrir Alexis. Évidemment, il répugne à Anne Comnène d'avouer que son père, au lieu de recevoir les hommages du prince Occidental, avait eu à subir ses hauteurs sans mesure et la lourde menace de son épée.

Du reste, Alexis parait n'avoir pas compris le caractère de la race franque Le tempérament grec, en général, et le sien tout particulièrement se prêtaient merveilleusement aux ruses de la diplomatie, aux promesses qu'on se garde bien d'acquiter, aux traités qu'une clause, en apparence sans valeur, rend inexécutables, à la trahison par le moyen de l'or ou des

honneurs. En outre, il prenait les chevaliers français pour des barbares et il leur appliquait le système des négociations, qui réussissait depuis des siècles aux empereurs bysantins dans leurs démêlés avec les Scythes, les Avares, les Polovtzes, et autres tribus du Nord. Or, les barons de France, barbares, si l'on veut, au point de vue des belles-lettres, ne l'étaient certainement pas en ce qui concerne la loyauté et l'honneur. Se considérant comme esclaves d'une promesse faite, d'une parole donnée, ils n'admettaient pas que la partie adverse se permît de fausser un traité par les subtilités de l'interprétation. La conduite cauteleuse d'Alexis les avait donc profondément irrités. De cette irritation naquirent des conflits multiples, des aigreurs de caractère et des ressentiments qui se traduisent dans les récits des chroniqueurs par des portraits bien différents de la même personne, selon que l'annaliste est grec ou occidental.

C'est ainsi que Godefroy de Bouillon, ce pur héros de nos légendes, est représenté comme le plus têtu et le plus arrogant des hommes, parce qu'il se refusait, dit Anne Comnène, à prononcer le serment de fidélité que l'Empereur lui demandait, afin de contenir par cet acte de loyalisme la violence des corps d'armée qui arrivaient journellement sous les murs de Constantinople. Aigri par le mauvais vouloir de Godefroy, par l'orgueil de Bohémond et de Tancrède, Alexis résolut de pousser à bout les croisés, et il leur livra un combat à la porte des Blaquernes. Il faut croire que ce combat ne fut pas favorable à Godefroy; car tous les historiens s'accordent à reconnaître que le lendemain il prêta le serment de fidélité qui jusque-là lui était si odieux. Après cette cérémonie, dit Anne, il mangea avec l'Empereur, et passa avec toutes ses troupes le détroit.

Au fond, on ne peut en vouloir à Alexis d'avoir persévéré jusqu'au bout à exiger l'hommage des barons Français. S'ils se conformèrent à leur serment, il n'en fut pas de même pour Bohémond, prince de Tarente et duc de la Pouille, qui commandait les croisés Normands, et qui, au mépris des stipulations convenues, s'empara de la principauté d'Antioche, et s'affranchit sans hésitation de la suzeraineté qu'il devait à l'empire d'Orient. Mais ce prince n'était pas français, et par conséquent la tache qui flétrit sa mémoire ne saurait rejaillir sur nos ancêtres. De ceux-là nous pouvons hardiment être fiers.

Édouard Troplong.

Lezioni di diplomazia ecclesiastica... da Monsignor Adolfo Giobbio... volume terzo. Roma, tipografia vaticana, 1904, in-8° de 646 pages.

Les leçons de Monsignor Adolfo Giobbio sont réunies dans quatre volumes, dont le dernier est en préparation. Le premier volume définit et fixe le « Sagetto della diplomazia ecclesiastica [1] », et les trois autres présentent en détail l' « Oggeto della diplomazia ecclesiastica »; le deuxième volume traite spécialement de l' « Organizzazione ecclesiastica personale e territoriale »: le troisième de l' « Amministrazione dei sacramenti »; le quatrieme du « Culto divino esterno e patrimonio della Chiesa. »

[1] Voir dans cette *Revue*, année 1900, p. 305, le compte rendu du premier volume, par M. le baron d'Avril.

Nous avons seulement à présenter le troisième volume.

Avec lui s'ouvre la session des cours, dont le programme sera l'étude des « relations entre le Saint-Siège et l'État relativement à l'exercice du pouvoir administratif ecclésiastique »; mais le volume en question ne contient que le titre premier : « Delle relazioni fra la chiesa e la stata im ordine all' amministrazione dei sacramenti. »

Il y est traité, en autant de chapitres différents, des sept sacrements, parmi lesquels deux seulement sont l'objet d'un examen plus approfondi : l'ordination et le mariage. Le 8e chapitre est consacré au « registre civil », dans chaque État. Un appendice, contenant le texte de onze documents officiels relatifs aux matières traitées, termine le volume; enfin, un *Index sommaire* facilite les recherches au moyen d'une courte analyse de chacun des numéros de l'ouvrage.

L'Ordination (ch. vi), avons-nous dit, présente quelques développements. Ils portent notamment sur les « concordats » conclus entre le Saint-Siège et plusieurs États, sur les « articles organiques » français, et sur le service militaire

Mais la partie capitale des leçons comprises dans le tome III est remplie par les graves et délicats problèmes relatifs au Mariage : ce chapitre, le 7e, comprend à lui seul les pages 32 à 553. Le relevé des différents « articles » qui le subdivisent indiquera, mieux qu'une analyse forcement incomplète, l'intérêt qui s'attache à sa lecture : I. Origine et évolution historique du mariage civil; — II. Origine et évolution juridique du mariage civil; — III. Droits de l'État en matière de mariage; — IV. Empêchements au mariage; — V. Célébration du mariage; — VI. Dissolution du mariage; — VII. Procès matrimoniaux.

A notre époque, les différents régimes qui règlementent les relations — ou les séparations — entre l'Église et l'État, les lois récentes sur le mariage et le divorce, ont soulevé des questions et créé des situations singulièrement graves et complexes chez tous les peuples civilisés. En prenant soin de relever, dans la législation de chacun de ces peuples, ce qui intéresse les sujets successivement examinés par lui, le savant prélat a donné à ses leçons un caractère d'actualité des plus saisissants. Son œuvre, très personnelle et très sûre en même temps, présente un ensemble de documents qui sera hautement apprécié.

Léon Adam.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 10579.

LA
RUSSIE ET LA FRANCE
PENDANT LA RESTAURATION[1]

I

Dans un rapport adressé à son souverain en novembre 1819, Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris, s'exprimait en ces termes au sujet de la situation en France : « Lorsqu'on médite d'une manière abstraite sur les révolutions qui ont agité ce pays, un sentiment de dépit et de désespoir porterait à croire qu'il va se dissoudre, pour tout à fait disparaître de la surface du globe; mais un examen plus réfléchi force à convenir qu'il existe un principe de cohésion, peut-être inconnu à lui-même, et qui, au milieu des discordes et des vicissitudes auxquelles un empire puisse être exposé, conserve son caractère de nationalité ».

Ces paroles du fameux diplomate corse au service de la Russie contiennent une profonde vérité. Au milieu de toutes les perturbations politiques, des calamités nationales et de la lutte

[1] M. F. de Martens, membre de l'Institut de France, au titre d'associé étranger, si connu par le *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères*, auquel il travaille depuis plus de trente ans et qui forme quatorze volumes, publiés au nom du gouvernement impérial de Russie, va donner dans quelques mois un tome quinzième, consacré aux relations diplomatiques entre la Russie et la France depuis 1820 jusqu'à nos jours. Nous devons à sa bienveillance l'heureuse fortune de pouvoir insérer dans la *Revue* la partie de son introduction, qui expose si magistralement la politique des empereurs Alexandre Ier et Nicolas Ier et de leurs grands représentants Nesselrode et Pozzo di Borgo.
(N. D. L. R.)

acharnée des partis, on voit toujours dans cette France bienheureuse triompher un certain « principe de cohésion », qui sauvegarde l'idée de l'union nationale. Ce principe mystérieux puisait sa source dans le patriotisme ardent qui a distingué de tout temps les acteurs éminents des crises politiques en France, depuis la grande révolution de 1789 jusqu'à celles qui ont éclaté au dix-neuvième siècle. Dans les moments du plus grand péril, l'amour sans bornes de la patrie assurait à la nation française la victoire sur les aspirations les plus destructives des ennemis de l'ordre politique et social. La France était assez heureuse pour trouver dans son sein, non seulement cette force vitale qui l'aidait à triompher des éléments subversifs, mais encore de grands patriotes toujours prêts à s'immoler au salut de la patrie. Tel est ce principe mystérieux dont parle Pozzo di Borgo et qu'on serait porté à envier à la nation française. Ce grand principe vital se retrouve après 1815 : Pozzo di Borgo fut lui-même appelé à être pendant nombre d'années témoin de ces tiraillements et de ces crises intérieures.

Ceux qui de loin suivaient ces événements palpitants et non sans quelque prévention, comme l'Empereur Nicolas Ier, désespéraient complètement de la possibilité pour la nation française d'empêcher le vaisseau de l'État de sombrer définitivement. Mais Pozzo di Borgo, tout en blâmant hautement les révolutionnaires français, ne cessa jamais de croire au triomphe final des sentiments patriotiques de la nation. L'ambassadeur de Russie se rendait en même temps parfaitement compte des difficultés avec lesquelles avait à lutter le gouvernement de Louis XVIII, à la tête duquel se trouvait de nouveau placé le duc de Richelieu à la fin de l'année 1820. De fréquentes échauffourées révolutionnaires, qui éclataient dans différents pays de l'Europe, trouvaient fatalement un écho en France, où était concentré un matériel révolutionnaire facile à s'enflammer; et la moindre étincelle eût suffi pour y produire un terrible embrasement.

Au commencement de juillet 1820, Pozzo di Borgo annonçait à son gouverneur que la tranquillité la plus parfaite régnait en

France. Vers le 15, on reçut à Paris la nouvelle des révolutions qui avaient éclaté à Naples et à Madrid. A la fin du mois, l'ambassadeur de Russie constatait l'impression profonde que ces événements avaient produite et signalait le péril de la situation. Une grande agitation s'était emparée de la société française et le gouvernement se trouvait par la force des choses placé dans la nécessité de prendre une décision au sujet de l'attitude à observer en face de ce mouvement émancipateur des deux nations du midi de l'Europe.

Ce double courant contrecarrait les vues du gouvernement de Louis XVIII et offrait des dangers pour le repos du royaume. C'est la révolution d'Espagne qui affectait tout particulièrement les intérêts de la France, car les convulsions morbides de son organisme politique exerçaient une réaction immédiate sur le système nerveux de la nation française. Vis-à-vis de la révolution de Naples le gouvernement français pouvait à la rigueur assumer une quiétude olympienne et discuter académiquement. Quant à la révolution d'Espagne, qui aboutit bientôt au triomphe complet des insurgés, toute tiédeur de sa part n'eût pas manqué d'être interprétée comme une preuve d'impuissance et d'hypocrisie. Des intérêts de premier ordre imposaient au gouvernement du roi le devoir impérieux de ne laisser subsister aucun doute sur sa manière d'apprécier la situation.

Au début, le gouvernement français songeait à faire appel à la fameuse alliance des grandes puissances sur l'appui de laquelle il croyait pouvoir compter. « L'idée fondamentale, adoptée par la Cour des Tuileries dans cette occurrence, écrivait Pozzo di Borgo au comte Nesselrode le 29 juillet 1820, est celle de faire regarder tous ces événements comme des objets soumis par leur nature et par leur importance à l'examen et à la décision définitive de la grande Alliance. Ce principe une fois admis, la question peut se présenter sous deux points de vue différents. L'un qui concerne le droit et le mode d'après lequel il est permis à chaque État d'altérer la forme de son administration et l'autre qui se rapporte aux mesures qu'il serait indispensable de

prendre dans le cas où le salut commun rendrait nécessaire de regarder la révolution de Naples comme une rébellion incompatible avec la sûreté des autres gouvernements ».

De cette théorie intéressante, mais très confuse, l'ambassadeur de Russie tirait la conclusion « qu'à la confédération des perturbateurs », les grandes puissances devaient opposer « l'association des lumières et des volontés des cabinets réunis, conservateurs de l'ordre social en Europe ».

Le comte Capodistrias écrivait exactement dans le même esprit au duc de Richelieu, premier ministre de France, à la date du 27 juillet 1820. Il s'appliquait à démontrer que le gouvernement français devait faire le choix entre deux courants politiques qui s'étaient emparés des États de l'Europe. D'une part « s'offre la perspective consolante d'une fraternité réelle entre tous les États et du perfectionnement progressif des institutions sociales; de l'autre, apparaît le redoutable empire de l'anarchie et du despotisme révolutionnaire avec toutes les horreurs du *Divide ut impera* de la vieille politique ». Capodistrias était convaincu que le nouveau ministère français, avec le duc de Richelieu en tête, ne saurait subir que l'action du premier de ces courants et ne manquerait pas d'agir avec fermeté pour assurer « le triomphe de la cause générale sur les intérêts des partis ».

Richelieu partageait entièrement les vues du comte Capodistrias et cherchait à démontrer dans sa correspondance l'absolue nécessité de prendre en commun des mesures contre les révolutionnaires en général et contre la révolution de Naples en particulier. Dans ses lettres au comte Capodistrias des 16 juillet et 20 août 1820, il signalait l'opportunité de convoquer sans retard les représentants des cinq puissances alliées pour délibérer en commun sur les mesures à prendre contre la révolution de Naples, en s'abstenant avec intention de parler de celle d'Espagne.

Lorsque ce projet du premier ministre de France se heurta à l'opposition de l'Angleterre et même à celle du prince de Metternich, le duc de Richelieu n'insista pas moins sur son accepta-

tion, assurant que la conférence ne manquerait pas d'être convoquée, une fois que la Russie et la France seraient décidées à agir d'un commun accord.

On sait qu'une entrevue des trois souverains eut lieu à Troppau, en octobre 1820. Pozzo di Borgo s'y rendit également et l'empereur Alexandre y fut accompagné par le comte de La Ferronnays, ambassadeur de France à la Cour Impériale. Le comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, fit partie de la suite de l'Empereur d'Autriche.

Toutefois, malgré l'accord parfait existant entre les gouvernements russe et français quant à la nécessité de sévir contre la révolution et en dépit de l'insistance du premier ministre au sujet de la convocation d'une conférence internationale, le Cabinet des Tuileries n'en refusa pas moins de signer le protocole du congrès de Troppau qui sanctionnait formellement le droit d'intervention dans les affaires intérieures des États étrangers.

On comprend que ce refus dut mécontenter à un haut degré l'Empereur Alexandre et ses conseillers intimes. Toutefois, le duc de Richelieu ne se laissa pas détourner de ses résolutions. En principe, il approuvait complètement le droit légitime d'intervention dans les affaires intérieures des États et eût été disposé à le confirmer par sa signature : bien plus, il consentait volontiers à l'application de ce principe au royaume de Naples ; mais quant à la révolution d'Espagne, il s'y opposait formellement, parce que l'opinion publique en France n'admettait pas l'idée d'une intervention étrangère dans ce pays. Tels sont les motifs pour lesquels le duc de Richelieu refusa d'apposer sa signature au protocole du congrès de Troppau. Par le fait de cette signature, il eût été placé dans l'impossibilité de protester contre toute tentative d'intervention étrangère. (Lettre de Richelieu au comte Capodistrias du 30 septembre/12 octobre 1820.)

Ces arguments n'ébranlèrent nullement les convictions du gouvernement impérial quant à l'attitude qu'il crut devoir adopter dans cette question, posée par les événements. Les cabinets alliés sont tenus d'appuyer par leurs efforts communs

l'ordre de choses créé par les traités de 1815. Celui qui tenterait de le violer devient par ce fait leur ennemi déclaré. Sous ce rapport ils avaient lieu d'espérer que la France ne se placerait pas au nombre de ces violateurs de l'ordre public européen.

Le gouvernement russe comptait en particulier que les représentants de la France tiendraient le langage suivant au congrès de Troppau : « La révolution est frappée au cœur. Elle ne peut plus renaître en France. C'est aux institutions consacrées par la charte constitutionnelle que la France, que l'Europe sont redevables de ce bienfait ». (Lettre du comte Capodistrias au duc de Richelieu du 14/26 septembre 1820.)

C'est la raison pour laquelle toute divergence entre les grandes puissances alliées présente de grands dangers, et des mesures, prises en dehors du concert des cabinets, sont peu désirables ; car elles trahiraient la faiblesse de la grande Alliance.

En vue de ces considérations le refus du gouvernement français de signer les protocoles de Troppau fut hautement désapprouvé par l'empereur Alexandre, qui chargea le comte Capodistrias d'exposer en détail au duc de Richelieu toute la fausseté de son point de vue dans cette affaire. Le comte Capodistrias s'acquitta scrupuleusement de cette mission dans une lettre du 15/27 décembre 1820. Mais l'éloquence et les talents de l'éminent homme d'État russe ne réussirent pas à ébranler le duc de Richelieu dans ses résolutions. Par la suite les décisions prises par le congrès de Vérone donnèrent pleine satisfaction à l'amour-propre et aux intérêts particuliers de la France dans la question d'Espagne.

C'est au congrès de Laybach que furent mises à exécution les mesures, arrêtées par les souverains alliés au congrès de Troppau, au sujet du royaume de Naples. Le roi Louis XVIII ne donna pas suite à l'invitation qui lui fut adressée de se rendre à cette réunion diplomatique. L'empereur Alexandre lui en exprima ses sincères regrets ; « car le salut de la France est identifié avec celui du monde ». (Lettre du Tsar au roi de France du 30 avril /12 mai 1821).

Mais il est certain que dans le cours des pourparlers au congrès de Laybach, l'empereur Alexandre était sérieusement préoccupé de l'impression que produirait en France la mission confiée à l'Autriche de prendre des mesures de répression militaire contre la population de Naples. Ne serait-on pas dans la nécessité de recourir à des mesures analogues contre les révolutionnaires d'Espagne?

Avec l'autorisation de l'empereur, le comte Capodistrias fit part au duc de Richelieu, dans ses lettres de Laybach, des espérances et des impressions qui préoccupaient l'esprit de l'auguste ami de la France. Le premier ministre savait, par les témoignages de l'ambassadeur de Russie, que l'empereur était satisfait de la situation actuelle de la France, grâce à l'attitude du nouveau cabinet qui soutenait « le principe incontestable de force, de persévérance, de stabilité ». (Dépêche du comte Nesselrode à Pozzo di Borgo du 15 juillet 1820.)

Le duc de Richelieu connaissait parfaitement tous les arguments qui militaient en faveur d'un concours de la France aux délibérations du congrès de Laybach. Il n'accueillait pas moins avec une grande réserve les décisions qui y étaient prises. Il se défiait sérieusement de la politique du prince de Metternich et redoutait que les Autrichiens ne prolongeassent leur séjour dans le royaume de Naples bien au delà du terme nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Dans une lettre du 1er/13 février 1821, le comte Capodistrias s'appliqua à rassurer les craintes de son ami, le duc de Richelieu, quant aux conséquences immédiates du congrès de Laybach. A son avis, elles ne sauraient qu'exercer une action très bienfaisante en Italie, aussi bien qu'en Espagne.

« Le sort de Naples, écrivait le comte Capodistrias, et les mesures qui l'auront décidé, ouvriront peut-être les yeux aux révolutionnaires d'Espagne, sur le mal qu'ils font à leur pays, et les forceront à sentir tout le poids de la responsabilité qui retombera sur leurs têtes... »

« Si vous parvenez, poursuit le secrétaire d'État russe, à

éclairer l'Espagne, et si pour y répandre d'utiles lumières vous gagnez du temps à ses destinées, vous aurez la gloire de la sauver. Cette gloire est belle; mais, je dirai plus, elle vous est nécessaire. C'est à Madrid peut-être que se décideront les progrès et l'affermissement de la monarchie légitime et constitutionnelle en France. La cause est une, l'ennemi à vaincre le même, et il n'y a pour le combattre qu'une seule arme; celle de cette constitutionnalité sage, franche et volontaire que vous employez avec tant de succès depuis que vous êtes à la tête des conseils de Sa Majesté Très-Chrétienne. »

L'empereur Alexandre Ier développait ces mêmes pensées dans une lettre adressée au duc de Richelieu, de Laybach, le 12/25 mars 1821. Il recommandait au premier ministre de France d'appliquer tous ses soins au rétablissement de l'ordre légal en Espagne. Par ce mode d'action, il pouvait être sûr non seulement d'acquérir des titres à la reconnaissance de l'Europe, mais encore de consolider l'ordre de choses établi en France.

Richelieu accueillait avec reconnaissance ces bons conseils sans trop se rendre compte par quels moyens il aurait pu rétablir en Espagne l'ancien régime d'absolutisme et y faire cesser l'anarchie. Il ne croyait pas avoir ces moyens à sa disposition. Selon lui, il ne devait et ne pouvait qu'insister sur le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'Espagne. Dans cette question le gouvernement français ne devait faire aucune concession.

C'est dans ce même sens que Richelieu s'exprimait dans les lettres qu'il adressait directement à l'empereur Alexandre en 1821. Ainsi, dans celle du 26 mars/7 avril, il s'applique à démontrer au Tsar que ses craintes au sujet de l'instabilité de l'état de choses en France étaient mal fondées. Il le supplie de ne pas accorder de confiance aux ennemis de la France qui répandent avec intention des nouvelles alarmantes; et, selon sa conviction intime, une nouvelle révolution en France dans un avenir rapproché est tout à fait inadmissible.

Toutefois, la révolution d'Espagne ne laisse pas que d'offrir

de sérieux dangers pour la France à cause de la grande extension de la frontière commune et d'une certaine solidarité d'intérêts. Ce danger pourrait s'aggraver considérablement, si les grandes puissances alliées venaient à réaliser leur projet d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays. C'est ce que ne saurait tolérer la nation française, qui a le droit de sympathiser avec les aspirations des Espagnols pour obtenir un régime politique plus satisfaisant.

Dans ses rapports, Pozzo di Borgo confirmait en tous points les vues ci-dessus énoncées du gouvernement français sur l'ordre de choses en Europe. D'après son témoignage, le roi lui-même, aussi bien que son gouvernement, redoutait en général tout mouvement révolutionnaire. Dans le fond de leur pensée, ils approuvaient les mesures entreprises par les grandes puissances alliées contre les révolutionnaires de Naples, à la condition expresse du maintien de la paix en Europe. Si des mesures analogues avaient pu être appliquées à l'Espagne sans provoquer de protestation de la part de la nation française, ni le roi, ni Richelieu n'eussent jugé nécessaire de s'y opposer. Mais ils se rendaient parfaitement compte qu'une intervention étrangère en Espagne soulèverait en France un torrent d'indignation et serait le signal d'une révolution et d'une guerre imminente. (Rapports de Pozzo di Borgo du 2/14 juin 1821 et autres.)

En attendant, l'empereur Alexandre était disposé à faire toute espèce de sacrifices pour assurer le maintien de l'ordre intérieur en France. Il était convaincu qu'aussi longtemps que le duc de Richelieu se trouverait placé à la tête du gouvernement, ce but essentiel de la politique russe pouvait être considéré comme atteint. Il jugeait opportun en même temps de ménager l'amour-propre des Français et de ne pas intervenir sans cesse dans leurs affaires intérieures. On recommandait à Pozzo di Borgo d'agir sur ce terrain « avec une sage réserve », la moindre imprudence pouvant facilement amener de sérieuses complications. (Dépêche du comte Nesselrode du 29 août/10 septembre 1821.)

Mais il est curieux que l'habitude de l'Empereur Alexandre de

se considérer comme le gardien souverain de la paix intérieure de la France avait tellement pris racine dans son esprit, que dans cette même dépêche, immédiatement après les sages recommandations faites à l'ambassadeur de n'intervenir que dans les cas extrêmes dans l'administration du pays, on lui adressait en quelque sorte un contre-ordre.

« Si vous aperceviez néanmoins », écrivait le comte Nesselrode à l'ambassadeur, dans sa dépêche du mois d'août, « que des hommes, inutiles à signaler, et dont la nomination au ministère français serait une calamité européenne fussent près d'être replacés à la tête du gouvernement, vous ne balanceriez pas à vous expliquer sur ce point dans le sens de vos instructions antérieures, non seulement avec le duc de Richelieu, mais avec le roi lui-même. »

Malheureusement, ces contradictions flagrantes se présentent souvent dans la politique de l'Empereur Alexandre Ier. Elles se produisent particulièrement dans les occasions, où il s'agit de faire valoir des prétentions que ne saurait justifier aucun principe de droit et d'équité. Il faut placer dans cette catégorie le contrôle que la politique russe de l'époque prétendait exercer sur la lutte des partis politiques en France et sur les actes du gouvernement et du roi lui-même. Il est certain que le gouvernement impérial mettait bien plus de suite dans la défense des intérêts légitimes de la nation russe à l'égard des puissances étrangères. Dans ces circonstances, l'Empereur Alexandre subissait généralement l'influence des intérêts réels de la nation et des traditions de la politique étrangère russe.

L'action de ces facteurs s'est fait particulièrement sentir dans la politique de l'Empereur Alexandre à l'égard de la Porte. Lorsque à la suite de l'insurrection des Grecs, la question d'Orient fut mise à l'ordre du jour, l'Empereur Alexandre accueillit le soulèvement des chrétiens avec une rigueur de jugement extrême. A ses yeux ce n'étaient que des révolutionnaires et des perturbateurs. Mais sous l'influence des sentiments intimes de la nation et des traditions glorieuses de la politique

russe, il modifia peu à peu le cours de ses idées et de son action.

Dans ces conjonctures on comprenait le désir du cabinet impérial de s'assurer le concours du gouvernement français. Pozzo di Borgo fut chargé d'obtenir du cabinet des Tuileries les promesses les plus formelles à ce sujet. Mais il devait dès le principe décliner toute tentative de médiation entre la Russie et la Porte, ainsi que l'exigeaient les traditions de la politique russe en Orient. Il est vrai que le gouvernement impérial désirait voir les puissances alliées soutenir auprès de la Porte son point de vue particulier sur les affaires de Turquie, dans l'espoir « qu'une cause qui serait uniquement russe aujourd'hui pourrait devenir, par le concours de tous les gouvernements alliés, une cause européenne ». Toutefois, la Russie se réservait le droit de trancher la question et ne pouvait rester indifférente en présence de la violation par la Porte des engagements contractés.

L'Empereur Alexandre dit aux puissances alliées : « Faites tout ce qui est en votre pouvoir collectivement ou isolément pour ramener les Turcs à la justice et à la raison. Si vos efforts manquent leur but, concertez-vous avec nous pour délivrer l'Orient du double fléau qui le désole : du fléau des Turcs et du fléau de la révolution ». (Dépêche du comte Nesselrode du 29 août/10 septembre 1821.)

Il était entendu qu'aussi longtemps que le duc de Richelieu serait placé à la tête du gouvernement français, l'Empereur Alexandre pouvait compter d'une manière absolue sur le concours que prêterait la France aux vues de la politique russe à l'égard de la Porte. En effet, le représentant de la France à Constantinople appuyait consciencieusement son collègue de Russie. (Dépêche du comte Nesselrode à Pozzo di Borgo du 7/19 octobre 1821).

Mais en décembre 1821, le duc de Richelieu se vit forcé une seconde fois de prendre sa retraite et c'est Villèle qui fut appelé au poste de chef de cabinet. Le ministère des Affaires Étrangères fut confié au duc de Montmorency.

Avant d'apprécier le caractère du nouveau cabinet, nous

croyons devoir dire quelques mots au sujet de la mort du duc de Richelieu, décédé dans le cours du mois de mai 1822. Le duc tomba victime d'une intrigue de cour, à la tête de laquelle se trouvait Mme du Cayla, la maîtresse du vieux roi. L'âme et l'inspirateur secret de toute cette manœuvre était « Monsieur », comte d'Artois, frère du Roi et héritier du trône. Après sa démission, Richelieu resta à Paris. Il se proposait d'entreprendre au mois de mai un grand voyage en Europe et de se rendre par Vienne à Odessa, ville qu'il aimait tout particulièrement comme l'œuvre de ses mains. Un coup d'apoplexie dont il fut frappé empêcha l'exécution de ce projet.

L'Empereur Alexandre fut fortement ému de cette triste nouvelle. Il aimait sincèrement et respectait cet homme d'État français sur le compte duquel Pozzo di Borgo écrivait que « la France a raison de le pleurer et l'Europe le regretter très vivement ». (Rapport du 5/17 mai 1812.) D'après son témoignage, Richelieu n'était pas un homme d'État d'un génie exceptionnel, mais « son nom, son intégrité stoïque, la pureté de sa conduite antérieure, l'indépendance dans laquelle il était placé vis-à-vis de tous les partis, le désintéressement poussé au dernier degré et finalement la modération de ses opinions formaient un assemblage précieux qui n'admettait pas de comparaison. Expulsé des affaires par la plus vile intrigue qui ait jamais été ourdie aux Tuileries, il était resté entre les gladiateurs des deux parties, au milieu de l'arène. » (Rapport de Pozzo di Borgo du 14/26 mai 1822.)

Malgré les grands et incontestables services que Richelieu rendit à la France et au roi Louis XVIII lui-même, celui-ci manifesta une indifférence révoltante en apprenant la mort du duc. Il alla jusqu'à défendre à sa garde de suivre le convoi funèbre et de rendre les derniers honneurs au défunt. D'après les informations de l'Empereur de Russie, Mme du Cayla s'y était opposée ; et les symptômes de ramollissement sénile du roi se faisaient sentir de plus en plus. Ce n'est que par cette raison que l'ambassadeur de Russie expliquait cette noire ingratitude du

roi à l'égard de Richelieu et sa retraite que rien ne pouvait justifier.

Quant au ministère du comte de Villèle, Pozzo di Borgo n'éprouvait pour lui ni confiance, ni sympathie. Selon lui, on ne devait faire fond ni sur Villèle ni sur Montmorency, bien que ces ministres assurâssent unanimement l'ambassadeur de Russie qu'ils n'apporteraient aucune modification à la politique suivie par le duc de Richelieu.

C'est un devoir d'équité de constater que les deux ministres s'appliquaient sérieusement à mériter la confiance du gouvernement russe. Le comte de la Ferronnays, ambassadeur de France, reçut l'ordre de solliciter une audience de l'Empereur pour lui donner l'assurance « qu'ils suivraient les mêmes principes de modération, la même marche politique, que le conseil présidé par M. de Richelieu, et pour prier l'Empereur de leur accorder, à ce titre, la même confiance ». (Dépêche du comte Nesselrode du 23 janvier/4 février 1822.)

En faisant part de cette démarche de l'ambassadeur de France, le comte Nesselrode ajouta que l'Empereur daigna recevoir le comte de la Ferronnays, et lui répondit qu'il se félicitait sincèrement des assurances données au nom du nouveau gouvernement français. Il affirma à l'ambassadeur de France, qu'il ne désirait pour son pays que le maintien de la paix et de la tranquillité. Dans ces vues, on donna à Pozzo di Borgo de prêter au nouveau cabinet « toute assistance dont un Ministre étranger peut appuyer un gouvernement sans dépasser les limites de ses attributions ».

L'Empereur désapprouvait hautement, poursuit le comte Nesselrode, l'attitude de quelques représentants d'autres puissances à Paris qui s'étaient permis d'exprimer ouvertement leur déplaisir à l'occasion de la nomination des nouveaux ministres. De semblables réflexions trahissent « des combinaisons toujours étroites et fausses d'une politique surannée. » Selon l'avis de l'empereur, il fallait par tous les moyens consolider et soutenir l'alliance des grandes puissances; aussi désirait-il que son

ambassadeur à Paris parvînt à persuader à ses collègues du corps diplomatique d'appuyer les nouveaux ministres français, s'ils réussissaient à sauvegarder l'ordre et la tranquillité en France.

Ces observations ne visaient pas seulement les représentants de quelques puissances qui se permettaient de blâmer ouvertement les membres du nouveau cabinet; mais, par ricochet, Pozzo di Borgo lui-même, qui ne dissimulait pas son déplaisir à l'occasion de la démission du duc de Richelieu. Ce qui le réconcilia avec le cabinet du comte de Villèle, ce fut la pensée que le prince de Talleyrand n'avait pas réussi à en faire partie et à s'emparer des rênes du pouvoir. L'ambassadeur arriva peu à peu à reconnaître que le comte Villèle avait plus de capacités que tous les autres membres du cabinet pris ensemble. « Son esprit fin et suffisamment juste, écrivait-il à Saint-Pétersbourg le 14/26 mai 1822, lui a fait sentir que la légitimité du trône et la majorité légale des deux Chambres sont des éléments vitaux avec lesquels il faut compter. »

L'Empereur Alexandre « recommandait à son ambassadeur à Paris d'user de plus d'impartialité et de circonspection dans ses rapports avec le nouveau ministère ». Continuez, lui écrivait le comte Nesselrode, « à ne pas vous écarter de la réserve que vous vous êtes sagement prescrite. Coopérez au bien, sans sortir des bornes de vos attributions, toutes les fois que vous pourrez y contribuer par votre langage, par l'expression des sentiments de l'Empereur, par celle des vœux qu'il forme pour la tranquillité de la France et des regrets qu'il éprouverait, si des changements funestes devaient reporter sur elle les inquiétudes et peut-être les moyens d'action de l'alliance générale. C'est là, pour ainsi dire, la formule de notre politique envers le cabinet des Tuileries. » (Dépêche du 23 janvier/4 février 1822.)

Cet appel de l'Empereur à l'observation d'une plus grande réserve de paroles ne se rapportait pas exclusivement aux rapports de Pozzo di Borgo avec les membres du nouveau ministère français; l'ambassadeur n'aimait pas davantage l'Angleterre et

en particulier son représentant à Paris. Il ne se gênait pas de développer ouvertement la thèse que l'Angleterre était à la tête de tout le mouvement révolutionnaire en Europe et que le foyer en était sur le territoire anglais.

Dans une lettre particulière du 7 /19 mars 1822, le comte Nesselrode attira l'attention de Pozzo di Borgo sur le fait que les journaux lui attribuaient « des propos menaçants contre l'Angleterre, en langage impérieux, des saillies piquantes. « Il est vrai, ajoute le comte Nesselrode, que l'empereur n'ajoute aucune foi à ces calomnies, mais il ne conseille pas moins à l'ambassadeur d'observer des formes et des ménagements dans ses rapports avec le représentant de l'Angleterre. »

On comprend que de semblables recommandations paternelles ne devaient pas être agréables pour l'amour-propre de Pozzo di Borgo qui connaissait parfaitement sa propre valeur. Il contestait catégoriquement les préventions qu'on lui imputait et continuait à se réserver une entière liberté de jugement à l'égard du gouvernement français et de ses principaux agents. Ils ne modifiaient pas plus ses vues sur l'Angleterre; mais il était dans ses intérêts de s'expliquer personnellement avec l'Empereur Alexandre Ier et avec son ancien ami, le comte Nesselrode. Aussi accueillit-il avec empressement l'invitation de Sa Majesté de se rendre à Vérone, pour y prendre part aux travaux du congrès, auquel l'Empereur se proposait d'assister en personne.

Par les décisions du congrès de Vérone la France reçut de l'Europe le mandat de pacifier l'Espagne et d'y mettre fin à la révolution. Il serait inexact d'assurer que le gouvernement français fut très satisfait de cette décision des trois cours du Nord, qui se heurta à l'opposition de l'Angleterre. Le parti libéral en France était contraire à toute intervention, qu'elle fût exécutée par le gouvernement, ou par une autre puissance quelconque. Le chef du cabinet lui-même ne sympathisait pas à cette démarche, surtout depuis que l'Angleterre poussait l'hostilité jusqu'à des menaces de guerre, en faisant entendre qu'elle empêcherait par la force des armes le passage des Pyrénées par les troupes

françaises. Le ministre des Affaires Étrangères, le duc de Montmorency, était, il est vrai, pour l'exécution de ce projet; mais en décembre 1822, il donna sa démission. Il fut remplacé par Châteaubriand, qui avait été plénipotentiaire de la France au congrès de Vérone.

Enfin, pour ce qui concerne le roi Louis XVIII, il était dans un tel état d'affaiblissement physique et moral, qu'il était impossible de s'attendre de sa part à une décision sérieuse. Il s'endormait continuellement au conseil des Ministres ou en causant avec ses intimes. L'accord le plus complet existait à cette époque parmi les membres de la famille royale. Il n'y avait plus de trace de l'antagonisme qui avait existé autrefois entre le roi et son frère, l'héritier du trône. Celui-ci s'endormait également en société. Enfin tous deux, le roi et l'héritier du trône avaient une confiance entière dans le chef du ministère et considéraient le comte de Villèle comme « la clef de voûte » de l'ordre politique en France.

En présence de ces faits, on est porté à se demander comment s'expliquer cette intervention de la France dans les affaires d'Espagne et l'expédition d'une armée sous le commandement du duc d'Angoulême au delà des Pyrénées. Il est certain que le gouvernement français n'eût admis d'aucune manière l'intervention d'une puissance étrangère dans les affaires d'Espagne; mais l'idée d'occuper lui-même le territoire espagnol et la capitale devait gagner peu à peu le cœur des hommes au pouvoir. C'est ce qui explique comment le comte de Villèle, qui était en principe l'ennemi déclaré d'une expédition française en Espagne, renonça à cette attitude et passa dans le camp opposé. En dehors de cela, une duplicité innée trouvait dans cette question un terrain fertile pour jouer un double jeu et désappointer amis et ennemis. Son nouveau collègue aux Affaires Étrangères, Châteaubriand, était partisan convaincu d'une intervention française en Espagne.

Enfin — *last not least* — Pozzo di Borgo mit en œuvre toute son énergie et son habileté diplomatique pour entraîner le gou-

vernement français dans la voie qui lui était tracée par le congrès de Vérone. Il usa de tous les moyens pour exercer une pression sur le comte de Villèle, de qui tout dépendait dans cette question. Plus le premier ministre de France était soucieux de ménager les sentiments personnels de l'empereur Alexandre et de mériter la confiance de ce souverain qui exerçait une grande influence sur la marche des affaires en France, plus c'était facile pour l'ambassadeur de Russie de vaincre ses hésitations et ses objections contre une expédition française en Espagne. Cela réussit complètement à Pozzo di Borgo.

Le dernier jour de l'année 1822, l'ambassadeur demanda au chef du cabinet de le recevoir en tête à tête. Il s'appliqua dans cette entrevue à convaincre le premier ministre de l'absolue nécessité pour la France d'exécuter le mandat qui lui était confié par le congrès de Vérone. Pozzo di Borgo fut lui-même agréablement surpris de l'effet de son éloquence. M. de Villèle fut complètement d'accord avec lui et se déclara tout disposé à exécuter la décision des trois cours alliées. Toutefois, il crut devoir ajouter qu'il ne voudrait pas se donner l'apparence d'agir sous la pression des puissances étrangères : c'eût été soulever l'opposition, non seulement des libéraux, mais des royalistes, Monsieur en tête. Il ne restait plus qu'à fixer un plan d'action et à provoquer une rupture entre la France et l'Espagne.

M. de Villèle déclara à l'ambassadeur qu'il ferait en sorte que le gouvernement de Madrid lui fournisse un prétexte de rappeler le ministre de France. Après cette rupture, il prendrait aussitôt des mesures décisives et l'armée française recevrait l'ordre de franchir la frontière d'Espagne.

Ayant établi avec l'ambassadeur ce touchant accord de pensées, le comte de Villèle jugea nécessaire de le confirmer de la manière la plus positive. Il protesta avec énergie contre l'accusation blessante de vouloir se détacher de « l'alliance » et de subir l'influence de l'Angleterre. Ces accusations, disait-il, ne reposent sur aucun fait et ne sont que des inventions inspirées par la malveillance. « Mais je vous prie de dire à Sa Majesté,

ajouta avec chaleur Villèle à l'ambassadeur, que je suis officier de la marine française et que je ne chercherai jamais d'appui dans un gouvernement rival du mien; que je sais où la France peut trouver un allié sincère et que, de toutes les puissances de l'Europe, la Russie seule est placée par nous dans cette catégorie. » (Rapport de Pozzo di Borgo du 19 /31 décembre 1822.)

On pouvait conclure de ces paroles de M. de Villèle que le projet d'exécution militaire contre la révolution d'Espagne était chose décidée en France. En réalité, ce n'était pas le cas. Le gouvernement russe et son représentant à la cour des Tuileries eurent encore bien des démarches à faire pour déterminer le gouvernement français à l'action. Ce n'est qu'à la suite d'une pression énergique exercée par la Russie sur le premier ministre et sur l'héritier du trône, dont le rôle était très influent, qu'une armée française, sous le commandement du duc d'Angoulême, fut envoyée en Espagne.

En janvier 1823, le comte Nesselrode recommandait à Pozzo di Borgo, par ordre suprême, d'appliquer tous les moyens pour obtenir de la France l'exécution sans retard des résolutions prises au congrès de Vérone. En ce qui regarde le nouveau ministre des Affaires Étrangères, Châteaubriand, l'Empereur donnait l'ordre à Pozzo di Borgo de lui rappeler la promesse qu'il lui avait donnée de tout faire pour assurer le succès de l'intervention française dans les affaires d'Espagne. Pour stimuler le zèle de l'ambassadeur dans l'accomplissement de cette mission, on lui recommandait d'insister sur les graves dangers pouvant résulter de la révolution d'Espagne, qu'on n'hésitait pas à appeler « une œuvre monstrueuse de crime et de force ».

Du moment que la France aurait accompli le mandat qui lui avait été confié par l'Europe, elle pouvait être sûre non seulement d'obtenir le rang qui lui convient au sein des nations de l'Europe, mais encore de jouer le rôle éminent de libératrice du roi d'Espagne et de ses peuples.

« En attaquant avec courage dans ses derniers asiles », écrivait le comte Nesselrode, « une faction qui n'attend que le

moment d'accabler la France de tous les maux dont gémit la Péninsule, le roi et son conseil actuel rempliront les destinées utiles et glorieuses que la Providence semble leur avoir réservées. » (Dépêche du comte Nesselrode du 11/23 janvier 1823.)

Le gouvernement russe mettait en même temps en œuvre tous les moyens pour paralyser l'action dangereuse de l'Angleterre qui s'opposait ouvertement à toute intervention étrangère dans les affaires d'Espagne. G. Canning, devenu chef du cabinet anglais, usait de toute son énergie pour détourner le gouvernement français de cette « aventure ». Bien plus, dans tous ses discours au parlement anglais, il contestait péremptoirement le droit d'intervention des puissances alliées et menaçait la France d'une opposition armée de la part de l'Angleterre. (*Stapleton*, George Canning, London, 1837 : t. I, 219, etc., t. III, 230, etc.)

On comprend que les discours des ministres anglais indignaient profondément l'empereur Alexandre. L'opposition anglaise, écrivait le comte Nesselrode à Pozzo di Borgo, le 19 février (vieux style) 1823, est « violente jusqu'à l'oubli de toutes les bienséances, dénaturant les faits, prodiguant les invectives à défaut des raisons solides ». Toutefois l'Empereur exprimait en même temps l'espoir que la raison aurait le dessus dans les conseils du gouvernement anglais et que celui-ci n'irait pas au delà de simples menaces.

« Cependant, si tel n'était pas le cas », écrivait le comte Nesselrode à l'ambassadeur le 3/15 mars 1823, « si contre toute attente la Grande-Bretagne déclarait la guerre à la France pour empêcher le gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne de rendre à l'Espagne le plus essentiel des services, l'Empereur vous autorise à assurer, dès à présent, le cabinet des Tuileries, que ses intentions ne changent pas, que, pour sa part, il regarderait l'attaque dirigée contre la France comme une attaque générale contre tous ses alliés, et qu'il accepterait sans hésiter les conséquences de ce principe... Que la France marche avec confiance et courage, et que, par la promptitude du succès, elle déconcerte tous les calculs des hommes de troubles et de malheurs. »

L'Empereur ne retirait nullement la promesse qu'il avait faite au congrès de Vérone de mettre sur pied une armée russe, qui, selon le désir des alliés, pourrait se rendre là où sa présence serait jugée nécessaire à cause des complications que pourrait entraîner l'intervention dans les affaires d'Espagne. Pour le moment, l'Empereur a décidé d'organiser en Russie une armée d'observation. Mais il désire « qu'un concert préalable s'établisse à cet égard entre *tous les Alliés*, que la mesure elle-même soit en quelque sorte l'expression de leur vœu unanime, et que l'armée puisse être appelée l'armée de l'alliance ».

Cette résolution de l'Empereur de Russie, comme l'écrivait le comte Nesselrode à Paris, fut prise à la suite de la déclaration de La Ferronnays, ambassadeur de France, affirmant que son gouvernement avait résolu de recourir à des mesures énergiques contre les révolutionnaires d'Espagne. L'Empereur fut particulièrement satisfait de l'assurance, donnée par l'ambassadeur, « que le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne se portait à la face de l'Europe l'ennemi déclaré de l'anarchie révolutionnaire, l'allié des doctrines conservatrices de l'ordre social, et que prêt à attaquer la révolution dans son dernier asile, il ne poserait les armes qu'au moment où la révolution serait vaincue par l'affranchissement de l'Espagne et l'entière liberté de son légitime souverain ».

Prenant acte avec une satisfaction particulière de ce ferme langage du représentant du cabinet des Tuileries, l'empereur Alexandre ne put s'empêcher d'exprimer ses regrets de ce que le gouvernement français considérait « l'entreprise de pacifier l'Espagne comme une *entreprise* exclusivement *française*, tandis qu'aux yeux de l'Empereur et de ses alliés, cette entreprise est une *entreprise européenne* ». Il est vrai que la France agit la première et seule pour le moment. Mais elle agit « non pour ses intérêts seuls, mais pour les intérêts, au nom et avec l'assentiment du reste de l'Europe continentale ».

En vertu de ces considérations, Pozzo di Borgo reçut l'ordre d'insister auprès du gouvernement français et de lui faire accep-

ter les trois propositions suivantes du gouvernement impérial : 1° Il ferait bien d'adopter une marche plus franche, plus confiante et plus conforme au mode d'action des puissances alliées; 2° Il serait à désirer que le gouvernement français ne refusât pas de prendre part à la conférence prévue par l'article II du protocole signé à Vérone; 3° On lui recommande de tenir à l'égard de l'Angleterre un langage ferme, mais modéré.

Enfin, on fait part confidentiellement à l'ambassadeur de Russie, sur la foi de renseignements positifs reçus de Madrid, que le chef du cabinet français serait entré en pourparlers intimes avec les révolutionnaires d'Espagne en vue d'y former un ministère avec lequel il pût établir des relations secrètes. (Dépêche du comte Nesselrode du 15/27 mars 1823.)

Tandis que Pozzo di Borgo recevait ces nouvelles instructions détaillées de St-Pétersbourg, la situation à Paris ne s'était pas considérablement modifiée en faveur d'une intervention dans les affaires d'Espagne. Châteaubriand y était de tout temps favorable; mais Villèle n'avait pas encore renoncé à son opposition.

Lorsqu'au commencement d'avril, Pozzo di Borgo lui fit part des instructions qui promettaient, le cas échéant, le concours des troupes russes, le ministre accueillit ces ouvertures avec une réserve très marquée. Il crut ne pas devoir dissimuler que l'assistance de la Russie provoquerait nécessairement une contre-démonstration hostile de la part de l'Angleterre. Mais l'ambassadeur de Russie s'appliqua à persuader le ministre des Affaires Etrangères de France que l'opposition de l'Angleterre à « l'union de l'Europe » ne serait d'aucun effet pratique. Elle se dissiperait d'elle-même. (Rapport de Pozzo di Borgo du 24 mars/5 avril 1823.)

Châteaubriand n'était point assez naïf pour ne pas se rendre compte des malentendus sur lesquels reposaient les arguments du gouvernement russe au sujet de la légalité de l'intervention française dans les affaires d'Espagne. Le cabinet impérial parlait toujours au nom de l'Europe et croyait que la Russie, l'Autriche et la Prusse constituaient toute l'Europe. Mais en réalité

l'Europe n'a jamais songé à donner soit aux trois puissances alliées, soit à la Russie en particulier, le mandat de parler en son nom ou d'intervenir dans la cause d'Espagne. Elle ne l'a jamais fait et ne pouvait pas le faire. Châteaubriand le reconnaissait parfaitement; mais il pensait personnellement que cette intervention pouvait servir les vues de la politique française dans la péninsule ibérique. Villèle était d'un avis contraire,

« C'est une fatalité », écrivait Pozzo di Borgo, « que cet homme ne cesse jamais de faire supposer à ses amis, comme à ses ennemis, qu'il est prêt à abandonner la grande entreprise, qu'il n'a ni voulue, ni empêchée, et que ce sentiment se retrouve dans tous les incidents qui accompagnent une si grande affaire. » (Rapport du 24 mars/5 avril 1823.)

L'ambassadeur de Russie appliqua tous ses efforts à combattre cette « mauvaise volonté » de Villèle. Lorsque ce diplomate lui fit part de ses instructions du mois de mars, confirmant la décision de l'Empereur de considérer toute agression de l'Angleterre contre la France à cause des affaires d'Espagne, comme une attaque dirigée contre la grande alliance et la Russie elle-même, il exprima sa profonde reconnaissance pour cet acte de générosité. Il n'en fit pas moins observer qu'il eût été préférable d'éviter une « apparence solennelle »; car l'Angleterre, une fois qu'elle se serait aperçue que les autres puissances « sortaient de leur neutralité », ne se ferait pas faute d'intervenir activement.

« Je répliquai à l'instant », écrit Pozzo di Borgo, « que c'était une erreur fondamentale de croire qu'il existait des neutres parmi les alliés dans la guerre contre les révolutionnaires d'Espagne, que l'Angleterre connaissait cette vérité par les actes de Vérone. » Mais, poursuivit l'ambassadeur, « notre conversation se termina sans conclusion, comme toutes celles que le président du conseil a avec qui que ce soit sur les affaires politiques ».

N'ayant rien obtenu de Villèle, l'ambassadeur s'adressa à Monsieur, l'héritier du trône, dont l'influence sur le premier ministre lui était connue.

« Je le conjurai », écrivait Pozzo di Borgo au comte Nessel-

rode, « de lui inculquer de ne point s'isoler de l'alliance et de se persuader qu'aucune affaire grave, et notamment celle d'Espagne, ne saurait parvenir à une conclusion conforme au salut des Bourbons sans la coopération intime des grandes puissances continentales, dont l'union est la pierre angulaire sur laquelle reposent la restauration et la conservation de la race régnante.

« La force de ces vérités et l'habitude déjà surannée où je suis de lui en parler, semblèrent faire beaucoup d'impression sur son esprit et il m'assura que j'aurais lieu d'être plus satisfait à l'avenir. »

Toutefois, il se passe encore quelque temps sans que le gouvernement français prenne une décision définitive. Après avoir reçu les instructions du 15/27 mars, Pozzo di Borgo se rendit de nouveau chez le frère du roi pour lui exposer d'une manière pressante toutes les conséquences fâcheuses que pouvaient entraîner à leur suite cette « inconséquence » et cette « duplicité » de la politique du cabinet français. L'héritier du trône lui promit de prêter son concours le plus énergique pour amener une solution satisfaisante de cette question. Là-dessus l'ambassadeur renouvela ses démarches auprès de Châteaubriand et de Villèle, en insistant sur la nécessité impérieuse de prendre une décision. Le ministre des Affaires Étrangères fit l'aveu de son impuissance et dit que le conseil des ministres attendait l'ouverture du parlement et les discours des ministres anglais. A l'ouverture des débats de cette assemblée, Villèle fut très peu satisfait du discours de Canning et dit à ce sujet à l'ambassadeur de Russie que « cet homme n'est point fait pour diriger un Cabinet ». En général, Châteaubriand et Villèle, tous les deux ne ménageaient pas les termes pour exprimer l'indignation que leur inspirait l'attitude du gouvernement anglais dans la question d'Espagne.

Enfin, après de longues hésitations, le gouvernement français prit une décision. Il autorisa le ministre des Affaires Étrangères à convoquer chez lui une conférence des représentants de Russie, d'Autriche et de Prusse pour délibérer en commun sur les affaires

d'Espagne. C'est dans ces conditions que fut signé le protocole du 8/20 avril 1823, par lequel on acceptait la proposition de la Russie de réunir à proximité de la frontière russe une armée, appelée « l'armée de l'alliance », et destinée à se rendre là où, d'un commun accord, sa présence serait jugée nécessaire. Les motifs de cette décision des quatre puissances alliées devaient être publiés dans les principaux organes de la presse européenne. (Rapport de Pozzo di Borgo du 10/22 avril 1823.)

En effet, les troupes françaises, sous le commandement du duc d'Angoulême, passèrent les Pyrénées, en chassant sur leur chemin les contingents révolutionnaires espagnols et firent leur entrée à Madrid, vers le milieu de mai. En Espagne », écrivait le comte Nesselrode à Pozzo di Borgo, « le vœu national environne et protège l'action de la France ».

Toutefois, l'empereur Alexandre ne fut pas entièrement satisfait de la conduite du gouvernement français et du duc d'Angoulême. Celui-ci provoqua son déplaisir en livrant à la publicité une proclamation aux Espagnols sans l'avoir préalablement portée à la connaissance des puissances alliées. Selon l'avis du gouvernement russe, un devoir de délicatesse réclamait l'observation de cette formalité. Il était pour sa part fermement convaincu que le duc d'Angoulême s'abstiendrait d'entrer en pourparlers avec les révolutionnaires espagnols sans le consentement préalable des alliés. En attendant, d'après les renseignements obtenus de Madrid à Saint-Pétersbourg, le gouvernement français semblait disposé à conclure la paix avec les Espagnols après la prise de Saragosse et la retraite de Minas au delà de l'Ebre.

« Répétez à Châteaubriand », écrivait le comte Nesselrode à l'ambassadeur de Russie à Paris, à la date du 5/17 mai 1823, « qu'aux yeux de l'Empereur la partie militaire de l'entreprise ne sera finie, que quand les révolutionnaires auront été forcés dans leurs derniers retranchements, quand on les aura poursuivis l'épée dans les reins, jusqu'à Séville, et s'il faut jusqu'à Cadix, quand le roi sera complètement libre et quand son autorité aura été reconnue sur toute l'étendue de l'Espagne. »

Le gouvernement impérial se défiait tout particulièrement du chef du cabinet français : on l'accusait ouvertement de duplicité, et sa conduite donnait lieu sans cesse à des soupçons et à des malentendus. « La versatilité de M. de Villèle est évidente », écrivait le comte Nesselrode dans une lettre particulière à Pozzo di Borgo. « Les divisions », poursuit le comte Nesselrode, « qui se renouvellent sans cesse entre Châteaubriand et Villèle, le désir que ce dernier trahit à tout instant de transiger avec les révolutionnaires espagnols, les relations que nous savons qu'il continue à entretenir avec eux, sont autant de faits qui doivent nous tenir dans un perpétuel état de méfiance, que la gravité de la crise nous rend doublement pénible. Il en résulte pour le gouvernement français qu'on ne peut jamais apprécier à leur juste valeur les bonnes déterminations qu'il prend, et qu'on se voit obligé, comme vous dites, d'être toujours sur ses gardes contre les surprises que prépare une déplorable finesse, qui souvent ressemble assez à une duplicité très évidente. » (Extrait d'une lettre du 5/17 mai 1823.)

Dans ces conditions on recommandait à l'ambassadeur d'appliquer toute son habileté diplomatique « à maintenir les ministres français dans la voie de l'alliance ». Mais l'accomplissement de cette importante mission fut paralysé par un ordre suprême en vertu duquel il dut se rendre à Madrid, en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi d'Espagne, après le rétablissement sur le trône du souverain absolu. Les instructions données à cette occasion à Pozzo di Borgo et consignées dans le rescrit impérial du 4/16 juin constituent un acte fort curieux.

Sa mission principale consistait à sauvegarder la pleine *liberté* du roi d'Espagne, car il ne saurait être accrédité qu'auprès de la personne d'un roi *libre*, en possession de sa liberté. Toutefois on ne pourrait empêcher le roi d'accorder une constitution à son peuple; mais le comte Pozzo di Borgo a le devoir de lui exposer toutes les terribles conséquences qui pourraient en résulter. Il importe en outre d'établir à Madrid une conférence permanente

des représentants des puissances alliées à l'instar de celle qui siège à Paris. Il faut expliquer au roi d'Espagne la grande utilité de « l'alliance continentale ».

« Une des premières fins de l'alliance continentale », est-il dit dans les instructions, « est d'empêcher que le triomphe du crime et la consolidation des œuvres de la révolte ne compromettent, avec le repos des pays les plus rapprochés du théâtre des événements malheureux, la paix intérieure de tous les États européens... C'est par l'Espagne et pour l'Espagne que l'Espagne doit être sauvée. S'il est avantageux et nécessaire à l'Europe que l'Espagne doive être sauvée; s'il est avantageux et nécessaire à l'Europe que l'Espagne pacifiée cesse de lui offrir un juste motif d'inquiétude, on conviendra que les puissances alliées sont pleinement autorisées à témoigner avec franchise à Sa Majesté Catholique et à ses ministres les vœux qu'elles forment pour la restauration de ses États. »

Les puissances alliées ne doivent pas, il est vrai, intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne. Toutefois elles manqueraient à leur devoir, si elles n'usaient pas de toute leur influence pour favoriser la création en Espagne d'institutions appelées à sauvegarder le respect du pouvoir souverain et l'inviolabilité des droits et des intérêts légitimes.

Telle est la teneur de ces instructions curieuses données par l'Empereur Alexandre Ier à son ambassadeur extraordinaire aux cours des Tuileries et de Madrid. Il serait difficile d'exprimer d'une manière plus saillante toute l'inanité et toute la fausseté de cette fameuse « théorie du droit d'intervention » dans les affaires intérieures des nations étrangères, qui dominait au commencement du siècle passé. Ce « droit » n'était basé que sur de vaines paroles, qui avaient uniquement pour but de troubler le sens commun et de dissimuler des actes révoltants d'arbitraire et de violence. Ainsi, par exemple, l'accord d'une solidité équivoque, conclu entre trois ou quatre souverains de l'Europe, est décoré du titre pompeux « d'alliance continentale. » On reconnaît le roi d'Espagne comme « libre » du moment qu'avec le

concours des baïonnettes et des canons français il est redevenu souverain absolu et affranchi de l'obligation de remplir les engagements solennels contractés vis-à-vis de ses sujets.

En présence de cette direction de la politique des trois cours alliées, et particulièrement de la Russie, leurs représentants diplomatiques à l'étranger étaient sans cesse appelés à faire valoir des exigences contraires au bon sens politique et à tout principe d'équité. Ils devaient tomber nécessairement dans de continuelles contradictions et se trouver souvent dans des positions délicates.

Pozzo di Borgo était sans contredit un homme très intelligent et d'une rare capacité. Il devait se rendre compte de ces flagrantes contradictions et de la faiblesse de cette argumentation qui commençait par la négation du droit d'intervention et finissait par la proclamation de ce même droit au nom de « l'alliance continentale ». Pour ce diplomate corse, au service de Russie, cette doctrine de l'intervention n'avait de valeur que comme un expédient politique pour soutenir l'action prépondérante de la Russie dans les affaires du continent. Mais, quand l'application de cette doctrine pouvait provoquer une catastrophe générale pour l'Europe et la Russie — comme en 1830 — Pozzo di Borgo la jeta de côté, comme un vieux meuble inutile.

En 1823, la prétention de la Russie et de ses deux acolytes de représenter toute l'Europe continentale et de parler en son nom pouvait encore se produire impunément et même dans le domaine pratique. Pozzo di Borgo, toujours scrupuleux à remplir fidèlement les ordres de son souverain et ses devoirs de service, se crut obligé de démontrer aux ministres français que l'Espagne devait être sauvée « par elle-même » et « pour elle-même »; mais avec l'aimable concours des baïonnettes françaises.

En juin 1823, l'ambassadeur de Russie à la cour des Tuileries mit en œuvre toute son éloquence pour convaincre les ministres français de l'absolue nécessité de sauver la nation espagnole des terreurs et des calamités de la « constitution » et des institutions politiques libérales. Les révolutionnaires espagnols furent

vaincus par les armées de la libre nation française; la capitale de l'Espagne se trouvait dans leurs mains; le roi d'Espagne fut rétabli sur son trône, mais non dans le respect et l'affection de son peuple. Il fallait créer et consolider dans ce pays un nouveau régime politique. Mais lequel? — *That is the question!*

L'ambassadeur de Russie adressa à Châteaubriand une question sur ce que devait être à son avis l'influence que les puissances alliées auraient à exercer sur la forme du gouvernement dont l'Espagne devait être dotée? L'auteur futur du livre : *Le congrès de Vérone*, n'eut pas le temps de répondre, que Pozzo di Borgo se mit à lui développer les idées du gouvernement impérial sur cette question.

« Toute modification », dit l'ambassadeur de Russie, « apportée au système de la monarchie espagnole sous le titre de Constitution, quelles que soient les combinaisons que l'on pourrait imaginer, serait regardée comme un hommage rendu à la révolution; et en conséquence le fruit de nos sacrifices tournerait dès lors au profit de nos ennemis. Le roi ni aucun prince de la famille ne se montrerait jamais disposé à consentir volontairement et de bonne foi à se soumettre au contrôle d'institutions créées au milieu de la contrainte et de la confusion; et du moment où l'assentiment serait presque forcé, la rétractation devenait presque inévitable, ainsi que les désordres qui sont la suite de pareilles contradictions... »

« Dans le cas », poursuit l'ambassadeur, « où l'on voudrait rendre les assemblées, quelle que soit leur composition, un ingrédient nécessaire à la marche du gouvernement en Espagne, on doit s'attendre que les révolutionnaires s'y introduiront du moins en partie, et qu'alors la lutte commencera contre l'autorité monarchique, affaiblie par les malheurs passés et incapable de se soutenir contre les armes que nous aurions mises entre les mains de ses ennemis. »

« J'ai ajouté », dit en terminant Pozzo di Borgo, « que par cela même que la France a une constitution, elle doit désirer de ne pas en établir en Espagne, puisque, dans le cas contraire, outre

les obtacles que la nature de son gouvernement lui présente, elle aurait à combattre les oppositions et peut-être les conspirations de la péninsule qui ne manqueraient pas de s'associer à celles qui se trament dans ce pays et en Angleterre ».

Châteaubriand écouta avec attention tous ces arguments, quelque peu risqués, de l'ambassadeur de Russie et « les trouva », d'après le témoignage de celui-ci, « conformes à la saine politique et à sa manière de voir ». (Rapport de Pozzo di Borgo du 7/19 juin 1823.)

Il est fort possible que Châteaubriand se soit énoncé dans ce sens à l'égard de l'ambassadeur de Russie. Mais il est certain que ni le gouvernement français, même de l'époque de M. de Villèle, ni encore moins les notabilités de la pensée et du génie en France ne partageaient ces vues politiques du représentant du gouvernement impérial et du ministre des Affaires Étrangères.

L'expédition de l'armée française en Espagne sous le commandement du duc d'Angoulême ne fut jamais populaire au sein de la nation française, qui n'eut garde de chercher un motif de gloire dans les victoires remportées par ses troupes sur des patriotes espagnols tels que Minas et Quiroga. (Voir Stern, *Geschichte Europas*, Bd II, S. 322 und folg.)

Dans tout état de cause, ni la France, ni les grandes puissances alliées n'avaient lieu de s'enorgueillir du succès de cette intervention armée dans les affaires d'Espagne. L'anarchie, qui commençait à pénétrer dans ce pays malheureux, continuait à y sévir comme par le passé. Pozzo di Borgo eut l'occasion de s'en convaincre à son grand déplaisir, lors de sa courte mission extraordinaire en Espagne.

L'Empereur Alexandre conféra au duc d'Angoulême, pour l'expédition en Espagne, l'ordre de Saint-George de première classe, la plus haute distinction militaire en Russie. Pozzo di Borgo reçut à cette occasion l'ordre de Saint-Wladimir de première classe. Mais, en somme, l'intervention armée en Espagne des membres de « l'alliance continentale » se réduisit à un échec complet.

On aurait tort d'interpréter la récompense accordée au com-

mandant des troupes françaises en Espagne comme un témoignage des bonnes dispositions de l'empereur Alexandre pour le gouvernement français. Celui-ci, grâce à la conduite pleine de duplicité de M. de Villèle, provoquait sans cesse le mécontentement du tsar, qui était en général peu satisfait de la situation intérieure de la France. On recommanda à Pozzo di Borgo, en novembre 1823, d'attirer la sérieuse attention du gouvernement français sur le mouvement révolutionnaire, qui s'était manifesté dans quelques départements.

« Nous avons eu par une voie indirecte », écrivait le comte Nesselrode à l'ambassadeur de Russie le 25 novembre 1823 (v. st.), « quelques détails sur les menées auxquelles les agents de la faction libérale en France se livrent dans les provinces, soit pour semer des troubles, soit pour influencer l'opinion publique dans le sens qui leur convient. Ces agents ne trouvent que trop souvent des appuis et même des complices parmi les employés du gouvernement. Ils prennent à tâche de débiter de fausses nouvelles ou d'altérer celles qui sont favorables à la bonne cause; ils se font un métier non seulement de distribuer avec profusion et *gratis* les feuilles rédigées dans leur esprit, mais encore de les colporter dans les villages, d'en faire lecture aux paysans et de répandre ainsi de funestes erreurs parmi la classe la plus crédule des habitants du pays. »

L'ambassadeur reçut la mission de vérifier ces renseignements et s'ils se trouvaient être exacts, d'en faire l'objet d'un entretien sérieux avec les ministres français. Il devait dans ce cas « attirer l'attention du ministère de sa Majesté Très-Chrétienne sur la nécessité de réprimer des manœuvres aussi préjudiciables à la tranquillité publique qu'à la marche légale du gouvernement ».

Cette sollicitude particulière de l'empereur Alexandre pour la situation intérieure de la France ne peut de nos jours que provoquer une surprise et une perplexité parfaitement justifiées. En quoi les affaires intérieures de la nation française pouvaient-elles en effet le concerner? Voilà une question qui s'impose tout naturellement au lecteur contemporain. Mais l'empereur de Russie,

soucieux de sauvegarder les principes de la Sainte Alliance et le droit d'intervention, s'attribuait à mission légitime de veiller à l'observation scrupuleuse » de l'ordre légal » dans tous les États de l'Europe. La situation intérieure de la France faisait naturellement l'objet de sa sollicitude particulière.

Pozzo di Borgo s'acquitta, en toute conscience, d'une mission délicate, dont la pratique lui était d'ailleurs familière. Il fit part à Saint-Pétersbourg, dans des rapports détaillés, de toutes les les péripéties de la politique française à la fin du règne de Louis XVIII et, sans ménager les couleurs, exposa sous le jour le moins favorable la personne et l'attitude de Villèle pour lequel il n'avait pas la moindre sympathie. L'empereur Alexandre partageait ces sentiments et ne croyait pas devoir dissimuler que le premier ministre de France ne jouissait ni de sa confiance, ni de ses sympathies.

Une occasion se présenta, en janvier 1824, de confirmer ces dispositions. L'Empereur conféra à cette date les insignes de l'ordre de Saint-André, — le plus élevé en Russie — à Chateaubriand, ministre des Affaires Étrangères de France et à son prédécesseur, le duc de Montmorency; Villèle, ayant eu connaissance de ces faits, donna aussitôt l'ordre à La Ferronnays de solliciter pour lui la même récompense. Celui-ci eut assez de tact pour ne pas s'acquitter de cette mission. A la suite de cette désobéissance, l'ambassadeur de France exprima au comte Nesselrode ses craintes au sujet de l'éventualité de son prochain rappel. Pozzo di Borgo reçut l'ordre de donner tous ses soins pour empêcher l'exécution de ce projet; car l'Empereur avait en haute estime La Ferronnays, « qui a toujours plaidé la cause de son pays avec autant de chaleur que de zèle ».

Mais l'Empereur jugeait nécessaire de s'énoncer franchement au sujet de cette faveur particulière pour Châteaubriand et Montmorency. Il leur conférait ces décorations pour leur féconde activité au congrès de Vérone et rien ne saurait modifier les résolutions qu'il avait prises.

« L'Empereur n'est pas moins étonné », écrivait le comte Nes-

selrode à Pozzo di Borgo, le 18 février 1824 (v. st.), « de voir que M. de Villèle ambitionnait la distinction accordée à MM. de Châteaubriand et de Montmorency. Ce ne sont pas seulement les Cabinets, mais le public entier de l'Europe, qui savent que M. de Villèle n'a jamais désiré la guerre contre la révolution d'Espagne et que, dans la conduite de cette guerre, ses principes n'ont été aucunement ceux de l'Alliance. Quand les Alliés résolurent de rappeler leurs ministres de Madrid, M. de Villèle y fit rester le ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne: quand les Chambres discutèrent l'adresse qu'elles devaient présenter au roi en réponse à son discours, M. de Villèle fit clairement entendre que les mesures annoncées par son Maître étaient des mesures auxquelles il avait été contraint de souscrire: quand les Alliés insistèrent sur la nécessité de faire en Espagne les mouvements les plus rapides, les plus promptement décisifs, M. de Villèle prouva qu'à ses yeux une simple démonstration militaire serait suffisante, et le matériel de l'armée française fut organisé en conséquence. Quand les Alliés, invoquant les stipulations les plus positives, demandèrent qu'on délibérât en commun sur des questions d'un commun intérêt, M. de Villèle s'efforça de rendre les conférences de Paris aussi rares et aussi insignifiantes que possible: quand les Alliés représentèrent que toute transaction avec les révolutionnaires serait aussi funeste à la France qu'à l'Europe, M. de Villèle négocia en secret avec Bertrand de Lys : il fit proposer une espèce de traité aux défenseurs de Cadix ».

En présence de ces faits positifs, le comte de Villèle peut-il prétendre à la confiance des souverains alliés? Peut-il compter sur leur gratitude? Mais, dit en terminant ce réquisitoire le ministre des Affaires Étrangères de Russie, il ne dépend que du comte de Villèle de mériter la confiance et la reconnaissance des souverains alliés. S'il agit dès aujourd'hui conformement à leurs intentions et à leur programme, il aura acquis des titres certains à leur gratitude. Une conférence doit se réunir sous peu à Paris pour délibérer sur la question de la révolte des colonies espagnoles en Amérique. Il n'a qu'à y tenir un langage conforme

au désir des souverains alliés et il peut être sûr d'obtenir tout ce qui pourrait faire l'objet de ses souhaits.

Telle est cette curieuse dépêche que Pozzo di Borgo reçut de son ministre des Affaires Étrangères comme semonce à l'adresse du chef du cabinet français. On voit d'après ce document que M. de Villèle devait mériter la bienveillance des souverains alliés et particulièrement celle de l'empereur Alexandre, en montrant plus d'empressement et de docilité à remplir leurs vœux. L'Empereur comptait particulièrement sur cette attitude de sa part dans l'affaire de la répression des insurgés espagnols en Amérique.

Toutefois l'événement prouve que, dans cette question également, M. de Villèle restait récalcitrant et refusait de se conformer au désir des monarques alliés. Même Chateaubriand s'attira des reproches pour avoir adressé sa réponse au cabinet de Saint-James sans l'avoir soumise préalablement à la conférence des représentants des quatre cours alliées. La réponse était bonne en elle-même; mais le gouvernement russe ne put s'empêcher de regretter l'omission de cette formalité. (Dépêche du comte Nesselrode du 27 février 1824 (v. st.).

Il est vrai que l'empereur Alexandre était profondément indigné de la conduite du gouvernement anglais, qui épousa ouvertement la cause de la révolte des colonies espagnoles en Amérique. Il doutait « que l'Europe impartiale, et l'histoire plus impartiale encore, puissent jamais trouver juste et conséquente une semblable politique. » D'après sa conviction intime « le prestige de l'alliance » exigeait que les puissances alliées ne s'en tiennent pas à combattre la révolution seulement en Europe, tandis qu'en Amérique elles l'approuvaient et ne la combattaient pas. Il n'y a qu'un mot d'ordre pour les alliés : « parfaite solidarité, entière franchise, attitude imposante ». (Dépêche du comte Nesselrode du 17/29 mars 1824.)

En attendant, les nouvelles reçues de Paris et de Londres confirmaient de plus en plus l'extrême hésitation du gouvernement français à accepter sans réserve le programme politique de

l'empereur Alexandre. Il déclinait le projet de convoquer à Paris la conférence des représentants des cours alliées et de les faire siéger d'une manière permanente pour traiter la question des colonies espagnoles en Amérique. Il adressait même à ses représentants à l'étranger des instructions qui s'écartaient considérablement des vues de la politique russe. Il fut rapporté à Saint-Pétersbourg que le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, entretenait des relations avec les agents des colonies insurgées.

Pozzo di Borgo reçut l'ordre d'exercer une pression sur Chateaubriand pour le déterminer à recommander à Polignac « d'agir avec plus de circonspection et de réserve ». L'empereur Alexandre pensait en outre que la reprise des délibérations des représentants des quatre puissances alliées imprimerait plus d'unité à leur politique. (Dépêche du comte Nesselrode du 5 avril 1824.)

« L'essentiel aux yeux de l'Empereur », écrivait le comte Nesselrode à Pozzo di Borgo le 1er mai 1824, « est que les puissances du continent se montrent parfaitement unies; que les discussions confidentielles s'ouvrent et se continuent sans interruption; qu'elles soient regardées par tous les membres de l'alliance continentale comme le préliminaire des conférences définitives ». Si l'Espagne venait à invoquer « un secours direct en hommes ou en vaisseaux », les alliés seraient tenus de faire droit à cette réclamation.

L'ambassadeur de Russie à la cour des Tuileries appliquait tous ses efforts à entrenir les relations les plus amicales entre la Russie et la France. La chose n'était pas facile; car, dans bien des questions, il y avait divergence de vues entre les deux cabinets. Dans celle du droit des colonies espagnoles à l'indépendance politique, le gouvernement français était bien plus disposé à suivre les principes du cabinet anglais que ceux adoptés par le sien. Pozzo di Borgo faisait tout son possible pour discréditer à ses yeux la conduite de l'Angleterre qui avait reconnu l'indépendance de ces colonies transatlantiques. Chateaubriand était

complètement d'accord avec lui et promettait d'appuyer le point de vue de la Russie. Mais le comte de Villèle était d'un avis contraire à celui du ministre des Affaires étrangères, bien qu'ils fissent partie du même cabinet. (Rapport de Pozzo di Borgo du 29 mars/10 avril 1824.)

On comprend que l'ambassadeur s'appliquât à diriger contre le comte de Villèle les traits les plus venimeux de sa polémique. « Depuis assez longtemps, « écrivait-il au comte Nesselrode le 29 mars/10 avril 1824, « la France, en cessant d'être un objet d'inquiétude, a presque cessé d'être un objet d'observation. » Grâce à l'expédition militaire en Espagne, le prestige du gouvernement français s'est considérablement relevé et son pouvoir à l'intérieur du pays s'est consolidé. Mais on ne saurait attribuer à M. de Villèle le bénéfice de ce progrès; car il s'est de tout temps opposé à cette expédition et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour corrompre l'opinion publique en France. Il ne dédaigne pas de recourir à des actes de vénalité dans les élections parlementaires, pour former une Chambre constituée pour plus de la moitié de ses affidés.

« Il est aujourd'hui », d'après le témoignage de l'ambassadeur de Russie, « le maitre de tous les emplois, de tous les ministères et de tous les départements formant l'administration générale du royaume. Il distribue environ un milliard par année; il va s'emparer des opérations relatives à la réduction de l'intérêt... La fortune publique et celle des particuliers, devenus instruments du gouvernement, sont toutes dans sa main. Le Roi et Monsieur le regardent comme l'homme qui les fera l'un mourir et l'autre régner en paix. La favorite en retire tout l'argent qu'elle désire. Les journaux royalistes sont à sa solde... La paix de l'Europe, l'abondance et le bien-être intérieur de la France lui permettent de conduire à la fois son système d'ambition et de quiétisme. »

« A l'heure actuelle », dit Pozzo di Borgo en terminant son rapport du mois d'avril, « toute opposition à M. de Villèle serait inutile, intempestive et évidemment nuisible. »

Dans ces conditions, l'ambassadeur se pose la question au sujet de la conduite qu'il avait à tenir et y répond en ces termes : « L'attitude du représentant de l'Empereur, dans cette situation, doit être grave et mesurée sans se compromettre ni par une approbation prononcée, ni par une opposition inefficace et par cela même inconvenante. »

Malgré des preuves manifestes des dispositions du chef du cabinet français peu favorables aux vues de la politique russe, le gouvernement impérial persistait dans ses efforts de le retenir au sein de l'alliance des grandes puissances continentales. Il travaillait sans cesse à s'opposer à l'action dissolvante du cabinet anglais et continuait à témoigner au gouvernement français sa confiance. Dès qu'une nouvelle question surgissait à l'horizon politique, il ne manquait pas de consulter son allié français.

C'est ainsi qu'il crut devoir agir en 1823, lorsque les États-Unis d'Amérique soulevèrent la question de reconnaitre, en temps de guerre, l'inviolabilité de la propriété privée de l'ennemi en mer. Le gouvernement russe fit part au cabinet des Tuileries d'une note et d'un projet de convention en 21 articles, qui avaient été remis au comte Nesselrode par M. Middleton, ministre des États-Unis d'Amérique. En portant à sa connaissance son projet de réponse à ces ouvertures, il demanda l'avis du cabinet français, car il ne voulait pas prendre une « résolution isolée ». En transmettant ces actes, le gouvernement russe fit entendre confidentiellement qu'il comprenait « le vrai but » de cette proposition américaine, « tout entière à l'avantage des États-Unis ». Mais il ne reconnaissait pas moins tout ce qu'il y avait « d'honorable et de salutaire » dans ce projet américain, dont le sort dépendait entièrement « de la majorité des puissances maritimes; et Sa Majesté ne désirait même exercer aucune influence sur les déterminations ».

La retraite de Châteaubriand, en juin 1824, porta un coup fatal à tous ces efforts de l'empereur Alexandre pour entretenir des relations intimes avec le cabinet des Tuileries. Elle provoqua

des regrets très sincères à Saint-Pétersbourg. (Dépêche du comte Nesselrode à Pozzo di Borgo du 26 juillet (v. st.) 1824.)

Cet événement imprévu produisit une action si considérable sur la marche des négociations diplomatiques que l'ambassadeur de Russie crut devoir en faire l'objet d'un rapport détaillé. Chateaubriand lui-même lui dit qu'il n'avait pas demandé sa retraite et qu'il n'avait pas été « renvoyé »; mais que Villèle l'avait simplement « chassé » du ministère des Affaires étrangères. Il y avait eu de tout temps entre les deux ministres un antagonisme très prononcé. Chateaubriand était pour une exécution militaire en Espagne : Villèle y était contraire. Le premier était pour une intervention dans la révolte des colonies espagnoles de l'Amérique centrale; le second s'opposait à cette mesure. Dans la question brûlante de la conversion de l'intérêt de la dette publique, le Ministre des Affaires étrangères faisait ouvertement de l'agitation contre le chef du cabinet. Quand ce projet fut rejeté à la Chambre des pairs, Villèle prit la résolution de « chasser » Chateaubriand. Il le fit dans une forme très blessante.

« Le mode de son renvoi », écrivait le comte Pozzo di Borgo le 5/17 juin 1824, » a été un raffinement d'insulte et d'humiliation. On le trompa le samedi, en l'empêchant de parler sur la septennalité (du mandat des députés); on le laissa se présenter à la cour, le dimanche, pour lui faire dire qu'il ne serait pas reçu; on choisit le jour d'un grand dîner et d'une réception officielle, pour l'obliger à contremander ses invitations; enfin on épuisa toutes les inventions de la malignité et de la bassesse pour écraser un homme que les Bourbons comptaient la veille au nombre de leurs serviteurs les plus fidèles et les plus méritoires ».

Après avoir éloigné son rival, Villèle devint maître absolu de la situation. Selon l'avis de l'ambassadeur, « la toute-puissance » de ce ministre devait durer encore longtemps; car « le roi le veut ainsi, parce que Mme du Cayla lui dit de le vouloir; Monsieur de son côté partage cette prédilection, parce qu'il gouverne et qu'il a l'idée la plus avantageuse des talents et de l'habileté du premier ministre ». En attendant, « tout le monde

se prononce contre lui », et comme tout le ministère se concentre en lui, il est le point de toutes les attaques. La défiance est générale et les actes du gouvernement prennent de plus en plus un caractère d'arbitraire et de violence.

« En général », dit Pozzo di Borgo, en terminant son rapport du mois de juin. « le gouvernement de la France est maintenant une anomalie difficile à définir. La cour se conduit comme dans les temps de décrépitude de la vieille monarchie : faiblesse, favoritisme d'une femme perdue de réputation, intrigues, dépenses et toutes les inconséquences qui les accompagnent. »

On comprend que l'ambassadeur de Russie redoutait un changement de la politique française après la retraite de Chateaubriand. Il interpella Villèle à ce sujet et celui-ci lui répondit que tout resterait comme par le passé, et que le gouvernement français désirait agir toujours de concert avec les puissances alliées. Toutefois, il importait de trouver un successeur à Chateaubriand et de reconstituer le ministère. Pozzo di Borgo fait un tableau piquant de ce qui se passait en France dans les sphères du gouvernement à la veille de la mort du roi Louis XVIII, vieux et infirme.

C'est Mme du Cayla et son véritable amant, Sosthène de La Rochefoucault, qui dirigent toutes les affaires et disposent de toutes les places. Le père de celui-ci, le duc de Doudeauville, fut nommé au poste important de ministre de la Maison du Roi. A celui de ministre des Affaires étrangères (le huitième dans le courant de dix ans) fut appelé le baron de Damas, à cause de son peu d'activité et même de son manque de capacité dans l'administration de la guerre dont il était chargé. Mais Villèle dit naïvement à l'ambassadeur que de fait il y aurait deux ministres des Affaires étrangères : Damas et lui. L'ambassadeur prit la résolution de ne traiter les affaires qu'avec Villèle et de n'observer à l'égard du baron de Damas que les convenances nécessaires.

Pozzo di Borgo s'arrête aux conclusions suivantes : « C'est une anomalie que l'influence d'une femme dans un gouvernement représentatif et sous un roi vieux, aveugle, tombant en dissolu-

tion par l'effet des maladies les plus affligeantes, et dont l'existence est, pour ainsi dire, un miracle inexplicable par les lois de la nature; cependant cette influence existe; elle agit et décide, lorsqu'elle se prononce sur les affaires les plus essentielles de l'État. » (Rapport du 24 juillet/5 août 1824.)

Quoi qu'il en soit, Villèle restait l'arbitre des destinées de la France, non seulement jusqu'à la mort de Louis XVIII, mais encore au commencement du règne de Charles X. Selon une heureuse expression de Pozzo di Borgo, il réussit à se maintenir si longtemps au pouvoir, parce qu'il « use de la royauté pour se défendre et au lieu de se mettre entre le trône et ses propres adversaires, c'est le trône qu'il place entre eux et lui ». (Rapport du 25 août/6 septembre 1824.)

Malgré tous ces défauts de Villèle, que l'ambassadeur de Russie considérait comme un intriguant avide de pouvoir et vindicatif, il redoutait bien plus dès l'année 1824 un autre homme d'État français — le prince de Polignac — qui occupait à ce moment le poste d'ambassadeur de France à Londres. C'est de lui que Pozzo attendait déjà à cette époque la chute de la dynastie des Bourbons.

« M. de Polignac », écrivait-il au comte de Nesselrode en août 1824 », est médiocre, suffisant, dévôt avec affectation, ambitieux et avide sans mesure. Il vise à jouer un rôle important sous le règne futur; Dieu veuille que le mal qu'il fera ne soit pas proportionné à l'importance à laquelle il aspire! »

Cette prédiction se réalisa en 1830.

Enfin, le roi Louis XVIII mourut le 4/16 septembre 1824 et Charles X monta sur le trône. La nation était si lasse des tiraillements qui avaient signalé le règne du défunt, qu'elle accueillit avec enthousiasme son successeur qui sut à ses débuts entretenir les sympathies populaires. C'est dans ces conditions que devait commencer le règne du dernier représentant de la dynastie des Bourbons sur le trône de France.

II

Après l'avènement au trône de Charles X, un sentiment de sécurité et une certaine confiance dans l'avenir semblaient avoir gagné du terrain dans l'esprit de la nation. Celle-ci accueillit le nouveau souverain avec un enthousiasme marqué et s'empressa d'interpréter son avènement comme un fait appelé à mettre fin au régime établi par le roi vieux et impotent, la favorite et le tout-puissant Villèle, que Pozzo di Borgo se plaisait toujours à appeler « Souverain et Ministre ». Les discours que le roi crut devoir adresser aux différentes députations rassurèrent également la nation qui se livra « à un concert de louanges difficiles à décrire », ainsi que le mandait l'ambassadeur dans son rapport du 5 17 octobre 1824. Contrairement au désir du premier ministre, le roi appela auprès de lui son fils, le duc d'Angoulême, et rétablit la liberté de la presse. Villèle ne resta pas moins le ministre tout-puissant; car le roi l'estimait plus capable que les autres et plus apte à mettre en œuvre le programme de sa politique.

Ainsi, à ses débuts. Charles X justifia les paroles qu'il avait adressées en août 1824 à l'ambassadeur de Russie comme héritier du trône : « J'espère que je resterai encore longtemps à côté du trône; mais si Dieu m'y appelle, j'aime que l'Empereur sache que je ne changerai rien, ni mon système, ni mes ministres. »

Il était d'une haute importance pour le gouvernement impérial de se convaincre que sous le présent règne le système de la politique étrangère ne subirait aucun changement. Bien des raisons sérieuses inspiraient des craintes à ce sujet. Grâce à Canning, l'Angleterre se détacha de l'alliance des grandes puissances continentales et leur fit ouvertement opposition dans toutes les questions politiques. Dans les affaires d'Espagne, de Portugal et de l'Amérique centrale, le gouvernement anglais se fit un devoir de paralyser par divers moyens toute velléité d'intervention de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Dans la question

d'Orient, l'antagonisme entre les deux camps menaçait d'aboutir à une rupture ouverte. Quelle sera l'attitude qu'adoptera le roi Charles X entre ces deux camps? Subira-t-il définitivement l'influence de l'Angleterre, ou bien restera-t-il fidèle à l'alliance continentale des trois cours du Nord?

Pozzo di Borgo s'appliqua à éclaircir ces questions aux premières audiences que le nouveau roi de France daigna lui accorder. Charles X reçut l'ambassadeur de Russie, à la mi-octobre, de la manière la plus gracieuse. L'ambassadeur le félicita à l'occasion de son avènement et insista sur l'empressement avec lequel la nation française avait accueilli ce changement de règne. « Le roi se montra si content de la situation et des démonstrations de son peuple, qu'il m'en parla avec un contentement infini et dans la plus grande joie de son cœur ». En ce qui concerne le système politique général, « Sa Majesté ajouta qu'elle ne voyait le salut de l'Europe que dans la force de cette fédération qui présentait un obstacle insurmontable à toutes les innovations dangereuses et aux tentatives des révolutionnaires ». (Rapports de Pozzo di Borgo du 5/17 octobre 1824.)

Toutefois, l'ambassadeur de Russie ne fut pas entièrement rassuré. Il ne se faisait pas d'illusion sur l'action dissolvante de la politique anglaise et jugeait de son devoir d'attirer l'attention du roi sur ce danger. Il lui fit comprendre « que Canning cherchait à l'entraîner par ses insinuations dans des voies de perdition; que son projet tendait à détruire le caractère de la Restauration; que la France se priverait de son véritable soutien; que la France et l'Angleterre ne parviendraient jamais à combiner leurs intérêts par un système exclusif des autres ».

Charles X donna à l'ambassadeur les meilleures assurances, affirmant qu'il voyait toujours le salut de la France dans l'alliance avec les grandes puissances et qu'il déplorait de constater que l'Angleterre s'en était détachée. Dans la question d'Orient en particulier, le roi de France déclara qu'il était entièrement d'accord avec la politique de l'empereur Alexandre Ier. (Rapport de Pozzo di Borgo du 16/28 décembre 1824.)

Les rapports de Pozzo di Borgo devaient produire à Saint-Pétersbourg la meilleure impression. Les craintes au sujet d'un changement éventuel de la politique française furent reconnues sans objet. L'ambassadeur reçut l'ordre de « continuer » ce mode d'action en vue de retenir le cabinet des Tuileries dans les mailles serrées « de la grande alliance ».

« Aux yeux de Sa Majesté Impériale », écrivait le comte Nesselrode à l'ambassadeur à Paris en janvier 1825, « vous avez obtenu le plus important des résultats, en parvenant à ramener M. de Villèle aux opinions de l'alliance et à lui faire adopter et défendre les principes salutaires qui sont la garantie de la tranquillité des États et de la paix générale. »

Quant à la politique du gouvernement anglais, elle vise directement la dissolution des bases de la paix européenne; car elle oublie que, dans les affaires internationales, aussi bien que dans les affaires privées, on ne saurait poursuivre ses propres intérêts au détriment des droits légitimes des autres.

Plus particulièrement dans la question grecque, la politique égoïste de l'Angleterre devait fatalement amener une catastrophe. En vue de la prévenir, l'empereur Alexandre résolut de proposer à ses alliés et à la France d'intervenir sans retard et par des moyens énergiques dans l'insurrection de la Grèce, et de fixer d'un commun accord les mesures de coercition collectives à prendre contre la Porte. Il serait désirable que le ministre de France à Constantinople reçût des instructions en vue d'appuyer dans ce sens l'attitude du représentant de Russie. (Dépêche du comte Nesselrode du 4/16 avril 1825.)

Dans le cas, où le cabinet des Tuileries verrait des difficultés à accepter les ouvertures de la Russie dans la question d'Orient, on recommandait à l'ambassadeur de cesser tous pourparlers ultérieurs à ce sujet.

Pozzo di Borgo aborda l'exécution de cette mission importante avec l'habileté qui le distinguait. Le succès en fut considérablement compromis par l'arrivée à Paris, pour quelque temps, du Chancelier autrichien, prince de Metternich, qui était un ennemi

déclaré de toute mesure de coërcition contre la Porte. Pozzo di Borgo eut plusieurs entrevues avec le prince de Metternich et il en a consigné les résultats dans un « journal » fort intéressant qu'il a tenu dans cette circonstance. On comprend qu'il ne réussit pas à faire changer d'idées le prince de Metternich. D'autre part, il eut un plein succès dans ses efforts pour retenr la politique française dans les voies choisies par l'empereur Alexandre, à la fin de sa vie, pour la solution équitable de la question hellénique. Afin d'atteindre ce but, Pozzo di Borgo ne laissait jamais échapper l'occasion de donner à Villèle des témoignages de respect et de confiance. Il prenait au sérieux même le baron de Damas, ministre des Affaires étrangères. Il ne négligeait pas de s'adresser directement au roi et de flatter sa perspicacité et sa haute expérience en matière politique.

Il importait surtout de gagner les bonnes dispositions de Villèle ; car de fait ce dernier dirigeait toutes les affaires. Ce qui constituait sa force, c'était la conviction du roi qu'il était « le ministre nécessaire ». Pozzo trace le portrait de Villèle en ces termes concis : « Son idée dominante est de tout concentrer dans sa personne, soit en donnant au ministère des Finances, qu'il dirige, des attributions et une latitude incommensurables, soit en exerçant sur les autres départements une surveillance impérieuse, que la confiance du roi et la médiocrité de ses collègues lui permettent de pratiquer sans mesure ». (Rapport de Pozzo di Borgo du 2/14 mars 1825.)

L'ambassadeur de Russie commença naturellement par s'adresser au ministre des Affaires étrangères pour lui communiquer les instructions qu'il avait reçues au sujet de la question d'Orient. Mais le baron de Damas était un ministre d'une singulière espèce : il n'exprimait jamais son opinion, répondait d'ordinaire par le mutisme le plus complet et promettait le plus souvent d'en référer au Conseil des ministres, c'est-à-dire de demander des instructions au comte de Villèle.

Il en fut de même lorsque Pozzo, au commencement du mois, fit part au ministre des Affaires étrangères des instructions du

comte Nesselrode, qui lui recommandaient d'obtenir le consentement du gouvernement français à ce que des mesures de coercition fussent prises à l'égard de la Porte. Ce ministre ne répondit rien du tout.

« Vous n'aurez pas de peine à vous persuader, monsieur le comte », écrivait Pozzo di Borgo au comte Nesselrode, « que la difficulté de la matière, jointe à la crainte de se compromettre en se prononçant, rendirent ce ministre si tardif dans ces conceptions et si obscur dans ces réponses, que je reconnus l'impossibilité d'en tirer des éclaircissements sans lui dicter ces mêmes points, afin qu'il se formât une idée claire de ce que je lui présentais comme capable de guider la conférence de Saint-Pétersbourg à un but positif. »

Après ces étranges explications avec le ministre des Affaires étrangères, il y eut une réunion du Conseil des ministres qui s'occupa de l'examen des propositions russes. Immédiatement après cette séance, l'ambassadeur de Russie se présenta chez le baron de Damas pour en connaitre les résultats. Le ministre exprima le regret de ne pouvoir lui dire « rien de bien positif ». Là-dessus l'ambassadeur s'adressa au chef de cabinet avec prière de le renseigner d'une manière plus précise, le baron de Damas ne lui ayant rien dit. Villèle répondit à Pozzo di Borgo que « le ministre des Affaires étrangères n'avait peut-être pas assez compris ce qui avait été arrêté en conseil! » Le président du conseil avoua en même temps à l'ambassadeur que le baron de Damas était un ministre des Affaires étrangères peu capable; mais d'ailleurs un parfait honnête homme! Le comte de Villèle s'abstint de dire à cette occasion, s'il suffisait d'être un parfait honnête homme pour être un bon ministre des Affaires étrangères.

Par ses entretiens ultérieurs avec le chef du ministère français, Pozzo di Borgo put se convaincre que le gouvernement français n'était pas opposé aux mesures de coercition à prendre contre la Porte; mais il ne voulait pas se ranger ouvertement du côté de la Russie contre l'Angleterre et l'Autriche. Il redoutait la

première de ces puissances et ne voulait pas se brouiller avec la seconde. Enfin il n'entendait d'aucune manière prendre une part active dans ces mesures.

Selon l'avis de Villèle, la position des grandes puissances alliées dans la question d'Orient était fausse et humiliante. En ce qui concernait « le système du prince de Metternich, savoir de laisser les Turcs battre et soumettre les Grecs par la force des armes », il se déclarait épuisé. (Rapport de Pozzo di Borgo du 4/16 octobre 1825.) Il restait à l'ambassadeur de Russie de s'adresser directement au roi et de le convaincre de prendre ouvertement parti pour la Russie. Il y avait lieu d'espérer que ce vœu serait rempli.

En février 1825, arriva à Paris le prince Wolkonsky, chargé d'offrir au roi les félicitations de l'Empereur à l'occasion de son avènement au trône. Le prince fut honoré de l'accueil le plus gracieux. Le roi lui dit, entre autres, les paroles suivantes : « Je n'oublierai jamais ce que l'Empereur a fait pour ma famille, en délivrant la France; oui, répéta Sa Majesté, il a débarrassé la France d'un grand fléau. Notre pays jouit d'une grande prospérité et vous en avez la preuve dans le budget qui vient d'être présenté aux Chambres. Nos finances sont dans l'état le plus florissant, quoique les frais de nos dépenses extraordinaires se montent annuellement à plus de cinquante millions. » A l'audience de congé, le roi ajouta : « Je vous prie d'assurer l'Empereur que je souhaite vivement conserver l'heureuse intelligence qui règne entre la France et la Russie, et que tous mes efforts tendront vers ce but. » (Rapport du prince Wolkonsky du 2/14 mars 1825.)

En présence de ces assurances d'amitié et de reconnaissance pour la Russie et se rappelant les bonnes dispositions du roi à son égard, Pozzo di Borgo espérait trouver en sa personne un ferme appui pour seconder les vues de la politique russe à l'endroit de la Porte. Ces espérances ne furent justifiées qu'en partie : le roi se prononça d'une manière très sympathique pour le programme de la politique russe; mais il ne dissimula par ses craintes de

provoquer des complications internationales pour la France.

« L'Empereur, dit le roi à l'ambassadeur, a parfaitement raison : rien de plus généreux que toute sa conduite dans cette malheureuse affaire; mais quel parti prendre? Comment la terminer sans risquer de troubler la paix du monde? A côté de tous les autres dangers, nous avons celui de l'Angleterre, qui s'est séparée et paraît vouloir se tenir dans une attitude menaçante. Cette position n'est pas indifférente pour la France, qui ne saurait être assez sur ses gardes, afin d'éviter de s'engager dans aucune démarche propre à compromettre sa tranquillité. » (Rapport de Pozzo di Borgo du 4/16 mai 1825.)

L'ambassadeur de Russie ne pouvait se considérer comme satisfait par cette réponse du roi de France. Il s'appliqua à démontrer que l'intervention des puissances alliées dans les affaires d'Orient était commandée par une nécessité impérieuse; que ce n'était que par des mesures énergiques qu'il serait possible d'empêcher l'embrasement de tout le midi de l'Europe; que plus les puissances alliées agiraient avec unanimité, plus l'opposition de l'Angleterre se dissiperait rapidement, etc.

Mais tous ces arguments de Pozzo di Borgo, quelque plausibles qu'ils fussent, ne produisirent aucune impression sur le roi Charles X, qui resta convaincu de la nécessité absolue de la paix pour la France. L'intervention armée de celle-ci ne manquerait pas de provoquer une opposition armée de l'Angleterre; et Charles X considérait comme un devoir sacré de prévenir une semblable catastrophe.

Ainsi, Pozzo di Borgo subit décidément un échec dans ses efforts pour déterminer le gouvernement français à une politique plus active dans la question d'Orient. Il en conclut que le roi et le premier ministre étaient animés du sincère désir d'entretenir les relations les plus amicales avec la Russie, sous la réserve de ne pas porter atteinte à la paix internationale. Ils redoutaient surtout une rupture avec l'Angleterre.

L'attitude prise par le gouvernement français devait nécessairement reposer sur une base réelle et se rattacher à des causes

inéluctables. Pozzo di Borgo trouvait l'explication de la politique étrangère du cabinet français dans la situation intérieure et le régime du gouvernement en France. Aussi, ses rapports contiennent-ils des faits très intéressants et des considérations sur l'ordre des choses à l'intérieur du pays. La politique étrangère se reflétait dans la situation intérieure de la France comme dans un miroir. Elle était l'écho fidèle du régime suivi à l'intérieur et ce régime contenait les germes de nouveaux désordres, de révolutions et de catastrophes. Dès le commencement du règne de Charles X, le gouvernement trahissait des symptômes de faiblesse et de dissolution manifestes à l'intérieur. Comment pouvait-il se montrer fort et viable dans ses relations extérieures?

Dans ses dépêches diplomatiques pour l'année 1825, Pozzo di Borgo fait un tableau de la situation intérieure en France, qui explique non seulement la chute prochaine du comte de Villèle, mais fait pressentir celle du roi Charles X et de la vieille dynastie des Bourbons.

En août 1825, l'ambassadeur se prononce en ces termes dans un rapport à son gouvernement : « Au milieu de ce calme apparent, il existe néanmoins des germes de divisions et de mécontentement. Les divergences d'opinion et le conflit des doctrines se montrent à la surface, mais la masse, sans y être indifférente, n'en est pas assez agitée pour s'abandonnner encore à des mouvements désordonnés... Le ministère, ou pour mieux dire M. de Villèle, dans lequel tout le pouvoir est concentré et en quelque sorte consubstancié, a forcé l'attention du public et celle de ses amis et de ses ennemis à s'occuper presque exclusivement de la question relative à la réduction des rentes. » (Rapport de Pozzo di Borgo du 8/20 août 1825.)

En octobre de la même année, Pozzo di Borgo rapporte que l'impopularité du gouvernement, et surtout celle de Villèle, augmente de jour en jour. Mais le roi pour cette raison même semble le protéger tout particulièrement.

« Le roi Louis XVIII », écrivait l'ambassadeur le 31 octobre/12 novembre 1825, « avait des préférences pour ses servi-

teurs; mais, excepté le favoritisme de M. Decazes, il les regardait en même temps comme des instruments de son gouvernement et les laissait tomber, dès que les circonstances les rendaient, selon lui moins propres à remplir leur vocation. Mais le roi actuel, qui, toute sa vie, a été homme de parti, a conservé sur le trône les mêmes sentiments : il se regarde comme engagé dans les questions et dans le sort de ses ministres; il participe à leurs inquiétudes et presque aux affronts qu'ils reçoivent. Il traite avec dureté les gens qui les contrarient : et par la vivacité et, j'oserai dire, l'imprudence de cette conduite, il rend plus difficiles les remplacements, s'il se trouvait dans le cas d'en faire. M. de Villèle a trop d'intérêt à cultiver une pareille erreur, pour en désabuser son Maître. »

Ce désarroi intérieur, loin de s'améliorer, ne faisait qu'empirer avec le cours du temps. En décembre 1825, Pozzo di Borgo écrivait à son gouvernement que la position de Villèle devenait impossible. Ses opérations financières avaient complètement échoué. Il avait solennellement promis que la rente française ne tomberait jamais au-dessous de 75 francs, tandis qu'elle avait atteint le chiffre de 65 francs. « Il n'a jamais existé un gouvernement, » écrivait l'ambassadeur de Russie, qui eût été « moins d'accord avec les dispositions de la nation qu'il gouverne, que ne l'était le gouvernement de M. de Villèle ». Toutefois, le roi persiste à le considérer « comme le représentant le plus capable du parti qui le lui a recommandé. Par conséquent, il en est le plus digne représentant. Chercher d'autres ministres, ce serait s'adresser à un autre parti; ce que le roi ne voulait d'aucune manière. D'ailleurs, changer, c'est agir et se mettre dans la nécessité de faire de nouvelles combinaisons, ce que le roi désire éviter par-dessus tout. Quant à Villèle, il est convaincu qu'il réussira à prévenir une tempête et à garder son poste. »

Selon l'avis de Pozzo di Borgo, un changement de ministère ne contribuerait en rien à modifier, soit la situation intérieure de la France, soit sa politique étrangère. « La France, au lieu de se

fortifier, s'agite par des questions abstraites et par les misérables querelles de partis plus misérables encore. Dénuée d'alliances intimes, son premier ministre a gâté le rôle qu'elle jouait dans l'alliance générale. Il voudrait être bien avec tout le monde, et n'a la confiance de personne ».

Toutefois, après avoir tracé un tableau aussi sombre de la situation intérieure de la France, Pozzo di Borgo croit devoir prévenir son gouvernement qu'il n'a pas l'intention de lui inspirer des « alarmes exagérées ». Il voulait seulement justifier les motifs qui le portaient à se tenir loin de Villèle et expliquer les causes de ce désarroi intérieur de la France. C'est par les conditions de la situation intérieure que s'expliquent l'instabilité et le manque de fermeté de la politique étrangère du gouvernement français. L'ambassadeur considérait que sa mission devait consister à chercher à retenir la politique française dans une direction convenable dans toute les questions politiques et particulièrement dans les affaires d'Orient. (Rapport du 21 novembre /3 décembre 1825.)

En décembre 1825, mourut l'empereur Alexandre Ier. La nouvelle de sa mort produisit une forte impression à Paris sur le roi Charles X, qui s'empressa de déclarer à l'ambassadeur de Russie qu'il se proposait d'entretenir avec le nouveau Tsar les mêmes relations d'amitié qui l'unissaient à l'Empereur défunt.

Paris fut encore plus ému de l'insurrection du 14 décembre. Pozzo di Borgo eut bien de la peine à rassurer les esprits et à démontrer que le pouvoir autocratique de l'empereur Nicolas Ier était resté inébranlable. Par la signature du protocole de Saint-Pétersbourg de mars 1826 sur la question Hellénique, le souverain qui venait de monter sur le trône fournit la preuve de sa ferme résolution d'en finir quand même avec l'obstination et la barbarie des Turcs dans leur lutte avec les Grecs insurgés.

Aussitôt après son avènement au trône, l'empereur Nicolas donna l'ordre à son représentant à la cour des Tuileries, dont il avait en haute estime les capacités politiques, de lui présenter un tableau complet des relations de la Russie avec les puissances

étrangères et particulièrement avec la France. Pozzo di Borgo s'acquitta scrupuleusement de cette mission par son travail remarquable du 21 janvier/2 février 1826.

Tout en constatant l'influence « illimitée » de Villèle sur le roi et le gouvernement, Pozzo di Borgo n'ajoute pas moins une certaine importance à l'action du clergé sur les décisions du roi. Bientôt, en effet, les congrégations s'emparèrent complètement de ce roi livré à la dévotion. L'ordre des jésuites fut rétabli malgré la forte opposition des libéraux. Cette domination des cléricaux amena en fin de compte la chute de la dynastie des Bourbons dans la personne de Charles X.

Ce jugement porté par Pozzo di Borgo sur le pouvoir exclusif des jésuites, des membres des congrégations et des cléricaux à la cour des Tuileries est entièrement confirmé par ces paroles dites presque à cette même époque par Charles X au marquis de La Ferronnays :

« Mon cher marquis, vous voulez sauver ma couronne, et peut-être y parviendrez-vous; mais vous ne sauverez pas mon âme; et c'est là la grande affaire. »

Quoi qu'il en soit, au commencement de l'année 1826, tout était tranquille en France, et rien ne faisait présager la catastrophe de 1830. Mais il faut rendre justice à Pozzo di Borgo que, sans assumer le rôle ingrat d'une Cassandre, il envisageait la situation politique avec clarté et ne se dissimulait pas les symptômes d'une tempête qui ne devait pas tarder à éclater. Il se plaisait à constater le désir manifeste du cabinet des Tuileries d'entretenir avec la Russie les relations les plus amicales à l'avantage mutuel des deux nations. Villèle semblait tout disposé à adopter les vues du gouvernement russe quant à la nécessité de prendre des mesures de coercition contre la Porte, en vue de rétablir l'ordre et la paix dans le sud-est de l'Europe.

Le roi Charles X crut devoir confirmer cette résolution dans un entretien avec l'ambassadeur de Russie au commencement de l'année 1826, avant que la nouvelle de la signature du protocole anglo-russe de mars fût reçue à Paris. Le roi s'appliquait à

démontrer que Canning était lui-même coupable de l'obstination des Turcs; car il se plaisait à entretenir en eux une grande présomption et une extrême arrogance. « Pour ce qui concerne la France, elle était prête à contribuer de tout son pouvoir avec les autres alliés, que l'Angleterre veuille ou non y concourir, à terminer les troubles d'Orient et elle assurait que ses escadres se réuniraient même à celles de la Grande-Bretagne. »

Il est vrai, poursuivait le roi, que la France a besoin de la paix; mais elle se fera un devoir d'agir en commun avec les autres grandes puissances. A cette occasion « le roi entra dans quelques détails sur la perversité de ceux qui s'opposent à son gouvernement, en protestant, d'un ton très ému, qu'il croyait agir pour le mieux et que tous les soirs, en récapitulant sa journée, il avait la conscience de ne pas mériter l'impopularité qu'on s'efforçait de jeter sur lui ».

En prenant congé de l'ambassadeur, le roi lui dit : « Assurez l'empereur Nicolas que ma conduite sera franche et loyale et que si mon rôle ne peut pas être brillant, il ne cessera jamais d'être honnête. » (Rapport de Pozzo di Borgo du 16/28 avril 1826.)

Ainsi, selon l'avis de Pozzo di Borgo, Canning était l'ennemi acharné de la Russie et ne cherchait que l'occasion de lui porter quelques coups sensibles. Le roi de France assurait l'ambassadeur de Russie de sa ferme intention de réunir sa flotte à celle des puissances alliées, en vue de briser l'obstination des Turcs et de rétablir la paix dans le midi de l'Europe. Dans ces conjonctures, il serait difficile de se faire une idée de l'impression foudroyante que dut produire à Paris la nouvelle de la signature du protocole de mars sur la question grecque. Pozzo di Borgo en fut tout aussi surpris que le roi de France et ses ministres. Mais l'ambassadeur ne trahit pas ses impressions, tandis que le roi et ses ministres ne dissimulèrent pas leur déception et même leur terreur. Le ministère des Affaires étrangères de France en reçut la première nouvelle par son ambassadeur à la cour Impériale, M. de La Ferronays. Pozzo di Borgo vit le baron Damas

et le trouva « dans la plus grande consternation et se montrant affligé au dernier point ».

C'était le 10/22 avril. Le lendemain, jour de la Saint-George, un grand dîner diplomatique devait avoir lieu à l'ambassade d'Angleterre. La terreur se peignait sur la figure de tous les diplomates. Chacun cherchait à causer avec l'ambassadeur de Russie, pour apprendre quelque chose de plus précis; mais Pozzo di Borgo persistait dans le silence le plus absolu, faute d'instructions de Saint-Pétersbourg. Enfin, ce n'est que le 12/24 avril qu'il reçut par courrier les dépêches expédiées par le comte Nesselrode le 30 mars/12 avril 1826. On recommandait à l'ambassadeur de donner au ministre des Affaires étrangères de France communication du texte du protocole de Saint-Pétersbourg, de lui expliquer combien la signature en était impérieusement nécessaire, et d'exprimer l'assurance de l'empereur Nicolas que le gouvernement français voudrait bien reconnaître l'opportunité du protocole anglo-russe et ne se refuserait pas d'y accéder pour mettre le plus tôt possible un terme aux malheurs qui sont venus fondre sur la Grèce.

Pozzo di Borgo s'empressa de s'acquitter des ordres qu'il avait reçus. Il donna lecture au baron de Damas du texte du protocole du 23 mars et en communiqua verbalement la teneur au comte de Villèle. Les deux ministres français, préparés à cette communication, « n'ont montré aucune curiosité extraordinaire », désirant évidemment « cacher l'humiliation », qu'ils voyaient pour eux dans l'accord intervenu entre la Russie et l'Angleterre. Le chef du cabinet convoqua aussitôt le conseil des ministres; et deux séances en furent consacrées à l'examen de la nouvelle situation politique. A la suite de ces délibérations, l'ambassadeur de Russie eut quelques entrevues avec le comte de Villèle et put se convaincre que le gouvernement français considérait le protocole de Saint-Pétersbourg comme un coup sensible porté à son prestige, aussi bien à l'intérieur du pays que dans le domaine des relations internationales. Villèle dit entre autres choses à l'ambassadeur de Russie que l'Angleterre n'avait jamais cessé de té-

moigner de l'hostilité à la France; mais que, dans l'affaire du protocole de Saint-Pétersbourg, elle « s'était surpassée »; que dans le cours de ces négociations, elle n'aspirait « qu'à paralyser la Russie sans décourager les Turcs »: que dans la pensée de Canning, cet acte avait principalement pour but « de rendre la France moins intéressante à la Russie ».

Ce que le gouvernement français redoutait le plus, c'était l'action que la signature du protocole anglo-russe devait avoir sur les Français, qui ne manqueraient pas d'y voir la preuve de l'isolement complet de la France. Villèle s'appliquait à démontrer à l'ambassadeur de Russie que, dès ce moment, les circonstances poussaient la France sur la voie « d'une puissance révolutionnaire qui se trouve forcée de prendre pour appui toutes les passions mal comprimées de l'Europe continentale ».

Mais tous ces cris de désespoir du premier ministre de France ne furent pas de nature à troubler Pozzo di Borgo. Il était convaincu que le gouvernement français finirait par s'incliner devant le fait accompli et par se calmer. Il ne reconnaissait pas moins toutes les difficultés de la situation de Villèle, qui perdait journellement du terrain, à cause de l'impossibilité de lutter simultanément avec le roi et avec le clergé tout-puissant.

Le prince de Polignac, écrivait Pozzo, allait probablement sous peu être nommé ministre des Affaires étrangères, « parce que le roi le désire et que la congrégation le juge nécessaire ». Déjà en 1826, la candidature du duc d'Orléans au trône était journellement posé; on la considérait comme la combinaison la plus avantageuse pour la France, parce que ce prince avait de nombreux fils et qu'ainsi l'avenir de la dynastie se trouvait assuré.

L'ambassadeur résumait en ces termes les conclusions qu'il croyait devoir tirer de ces faits : « Les effets définifs de ces germes de discorde ne sauraient être calculés au juste. Pour le moment, ils ôtent au gouvernement la conscience de ses forces et la liberté de son action, et l'obligent à se limiter aux expédients nécessaires à sa propre conservation, sans qu'il ose se montrer le

représentant d'une nation riche et puissante. » (Rapport du 16/28 avril 1826.)

Les prévisions de Pozzo di Borgo quant à la résignation certaine du gouvernement français devant le fait accompli ne tardèrent pas à se réaliser. A la fin de mai, le comte de Villèle et le baron de Damas déclarèrent à l'ambassadeur de Russie que le gouvernement français donnait sa pleine adhésion aux clauses du protocole de Saint-Pétersbourg, en vue du consentement promis par la Porte. Les deux ministres français furent enchantés de la solution satisfaisante de cette affaire. Le roi lui-même exprima sa satisfaction à l'ambassadeur de ce que, grâce à la Russie et à l'Angleterre, la tranquillité serait enfin rétablie en Orient. (Rapport du 2/14 juin 1826.)

Il est curieux que cette adhésion du cabinet des Tuileries ait été énoncée par lui avant qu'il n'eût reçu le texte officiel du protocole de Saint-Pétersbourg. Ce n'est qu'au mois d'août que Pozzo di Borgo, de concert avec lord Granville, l'ambassadeur d'Angleterre, se présentèrent chez le ministre des Affaires étrangères de France pour lui remettre copie de cet acte. Canning arriva en septembre à Paris et eut plusieurs entrevues avec l'ambassadeur de Russie. C'est à cette occasion que le premier ministre d'Angleterre donna l'idée de convertir le protocole de Saint-Pétersbourg en une convention internationale distincte.

L'empereur Nicolas Ier fut très satisfait de la tournure que prit cette affaire. En témoignage de sa bienveillance particulière pour son ambassadeur à la cour des Tuileries, il lui conféra, en août 1826, le titre de comte de l'empire de Russie.

Toutefois, l'Empereur crut devoir faire une réserve aux déclations du gouvernement français. Celui-ci, se rappelant les déclarations antérieures du Cabinet impérial, affirmait que la politique russe reposait comme par le passé sur « l'alliance » des grandes puissances, reconnue si utile. Pozzo di Borgo reçut l'ordre formel de Saint-Pétersbourg de déclarer au gouvernement français qu'il se trompait et que « l'alliance » n'était pour rien dans la politique russe en Orient. « Nous ne connaissons aucun

acte », écrivait le comte Nesselrode à Pozzo di Borgo, le 9 mai (v. st.) 1826, « qui impose à la Russie l'obligation de se concerter avec d'autres puissances sur les affaires d'Orient; nous n'en connaissons aucun dans lequel l'Empire Ottoman soit mentionné ou dans lequel on fasse allusion aux États de la Porte. » Tout ce que l'Empereur a fait au profit des chrétiens d'Orient est un acte spontané et non la suite d'un devoir. Par conséquent, le gouvernement français se trompe, quand il assure que la Russie en signant, de concert avec l'Angleterre, l'accord du mois de mars, est sortie par ce fait de « l'alliance » et qu'elle a violé ses engagements. D'autre part, l'Empereur approuvait complètement les considérations énoncées par Pozzo di Borgo dans ses entretiens personnels avec Caning et lui exprimait combien il avait en haute estime la « supériorité de ses talents ». Il n'y avait qu'un seul point sur lequel l'empereur Nicolas Ier ne s'accordait pas avec son ambassadeur : celui-ci faisait pressentir l'imminence de la chute de l'Empire Ottoman. L'Empereur ne désirait pas cette catastrophe et trouvait même oiseux d'en parler. (Dépêches du Vice-Chancelier du 9/21 juin et 24 novembre/6 décembre 1826.)

Ainsi, à la fin de l'année 1826, l'affaire du protocole de mars fut entièrement élucidée : le gouvernement français ne se borna pas à proposer de convertir l'acte de Saint-Pétersbourg en convention formelle; mais il procéda à la rédaction d'un projet de cette convention. Le comte Pozzo di Borgo et lord Granville l'approuvèrent, après avoir modifié l'introduction dont les termes s'étaient heurtés à l'opposition du cabinet de Vienne. En juin 1827, la convention de Londres sur la question Hellénique fut signée par les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre et de France.

Cependant, l'empereur Nicolas n'était pas entièrement satisfait de la conduite de la cour des Tuileries. Avant la signature de la convention, Villèle proposa au comte Pozzo di Borgo de signer un protocole spécial au sujet de l'intégrité de l'Empire Ottoman. L'ambassadeur de Russie comprit aussitôt l'arrière-pensée de cette proposition. Lord Granville lui dit : « C'est un coup porté

contre vous »! L'ambassadeur refusa catégoriquement d'accepter les ouvertures françaises, en s'appliquant à en démontrer à Villèle le préjudice et l'inopportunité, vu qu'un protocole de cette nature ne ferait que confirmer la Porte dans son obstination. Le comte de Villèle comprit que son projet était irréalisable et y renonça. (Rapport du 10/22 décembre 1826.)

Cette proposition, ainsi écartée, servit de nouvelle preuve au manque de franchise dans les procédés du gouvernement français à l'égard de la Russie. Un représentant des plus ardents de ce système de suspicion et de manque de sincérité était le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, qui faisait l'impossible pour compromettre la signature de la convention de Londres. Aussi, l'empereur Nicolas refusa-t-il catégoriquement de le recevoir, en qualité d'ambassadeur à la cour de Russie, en remplacement du comte de La Ferronays, qu'il estimait hautement. (Dépêche du comte Nesselrode du 7/19 mai 1827.)

L'Empereur fut très mécontent de ce que le texte de la convention ait été communiqué par le gouvernement français aux cabinets de Vienne et de Berlin. Il rappela à ce gouvernement sa promesse de garder ce document secret et ce n'est qu'après l'accession de la France que le moment devait être jugé opportun de le communiquer aux autres puissances d'un commun accord par les trois cours signataires. (Dépêches du Vice-Chancelier du 6/18 juin 1827.) Mais l'Empereur fut surtout indigné des intrigues du prince de Polignac. Pozzo di Borgo reçut l'ordre de poser à Villèle la question de savoir : si l'ambassadeur de France à la cour de Saint-James agissait de sa propre initiative ou en vertu des instructions dont il était muni? Sa conduite avait provoqué une grande perplexité à Saint Pétersbourg : il s'appliquait en toute conscience à empêcher la signature de la convention de Londres! Polignac devait agir en vertu d'instructions; car « le langage du cabinet des Tuileries aux cours de Vienne et de Berlin, porte un caractère de répugnance à contracter les engagements que le traité de Londres stipule ». Cette manière d'agir du cabinet français peut avoir « des conséquences déplorables »

dans l'avenir et se trouve en flagrante contradiction avec les promesses données antérieurement. « C'est à prévenir dorénavant ces contradictions entre les paroles et les faits », écrivait le Vice-Chancelier au comte Pozzo di Borgo, le 28 juillet-1er août 1827, « que l'Empereur vous engage vivement à employer vos soins les plus assidus et vos plus sérieux efforts ».

« Nous n'avons pas besoin », poursuit le comte Nesselrode, « de qualifier la politique de la France dans cette occasion. C'est celle d'une cour alarmée des déterminations qu'elle prend, incertaine de son propre but, et tâchant de communiquer aux autres la timidité et les soupçons qui l'empêchent d'entrer elle-même d'un pas ferme dans une carrière de bien et d'honneur. Avec un tel esprit et une telle absence de système, la grande entreprise à laquelle nous allons nous livrer, loin de trouver dans le Cabinet des Tuileries un auxiliaire utile, ne trouverait qu'un associé sans résolution et sans ressources. » L'ambassadeur est invité à expliquer les causes de cette conduite, qui provoque « le mécontentement justifié du Cabinet Impérial ». Il doit dire à Villèle et à Damas la « vérité tout entière » et ne pas leur dissimuler « le légitime mécontentement de Sa Majesté Impériale ».

« Vous appellerez même leur sollicitude », écrivait le comte Nesselrode, « sur les dangers que feraient courir au gouvernement français des relations semblables avec la seule puissance qui lui ait rendu de grands services et qui soit encore intéressée à lui en rendre ».

Si le gouvernement français se propose de prouver par des faits positifs sa ferme intention d'entretenir à l'avenir avec la Russie des relations intimes et amicales, il devra donner une « adhésion complète et inconditionnelle » aux dernières ouvertures du gouvernement russe et intimer en outre l'ordre à Polignac de conformer à Londres son langage à celui du prince de Lieven; il devra entre autres accepter la réduction d'un mois à quinze jours du terme de l'ultimatum imposé aux Turcs. (Dépêche du Vice-Chancelier du 20 juillet /1er août 1827.)

Pozzo di Borgo s'acquitta scrupuleusemeut des ordres qui lui

avaient été adressés et obtint des résultats éclatants : le gouvernement français consentit à la réduction du terme de l'ultimatum, donna des ordres à ses agents à l'étranger d'appuyer les mesures énergiques de la Russie contre la Porte, et s'attacha en général à faire droit à toutes les réclamations du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Toutefois, le comte Pozzo di Borgo crut en même temps de son devoir d'expliquer à son gouvernement les causes de ces oscillations, de ces inconséquences et de ces contradictions de la politique extérieure du cabinet français. Ces causes résidaient profondément dans la situation intérieure de la France et du gouvernement de Charles X. Il fit un tableau détaillé du désarroi intérieur de la France et persista à y voir une cause de faiblesse pour sa politique extérieure.

En étudiant ses rapports sur la situation de la France, on ne peut s'empêcher de constater que les couleurs deviennent plus sombres à mesure qu'on s'approche de l'année 1830. En lisant les dépêches de cet ambassadeur, on ne saurait assez admirer sa perspicacité et la finesse de son esprit. On pouvait prédire le danger menaçant de la révolution de juillet, d'après les rapports du comte Pozzo di Borgo, dès le commencement du règne de Charles X. Il prévoyait en effet et redoutait instinctivement cette catastrophe, dont les conséquences devaient être incalculables pour le monde entier.

Le 13/25 janvier 1827, le comte Pozzo di Borgo écrivait à son gouvernement que la situation intérieure de la France était grave, sans que la révolution fût encore imminente. Le roi persistait à s'en tenir aux principes fondamentaux et au système de gouvernement qui, durant toute sa vie, avaient fait l'objet de sa profession de foi.

« Les prêtres », écrit l'ambassadeur, « les congréganistes et les royalistes dominent partout. Villèle est détesté plus que jamais. Le prince de Polignac fait tout pour le faire tomber. L'état de choses se détériore à tous égards. Le roi, je suis forcé de l'avouer, perd tous les jours le respect et l'amour de ses sujets.

Son premier Ministre est traité et jugé comme le dernier des hommes, les autres existent à l'abri de leur nullité, et, si on les nomme, ce n'est également que pour les dénigrer et avilir. »

« Sans doute la France est gouvernée et administrée, mais par routine et sans esprit directeur. On obéit par politesse, on tolère par prudence, mais en attendant que quelque chose arrive, qui tire chacun de la gêne et de l'humiliation actuelle. » Selon l'avis de Pozzo di Borgo, la cause de cette désorganisation de la France provient du régime parlementaire, devenu « un instrument de désordre ». Ce n'est pas tout. Le roi lui-même a adopté une attitude impossible. « Dès que le roi s'est fait », écrit l'ambassadeur, « pour ainsi dire, chef de parti, dès qu'il regarde le clergé comme son premier appui, et qu'il en fait un cas de conscience, dès qu'il repousse enfin les hommes qui n'entrent pas dans ses idées personnelles, alors la formation d'un nouveau ministère lui devient impossible ».

Tel est le tableau que fait le comte Pozzo di Borgo du gouvernement en France, en janvier 1827. Voici les conclusions auxquelles il s'arrête à ce sujet : « Je ne crois pas que pour le moment nous ayons à craindre des commotions ». Toutefois, quelques mois après, en mai 1827, la situation intérieure en France paraît bien plus grave à l'ambassadeur. La dissolution de la garde nationale donnait lieu à des démonstrations dangereuses pour l'ordre public. Il est vrai que Villèle réussit à s'en rendre maître. Mais Pozzo di Borgo n'avait pas confiance absolue dans les capacités politiques de cet homme d'État. « M. de Villèle », écrivait-il au Vice-Chancelier le 6/18 mai 1827, « ignore ce qui est arrivé dans le monde et avant et durant la Révolution et pendant la période qui a précédé la Restauration. Il ne connaît, ni les faits, ni les personnes; il ne cherche pas les uns et il craint les autres... Si le moment arrive où il soit obligé de quitter le poste éminent qu'il tient, il disparaîtra comme s'il n'avait jamais existé. »

Un mois après, en juin, Pozzo di Borgo trouve la situation encore empirée. « Lorsqu'un peuple », écrivait-il le 1/13 juin 1827,

« dont l'histoire offre de si funestes exemples, est placé, malgré lui, dans une position contre sa nature. il ne lui manque que l'occasion pour éclater... Le roi s'est mis dans la nécessité d'user des moyens extrêmes dans les temps ordinaires, à quels expédients salutaires aura-t-il recours, si ces temps deviennent orageux? Tout est épuisé : il ne reste que la soumission ou la guerre civile, c'est-à-dire la *révolution*. »

En tenant compte de ces faits et de ces considérations, signalés dans les rapports de Pozzo di Borgo, on comprendra les plaintes continuelles de l'empereur Nicolas au sujet de la faiblesse et de l'instabilité de la politique du gouvernement français, particulièrement dans la question d'Orient. Les menées du cabinet de Vienne et la pression du gouvernement anglais se manifestaient sans cesse dans les actes du cabinet français. Malgré la faiblesse du gouvernement de Villèle, qui devait infailliblement amener une catastrophe, le comte Pozzo di Borgo recommandait avec insistance à son gouvernement de ne faire aucune tentative d'intervention dans les affaires intérieures de la France. Il se rappelait évidemment combien une intervention de cette nature avait été dangereuse et stérile sous le règne de Louis XVIII. « L'influence qu'on exercerait », écrivait-il, en octobre 1827, au Vice-Chancelier, « serait douteuse et la responsabilité infinie. » L'empereur Nicolas approuvait généralement la manière de voir et les sages conseils de son ambassadeur à Paris. Il était très satisfait que le gouvernement français ait signé la convention de Londres et qu'il se montrât même disposé à envoyer une escadre sur les côtes de Turquie. Enfin, l'Empereur approuvait la déclaration française annexée au protocole de la conférence de Londres du 31 novembre/12 décembre concernant la question grecque pour sauvegarder les intérêts particuliers de la France.

Mais précisément cette faiblesse du gouvernement français, dans les affaires intérieures et extérieures, porta l'empereur Nicolas à suivre avec vigilance sa conduite et à s'efforcer de le retenir dans des voies désirables pour la politique russe. Aussi

recommandait-il à son représentant à Paris d'avoir toujours l'œil sur l'attitude du cabinet français et de protester, le cas échéant, contre les difficultés qu'il élevait plus d'une fois dans le cours des pourparlers diplomatiques sur la question hellénique. Ces difficultés étaient la suite fatale de sa faiblesse; mais Pozzo reçut l'ordre de les combattre de la manière la plus énergique.

En septembre 1827, le comte Pozzo di Borgo eut un entretien prolongé avec le roi Charles X, auquel il adressa des plaintes sérieuses au sujet des difficultés soulevées par le gouvernement français à l'occasion de la rédaction de l'acte de la convention de Londres. Le roi s'appliqua à justifier la conduite de ses ministres et fit des protestations d'amitié sincère pour la Russie.

« Je connais », dit-il à l'ambassadeur, « toute l'importance politique des relations intimes entre la France et la Russie, et je les cultiverai avec le plus grand soin. Dès que les troubles de la Grèce sont devenus longs et sérieux, mon opinion a été d'intervenir franchement pour y mettre un terme. Vous savez les hésitations qui ont eu lieu durant quatre ans; ni mon prédécesseur, ni moi, nous n'avons jamais entravé la marche qu'on a voulu suivre. A l'avènement de l'empereur Nicolas et lors du protocole du 23 mars, loin de m'éloigner, je me suis plaint en quelque sorte de n'avoir pas pris part à sa confection. C'est moi qui depuis ai demandé de le convertir en traité, et maintenant je me garderai de me montrer moins zélé dans la cause où nous sommes tous engagés et que nous avons entreprise à la face du monde entier. » (Rapport du 1/13 octobre 1827.)

En présence de ces dispositions du roi de France, on comprend qu'il consentît à l'application de mesures de coercition contre la Porte, dans le cas d'un refus de sa part d'exécuter les clauses de la convention de Londres. Le roi se prononça catégoriquement même en faveur d'un blocus de Constantinople. Mais il jugeait impossible de donner au comte Capodistria, appelé à être président de la Grèce, de l'argent dont celui-ci avait un besoin impérieux pour occuper ce poste élevé. Le roi de France considérait que la remise de ces fonds eût été une

violation de neutralité. Mais il ne voyait aucune atteinte à celle-ci dans le blocus et même le bombardement de Constantinople, ni dans aucune autre mesure de coercition à exercer contre la Porte.

Toutefois, malgré cette résolution du gouvernement français de prendre part au bombardement de Constantinople et d'envoyer des troupes en Morée pour en expulser l'armée égyptienne d'Ibrahim-pacha qui exterminait toute la population, la nouvelle de la bataille de Navarin ne laissa pas que d'émouvoir fortement les ministres français. Ni le comte de Villèle, ni son ministre des Affaires étrangères, qui semblait toujours condamné au mutisme, ne dissimulaient leurs impressions et ils exprimaient sans détour leurs craintes que la Russie n'allât trop loin dans ses dispositions et qu'elle ne provoquât une guerre. Le baron de Damas suppliait sans cesse l'ambassadeur de Russie de rester strictement dans les limites de la convention de Londres.

Le comte Pozzo di Borgo répondit sans hésiter que le but du traité était notre règle et les moyens de l'accomplir notre devoir. L'explication que l'ambassadeur eut avec le président du Conseil est encore plus curieuse. Le dialogue suivant s'engagea entre eux :

Villèle. — Que dites-vous de cet événement?

Pozzo. — Dans la situation donnée, je le regardais comme inévitable, les amiraux avaient dû faire ce qu'ils ont fait et méritaient l'approbation de leurs souverains.

Villèle. — Sans doute. Mais croyez-vous que nous aurons décidément la guerre avec la Porte?

Pozzo. — Comme elle voudra. Si le sultan commet de sa part des hostilités, nous lui répondrons de même; s'il continue à refuser nos propositions, sans faire plus d'éclat, nous bloquerons Constantinople et nous nous appesantirons sur lui jusqu'à tant qu'il soit obligé de céder.

Villèle. — C'est l'exécution du traité! Et il faut nous y tenir.

C'est ainsi que le comte de Villèle consentait aux mesures les

plus énergiques contre la Porte, et Pozzo di Borgo pouvait avec pleine satisfaction informer son souverain qu'il devait compter sur le concours de la France à toutes les mesures qui auraient pour but de mettre un terme à l'effusion du sang dans la Grèce insurgée. Malheureusement, la situation du ministère Villèle était si ébranlée à la fin de l'année 1827, qu'on pouvait de jour en jour s'attendre à sa chute.

L'influence des congrégations sur le gouvernement devenait toute-puissante. Elles s'étaient emparées non seulement de l'éducation de la jeunesse française, mais encore de la haute police; et différentes branches de l'administration relevaient du clergé et de ses affidés. Bien plus : ils avaient trouvé moyen de choisir dans leur rang le secrétaire intime du ministre président (Rémonville). En général, d'après les informations du comte Pozzo di Borgo, toute la « partie confidentielle et secrète de l'administration » se trouvait entre leurs mains, et ils en étaient maîtres absolus. « Personne ne veut maintenant s'associer à l'impopularité de Villèle; » et il ne cesse de se préoccuper de la question : comment et à quel moment il devrait quitter son poste? (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 8/20 décembre 1827.)

En réalité, les jours de Villèle étaient comptés : en janvier 1828, il fut obligé de donner sa démission avec tous ses collègues. Le roi confia au comte de Chabrol le soin de former un nouveau ministère, dans lequel le poste de ministre des Affaires étrangères fut proposé au comte de La Ferronnays. Après quelque hésitation, celui-ci l'accepta à la grande satisfaction du gouvernement russe et de celui qui le représentait depuis si longtemps à la cour des Tuileries. L'accord le plus complet s'établit bientôt entre le comte Pozzo di Borgo et le nouveau ministre des Affaires étrangères de France au sujet de la question hellénique sur les quatre points suivants :

1° La Russie et la France donneront une réponse identique au Grand-Vizir; 2° les troupes russes occuperont les principautés danubiennes; 3° les deux puissances donneront un secours pécuniaire aux Grecs; 4° elles nommeront en Grèce des agents de

commerce. (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 16/28 janvier 1828.)

En dehors de cela, dans son discours du trône, le roi de France se prononça avec beaucoup de sympathie sur la politique de la Russie et consentit même à l'envoi d'un corps expéditionnaire français en Grèce pour l'expulsion d'Ibrahim-pacha.

Cette promesse fut donnée, mais l'exécution en fut retardée. Maintenant que l'ami fidèle de la Russie, le comte de La Ferronnays devenait l'inspirateur de la politique française, on pouvait compter avec assurance que les promesses du gouvernement ne resteraient pas lettre morte.

Dans ces conditions favorables, l'empereur Nicolas pouvait espérer que, dans le cours de la guerre commencée avec la Porte, la France resterait un allié fidèle, malgré les menées hostiles de l'Angleterre et de l'Autriche. Le duc de Wellington, devenu premier ministre après la mort imprévue de Canning, s'était proposé comme but principal de sa politique l'isolement complet de la Russie. Il s'attachait à démontrer que, par la déclaration de guerre à la Porte, la Russie avait non seulement abandonné l'accord des trois puissances signataires de la convention de Londres, mais qu'elle avait violé le but de cette transaction. L'empereur Nicolas espérait que le roi de France ne se rangerait pas du côté de ses ennemis et qu'il resterait fidèle à « l'union intime » établie entre la Russie et la France. Toutefois, il désirait obtenir l'assurance que le cabinet français ne fléchirait pas sous l'action des intrigues de l'Angleterre et de l'Autriche. Le comte Pozzo di Borgo eut la mission de dissiper ces craintes et de lui donner l'assurance qu'il pouvait compter sur la coopération amicale de la France dans le cours de la guerre qu'il venait de commencer.

Pozzo devait en outre persuader le gouvernement français que la Russie était toute disposée à « resserrer les liens » qui l'unissaient à la France à l'avantage des deux pays. (Dépêche du Vice-Chancelier du 16/28 février 1828.)

Enfin, en mars 1828, le comte Pozzo di Borgo reçut une lettre de l'empereur Nicolas au roi Charles X, avec ordre de la lui

remettre personnellement. Il fut chargé en outre de combattre à cette audience tous les arguments que faisait valoir lord Dudley, ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, pour décliner les mesures de défense en faveur des Grecs. Il devait démontrer également toute l'inanité des promesses de la Porte et poser au roi la question catégorique sur ce qu'il se proposait de faire, si l'Angleterre protestait contre les mesures que l'empereur Nicolas serait dans le cas de prendre contre la Turquie. Le gouvernement français aurait l'intention dans ce cas de continuer à prendre part à l'exécution des clauses de la convention de Londres? Enfin, quelle serait l'attitude de la France dans le cas où l'Angleterre déclarerait la guerre à la Russie, et l'Autriche prenant fait et cause contre elle? (Dépêche du comte Nesselrode du 23 mars/3 avril 1828.)

On comprend que ces questions devaient avoir une grande importance pour la Russie, qui venait de commencer une guerre dont les conséquences pouvaient devenir fatales. Il est vrai que l'empereur Nicolas avait promis d'une manière formelle de ne pas soulever la question de la chute de l'Empire Ottoman. Mais personne ne pouvait prédire quelle serait l'issue d'une lutte entre une puissance dont l'omnipotence était reconnue par l'Europe entière et un État dont les jours étaient comptés.

La lettre de l'Empereur Nicolas à Charles X du 22 mars/3 avril était écrite avec chaleur et conviction. L'Empereur parlait au début de la nécessité impérieuse de commencer les hostilités contre la Porte. Il poursuivait en ces termes :

« Je méconnaîtrais la noble loyauté dont le gouvernement de Votre Majesté m'a donné tant de gages dans les affaires du Levant, si j'insistais ici sur le droit que posséde la Russie d'assurer à son pavillon le respect qui lui est dû... Je devrais m'attendre au même suffrage de la part des autres Cours; car loin de méditer la chute d'un gouvernement qu'elles regardent comme utile, je ne désire moi-même que sa conservation... Enfin, pour le cas même où le Ciel aurait marqué le terme de l'Empire qui contraint la Russie à lui déclarer la guerre, c'est la modération

dont je crois avoir fourni assez de témoignages, ce sont les intérêts bien entendus de mes peuples que je présente comme garantie de mes vues et de mon empressement à souscrire aux combinaisons qui prouveront que je n'ai jamais admis de pensées ambitieuses. »

Mais la Russie est menacée d'une guerre générale et elle doit être prête à faire face à tout événement. Dans ce cas extrême, il importe à l'Empereur de connaître l'opinion du roi de France.

« Je ne lui demanderai jamais de compromettre des intérêts de premier ordre, puisque je déclare aujourd'hui qu'il en est que je ne puis sacrifier moi-même. Mais il existe une si visible affinité de bien entre la Russie et la France, ces deux États ont eu depuis douze ans le bonheur de se rendre tant de services réciproques, ils ont l'un et l'autre tant de motifs de s'entr'aider, de se soutenir et de désirer le maintien de l'équilibre et du repos de l'Europe, que je regarde leur union intime comme la conséquence nécessaire de leur position relative, et comme une des plus fortes garanties de la paix générale. »

En recevant la lettre impériale, le comte Pozzo di Borgo était déjà en mesure d'écrire à son souverain que le gouvernement français resterait l'ami et l'allié fidèle de la Russie. Le roi assurait maintes fois l'ambassadeur « que la France ne se compromettrait pas envers la Russie et qu'elle ne se séparerait jamais d'elle. » (Rapport du 3/15 avril 1828.)

Mais Pozzo di Borgo ayant dit au roi que l'Angleterre pouvait déclarer la guerre à la Russie, il devint très pensif et affirma que ce serait pour elle-même très risqué ; car la conduite de la France lui donnerait de grandes inquiétudes. A ces mots le roi se recueillit dans ses pensées et se tut. L'ambassadeur lui signala la possibilité d'une coalition de l'Autriche et de l'Angleterre contre la Russie. Ici le roi l'interrompit avec vivacité et lui dit d'un ton décidé ces paroles significatives : « Alors l'Empereur me trouvera ami sincère et allié fidèle. Nous aurons besoin d'intéresser la Prusse dans notre système; elle sera d'un grand poids dans la balance et la France se trouverait infiniment soulagée, si elle

n'avait pas à la combattre ». (Rapport du 24 avril/6 mai 1828.)

Ainsi, Charles X s'acquittait scrupuleusement de la promesse qu'il avait donnée à l'empereur Nicolas dans sa lettre du 30 avril/12 mai 1828, par laquelle il avait répondu à celle du Tsar du 22 mars/3 avril, signalée plus haut. Le roi promit sa coopération à la Russie dans le cours de sa guerre avec la Porte; mais il ne dissimulait pas ses craintes au sujet de l'écroulement éventuel de tout l'édifice de l'Empire Ottoman. Il redoutait dans ce cas de grandes secousses pour l'Europe entière.

« Pour moi », écrivait-il à l'Empereur, « qui place une confiance sans bornes dans la parole de Votre Majesté, je suis persuadé que la sagesse qui aura prévu toutes les chances de la grande entreprise dans laquelle Elle se trouve engagée, saura prévenir ou écarter toutes celles qui pourraient devenir dangereuses pour le repos général. C'est par suite de cette conviction que j'ai employé tous mes efforts pour déterminer l'Angleterre à accepter l'offre de Votre Majesté de concourir à l'exécution du traité de Londres par les mesures qu'Elle était forcée de prendre dans l'intérêt particulier de son Empire. Je regrette de n'avoir pu faire encore prévaloir cette opinion et je ne partage point celle que le cabinet de Saint-James a exprimé en réponse aux propositions, présentées par ordre de Votre Majesté en date du 25 décembre à la conférence de Londres. Je n'en mets pas moins tous mes soins à maintenir le cabinet anglais dans la ligne du traité du 6 juillet et je conserve l'espoir d'y réussir Je me plais à penser que Votre Majesté étend peut-être trop loin sa prévoyance, quand Elle calcule la possibilité d'une action commune dirigée contre Elle. J'ai lieu de croire que je pourrais la prévenir. »

Quoi qu'il en soit, même dans l'éventualité de la chute de l'Empire Ottoman, le roi de France donna l'ordre à son ambassadeur à la cour impériale de faire à l'Empereur une déclaration conçue en ces termes : « Ma ferme résolution est de continuer à concerter, comme je l'ai fait jusqu'ici, la marche de mon cabinet avec la politique de Votre Majesté. »

On comprend que cette lettre du roi Charles X produisit la meilleure impression sur l'empereur Nicolas : il pouvait être assuré que toutes les intrigues du duc de Wellington, dirigées contre la politique russe, resteraient stériles. L'Empereur reconnut les services incontestables rendus par son ambassadeur à la cour des Tuileries et lui exprima sa satisfaction.

« Par vos soins », écrivait le Vice-Chancelier au comte Pozzo di Borgo, en date du 27 avril 9 mai 1828, « la politique de la France conserve une impulsion éminemment conforme à nos vœux et à nos intérêts. Elle neutralise les efforts de l'Angleterre, qui ne dissimule plus son désir de modifier le traité du 6 juillet ».

Toutefois, l'empereur Nicolas n'avait pas une confiance entière dans la stabilité de cette direction de la politique française. Il savait que le prince de Polignac, qui intriguait sans cesse contre la Russie à Londres, avait toutes les chances d'occuper le poste de premier ministre en France. En dehors de cela, le comte de La Ferronnays, ministre des Affaires étrangères et partisan convaincu de l'amitié franco-russe, devait quitter son poste pour occuper celui de gouverneur du duc de Bordeaux héritier du trône.

Toutes ces circonstances étaient un sujet de sérieuses inquiétudes pour l'Empereur et il recommanda à son ambassadeur à Paris d'appliquer tous ses efforts à conserver le comte de La Ferronnays à la tête du ministère des Affaires étrangères de France.

Au moment actuel, écrivait le comte Nesselrode au comte Pozzo di Borgo, dans sa dépêche du mois d'avril, lorsque « l'union de la France et de la Russie est une des premières garanties de la paix générale », on doit se rappeler que cette union n'eût jamais été aussi solide, si le comte de La Ferronnays n'eût pas dirigé la politique du cabinet français. Aussi prescrit-on à l'ambassadeur d'expliquer au roi que l'Empereur voit un *intérêt personnel* au maintien de cet homme d'État au poste de ministre des Affaires étrangères.

Les efforts du diplomate russe furent couronnés de succès et la question de la démission du comte de La Ferronnays fut ajournée,

mais pas pour longtemps, et le comte Pozzo di Borgo devait toujours craindre ce moment fatal. Le roi continuait, il est vrai, à assurer l'ambassadeur dans des termes chaleureux de son invariable dévouement à la personne de l'Empereur et aux intérêts de la Russie. L'ambassadeur se faisait scrupuleusement l'interprète de ces épanchements du roi, mais il croyait de son devoir de conseiller à son gouvernement de ne pas édifier sur cette base les combinaisons politiques de la Russie.

L'attitude bienveillante de la France à l'égard de la Russie gagnèrent surtout de l'importance, lorsque les échecs de l'armée russe dans le cours de la campagne de 1828 semblèrent rendre le danger d'une intervention de l'Angleterre et de l'Autriche plus imminent. On comprend que le gouvernement français désirait sincèrement voir l'armée russe opérer avec succès contre les Turcs. Cela assurait les chances d'une conclusion prochaine de la paix et écartait les craintes d'une conflagration générale. Quoi qu'il en soit, malgré les échecs russes, le gouvernement français ne restait pas moins fidèle à « l'alliance » avec la Russie.

En juin 1828, le roi Charles X déclara à l'ambassadeur de Russie qu'il persistait dans sa résolution d'envoyer un corps expéditionnaire en Morée avec ou sans les Anglais. Lorsque l'ambassadeur le remercia et lui exprima l'assurance que l'accord intime ne cesserait de subsister entre l'empereur et le roi, même si des événements plus graves venaient à éclater, le roi prit les deux mains du comte Pozzo di Borgo, les serra fortement et lui dit : « Je comprends ce que vous voulez dire et c'est ainsi que je l'entends. Espérons cependant que nous parviendrons à éviter les chances extrêmes. » (Rapport du 1er/13 juillet 1828.)

Le comte de La Ferronnays s'exprima d'une manière encore plus catégorique. Il dit à l'ambassadeur d'Autriche les paroles suivantes : « Dites au prince de Metternich que le roi ne se prêtera jamais à aucune démarche collective envers l'empereur de Russie pour l'exhorter à faire la paix ou pour intervenir d'une manière formelle dans ses affaires. » (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 28 novembre/10 décembre 1828.)

De telles déclarations du roi de France et de son ministre des Affaires étrangères devaient calmer l'empereur Nicolas et lui assurer une entière liberté d'action à l'égard de la Turquie. Ce sentiment de sécurité pouvait être d'autant plus durable, que le roi semblait estimer hautement le dévouement et les talents du comte de La Ferronnays, dont les bonnes dispositions pour la Russie ne faisaient l'objet d'aucun doute à Saint-Pétersbourg.

Dans ces conjonctures, on peut s'imaginer facilement quelle devait être la déception de l'empereur Nicolas lorsque le gouvernement français s'associa aux ouvertures de l'Angleterre au sujet d'une médiation « pour la pacification de la Grèce ». Cette démarche du cabinet des Tuileries, après les déclarations catégoriques d'amitié et d'alliance faites par Charles X et le comte La Ferronnays, produisit sur l'Empereur l'impression la plus pénible. Il comprit parfaitement que l'initiative de cette démarche émanait de Londres et que le gouvernement français ne pouvait se soustraire à l'action de l'Angleterre. Il comprit que l'absence de victoires décisives de ses armées sur les Turcs était le prétexte de cette tentative d'intervention.

Toutefois, d'autre part, l'empereur Nicolas était convaincu que le gouvernement français comprenait le « rôle honorable » qui lui était échu en qualité « d'allié » de la Russie. Il espérait que la France ne reculerait pas devant une « rupture ouverte » avec la Porte. En attendant, elle s'engageait dans un accord avec l'Angleterre contre la Russie!

Toute la profonde amertume de cette déception se fit jour dans une dépêche très secrète du Vice-Chancelier au comte Pozzo di Borgo du 22 octobre/3 novembre 1828.

« Notre position était donc vraiment difficile », écrivait le comte Nesselrode. « Tandis qu'à notre retour de la campagne de Turquie à Odessa, nous avions cru, non sans motif, pouvoir compter sur les intentions de la France et opposer avec succès son vote à celui de l'Angleterre, nous la voyons tout à coup s'unir à sa rivale et dérouler avec elle un plan, où les intérêts de la Russie étaient évidemment sacrifiés. » En attendant, il est

évident que la Russie ne peut entrer en relations avec la Porte que si celle-ci le lui demande.

Il semble difficile d'expliquer cette conduite du cabinet des Tuileries, si l'on tient compte des déclarations formelles du roi de France de ne jamais s'écarter d'une politique conforme aux intérêts de la Russie. Ce n'est que par une certaine « précipitation » qui se trahit souvent dans les résolutions du gouvernement français que pourrait se justifier en quelque sorte cette attitude.

L'ambassadeur reçut la mission d'élucider les véritables motifs de cette démarche du cabinet des Tuileries et de l'interpeller sur les mesures par lesquelles il se proposait d'opérer la pacification de la Grèce? Les négociations à ce sujet pouvaient traîner en longueur et une nouvelle campagne, plus heureuse, pouvait en démontrer toute la stérilité. Tel était incontestablement le calcul du gouvernement russe.

Le comte Pozzo di Borgo consacra tous ses efforts à paralyser l'action dangereuse de l'Angleterre et à entretenir le gouvernement français dans les dispositions amicales pour la Russie, dont il était certainement animé. Mais l'accomplissement de cette mission fut rendu très difficile par la maladie imprévue du comte de La Ferronnays, qui l'obligea de prendre sa retraite au commencement de l'année 1829. Pozzo appela cette démission « un coup terrible » pour la Russie, mais ne put rien faire pour y parer. Le comte de La Ferronnays quitta Paris très souffrant pour se rendre à Nice.

Le comte Portalis fut chargé de le remplacer par intérim. Le roi voulait nommer le prince de Polignac; mais heureusement tous les ministres s'élevèrent contre cette nomination, et le roi se vit forcé d'ajourner de quelque temps ce rapprochement avec un homme destiné à devenir son mauvais génie dans la véritable acception du terme. Sur l'insistance de Charles X, l'ambassadeur de Russie consentit à recevoir le prince de Polignac, qui se trouvait en congé à Paris, avant son départ pour Londres. Le comte Pozzo di Borgo vit le prince et put se convaincre, à la suite d'une longue conversation avec lui, qu'il était entièrement à la dévo-

tion du duc de Wellington. Après cet entretien, l'ambassadeur écrivait ce qui suit au comte Nesselrode sur le compte de cet homme d'État : « Il me remercia comme à son ordinaire : embarrassé et les yeux à terre, et partit avec des promesses dont l'exécution la plus entière me ferait à peine croire à leur sincérité. » (Rapport du 6/18 février 1829.)

Ainsi, la nomination de Polignac en remplacement du comte de La Ferronnays eût été un grand malheur, et au commencement de 1829 cette calamité fut conjurée. Le comte Portalis, gérant par intérim du ministère des Affaires étrangères, ne jouissait pas des sympathies du roi et n'avait aucun crédit personnel. Le roi se trouvait lui-même toujours sous l'influence de duc de Wellington pour lequel il éprouvait des sentiments de confiance sans bornes et de vénération sincère. La politique du gouvernement français ne restait pas moins fidèle à l'alliance russe, en dépit des intrigues du duc de Wellington et du prince de Polignac. Ce résultat s'explique, pour une grande part, par l'attachement sincère de la nation française à l'amitié et à l'alliance russes. Toutes ses sympathies étaient en faveur des Grecs insurgés et de la Russie, qui avait entrepris la guerre avec la Porte pour les affranchir d'un joug plusieurs fois séculaire. Ces sentiments de la nation française constituaient une digue contre les oscillations continuelles du roi et de ses conseillers intimes.

« Quant au sentiment national », écrivait le comte Pozzo di Borgo au Vice-Chancelier le 6/18 février 1829, « il n'a jamais été plus prononcé pour la Russie, qu'il ne l'est dans ce moment. » Ce ne sont que les royalistes et les cléricaux qui s'élèvent ouvertement contre la Russie et s'exaltent à propos de la politique de l'Angleterre et de l'Autriche. « Il a suffi de cette inconcevable absurdité pour ramener tous les autres qui sont au fond la France *réelle*. Si quelque chose m'embarrasse », ajoute l'ambassadeur, « c'est leur amitié. Il ne faut pas la dédaigner, parce qu'ils deviennent tous les jours les plus forts, mais il ne ne faut pas non plus l'accueillir avec affectation, car ils sont portés à abuser et à tout compromettre. »

On voit, d'après ces paroles du comte Pozzo di Borgo, que la « France réelle », c'est-à-dire les masses populaires étaient du côté de la Russie et sympathisaient aux succès de la nation russe. Mais ce n'était pas cette « France réelle » qui dirigeait la politique française et ce n'est pas elle qui tenait entre ses mains les destinées de la nation. Cette politique et ces destinées étaient au pouvoir du roi de France et de ses ministres. L'ambassadeur de Russie devait compter avec leur action et lutter avec leur mauvaise volonté et leur absence de volonté. Cette lutte était ingrate et laborieuse : l'habile diplomate russe en sortit victorieux. Mais sans les victoires, remportées sous le commandement de Dibitsch-Zabalkansky, ni le génie, ni la finesse, ni le prestige personnel du comte Pozzo di Borgo n'eussent réussi à se rendre maître des irrésolutions et des faiblesses du gouvernement de Charles X.

Le roi de France ne laissait jamais échapper une occasion d'assurer le représentant du gouvernement impérial que « l'alliance » entre la Russie et la France était inébranlable. Cela ne lui coûtait rien. Mais il subissait avec une égale légèreté l'action de l'Angleterre et oubliait les promesses formelles qu'ils avait données. Il était inébranlable sur un seul point, c'était le vif désir de voir au plus tôt la guerre terminée et la paix conclue.

En février 1829, dans une lettre autographe, le roi félicita l'empereur Nicolas à l'occasion du début de la nouvelle campagne et exprima l'espoir qu'à l'avenir également des principes « de désintéressement et de modération » ne cesseraient de présider aux actes du cabinet impérial. Il promettait d'appliquer tous ses efforts à faire triompher les clauses de la convention de Londres, conclue entre les trois grandes puissances.

L'empereur Nicolas ne mit pas beaucoup d'empressement à répondre à cette lettre équivoque du roi de France. Ce n'est que le 20 avril qu'il lui écrivit qu'il ne manquerait pas de consacrer tous ses efforts à « cimenter l'heureuse alliance entre la France et la Russie ». Malheureusement, la marche des pourparlers à Londres entre les représentants des trois grandes puissances

contractantes soulevait de sérieuses préocupations pour l'avenir. L'Empereur espérait que « la haute sagesse » du roi, « la noble persévérance de sa politique » aiderait à aplanir toutes les difficultés. Mais l'Empereur comptait encore plus sur le succès d'une nouvelle campagne des armées russes pour amener au but désiré, et assurer un ordre de choses dans les possessions de la Turquie qui fût conforme aux vœux de l'Europe entière.

Au commencement de l'année 1829, dans le cours des pourparlers avec le ministre des Affaires étrangères de la France et l'ambassadeur d'Angleterre, le comte Pozzo di Borgo parlait avec chaleur de la nécessité de donner à la Grèce des limites plus étendues et insistait, en particulier, sur l'annexion de la Crète à la Grèce affranchie. « Sans étendre ce bienfait de la pacification à Candie », s'appliquait-il à démontrer, « l'ouvrage resterait imparfait. » L'ambassadeur d'Angleterre ne partageait pas cette manière de voir et s'y opposait avec énergie. Le roi lui-même prenait la défense du point de vue russe. A une soirée chez « Madame », la duchesse de Berry, le roi s'approcha du comte Pozzo di Borgo, qui se tenait à côté du comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche, et lui dit les paroles suivantes au sujet de l'obstination des Turcs :

« Si on avait voulu me croire, il y a cinq ans et depuis, nous nous serions tous enchantés, et la Grèce serait pacifiée. Nous aurions dû dire au sultan telle chose *doit* être faite, nous le voulons, et l'obliger à l'accepter. Il s'y serait prêté à la vue de notre union et de notre force, et tout serait terminé. Ce n'est que par un moyen pareil que nous y parviendrons. » (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 19 février/3 mars 1829.) L'empereur de Russie eût souscrit des deux mains à ces paroles du roi de France. Elles contenaient l'explication et la justification de la guerre de Russie avec la Porte. L'ambassadeur d'Autriche écouta avec un sourire aigre-doux ces paroles, dites évidemment à son adresse. Le comte Portalis partageait, au contraire, les vues de son roi et exprimait à maintes reprises à l'ambassadeur de Russie son désir sincère de voir la guerre terminée au plus tôt et à l'honneur

de la Russie. Le prince Polignac, favori de Charles X, était d'un avis tout contraire. Son hostilité pour la Russie le poussa jusqu'à signer contrairement à ses instructions, de concert avec les représentants de l'Angleterre et de la France à Londres, le protocole du 10/22 mars en vertu duquel ces deux gouvernements prirent la résolution d'envoyer à Constantinople leurs agents diplomatiques.

Il est vrai que les représentants de la Russie à la cour de Saint-James, le prince de Lieven et le comte Matouszewic, furent en fin de compte satisfaits du protocole de Londres. L'empereur Nicolas l'approuva également. Mais le comte Pozzo di Borgo le trouvait préjudiciable à la Russie ; car il ouvrait à l'Angleterre et à la France la faculté d'intriguer librement à Constantinople contre le gouvernement russe. En dehors de cela, la présence dans la capitale de la Turquie des représentants de l'Angleterre et de la France trahissait les divergences de vues entre les grandes puissances de l'Europe. Quoi qu'il en soit, le comte Portalis confirma à l'ambassadeur de Russie que le prince de Polignac n'avait pas les pleins pouvoirs requis pour signer les dispositions spéciales ayant pour objet l'envoi d'un représentant de la France à Constantinople. Il se fit un devoir de lui écrire « que le roi avait vu avec regret qu'une affaire aussi délicate eût été décidée sans débat et d'une manière opposée à ses vues ». Le prince de Polignac s'en montra formalisé et accueillit « avec hauteur » cette légère observation et particulièrement les mots « avec regret ». Il demanda un congé pour se rendre à Paris et justifier auprès du roi sa manière d'agir. Mais le roi n'y donna pas son consentement et confirma à cette occasion ses sentiments de regrets, provoqués par cette décision précipitée. Au premier moment, Charles X prit la résolution de ne pas envoyer son ministre à Constantinople. Mais alors, le duc de Wellington déclara que Gordon, nommé par lui au poste de ministre d'Angleterre dans cette capitale, s'y rendrait quand même. Dans ces conditions le roi Charles X prit une résolution héroïque : il nomma comme son représentant à Constantinople le général Guil-

leminot, sans lui attribuer le titre d'ambassadeur ou de ministre. (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 21 avril/3 mai 1829.)

Le roi reçut Gordon en présence de son ministre des Affaires étrangères, et fit à l'ambassadeur de Russie personnellement le compte rendu suivant au sujet de cette audience. Cette franchise du roi de France ne réussit pas à désabuser l'ambassadeur de Russie de la fausseté de son point de vue. Il continua à insister sur le danger des complaisances du roi pour l'Angleterre. Alors, le roi s'appliqua à démontrer que la présence du général Guilleminot à Constantinople ne saurait être qu'utile à la Russie, car il empêcherait Gordon de faire des démarches inconsidérées, et il ajouta : « l'Empereur sera informé de tout ce qui se passera dans la capitale ottomane, comme Sa Majesté Impériale pourrait l'être, si Elle y avait son propre agent ».

L'ambassadeur de Russie prit acte avec reconnaissance de cette aimable proposition du roi de France de faire part à Saint-Pétersbourg de toutes les intrigues qui pourraient se tramer à Constantinople. Il ne crut pas moins devoir blâmer hautement la manière d'agir du prince de Polignac à Londres. Le roi eut recours à tous les arguments pour défendre l'attitude de son favori. Le comte Pozzo di Borgo cessa bientôt ses attaques, lorsqu'il s'aperçut que le roi « souffrait » visiblement, en apprenant la vérité sur le comte du prince de Polignac. A ce moment Charles X aborda lui-même la question de la situation intérieure de la France et exprima à l'ambassadeur de Russie son déplaisir de ce que le duc de Wellington et le prince de Metternich témoignaient quelques inquiétudes au sujet de la tranquillité à l'intérieur du pays. Selon l'avis du roi, rien ne semblait devoir la menacer dans un avenir rapproché.

Le comte Pozzo di Borgo était d'un avis contraire; mais il dit au roi que l'empereur Nicolas considérait le roi comme le juge unique et suprême dans ces questions de politique intérieure. Charles X se montra très satisfait de cette déclaration. L'ambassadeur recommandait sans cesse à son gouvernement de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la France

Mais il était loin d'être rassuré quant au maintien de l'ordre dans un avenir rapproché. Il savait que les rênes du pouvoir seraient bientôt remises entre les mains du prince de Polignac, dont les « intentions malveillantes » n'étaient pas un secret pour lui. « Je vois venir ce moment », écrivait le comte Pozzo di Borgo au Vice-Chancelier, « avec une véritable inquiétude pour le roi et pour le royaume et pour les relations politiques avec la cour impériale ».

En somme, le comte Pozzo di Borgo était satisfait de ses explications personnelles avec le roi et s'arrêtait à la conclusion que tant que la France resterait fidèle à l'alliance russe, l'empereur Nicolas n'avait à redouter aucune agression de la part de l'Angleterre ou de l'Autriche. « Cette France », écrivait l'ambassadeur dans cette même dépêche du 13/25 avril 1829, « est en effet l'obstacle qui empêche l'Angleterre et l'Autriche de prendre les armes contre l'Empereur. On la craint quand elle est bien dirigée, parce qu'alors elle suit sa véritable politique qui est de rester unie à la Russie ».

On comprend que cet entretien du roi de France avec l'ambassadeur de Russie ne devait nullement réagir sur la politique indépendante du prince de Polignac : il continua à intriguer contre les vues de la politique russe. Un mois après, à la mi-mai, le comte Pozzo di Borgo fut obligé de demander au roi une nouvelle audience. Le duc de Montmorency-Laval, appelé à remplacer le comte de Portalis comme ministre des Affaires étrangères, ne connaissait pas les affaires et ne jouissait d'aucune autorité. Il fallait de nouveau importuner le roi lui-même. Charles X reçut l'ambassadeur de Russie le 11/23 mai avec beaucoup de bienveillance et prit la défense de sa politique très énergiquement. Comme le comte Pozzo di Borgo lui parlait encore une fois de l'influence pernicieuse du duc de Wellington, le roi s'appliqua à lui démontrer qu'il éprouvait des sentiments de reconnaissance pour le grand capitaine anglais à cause de l'appui qu'il avait prêté à sa dynastie, mais qu'il était loin d'approuver sa politique à l'égard de la Turquie. « Je ne comprends pas le duc de Wellington, dit le roi, il ne cesse de me dire que c'est

la guerre de la Russie contre les Turcs qui a tout compliqué; mais je ne cesse de lui répondre à mon tour, premièrement que la guerre a été provoquée par le sultan et que l'assertion contraire est une calomnie ; en second lieu, je lui répète que le meilleur moyen de tout terminer, c'est d'inculquer au sultan de traiter avec l'Empereur. Le prince de Metternich, poursuivit le roi, est encore plus inexplicable. Il sonne l'alarme dans toute l'Europe et présente la France comme étant au moment d'une révolution et cependant il contribue, autant qu'il est en lui, à la continuation d'une double lutte en Orient, tandis qu'il n'y aurait pas de meilleur moyen d'en imposer aux révolutionnaires que le rétablissement de la paix... L'Autriche se tromperait fort, si elle croyait tirer avantage des troubles et des événements qu'elle aime tant à prévoir, mais qu'elle se garde de prévenir. Si l'Autriche attaque la Russie, ajouta le roi de France, j'ai deux cent mille hommes à mettre en mouvement pour l'empêcher et, dès que je m'entendrai avec l'Empereur, nous dicterons la loi à quiconque prétendra s'y opposer. D'ailleurs la France a moins à craindre des désordres intérieurs qu'on ne croit, elle a fait des frais terribles, mais enfin ils sont faits et ne pourront plus se renouveler. Dans la monarchie autrichienne tout peut être exposé aux plus grands dangers et les moindres innovations seront des révolutions véritables. » (Rapport du comte Pozzo di Borgo du 14/26 mai 1829.)

C'est ainsi que parlait le roi Charles X un an avant son expulsion de France!

Le comte Pozzo di Borgo profita des bonnes dispositions du roi pour dire quelques mots au sujet de Polignac et de son activité pernicieuse à Londres, où il faisait une opposition systématique au prince Lieven et au comte Matouczewic. Le roi, rapporte l'ambassadeur, écouta avec attention et sans la moindre répugnance ce que je venais de lui dire. Il me dit ensuite : « Polignac se rétablit; il va reprendre ses fonctions; tout ceci s'arrangera. » Le roi n'ajouta rien au sujet de son favori. Il passa ensuite à la situation intérieure de la France et fit un

tableau de l'Assemblée législative et des ministres, qui, dans la bouche du souverain, ne laissait pas que d'être particulièrement piquante. D'après ses paroles, l'ambassadeur devrait être « scandalisé » des procédés de la Chambre des députés, qui ne fut jamais « plus vulgairement composée ». En ce qui regarde les ministres, ils auraient dû gouverner la Chambre, « mais vous les connaissez, ce sont des gens qui en général voudraient me bien servir, mais c'est difficile dans la position où ils sont placés. L'autre ministère (Villèle), qui était bien plus fort, a été usé; celui-ci l'est déjà. Les perturbateurs vocifèrent partout que la France ne remplit pas son rôle avec dignité envers l'Europe. Vous savez combien cela est faux. Je voudrais pouvoir publier la lettre de l'Empereur, les rapports que je reçois de Berlin, de Vienne, de Londres et en général des autres cours, pour confondre les calomniateurs... »

Le roi prononça ces paroles avec un sentiment de dépit et d'animation manifestes. Le comte Pozzo di Borgo ne crut pas devoir le contredire et lui signaler les fautes de sa politique intérieure ; celles-ci pouvaient s'expliquer principalement par ce fait qu'il ne se rendait pas un compte exact de sa position personnelle et que des notions politiques claires lui faisaient entièrement défaut. En mai 1829, lorsque le comte Pozzo di Borgo avait eu son audience chez le roi, la situation de la France ne lui semblait pas encore offrir de danger absolu. Il ne s'attendait pas à « des résistances, des troubles ou des révolutions prochaines ». Mais il faisait prévoir toute espèce de malheurs aussitôt que Charles X nommerait ministre « l'homme du roi » — le prince de Polignac. (Rapport du 14/26 mai 1829.)

C'est en août qu'eut lieu cette fatale nomination de Polignac au poste de premier ministre. Le 6 août, presque à la veille de cet événement, l'ambassadeur écrivait au Vice-Chancelier ce qui suit : « Il n'existe pas, selon moi, de puissance dans ce pays qui aura la force de soumettre les Français à un tel favori et au système politique intérieur que le public lui attribue déjà, et qu'il rejette avec indignation ». C'est pourquoi la nomination

de Polignac comme premier ministre était, selon l'avis de Pozzo di Borgo, une des plus grandes calamités pour la France et pour l'Europe entière. Toutefois la Russie n'avait pas lieu de s'inquiéter et devait hardiment marcher en avant. « La France ne peut jamais lui opposer des obstacles. Un ministère impopulaire ne l'osera pas, et un ministère français ne le voudra pas. » (Rapport du 25 juillet/6 août 1829.)

Le surlendemain, c'est-à-dire le 8 août, le comte Pozzo di Borgo ajoutait avec mélancolie que l'avènement de Polignac aurait « une grande influence sur la France et par conséquent sur l'Europe ». On ne peut s'empêcher de signaler qu'un autre diplomate russe distingué, le comte Matouszewic, qui avait eu l'occasion de connaître le prince de Polignac à Londres, énonçait au sujet de cet homme d'État exactement le même avis que Pozzo. Le comte Matouszewic écrivait de Londres en 1829 au comte Nesselrode : « Je ne connais personne qui ait empêché plus de bien et fait plus de mal en moins de temps. »

Les conditions dans lesquelles on procéda à la démission de l'ancien ministère et à la nomination de Polignac furent l'objet d'une profonde indignation pour l'ambassadeur de Russie. Le mercredi, le roi témoigna aux anciens ministres une complète confiance, et le vendredi, ils étaient tous congédiés [1]. Cette manière d'agir du roi souleva dans l'esprit de la nation française « des sentiments de mépris et d'indignation à la fois ». Charles X semblait ne pas comprendre qu'il mettait ainsi en péril « sinon l'existence, du moins le repos et la dignité du roi lui-même ». Il ne se rendait pas compte de la haute importance que peut avoir la presse en France, quand elle se fait l'organe fidèle des sentiments et des aspirations de l'immense majorité de la nation.

Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur de Russie devait nécessairement entrer en relations directes avec le prince de Polignac, dont les sentiments hostiles à l'égard de la Russie et à son égard personnellement lui étaient parfaitement connus. La première

[1] C'est le 9 août que le vicomte de Martignac fut remplacé comme premier ministre par le favori de Charles X.

entrevue d'affaires du comte Pozzo di Borgo avec le premier ministre devait être intéressante L'ambassadeur en fait un compte rendu dans son rapport du 5/17 août 1829.

Polignac se rendit chez l'ambassadeur et lui dit aussitôt qu'il était venu réclamer son amitié. « Je lui ai répondu », écrit le comte Pozzo di Borgo, « que *personnellement* elle lui était acquise depuis le jour où, échappé à sa détention, il était venu en 1813 se réfugier dans le camp de l'empereur Alexandre en Champagne ; mais que *politiquement* la chose dépendait de lui et de ses actes. » Ce souvenir de 1813, où le prince se trouvait dans une position si pénible, ne devait pas lui être agréable ; mais il ne trahit pas son déplaisir et chercha à assurer l'ambassadeur qu'il n'était pas compris, que ses actes et paroles étaient faussement interprétés, qu'il était entièrement dévoué à la Russie et à l'Empereur, etc. Pozzo n'arrêta pas ce flot de paroles et d'assusurances futiles. mais fit observer que cela dépendrait de lui de le prouver, non par des paroles, mais par des faits. L'ambassadeur exposa ensuite en détail au nouveau chef de cabinet les vues de la polttique russe à l'égard de la Porte et de la Grèce. Polignac l'écouta avec attention et manifesta « plus d'inquiétude que d'assentiment ».

Le comte Pozzo di Borgo eut bientôt l'occasion de se convaincre par des faits de l'action pernicieuse de Polignac sur le roi de France et sur la politique du cabinet français. Ces faits se produisirent à la première entrevue du comte avec le roi, après la constitution du nouveau ministère. Le roi commença l'entretien en déclarant que l'Empereur avait exprimé à plusieurs reprises sa reconnaissance au prince de Polignac pour les services qu'il avait rendus à la Russie aux conférences de Londres. L'ambassadeur de Russie écouta avec surprise ce témoignage d'approbation donné au favori du roi, sans y faire pour sa part aucune objection. Ensuite le roi assura l'ambassadeur qu'il avait la ferme intention d'appuyer la Russie et de travailler au rétablissement de la paix. L'ambassadeur le remercia silencieusement. Là-dessus le roi se troubla et « la conversation devint tant soit peu vague, le roi se

montrant préoccupé et comme s'il eût voulu dire quelque chose de nouveau ».

En effet, le roi de France se mit, non sans quelque émotion, à démontrer à l'ambassadeur de Russie que dans la question d'Orient il ne fallait pas confondre la guerre de la Russie et de la Porte avec l'œuvre de la pacification de la Grèce, qui n'était pas une affaire dépendant exclusivement du ressort de la Russie. L'ambassadeur fut très surpris, en apprenant de la bouche du roi « ces idées tout à fait neuves ». L'influence de Polignac se trahissait ainsi avec évidence. Le duc de Wellington, grâce aux complaisances du premier ministre, put réagir d'une manière encore plus directe sur la politique française. Le roi Charles X lui-même ne contestait pas ce fait; car il dit un jour à l'ambassadeur qu'il n'y avait pas à lutter contre le célèbre homme d'État anglais, qu'il n'y avait qu'à s'incliner devant lui. « Il n'y a rien à répondre à cela », dit le roi en parlant du duc de Wellington; malheureusement le duc de Wellington est têtu; il n'a point d'esprit, mais il est obstiné et loyal. »

On comprend que le comte Pozzo di Borgo s'efforçait de réfuter ce « nouveau » point de vue du roi sur la question d'Orient. Il s'appliquait à lui démontrer que la convention de 1827 était en vigueur et que la Russie l'exécutait; que les troupes russes, en luttant avec les Turcs, remplissaient en quelque sorte un mandat européen, etc. Le roi de France persista dans son opinion et sa franchise d'autrefois disparut comme par un effet magique. Contrairement à son ancienne habitude, il ne laissa pas tomber une parole au sujet de la situation intérieure. Le comte Pozzo di Borgo écrivait par contre avec beaucoup de franchise à son gouvernement les paroles prophétiques suivantes : « La prétention de gouverner la France par ordonnances est insensée. Le roi et la dynastie passeraient des convulsions à la ruine. » (Rapport du 1er/13 août 1829.)

Malgré les sentiments hostiles que le prince de Polignac nourrissait à l'égard de la Russie, son intérêt personnel exigeait qu'il les dissimulât et qu'il cherchât à entretenir le gouvernement

russe dans l'espoir que le nouveau cabinet resterait fidèle à l'ancienne politique amicale à l'égard de la Russie. D'après les ordres du ministre, le duc de Mortemart, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, remit au comte Nesselrode copie d'une dépêche du 8/20 août dans laquelle le prince assurait le gouvernement Impérial que le roi avait la ferme intention de ne modifier en aucune manière l'ancienne politique à l'égard de la Russie. Il ne désirait qu'une chose : opposer « la fermeté à la violence, des actes dictés par l'amour du bien à de perfides suppositions ». La manière d'agir des nouveaux ministres français serait à la fois « ferme et modérée ».

L'empereur Nicolas accueillit avec reconnaissance ces assurances, données au nom du nouveau chef du cabinet français; mais elles devaient nécessairement soulever dans son cœur des sentiments difficiles à préciser. Les éclatantes victoires de Dibitsch assurèrent à la Russie la possibilité de dicter la paix à la Porte. En septembre 1829, fut signé le traité d'Andrinople qui mit fin à la crise qui avait éclaté sur la presqu'île des Balkans à la suite des aspirations légitimes des Hellènes à s'affranchir du joug musulman. La nouvelle de sa conclusion fut accueillie avec enthousiasme par le roi de France et ses ministres. L'empereur Nicolas crut de son devoir d'exprimer à Charles X, dans une lettre du 30 octobre/11 novembre, sa sincère reconnaissance pour « la franche et loyale coopération » qu'il avait prêtée durant la dernière guerre au maintien de la paix générale en Europe. Par cette attitude, le roi acquit des titres à la reconnaissance de l'Europe entière et à la gratitude invariable de la Russie.

Mais le malaise de la situation intérieure en France sous le régime du prince de Polignac porta le comte Pozzo di Borgo à analyser les causes organiques intérieures qui réagissaient sur la politique étrangère de la France. Selon l'avis de l'ambassadeur, la nomination du prince au poste de ministre des Affaires étrangères devait fatalement amener une catastrophe et pouvait entraîner la perte du trône pour la dynastie des Bourbons. Par

cette nomination, Charles X fit en quelque sorte un coup d'État qui fut en entier l'œuvre de son inspiration personnelle. « Le roi », écrit Pozzo di Borgo, « obéit aux idées fixes qu'il a cultivées toute sa vie, à celles qui ont troublé le règne de son frère; il cède aux préférences personnelles en faveur de ceux qu'il honora de son amitié; il a pour M. de Polignac une tendresse réelle, exaltée par la mémoire de sociétés de jeunesse. Toutes ces influences tyrannisent son jugement. »

Lorsque Polignac fut nommé premier ministre, son collègue M. de Chabrol, ministre des Finances, ne put s'empêcher d'exprimer en ces termes son désespoir à l'ambassadeur de Russie : « La confiance que cet homme met en lui-même me désespère; il s'expose à tomber infailliblement devant les Chambres et à réduire le roi à la nécessité de recevoir les hommes qui prendront le plus de part à ce mouvement, qui lui seront les plus désagréables et que la méfiance envers le monarque rendra plus dangereux. »

L'ambassadeur partageait entièrement l'avis du ministre français et envisageait l'avenir avec inquiétude. « Si par malheur », écrivait-il dans ce même rapport de novembre, « le monarque se permettait d'altérer la loi fondamentale et s'il voulait prendre par son autorité directe les choses qu'il ne peut exiger que selon certaines formes connues et consacrées, soit par la Charte, soit par les lois, alors il n'est pas un homme sensé en France qui ne s'attende à des résistances réelles. » Le comte Pozzo di Borgo n'est pas moins persuadé que, quoi qu'il arrive en France, la nation française restera toujours une alliée fidèle de la Russie. Cette alliance repose non sur l'entraînement et les sentiments passagers des classes dirigeantes, mais bien sur des intérêts politiques immuables, sur la situation géographique des deux pays et sur des traditions historiques. L'ambassadeur fondait cette conviction inébranlable sur une expérience récente et sur un grand nombre de faits incontestables.

Dans le cours de la dernière guerre avec la Porte, les libéraux français et en général la nation entière prirent le parti de la Russie.

Les royalistes seuls lui furent hostiles. Polignac lui-même était obligé de se mettre à la remorque du mouvement national et de renoncer à son hostilité à l'égard de la Russie. « Une disposition aussi générale et aussi soutenue en faveur de la Russie », écrivait le comte Pozzo di Borgo, « n'est pas accidentelle. Elle est au contraire l'effet de causes réelles d'un sentiment durable. Ce sentiment est vrai et national : la presque universalité le regarde comme un gage précieux de la paix; les têtes ardentes l'étendent à des projets de guerre et de conquêtes. Je n'hésiterai jamais d'affirmer, que, quoi qu'il advienne, la Russie doit protéger la France comme nation et comme État, et la conserver dans son intégrité actuelle, parce que la puissance relative de ce pays est le seul obstacle qui empêche les autres de se coaliser contre elle. »

L'empereur Nicolas suivait avec une attention soutenue l'évolution intérieure de la France. Il appréciait les vues du comte Pozzo di Borgo, bien qu'il le considérât comme un étranger, que le hasard avait fait entrer au service de Russie. Enfin il comprenait parfaitement les fautes graves que commettait le roi de France, par une obstination qui le portait à ne tenir aucun compte ni de l'esprit de l'époque, ni des dispositions de son peuple. On recommandait en même temps au comte Pozzo di Borgo de Saint-Pétersbourg de s'abstenir de toute intervention directe dans les affaires intérieures de la France et de garder un rôle d'observateur impartial. Les rapports de l'ambassadeur prouvent qu'il s'acquittait scrupuleusement de sa mission dans ce sens : ils abondent en faits intéressants et en considérations profondes sur les événements en France qui, depuis le commencement de l'année 1830, amenèrent fatalement la révolution de Juillet. Il prévoyait, dès le mois de février, que les Chambres feraient un accueil hostile au nouveau ministère et que le roi, sur le conseil de Polignac, promulguerait des ordonnances en vue de suspendre la Constitution. On devait s'attendre à une explosion de l'indignation générale; et la chute du trône en serait le résultat fatal. (Rapport du 1er/13 février 1830.)

L'ambassadeur de Russie ne voyait pas la possibilité d'une autre issue de la situation périlleuse, dans laquelle Charles X s'était placé de plein gré. Cette situation, écrivait-il, « n'est pas le résultat d'une erreur, mais celui de toute sa vie. A force de changer la situation, il est parvenu à la rétrécir à un tel point, qu'il ne peut ni avancer, ni manœuvrer. Le prince de Polignac est le sommet de la pyramide, il faudra en descendre ou se précipiter : l'un sera difficile et amer; l'autre fatal. »

Une restauration, comme le fait judicieusement observer le comte Pozzo di Borgo, est par elle-même rare dans l'histoire. Si elle a lieu, ce n'est que par des concessions et une politique conciliante envers la nation que la nouvelle dynastie réussit à se maintenir et à prendre racine dans le pays. C'est cette vérité que Charles X méconnut entièrement. En mars 1830, en ouvrant la session des Chambres françaises, le roi termina son discours du trône par des paroles qui produisirent l'effet d'une menace manifeste. « Si de coupables manœuvres », dit-il, « suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs rois. »

La Chambre des députés et la société française accueillirent ces paroles inconsidérées comme une provocation, jetée à leur face. Dès le commencement de mars, l'ambassadeur fit entendre que Polignac ne serait pas en mesure de travailler avec un tel parlement. En effet, quelques jours après, la session fut ajournée au 1er septembre. Cette mesure fut bientôt suivie de la dissolution de la Chambre et d'un décret pour de nouvelles élections. En juillet, le trône fut renversé et Charles X dut prendre la fuite en Angleterre.

A mesure que les nouvelles de Paris faisaient prévoir l'explosion d'une crise imminente, à mesure que la politique d'une sage modération, que l'ambassadeur était chargé de recommander à Charles X, se trouvait refoulée au second plan, l'Empereur Nicolas conçut de vives inquiétudes au sujet du sort de la monarchie en

France et de la tranquillité en Europe. Dans de fréquents entretiens avec le maréchal de camp duc de Mortemart, ambassadeur de France à la cour impériale, l'Empereur blâmait sans réserve la politique agressive du prince de Polignac, exigeant du roi de France le respect de la Charte de 1815. Sur le désir de l'Empereur, l'ambassadeur, se rendant en congé en France, en mai 1830, devait exposer au roi que, s'il provoquait une nouvelle révolution et des troubles en Europe par la violation de la Charte, il porterait infailliblement atteinte aux traités de 1815, qui servaient d'appui à son propre trône. Il est évident que le spectre de la révolution préoccupait l'esprit de l'Empereur au point qu'il se résignait à sacrifier ses sympathies personnelles pour les velléités d'absolutisme que trahissaient Charles X et son peu clairvoyant ministre.

L'Empereur chargea le duc de Mortemart de déclarer à Charles X qu'il refusait catégoriquement tout appui à des mesures subversives pouvant viser la révocation de la Charte. Le roi devait prendre en considération la note collective, présentée à la cour des Tuileries au nom de la Russie, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse après la signature des traités de novembre 1815, aux termes de laquelle on imposait à la dynastie des Bourbons le devoir de respecter la Charte, accordée à la nation française.

« Avec de tels engagements, écrivait le Vice-Chancelier au comte Pozzo di Borgo, le 15/27 avril 1830, la Russie ne saurait certes pas s'empêcher de frapper de toute la force d'une réprobation inflexible les tentatives que feraient les fauteurs de théories révolutionnaires pour troubler le repos de la France; mais elle ne saurait non plus encourager le gouvernement français à violer les lois à l'observation desquelles ce repos est attaché, à les violer au profit d'une association religieuse, jugée depuis longtemps proscrite tour à tour de tous les pays de l'Europe. »

Tel était le point de vue auquel s'était placé le gouvernement impérial pour apprécier les événements qui se préparaient en France. Le sentiment de crainte pour le maintien de l'ordre et

de la paix en Europe, le portait, en dépit de son propre idéal politique, à mettre en garde le gouvernement de Charles X contre toute violation arbitraire de la Constitution française; comme telle, elle ne pouvait guère répondre aux sympathies du puissant tsar de Russie qui avait assumé le rôle très ingrat de gardien de la paix et de la tranquillité en Europe.

F. DE MARTENS.

UN SOLDAT DIPLOMATE

AU XVIe SIÈCLE

AMBASSADE EXTRAORDINAIRE DE BEAUVOYS A VENISE EN 1536

(Suite [1])

Continuant leurs discours, les deux représentants de la France, Mgr de Lavaur et Étienne de Laigle, après s'être étendus en paroles fort efficaces, vinrent à cette conclusion qu'etant demeuré ce qu'il était de temps immémorial et ayant dès lors souvenance des satisfactions et bienfaits reçus de leur Roi, ce très excellent Etat ne devait point, avec telle facilité, se laisser entraîner à déplaire à Sa Majesté. Cherchant par telle persuasion à obtenir que l'on n'en vînt point à cette ligue recherchée par l'Empereur et répétant, à ce propos, mainte autre chose déjà dite, « afin de faire par là connaître que le bien de cet État était seul en vue, d'autant plus que la Sainteté du Souverain Pontife en recevrait, Elle aussi, un suprême plaisir par le désir [qu'elle avait] de voir les affaires d'Italie persévérer longuement en paix et repos. »

« Ceci ayant été dit par Monseigneur de Lavao [Lavaur], il fut répondu par le Sérénissime prince fort opportunément et sagement en conformité de la réponse voté en ce très excellent conseil. Ensuite de quoi furent dites par Mgr de Beovès [Beauvais] quelques paroles latines demandant si Sa Sérénité avait à le charger de rapporter quelque autre chose à son Roi car, suivant

[1] Voir *Revue diplomatique*, n° 1, janvier 1908.

qu'ils le marquèrent [l'ambassadeur extraordinaire] devait partir d'ici le jour suivant. [Sur quoi] Sa Sérénité usa d'expressions générales [et pria ce dernier] d'attester à Sa Majesté Très Chrétienne la persévérante révérence et déférence de cet Etat envers lui. Et ainsi, ils se retirèrent. »

Si, on l'a relevé déjà, le début de notre très intéressant procès-verbal prouve que la réponse du 21 janvier fut lue et non communiquée, moins encore remise, à Laigue et Lavaur, ce procès-verbal fournit un fort curieux échantillon de la manière dont le Sénat écrivait pour lui-même. Après la forme étudiée de la note diplomatique du 21 janvier, nous avons ici une sorte de sténographie rapide mais très nette et très complète d'un discours résumé sur l'heure par un ou plusieurs secrétaires, à coup sûr très rompus à pareille gymnastique intellectuelle.

Dépouillé par nécessité de son appareil oratoire, ce discours montre cependant, comme nous l'avons antérieurement indiqué, qu'à Venise, et seulement à Venise, les ambassadeurs devaient tout à la fois être fins politiques et habiles orateurs, en sorte que leur qualification latine d' « oratores » ou même d'*oratori* en italien n'était pas un vain archaïsme dénué de sens.

Si, consistant à demander une seconde lecture de la réponse du Sénat, l'exorde est fort adroit puisqu'il marque et l'importance du sujet traité et le désir de saisir dans ses moindres détails la portée en acte de cette réponse, les arguments ne sont, cependant, point toujours très adroits, car ils consistent assez souvent en insinuations presque menaçantes. De ces sortes d'insinuations, il est mieux d'être fort épargner, même lorsqu'on est absolument décidé à recourir aux moyens extrêmes, car elles risquent de diminuer le prestige de qui les emploie et, qui pis est, de livrer trop tôt le secret d'intentions agressives qu'il convient de garder secrètes le plus longtemps possible. Aussi bien, encore que nous n'ayons point sous les yeux les instructions données à Étienne de Laigue (peut-être furent-elles purement verbales), on doit croire qu'en usant de pareil langage, il s'y conforma scrupuleusement... à moins qu'entraîné par ses habitudes

de vieux capitaine, il ne se soit laissé aller à souffler à « Monsieur de Lavaur » certaines déclarations plutôt fortes, mais qui évidemment, dans la bouche de l'orateur et grâce aux termes atténués dont il sut se servir, n'eurent point la précision un peu rude que leur a forcément donnée une analyse très brève.

Dans tous les cas, et cette réserve une fois faite, on ne saurait nier que ne fussent aussi justes qu'opportunes et pleines d'une sorte de prescience prophétique les observations sur la « grandeur » inquiétante de Charles-Quint, comme encore sur les procédés plus cavaliers que chevaleresques dont il avait usé à l'encontre de la « République » de Florence par lui définitivement mise à malemort comme récompense de trop de confiance en sa loyauté. Et de fait, si Venise devait subsister plus de deux siècles encore, la prise de possession matérielle du Milanais par Charles-Quint allait mettre la Sérénissime entre cette odieuse tyrannie espagnole qui nous a valu le livre émotionnant des *Promessi Sposi* et les domaines proprement dits de la maison d'Autriche. Ainsi se préparait obscurément le dénouement final de 1797; car, à cette date, le Milanais ayant, à son tour, passé directement et depuis plus de cinquante ans de l'Espagne aux Habsbourg après la guerre de Succession, la pauvre République se trouva, au nord comme à l'ouest, exposée aux serres rapaces de l'aigle germanique. Ainsi, en voulant éviter le voisinage de la France, dont elle avait peur, la Sérénissime allait laisser s'installer sur son flanc le plus vulnérable un ennemi autrement dangereux et qui, lentement, sans aggressions apparentes, devait finir par l'absorber en profitant, au moment psychologique, de la progressive décadence qu'avaient amenée l'orgueil et le relâchement d'une oligarchie infatuée de soi, parce qu'elle se recrutait dans une aristocratie dont l'accès aux « hommes nouveaux » avait été à peu près entièrement fermé depuis la fin du treizième siècle.

Cela dit, le Sénat ayant, dès le 21, décidé d'éconduire avec toute sorte de civilités et d'honnêtetés les ambassadeurs et écouté leur harangue du 22 sans manifester aucune intention de modifier ses vues, il semble que l'affaire aurait pu en rester là.

Soucieux, apparemment, de ne laisser subsister aucune illusion, aucun doute, aucune équivoque, ou mieux encore aucun espoir dans l'esprit de Laigue et de Lavaur, le Sénat leur fit encore communiquer peut-être, le jour même,[1] de l'audience, le factum que voici :

« Qu'au Révérend Mgr Dellavao [de Lavaur] et au magnifique Mgr de Beoves [Étienne de Laigue de Beauvais], ambassadeurs de Sa Très Chrétienne Majesté, il soit répondu en cette forme (en marge est écrit : *Leonardus Emus, Consiliarus*) :

« Messieurs les ambassadeurs, grâce aux opportunes et éloquentes expositions faites par vous Révérend Monseigneur della Vao [de Lavaur] et par vous magnifique Monseigneur de Beoves [Beauvais] au nom de Sa Majesté Très Chrétienne dont vous êtes tous deux les « orateurs », nous avons entendu les vouloir et désir de celle-ci. Lesquels sont en substance que, présentement, Sa Majesté Très Chrétienne se trouvant fort puissante en forces, deniers et amis, désirerait savoir notre intention et avis au sujet de l'État de Milan. De cette proposition présentée avec cette éloquence, force persuasive et forme de langage que plus grandes ne se pourraient imaginer : nous avons, attendu notre complète déférence envers Sa Majesté Très Chrétienne, résolu de vous dire ce qu'il nous semble. Nous marquâmes donc à Vos Seigneuries qu'imitant les exemples de nos ancêtres, lesquels furent toujours très zélés partisans de la paix et repos de la Chrétienté, nous nous sommes appliqués en tous les temps, à ne point manquer, selon nos forces, d'embrasser avec tout notre esprit cette paix et repos. De quoi l'on a toujours vu naître d'excellents fruits. Et cela pour obvier aux nombreuses dépenses et frais excessifs auxquels, pour la guerre, il faut s'exposer. »

« Toutefois, nous espérons en Notre Seigneur Dieu : pour le plus grand bien de la Religion Chrétienne, il éclairera de telle

[1] Cette pièce ne porte aucune date : mais la pièce précédente est du 21 janvier et la suivante du 25 janvier 1536 (1535 *more veneto*). Or, Laigue ayant déclaré qu'il partirait le lendemain même de la troisième audience, celle du 22, c'est ce qui nous porte à croire que la rédaction est de ce jour même.

sorte Sa Majesté que l'on trouvera moyen et forme pour conserver le repos de la chrétienté. C'est pourquoi Vos Seigneuries, douées de beaucoup de doctrine, sapience et bonté, seront satisfaites de représenter au Roi Très Chrétien leur maître tout ce que nous avons déjà dit. Nous en voulons demeurer assurés, il acceptera nos dires et les aura pour agréables ainsi qu'il convient à la déférence [par nous professée] envers Sa Majesté Très Chrétienne, déférence à laquelle s'ajoutera l'opportun et délicat rapport que, nous en sommes persuadés, en feront Vos Seigneuries. Car pleines de prudence et de bonté qu'elles sont, elles considéreront que tout ce que nous avons dit l'a été avec l'amour, charité et candeur qu'il convient.

« Sur quoi prenant confiance, nous n'hésiterons point à vous ouvrir, en toute ingénuité, notre sentiment. Il est que nous suivons les vestiges de nos ayeux, lesquels ont toujours été très passionnés partisans de paix et repos. Il ne nous semble pas, dès lors, pouvoir conseiller à Sa Majesté un mouvement d'armes quelconque en Italie car nous avons toujours devant les yeux les périls et incommodités infinis que porte avec soi la guerre. A quoi se vient ajouter que Sa Majesté Césarienne devant se rendre sous peu de jours à Rome et s'y aboucher avec la Sainteté du Pontife, nous voulons espérer que la Majesté de Dieu leur inspirera quelque expédient qui tournera au bénéfice général et à la conservation particulière de la paix et repos dont présentement nous jouissons en Italie. » (Votants, 11. Pour, 8; contre, 1; abstentions, 2.)

Dans cette rédaction fort semblable sous plus d'un rapport à celle du 21, on trouve, notamment, une répétition certainement voulue du couplet « à la paix et repos si chers aux ancêtres », couplet qui, même, nous est donné avec une sorte de *bis* et, chaque fois, presque en une forme identique. Sans parler des formules courtoises, voire flatteuses, très flatteuses même à l'égard d'Étienne de Laigue et de Georges de Selve de Lavaur, qui ne manqueront point, dans leur bienveillante sagacité, de faire office de conciliateurs intelligents en représentant au Roi la sincérité

des intentions du Sénat, il est certain que celui-ci ne laisse point tout à fait sans réponse les sous-entendus très transparents d'un discours d'une « éloquence, force persuasive et forme de langage » au-dessus de toute comparaison. La Sérénissime se garde de la moindre allusion directe à la ligue déjà décidée, mais elle déconseille catégoriquement un mouvement d'armes quelconque en Italie d'autant que l'Empereur étant sur le point de s'aboucher à Rome avec le Pape, on espère que le Saint-Esprit leur inspirera une solution devant sauvegarder la paix de la Chrétienté. Sur l'allusion à une attaque possible du « seigneur turc », allusion faite par son ambassadeur, silence absolu. Et cette allusion explique aussi, ce semble, pourquoi le Sénat ne revient plus sur la crainte de voir, par une guerre, s'accroître les troubles de la Foi, danger dont la perspective devait émouvoir un prince auquel les intérêts de la religion tenaient fort à cœur, disait-on dans la communication du 21 janvier. Du moment que de cet argument on avait tenu si peu compte que l'on y répondait par la menace du « seigneur turc », il n'y avait évidemment plus à y revenir encore que le moment fût bien choisi puisqu'on était en pleine révolution réformiste à la suite de la fameuse confession d'Augsbourg qui datait de cinq années à peine.

Cependant le Sénat ne perdait point son temps et, selon la décision rapportée plus haut, sitôt les ambassadeurs français éconduits poliment, c'est-à-dire dès le 24 janvier 1536 (1535 *more veneto*), il écrivait aux envoyés de la République près Sa Majesté césarienne dans les termes que voici :

« Comme l'Empereur désire aussi connaître l'opinion de la Sérénissime au sujet de Milan, on va la lui exposer avec cette candeur d'âme et cette sincérité qui sont dans les traditions de la République.

« Étant survenue la mort de feu le Sérénissime duc de Milan, que se renouvelle et de nouveau se confirme notre paix et confédération non autrement que si ce très illustre seigneur duc vivait encore.

« Et sans attendre le retour de Vienne à Venise des ambassa-

deurs près la Majesté césarienne nous, ajoutons que, depuis le jour où nous signâmes cette paix et confédération à Bologne en 1529.... rien de plus grand intérêt n'a occupé notre esprit que la conservation et maintien de notre capitulation et confédération. Et nous sommes persuadés qu'il convient de rappeler à la Majesté césarienne qu'elle devra donner l'investiture à un nouveau duc comme il est séant, confirmant de telle manière ses paroles par de véritables effets attendus et désirés de nous. »

Le même jour, 24 janvier, le doge Andrea Gritti signait pour Antoine Venier et Marc Contarini les pleins pouvoirs les habilitant à renouveler cet accord avec l' « Empereur toujours Auguste » et « le Sérénissime Notre Seigneur Ferdinand, roi des Romains, qui n'a point donné mandat écrit mais dont la parole suffit. »

Sans doute la mission d'Étienne de Laigue avait échoué « sous les fleurs ». Mais que la République eût obtenu un grand succès ou du moins atteint le but qu'elle croyait atteindre, il s'en fallait de beaucoup. Non seulement le Sénat recherchait la continuation ou le renouvellement de l'accord de 1529, mais il exprimait la confiance que Sa Majesté césarienne allait tenir ses engagements et « donner l'investiture à un nouveau duc ». On sait ce qu'il en advint et, devançant, par nécessité, les événements, sans avoir indiqué comment, avec sa duplicité habituelle, l'Empereur avait dès alors décidé de garder et garda en effet pour lui ce beau duché. Les ayant déjà expliquées aussi, ce n'est pas à nous de revenir sur les conséquences immédiates ou médiates de cette supercherie ; un travail purement biographique excluant des considérations de philosophie de l'histoire qui ne pourraient être que la répétition plus ou moins démasquée de l'œuvre de tant de maîtres.

Quant à Étienne de Laigue, les archives de Venise ne nous font savoir ni si effectivement il repartit pour la France dès le 25, ainsi qu'il l'avait annoncé, ni quand il parvint à destination. Peut-être nos propres archives nous pourraient-elles renseigner

sous ce rapport. Aussi, nous proposons-nous, à notre retour en France, de faire, à cet égard, les recherches opportunes. Ce n'est point, cependant, que les documents locaux ne nous fournissent quelques informations complémentaires, car, sous la date du 29 février 1536 (1535 *more veneto*), le Sénat écrivait à son ambassadeur en France :

« Par votre dépêche nous avons vu que les lettres que nous vous mandâmes avec copie de notre réponse à Mgr de Beoves [Beauvais] étaient parvenues à destination et que le Roi Très Chrétien éclairé sur la vérité et ayant considéré nos bonnes intentions, acceptait nos avis en cette part que lui conseillait la bonté et sapience comme aussi notre sincérité et ingénuité. Ce qui ne nous a point été nouveau. »

Que le roi « Francoy nostre Sire » ait, à juger par cette dépêche, fait contre fortune bon cœur, c'était à coup sûr pour cacher son jeu, car, entre temps, il avait fait avancer ses troupes par la frontière de Savoie, et Charles-Quint, préoccupé d'en arrêter les mouvements, feignit de vouloir rentrer en pourparlers au sujet de la candidature du duc d'Orléans à la couronne ducale de Milan. C'est le 20 et le 21 février 1536 que l'Empereur agit pour obtenir, comme on verra qu'il obtint, la suspension de la marche des troupes françaises, en sorte que, datée du 29 de ce même mois, la dépêche de la Sérénissime, rapportée plus haut, semble inspirée non seulement par les informations venues de France, mais par ces agissements mêmes.

Quant à notre Étienne de Laigue, si postérieurement à cette date du 29 février 1536, les documents vénitiens font silence sur lui et sur sa mission, nous inclinons à croire, sans toutefois en avoir la preuve, qu'à peine rentré auprès de son maître il endossa au moins une fois encore et sans désemparer le « harnois » militaire. En effet, son général Chabot, amiral de Brion, ouvrait alors la campagne contre le duc Charles de Savoie et, le 15 avril 1536, forçait le Pas de Suze sous le feu de l'ennemi. Mais à la suite des démarches de Charles-Quint, démarches rapportées plus haut, François Ier commanda au général de s'arrêter

au seuil du Piémont devant l'armée des Impériaux commandée par Antoine de Leyve, « comte de Pavie ».

Cependant Charles-Quint étant à Sienne « notre Sire » lui avait dépêché le cardinal de Lorraine pour arriver à quelque entente. Malgré les paroles injurieuses que, peu avant, il avait prononcées à Rome contre son « bon frère » de France, l'Empereur, toujours fertile en subterfuges, revint à la proposition d'investir le duc d'Angoulême, mais en posant des conditions qu'il savait inacceptables. Aussi la guerre recommença-t-elle avec une seconde invasion de la Provence et un second siège de Marseille. Et nous disons « seconde » invasion, « second » siège parce que nous avons eu déjà l'occasion de parler de la « première » invasion de cette province et du « premier » siège de cette ville, ceux de 1524, à propos des campagnes possibles de notre « Magnifique » Estienne de Laigue.

Quant à celui-ci, qu'il ait ou non participé à ces derniers faits de guerre, ce ne put être que temporairement, car il est certain qu'au cours de la même année 1536, laquelle l'avait d'abord vu à Venise en janvier, il remplit près des cantons suisses la mission que nous avons brièvement mentionnée en résumant l'ensemble de sa carrière diplomatique, laquelle, on l'a vu aussi, paraît s'être terminée après octobre 1537 par une ambassade en Écosse qu'avait précédée certaine négociation en Gueldre.

C'est, du reste, vraisemblablement à la suite de ces deux gestions diplomatiques consécutives de Venise et de Suisse que Laigue fut jugé digne par son souverain d'être créé chevalier de Saint-Michel, ordre qui était alors aussi prisé que le fut plus tard celui du Saint-Esprit, institué seulement en 1578 par Henri III.

Mais si, nous l'avons relevé au début de cette étude, les biographes de notre personnage ont trouvé le moyen de tripler son individu, ils le font également disparaître de la scène du monde à trois dates différentes. Comme écrivain sans autre épithète, il meurt en 1533; comme « homme d'État et diplomate », en 1537; enfin, comme naturaliste, en 1560, à l'âge de quatre-vingts ans.

Étant donné qu'en janvier 1536 il présentait ses lettres de créance au doge Gritti, et que dans une dépêche du 10 octobre 1537, François Ier parlait de lui comme étant à cette époque précise son ambassadeur en Écosse, la date de 1533 est forcément écartée comme pouvant être celle de son décès. Restent à examiner celles de 1537 et de 1560, tâche plutôt ardue et ne comportant point, à notre avis, de solution certaine.

Tout d'abord, comme dans la correspondance précitée du 10 octobre 1537, « Mgr de Beauvais » est qualifié par le Roi seulement « gentilhomme de sa chambre », la collation du collier de l'ordre de Saint-Michel semble donc postérieure encore au 10 octobre 1537, car il n'est guère vraisemblable qu'un titre aussi hors ligne eût été passé sous silence par les « clercs du secret » qui n'avaient pas omis de mentionner la charge de cour, certainement fort distinguée, mais moins éclatante à beaucoup près que la qualité de chevalier du seul ordre existant alors en France.

Mais parmi les diverses rééditions de la traduction des *Commentaires de César*, il en est une, la dernière croyons-nous, qui parut à Lyon en 1545. Si ce lieu d'impression n'est point pour surprendre, puisque les Laigue dauphinois ayant à Lyon leur résidence d'hiver, ce devait être une raison pour le berrichon de venir en cette ville et d'y séjourner dans l'hôtel familial « possédé précisément à cette époque par les barons dauphinois de Chandieu et situé proche l'hôpital du Pont du Rhône[1] », la date de 1545 ne suffirait pourtant pas à prouver qu'Étienne vivait encore à cette époque : car la réédition pouvait être faite par les soins de ses héritiers ou du moins sous la surveillance de parents résidant à Lyon et parmi lesquels il en était au moins un, Claude de Laigue, qui devait être suffisamment versé « ès bonnes lettres tant latines que françoises » pour être en mesure d'intervenir utilement. En effet, tandis que les autres membres de la famille, notamment Pierre II, vivant à la même époque,

[1] *Bibliothèque nationale*. Cabinet des titres. Dossier Laigue-Compagnolt. Grosse d'acte notarié du 30 mars 1517.

guerroyaient en Italie ou menaient l'opulente, mais neutre existence, alors commune à taxer les hobereaux de province, ce Claude était chanoine de la célèbre abbaye de l'île Barbe [1].

Aussi bien, lorsque nous citions plus haut la date de 1545 comme étant celle de la dernière édition des *Commentaires*, encore faut-il s'expliquer à cet égard. Il existe une réédition postérieure, également lyonnaise et sortie en 1555 des presses de Jean de Tournes [2]. Seulement nous avons fait volontaire abstraction de cette dernière, parce que si la traduction réimprimée est textuellement celle de notre Étienne de Laigue, le second tome contenant cette traduction n'a plus de titre spécial et, partant, le nom d'Étienne ne paraît point. Ne peut-on induire de là que l'auteur avait cessé de vivre à cette époque; ce qui expliquerait d'ailleurs assez plausiblement l'opinion de ceux pour lesquels sa mort serait survenue en 1560, c'est-à-dire cinq années plus tard.

Si nous n'insistons pas davantage sur ce point particulier, resté, quand même, assez douteux, nous ne pouvons nous décider à quitter brusquement ce soldat diplomate et lettré sans tenter de dégager à grands traits définitifs sa physionomie restée bien vague dans les arrière-plans de la brillante renaissance française. Ayant voulu trop embrasser à la fois, Étienne demeura victime douloureuse d'un effort supérieur à ses moyens, du moins au sens de la réussite pécuniaire et matérielle. Paraissant s'être à peu près instruit lui-même, cet autodidacte a plus d'érudition que de critique et son style ne présente ni la naïve rigueur d'Amyot, ni l'élégance savoureuse de Montaigne. Bataillant d'une main, écrivant de l'autre, s'il semble avoir écrit comme on bataille, c'est-à-dire un peu au hasard des marches, des contre-marches, des alarmes et des estocades, il ne batailla certainement point comme on devrait écrire, c'est-à-dire dans le calme

[1] Le Laboureur, *Masures de l'isle Barbe*. Lyon, 1665, p. 244, 285 et 323.

[2] Nous devons, à cet égard, de très utiles renseignements à M. Baudrier, le savant bibliophile qui habite alternativement Lyon et son château d'Amareins, par Montmerle, dans l'Ain.

et le recueillement; car les capitaines sous les ordres desquels il servit étaient de ces chevaliers élevés à l'école des Bayard et des François Ier, hommes au corps de géants, sous l'armure de fer et pour qui les épiques combats étaient une sorte de jeu héroïque. Malheureusement, ces rudes guerriers étaient aussi les plus mirifiques seigneurs et prodiguaient l'or à pleines mains dans les fêtes, épuisant des trésors en leurs accoutrements ruineux. A coup sûr peu riche, Étienne dut se trouver irrémédiablement entraîné dans ce tourbillon de la vie de cour d'alors, vie la plus dissipée, la plus éclatante aussi que l'on ait jamais vue, et afin de répondre aux exigences de laquelle, par exemple pour figurer avec éclat au camp du Drap d'Or, maint gentilhomme, selon un écrivain du temps, avait « mis ses terres et son moulin sur son dos ». Tel paraît avoir été le cas d'Étienne, qui ne peut entièrement s'en taire, tant il est navré, marri, désemparé. Et quoi de plus inévitable, si, en outre de l'entraînement prestigieux d'alors, l'on sait que « M. l'admiral de Brion », son général, était l'un des plus fastueux seigneurs de ces temps fastueux? Vinrent également les revers guerriers, avec des calamités qu'ils traînent après eux; et là où il avait pensé faire un riche butin par la victoire escomptée, Étienne fut, semble-t-il, ruiné par la défaite, chose du reste plutôt fréquente, même en dehors des « fortunes de Mars », chez ceux qui consacrent leur vie au service de l'État.

Que ses œuvres lui aient rapporté, c'est là ce qui semble plus que douteux. Restent les missions diplomatiques où, à coup sûr, Étienne réussit dans la mesure du possible, comme le montrent es hautes récompenses qu'il obtint. Témoin l'affaire de Suisse, pays où, en négociant pour ainsi dire la dague au poing, il sut amener à son « Roy » ces vaillants lansquenets que les Cantons refusaient de laisser partir. Mais les louanges, les félicitations officielles, les grades, les honneurs, les distinctions sont creuse satisfaction et il suffit d'avoir, de près ou de loin, évolué dans les milieux diplomatiques pour s'être fait la conviction que les ambassades appauvrissent presque toujours les

plus opulents, ruinent les moins riches et écrasent définitivement les médiocres en deniers.

Parmi ceux-ci doit être rangé Étienne de Laigue. Il mourut évidemment dans une situation de pénurie au moins relative et comme, à toute époque, seul l'argent a fait l'homme, selon la brutale mais trop vraie parole du tragique grec, la mémoire du bon serviteur que fut notre Étienne demeura presque entièrement abolie, car il n'eut point, durant sa vie, de clients stipendiés pour prôner ses mérites et, une fois mort, il ne semble pas que même les siens vivant grassement dans leurs grasses terres de Berry, de Provence et de Daûphiné, se soient préoccupés de lui faire élever un monument funéraire durable, pour modeste qu'il eût été.

Aujourd'hui, personne ne sait sous quelle humble tombe repose cet homme dont la cendre anonyme n'est l'objet d'aucun pieux pèlerinage. Frappé de cette indifférence, nous avons cherché à le sauver des définitifs oublis, en essayant de retracer sa silhouette dont, malgré nos recherches, les lignes demeurent encore confuses et imparfaitement dégagées, précisément parce que nul, pas même parmi ceux de son siècle et de son nom, n'a eu la pieuse pensée de lui consacrer un souvenir soit matériel, soit littéraire. Avons-nous comblé cette lacune, réparé les effets de cette égoïste insouciance? Nous n'osons l'espérer.

Quoique notre tâche soit terminée, il ne semble pas inutile de signaler une source bibliographique peu connue, croyons-nous, en dehors d'un milieu très restreint d'érudits Il s'agit de l'*Histoire générale de Venise...* par Th. de Fongasses, *gentilhomme d'Avignon* (Paris, l'Angelier, 1608, 1 vol. in-4°). En quelques lignes très claires, l'auteur, à la p. 654 recto, rend compte du résultat négatif de la mission du « sieur de Beauvais, un des gentilshommes de la chambre. » Mais si, par la dédicace de son ouvrage au doge Leonardo Donato, on voit que notre sujet « papalin » devait être fort bien en cour auprès de la « Sérénissime » et semble avoir résidé longtemps à Venise dont il connaît

à fond l'histoire, sa manière de parler d'Étienne de Laigue montre que, comme le petit, très petit nombre de ceux qui l'ont nommé, l'auteur ignorait absolument sa personnalité réelle que seul, on l'a vu, Naudé, continuateur de Commines, avait dégagée en peu de mots nets et substantiels.

LAIGUE.

LA FRANCE ET L'EUROPE

AU LENDEMAIN DU CONGRÈS DE VIENNE

On a dit que les diplomates de 1815 avaient eu, les premiers, la vision d'une Europe unifiée, avec son parlement et son conseil privé, avec une sorte de cour d'arbitrage permanente; que, fatigués à juste titre des guerres plus nombreuses qu'il n'avait jamais été donné à une génération d'en contempler, ils avaient rêvé d'une pacification universelle dont ils auraient été les garants. Cela semble exact au premier coup d'œil; mais il faut ajouter que ces diplomates connaissaient trop bien leur histoire réciproque et voyaient trop clairement dans l'avenir pour se bercer d'une illusion si vaine et si décevante. Le vrai est que les uns et les autres sentaient la nécessité absolue d'une longue paix et que dans cette commune conviction en résidait le gage le plus sérieux. Après le triomphe de certains, on avait soif de l'égalité entre tous; l'équilibre était le but de l'Europe de 1815, et cette Europe était suffisamment harmonieuse et proportionnée pour que cet équilibre fût stable.

Ce n'est pas à dire que les rivalités anciennes aient tout à coup disparu. C'est à peine si au congrès de Vienne on a laissé le représentant du Roi de France poser sa pierre dans les fondations du nouvel édifice; c'est à peine si à Paris, six mois plus tard, on ne l'a pas descellée. Et pourtant ni le Roi ni son gouvernement ne doute un seul instant que la France ne reprenne bientôt son rang dans la pléiade des constructeurs. Pendant les années mêmes de l'occupation, alors que la France, vaincue et mutilée, est surveillée, dépendante et mineure dans sa politique intérieure, elle recouvre lentement, dans sa diplomatie, sa

liberté, l'autorité et l'influence que ses gloires passées lui ont acquises, et que lui conservent l'indépendance et la maîtrise de son gouvernement. Ce n'est pas un mince honneur pour le ministre qui a présidé à cette résurrection ; si l'état de la France, pacifiée et presque régénérée en 1818, est un de ses plus beaux titres de gloire, c'en est un magnifique d'avoir conduit son pays, des misérables conférences de septembre 1815 au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Les instructions[1] et les dépêches du duc de Richelieu à ses ambassadeurs auprès des quatre cours, dites alliées, nous donnent de l'état de l'Europe la vue la plus nette et la plus complète qui soit. Elles nous éclairent en même temps sur les rapports de ces « alliés » entre eux, sur leur situation même au lendemain de leur victoire et sur la conduite que la France entend suivre à leur égard : elles complètent heureusement ce que nous savons déjà de cette époque de l'histoire internationale si semblable à la nôtre sur tant de points.

I

L'ardeur avec laquelle l'Angleterre a formé et reformé sans cesse, depuis Pitt, les coalitions contre la France, la persévérance et l'acharnement même qu'elle a mis dans la lutte, ont fait d'elle pour le Français de 1816 l'ennemie héréditaire ; seule de toutes les puissances de l'Europe, l'Angleterre s'est montrée pendant vingt-cinq ans résolument hostile au moindre agrandissement de la France ; elle a accepté la paix d'Amiens pour mieux préparer sa revanche ; plus que ses alliées, elle a profité de la grande guerre. Le royaume des Pays-Bas est son œuvre ; c'est elle qui en a choisi le souverain parmi ses plus vieux

[1] Archives des Affaires étrangères : Correspondance politique au marquis d'Osmond : *Angleterre*, vol. 22, Supplément, p. 110, 31 décembre 1815 ; — au comte de Noailles : *Russie*, vol. 156, p. 40, 23 février 1816 ; — au marquis de Bonnay : *Prusse*, vol. 14, Supplément, 1er mai 1816 ; — au comte de Caraman : *Autriche*, vol. 30, Supplément, p. 241, 5 juin 1816.

clients, c'est elle encore qui a fait de ce nouvel État agrandi une barrière contre la France. Elle a trouvé sur le continent le vassal fidèle sur le territoire duquel elle manœuvrera comme chez elle, et d'où elle pourra surveiller de plus près le réveil du peuple qu'elle craint toujours malgré sa défaite. Le Français répond par un regard gros de rancune et de menaces, à l'examen malveillant de son voisin.

Le trône du roi Georges est solide; mais la situation de ses ministres l'est moins; ils ont à faire face à une grave crise financière; au début de 1817 le trois pour cent n'est qu'à soixante; la dette consolidée est de 800 millions de livres sterling, la dette flottante de 60; les initiés s'étonnent que son crédit reste entier et se relève même; on évite les emprunts; on fait des économies : « le maintien d'un système tel que celui de la dette publique en Angleterre est un des plus grands miracles de nos jours [1]. »

Vis-à-vis de l'Europe, le cabinet de Saint-James, tant par principe que par intérêt, annonce une politique conservatrice : il n'a pas voulu, ou osé, signer le manifeste de la Sainte Alliance; mais c'est plus pour éviter une proclamation mystico-absolutiste, que pour se séparer des gouvernements avec lesquels, officiellement, il prétend vivre en aussi bonne intelligence. On n'ignore pourtant pas que ces bonnes dispositions cachent ici de la jalousie, ou là, de la réserve. En 1813, l'Angleterre avec joie a tendu les mains à la Prusse meurtrie qui se relevait; en 1815, elle l'a laissé reprendre les territoires qu'elle avait perdus durant les guerres précédentes. Cependant à Vienne elle a protesté contre le projet qui consistait à dépouiller le roi de Saxe à son profit; elle y mit la main sur la garde de son épée; dix mois plus tard, à Paris, elle favorise et soutient les prétentions prussiennes sur l'Alsace et la Lorraine; elle demande le démembrement du territoire français. Voilà un revirement qui s'explique mal, par une exaltation résultant peut-être de la commune

[1] GENTZ, *Dépêches aux Hospodars*, I, 14 septembre 1817.

victoire de Waterloo, par un désir un peu irraisonné d'avoir une large part du nouveau butin : Dunkerque et peut-être Lille ; mais à Vienne il s'agissait de renforcer la Prusse en Allemagne, de lui donner le pas sur l'Autriche ; à Paris c'est sur la France que les Prussiens veulent se payer ; les Anglais y voient moins d'inconvénients ; ils désirent, au contraire, que l'Allemagne reste morcelée, que la Prusse soit divisée ; il ne leur plaît pas que depuis l'embouchure du Niemen jusqu'à celle de l'Ems, une seule puissance ait le pouvoir de leur fermer à la fois tous les ports ; la perspective d'un blocus continental, même partiel, les irrite. Le gouvernement de Georges ne peut oublier le Hanovre qui dans la nouvelle Allemagne se trouve entouré de la Prusse comme d'une ceinture ; il y a un réel danger que la Prusse dans un moment de fermentation ou de belliqueux enthousiasme resserre la ceinture, inopinément. L'Angleterre est l'amie d'une Allemagne impuissante et pacifique, à laquelle elle peut donner de bonnes paroles, mais elle a une invincible peur dès qu'elle entend des grondements sourdre de cet éternel volcan.

C'est pourquoi, à la Prusse, elle a toujours préféré l'Autriche ; il fallait avoir l'astucieux génie du grand Frédéric pour l'avoir résolue à le secourir contre la vertueuse Marie-Thérèse ; il est vrai que l'Angleterre avait de bonnes raisons pour agir comme elle le fit alors ; cette petite infidélité à ses traditions lui valut le Canada et l'Inde, elle n'eut pas à s'en repentir !

L'Angleterre se tourne donc vers l'Autriche comme vers son alliée naturelle ; au congrès de Vienne c'est leur ferme accord qui triompha des ambitions coalisées de la Russie et de la Prusse ; au traité du 20 novembre, c'est l'acquiescement de Metternich qui entraîna celui de Castlereagh. Mais malgré la réelle communauté d'intérêts, l'accord entre les deux alliés n'est que partiel ; l'Autriche se repent tous les jours d'avoir abandonné les îles Ioniennes qui auraient pu lui être un point d'appui si précieux dans la Méditerranée, et qui devaient lui revenir de droit, comme étant les antiques colonies de Venise,

qu'elle venait de s'annexer. Donner à l'Angleterre ce nouveau domaine, c'était accroître encore ses prétentions dans un sens qui ne pouvait plaire à l'Autriche; la répression de la piraterie des barbaresques, que le cabinet britannique n'allait pas tarder à réclamer comme une opération indispensable et personnelle, montrerait la réalité du danger.

Par contre l'Angleterre a vu non sans dépit et inquiétude l'agrandissement de territoire et d'autorité que l'Autriche s'est attribuée en Italie. Que Venise soit condamnée, elle y souscrit: mais que tous les États du centre soient sous sa coupe directe; que les États romains passent sous sa dépendance, que le royaume des Deux-Siciles soit considéré à Vienne, et à Naples même, comme un royaume tributaire ; que la Sardaigne elle-même, qui vient à grand'peine d'obtenir Gènes, ait à défendre continuellement son indépendance, voilà qui peut être, quelque jour, dangereux. L'Autriche est, dans les combinaisons britanniques, une puissance allemande dont on ne saurait trop grandir l'importance dans la Confédération, pour maintenir ainsi au centre de l'Europe les prétentions de la Prusse qui lui paraîtraient trop grandes, et surtout les ambitions secrètes du cabinet de Saint-Pétersbourg.

C'était maintenant une hostilité sourde, et déguisée, qui animait l'un contre l'autre les deux alliés de 1812. Leur rivalité était née dès les premiers jours de 1814 avant que l'objet de la guerre ne fût atteint; elle s'est développée lentement autour de la France : quand l'un avait obtenu un avantage, il n'y avait pas de cesse que l'autre n'en ait obtenu un semblable; au début des négociations l'Anglais se trouvait toujours en désaccord avec le Russe; de lui il n'attendait jamais que des propositions nuisibles; le premier mouvement était de se mettre en garde. La France n'était pas le seul objet de cette rivalité; le monde entier était destiné à l'être; pas un point du globe, alors exploré, qui ne fût un sujet de discussions pour les deux gouvernements : le triomphe de 1814 faisait d'Alexandre Ier le maître du continent ; il ne dissimulait pas la joie et l'orgueil que lui causait cette pro-

videntielle destinée ; la Grande-Bretagne se déclarait maîtresse des mers et prétendait agir en conséquence; Alexandre ne voulait pas plus la laisser faire que le Prince Régent ne voulait reconnaître la prétendue supériorité du souverain moscovite. L'antipathie était en effet marquée jusqu'entre les deux hommes. Le Prince Régent était aussi effacé, aussi peu compétent dans les choses politiques, que son rival était fier, imposant et intelligent; l'un était, fait pour être le monarque constitutionnel et irresponsable qu'il commençait d'être en attendant la mort de son père; l'autre était, en plus d'un endroit, l'autocrate éclairé que Voltaire avait réclamé et que Frédéric II passait pour avoir été. Le Prince Régent voulait marier sa fille à l'héritier du royaume des Pays-Bas; Alexandre manœuvra si bien, qu'il donna pour épouse audit prince d'Orange sa sœur, la grande-duchesse Anne : la princesse Charlotte d'Angleterre resta pour compte [1]. Le gouvernement britannique réclamant la suppression de la traite des nègres, la répression de la piraterie des barbaresques, Alexandre, qui n'a ni colonies, ni ports sur la Méditerranée, trouve moyen de prendre ces deux affaires en main, et de tenir longtemps la dragée haute au cabinet de Londres. Celui-ci se réjouit de la révolte des colonies espagnoles, s'efforce de les favoriser, et d'en tenir le bruit loin de l'Europe, Alexandre demande à grands fracas, et pendant cinq ans de suite, sans se lasser, une intervention générale. Mais le tsar travaille en silence à reconstituer sous son sceptre une Pologne, obéissante et dévouée : le cabinet britannique s'immisce officieusement, puis officiellement dans cette question où il n'a que faire : en même temps il prend sous sa protection la Turquie qu'il prétend menacée par les ambitions russes, et attire l'attention de l'Autriche sur les projets que doit fomenter son voisin. Alexandre, en plaçant sa sœur sur les marches du trône d'Amsterdam, contre-balance dans les Pays-Bas l'influence britannique ; mais Castlereagh attire à lui les gouvernements de Suède

[1] Elle épousa en 1816 Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha et mourut l'année suivante.

et de Danemark, en leur faisant sentir que malgré la protection russe il les tient dans sa main. Le roi Ferdinand VII d'Espagne doit son trône aux Anglais; ils le lui ont reconquis morceau par morceau; de combien de soldats anglais, le sol espagnol n'est-il pas jonché; et pourtant « situation singulière, au lieu des liens intimes qui auraient dû s'établir entre les cours de Londres et de Madrid, il règne entre elles plus que de la froideur[1] »; Richelieu le constate avec peine; l'Angleterre perd volontairement ses droits à la reconnaissance du roi d'Espagne en favorisant les rebelles des Cortès qui ont osé faire des conditions à la Restauration de leur Roi; mieux encore, elle encourage les colons révoltés; pour avoir sauvé l'Espagne, l'Angleterre, peu honnête courtier, s'apprête à la ruiner. Elle agit de façon presque aussi égoïste avec le Portugal qu'elle a rendu à son Roi, mais auquel elle a imposé, comme salaire, un traité de commerce qui augmente sa dépendance; « le gouvernement portugais est, de tous ceux que l'Angleterre veut forcer à l'abolition de la traite, celui qui y a le plus de répugnance, parce qu'il croit que ce serait tarir la source de la prospérité du Brésil »; Richelieu s'en étonne, et Alexandre en profite : en deux ans il devient le protecteur en titre des deux cours méridiodales !

Durant ce duel latent, général, mais courtois, des deux puissances directrices, leurs alliés se rangent en spectateurs, et mesure les coups. La France, que cette jalousie sert, s'en réjouit, et chercherait peut-être à la développer, si elle n'avait peur de dévoiler son jeu.

II

En 1789, l'impératrice Catherine, malgré son génie, n'avait pas réussi à imposer le nom de la Russie comme celui d'un État redoutable aux vieilles puissances de l'Europe; la Russie comptait à

[1] Instructions pour le marquis d'Osmond.

peine; son gouvernement fort l'avait consolidée, en avait rapproché les divers éléments, avait cimenté par la force ce corps immense, qui cependant restait amorphe; seule Catherine avait fasciné les esprits: en France les philosophes la célébraient comme leur muse, les politiques admiraient son énergie et s'en étonnaient, car on s'étonne toujours des femmes qui deviennent de grands hommes d'État; mais l'admiration platonique ne se changea en crainte respectueuse, que du jour où, enfonçant un coin saignant au sein même de l'Europe, elle anéantit, par sa seule volonté doucereuse et rapace, un État tout entier, qui pour être lointain aux yeux des Occidentaux n'en était pas moins sacré par son indépendance. Le triple partage de la Pologne amenait la Russie au cœur de l'Europe; quatre ans après le troisième, les armées moscovites envahissaient l'Italie et escaladaient la Suisse, en montrant le chemin aux vétérans autrichiens. Et pourtant malgré ce coup de force l'opinion générale en Europe considérait l'empire russe comme un château de fée qui n'avait pas en lui les germes et les conditions de la durée et qui ne s'était élevé pour un instant que par la faute de politiques imprévoyants, tels que le vieux Kaunitz, ou de combinaisons machiavéliques et éphémères, grâce surtout au génie de sa Souveraine; et l'on disait : attendez dix ans, et la Russie sera dissoute ou refoulée comme les Turcs, qui, un jour, assiégèrent Vienne! Dix ans plus tard la Russie restait seule en face de la France, l'empire d'Orient balançant puis tenant tête à l'empire d'Occident; la Russie s'était imposée à Napoléon; elle s'imposa à l'Europe le jour où elle eut bouté hors de son territoire le conquérant et son armée.

Alexandre, libérateur de l'Europe, amenait la Russie à son apothéose; mais son empire était loin d'avoir encore la cohésion, la force des États depuis longtemps formés et civilisés; grâce à son souverain il représentait plus qu'il n'était; toute la force du pays reposait dans son gouvernement et son armée. Celle-ci, l'orgueil du tsar, l'instrument du triomphe, avait les caractères d'une armée barbare, mais quelques qualités de l'armée moderne,

souple, habile, intelligente : ses officiers, fleurs de la noblesse, avaient plus de brillant que de fonds ; mais entraînés par l'ardeur du combat, ils avaient conduit leurs troupes avec vigueur pendant la guerre, et les avaient ramenées, non sans mérite, à leurs cantonnements. Mais alors qu'en 1817, on pouvait constater que l'armée autrichienne était aux trois quarts licenciée, l'armée prussienne diminuée de moitié, on remarquait non sans inquiétude que l'armée russe était encore sur le pied de guerre : cette démonstration belliqueuse, au moment où tout le monde était à la paix, paraissait une anomalie, et faisait dire à certains, que la paix du monde ne pouvait être troublée que par la Russie [1]. L'Autriche n'était pas la moins émue ; Metternich, depuis quatre ans, s'efforçait, mais en vain, de pénétrer les pensées d'Alexandre, et n'y pouvant parvenir déclarait que l'esprit du tsar errait à la dérive ; Gentz disait également : « Là où la volonté d'un seul homme décide de tout, et où pour comble de difficultés, le caractère de cet homme est un problème, les calculs et les conjectures ne portent sur aucun fondement solide et n'admettent que des résultats hasardés [2]. »

Procédant à un soigneux examen de l'Europe, Gentz s'arrêtait hésitant, devant l'État dont dépendait, selon lui, l'avenir. Après avoir vu la Russie en 1815, protectrice de la Prusse et jalouse de l'Autriche, il lui semblait en 1816 que la situation était renversée ; Alexandre peut tout : « il n'a besoin de personne », il est seul souverain en état de se porter aux plus vastes entreprises ; malgré tout le zèle qu'il montre pour la Sainte Alliance, il est, de tous les souverains, celui qui peut le plus aisément s'en passer ; elle n'est pour lui que l'instrument qui lui sert à exercer dans les affaires générales la prépondérance qu'il désire ; alliée avec la Prusse, la Russie serait la maîtresse de la situation : « il dépendrait de l'empereur Alexandre de choisir entre les rôles de protecteur, de dictateur ou de tyran de l'Europe [3]. »

[1] Noailles, Liston, ambassadeur anglais à Constantinople, Metternich, etc.
[2] Gentz, *loc. cit.*, 24 mars 1818.
[3] Gentz, *id.*

Les relations russo-prussiennes sont la grande préoccupation des Anglais et des Autrichiens comme des Français. Dans ses instructions au comte de Noailles, Richelieu attire particulièrement son attention sur ce point : « Il est du plus haut intérêt pour la France de connaître avec exactitude le degré d'intimité qui existe entre les deux Cours, les démarches auxquelles la Prusse voudrait porter la Russie, les plans qu'elle formerait, les sentiments secrets qu'elle nourrirait. Il importe de prémunir la Russie contre les dangers d'une pareille alliance. » Sans doute on sait l'Empereur intime avec le Roi : on connaît les sentiments de reconnaissance qui lient le second des deux souverains au premier, mais on espère que l'exagération prussienne deviendra un poids et une gêne au tsar : et cependant on craint « que dans une discussion entre la France et la Prusse, discussion que l'animosité du cabinet de Berlin ne manquera jamais de prétexte pour faire naître, l'attachement personnel de l'Empereur pour le roi de Prusse, invoqué à propos, ne soit d'un grand poids contre nous »[1]. Dans les instructions du marquis de Bonnay, le ministre français mettait également son ambassadeur à Berlin en garde contre les dangers d'une pareille entente.

Or cette crainte ne se réalisa pas, l'entente russo-prussienne, loin de se resserrer avec le temps, ne cessa de se relâcher durant les trois premières années du nouveau régime : l'amitié d'Alexandre pour Frédéric Guillaume, faite de pitié pour les infortunes passées, de fidélité aux anciens souvenirs, de joie de l'esprit fort à dominer un esprit plus faible, ne se ralentit pas, mais se personnalisa et se concrétisa pour ainsi dire : Alexandre se trouvant amené à combattre la politique prussienne vis-à-vis de la France, ou dans les questions allemandes, eut toujours soin de séparer nettement la politique des ministres de la personne de leur souverain, ne voulant pas rendre celui-ci responsable de celle-là.

[1] Instructions au comte de Noailles.

S'il est vrai que l'empereur de Russie nourrissait des projets de bouleversement nouveau, ou du moins d'agrandissement de son empire, et rien n'est moins prouvé, il n'aimait guère favoriser les ambitions de ses voisins : pour cette raison il était en froid avec l'Angleterre; pour cette même raison il combattait les prétentions prussiennes: il lui plaisait d'avoir une Prusse dévouée et dépendante; il ne lui convenait pas de voir se créer à ses côtés un État qui serait quelque jour capable de lui tenir tête. L'Autriche lui suffisait, menaçant son flanc gauche de sa masse pesante et ferme.

Mais la menace autrichienne n'était pas grave : aussi la Russie se rapprochait-elle sensiblement de sa voisine du sud-ouest. En tous points l'Autriche était conservatrice, conservatrice de l'état de choses auquel elle avait tant contribué et gagné, et la Russie comprenait bien de quel appui elle pourrait lui être utile dans toutes les circonstances où elle aurait à réclamer contre les empiétements de l'un ou de l'autre : la menace autrichienne ne deviendrait sérieuse que du jour où l'empereur Alexandre voudrait profiter de sa puissance pour fondre sur le Turc ou unifier les morceaux épars de la Pologne : l'Autriche défendrait alors la Porte dont elle se déclarait le vigilant gardien, et bondirait sur celui qui voudrait lui arracher le morceau de Pologne qu'elle avait obtenu jadis à grand'peine de la rouerie de Catherine, et de la mauvaise foi de Frédéric : « Si une guerre éclate entre l'Autriche et la Russie, disait Richelieu, c'est la Pologne qui en sera la cause et l'enjeu [1]. »

Mais rien n'annonçait pareille guerre : la politique qu'Alexandre inaugurait en Pologne, au lendemain de 1815, n'était pas faite pour inquiéter beaucoup ses voisins; il essayait en créant une sorte de royaume vassal, sous l'inspiration de son ami Adam Czartoriski, de russifier par la douceur le peuple énergique qui, toujours, avait résisté à la force. D'ailleurs la politique tentée par le tsar n'était pas approuvée de son entourage : l'était-elle

[1] Instructions au comte de Caraman.

plus des Polonais; quel accueil feraient-ils aux avances de leur souverain? c'était en 1816 autant d'énigmes que le temps dissipa peu à peu. Richelieu qui connaissait la Russie mieux qu'aucun autre étranger avait remarqué le fait et son importance : « l'opposition dont les hautes classes de la société ont commencé sous ce règne à prendre l'habitude [1] », lui semblait un symptôme dangereux dans le pays ensanglanté quinze ans auparavant par le meurtre de Paul Ier.

Le comte de Noailles qui, maintes fois, en ses dépêches, décrivit l'état de la cour de Pétersbourg, qui se plaisait si fort aux échos mondains, que ceux-ci faisaient un peu trop exclusivement le fonds même de sa correspondance, envoyait un jour des renseignements sur les mécontents, qui auraient pu paraître très graves, si Richelieu n'avait su que son ambassadeur avait toujours quelque tendance à l'exagération : « Toutes les classes de la société murmurent: l'armée, accoutumée aux guerres extérieures qui lui valent une augmentation considérable de solde, se trouve mal payée dans l'intérieur »; les officiers critiquent les revues trop nombreuses que passe l'empereur : la noblesse à moitié ruinée vend des biens pour pouvoir payer des arrérages dus à la couronne depuis 1807 : les idées libérales du tsar qui menace toujours de « l'abolition de l'esclavage » est un sujet de crainte et de mécontentement, une épée de Damoclès suspendue sur la tête des riches; on évalue à 80,000 hommes le nombre des troupes qui encombrent Saint-Pétersbourg [2]. Heureusement, le modeste Noailles terminait en disant que, dans ce pays, il y avait bien loin d'un mécontentement à un soulèvement, et qu'on devait écarter toute idée de révolution.

Si la Russie jalouse l'Angleterre, si Alexandre combat les ministres de Georges III, c'est avec la plus grande précaution, et sans y paraître le moins du monde; la Russie affecte en effet les plus grands ménagements pour sa rivale; on sait avec quelle facilité et quelle fréquence l'empereur s'adresse à Wellington

[1] Instructions au comte de Noailles.
[2] 21 juin 1816, Polowstoff.

dont il grandit le rôle et la responsabilité comme à plaisir. Quand, en effet, il combat officiellement l'Angleterre, ce n'est jamais que comme gardien vigilant des traités ; nul cabinet ne s'appuie plus volontiers sur les textes; il les cultive avec soin, et ses mémoires sont tous de doctes monuments; il ne lui déplaît pas de mettre les Anglais en contradiction avec eux-mêmes.

L'Europe redoute l'ambition russe; et cependant aucun souverain ne paraît moins ambitieux que le tsar : « L'union intime qui existe entre les quatre cours de Vienne, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, constitue pour le salut du monde une force morale et politique qui est irrésistible », écrit-il un jour[1] et répète-t-il sans cesse; le système des grandes conférences qui lui tient si fort à cœur est la preuve de cet accord et le moyen de le perpétuer. C'est lui qui veut organiser en système général l'union qui n'existe que dans les affaires qui concernent la France : c'est lui qui veut qu'on discute à quatre et même à cinq les questions qui n'intéressent qu'une ou deux grandes puissances ; c'est grâce à lui que la conférence de Paris voit peu à peu son importance grandir avec le cercle de ses attributions ; c'est lui qui internationalise le plus possible les conférences de Londres; lui encore qui veut poser la médiation de l'Europe dans le différend qui divise l'Espagne et ses colonies, et voudra faire de la réunion de 1818 un congrès général; c'est lui, bien plus que Metternich, qui sollicitera dans les années suivantes la convocation de congrès successifs; c'est lui donc qui, devançant son siècle, a l'idée d'un tribunal international permanent chargé d'apaiser les litiges qui s'élèvent entre États; il n'est pas jusqu'à un projet de désarmement qu'il ne nourrisse ! Il a demandé leur avis aux cabinets de ses alliés; ceux-ci ont déplacé la question, évité l'entente préalable, et déclaré qu'ils préféraient à tout arrangement les mesures spéciales et effectives prises par chaque État; ce n'était pas le but du tsar pacifiste et humanitaire qui prétendait « réduire les forces militaires des États

[1] Polowstoff, mémoire russe, 21 juillet 1816.

européens d'un commun accord, dans des proportions convenables et de nature à donner une base immuable à la confiance qu'inspire déjà la justice des transactions existantes et l'esprit de modération qui les a dictées » [1].

L'empereur se complaisait dans cette idéologie qui lui permettait de prendre un si beau rôle et que son entourage cultivait avec soin. L'influence du Grec Capo d'Istria, devenue très vite prépondérante, sur cet esprit qui aimait à être guidé, l'encourageait particulièrement dans cette voie. Nesselrode, plus positif, ne le retenait que timidement. La diplomatie impériale, en partie double par la coexistence de deux secrétaires d'État, souffrit d'ailleurs quelque peu de cette dualité.

Nesselrode, d'origine germanique, en dépit du goût de son maître, pencha toujours vers l'Allemagne ; Capo d'Istria, qui n'oubliait pas sa première patrie, eut toujours souci de ménager l'Angleterre, en même temps qu'il nourrissait pour la France une sympathie marquée. Durant son séjour à Paris dans l'été et l'automne de 1815, il s'était pris pour Pozzo di Borgo de la plus grande affection et d'une grande estime pour Richelieu ; une amitié utile et plus que politique était née entre ces trois hommes qui tenaient entre leurs mains les destinées réciproques de la France et de la Russie. A Saint-Pétersbourg, Noailles trouva toujours auprès de Capo d'Istria un accueil plus sympathique que celui qu'il recevait à la Cour et dans la société ; de Paris dans les cas graves, c'était toujours à Capo d'Istria que Richelieu et Pozzo di Borgo s'adressaient.

III

Le marquis de Bonnay succéda au printemps de 1816 au comte de Caraman comme ambassadeur du Roi à Berlin ; le poste était délicat et la besogne difficile ; Richelieu ne le lui cacha pas ;

[1] Polowstoff, 21 juillet 1816.

à Berlin devaient aboutir les projets et les intrigues de toutes les puissances ; le rôle de l'ambassadeur était passif : il devait « observer avec attention, tâcher d'étouffer partout les semences de haine et de jalousie qui pouvaient subsister contre la France[1] ». Rien ne pouvait rapprocher la Prusse de la France et ce rapprochement était par suite un travail inutile à élaborer; la France ne le désirait d'ailleurs pas, mais demandait seulement de la part de sa voisine un peu d'impartialité et de sang-froid. Or la Prusse continuait à faire sonner haut son triomphe ; l'orgueil tout neuf de sa victoire lui était doux à savourer. Dans toutes les négociations nées de l'occupation, cet orgueil avait été la cause de bien des difficultés, toute transaction lui avait paru malséante, et si elle avait cédé tour à tour sur tous les points, ç'avait été pour complaire à ses alliés, beaucoup plus que pour satisfaire un ennemi qu'elle n'avait point à ménager : seule de tous les coalisés de 1813 et de 1815, la Prusse, qui avait combattu la France beaucoup plus que Napoléon, n'avait oublié aucun de ses griefs, et moralement du moins n'avait point désarmé. Cet orgueil qui la rendait si intraitable dans ses relations avec la France, ne la faisait pas beaucoup plus conciliante dans les autres négociations avec quelque puissance que ce fût. Elle se prétendait la libératrice de l'Allemagne et conséquemment aspirait à la remettre sous le joug. Cette prétention devait évidemment éveiller en même temps l'attention de l'Autriche, de la France et des puissances secondaires de l'Allemagne. Ceux que Napoléon avait fait rois, les anciens électeurs de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg, dont le congrès de Vienne avait respecté la nouvelle dignité, se trouvaient, quoique monarques, dans une position aussi fausse que lorsqu'ils étaient électeurs du Saint Empire : le roi de Saxe était resté fidèle à Napoléon, il s'était vu dépouillé, pour cette raison, d'une partie de ses États : le roi de Bavière s'était joint à la coalition, ce qui n'empêchait celle-ci, en 1816, de le spolier à son tour en faveur de l'Autriche ;

[1] Instructions au marquis de Bonnay.

le sort des uns et des autres était d'être un jour médiatisés ; quand et par qui, là était la question.

« On doit s'attendre, dit Richelieu à Bonnay, que la Prusse ne négligera rien pour obtenir un accroissement de pouvoir ; elle sent qu'elle est placée plus haut qu'elle n'aurait dû l'être naturellement : elle ne veut pas descendre du rang où ses efforts et le concours des circonstances l'ont fait monter et elle aspire à élever sa puissance réelle au niveau de ses forces factices. Sa situation est fausse sous tous les rapports et, pour la rectifier, tous les moyens lui sont bons. Elle seule, de toutes les puissances, ne tend pas au repos. Elle a besoin de nouvelles agitations et cette fâcheuse disposition menace continuellement de troubles la tranquillité générale [1]. »

Ce que Richelieu dit de la Prusse, c'est plus du peuple que du gouvernement, le peuple dont le réveil en 1813 a été si utile au gouvernement, le peuple qui a lui-même abandonné l'alliance française, avant que le Roi et ses ministres aient eu le temps de réfléchir sur les conséquences de la trahison, le peuple dont on a encouragé l'ardeur belliqueuse des premiers jours et qu'on a peine aujourd'hui à calmer : c'est lui qui vante sa suprématie, qui réclame l'unité, qui demande avec force et persévérance la récompense de son triomphe : son accession au pouvoir, sa voix dans les conseils, les institutions parlementaires : le danger vient en 1816 du peuple allemand, comme de lui en 1813 vint la défaite. L'agitation populaire inquiète le gouvernement de Berlin, presque aussi hésitant, presque aussi faible que l'était le gouvernement de Louis XVI à la veille de la Révolution : en combattant celle-ci, l'Allemand en a pourtant retenu quelque chose : il a su appliquer à lui-même les principes abstraits proclamés par le Français humanitaire de 1792, et il réclame en 1816 ce que celui-ci demandait en 1791 : une constitution et une patrie nationale, une et indivisible. Hardenberg n'a ni le tempérament ni l'âge d'un réformateur ; Frédéric-Guillaume pas

[1] Instructions au marquis de Bonnay.

davantage; mais il n'a pas plus que Louis XVI l'énergie de la résistance : quand Hardenberg tombera sous les coups de ceux qui minent son crédit, la réforme surgira peut-être d'elle-même, et les conséquences extérieures en pourront être aussi graves que celles de la réforme française de 1789. Donc en 1816, pendant que la Prusse s'inquiète des pensées et des projets du peuple français, la France, avec autant de raison, surveille le peuple prussien.

Les alliés de la Prusse s'inquiètent également : malgré ses victoires et ses conquêtes, le royaume des Hohenzollern n'est toujours qu'en formation; ses nouvelles acquisitions sur le Rhin ont doublé son territoire, mais en ont éparpillé les forces[1] : comme le remarque très justement Richelieu, sa situation est fausse, il lui faut en sortir : l'ambition lui est naturelle et forcée.

Les alliés, qui eurent si grande peine à fixer les parts, n'ont pas vu sur le moment les conséquences fatales de ce curieux partage, et du jour où ils les aperçoivent, il est un peu tard pour les enrayer.

L'Angleterre aime, comme on sait, une Allemagne divisée; la Russie, une Prusse vassale : l'Autriche surtout tremble en voyant l'ambition de sa vieille rivale grandir avec ses premiers bénéfices. Le duel prusso-autrichien est un phénomène aussi évident que la rivalité anglo-russe; l'objet de la lutte est mieux déterminé et plus restreint : avec un peu plus d'ardeur, une conscience plus nette du danger, les diplomates du congrès de Vienne auraient pu trancher le débat aussi radicalement que l'avait fait Napoléon, ou que le fit, cinquante ans plus tard, Bismarck : voulant faire une paix perpétuelle, ne devaient-ils pas éviter toutes les causes de guerre? Quelques clients de l'Autriche encourageaient en 1815 l'empereur François à reprendre

[1] Le marquis de Bonnay écrivait même en 1816 qu'on reparlait à Berlin d'achever la conquête de la Saxe, et de transporter le roi de ce pays sur les bords du Rhin, selon le projet proposé en 1814 et combattu par Talleyrand. — Affaires étrangères, vol. 254, 18 juin.

son titre d'empereur d'Allemagne : simple formalité, disaient ils; mais il l'avait abandonné au lendemain d'Austerlitz, se rendant compte de sa vanité : il ne voulait le reprendre au lendemain du triomphe que s'il signifiait une réelle autorité, sans critique, sans obstacle, sur l'Allemagne régénérée. Or personne n'était prêt à accorder à l'Autriche pareille suprématie; la Russie avait lié son sort à celui de la Prusse : la France, représentée par Talleyrand, conservait la traditionnelle réserve pour la maison d'Autriche : l'Angleterre même accordait de grand cœur à la Prusse une large part des dépouilles. Mais l'organisation de cette Allemagne était jugée si importante et si délicate, qu'on réserva pour la fin du congrès la pose de la clef de voûte du système, et que Napoléon intervint avant que les matériaux fussent en place : l'acte fédéral rédigé en hâte en juin 1815, quelques jours avant Waterloo, fut à peine discuté !

Aussi, en 1816, jugeait-on cette organisation provisoire, et croyait-on, de part et d'autre, qu'on allait la modifier; mais maintenant que la répartition des territoires était du moins définitive, comment rétablir une suprématie? Il fallait aboutir à un *condominium;* et alors qu'importaient les titres : à quoi eût-il servi à l'empereur d'Autriche de redevenir empereur d'Allemagne, s'il eût dû décerner le titre de vicaire de l'empire au roi de Prusse, pour toute une moitié de cet empire : l'Autriche n'aurait-elle pas, dans cet échange de bons procédés, abandonné la proie pour l'ombre? Metternich était trop sagace pour se laisser prendre à ce véritable piège : la Confédération germanique resta telle que l'acte de 1815 l'avait faite : le seul organe de l'unité fut la diète.

Quoique les membres en fussent nommés par les États et non élus par les peuples, la diète de Francfort joua dans les premières années un rôle important et inattendu. Il eût été naturel que les représentants d'États qui souvent se jalousaient, et qui rarement s'entendaient, fussent plus particularistes qu'unitaires : « quand elle fut organisée, dit Gentz [1], on la considéra comme un

[1] Dépêches inédites. 1er août 1817.

avorton politique ; or elle a pris une grande importance; c'est l'organe de la Confédération, et un organe écouté ; si le parti des princes est conservateur, celui des peuples, plus nombreux, est révolutionnaire, il examine toutes les questions; peu s'en est fallu qu'il n'examinât cet hiver la grande question de l'introduction du système représentatif dans tous les États de l'Allemagne ». Metternich crut utile d'acquérir de l'autorité sur une Assemblée qui se révélait si entreprenante: il y réussit : l'Autriche fut en 1817 la seule puissance qui jouît à Francfort d'une prédilection marquée: la Prusse et la Bavière y furent détestées. Le moyen dont Metternich usa pour acquérir cette popularité n'était d'ailleurs pas sans danger, et on sait qu'il n'y persévéra pas longtemps : il flatta les passions du parti populaire, et se montra, à Francfort, le plus libéral et le plus unitaire des Allemands.

IV

L'Autriche, n'étant pas parvenue à reconquérir l'Allemagne, avait porté son ambition ailleurs; au Congrès, elle avait demandé et obtenu de nombreux territoires italiens, soit pour elle-même, soit pour ses protégés : l'Italie du Nord, formée de la Vénétie et du Milanais, était sous son autorité directe, l'Italie du Centre devenait sa vassale sous le gouvernement du grand-duc de Toscane et des princes voisins; l'Italie méridionale, nominalement indépendante sous le sceptre de Ferdinand de Bourbon, n'était, en réalité, qu'une province, et non la moins soumise à l'autorité autrichienne: le Pape était prisonnier des Autrichiens, presque autant qu'il l'était des Français quelques années plus tôt. L'axe de la maison de Habsbourg s'était sensiblement incliné, mais Vienne n'était malheureusement pas plus le centre de la nouvelle monarchie qu'il ne l'avait été de l'ancienne, et l'empereur allait se montrer plus ignorant des besoins italiens qu'il ne

l'avait été des besoins allemands: pourtant nul ne pouvait prévoir que cette nouvelle puissance était beaucoup moins solide que la précédente, et que de toutes celles réformées par la Sainte-Alliance, elle s'effriterait la première.

Par une négligence peu digne d'un gouvernement consciencieux, Louis XVIII est resté deux ans sans avoir à Vienne de représentant officiel: Talleyrand, qui fut ministre plénipotentiaire au Congrès en même temps que ministre des affaires étrangères, ne se chercha pas, en juillet 1815, de successeur à Vienne : l'ambassade et les intérêts français furent confiés au chevalier de Los Rios, ambassadeur d'Espagne: pareille anomalie pouvait à la rigueur s'expliquer tant que l'empereur et son chancelier restèrent à Paris: mais à partir du mois de décembre 1815, les intérêts français avaient besoin d'être défendus à Vienne comme ailleurs par un Français: ce ne fut cependant que le 2 mars 1816 que le comte de Caraman fut nommé à l'ambassade de Vienne, le 5 juin que furent signées ses instructions, et le 8 juillet qu'il joignit son poste.

La France avait besoin de la bonne volonté de l'Autriche pour toutes les affaires qui l'occupaient directement et qui étaient les conséquences de sa défaite: l'Autriche n'avait pas paru trop ardente au pillage: un instant, elle s'était laissé traîner à la remorque de la Prusse[1], mais elle s'était reprise: Metternich affectait toujours un certain désintéressement, et, de fait, plus d'une fois, il prit l'initiative de mesures libératrices. La France comptait également sur l'Autriche pour la plupart des questions internationales: leurs principes étaient généralement les mêmes, et Richelieu préférait s'appuyer sur elle que sur l'Angleterre, dans le cas où il serait obligé de combattre quelque projet de l'empereur Alexandre : l'Autriche, malgré l'autorité qu'elle a reconquise, lui inspire moins de crainte que la Grande-Bretagne. Pourtant le gouvernement royal conserve à l'égard du gouvernement de François Ier de nombreux griefs dont quelques-uns

[1] En août-septembre 1815.

nous paraissent aujourd'hui futiles. « Une union[1] que l'honneur devait empêcher de former et qu'aujourd'hui il ne permet pas de laisser totalement flétrir, est le premier de tous les obstacles. Nous aurons beau fermer les yeux et paraître indifférents au sujet de l'archiduchesse Marie-Louise et de son fils, rien ne pourra persuader l'Autriche que tels soient nos véritables sentiments. Les reproches qu'elle se fait elle-même, elle croira se les entendre adresser par nous, et l'on ne pourra nier qu'elle ne se soit mise dans une position difficile à notre égard en dépouillant un prince de la maison de Bourbon de ses États héréditaires pour en garantir une princesse dont l'établissement à Parme consacre le principe, et perpétue pour ainsi dire le scandale de l'Usurpation contre laquelle l'Europe s'est prononcée. »

Cette affaire toute familiale de la succession de Parme eut pendant deux ans une importance prépondérante dans les relations franco-autrichiennes; la correspondance de Caraman lui est souvent consacrée, la Conférence de Paris eut à l'étudier, toutes les Cours eurent à intervenir pour la résoudre. La France ne voulait pas admettre que le fils de Marie-Louise — né de père inconnu, comme on disait alors — fut jamais souverain d'une principauté italienne, si petite fût-elle: elle avait réclamé les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla pour une princesse de Bourbon, éphémère reine d'Étrurie : l'Autriche, qui tenait à conserver un duché italien de plus sous son influence, avait rappelé que le traité de Fontainebleau garantissait Parme à l'archiduchesse, ex-impératrice; mais sur les instances de la France, secourue en cette occurrence par l'Angleterre, elle s'apprêtait à garantir la succession de Marie-Louise à la reine d'Étrurie, quand l'empereur Alexandre intervint : c'était en 1815; après avoir consolé Joséphine, il se préparait à consoler Marie-Louise, et prenant sous sa protection le fils de celle-ci, comme le fils de celle-là, il déclara que la succession de la mère revenait au fils, que Parme et Plaisance devaient appartenir au jeune François-

[1] Instructions au comte de Caraman.

Charles quand sa mère serait morte ; il obtint une convention « secretissime » de l'Autriche en ce sens, et la fit signer également par la Russie [1].

Quand quelques mois plus tard l'Angleterre et la France demandèrent à l'Autriche de garantir la succession de Marie-Louise à la reine d'Étrurie, comme elle s'y était publiquement engagée l'année précédente, grand fut l'embarras du gouvernement de Vienne. L'empereur et son chancelier dénoncèrent pourtant la convention secrète passée avec le tsar, la déclarèrent non avenue, et, après bien des hésitations et des pourparlers, après que l'Espagne fut entrée en scène, exigeant que la convention fût signée en faveur de la reine d'Étrurie, avant qu'elle n'accédât aux traités de Vienne, ils se résignèrent à abandonner pour l'avenir les Principautés, se réservant de faire une situation à l'enfant déshérité dans quelque ville d'Allemagne.

Ni Caraman, ni Richelieu ne perdirent d'ailleurs de vue le fils de l'homme vers qui tant de regards restaient toujours fixés, et l'ambassadeur eut plusieurs fois l'occasion de transmettre à Paris des renseignements qu'il avait obtenus sur son établissement [2].

La France n'a pas vu d'un très bon œil les agrandissements que l'Autriche s'est attribués en Italie : elle eût préféré la voir plus puissante en Allemagne et moins ailleurs : elle a pourtant confiance qu'elle saura maintenir le calme et l'autorité des nombreux princes restaurés dans les États de la Péninsule ; mais elle entend lui disputer l'influence dominante dans le royaume de Naples et garder sous sa protection le royaume de Sardaigne. Le petit État reformé au pied des Alpes, augmenté de Gênes, est en effet pour la France la plus précieuse barrière : le Roi est proche parent de Louis XVIII : un article du traité de Vienne garantit solennellement la succession du trône dans la

[1] Gentz, Dépêches inédites, 1er juillet 1817.

[2] Record Office. Protocole des conférences du 8 décembre 1817 et du 5 septembre 1818. — *Correspondance de Caraman*. Affaires étrangères, vol. 399, 11 février 1818.

branche de Carignan, « mais on craint que, si une occasion s'offre de faire changer cette disposition, le cabinet de Vienne n'épargne rien pour y parvenir[1]. » On craint aussi que des mouvements révolutionnaires ne viennent bientôt troubler l'Italie et ameuter l'Europe; déjà on a pu constater que l'empereur a été très froidement reçu dans ses nouvelles possessions : Richelieu prétend même[2] qu'il a tenté d'établir entre les gouvernements de la péninsule une sorte de confédération, et que les princes consultés ont fait très mauvais accueil au projet.

Mais on prête à l'Autriche beaucoup de projets qu'elle n'a pas; François Ier et Metternich n'ont d'autre ambition que de conserver et de développer l'autorité qu'ils ont reconquise. L'habile chancelier sait que la guerre ne peut plus lui fournir de nouveaux avantages, qu'il est, à lui seul, la principale force de l'empire; il ne craint personne, il attire la Prusse, cajole les Allemands, flatte le tsar, est en excellents rapports avec l'Angleterre; il craint la France, seule. Pas plus qu'Alexandre il n'a confiance dans la stabilité du gouvernement de Louis XVIII, auquel il n'a jamais été favorable; on sait avec quel soin il a surveillé l'opposition de Monsieur[3], comment il l'a jugée, et ce qu'il a fait pour l'arrêter; d'autre part, il connaît la vigueur du pays, la force de sa volonté, ses ressorts cachés. Gentz, son ami, en rend un précieux témoignage : « A l'exception de la Russie, la France est celle des puissances européennes qui arrivera le plus promptement à la restauration complète de ses forces. Elle a beaucoup souffert, mais elle a d'immenses ressources, et ce qui est beaucoup plus important que tout le reste, son gouvernement peut, mieux qu'aucun autre, disposer de la totalité de ses moyens, parce que son système administratif dépasse de beaucoup celui des autres, et parce qu'il trouve dans un peuple cultivé et spirituel, propre aux grandes choses, et gouverné aujourd'hui par

[1] Instructions au comte de Caraman.
[2] *Idem.*
[3] Cf. par exemple pour l'année 1816 : *l'Europe et la Chambre introuvable* (*Revue d'histoire diplomatique*, 1907, n° 1).

une constitution libre et forte, un instrument parfait pour l'exécution des plans les plus vastes [1]. »

Ce que ce politique indépendant, psychologue, averti des peuples, pense de la France, semble être ce qu'en pense la généralité des gouvernements : ce mélange de crainte et d'estime, de respect et d'envie, dicte à ces gouvernements leur conduite et explique leur réserve.

V

La répression de la piraterie des Barbaresques, et la question des colonies espagnoles sont, en dehors des affaires de France, les grosses occupations des chancelleries : dans ces négociations le gouvernement du Roi très chrétien n'est plus en tutelle, mais souverainement juge et partie. Elles nous intéressent en ce sens, en même temps qu'elles nous montrent les grandes puissances sous un nouveau jour, la divergence de leurs opinions et les difficultés auxquelles, dès le début, se heurte le directoire européen.

Grâce à l'alliance de Chaumont, et à l'application générale qu'on en fait dans toutes les questions du monde, toutes les affaires, quelque secondaires qu'elles paraissent, n'en revêtent pas moins un caractère général qui les soumet à l'examen et au jugement de tous les directeurs : la traite des nègres et la piraterie des Barbaresques ne concernent en rien la Russie ni la Prusse, et pourtant c'est de la décision de ces deux puissances qu'en dépendra la solution ; la révolte des colonies espagnoles, que l'Angleterre encourage, est une affaire purement intérieure, une querelle de l'Espagne avec l'Angleterre, et pourtant la Russie, puis la France, puis la Prusse elle-même, sollicitées par le gouvernement de Ferdinand VII, interviennent dans le conflit, et bientôt décideront comme des arbitres reconnus ; si l'Angle-

[1] Gentz, *loc. cit.*, 24 mars 1818.

terre trouve mauvaise cette extension du système de la Sainte-Alliance, ses rivaux sont heureux de l'occasion qui leur permet d'intervenir légitimement à ses dépens, sans que cette intervention puisse être considérée par elle comme un acte anti-amical ; et si l'Autriche regrette que la Russie s'occupe des colonies espagnoles, elle sait pourtant bien se servir d'elle pour tenir tête aux projets anglais sur la répression de la piraterie barbaresque. Richelieu, traçant un exposé des relations politiques de l'Angleterre pour son ambassadeur à Londres, signalait l'appui que la France trouverait auprès de ceux qui, par ailleurs, la surveillaient et la tenaient à l'écart, dans une discussion avec sa rivale : tous les États du continent, en effet, avaient le même intérêt à ce que l'équilibre maritime fût, le plus possible, sauvegardé : « Si l'opposition de l'Angleterre à tout ce qui pourrait tendre à diminuer sa prépotence sur les mers, rend jamais une lutte indispensable, la France se trouvera par sa position, par sa prééminence sur les autres États maritimes du continent, le chef et l'âme de cette ligue, comme l'Angleterre l'a déjà été de celle qui a ramené l'équilibre continental; c'est ainsi que les deux nations auront changé de rôle [1] »

Déjà en 1814 l'Angleterre avait pressé les puissances du continent de proclamer l'abolition de la traite des nègres; le congrès de Vienne avait fait la sourde oreille, et Napoléon revenant de l'île d'Elbe avait essayé de capter la confiance du cabinet britannique en déférant au plus bruyant de ses vœux. Louis XVIII ne pouvant se montrer moins conciliant que Buonaparte, encore qu'il n'eût pas les mêmes raisons d'agir, proclame bientôt, à son tour, l'interdiction de la vente et du transport des esclaves dans les colonies, et sur les vaisseaux français. Mais les autres États maritimes n'avaient pas suivi l'exemple de la France, et le rôle de celle-ci n'était pas terminé. Pour assurer en effet l'application de la décision royale, l'Angleterre prétendit s'arroger un droit de contrôle ou de visite sur tous les bâtiments fran-

[1] Instructions au marquis d'Osmond.

çais ; cette prétention exorbitante, ayant soulevé une indignation générale, le cabinet britannique se retourna d'un autre côté et commença contre les Barbaresques de la Méditerranée une campagne acharnée, espérant bien, par ce détour, parvenir à ses fins : les Barbaresques se livraient effrontément au commerce des esclaves, ils faisaient d'ailleurs la chasse aux bateaux marchands, infestaient tous les bords de la Méditerranée qui était à peine plus sûre qu'au moyen âge : il importait de mettre fin à un pareil état de choses. Pour ce faire, l'Angleterre proposa la création d'une Ligue maritime qui rétablirait l'ordre dans la Méditerranée tout en réprimant efficacement le commerce des esclaves : la conséquence naturelle de cette institution serait évidemment un accroissement rapide de l'autorité britannique dans des parages où les traités de 1815 venaient déjà de lui attribuer une si belle part. Le gouvernement de Louis XVIII ne cacha pas son inquiétude à ce sujet : la France avait conservé jusqu'à la Révolution la première place dans la Méditerranée ; durant la guerre l'Angleterre avait conquis Malte ; à la paix l'Autriche, la Russie et la France, également généreuses, lui avaient accordé les îles Ioniennes. Avec ce nouveau point d'appui l'Angleterre était en passe de prendre, même dans la vieille mer latine, le premier rang ; non seulement ses vaisseaux de guerre, mais ses vaisseaux marchands allaient sillonner les côtes du Levant, et y nuire considérablement au commerce français, qui commençait à reprendre un chemin longtemps délaissé.

Aux premiers bruits de Ligue maritime, Richelieu s'empressa donc d'éclairer les gouvernements du continent et de leur montrer les dangers que cachait le doucereux projet anglais [1] ; ses ambassadeurs à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin reçurent sur ce point les instructions les plus précises : il fallait se refuser à toute entente avec l'Angleterre en ce sens et laisser chaque puissance intéressée se défendre contre les pirates avec ses

[1] Richelieu à Noailles, 26 sept.-26 déc. 1817 ; — Noailles à Richelieu, 26 janvier 1818 ; (Polowstoff). Richelieu à Caraman, 21 décembre 1817 ; 5 mars 1818. (Affaires étrangères, vol. 398 et 399.)

propres forces; une entente sur quelque point que ce fût permettrait en effet au cabinet de Londres de prendre l'affaire en mains, de parler et d'agir au nom de tous les cabinets intéressés, et par un détour de plus, de parvenir à ses fins.

Mais ce refus de toute entente était d'autant plus délicat que des conférences internationales avaient été décidées sur ce sujet, et que Londres même avait été choisi pour leur siège.

Pourtant du jour où les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'intéressaient à l'affaire, les choses pouvaient facilement traîner en longueur. L'empereur Alexandre trouva le terrain propice pour discuter avec l'Angleterre, il mélangea habilement les questions, et trois ans après, l'affaire était toujours à l'étude : les diplomates continuaient à chercher une solution. La première conférence de Londres se tint en septembre 1816; la suivante fut retardée de mémoires en mémoires jusqu'au mois de décembre 1817; alors on en tint trois coup sur coup, puis deux en février 1818. Metternich et Hardenberg s'efforcèrent de contenter également les deux camps; pourtant le cabinet de Vienne, spécialement intéressé à la question, défendit avec plus d'ardeur la cause de la liberté maritime et se trouva souvent en opposition formelle avec son allié de Londres [1]. L'intervention de la Porte était naturelle; cependant le sultan cherchait d'abord à dégager sa responsabilité vis-à-vis de sujets émancipés, dans une affaire au milieu de laquelle il discernait peu son intérêt. La France et la Russie faisaient remarquer avec soin que les Régences barbaresques n'étaient pas des gouvernements indépendants, mais de simples provinces de la Turquie; qu'on ne pouvait donc leur accorder le droit de paix et de guerre : si les Barbaresques attaquaient des navires d'États qui n'étaient point en guerre avec l'empire turc, on ne pouvait les considérer que comme des pirates et des forbans; il s'agissait alors d'une lutte particulière, et nulle solidarité n'en résultait entre les puissances [2]. Le raisonnement de Richelieu, éminemment opportu-

[1-2] Cf. Affaires étrangères, Supplément, vol. 22; *Angleterre*, le très bon résumé de la correspondance de 1817.

niste était pourtant criticable; ce n'est pas avec un manque d'entente, voulu, qu'on arriverait en effet à intimider les Barbaresques, et à faire cesser leur insupportable tyrannie; aussi avait-il grand'peine à soutenir sa thèse auprès de ses alliés, qui reconnaissaient la nécessité d'agir; Metternich et Alexandre répétaient à Noailles et à Caraman qu'ils étaient décidés à résister aux prétentions de l'Angleterre; Hardenberg en disait autant; mais les uns et les autres cherchaient un biais.

Un projet élaboré par Metternich eut au moins le mérite de l'originalité : il proposa le rétablissement de l'ordre de Malte, dispersé pendant la Révolution, dont l'Angleterre avait saisi les biens, mais dont le tsar Paul Ier avait été un instant grand-maître; on choisirait à son intention une île de l'Adriatique, officieusement on proposait Lissa: « les puissances littorales » de la Méditerranée chargeraient cette « association militaire et religieuse » de défendre cette mer contre la piraterie des Barbaresques : toutes les puissances intéressées à maintenir la sûreté du commerce donneraient en commanderies ou en revenus à l'ordre ce que lui coûteraient les armements destinés à protéger leur commerce: par ce moyen la protection serait indépendante; aucune puissance ne serait prépondérante ; l'ordre ne serait plus dirigé contre les infidèles, mais contre les pirates, et le grand maître deviendrait le chef de la police des mers méditerranéennes [1].

Ce séduisant projet n'avait qu'un inconvénient, celui d'être inapplicable : si on pouvait espérer, en effet, que la France et l'Autriche se trouveraient d'accord pour en admettre le principe, Metternich savait qu'il n'aurait l'agrément du tsar qu'à la condition de lui donner le titre de grand-maître, ce qu'aucune puissance n'avait certes envie de faire ! L'ambition de la Russie vers la Méditerranée dictait en effet la conduite du tsar dans la ques-

[1] Affaires étrangères, vol. 399, 3 janvier 1818: — Caraman à Richelieu; il ajoute que Metternich a l'intention de proposer la réforme de l'ordre teutonique avec les mêmes institutions pour les mers du Nord et de la Baltique.

tion des Barbaresques, et explique pourquoi il hésitait si longtemps. S'il demandait avec ardeur qu'on aboutît à un projet efficace, s'il blâmait violemment la France et l'Autriche d'entraver la marche de la négociation, s'il l'embrouillait pourtant de questions complètement étrangères, c'était dans le but d'obtenir de tous une autorité et un rôle dans la Méditerranée; l'Espagne faillit lui en procurer le moyen.

Écartée du premier rang au congrès de Vienne, et défendue au nom des liens de famille par la seule France, l'Espagne sortait de la lutte de 1815 d'autant plus injustement malheureuse qu'elle n'avait rien fait pour y entrer, et tout fait pour l'éviter. Le plus clair résultat de la conquête française, et de la lutte dont son territoire avait été le théâtre, était la révolte de ses colonies de l'Amérique du Sud suscitée et entretenue par son ex-libératrice; l'Espagne ne pouvait d'elle-même, sans bateaux et presque sans armées, soumettre ces lointains révoltés; suivant les nouveaux principes, et sentant que c'était son seul espoir, elle en appelait à l'Europe; elle avait grand'chance de n'être pas écoutée; la France, qui avait déjà une difficulté assez grosse à reprendre son rang, ne se souciait guère de s'embarrasser d'une amie malheureuse, d'ailleurs ingrate [1], dont l'affaire paraissait insoluble; l'Autriche et la Prusse, sachant l'Angleterre hostile, écartaient également l'importune. Au contraire, par grandeur d'âme, mais plus encore par calcul, le tsar se décida tout à coup à seconder les efforts de l'Espagne, à intéresser l'Europe au sort de cette dernière victime des révolutions, et à demander à l'Angleterre raison de sa conduite vis-à-vis des révolutionnaires d'outre-mer; son ambassadeur Tatischeff prit sur le Roi une telle influence, que, disait-on, rien ne se faisait plus, à Madrid, sans son consentement.

Comme récompense de ses efforts, d'ailleurs vains, l'empereur Alexandre obtint dès 1817 de la cour de Madrid un traité qui lui était fort précieux : tandis qu'il garantissait au roi d'Es-

[1] Les rapports entre les deux Cours n'étaient rien moins que tendres depuis la double restauration des souverains légitimes.

pagne toutes ses possessions, y compris celles d'Amérique, celui-ci lui accordait un établissement militaire dans l'île de Minorque [1]. La garantie d'Alexandre l'engageait à un constant appui diplomatique, mais pas à beaucoup plus; la promesse de Ferdinand VII, si elle eût pu être réalisée, avait des conséquences européennes beaucoup plus considérables: c'était un second Gibraltar, qui, s'il ne menaçait l'Espagne, bouleversait de nouveau l'équilibre méditerranéen. Grâce à ce traité la Russie prenait un pied dans l'occident de l'Europe; les flottes, qu'elle ne pouvait facilement faire sortir de la mer Noire, seraient reformées dans ce coin des Baléares d'où elles domineraient et la Méditerranée et l'Océan, et où elles appuieraient singulièrement la diplomatie du cabinet russe. Si Alexandre Ier avait réussi à faire exécuter ce traité, c'eût été certainement le plus haut fait de son règne, qui eût évité toutes ces tentatives vers la mer libre si malheureusement engagées par ses successeurs.

Cependant, pour d'obscures raisons, le traité ne fut pas ratifié; des obstacles inattendus survinrent-ils des tiers, de Ferdinand VII ou d'Alexandre, on ne sait; le mystère de cette intrigue n'a pas encore été percé [2].

VI

L'Europe était donc beaucoup moins unie, beaucoup moins pacifiée que les peuples ne pouvaient le croire : les causes de querelles subsistaient aussi nombreuses qu'autrefois, les prodromes de révolutions se sentaient ailleurs qu'en France; la jalousie qui divisait les alliés faisait belle la part du gouvernement français, qui, n'ayant point participé à l'organisation nou-

[1] Gentz, Documents cités, 18 avril 1817-14 mars 1818.

[2] Les correspondances françaises, anglaises ou russes passent complètement sous silence cette importante négociation; seul, Gentz la raconte en détail en deux circonstances différentes, et, vu la gravité de la chose, on ne s'explique pas pourquoi les ambassadeurs ou leurs chancelleries paraissent l'avoir ignorée.

velle, se trouvait devant une situation nette. Sa politique diplomatique était à créer ; il pouvait le faire dans une quasi indépendance, la tutelle qu'il subissait au lendemain de ses défaites n'étant que provisoire et ne concernant que sa politique intérieure : Richelieu avait le choix des alliances, le traité signé à Vienne par Talleyrand le 3 janvier 1815 ne pouvait l'affecter, les circonstances étant depuis lors modifiées et sa raison d'être ayant disparu.

Le nouveau ministre prétendait vivre en bonne intelligence avec toutes les cours d'Europe ; son ardent désir était de tenir le plus longtemps possible la balance égale entre elles, et de conserver au moins jusqu'à la libération du territoire sa plus complète indépendance d'action : ses ordres à ses ambassadeurs sont tous conformes à cette fondamentale conception. « Dans la situation actuelle de l'Europe, écrit-il à Bonnay le 1er mai 1816, le rôle de la France est entièrement passif ; elle n'a aucune alliance, pas même de liaison intime : elle ne prend part à aucune négociation » ; et il complète cette affirmation discutable par cette juste réflexion : il est probable que « deux systèmes opposés vont s'établir en Europe : la France sera sans doute sollicitée par les deux partis de mettre son poids dans la balance ; mais son intérêt bien évident est de rester neutre le plus longtemps possible ; et si les événements la forçaient enfin à se déclarer, il faut que jusqu'au dernier moment elle reste entièrement libre de choisir le parti qui lui offrira les avantages les plus certains. Au reste, quel que soit en définitif le résultat de cette rivalité, elle ne peut pour le moment que nous être utile, en nous offrant l'occasion de diminuer le fardeau que nous sommes condamnés à porter, en nous aidant à recouvrer par degré notre indépendance politique [1] ».

Si rien ne nous rapproche de la Prusse, sachons du moins la ménager et montrer vis-à-vis d'elle « la plus parfaite modération » ; des bruits que Bonnay contrôlera prétendent que la

[1] Instructions à Bonnay.

Prusse est beaucoup moins défavorable à la France qu'au lendemain de sa victoire, qu'il y a une tendance au rapprochement[1]; gardons-nous de n'en pas profiter, quelques minimes que soient les apparences, et quelques nuls qu'en soient jusqu'à présent les effets : un jour peut survenir où « nos rapports s'établiront sur un pied également favorable au repos et à l'intérêt bien entendu des deux pays », mais ce jour est lointain.

Avec l'Autriche il peut être plus proche ; aussi faut-il la ménager encore davantage, et faire montre avec elle également de la plus entière liberté d'action ; comme toute politique entreprenante de la part de la France pourrait lui être suspecte, il faudra « répéter sans cesse qu'elle ne songe qu'à guérir les plaies profondes que lui ont causées plus de vingt ans de guerre et de révolutions..... M. de Caraman — à qui cette marche de conduite est dictée — ne doit faire aucune démarche même indirecte qui ne paraisse une suite du principe d'isolement que nous avons adopté; .. cette réserve absolue nous est commandée pour tout le temps que durera l'occupation d'une partie du territoire français et que l'alliance des quatre grandes cours continuera à exister de fait; rien ne servira plus efficacement à en relâcher les nœuds[2] ». Si pourtant l'Autriche témoigne quelque désir de renouveler la Triple-Alliance de janvier 1815, tout est possible, M. de Caraman devra conserver la même retenue; il sera attentif à tout ce qui aura trait à cette idée: mais si on lui demande une réponse, il dira qu'il n'a pas d'ordre et fera seulement remarquer « le grand besoin que la France a de repos »: si enfin le cabinet de Vienne se montre inquiet et jaloux de nos bonnes relations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur « ne devra pas nier les obligations que la France a à l'empereur Alexandre, mais il évitera de laisser croire qu'il regarde la reconnaissance qu'elle lui doit comme un lien politique qui puisse nous engager à agir contre notre gré ou nos intérêts ». Il

[1] Affaires étrangères, vol. 254 à 258; 11 juin 1816, 11 janvier 1817, 16 mars 1818.

[2] Instructions au comte de Caraman.

montrera que ces intérêts sont parfois d'accord avec ceux du cabinet de Vienne, que la France désire voir l'Autriche forte et puissante; si on semble enclin à reprendre le titre d'empereur d'Allemagne, l'ambassadeur fera remarquer que « la France verra sans peine le rétablissement d'une dignité qui doit être la sauvegarde de l'indépendance des peuples de l'Allemagne », à condition toutefois qu'on n'achète pas le consentement de la Prusse par des concessions nouvelles qui accroîtraient sa prépondérance.

Vis-à-vis de l'Angleterre, on ne peut dissimuler qu'on a été déçu de sa conduite : elle s'était montrée en 1814 bienveillante; en 1815, sans raison « elle a changé inopinément de système et de langage, s'est rapprochée de la Prusse, pour appuyer ses prétentions les plus exagérées, et mettre enfin la France dans l'alternative de périr par les mains mêmes qui s'étaient armées pour la sauver du joug révolutionnaire, ou de consentir aux plus douloureux sacrifices[1] ». Pourquoi dans ces conditions s'étonner que le gouvernement français ne se montre pas aussi docile, qu'aux temps de la première Restauration, aux insinuations du gouvernement anglais ; sans doute à Londres, comme ailleurs, le représentant de la France devra travailler à calmer les préventions que le passé de notre pays et ses tendances peuvent faire naître; M. d'Osmond, comme ses collègues, devra insister sur ce fait, que la France travaille dans l'isolement à réparer ses forces affaiblies, à donner à son commerce et à son industrie un nouvel essort. Mais à Londres plus qu'ailleurs le rapprochement franco-russe sera un sujet d'inquiétude et une cause de mauvaise volonté; aussi s'il est inutile et dangereux de nier un fait patent, il n'en sera pas moins nécessaire de faire remarquer « qu'il n'existe entre les deux puissances aucun lien qui les enchaîne exclusivement à une politique commune, et qu'il est facile de voir que la France n'a pas plus d'intérêts que l'Angleterre, à favoriser de nouveaux empiétements, soit en

[1] Instructions au marquis d'Osmond.

Europe, soit dans le Levant. Si la France, ajoutait Richelieu, comme dernière consolation, acquérait quelque jour de l'influence sur le cabinet russe, elle n'en userait indubitablement que pour le maintien de l'équilibre européen, et sous ce rapport ses vues devraient être absolument conformes à celles de la Grande-Bretagne[1] ».

Malgré toutes ces réticences, Richelieu avait pris nettement son parti, et dans le choix qu'il avait à faire il s'était prononcé ouvertement pour la Russie : on ne peut dire qu'il ait fait les premiers pas: tout concourait à un rapprochement qui s'imposait : les circonstances et les personnes. Richelieu, dès le premier jour, jugea que pour tout le temps de l'occupation, il ne pouvait compter que sur l'empereur Alexandre: nous savons jusqu'à quel point il avait vu juste. A la réserve que Talleyrand avait recommandée à son neveu de Noailles, en 1814, devaient naturellement faire place en 1815 une confiance et une intimité croissantes : « Ce moment où l'empereur Alexandre, n'écoutant que les sentiments de sagesse et de générosité qui sont la base de son caractère, opposa une digue insurmontable aux projets destructeurs que l'enivrement du succès avait fait concevoir aux ennemis de la France, ce moment a fixé d'une manière irrévocable notre système politique[2] ». Ce n'était pas seulement un attrait sympathique, mais un intérêt bien compris qui rendait nécessaire ce rapprochement, ou comme on disait alors, ce système. Gentz, dont nous aimons à relever les observations impartiales, écrivait que pour expliquer la nouvelle intimité franco-russe, « on n'avait pas besoin d'en rechercher les causes dans la situation particulière ou les relations personnelles de M. de Richelieu: tout autre ministre à sa place, entendant son métier, et les intérêts de la France, aurait agi de même; on n'avait qu'à jeter les yeux sur la carte pour se convaincre de cette vérité[3] ».

Mais en recherchant l'appui du gouvernement russe, Riche-

[1] Instructions au marquis d'Osmond.
[2] Instructions au comte de Noailles.
[3] Gentz, *Doc. cit.*, 15 juin 1816.

lieu n'avait pas l'intention de créer, pour le moment du moins, un système proprement dit; les réticences spécifiées aux autres ambassadeurs n'étaient pas seulement des fiches de consolation ou des arguments diplomatiques. Il savait en effet qu'une alliance franco-russe était difficilement conciliable avec la Quadruple-Alliance de 1814, renouvelée à Paris au lendemain du traité du 20 novembre et qu'Alexandre tenait essentiellement à cette œuvre qu'il jugeait la sienne, et sur laquelle il échafaudait tant de projets : « En cherchant à nous rapprocher de la Russie nous ne prétendons nullement affaiblir les engagements particuliers qu'elle peut avoir avec d'autres puissances: nous désirons au contraire qu'elle les conserve, parce que de cette manière elle exerce sur elles une influence qui ne saurait que nous être favorable [1] ».

Pour le gouvernement français, la Russie devait donc être surtout un appui précieux, dans toutes les négociations qui concernaient son avenir immédiat, et dans les questions européennes qui pouvaient l'intéresser : Richelieu comptait sur l'empereur pour défendre les États de l'Allemagne, dont l'indépendance était aussi utile à l'un qu'à l'autre, pour protéger les États secondaires d'Italie contre les tentatives autrichiennes : et le tsar, sans rompre un instant la Quadruple-Alliance, remplit également cette attente; il n'est pas jusqu'aux intérêts commerciaux, alors bien négligés, que Richelieu n'ait envisagés comme devant être favorisés par la bonne volonté de la Russie : il demanda des modifications au tarif douanier pour de nombreux articles de consommation français, et partiellement du moins, il les obtint.

Il est d'ailleurs probable que Richelieu comptait, une fois la France rendue à elle-même, pourvoir sceller avec la Russie une alliance véritable, si bien préparée par trois ans de rapports intimes; mais il ne se dissimulait pas les difficultés, et affectait d'en parler peu. Écrivant un jour [2] à l'empereur Alexandre, il laissa

[1] Instructions au comte de Noailles.
[2] 13 janvier 1817. S. I. Russe, vol. 54.

pourtant percer clairement ce désir : « Quelle que soit, disait-il, l'intime union qui doive exister entre la France et la Russie, et qui, j'espère, ne devra pas toujours rester secrète, il importe qu'on ne puisse encore la soupçonner. Je sais que c'est là l'intention de Votre Majesté, et j'en reconnais toute la sagesse, jusqu'à ce que nous ayons repris notre rang parmi les puissances de l'Europe, et qu'avec votre secours et votre appui, Sire, nous soyons sortis de l'état de dépendance où nous nous trouvons en expiation de toutes nos fautes. *Mais alors nous pourrons proclamer cette union* et Votre Majesté aura atteint le grand but qu'elle se propose, celui d'assurer le repos de l'Europe. Puissé-je être assez heureux pour contribuer à cet admirable résultat ».

Richelieu tomba du pouvoir au moment où cet espoir aurait pu se réaliser: il est douteux cependant qu'il fût parvenu au résultat qu'il souhaitait.

Outre le désir que l'empereur de Russie avait de conserver, même après la libération du territoire français, son entière indépendance diplomatique, l'obstacle infranchissable à une alliance franco-russe, était la méfiance persistante qu'il conservait à l'égard du Roi et de sa famille: l'antipathie d'Alexandre pour Louis XVIII, et surtout pour son frère, le peu de cas qu'il faisait de leur caractère, le peu de confiance qu'il avait dans la solidité de leur trône, empêchaient en effet un homme aux idées aussi personnelles, qui réduisait souvent les plus graves questions politiques à des considérations toutes subjectives et sentimentales, de s'allier franchement à un prince qu'il n'aimait ni n'approuvait. Le duc de Richelieu lui était momentanément garant des bons sentiments de son maître: il se fiait à lui; mais cette confiance ne pouvait durer qu'autant que le ministère de son ami. Pozzo di Borgo l'avait encouragé, et l'avait également poussé dans les bras de la France; le tsar y avait vu son intérêt et s'était laissé faire; mais quand Pozzo, esprit systématique et foncièrement francophile, voulut peu à peu considérer la situation réciproque comme une alliance en germe, on l'arrêta, d'abord avec détours, puis brutalement et à plusieurs reprises,

de façon que l'illusion ne lui fut plus possible. En 1815, le tsar avait dit de son ambassadeur : il est trop bourbonien; en 1818, il dit : il est trop Français. Le 1er novembre 1817 Capo d'Istria lui écrivait au nom de l'empereur en blâmant « son zèle ardent » : « Vous faites sentir que la France une fois libérée de la surveillance européenne, une fois rendue à elle-même, *sera à nous; or l'empereur n'en veut pas.* Sa Majesté veut qu'elle reste à elle-même, et qu'elle fasse partie de la famille européenne sans avoir aucune prédilection ni affection quelconque, plus particulière pour la Russie... Telle doit être l'idée fondamentale de toutes vos combinaisons [1] ».

Aux dépêches de Pozzo qui représentaient la France comme forte et régénérée, le tsar répondait [2] : « Cette génération a eu le malheur d'être complètement démoralisée; les Français sont toujours les mêmes, et quels que soient les succès des institutions sur lesquelles se fonde leur gouvernement, ils seront prêts à bouleverser les unes par l'autre, ou l'un et les autres ensemble, dès que les circonstances ou un prétexte quelconque leur en fourniront l'occasion; en partant de cette conviction, je ne saurais voir dans la France un allié plus intime. » La conclusion est pénible, mais les considérants sont malheureusement vrais et prophétiques; les graves paroles que l'empereur prononçait devant Nesselrode et Capo d'Istria — qui les rapportaient à Pozzo — étaient les résultats d'une longue réflexion. Généralisant d'ailleurs la question, et peut-être pour n'être pas trop amer dans son refus, le tsar ajoutait que son système était incompatible avec les combinaisons de la vieille politique, qu'il réprouvait les alliances particulières et que « même la France serait-elle garantie pour toujours de toute future révolution, il se refuserait à contracter avec cette nation des rapports plus particuliers. »

Six mois après, le congrès d'Aix-la-Chapelle terminé et la France libérée, l'opinion du tsar n'avait pas changé; le 21 no-

[1] Correspondance Pozzo.
[2] Polowstoff, 10 juillet 1818.

vembre il donnait à son ambassadeur des instructions qui répétaient, de manière catégorique, les conseils qu'il venait de lui donner de vive voix; il blâmait et démentait formellement tous les projets qu'on lui prêtait d'un système nouveau d'alliances particulières[1] : « C'est vouloir rompre, ou du moins affaiblir les liens d'amitié fraternelle qui unissent tous les souverains de l'Europe: le système actuel n'est l'œuvre d'aucune puissance: toutes contribuent également à sa conservation par un sentiment unanime dans lequel les devoirs et les intérêts s'identifient: il n'existe aucun avantage durable, aucune garantie effective de la sécurité et de la splendeur des Etats dont la jouissance ne soit assurée à tous les gouvernements qui adhèrent avec plénitude à ce système conservateur; enfin cette union entre les souverains tient lieu des combinaisons isolées, puisqu'elle concentre et renferme en elle-même toute leur utilité sans entraîner aucun inconvénient. » Au milieu de cette rhétorique où on reconnaît l'auteur de la Sainte-Alliance, on sent la volonté de l'homme dont le siège est fait, et qui ne veut sous aucun prétexte diminuer son prestige par une union qui n'est qu'une division.

A ces conseils généraux, Capo d'Istria ajoutait le 25 décembre la conclusion pratique et particulière : « Vous ne devez considérer la France que comme membre de l'association européenne, et non comme alliée de tel ou tel État, encore moins de la Russie. »

Après avoir montré naguère l'étendue de l'intimité franco-russe, au début de la Restauration, il importait, par ce faisceau de textes, d'en fixer les limites.

[1] Polowstoff, 21 nov. 1818.

Pierre Rain.

LES IDÉES ET LES GOÛTS

D'UN GRAND SEIGNEUR

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE [1]

Toute la carrière diplomatique du duc de Cröy se borne à la démarche qu'il fit un beau jour afin d'obtenir l'ambassade d'Espagne, « celle, dit-il, qui me convenait le plus comme la plus noble, et où mon nom était le plus connu ». En réalité, il la désirait pour « accrocher » la grandesse, la Toison d'or et certaines sommes que lui devait le gouvernement espagnol. Débouté de sa demande, il a recours au métier des armes « qui met hors du commun et sur le chemin de la grande réputation ». Son dessein était justifié par une bravoure personnelle de premier ordre, jointe à des connaissances militaires approfondies; M. de Cröy est l'auteur d'une foule de plans de campagne, mémoires sur la tactique, la stratégie, etc. Toutefois, ce serait mal le connaître que de le croire spécialisé. La politique extérieure de la France, ses relations avec les puissances l'intéressaient au plus haut point. Après avoir discuté avec le maréchal de Belle-Isle ou le duc de Choiseul des plans de descente en Angleterre, il allait causer chez M. de Maurepas ou chez le duc de Broglie avec des diplomates en veine d'indiscrétion. Le lendemain, on le retrouvait à Versailles, tâtant le pouls à la faveur de la maîtresse en vogue qui faisait et défaisait les alliances. Esprit curieux et éclectique, comme la plupart de ses contemporains, il cultivait

[1] D'après le *Journal inédit du duc de Cröy* (1718-1784), publié avec introduction, notes et index par le vicomte DE GROUCHY et de M. Paul COTTIN, in-8°, 4 vol., Paris, Flammarion, 1905-1907.

les arts de la paix aussi diligemment que ceux de la guerre, et se préoccupait des idées nouvelles.

*
* *

La partie des mémoires qui touche le plus directement à la diplomatie est celle qui traite de la guerre d'Amérique. Jour par jour, M. de Cröy note les détails de ce grand événement. Le 13 mars 1778, notre ambassadeur à Londres signifie au ministre anglais que l'indépendance de l'Amérique étant consommée par le succès des « insurgents », la France vient de signer avec eux un traité de commerce. — « Ne pouvait-on donc le faire sans le dire? » insinue joliment l'attaché anglais Blaquière, que le duc rencontre chez l'ambassadeur d'Autriche. Et le diplomate continue vivement : — « Vous venez de sauver l'Angleterre et de faire la plus grande faute... Dès qu'il y aura un accommodement, l'Amérique donnera la préférence à l'Angleterre pour le commerce... Il eût fallu laisser les Anglais et les Américains se diviser et s'entre-tuer... C'est l'Espagne qui vous pousse à nous déclarer la guerre... Après, elle vous laissera en plan... Pour l'Angleterre, elle est sauvée par votre démarche. » Et le duc conclut : — « J'étais en plein de son avis sans oser le lui dire. »

D'où venait cette rupture inconsidérée? M. de Cröy l'apprend quelques jours plus tard : — « M. de Noailles notre ambassadeur, craignant d'être prévenu, pressait trop, ainsi que l'Espagne. Ils disaient : « Il y aura une culbute dans le ministère. M. de Chatham reprendra le dessus avec tout son parti vigoureux. La France ne peut manquer d'être attaquée. Il faut les prévenir ».

Cependant, l'ambassadeur d'Angleterre a quitté Paris. Le lendemain, 20 mars, « on doit présenter Franklin et les députés, comme pour le remplacer ». Le duc ne peut en croire ses yeux, et il raconte cette « étonnante » cérémonie. « Je trouvai à l'Œil-de-Bœuf le fameux Franklin, avec les deux autres députés d'Amérique, entourés de bien du monde, frappé de cet important spectacle. La figure pittoresque du beau vieillard avec ses

besicles et sa tête chauve, son air de patriarche et fondateur de la nation, jointe à sa célébrité comme inventeur de l'électricité, législateur des treize provinces unies, et sa science, ajoutaient encore à la beauté du tableau. » Le roi paraît. Au lieu de se dandiner suivant son habitude, « il se plaça noblement, et parla le premier avec plus de soin et de meilleure grâce que je ne l'eusse encore entendu... — Assurez le congrès de mon amitié, dit-il. J'espère que ceci sera pour le bien des deux nations. » Rentré chez lui, le duc épilogue sur l'événement. Ne va-t-on pas « créer un pays plus vaste que le nôtre, et qui pourra un jour subjuguer l'Europe? » Il blâme « l'exemple que donne la France de reconnaître, la première, des révoltés qui ne sont pas tout à fait libres », et cela « contre une nation avec qui l'on n'était pas encore en guerre, et à qui l'on n'avait d'autre sujet de la déclarer que parce qu'elle était dans l'embarras! » Toutefois, les chances de succès n'échappent pas à la perspicacité de M. de Cröy : il prévoit que « si cela tourne bien, nous devons être les mieux traités dans le commerce d'Amérique, et en faire un très abondant et très avantageux. » Voici donc la guerre engagée entre la France et l'Angleterre, guerre où les Anglais ont toutes chances de succès à cause de la supériorité numérique de leur flotte. L'indécision la plus grande règne parmi nos ministres. On envoie aux frégates de Brest l'ordre de tirer sur les Anglais. Six heures plus tard, contre-ordre. Comme l'avait prédit Blaquière, l'Espagne tergiverse et n'envoie pas les galions annoncés. D'autre part, les douze vaisseaux commandés par M. d'Estaing semblent perdus. Quand on reçoit enfin des nouvelles de la flotte française, c'est pour apprendre qu'elle n'a point poursuivi son avantage d'Ouessant.

Le duc est furieux. Il court chez les ministres, les somme d'augmenter la marine. A M. de Maurepas, qui malgré ses rhumatismes et ses quatre-vingts ans sonnés, garde tout le feu de la jeunesse, il parle « au plus fort, en citoyen ». Il lui montre « le risque de prolonger, l'avantage de tout forcer, coûte que coûte », et il conclut : — « Il faut de grands emprunts. » Mais M. de Maurepas hoche la tête, il se rejette sur le mauvais état

des finances, sur l'opposition du Parlement. Son interlocuteur insiste : — « Quinze vaisseaux de plus, à l'improviste! Cent millions, s'il le faut! » — « Tout cela est vrai, répond le ministre, mais les moyens! » — J'appuyai : « L'abbé Terray les aurait bien trouvés! Il y en avait donc pour un grand homme! »

Le 6 février 1779, débarquent inopinément le marquis de Lafayette et les Français d'Amérique. Leur retour semble de mauvais augure. Pour en avoir le cœur net, le duc va trouver Franklin. Celui-ci « lâche enfin le mot en disant d'un ton ferme et noir : — « Nous n'avons plus d'argent » — Et comme M. de Cröy le presse de se rendre chez M. de Maurepas, l'Américain répond : — « Je tâcherai de le voir, mais je crains son escalier », sur quoi le duc ajoute plaisamment : « Je vis que c'étaient là deux goutteux embarrassés. »

Tandis que la guerre d'Amérique continue, M. de Vergennes fait signer la paix à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse sur le point d'entrer en campagne. (Congrès de Teschen, 13 mai 1779.) M. de Cröy félicite chaudement le ministre : « Il m'avoua en être très flatté, et que par le Turc, il avait gagné la Russie et le roi de Prusse, et par là, sans rompre notre belle alliance avec l'empereur, il le cernait et le tenait de trois côtés, et avait par la France, sans se commettre, en quatrième côté forcé cette paix, une des plus belles de l'histoire d'Allemagne. »

Cependant l'Espagne se décide à envoyer des vaisseaux, mais ils s'attardent au siège de Gibraltar. M. de Cröy a plusieurs grands soupers d'ambassadeurs « où il politique bien ». Il cause longuement avec M. d'Estaing, étudie les plans et cartes que celui-ci a rapportés d'Amérique, — on sait que le duc était lui-même un cartographe distingué. Le projet de la Jamaïque le met hors de lui. « Il crie comme un enragé » et propose à MM. de Vergennes et de Sartines, qui l'approuvent, de réunir tous les vaisseaux français dans la rade du Gros Ilet de Sainte-Lucie, pour y couler les vingt et un bâtiments anglais. « Le moment était unique. Il fallait n'être pas honteux de se mettre quatre contre un, si l'on pouvait, et tout forcer, masquant par la mer, avec les quarante-

deux vaisseaux pour détruire en entier par terre et par mer les vingt et un vaisseaux anglais ». Mais les avis du duc, toujours écoutés, sont rarement suivis. Voici le ministère anglais qui change (avril 1782), et la prophétie de Blaquière continue à se réaliser : « Ils voudraient maintenant tout tourner contre nous, en s'accommodant avec les Américains ». Le duc ne voit qu'un parti à prendre : « mettre en ligne le plus de vaisseaux possible de manière à avoir un succès qui fasse tomber le nouveau ministère, après quoi l'Angleterre tournera à la paix ». Hélas! au lieu d'un succès, c'est un échec qu'enregistre le Courrier de l'Europe : Le comte de Grasse vient d'être battu par l'amiral Rodney. Mais les Anglais ne tirent pas grand parti de leur victoire. « Le nouveau ministère semblait faible et pacifique... Tout pouvait donc s'arranger... », et tout s'arrange en effet. Au grand dîner diplomatique que donne, le 20 janvier 1783, M. de Cröy, assiste le plénipotentiaire anglais, Fitzherbert, qui est venu négocier les préliminaires de la paix avec la France, l'Espagne et les États-Unis. « C'est ainsi, déclare le duc, qu'après tant de projets et de désirs d'anéantir l'Angleterre, nous nous unîmes à elle mieux et plus tôt qu'on n'aurait cru... et que cette puissance reconnut l'indépendance de l'Amérique, et traita le Congrès rebelle d'égal à égal. »

Le lendemain de la signature du traité, on voyait Fitzherbert, dans la foule du corps diplomatique, à côté du fameux Franklin. Une des principales clauses du traité, celle qui fera toujours à M. de Vergennes un honneur incomparable, fut la suppression totale des articles relatifs à Dunkerque, après et y compris le traité d'Utrecht. Les Anglais l'accordèrent à cause de la considération particulière qu'ils avaient pour le ministre.

Et puis, l'on ne parla plus de l'Amérique. « Le nombre des messieurs qui en revenaient leur faisait tort. » D'autre part, la France et l'Angleterre commençaient à s'aimer « furieusement ». « On raffolait à Londres des Françaises, comme à Paris des Anglaises... les nations échangeaient leurs ridicules... »; c'est ce que Blaquière n'avait pas prévu!

*
* *

Quel est donc ce personnage dont la grande histoire a peu parlé, et qui, sans fonction officielle dans l'État, sans charge à la Cour, entre de plein pied chez le roi comme chez les ministres et donne son avis sur les détails de la politique de son temps, approuvant ou blâmant ceux qui la dirigent?

Nous connaissons surtout le duc de Cröy par ses mémoires, dont la qualité n'est pas d'être brefs. On peut même souhaiter que les quatre gros volumes du « journal » passent un jour au crible d'une critique sévère. Réduits à de plus modestes proportions, ils effraieront moins notre paresse, et nous prendrons une sécurité nouvelle de tous les témoignages qu'aura recueillis pour nous l'historien. Qui sait même si nous n'aurons pas le malin plaisir de trouver le bon duc en défaut? La loyauté du gentilhomme ne fait pas de doute, mais la plume d'un autobiographe est toujours sujette à caution. Les confidences de nos amis ne nous apprennent-elles pas que les hommes peuvent rester sincères sans être toujours vrais?

Hâtons-nous d'ajouter, cependant, que les mémoires du duc de Cröy semblent véridiques. Dans une excellente préface que donnent à leur publication MM. de Grouchy et Cottin, ils les signalent avec raison comme d'excellents documents pour servir à l'Histoire de France.

Nous les trouvons, quant à nous, d'autant plus curieux qu'ils jettent sur le dix-huitième siècle une lumière un peu inattendue. Dieu veuille qu'on n'ait plus rien à nous apprendre sur les maîtresses de Louis XV, grandes et petites, et que le cœur de Mlle de Lespinasse nous ait livré tous ses secrets! Nous connaissons, à n'en pouvoir douter, les plus menues intrigues de la Cour de Lunéville, et le mystère du Collier a cessé d'en être un pour nous. Mais ce que nous ignorons, peut-être, c'est qu'en plein dix-huitième siècle, au milieu de cette corruption que l'on nous dépeint comme générale, il y eut un homme, grand seigneur et courtisan, s'il en fut, qui, dans un cercle de famille « d'une

union charmante et bien agréable », mena une vie « chrétienne et raisonnable suivant son état ».

Chose singulière! Le duc ne s'en fait pas accroire sur lui-même. Il avoue bonnement que les circonstances ont été pour quelque chose dans la tenue morale de sa vie. S'il a passé une jeunesse sage, « à cause des bons principes qu'il avait bien enracinés », il ajoute immédiatement que « sa mauvaise santé aussi le retenait ». Même souci de véracité, lorsqu'il parle des démarches qu'il faut faire si l'on veut entrer dans l'intimité royale. « Je n'avais, explique-t-il, ni assez de bassesse, ni assez de hardiesse pour cela ». Cet équilibre dans le raisonnement, est un des traits caractéristiques de M. de Cröy. A cette époque, il n'était pas toujours facile d'accommoder les devoirs du chrétien avec ceux du courtisan. Le duc s'y efforcera toute sa vie, et quelque jugement que l'on porte sur les distinctions qu'il fait, et qui semblent un peu bien subtiles, il faut s'incliner devant le souci de dignité morale qui guida toujours sa conduite. « Je tâchais, écrit-il en 1747, d'arranger tout cela ensemble, c'est-à-dire de faire la cour à mon maître parce que cela convenait à mon état, sans approuver son dérangement, mais convenant que, dans le désordre, cela me paraissait aussi bien arrangé que possible, de sorte que je tâchais de me prêter convenablement sans me corrompre, ce qui est fort délicat ».

Ces « arrangements » qui lui semblaient possibles avec la marquise de Pompadour, il y renonce quand madame du Barry devient la maîtresse en titre. Jamais il ne se fait présenter à « la dame », « à cause de la honte de son passé ». C'est seulement après la mort de Louis XV, qu'il ira un jour jusqu'à Luciennes, pavillon de l'ancienne favorite. Elle le recevra fort aimablement.

« A son bon ton, dit-il, nul ne se serait douté de ce qu'elle avait été d'abord ».

Nous avons parlé des sentiments chrétiens de M. de Cröy. Il était catholique pratiquant, et ne s'en cachait pas. Un vendredi, chez Mme de Pompadour, il s'obstine à faire maigre malgré les

plaisanteries qu'on lui décoche, « Je ne me défendis pas du tout d'être dévot, écrit-il, ce qui là comme ailleurs donnait plus d'estime que de mépris ». En effet, la religion n'avait pas de plus chaud défenseur que la marquise. Un jour, quelqu'un parle légèrement devant elle de saint Augustin. Elle prend aussitôt le parti du saint et fait taire le railleur. « Tout cela, conclut M. de Cröy, présentait aux yeux d'un philosophe un plaisant mélange. »

M. de Cröy aima la gloire, il l'aima pour sa famille plus encore que pour lui-même. On sait que la maison de Cröy, issue de la maison royale de Hongrie, fait remonter son origine au treizième siècle. Élevés au rang de Princes du Saint-Empire dès 1286, les sires de Cröy avaient fixé leur résidence à Araines, dans les environs d'Amiens, où s'élevait un château dit de Cröy. La terre de Cröy fut érigée en duché par Henri IV, et les chefs de la maison élevés à la dignité de Grands d'Espagne par Philippe V. Alliés à la plus haute noblesse d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, et même aux maisons royales, les Cröy comptent parmi leurs membres des officiers généraux, des cardinaux, des diplomates. Aussi, l'une des tâches principales de l'auteur des mémoires fut-elle de « ré-illustrer » son nom. Le souci de perpétuer sa race et de donner à ses descendants les meilleures chances de viabilité physique et morale revient à tout instant sous sa plume. S'il pense à se remarier, c'est uniquement pour « ne pas laisser éteindre notre maison ». Plus tard, quand il cherche un mari pour sa fille, une femme pour son fils, il songe surtout à ses petits-enfants. Les confidences qu'il nous fait sur ce point sont amusantes... Décidément il ne faut plus penser à Mlle de Gand, bien que la duchesse de Cröy mère « la mitonne » depuis plusieurs années. On sonde alors le prince de Carignan pour l'une ou l'autre de ses cinq filles, « objet qui flattait fort mon fils, ses campagnes et voyages en Allemagne lui ayant donné beaucoup de goût pour les grandes alliances », mais le prince, « connu par ses hauteurs de généalogie », ne veut marier ses filles que dans des maisons régnantes. Le choix du duc se reporte alors sur

Mlle de Salm. Depuis quelque temps il faisait examiner sa santé, son caractère. Le résultat de l'enquête est favorable. La jeune fille a « de la sagesse, de l'ordre, de la suite dans l'esprit, joints à la bonté du tempérament et d'une race qui donnait la plus grande espérance d'enfants ». De plus sa figure est charmante. On la marie au fils de notre héros, et elle mettra successivement au monde six garçons, pour la plus grande joie de son beau-père.

Quant à Mlle de Cröy, elle épouse le duc d'Havré, son cousin. « Jamais mariage ne se fit avec autant d'aisance ni de meilleur cœur. » Aussi le duc ne cesse de redire l'union parfaite des deux ménages, et le bonheur qu'il éprouve à vivre entouré de ses enfants et petits-enfants, soit à Paris, soit à Condé, soit à l'Hermitage, « où l'esprit, les sciences, les sentiments partageaient nos instants ». En 1784, quand le duc meurt, il y a seize Cröy à Paris.

*
* *

M. de Cröy embrassa la carrière militaire « parce qu'il avait besoin de quelque chose qui le menât au grand, où il voulait tendre ». C'est en 1743, sur les champs de bataille de Bohême et de Bavière qu'il fait ses premières armes. L'année suivante, il sert dans les Pays-Bas, sous les ordres du maréchal de Saxe. Sa conduite brillante à Fontenoy (1745) lui vaut le grade de brigadier. Nous le retrouvons en 1746, aux sièges de Bruxelles et de Mons, et en 1747, à la bataille de Lawfeld où il dégage quatre pièces de canon. Il charge l'ennemi au siège de Berg op Zoom. Nommé maréchal de camp après la bataille de Maëstricht (1748), il passe ensuite plusieurs années en France. Lors de la campagne d'Allemagne (1760), il se signale par un éclatant fait d'armes au pont de Westhoven, mais revenu à Paris, nul ne le félicite de son succès, et il note avec amertume que le roi, la reine lui parlent « sans savoir seulement s'il est employé ». « Tout paraît égal dans ce pays-ci », ajoute-t-il tristement, et à la pensée des nombreuses requêtes qu'il a dû adresser au ministre avant d'être envoyé au feu, il conclut « qu'il faut bien des bassesses pour avoir la permission de se faire tuer ».

Il fallait intriguer bien plus encore afin d'obtenir ces distinctions honorifiques dont nous sourions aujourd'hui, mais que le duc et ses contemporains appréciaient fort. « Je frappais, dit-il, à toutes les portes qui mènent à la fortune de cour, sans négliger les autres qui y mènent plus noblement. » La chasse semblait alors un des meilleurs moyens pour gagner les bonnes grâces du roi. Or M. de Cröy chassait « de race ». Mais après avoir été pendant dix-huit ans « au galop pour toute nourriture », comme dit spirituellement Souvré, il constate que cela ne l'a pas beaucoup avancé, et il « cherche d'autres moyens plus solides de se faire connaître en perdant moins de temps ». Les affaires qu'il « entame » alors sont innombrables. Nous le voyons solliciter tour à tour la survivance du gouvernement de Condé (1743), le grade de maréchal de camp (1745), les honneurs de la cour en même temps que la charge de chevalier de la Dauphine... « Culbuté » sur tous les points, il n'obtiendra la survivance qu'en 1754. Mais le voilà aussitôt qui reprend l'affaire des honneurs et réclame le cordon bleu. L'attentat du régicide Damiens le met en évidence. On l'envoie à Arras, instruire l'enquête. Il arrive, « mange bien et sérieusement, gardant le lugubre du moment, et faisant sentir au pays la consternation où il doit être d'avoir donné le jour à ce monstre ». Le rapport qu'il dresse après un minutieux interrogatoire lui attire les compliments de Messieurs du Parlement. Nommé peu après chevalier du Saint-Esprit, il s'indigne de ne pas voir son nom sur la liste des lieutenants-généraux. En 1762, on lui accorde l'entrée des cabinets du roi, et il hérite cinq ans plus tard du titre de duc et de la grandesse d'Espagne. En 1776, il est nommé lieutenant-général-commandant en chef de la Picardie, du Soissonnais et de l'Artois, et en 1782 maréchal de France. Toutefois sur la nouvelle qu'on lui enlève la présidence du conseil de guerre de Calais, le vieux lion se réveille. Il est « furieux de se voir dégoté, et sous la remise »... « Il ne veut pas être à ne rien faire, il prétend porter noblement son bâton et ne pas le traîner. » Enfin le prince de Montbarrey a égard à ses réclamations, il lui rend la

présidence du conseil de guerre, « et le duc « goûte une des plus pures joies de sa vie ». Cependant, il sent bien que « tout cela ne fait pas tant de plaisir que d'être nommé mousquetaire ». Vieux et malade, il souffre tant, qu'il désire continuellement la mort. Elle arrive en mai 1784. Quelques mois auparavant, la main de M. de Cröy laissait tomber la plume.

***

Son génie curieux et compréhensif l'inclinait aux goûts les plus divers. Amateur passionné de botanique, il intéresse Jussieu par son mémoire « Sur l'instruction des naturalistes ». Il étudie le règne animal dans les ménageries privées, dans celles de Versailles, dans les grandes foires parisiennes. Tantôt nous le trouvons en contemplation devant le rhinocéros, « le seul qui soit en Europe » ; tantôt il court examiner « un grand phocas » qu'on a pris sur les côtes de Dalmatie, et qui vient « des mers chaudes, où il vit en famille sociale ». Son « Histoire naturelle » comprend neuf volumes in-folio. L'étendue de cet ouvrage ne nous surprendra plus quand nous saurons que l'auteur veut établir « le système de l'univers et la pluralité des mondes fondés sur le bon sens, la science et la religion ». Ami de Lavoisier, le duc étonne par ses connaissances techniques les fonctionnaires de la manufacture de Sèvres, et l'artificier qui organise les feux au mariage de Marie-Antoinette. L'astronomie le passionne, et il a un excellent télescope à Châtillon où Lemonnier vient quelquefois travailler avec lui. Géographe distingué, il dresse des cartes et des mappemondes qui aideront Cook dans ses voyages, et vaudront au duc l'estime de Bougainville et de Vaugondi. C'est lui encore qui prépare l'expédition aux terres australes de M. de Kerguélen.

Les ballons devaient exciter au plus haut point son intérêt. Il s'indigne de ce que le roi et l'académie ne semblent faire nul cas de l'invention des Mongolfier « comme de tout ce qui coûte de l'argent », et il intervient auprès du ministre pour leur obtenir une subvention. Lui-même entre en correspondance avec eux et leur indique des modifications utiles. Un mois avant

sa mort, il assiste du haut d'un grenier à l'expérience de l'aéronaute Blanchard qui s'enlève avec le fameux « Vaisseau-Volant ». Cavalier émérite, le duc aimait à se promener autour de Paris, et à visiter les jardins que l'on faisait alors dessiner à grands frais par des architectes étrangers. Il s'étonne avec raison « qu'il ait fallu connaître la Chine pour imiter la nature ». Les beaux paysages, les levers du jour sur Paris, « couronné de Monmartre, doré du soleil, et sortant de la tête des froments » le ravissaient.

Gourmand autant qu'on peut l'être avec un estomac toujours malade, il allait cependant savourer des cantaloups chez l'un, et déguster chez l'autre de délicieuses petites cerises. Les flans picards qu'on lui sert dans une auberge excitent sa reconnaissance, et il s'attendrit sur les glaces de lait qu'il mange chez la duchesse de Condé, « car je profitais toujours de ce qui était bon en chaque endroit ».

*
* *

Les portraits que le duc nous a laissés de ses contemporains ne sont jamais méchants. Il oppose les qualités aux défauts avec un extrême souci d'exactitude. Comme l'indique la conjonction *et* qu'il place entre les adjectifs les plus divers, il constate bien plus qu'il ne juge. Point dupe de la cour, il sent toutefois, « à la honte de sa philosophie, qu'il est fort sensible aux honneurs! » Ah! que la femme de chambre de Mme de Pompadour a donc raison de mépriser « ces seigneurs qui pourraient être des rois dans leurs grandes terres et qui font les valets dans une antichambre! » A la tête de la cour qui exerce autour d'elle une si étrange fascination, voici Louis XV, « roi absolument d'habitude, qui ne parle jamais des choses qui peuvent flatter ou animer les sujets employés... Sa bonté égale ne peut parer à ce défaut qui parait une espèce d'insensibilité ou d'indécision ».

A maintes reprises le duc revient sur ce trait bizarre. « Le roi me fit un sourire agréable, et marqua désirer me dire quelque chose d'obligeant. » Cette petite phrase n'est-elle pas charmante?

On voit les yeux qui s'éclairent, la bouche qui s'entr'ouvre... et la parole meurt sur les lèvres. Il n'est pourtant pas difficile de se rendre populaire, déclare le duc, et il cite « l'empereur (*sic*) de Bavière, que j'ai vu gagner un million de sujets par deux révérences. » Louis XV ne laisse pas que d'avoir des qualités : « il est doux, excellent père et parent, et le plus honnête particulier du monde... La modestie était une qualité qui fut poussée au vice chez lui. Voyant toujours plus juste que les autres, il croyait toujours avoir tort... Sa religion était très exacte de pratique, sauf le point qu'il n'avait cru pouvoir vaincre, des femmes... Il s'imaginait qu'il n'y avait que ses maîtresses qui l'aimaient assez pour lui dire la vérité. De là, il se laissa mener par elles, ce qui contribua à perdre les finances... et causa le plus grand tort à la religion. Ayant toute honte secouée, il s'arrangeait, comme bien des gens font, des principes, suivant ses goûts et passions. » A côté de la « reine douce et polie, et qui semblait souffrir le tout en femme vertueuse », apparaît Mme de Pompadour, « serviable et faisant du bien à presque tous ceux qui s'adressaient à elle ». L'opinion de la cour était que le roi eût pu choisir plus mal... « puisqu'il en fallait une !... »

Après un « quart de conversion » qui semble n'avoir pas eu de suite, elle tombe malade, se réconcilie avec Dieu, et meurt « avec la plus grande fermeté et tranquillité »,.. « et peut-être trop », ajoute le bon duc, que tant de sérénité étonne un peu. Témoin oculaire de la maladie du roi, de ses derniers moments, le duc note avec soin jusqu'aux moindres détails.

Dès que Louis XV ressent les premières atteintes de son mal, toute la cour s'agite autour de lui. « On voit les miroirs de l'âme à découvert... Ceux, en grand nombre, du parti de la dame, marquent nettement la fureur, le désespoir ». Quant au roi, il ne prend encore aucune décision, « voulant, croyait-on, ne pas se rendre le reste de la vie ennuyeux s'il en revient ». Mais il découvre soudain qu'il a la petite vérole. Aussitôt il renvoie Mme du Barry, demande les sacrements, et on constate avec stupeur qu'il a pensé à tout. « Il ne cesse d'indiquer ce qu'il faut

faire chrétiennement, et profite de tous les bons moments que lui laisse la maladie pour accomplir toutes les pratiques de piété avec résignation et attention, sans faiblesse *et* sans témoigner grande componction ». Voici un *et* qui est encore bien caractéristique de la manière du duc. Le peuple de Versailles ne marque aucun intérêt ni à la maladie ni à la mort du roi « à cause du scandale qui déplaît toujours au peuple » et le duc ajoute : « Je ne suis pas du tout content de la nation ».

Louis XVI a remplacé Louis XV. « Plus économe que curieux », il songe à faire raser les coûteuses constructions, les serres, les jardins de son prédécesseur. Bien que le duc le trouve fort aimable dans l'intimité, il avoue qu'il aurait désiré pour son souverain « un meilleur ton ». Le roi « cherche à ricaner sur chacun et à faire des plaisanteries sur peu de choses ». Fanatique de chasse comme Louis XV, il donne tout le temps qu'on veut au travail, mais sa politique n'a pas d'unité. Il appelle successivement aux affaires les hommes aux théories les plus opposées. Lors de son avènement, il écarte les encyclopédistes. Six mois après, ce sont eux qui gouvernent avec MM. de Maurepas et Turgot à leur tête. Le duc voit dans cette aventure « le plus grand coup porté à la religion, peut-être, depuis Clovis ». Le système de la liberté illimitée inaugure la série des mesures sociales qui s'appuient sur l'homme « né bon » de Rousseau. Il a pour résultat immédiat l'accaparement des farines et l'émeute... M. de Cröy blâme énergiquement Turgot qui ne veut pas entendre raison. Pour un encyclopédiste, les faits prouvaient peu de chose contre les théories! Il faut cependant mettre les mutins à la raison, et voici, ô contradiction, que pour soutenir le système de « la liberté absolue »..., « on réprime celle du peuple avec la plus grande force! » Cependant, l'état des finances est pitoyable. « On augmentait toujours les dépenses extraordinaires sans oser augmenter les recettes, de sorte qu'il était aisé de voir qu'il fallait que la bombe crevât..., tout était mangé deux ans d'avance ». Le duc conseille à Séchelles, ministre des finances, de faire porter ses retranchements sur la cour, mais

celui-ci lui réplique finement « qu'il doit trop connaître les cours pour croire qu'on puisse hasarder d'y mettre la réforme ». Enfin, on se résout à supprimer « les petits chiens », équipage du roi qui coûtait 200,000 francs. Le duc applaudit au sacrifice de Louis XVI « qui faisait toujours porter les économies sur ses plaisirs ». Il trouve, au reste, que le roi a du jugement, de l'instruction, et lors de la visite que fait à Paris l'empereur Joseph II, il écrit : « Au rebours de l'empereur qui montrait tout ce qu'il savait, le roi savait beaucoup, craignant de le montrer... Il était certainement ce qu'il y avait de mieux dans cette famille ». Quant à la reine, il la dépeint vive, aimable et « brillant par ses grâces légères ».

Les hommes de lettres occupaient dans la société du dix-huitième siècle une situation privilégiée. On se disputait l'honneur de les entretenir. Aussi, voyons-nous M. de Cröy grimper six étages pour aller voir Jean-Jacques et « sonder sa façon de penser sur les grands objets ». Il note en passant que les étages sont petits, et qu'il craint que le philosophe n'en tire vanité. Jean-Jacques le reçoit bien. « On voyait encore son âme de feu sur ses lèvres, mais il ne veut plus ni lire... ni penser... Il est dégoûté des hommes par la vanité offensée de n'en avoir pas été cru l'oracle ». Plus habile, Voltaire tire bon parti de ses contemporains. Il assiste avec complaisance à sa propre apothéose, comme de nos jours Victor Hugo, et « le peuple le couvre d'applaudissements immodérés ».

Le duc nous conte la maladie de ce « patriarche de théâtre », les « simagrées religieuses qu'il fait pour avoir un bel enterrement », enfin sa mort, qui, au dire de Tronchin, est celle d'un désespéré... « Pour sa sépulture, on accommoda, comme on dit, la chèvre et le chou, la famille l'ayant fait enterrer, et l'Église n'y ayant pas consenti ».

Quelles étaient les idées politiques de M. de Cröy? A propos des querelles entre le roi et le Parlement, il rappelle une conversation intéressante qu'il a avec M. Bertin, ministre. « Il est difficile qu'un seul se trouve le point de perfection », déclare le

duc qu'effraie l'autocratie royale, mais M. Bertin riposte « qu'un seul est toujours un point d'autorité meilleur que des compagnies ». Ils discutent longuement et finissent par convenir » qu'il faut qu'*un* ait le dernier ». Le parlementarisme se trouve ainsi sommairement exécuté.

Bien que très attaché aux traditions aristocratiques, le duc était d'esprit libéral. Aussi affable envers ses inférieurs que fier avec ses égaux, il défend les intérêts du peuple contre ceux des capitalistes, et déclare énergiquement que « la cour mange le royaume ». Son style qui a de la verve et du trait n'échappe pas à la phraséologie en vogue. Voici qu'on joue à Paris le *Siège de Calais*, et le duc conseille à chacun d'y envoyer ses enfants et ses domestiques « pour savourer les vrais sentiments de la nation ». Il note que Louis XVI fait transporter à la ménagerie le mouton qui a été suspendu à la Montgolfière, « afin de conserver le premier animal qui a ouvert la route des airs ». Un jour, l'enthousiasme du duc est à son comble. Le roi a rencontré Marie-Antoinette au bois de Boulogne, et courant vers elle, il l'a embrassée sur les deux joues. Toute la foule a battu des mains, et le duc d'ajouter : « C'était une des scènes les plus touchantes qu'on puisse imaginer, d'autant plus qu'il y avait bien du temps que la nation n'avait pu dilater son cœur tendre ». Qu'aurait dit M. de Cröy s'il lui avait été donné de voir dix ans plus tard cette nation réclamer la tête de ceux que son cœur tendre idolâtrait alors?

Mais il était mort en 1784, après avoir fidèlement suivi le programme qu'il se traçait au sortir de la retraite qu'il fit en 1746. Je veux « donner une règle juste à toutes mes actions, en évitant les excès, et mener une vie réservée, me craignant moi-même. »

M.-A. DE PITTEURS.

COMPTES RENDUS

Napoleone I a Venezia et **Satira politica**, par Antonio SANTALENA. Venise, 1907, in-8°.

Comblé très jeune de distinctions méritées, le publiciste et historien italien Antonio Santalena, président, à Venise, de « l'Association de la Presse » est un vétéran du journalisme. Et quand je dis « vétéran », ce n'est point d'âge qu'il s'agit, notre écrivain comptant à peine quarante ans, mais de la durée de ses services de plume, commencés à seize ans.

Pour le moment, il met la dernière main à un grand ouvrage *en français* sur Napoléon en Vénétie, ouvrage dont deux brochures : *Satira politica* et *Napoleone I a Venezia* nous donnent un savoureux avant-goût.

Si, dans *Napoleone I a Venezia* nous avons le compte rendu plein d'enthousiasme officiel de la réception faite au « plus grand des hommes », *Satira politica* présente un choix de poésies de circonstance, de chansons, d'épigrammes versifiés, qui montrent sans fard la haine des « intellectuels » contre les *Galli*, si détestés alors d'Alfieri... et plus tard de Crispi... Il est vrai, au temps où les Tyrtées de carrefour rimaient ces pseudo-poésies, Venise n'avait point goûté encore les douceurs paternelles et idylliques de l'administration des *Kaiserliks*.

De fait, contre les armées françaises et contre le « Corse aux cheveux plats », dont il est dit en un pitoyable jeu de mots *non tutti ladri... ma Bona parte*, l'esprit public rééditait, en sa rancœur, tout ce « vitupère » qui formait le fond du vocabulaire des émigrés en général et des officiers de l'armée de Condé en particulier. Toutefois, sous le titre de « Supplice de Bonaparte », il existe un sonnet dépassant les bornes de la Némésis permise.

Ainsi avec un luxe d'épithètes sanglantes, l'anonyme auteur énumère complaisamment les plus atroces tortures. A l'infâme brigand l'on coupera le nez et les oreilles; on arrachera la langue de la « gueule »; les orbites seront vidés; de fortes tenailles déracineront les dents une à une; la hache tranchera successivement chaque doigt; puis, en cet état, il sera livré aux insultes et à la risée de la plèbe, supplice trop doux pour un tel traître. Peu après, c'est le tour des Autrichiens, pris eux aussi à partie, quoique sur un ton plutôt gouailleur que méchant, alors que contre l'« Ogre de Corse » la plus implacable haine se donne carrière en des paroles pleines d'un venin empoisonné.

En attendant que le moment soit venu d'analyser son œuvre *française* comme historien de notre grand Napoléon, il est utile de signaler ces intéressants essais de M. Santalena, essais qui sont comme le prélude fort bien présenté et très « prometteur » de l'ouvrage qui sera prochainement offert à notre curiosité. Le plat de résistance n'étant pas encore à point,

on peut, pour se mettre en goût, lire dans le texte même de l'auteur, tous ces petits écrits suggestifs et évocateurs d'un passé relativement éloigné, déjà, présentés avec beaucoup de talent et en une sélection des plus intelligentes, comme des plus appropriées.

L.

Le duc de Nemours, par M. René Bazin, de l'Académie française. Paris, Émile Paul, in-8°, 1907.

Le duc de Nemours naquit à Paris, le 25 octobre 1814. Un des souvenirs de son enfance, qu'il aimait à rappeler jusque dans les dernières années de sa vie, était d'avoir assisté aux obsèques de Louis XVIII à Saint-Denis. Un regret aussi lui était resté de cette époque : celui de n'avoir pas été présent au sacre de Charles X à Reims. Quelques années plus tard, il vit, pour la dernière fois, la pompe traditionnelle de la monarchie au *Te Deum* chanté à Notre-Dame, le 11 juillet 1830, devant Charles X, à l'occasion de la prise d'Alger. Peu de jours après, la révolution éclatait, renversant la vieille dynastie et plaçant sur le trône la branche d'Orléans.

Par suite des événements et par sa naissauce, le duc de Nemours aurait pu être appelé à jouer un rôle important. Sa destinée le relégua au second plan : et jamais une ambition quelconque ne le poussa à s'élever.

En 1825, au cours de la guerre d'Indépendance, les Grecs songèrent sérieusement à offrir la couronne au duc de Nemours. Le comité philanthropique, établi à Paris pour soutenir les Grecs dans leur lutte contre les Turcs, s'employa activement à faire réussir ce projet, qui avait des partisans nombreux et convaincus. Charles X lui-même approuva, sans doute, cette idée. Mais, devant les jalousies de l'Europe et les complications diplomatiques, le roi de France dut bientôt promettre d'appuyer la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Grèce. Léopold fut amené à se retirer et le prince Othon de Bavière ceignit cette couronne en 1832.

Le 3 février 1831, le Congrès national de Belgique élut le duc de Nemours roi des Belges. Pour raison politique, Louis-Philippe refusa cette souveraineté pour son second fils. Ce fut ce même prince Léopold de Saxe-Cobourg, le compétiteur du prince français en Grèce, qui monta sur le trône de Belgique.

Bientôt après, le duc de Nemours entrait en Belgique, non en qualité de roi, mais pour porter son épée de soldat au secours du nouveau royaume. Il fit bravement son devoir et prit une part brillante au siège d'Anvers.

Après la mort tragique du duc d'Orléans, les Chambres conférèrent la régence éventuelle du royaume au duc de Nemours. Les événements qui, à deux reprises, l'avaient empêché d'être roi, ne lui permirent pas non plus d'être régent de France. Mais, en Algérie, lors des deux sièges de Constantine, il lui fut donné de montrer son courage, de combattre en vrai prince français et de prouver qu'il ne ressemblait pas seulement physiquement à Henri IV.

Le duc de Nemours, malgré sa haute valeur morale, n'était pas populaire parmi la bourgeoisie de 1830. On l'a peu ou mal connu. Il a cependant

apporté, dans tous les actes de sa vie privée et de sa vie publique, une grande fermeté de principes, une loyauté à toute épreuve, des convictions politiques et religieuses absolument sincères. On l'a appelé, un peu ironiquement peut-être, « le plus légitimiste des princes d'Orléans ». Légitimiste, certes, il le fut ; mais par une conception très élevée. La fusion entre les deux branches de la Maison de Bourbon n'eut pas de partisan plus résolu. Il voyait, dans cette union étroite, non seulement un intérêt dynastique, mais encore le bien de la France. Il s'employa à l'œuvre de réconciliation avec toute l'abnégation possible, au milieu des situations les plus délicates, ayant à lutter contre les résistances les plus opiniâtres. Cette ardeur à combattre, sans ambition personnelle, pour une cause qu'il croyait juste, constitue l'originalité de sa physionomie.

L'exil, les malheurs politiques, les chagrins domestiques n'abattirent pas sa grandeur d'âme. Ses convictions demeurèrent intactes; il resta simplement l'homme du devoir. Français avant tout, il ressentit aux revers de la patrie une douleur d'autant plus vive, qu'il se trouvait sur un sol étranger. Ses lettres intimes pendant cette période sont touchantes; elles reflètent toute l'angoisse d'une âme ulcérée qui se voit, par la force des événements, réduite à l'impuissance.

La figure du duc de Nemours méritait le joli livre que lui a consacré M. René Bazin. Avec un soin pieux, l'auteur a puisé dans les papiers de famille mis à sa disposition. Il a pu ainsi rectifier bien des légendes, nées de haines politiques ou de rancunes. Son récit ému, très vivant, est une page d'histoire contemporaine remarquable.

André Le Glay.

Relations diplomatiques de la Russie et de la France (1808-1812), t. VI, par S. A. I. le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, Saint-Pétersbourg, 1908. — *Portraits russes*, t. III, par le même [1].

Le dernier volume des *Relations diplomatiques* se divise en deux parties. La première contient une série de 66 bulletins rédigés sous les yeux de Caulaincourt et faisant connaitre à Paris ce qu'on racontait plus ou moins haut à Pétersbourg, dans les salons et à la Cour, sur les événements de l'intérieur et sur le grand allié de l'Occident. Ils complètent les dépêches de l'ambassadeur comme, dans notre presse contemporaine, les nouvelles en trois lignes et les faits-divers l'article de tête du journal. On y voit sans cesse commenté le mot bien connu de Markof : L'empereur a son opinion, mais les Russes ont la leur. Les femmes y tiennent une grande place; les deux impératrices, la favorite Marie Antonovna (Mme Narychkine) et même Mlle Georges sont fréquemment nommées, et néanmoins il est tel de ces bulletins, par exemple celui du 24 mars 1810, contemporain du mariage de Napoléon avec Marie-Louise et de l'annexion de la Hollande, où l'on aperçoit, comme dans un microcosme, l'état de l'Europe entière.

Les rapports de Lauriston qui remplissent la seconde partie sont très suggestifs, s'il est vrai qu'en diplomatie l'important c'est ce qu'on ne dit pas. Le successeur de Caulaincourt était chargé de maintenir les appa-

[1] Cf. t. XX, pp. 395-406. — t. XXI, p. 477.

rences d'une alliance transformée en hostilité latente jusqu'au moment de la guerre ouverte, et il s'acquitta de sa tâche en recueillant avec sang-froid les protestations amicales du tsar et en relatant de même ses préparatifs belliqueux « Les deux monarques, lisons-nous dans l'*Introduction*, ont également peu de confiance dans leurs représentants : Lauriston, avec sa foi dans l'humeur pacifique d'Alexandre, est accueilli par d'incessantes mercuriales; le prince Kourakine au contraire, qui prêche la rupture inévitable, est systématiquement mis de côté... Toute la correspondance de Lauriston est d'une nervosité qui tient d'une part à la tension des rapports et de l'autre à l'inexpérience du général, inopinément lancé dans la carrière diplomatique... » Elle reste telle jusqu'au 28 juin 1812, alors que déjà depuis cinq jours les Français avaient passé le Niémen.

Le tome III des *Portraits russes* ne le cède aux précédents ni en intérêt, ni en variété. Ne nous attachant qu'aux personnages d'une réputation européenne, nous trouvons ici l'ère de Catherine représentée par Betsky et Ivan Chouvalof, l'un l'initiateur intellectuel et officiel de ses compatriotes à la culture française, dont l'image en pied figure à Pétersbourg, autour du monument de sa souveraine, l'autre le cosmopolite lettré nommé si souvent dans la correspondance de Voltaire. Pour la période suivante, la principale place appartient aux héros des guerres patriotiques, alignés par l'Anglais Daw dans les galeries du Palais d'hiver. On a réuni ici ceux de Kutusof et de Barclay de Tolly, de Saint-Priest et de Seslavine, des deux princes Alexandre et Eugène de Wurtemberg. La diplomatie est rappelée par Adam Czartorysky, le conseiller polonais d'Alexandre durant les premières années de son règne, et Alexis Razoumovsky, le plénipotentiaire de la coalition à Chatillon et à Vienne; le prince et la princesse de Liéven témoignent pour une période postérieure, celle de la Restauration en France et de la Sainte-Alliance en Europe. Enfin, au commencement et à la fin du volume, on se trouve en face de deux ministres qui offrent entre eux, sous l'autorité du même maître, le plus parfait contraste. Le premier, Spéransky, est le réformateur libéral, à la française, qui ne soutient jusqu'au bout ni son importance ni ses propres idées : le second, Gourief, d'abord son protégé, devint ensuite, aux finances, justement impopulaire et serait oublié si, en qualité de gastronome, il n'avait doté d'un plat nouveau la cuisine de son pays.

Les artistes pourront faire dans ce volume, comme dans les précédents, quelques constatations intéressantes. Sans parler de plusieurs portraits de Mme Vigée-Lebrun et d'une miniature de Xavier de Maistre, ils y apprécieront dans une suite de portraits de jeunes filles (nos 19, 28-32) le talent de Lévitsky, qui commence à être goûté en France (V. les articles de la *Gazette des Beaux-Arts* sur Lévitsky en 1903, ainsi que sur Borovikovsky en 1906). L'histoire fera d'autre part son profit des détails iconographiques sur Lermontof, l'écrivain (n° 188) et sur le capitaine le plus populaire de la Russie moderne, Souvarof (nos 178-181, 183-184).

Léonce PINGAUD.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 10834.

ASSEMBLÉE GÉNERALE

DE LA SOCIÉTÉ

Le vendredi 5 juin 1908, à neuf heures du soir, la *Société d'histoire diplomatique* a tenu son assemblée annuelle, sous la présidence de M. le baron de Courcel, son président.

On a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier sur l'exercice 1907 ;

Le rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires, sur les travaux de la Société et le mouvement de ses membres ;

Les lectures suivantes :

Une victime de Napoléon : Mgr Arezzo, par M. Le Glay ;

Le cardinal de Retz diplomate, par M. Vallery-Radot ;

L'affaire du « Quartier » à Rome à la fin du dix-septième siècle, par M. F. de Bojani.

Puis, il a été procédé aux élections pour le renouvellement du conseil d'administration.

Ont été nommés : MM. le comte d'Haussonville, P. L. de Kermaingant, E. Levasseur, le comte de Moüy, Octave Noël, Plantet, le chevalier de Stuërs, Albert Vandal.

La séance s'est terminée par une allocution de M. le président.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1907.

Au 1er janvier de cette même année, nous avions en caisse une somme de 1.265 fr. 30, constituant l'excédent des recettes sur les dépenses effectuées en 1906.

		fr.	c.
Au cours de l'année 1907, les recettes totales se sont élevées à		9,069	75
provenant des cotisations des sociétaires, de la vente des volumes publiés par la Société, de numéros détachés de la *Revue*, du rachat de deux cotisations et de divers.			
En y ajoutant le report de l'exercice précédent. .		1.265	30
Nous obtenons un total de		10,335	05
Par contre, les dépenses se sont élevées à 8.576 fr. 80, se décomposant ainsi :	fr. c		
Frais de la rédaction de la *Revue*. . . .	1,730 »		
Impression et envoi de la *Revue*. . . .	3.197 85		
Impression et tirage de l'ouvrage intitulé : *Les Suisses et le marquis de Puyzieulx*, publié par M. J. de Boislisle, et sa distribution aux sociétaires.	1.685 95		
Frais d'administration et de magasinage payés à la maison Plon-Nourrit et Cie, suivant contrat	150 »		
Frais de la trésorerie, du secrétariat du Conseil, de l'assemblée générale, tirages à part, circulaires	1,590 35		
Achat de 7 francs de rente 3 % . . .	222 65		
Total.	8,576 80	8,576	80
Reste.		1,758	25

Le rapprochement des deux chiffres ci-dessus fait ressortir un solde créditeur de 1.758 fr. 25, qui s'augmentera, au cours de l'exercice actuel, des recouvrements des cotisations non encore encaissées.

Nous vous prions de vouloir bien approuver les comptes que nous avons l'honneur de vous présenter, et de décider le report au crédit de l'exercice courant, de la somme de 1,758 fr. 25, telle qu'elle ressort des écritures.

Le trésorier,
Octave Noël.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Mesdames, Messieurs,

Combien ingrate et pénible est la tâche de celui des secrétaires de votre Société qui a pour mission de venir chaque année vous dire ici quels collègues la mort nous a ravis au cours de l'exercice écoulé, ce qu'ils furent, quels services ils avaient rendus à notre association, quelles raisons spéciales nous avons de les regretter plus particulièrement! Cette tâche devient plus pénible encore quand, en tête de la funèbre liste, se trouve quelqu'un qui fut, comme M. le comte Tornielli, un des membres les plus zélés de votre Conseil, son vice-président le plus assidu, le plus actif, le plus dévoué. Jamais il ne manquait ni à une de nos assemblées générales, ni à un de nos conseils, ni même à un de ces dîners confraternels qui ont mis tant d'intimité et de bonne camaraderie parmi nous. Ce fut un déchirement pour ceux qui assistèrent au dîner d'hier de ne pas l'y voir à sa place accoutumée, déchirement que ne parvint même pas à compenser la présence de M. le comte Greppi, cet éminent doyen de notre Société, auquel son éternelle jeunesse permet de venir chaque année tout exprès de Milan à Paris pour assister à notre assemblée générale et qui, cette année encore, fut là hier et est là aujourd'hui fidèle au rendez-vous.

Suivant la tradition, qui réserve au Président de faire l'éloge funèbre des membres du Conseil décédés dans l'année, M. le baron de Courcel vous dira tout à l'heure ce que fut pour tout le monde, et plus particulièrement pour notre Société, M. le comte Tornielli; mais je ne puis pas ne point vous dire, moi, quelles pertes irréparables ont été pour nous le décès de quelques autres de nos collègues. Le nombre limité de places dans notre Conseil ne nous avait pas permis de les convier à la direction

effective de notre Société; mais ils ne lui en portaient pas moins le plus vif intérêt. Quelques-uns en étaient même devenus de véritables chevilles ouvrières.

De ce nombre était le marquis de Jaucourt. Entré un des derniers dans notre association, il en devint aussitôt un des bienfaiteurs, nous apportant, pour être publiée sous nos auspices, avec notre estampille sociale, la si intéressante correspondance de son aïeul avec Talleyrand pendant le Congrès à Vienne. Je ne crois pas nécessaire de vous rappeler le succès qu'a eu cette publication; ce que je dois dire aujourd'hui, c'est ce que, de son vivant, M. de Jaucourt ne m'eût point permis de divulguer, c'est que de cette publication, dont notre Société eut tout l'honneur, notre Société fut loin d'avoir toute la charge, la générosité du bienfaiteur égalant en effet sa modestie. La reconnaissance que nous lui devions de ce chef marquait, pour une des premières vacances, sa place dans notre Conseil d'administration. La mort est venue nous empêcher de lui payer ainsi notre belle gratitude.

Le comte de Laugier-Villars ne fut pas un membre très actif; mais il fut un membre très fidèle. Au rebours de M. de Jaucourt, qui n'a été notre collègue que pendant quelques mois, M. de Laugier-Villars appartenait à la Société depuis une vingtaine d'années. Il avait été non un des ouvriers de la première heure, mais un de ceux qui avaient eu foi en nous avant que nous ayons acquis des droits certains et évidents à la confiance, un de ceux qui vous soutiennent à vos débâcles et vous encouragent aux heures difficiles. Si nous devons de la gratitude, et beaucoup de gratitude, au dévouement agissant, mais, hélas! de si courte durée, de M. le marquis de Jaucourt, nous n'en devons pas moins à la longue fidélité, modeste, mais constante et absolue, de M. le comte de Laugier-Villars.

J'en dirai autant de M. le comte Siméon et de M. Paul Target, eux aussi adhérents, amis et conseillers de nos premiers travaux.

M. de Boislisle entra beaucoup plus tard que ces Messieurs

dans notre Société; mais son entrée parmi nous fut pour notre association un événement capital, un triomphe et pour ainsi dire une consécration. C'était la sœur aînée qui tendait la main à sa cadette, c'était la vieille société de l'Histoire de France qui reconnaissait la raison d'être et le mérite de la jeune société d'Histoire Diplomatique. Pendant quelque temps, — pourquoi ne pas le dire aujourd'hui, — la première nous regarda, sinon d'un mauvais œil, du moins d'un œil défiant. N'étions-nous pas un démembrement, une concurrence, n'allions-nous pas chasser sur ses terres, n'allions-nous pas lui faire du tort?. . Bientôt il fut évident que, loin d'être une concurrente, une rivale, peut-être une ennemie, notre Société était au contraire une collaboratrice utile, amicale et dévouée. Les liens se firent étroits entre nos deux associations, le secrétaire de la Société d'Histoire de France devint membre de la Société d'Histoire Diplomatique; le secrétaire de la Société d'Histoire Diplomatique, qui vous parle, eut l'honneur d'être choisi comme censeur par la Société d'Histoire de France; une année, nous eûmes le même président en la personne de M. le baron de Courcel. Que dis-je! le propre fils de M. de Boislisle est venu nous apporter un travail à publier, celui-là même qui est en distribution en ce moment, qu'entre parenthèse, j'engage ceux de nos collègues qui ne l'ont pas encore fait à aller réclamer chez Plon : cet ouvrage a pour titre *les Suisses et le marquis de Puysieux*.

Il y a par le monde des morts qui ressuscitent, M. de Boislisle est de ceux-là. Il revit en la personne de son fils. Même érudition, même ardeur au travail, même patience dans ses recherches, même sûreté de documentation et de jugement. Toutes ces qualités, qui étaient les qualités maîtresses de M. de Boislisle, se retrouvent dans le livre de son fils. Lisez-le, Messieurs et chers Collègues, parcourez les notes lumineuses qui accompagnent, expliquent et complètent les documents publiés: lisez surtout la belle préface du jeune historien, et vous verrez si, une fois de plus, il n'y a pas lieu de répéter le vieux dicton : « Bon chien chasse de race ».

A côté de l'ouvrage de M. Jean de Boislisle, qui est, comme je vous l'ai dit, à votre disposition chez MM. Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, notre Société achève en ce moment la publication d'un travail de M. Boppe sur *Gédoyn le Turc*. Le corps de l'ouvrage est entièrement imprimé : il n'y manque que la préface. M. Boppe y travaille et nous la donnera, j'espère, bientôt. Cette seconde publication sociale nous sera donc très probablement distribuée avant la fin de l'année.

Nous vous offrirons ensuite des *Mémoires du temps de Louis XIII* réunis, annotés et commentés par M. Robert Lavollée, un jeune lui aussi, un fils, qui comme M. Jean de Boislisle, ne ment pas au sang paternel.

Il est question, après cela, des *Mémoires du comte Saint-Priest*... Mais chut!... je crois qu'en vous disant cela j'ai commis une indiscrétion, et que M. le baron de Barante ne nous les a pas encore promis tout à fait... Bast! c'est en jetant les gens à l'eau qu'on les oblige à nager, et voilà M. de Barante désormais tenu de faire honneur à mon indiscrétion.

Vous voyez, par ce que je viens de vous dire, Messieurs, que l'activité de notre Société ne s'est ni démentie, ni rebutée pendant l'exercice qui vient de s'écouler. La lecture de la *Revue*, si bien dirigée par notre excellent collègue M. le comte Baguenault de Puchesse, vous en aura déjà donné une autre preuve. Je n'y reviendrai pas.

Notre recrutement, lui aussi, n'a pas faibli. Le nombre de décès (je n'ai pu, hélas, vous les mentionner tous, ceux de nos collègues étrangers ne nous étant parfois que très tardivement connus) le nombre de décès, dis-je, n'a pas dépassé la normale ; il n'y a presque pas eu de démissions, et les admissions ont été aussi nombreuses que d'habitude. Il y a même à noter parmi elles une tendance dont je me permets de me réjouir avec vous, car je la crois de bon augure pour l'avenir : notre Société se rajeunit. Longtemps on a cru aux Affaires Étrangères, comme parmi le personnel diplomatique, qu'il fallait être au moins ministre plénipotentiaire pour oser se présenter à la Société

d'Histoire Diplomatique. Aujourd'hui, cette sorte de préjugé paraît s'être tout à fait dissipée, et parmi nos nouveaux adhérents nous comptons bon nombre de secrétaires et même d'attachés d'ambassade. Puissent-ils, en nous infusant un sang plus jeune, nous être un gage d'une allègre longévité!

L'un des Secrétaires :

BARRAL-MONTFERRAT.

MEMBRES REÇUS

DEPUIS LE 1er JANVIER 1908

MM.

ANTONIO RONOROIZ, 93, avenue des Champs-Élysées

R. VALLERY-RADOT, 3, rue Saint-Dominique.

ALLIZÉ, ministre de France, près S. M. le roi de Suède.

Le vicomte DE GUICHEN, 114, rue de la Boëtie.

Le commandeur BOLLATI, ancien ministre d'Italie, secrétaire du ministère des Affaires-Étrangères, à Rome.

Le marquis D'ALBON, 83, rue de Lille.

Le baron DE BOURGET, ancien officier supérieur de cavalerie, 43, rue de Lille.

Le baron CLAUZEL, secrétaire d'ambassade, 6, avenue d'Iéna.

Mme GUY DE WENDEL, à Hayange (Alsace-Lorraine).

M. le comte DE LABRY, 21, avenue Kléber, à Paris.

M. DE MITILINEW, premier secrétaire de la Légation de Roumanie, 120, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Le baron BRIN, ancien premier secrétaire d'ambassade, 4, rue Arsène-Houssaye, à Paris

M. DE ETTER, premier secrétaire de l'ambassade de Russie, 79, rue de Grenelle, à Paris.

M. DE MOURAVIEW, attaché à l'ambassade de Russie, 79, rue de Grenelle, à Paris.

M. DE YOURJEVITCH, attaché à l'ambassade de Russie, à Paris.

UNE VICTIME DE NAPOLÉON

Mgr AREZZO

I

Thomas Arezzo appartenait à une noble famille sicilienne; il était marquis. Né en 1756, il vint à Rome à l'âge de huit ans et fut élevé au collège de Nazareth. De solides études le préparèrent aux Ordres sacrés et, dans le monde ecclésiastique où il vécut, il acquit ces manières polies et souples, cette connaissance des hommes et des choses qui devaient faire de lui un prélat lettré, aux goûts délicats, un diplomate fin et perspicace[1].

Élevé à la prélature sous Pie VI avec le titre d'archevêque de Séleucie, appelé par la confiance de Pie VII à remplir une mission importante, un avenir brillant s'ouvrait devant lui. Ses qualités et ses mérites le désignaient à tous les honneurs, à tous les bonheurs. Mais, au début du dix-neuvième siècle, les événements se déroulaient d'une façon déconcertante. Ce que l'on

[1] Sources : Archives du Vatican : *Registre des dépêches de Son Excellence Mgr Thomas Arezzo, archevêque de Seleucie, ambassadeur extraordinaire du Saint-Siège près Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies. — Nonciature de Pologne*, vol. 341 et 342. — *Ibid.*, vol. 350. — Archives du Ministère des Affaires étrangères : *Rome*, vol. 940, 942; supplément, vol. 24. — Archives particulières du marquis Arezzo à Palerme. — Cardinal Thomas Arezzo : *Mia fuga da Corsica, Memoria inedita*, Palerme, Typographie pontificale, 1903. — Furio Lenzi, *Un diplomatico orbetellano del tempo Napoleonico : Il cardinal Tommaso Arezzo*, Rome, 1905. — Antonino Mango di Casalgerardo, *La Luogotenenza generale in Sicilia offerta al cardinal Tommaso dei Marchesi Arezzo*. Extrait de l'Archivio Araldico siciliano, Palerme, 1901.

pouvait humainement et diplomatiquement prévoir s'écroulait. L'imprévu surgissait en coups brusques et précipités. Bonaparte étonnait et inquiétait le monde, en attendant de le bouleverser. C'était une rude époque.

En 1802, Mgr Arezzo fut envoyé par le Saint-Siège comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie. Sa mission avait pour objet de féliciter l'empereur Alexandre Ier à l'occasion de son élévation au trône et d'obtenir certaines libertés pour les catholiques romains établis dans l'empire des tsars.

Le prélat se mit en route au mois de juin. Parti de Rome ambassadeur du Pape, il ne se doutait pas qu'il reviendrait, quatre ans plus tard, chargé d'une ambassade auprès du Pape, et de quelle ambassade!

Retardé à Vienne à cause de ses passeports attendus de Russie, il arriva à Pétersbourg au mois de mai 1803, un an presque après avoir quitté Rome. Il déploya dans sa mission toutes les ressources de son esprit. Il agit en excellent diplomate, toujours prêt à parer les coups, jamais désarmé, sachant conduire la négociation la plus délicate avec la finesse d'un prélat grand seigneur. Il pouvait espérer voir ses efforts couronnés de succès lorsque survint une misérable aventure. Le sort de quatre millions de catholiques romains se trouva compromis par le fait d'un conspirateur. Et, par cette ironie cruelle que le hasard met parfois dans les événements, cette affaire partait de Rome même!

Un sieur de Vernègues, émigré français, s'était lancé dans des intrigues contre Bonaparte. Or, Bonaparte ne plaisantait pas sur ces choses-là. Le coupable se trouvait dans la ville des Papes. Sur les instances de la France, le gouvernement pontifical le fit enfermer au château Saint-Ange.

En quittant la France, Vernègues s'était rendu en Russie, où il avait eu la fâcheuse idée de se faire naturaliser. S'il ne se fût agi que de l'arrestation d'un sujet russe et de son maintien plus ou moins prolongé au château Saint-Ange, il n'y aurait eu que demi-mal. On aurait pu s'entendre. Mais on savait Bonaparte

capable de pousser les choses jusqu'au bout et de réclamer l'émigré.

Mgr Arezzo, avec sa perspicacité habituelle, prévit le cas. Dans sa première dépêche relative à cette affaire, — elle portait la date du 28 janvier 1804 — il soumit la chose au cardinal Consalvi. Si jamais le gouvernement français exigeait la remise de Vernègues, il faudrait présenter cette opération comme le résultat d'un coup de force, ou, tout au moins, d'une grave menace. Il serait utile, en effet, de préparer une excuse vis-à-vis de l'empereur Alexandre, qui pourrait trouver mauvais que le Saint-Siège livrât un sujet russe à une autre puissance.

Une grande animosité régnait en Russie contre la France. Le Tsar se plaignait ouvertement des continuelles vexations du Premier Consul; la cour, les ministres, la noblesse, le pays tout entier suivaient le mouvement.

Comme il fallait s'y attendre, la France fit les plus vives instances à Rome pour que Vernègues lui fût remis. Il y eut alors, en Russie, une explosion de colère contre Bonaparte. Oppression, supercherie, tels étaient les mots dont on se servit à son égard. Le gouvernement français ne voulait pas reconnaître la naturalisation du prisonnier; les ministres russes la considéraient comme parfaitement valable. Chaque jour la situation se tendait davantage et Mgr Arezzo gémissait : « Nous ne pouvons pas, écrivait-il, vivre dans des temps plus mauvais. Je ne perds cependant pas courage ».

Le prince Czartoryski eut une conférence avec le prélat. Il s'étonnait que le Saint-Siège pût donner la préférence à la France. « J'espère qu'on laissera Vernègues là où il est, au moins pour le moment », dit-il. Ces mots étaient gros de menaces. L'ambassadeur ne pouvait pas s'y méprendre.

Sur ces entrefaites, on apprit à Pétersbourg l'arrestation et l'exécution du duc d'Enghien. Le drame de Vincennes servit de prétexte à toutes les manifestations contre la France. Un service solennel fut célébré dans l'église catholique à la mémoire du prince. Mgr Arezzo aurait bien voulu se dispenser de cette céré-

monie, qui prenait les allures d'une démonstration contre Bonaparte; mais son absence eût été remarquée et, sans doute, commentée. Il connaissait heureusement toutes les ressources de la *combinaison*. Il assista à l'office, en simple prêtre, dans le chœur, en habit court.

A Rome, on pouvait voir par ces détails, combien la situation devenait délicate à Pétersbourg. Si Bonaparte renouvelait ses instances, le Saint-Siège était-il en mesure de résister? La rupture avec la Russie deviendrait inévitable. Mgr Arrezzo, cependant, n'était jamais à court de moyens. « Que Votre Éminence, écrivait-il au cardinal Consalvi, médite cette réflexion. Une fuite serait pour nous une excellente ressource. Tant de prisonniers se sont évadés, pourquoi Vernègues ne s'évaderait-il pas aussi? »

Vernègues ne quitta pas subrepticement le château Saint-Ange, sous l'œil endormi — par ordre — de ses gardiens; ce fut l'ambassadeur qui dut bientôt s'éloigner des bords de la Néva.

En effet, le prince Czartoryski remit un ultimatum à Mgr Arezzo. Si le prisonier était livré à la France, le chargé d'affaires russe près le Saint-Siège serait rappelé; la présence de l'ambassadeur pontifical à Pétersbourg deviendrait « tout au moins inutile ».

Bonaparte réclama Vernègues d'une manière telle que le Pape ne put pas résister. L'émigré fut remis au gouvernement français et l'archevêque de Séleucie reçut ses passeports. Suivant les instructions de Rome, il se rendit à Dresde pour attendre les événements.

II

Les ambitions de Bonaparte troublaient l'Europe. La proclamation de l'Empire, le sacre dont on parlait : tout cela alarmait les puissances. On sentait que de grandes choses se préparaient; et le grand fait toujours peur.

A Dresde, Mgr Arezzo était bien placé pour suivre les mouvements inquiets de la diplomatie. Il recueillait les nouvelles pour les envoyer dans des rapports — fort bien rédigés — à son gouvernement. Sa situation d'ambassadeur en congé lui permettait de se renseigner avec sûreté, de tout voir et de tout entendre. Il ne négligeait pas les affaires de Rome, mais la Russie avait d'autres préoccupations. Elle venait de conclure une alliance offensive et défensive avec l'Anglerre. A Pétersbourg, on essayait d'entraîner la Prusse dans la coalition.

La nouvelle se répandit bientôt que Pie VII devait aller à Paris pour sacrer et pour couronner l'empereur Napoléon. « Oh! gémit Mgr Arezzo, à quoi en est réduit le pauvre Pape! » Et il eut une pensée. L'Empereur et le Saint-Père pourraient faire chacun la moitié du chemin et se rencontrer, soit à Turin, soit à Lyon, soit à Aix-la-Chapelle. « Je livre à Votre Éminence, écrivait-il, cette idée pour ce qu'elle vaut ».

L'Électeur de Saxe, causant un jour avec le prélat du voyage du Pape à Paris, déclara : « Eh! je vois bien que le cas est embarrassant, mais comment s'y refuser? Le Bon Dieu, qui a assisté le Saint-Père jusqu'ici, l'assistera encore dans cette circonstance ». Mais, à côté de ces sages appréciations, dans certains milieux, on affectait de plaisanter. Les protestants et les esprits forts répandaient des anecdotes destinées à jeter le ridicule sur la cérémonie et sur le Pape lui-même. Dans un cercle, Mgr Arezzo entendit le ministre de Prusse raconter, sur un ton de compassion amère, que les Parisiens avaient accueilli avec des huées et avec des risées le porte-croix, qui précédait la voiture de Pie VII, sur une mule recouverte d'un caparaçon noir. Il s'en était fallu de bien peu que cela ne fît manquer le sacre. Et le ministre s'apitoyait sur la figure humiliée qu'aurait eue « ce respectable vieillard ».

Les gazettes allemandes ramassaient avec complaisance des plaisanteries de mauvais goût, des double-sens grossiers, dont le nom du pape Pie VII faisait les frais. Les feuilles racontaient aussi qu'à Notre-Dame, les grenadiers et les policiers, voyant

que le peuple ne manifestait aucun enthousiasme, auraient frappé la foule avec les fusils et avec les poings. « Criez donc : Vive l'Empereur! » hurlaient-ils. Ils accentuaient cela d'un mot que Mgr Arezzo n'osa pas transcrire.

Les intransigeants, les ennemis convaincus de la France, ou ceux qui voulaient le paraître, criaient contre le Pape et trépignaient de rage. Le Souverain Pontife ne devait pas abandonner l'Italie au moment où les événements devenaient si sérieux. « Comme si sa présence pouvait conjurer la tempête! » disait Mgr Arezzo.

Ceux qui se posaient en fins politiques émettaient des avis. Le duc de Serracapriola, ministre de Naples à Pétersbourg, écrivait que les bénédictions prodiguées à l'empereur Napoléon rendaient Pie VII suspect de partialité. « La conclusion de cette lettre, mandait l'archevêque de Séleucie, est vraiment ridicule. Suivant le beau cerveau de M. le duc, le Pape devrait conseiller la modération à Napoléon. Il pourrait ainsi réparer ses torts. Belle idée en vérité! Mais l'Empereur écouterait-il ces conseils? Et le Saint-Père ne compromettrait-il pas la religion qui doit être le principal sujet de ses préoccupations en voulant se mêler aux choses temporelles? On a assez récriminé contre les anciens Papes parce qu'ils s'étaient ingérés dans les affaires séculières. Le Souverain Pontife actuel n'a en vue que le spirituel, et on crie parce qu'il ne cherche pas à empiéter sur le temporel. On appelle cela raisonner! »

Le cardinal Consalvi répondit simplement : « Le Saint-Père a été témoin de l'annexion des Légations, annexion opérée sous ses propres yeux. Je ne fais aucune autre réflexion. Certainement, on ne pourra pas dire que le Pape est allé à Paris pour affaires temporelles. »

Pendant son séjour en France, Pie VII avait obtenu la mise en liberté de Vernègues à qui il remit cent louis pour le défrayer de son voyage jusqu'à Vienne.

On pouvait croire que la Russie allait renouer ses relations avec Rome puisque la cause du conflit n'existait plus. Et cepen-

dant, après la libération de l'émigré, le Tsar passant par Dresde refusa de recevoir Mgr Arezzo.

Les nouvelles de France se succédaient; elles étourdissaient le monde. Ce fut, d'abord, la proclamation de Napoléon comme roi d'Italie; puis l'annexion de la république de Gênes. On prévoyait certes ces faits, mais on ne pensait pas qu'ils pussent s'accomplir si vite. « Les événements marchent avec une telle rapidité, écrivait l'archevêque, qu'on perd toute faculté de penser. On songe au remède quand il est trop tard pour l'appliquer. Si les choses continuent ainsi, nous verrons se réaliser, à notre époque, ce que Charles-Quint et Louis XIV ont tenté en vain. »

Mgr Arezzo avait fait entendre de prudents conseils à son gouvernement. A son avis, Rome ne devait pas se départir de la sage politique adoptée; c'est-à-dire union avec la France. Si peu que Napoléon eût fait et faisait pour le Saint-Siège, il était le seul en mesure d'être utile. De qui pouvait-on espérer une aide dans ces temps infortunés? « Je n'ai pas besoin de passer en revue les souverains d'Europe. Votre Eminence les connaît et sait apprécier leurs sentiments respectifs. Ils sont ou faibles, ou mal disposés ou nos ennemis. Qui sait si l'empereur Napoléon, voyant que la guerre contre lui sur le continent est inévitable, n'a pas voulu électriser les Italiens avec l'idée grandiose d'un nouveau royaume et ne réserve pas pour d'autres temps ses faveurs vis-à-vis du Saint-Siège? »

Au moment où les hostilités vont être déclarées, au mois de septembre 1805, Mgr Arezzo faisait des réflexions qu'il livrait à la méditation du cardinal Consalvi. Dans les deux empires coalisés, les esprits étaient très surexcités. On déployait une ardeur belliqueuse et une guerre cruelle était imminente si quelque fait imprévu ne venait pas à l'encontre. La Prusse ne pouvait pas rester neutre. Son rôle devait donc consister à empêcher l'explosion. Par principe, elle ne désirait pas faire la guerre à la France. Il serait cependant très dangereux pour elle de combattre avec la France contre les alliés. Son territoire d'un côté était limitrophe à l'Autriche, de l'autre, à la Russie. Elle avait une grande

armée, son trésor était bien garni, mais ses nouveaux sujets de Pologne se montraient mal disposés à son égard. En somme, sa position était critique et elle avait intérêt à faire prévaloir l'idée d'un congrès de paix, qui serait d'autant plus efficace que tout le monde était armé.

Quant à la France, elle possédait sans aucun doute des forces imposantes. Elle avait de bons généraux et une grande expérience de la guerre; mais l'argent lui manquait. Au surplus, Napoléon avait été surpris. Jamais il n'aurait pu s'imaginer que la mine éclaterait avec un tel fracas. On avait travaillé en secret tandis qu'il s'occupait à des couronnements, à donner des fêtes et à créer de nouvelles dynasties. Le prélat diplomate croyait donc qu'en dépit des démonstrations extérieures il désirait ardemment en arriver à quelque mode honorable de conciliation, et que, dans ce but, il prêterait les mains à la Prusse et lui laisserait toute latitude. Restait à savoir s'il en était temps encore. Mais l'esprit du jeune empereur Alexandre était monté à un point extrême. Cela résultait des diatribes et des attaques personnelles qui s'imprimaient dans les journaux français.

Selon Mgr Arezzo, la Russie voulait assurer l'indépendance de l'Italie, en rétablir l'équilibre, abolir le nouveau royaume italien et en créer un pour le Roi de Sardaigne. Les légations pontificales devaient être forcément comprises dans ce plan. La Russie, tout en ne favorisant pas le Saint-Siège, ne lui serait pas contraire. L'Autriche ne pouvait pas avoir ces provinces; il lui serait donc indifférent que le Pape les possédât. Quand Napoléon ne pourra plus soutenir son œuvre, il devra, par reconnaissance et par politique, contribuer à rendre au Saint-Père ce qui lui appartient, pour ne pas agrandir les domaines du roi de Sardaigne. Telles étaient les puissances qui tenaient en mains le sort de l'Italie, leurs dispositions respectives. « Assurément, concluait le prélat, ces conjonctures peuvent manquer, les événements sont nombreux et il est difficile de porter un pronostic certain sur l'avenir. Mais il faut songer à tout cela pour profiter des circonstances. »

Mgr Arezzo avait raison de faire ces réserves. Napoléon allait bientôt donner un suprême démenti aux diplomates. On racontait beaucoup de choses.

Le bruit courait que le dernier voyage à Milan avait été une déception pour l'Empereur et pour sa suite. Les Lombards s'étaient montrés hostiles. Napoléon renoncerait au royaume d'Italie. On consentirait alors à lui laisser le Piémont. Le roi de Sardaigne obtiendrait un établissement en Lombardie. Il serait facile de faire rendre les Légations — ou du moins une partie — au Saint-Siège. Avant tout, Napoléon devait consolider son trône et sa nouvelle dynastie.

Austerlitz et Iéna répondront à cette nécessité.

La campagne s'ouvrit. Les premiers résultats furent déconcertants pour les alliés. L'armée française passait comme un fleuve déchaîné. Mgr Arezzo ne put s'empêcher de le constater. Si les choses continuaient ainsi et si les Russes ne parvenaient pas à opposer un obstacle au torrent, dans quelques semaines l'empereur Napoléon serait à Vienne. La rapidité de ses marches était surprenante. « Avant de s'attaquer à un homme d'un tel calibre, disait le prélat, il fallait bien y penser, et peut-être finir par ne rien faire. »

Austerlitz prouva qu'il avait raison et le confirma dans son sentiment que Rome avait le plus grand intérêt à être en bons rapports avec Napoléon. Le moment était peut-être venu de rappeler à l'Empereur les pertes et les sacrifices faits par le Saint-Siège. On ajoutait tant de nouveaux territoires au royaume d'Italie qu'il en coûterait vraiment bien peu de distraire une seule province pour la restituer à son ancien maître. La vie serait ainsi rendue au pauvre État ecclésiastique. La France n'avait aucun intérêt à trop agrandir un voisin qui pourrait devenir un rival dangereux. « Qui sait? Un moment de bonne humeur, une proposition faite à temps, un sentiment généreux réveillé à propos au milieu des triomphes, peuvent faire plus que cent tentatives. Je comprends qu'il n'y ait pas beaucoup à se leurrer, mais maintenant ou jamais, et puis, enfin *quid tentasse nocebit?*

Comme sentiment, l'Empereur à Munich faisait manœuvrer ses troupes.

Les affaires de Naples prenaient une tournure inquiétante pour le Saint-Siège en raison du voisinage. « La terrible proclamation » de Francfort ne pouvait laisser aucun doute sur les intentions de Napoléon. Toutes les puissances étaient troublées. La Prusse faisait revenir ses troupes. La Russie était indécise ; elle ne savait si elle devait faire avancer les siennes ou les retirer. En Angleterre, la mort de Pitt ouvrait la porte à un nouveau ministère, peut-être à un système politique différent. Les autres États étaient veules ou impuissants. Ils ne comptaient pas.

En somme, le champ était libre à toutes les entreprises.

Mais Napoléon devrait réfléchir sérieusement avant de s'engager dans de nouvelles guerres, dont l'issue était incertaine et qui risquaient de replonger le monde dans la barbarie.

Selon le diplomate, Napoléon ne voulait pas rompre avec Rome, soit par suite d'une condescendance naturelle envers le Saint-Siège, soit qu'il ne jugeât pas les conjonctures favorables. Le Pape, après avoir bien pesé toutes choses, pourrait se servir des circonstances d'une façon compatible avec l'honneur, la justice et la religion. Il fallait avant tout maintenir ses positions. Avec l'esprit qui régnait dans le monde, on ne savait quand il serait possible de récupérer ce qui aurait été perdu.

Les efforts faits par le Souverain Pontife pour garder sa neutralité étaient très louables. Il serait injuste de vouloir qu'il agisse avec vigueur. Et si, pour éviter une ruine complète, il devait enfin se renfermer dans le même système que la Toscane, personne ne pourrait raisonnablement lui en faire un crime. Dans l'état actuel des choses, l'essentiel était de gagner du temps et de vivre.

Au mois de juillet 1806, Pie VII avait dû se séparer du cardinal Consalvi, que l'Empereur considérait, à tort ou à raison, comme un ennemi personnel. Le cardinal Casoni fut nommé secrétaire d'État. Quelques semaines plus tard, Mgr Arezzo signalait la mauvaise tournure que prenaient les affaires poli-

tiques dans le Nord. La question du Hanovre excitait en Prusse un grand mécontentement contre la France. L'armée montrait une ardeur extrême d'en venir aux mains avec les Français. Les Prussiens voulaient prouver au monde qu'ils n'avaient pas perdu la valeur guerrière et la discipline des soldats de Frédéric II. « Napoléon ne pourra se tirer de ce nouvel embarras que par sa modération ou grâce à son étoile. »

Le roi de Prusse était acclamé partout où il allait. L'enthousiasme était à son comble. Mgr Arezzo vit passer trois régiments à Dresde. Il admira le bel ordre, l'air martial de ces soldats. Les Saxons étaient stimulés. Le prélat affirmait que la marche des Prussiens était si rapide que chaque corps d'armée aura gagné sa destination avant que les Français aient songé à se mouvoir. D'ailleurs, tout faisait prévoir que la nouvelle coalition contre la France serait formidable. La Prusse, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, la Saxe, Hesse-Cassel, la Suède, peut-être le Danemark, toutes les puissances s'apprêtaient à combattre le vainqueur d'Austerlitz.

Si, dans cette lutte, la victoire restait à Bonaparte, il faudrait s'incliner devant son irrésistible destinée et devant les insondables desseins de celui qui régit le sort des empires et des peuples.

Telles étaient les réflexions de Mgr Arezzo à la veille d'Iéna.

Le 16 octobre 1806, il écrivait que le 13 et le 14 une bataille avait dû être livrée entre les forces prussiennes commandées par le Roi et la grande armée française ayant à sa tête Murat, Bernadotte, Soult et Davout. On ignorait si Napoléon fut présent. L'action avait dû avoir lieu vers Attembourg. La canonnade n'avait pas arrêté pendant deux jours. Quoique sourde et lointaine, on l'avait entendue des points élevés de Dresde. Mgr Arezzo était allé sur les remparts, il avait pu compter soixante coups de canon à trois ou quatre minutes d'intervalle chacun. « Votre Eminence peut s'imaginer l'horreur que cela m'a inspiré. On ignore encore quelle en a été l'issue... »

Il ajoutait en *post-scriptum* : « L'action générale n'a pas encore

eu lieu, comme l'on croyait, mais il s'est livré plusieurs combats partiels très vifs, principalement sur l'aile gauche, qu'on tentait de prendre à revers; d'où la grande canonnade pendant deux jours consécutifs. »

Le prélat se trompait. C'était le canon d'Iéna et d'Auerstædt qu'il avait perçu au loin.

Il ne manqua pas de signaler l'émotion produite par la bataille d'Iéna. Une armée de 150,000 hommes entièrement dispersée, 20,000 prisonniers, un butin considérable pris par le vainqueur, et tout cela en sept jours! « L'imagination reste confondue devant de tels prodiges ! »

III

Mgr Arezzo menait à Dresde la vie tranquille d'un diplomate en congé lorsqu'il fut subitement tiré de cette situation paisible pour devenir un ambassadeur de Napoléon, ce qui, dans la suite, lui valut quelques désagréments, et même la déportation.

Le 9 novembre, Thiard, commandant de la place, vint le trouver et lui communiqua une lettre de l'Empereur :

« Vous donnerez ordre au nonce du Pape, le cardinal Arezzo (il veut dire Monseigneur, écrit le prélat en transcrivant le billet), qui est à Dresde de partir sur-le-champ pour Berlin, car je veux le voir. Sur ce je prie Dieu, etc... »

Cette lettre portait la date du 31 octobre. Par suite de quel accident était-elle arrivé à Dresde le 9 novembre seulement?

Il est peu probable qu'un ordre aussi formel donné par un homme comme Napoléon ait été retenu ou oublié par le cabinet. L'Empereur, après l'avoir dicté, aurait-il hésité, aurait-il réfléchi avant de le faire expédier? Toutes les suppositions sont permises. Mgr Arezzo ne sut que penser de ce retard extraordinaire, mais le motif de cet appel l'intrigua bien davantage. Dès le 10, il partit pour Berlin où il arriva le 12 à huit heures du matin. Il se rendit aussitôt chez Durand, ancien ministre de France à

Dresde et chez Talleyrand. Ils ignoraient, paraît-il, ce dont il s'agissait.

Retourné chez lui, l'archevêque se disposait à prendre un peu de repos ayant voyagé nuit et jour, lorsqu'à 11 heures et demie, le secrétaire de Talleyrand vint lui dire que Napoléon le recevrait à midi et demi. En toute hâte le prélat s'habilla et se peigna. Il fit chercher une voiture et, avant l'heure fixée il se trouvait dans le grand appartement de Frédéric II où logeait l'Empereur. A peine arrivé, l'aide de camp l'annonça et l'introduisit.

L'archevêque de Séleucie a laissé un récit très détaillé et très dramatique de son entretien avec Napoléon.

Cette étonnante conversation a été publiée pour la première fois par un historien dont le nom nous est cher : le comte d'Haussonville, dans son remarquable ouvrage, l'*Église romaine et le premier Empire*. Je me bornerai donc à la rappeler brièvement.

Napoléon entendait que Mgr Arezzo quittât Dresde. Il soupçonnait le prélat d'entretenir des rapports suspects avec la Russie. L'Empereur avait eu connaissance des dépêches envoyées par le diplomate à Rome ainsi que du chiffre de la cour pontificale. Mais à côté de cette correspondance, il craignait qu'il n'y en eût une autre plus secrète avec Pétersbourg. « Vous êtes mon ennemi. Vous n'êtes pas Sicilien pour rien ! » lui déclara-t-il un peu brutalement. Mais en le renvoyant, il voulait le faire servir à ses projets. La conversation de l'Empereur reflète ce double jeu, la brusquerie d'un côté, de l'autre des visées politiques très nettes. La neutralité du Saint-Siège lui portait ombrage. Maître de l'Italie, protecteur de l'Église — selon lui —, il ne permettait pas que les Anglais pussent trouver un abri dans l'État pontifical. Le Saint-Père devait les en chasser et leur fermer ses ports. « Vous signifierez d'une façon péremptoire à Sa Sainteté que j'entends et que je veux qu'Elle entre dans la confédération. »

Mgr Arezzo lui fit remarquer que le Souverain Pontife, étant le père de tous les fidèles, ne pouvait pas abdiquer sa neutralité sans compromettre son caractère sacré.

Mais Napoléon ne comprenait pas les choses ainsi : « Ou le pape, déclara-t-il, consentira et ne perdra rien, ou bien il ne consentira pas et je lui enlèverai ses États. » Et les affaires devaient aller promptement. Il traita Mgr Arezzo en militaire qui doit exécuter les ordres avec rapidité. Mais le prélat lui fit remarquer qu'il ne pouvait pas exécuter des marches forcées comme ses soldats. En fin de compte, tout ce que l'Empereur exigeait était l'exclusion des Anglais en temps de guerre.

L'entretien avait duré une heure et demie. Le lendemain Mgr Arezzo dîna chez Talleyrand avec le grand duc Berg. Puis il rentra aussitôt à Dresde.

Il manda au cardinal Casoni une courte dépêche pour lui annoncer son entrevue avec l'Empereur, se réservant d'en rendre compte de vive voix. Il ne voulait pas confier à la poste le secret de la mission dont il était chargé.

Le secrétaire d'Etat l'approuva d'être allé sans retard à Berlin et lui dit que Sa Sainteté était dans une grande anxiété sur le sujet de la conférence.

A Rome on attendait Mgr Arezzo avec une vive impatience, car on ignorait le sujet de la mission dont l'avait chargé Napoléon. On prévoyait certes que le moment était décisif pour le Saint-Siège. L'incertitude — toujours plus angoissante que la plus dure des réalités — étreignait les cœurs.

Au Quirinal les jours s'écoulaient mornes et pesants. Enfin, dans la nuit du 21 décembre, le carrosse de Mgr Arezzo franchit les portes de la ville au grand galop de ses chevaux. Ce n'était plus le brillant ambassadeur, partant sous le beau soleil de juin, pour remplir une mission dont le résultat pouvait être glorieux. Prélat, à l'âme tendre, enclin à voir les événements à travers le le voile d'une douce philosophie, peu fait pour les héroïsmes des heures solennelles et les rôles tragiques, il revenait portant un ultimatum de vie ou de mort pour le Saint-Siège. Sans prendre le moindre repos après un voyage rapide, il se rendit chez le cardinal Casoni. Le secrétaire d'Etat l'attendait. Les deux prélats s'entretinrent. Ils parlaient encore lorsque le jour se leva.

Aussitôt après la messe, Mgr Arezzo fut reçu par Pie VII avec qui il eut une longue conférence.

L'arrivée de l'archevêque était pour Rome un grand événement. Ce prélat jouissait de l'estime générale — à juste titre, d'ailleurs. On pensait que si l'empereur Napoléon l'envoyait vers le Pape, ce ne pouvait être que pour une mission de la plus haute importance. Chacun — selon son parti politique — parlait de cette ambassade avec passion.

Pie VII avait soumis Mgr Arezzo au régime du secret, lui défendant formellement de donner le moindre renseignement sur l'entretien de Berlin, même à Alquier, ambassadeur de France. Pendant un mois l'archevêque fut impénétrable.

Alquier parvint à savoir que le Pape, dans une conversation confidentielle avec un personnage très distingué, avait divulgué l'objet de la mission de Mgr Arezzo. Cela suffit à l'ambassadeur pour persuader à l'archevêque qu'il était au courant de tout. Le prélat ne fit alors aucune difficulté pour dire ce qu'il avait sur le cœur.

Alquier, en mandant ces détails à Talleyrand, ajoutait : « Je dois ce témoignage à Mgr Arezzo, qu'il m'a paru convaincu de la nécessité où se trouvait la cour de Rome d'obtempérer à la volonté de Sa Majesté et de conjurer l'orage qui la menace, en composant sur les principes dont elle prétend justifier sa résistance. Il fut convenu entre ce ministre et moi que je verrai le Pape, que je paraîtrais instruit par le bruit public des informations que le nonce avait apportées et que je puiserais dans ce qu'on avait pénétré de l'objet de cette mission, un motif d'engager Sa Sainteté à prendre des mesures conciliatoires. »

On a prétendu qu'arrivé à Rome, Mgr Arezzo aurait travaillé contre l'Empereur. La dépêche d'Alquier montre qu'il n'en fut rien. Le prélat —nous l'avons vu — avait toujours conseillé au Saint-Siège de se tenir uni avec Napoléon. Sincèrement il croyait que le salut était là. Jusqu'au bout, à Rome même, où il y avait quelque courage à le faire, il soutint la politique d'apaisement qu'il croyait bonne et juste. Il y avait là une belle indépendance de caractère.

L'ambassadeur de France voulut avoir une audience du Souverain Pontife. Il la pressa d'accéder aux désirs de l'Empereur et lui montra l'inutilité de toute résistance. Sa Majesté, en chargeant Mgr Arezzo d'une mission spéciale auprès du Saint-Père, avait fait les premiers pas. Son esprit d'accommodement était manifeste. La cour de Rome, devait profiter de cette heureuse disposition.

Pie VII demanda huit jours pour réfléchir. Alquier revint. Le Pape déclara qu'après avoir mûrement réfléchi et après avoir pesé tout ce que Mgr Arezzo lui avait rapporté, il ne pouvait, en aucune façon, accepter les propositions de l'Empereur. Ces propositions étaient connues et le Saint-Siège les avait déjà repoussées. « L'état des choses étant le même, il ne ferait pas une nouvelle démarche pour arriver à une conciliation qui avait toujours été impossible, qu'il ne le pouvait, ni par les lois de sa conscience, comme chef de l'Église, ni par celles de son honneur, comme prince temporel; qu'il attendait avec résignation le sort qui lui était réservé et que l'Empereur serait plus à plaindre que lui s'il devenait le persécuteur de l'Église. » Alquier voulut épliquer; Pie VII lui fit comprendre que tout était inutile et mit fin à l'entretien.

Trois jours après; Mgr Arezzo vint trouver l'ambassadeur de France et lui remit une lettre pour Talleyrand. C'était la rupture.

Mgr Arezzo, qui avait été jusqu'à la dernière minute partisan convaincu de la conciliation, se trouva — par suite d'une sublime rbnégation — être l'intermédiaire de la rupture ! La lettre à Talleyrand était signée de lui.

« Excellence,

« Arrivé à Rome avant la fin de décembre, je me suis fait un devoir urgent de remplir avec la plus grande exactitude la mission dont il avait plu à Sa Majesté impériale et royale de me charger auprès de Sa Sainteté.

« Je n'ai pas laissé ignorer au Saint-Père les demandes de Sa Majesté et l'intérêt qu'Elle y met. Je ne me suis pas permis, non

plus, de lui taire toutes les conséquences qui pourraient résulter d'un refus, telles que Sa Majesté m'a expressément enjoint de faire connaître. J'ai reçu l'ordre du Saint-Père de faire parvenir à Sa Majesté sa réponse par l'intermédiaire de Votre Excellence et c'est la suivante : « Sa Sainteté a vu avec une peine égale à sa surprise qu'après avoir fait savoir à Sa Majesté par l'organe de ses ministres, du seigneur cardinal-légat, et par diverses lettres de sa propre main, les raisons très solides qui lui défendaient de souscrire aux demandes qui lui ont été faites et ne lui permettent, en aucune façon, d'embrasser aucun système de fédération et de se mettre dans un état d'hostilité envers tout souverain ou toute nation comprenant des catholiques dans son sein, mais l'obligent au contraire à conserver, toujours, autant qu'il est en son pouvoir, avec une égale obligation, sa neutralité, non moins que son indépendance. Sa Majesté pouvait-elle penser qu'en lui renouvelant les mêmes demandes, elle obtiendrait de Sa Sainteté une réponse différente des précédentes. Les mêmes raisons subsistant toujours, lesquelles, émanant des devoirs intrinsèques de son caractère et de la nature de son ministère, ne peuvent jamais changer, le Saint-Père se trouve dans la nécessité de répéter à Sa Majesté qu'il est dans l'impossibilité d'y adhérer. Quant aux funestes conséquences dont Sa Sainteté est de nouveau menacée, dans le cas de refus, avec la perte de ses états et de sa souveraineté, le Saint-Père a aussi vu avec peine que l'on pouvait penser que ces considérations étaient capables d'ébranler ses constances, de l'éloigner de ses devoirs et d'abandonner ses principes dont il ne se départira jamais pour aucune considération humaine.

« Il a mis sa cause dans les mains de Dieu, et confiant dans la divine protection il attendra avec résignation et avec calme ce qui sera écrit dans les décrets de la Providence. Néanmoins il n'abandonne pas l'espoir que la justice et la religion de Sa Majesté, ainsi que le souvenir des démonstrations d'affection paternelle qu'il lui a données constamment dans les choses qui lui étaient possibles, parleront au cœur de Sa Majesté et la

pousseront non seulement à se désister des demandes annoncées, mais encore à faire cesser les calamités dont son état est opprimé et toutes ces mesures qui peuvent compromettre sa neutralité et son indépendance.

« En transmettant à Votre Excellence, par ordre exprès du Saint-Père, ses sentiments précis pour qu'ils soient portés à la connaissance de Sa Majesté impériale et royale, j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très dévoué et très obligé serviteur[1]. »

Dans son entretien avec Mgr Arezzo, Napoléon avait manifesté son opinion sur son entourage. « Le Pape est un saint homme à qui l'on fait croire ce que l'on veut, avait-il dit. On lui présente mes demandes sous un autre aspect, comme le faisait le cardinal Consalvi, et alors le bon Pape s'obstine et dit qu'il se laissera massacrer plutôt que de céder. » D'après l'Empereur la résistance de Rome venait des cardinaux. Mgr Arezzo essaya, non sans éloquence, de le faire revenir sur cette idée.

Alquier, au contraire, avait parfaitement compris le caractère de Pie VII. Il avait à cet égard très nettement exprimé son avis à Talleyrand. Dans tout ce qui tenait à son autorité comme chef de l'Église, le Pape ne subissait aucune influence. « Sa détermination une fois prise, écrivait l'ambassadeur, est à ses yeux une inspiration divine et sa conscience ainsi composée devient pour lui une loi dont aucun motif humain ne le porterait à s'écarter. Le Pape a un esprit doux mais irritable et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve... » Et plus loin, Alquier ajoutait : « L'opinion que le Pape s'est faite est d'autant plus invariable, qu'on ne peut rien attendre des considérations qui lui sont personnelles. C'est l'homme le plus inaccessible, peut-être, à tout intérêt humain. »

[1] La copie de la lettre de Mgr Arezzo, dont le comte d'Haussonville a cité un extrait, m'a été fournie par M. le marquis Arezzo de Palerme. Il m'a également mis en mains les brochures qui ont été publiées sur son grand-oncle. Je tiens à lui exprimer ici toute ma gratitude.

La lettre de Mgr Arezzo à Talleyrand est certainement du mois de janvier 1807. Elle fut en effet transmise par Alquier avec sa dépêche du 21 janvier 1807.

Et l'ambassadeur concluait : « Un tel homme descendrait donc du trône sans aucun regret. »

D'un autre côté, d'après Alquier, le Saint-Père pensait que la mission donnée à Mgr Arezzo n'était qu'un prétexte. L'Empereur voulait tout simplement éloigner de Dresde le prélat; car il le soupçonnait d'entretenir des relations suspectes avec la cour de Russie.

IV

Les troupes françaises occupèrent Rome. Le 21 avril 1808, le gouverneur de la ville Mgr Cavalchini fut arrêté et expulsé. Le Pape se proposa de nommer à sa place Mgr Spada; mais celui-ci refusa. Mgr Arezzo, l'homme de tous les dévouements, fut désigné. Il accepta ce périlleux honneur avec une douloureuse résignation.

Napoléon ne pouvait pas pardonner au prélat l'échec de la mission qu'il lui avait confiée. Le 7 septembre 1808, un officier français accompagné par trente grenadiers se présenta au Palais du gouvernement [1], où Mgr Arezzo remplissait les devoirs de sa charge. L'officier signifia à l'archevêque un ordre d'arrestation. Il l'obligea à le suivre sur-le-champ. Sous une bonne escorte, il fut conduit au palais de sa sœur la duchesse Bovadilla di Celano, où il logeait. Il fut gardé à vue et on lui défendit de parler à qui que ce soit. Le soir même, à huit heures et demie, il fut emmené en Toscane. On le déporta ensuite à Novare, puis, en 1811, en Corse.

Il a laissé un récit très émouvant de sa détention dans l'île et de son évasion, récit qui a été publié en 1903 à Palerme et qui nous a valu deux jolies notices [2].

[1] Actuellement le Sénat.

[2] M. E.-M. de Vogué, *Un archevêque dans le maquis*, dans le *Journal des Débats*, n° du 3 mai 1905. — M. Combes de Lestrade, *Le cardinal Arezzo et sa fuite en Corse. Compte rendu des séances de l'Académie des Sciences morales et politiques*. Fascicule du mois de février 1907.

A Bastia, il rencontra des prélats et des prêtres déportés comme lui. Ils étaient pauvres et manquaient de tout. Il put déployer tous les trésors de son inépuisable charité. Il y avait beaucoup de bien à faire et il le fit, simplement. Puis, vinrent des heures plus sombres encore. Il fut interné dans la citadelle de Corte. Un jour, il s'évada, plus audacieux ou plus heureux peut-être que ne l'avait été Vernègues au château Saint-Ange.

Mgr Arezzo n'avait pas l'âme d'un héros. Il n'en eut que plus de mérite à montrer parfois un véritable héroïsme. Il n'aimait pas le danger, il ne le recherchait pas, mais quand il fallut l'aborder de front, il sut le regarder en face.

Le collège de Nazareth, l'étude du droit canon et la diplomatie ne l'avaient pas préparé à la vie du maquis. Il pensait, en écoutant siffler les merles, que ces chants d'oiseaux contrastaient singulièrement avec les tristesses de son cœur. Et plus d'une fois, couchant à la dure au milieu des arbousiers et des myrthes, il dut songer au palais sicilien des marquis Arezzo, à ses confortables demeures diplomatiques. Il dut rêver au palais de Frédéric II, à Berlin, où il avait eu cette terrible entrevue qui lui valait une fuite au travers des forêts et des rochers, comme un bandit, dans la patrie du Corse. Quelle odyssée pour un prélat délicat, habitué aux choses fines ! Et cette nourriture de fromage de chèvre, ces repos dans les cavernes, ces frayeurs au moindre bruit, cette terreur incessante du gendarme français ! Mais aussi quelle douceur, quelle grandeur d'âme ! L'archevêque aristocratique chemine sur un mulet dans les sentiers rocailleux de la montagne. Il est suivi par son vieux domestique Vincent. Celui-ci est exténué, à bout de forces. Le prélat descend de sa monture et la donne à son valet, qui lui passe sa gourde pour boire.

A un des moments les plus pathétiques de son hégire, Mgr Arezzo s'aperçoit qu'il a perdu sa tabatière. Il se désole, non pas tant à cause du métal précieux dont elle est faite que par crainte de voir trahir le secret de sa fuite. Si les gendarmes venaient à mettre la main sur cette pièce à conviction, richement ciselée et armoriée, ils sauraient que le prélat, le diplomate

proscrit vient de passer par là. Il promet une récompense honnête, *buona mancia*... et son guide Giacomo, qui retrouve la tabatière, la rapporte à Monseigneur, non sans réclamer la *buona mancia* qu'il a bien gagnée.

Et ce prêtre fuyant les rigueurs de Bonaparte, traqué comme un ennemi, reçut partout la plus cordiale hospitalité des compatriotes de l'Empereur.

Mgr Arezzo parvint enfin à gagner les rivages de la mer. Une barque le transporta en Sardaigne. Il était sauvé.

En 1814, il rentra à Rome. Le 8 mars 1816, Pie VII le créa cardinal, au titre bien approprié de Saint-Pierre-ès-Liens.

André Le Glay.

L'AFFAIRE DU " QUARTIER " A ROME

A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

LOUIS XIV ET LE SAINT-SIÈGE

Le but poursuivi par la Société d'histoire diplomatique est, d'une part, de divulguer des épisodes encore ignorés du public, et, de l'autre, de rectifier, à l'aide de nouveaux documents, des jugements erronés, admis généralement, sur certains faits et certains personnages, détruisant ainsi les légendes qui ont été considérées jusqu'à présent comme au-dessus de toute discussion. En jetant les yeux sur l'une des périodes historiques les plus glorieuses pour la France, j'ai été persuadé qu'il suffirait de remettre les choses à leur véritable place pour établir qu'elle a eu plutôt des amis que des adversaires en deux des plus illustres successeurs de saint Pierre.

Habitant à Rome et profitant de la complaisance proverbiale de Mgr Wenzel, directeur des Archives secrètes du Vatican, de M. Ranuzzi, son secrétaire et de M. le professeur Nogara, directeur du Musée étrusque à la Bibliothèque Vaticane, j'ai pu dépouiller la correspondance originale d'Alexandre VII et d'Innocent XI, et ce travail, joint à la lecture de diverses publications sur ces deux Pontifes, m'a convaincu que sur eux pèse une légende. Une sorte de lien semble unir ces deux Papes, quoique leurs pontificats soient séparés par celui de Clément IX (1667-1669) et celui de Clément X (1669-1676). Alexandre et Innocent furent ballottés par les mêmes tempêtes, et, si le premier en fut la victime, le second réussit, par sa rectitude et sa fermeté,

à déraciner le mal sous lequel avait succombé son prédécesseur et à laver la honte qu'avait infligée au Saint-Siège le traité de Pise, signé le 12 février 1664, à la suite de l'incident entre les Corses et le duc de Créqui, ambassadeur de France.

Ce furent les *franchises* auxquelles prétendaient avoir droit les ambassadeurs dans tout le Quartier avoisinant leur palais, qui servirent de prétexte à Louis XIV pour faire éclater sa colère contre ces deux Papes, considérés à tort par lui comme alliés aux ennemis de la France.

Créqui prétend qu'Oreste est un pauvre homme
Qui soutient mal le rang d'Ambassadeur,
Et de ce rang Créqui soutient bien la splendeur
Si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai dire à Rome.

Tout le monde sait par cœur cette jolie épigramme de Racine, mais, si elle prouve comment, même en France, les esprits non prévenus jugeaient le rôle joué à Rome en 1662 par la diplomatie du Grand Roi, ce serait peu toutefois pour l'histoire.

M. le comte de Mouy a écrit, en diplomate consciencieux, deux volumes sur l'incident de Créqui. Il a publié la correspondance qu'il a trouvée dans les Archives non seulement de Paris, mais encore de Rome et de Venise, et il en a tiré un tableau exact du pontificat d'Alexandre VII. Nous ne reviendrons point sur cette affaire, et nous nous bornerons à citer quelques documents postérieurs, qui prouvent de quel côté partit la provocation et que ce fut bien, en effet, la question des Quartiers qui donna origine au démêlé des Corses, et, sous Innocent XI, à l'affaire de Lavardin. Il faut dire que la caserne des Corses, chargés jusqu'à cette époque de la police de la ville de Rome, était très près du palais Farnèse, où Créqui venait d'installer l'ambassade de France, et ils se trouvaient ainsi presque dans le Quartier que s'était réservé l'ambassadeur.

En août 1684, vingt-deux ans après l'affaire de Créqui, un certain Dragonelli fut saisi par les sbires du Pape près du palais Farnèse. L'Ambassadeur protesta contre la violation du Quar-

tier. « Le Roi, écrit le Nonce à Paris, Mgr Ranuzzi, le 2 septembre, appela Créqui pour savoir de lui comment est l'affaire du Quartier à Rome. L'ancien ambassadeur aurait répondu que de son temps tout a été fixé par un règlement avec le gouverneur de Rome... On aurait envoyé de suite à l'Ambassadeur duc d'Estrées l'ordre de remettre ce règlement en vigueur..; mais j'ai dit au Roi que ce règlement n'existait pas. » Et le Cardinal secrétaire d'État, Cibo, répond à Ranuzzi le 28 octobre : « On n'a aucun indice du règlement qu'on aurait établi avec Créqui. Il est même très certain qu'on n'a jamais admis aucune condidition : on a toléré, mais jamais permis l'usurpation ».

Au mois de mai 1686, parmi les inscriptions qu'on avait préparées à l'occasion des fêtes pour l'inauguration du monument de Louis XIV sur la place des Victoires, il y en avait une en latin et en français qui rappelait le succès remporté à Rome sur les Corses. Ranuzzi protesta auprès du secrétaire d'État des Affaires Étrangères, Colbert de Croissy, estimant que cette inscription était injurieuse pour le Gouvernement Pontifical, « qui n'avait eu aucune part aux excès des Corses ». Il ajouta que c'était l'entourage de l'ambassadeur qui, en insultant et provoquant ces soldats jusque dans leur caserne, avait attiré tout le mal sur l'ambassadeur lui-même, et que le gouvernement du Pape n'avait donné aucun ordre. Croissy ne fit pas d'observation (dépêche du 20 mai 1686). Ranuzzi, ayant exposé les mêmes remarques au P. La Chaise, confesseur du Roi, celui-ci assura le nonce qu'il n'y aurait rien sur la place qui pût offenser la papauté, et que le Roi s'était montré convaincu de la justesse de l'observation qui lui avait été faite.

Ceci dit sur l'incident de Créqui, j'aborde l'objet principal de cette étude, l'affaire des Quartiers sous Innocent XI; mais, de même que M. le comte de Moüy, pour mieux expliquer celle de la garde Corse, a passé en revue tout le pontificat d'Alexandre VII, je voudrais dire quelques mots en général sur celui d'Innocent XI, l'un des plus grands pontifes que compte l'histoire de l'Église.

Le cardinal Benedetto Odescalchi avait déjà été l'objet de l'exclusive de la France dans le conclave d'où sortit pape Clément X, et ce fut seulement après de nombreux scrutins que, sept ans plus tard, dans le conclave qui suivit la mort de ce pontife , les cardinaux français donnèrent enfin leurs voix au cardinal Odescalchi.

Qui était-ce qu'Innocent XI? C'est Louis XIV lui-même qui nous le dit. Dans une dépêche en date du 19 janvier 1682, l'abbé Lauri, Chargé d'affaires de la Nonciature, après avoir annoncé au cardinal Cibo que le Roi avait publié un arrêt pour supprimer les abus auxquels donnait lieu la Régale, ajoutait que non seulement le bruit courait à Paris que Sa Majesté désirait un arrangement avec Rome, parce qu'Elle était convaincue que le Pape ne s'était allié avec personne, mais que le Roi aurait même dit en conseil : « Le Pape est un honnête homme, un saint, qui ne travaille pas pour des fins mondaines; il faut donc dire que ce qu'il fait, il le fait parce qu'il croit avoir raison et obéir à ce qui oblige sa conscience ». Et, dans une dépêche du 26 novembre 1685, Ranuzzi écrit que, ayant manifesté au Roi les sentiments de reconnaissance de Sa Sainteté à l'égard de Sa Majesté, qui l'avait choisie pour arbitre dans le différend entre l'Électeur Palatin et la duchesse d'Orléans au sujet des droits de cette princesse sur la succession de son père et sur celle de son frère, et ayant présenté au Roi la gloire qui lui en revenait comme un nouvel argument en faveur du maintien de la paix, Sa Majesté lui répondit qu'Elle avait pris cette résolution pour confirmer encore davantage la confiance qu'Elle « avait dans la rectitude de Sa Sainteté et pour contribuer à la paix ».

Louis XIV, qui se connaissait si bien en hommes, ne se trompait pas en portant ce jugement, car, si Benedetto Odescalchi avait été élu pape, c'était qu'on le considérait, en effet, comme un saint. Légat à Ferrare au moment où une grande disette désolait la population, il y avait déployé tant de dévouement et de zèle, qu'en plusieurs endroits de la ville on arbora ses armes avec les deux initiales P. P. (*Pater Pauperum*). Nommé ensuite évêque

de Novare, il laissa dans cette ville de nombreuses traces de son amour pour le peuple et pour la prospérité générale, y fondant, entre autres choses, un Mont-de-Piété, institution qui y était inconnue, et employant les revenus de l'évêché à des œuvres d'utilité publique. Puis il donna sa démission et revint à Rome, où il montra son habileté et sa rectitude dans les affaires des Congrégations. Sa principale préoccupation, dès cette époque, était la guerre contre les Turcs et il envoya à l'empereur Léopold et au roi de Pologne, Casimir, plus de 90,000 florins d'or qu'il venait de recevoir en héritage d'un oncle.

Il fut, dès le début de son pontificat, un pape réformateur, non pas dans le sens de faire des choses nouvelles, mais dans celui de corriger les abus qui existaient. Il obligea tous les prélats à ne garder qu'un seul bénéfice, prescrivit la visite apostolique dans tous les ordres religieux et toutes les églises, et présida lui-même les examens des candidats aux évêchés italiens. Par mesure d'économie et pour empêcher des malversations, il confia à des religieux de Sainte-Marie-in-Campitelli l'administration du Mont-de-Piété de Rome, supprima la Congrégation des Brefs et les Clercs de la Chambre, ordonnant aux chanoines de Saint-Pierre de faire le service de l'antichambre pontificale. Il fut très rigoureux contre toute idée de népotisme, contraignant les neveux des anciens papes à renoncer, moyennant une indemnité très modeste, aux charges qu'ils avaient reçues, et il soumit à l'approbation des cardinaux une Bulle très sévère contre le népotisme, qui fut publiée plus tard par Clément XII. Il défendit à son neveu, don Livio Odescalchi, de s'occuper des affaires de l'État et de fréquenter les ambassadeurs. Lorsque, dans ses différends avec Louis XIV, on alla jusqu'à le menacer de faire payer à sa famille les frais qu'occasionnerait au gouvernement français la lutte contre lui, il répondit qu'il n'avait pas de famille. Au cardinal Acciaiuoli, qui se plaignait à lui de la suppression de sa place de secrétaire des Brefs, parce que, disait-il, il devrait réduire le personnel de sa maison et, peut-être même, ne pourrait plus continuer à vivre à Rome, Innocent

répartit qu'il valait mieux que les cardinaux eussent moins de revenus et quittassent Rome que de voir la Chambre Apostolique criblée de dettes et le Pape obligé de quitter son siège. Il s'occupa même de la toilette des dames romaines et leur enjoignit, sous peine d'excommunication en cas de récidive, de sortir le cou et les bras couverts. On raconte, à ce propos, que s'étant rendu en procession du Vatican à Sainte-Marie-du-Peuple pour une cérémonie et ayant observé qu'il n'avait pas rencontré, sur tout le parcours, un seul carrosse avec des dames, on lui répondit qu'elles avaient peur de lui et l'évitaient. Les femmes n'étaient pas admises au Vatican, et il ne leur donnait audience que dans les sacristies des diverses églises où il se transportait pour les cérémonies; on voit qu'il restait le souvenir de l'impopularité d'Olympia Pamphilj. Une exception était faite pour la reine Christine de Suède qui, une fois par an, venait au Vatican toucher sa pension.

Il était fameux pour sa rigidité à exiger l'observation des ordres qu'il donnait. C'était l'habitude que, durant le carnaval, les jeunes gens des bonnes familles de Rome, afin de donner une preuve de leur habileté à conduire les chevaux, fissent des courses le long de la voie Flaminienne, mais elles donnaient toujours lieu à de graves accidents. Aussi prit-il un arrêt défendant absolument ces courses. Le marquis Gabrielli, se fiant, sans doute, à la protection de la reine Christine de Suède, viola les ordres du Pape, voulut courir et renversa la voiture d'un certain marquis Bubola. Emprisonné au Château Saint-Ange, il fut condamné à dix ans d'exil et le Pape le relégua en Hongrie, théâtre alors de la guerre contre les Turcs. Il le fit recommander au duc de Lorraine, commandant en chef des troupes impériales et demanda à être informé de la conduite du jeune homme. Gabrielli, ayant mérité la confiance du duc et de l'Empereur, fut chargé par celui-ci, après des faits d'armes glorieux pour les chrétiens, d'en porter la nouvelle au Pape et de lui remettre des drapeaux pris sur les infidèles. Arrivé à Rome, il fut reçu par le cardinal Cibo, mais non point par le Pape, qui lui fit ordonner

de ne rester que trois jours dans la Ville Éternelle et de repartir pour la Hongrie, afin de terminer ses dix ans d'exil.

Pendant trois ans Rome faillit presque souffrir de la famine, mais Innocent fit tous ses efforts pour que les blés ne manquassent point et employa même à cet effet sa fortune privée. Malgré ces dépenses, il continua la construction de la colonnade de Saint-Pierre, envoya constamment des sommes très considérables à l'Empereur et au Roi de Pologne pour les aider dans leurs guerres contre le Croissant et, durant la peste de Vienne, fit expédier 25,000 écus au nonce Bonvisi pour les distribuer à la population. Il n'en laissa pas moins le trésor pontifical bien garni. A sa mort, ce fut un deuil général parmi la population romaine, qui d'ordinaire se montre indifférente en de pareilles circonstances; on s'arrachait, comme des reliques, ses vêtements et tous les objets qui lui avaient appartenu. Sous Pie VI, on commença le procès de canonisation d'Innocent, et il fut proclamé *vénérable*, mais les choses en restèrent là.

I

Pour effectuer le programme de réformes et de réorganisation des pouvoirs ecclésiastiques et civils, que s'était tracé Innocent dès son avènement à la tiare, il fallait aussi mettre fin au désordre public qui affligeait la population de Rome. Ainsi se proposa-t-il d'en finir avec la question des Quartiers où l'abus des franchises s'était encore accru sous Clément IX et Clément X, et de mettre la situation des diplomates accrédités auprès de lui sur le même pied que celle de leurs confrères dans les autres capitales.

On sait que les ambassadeurs à Rome, non contents de jouir de ce qu'on appellerait en langage moderne l'exterritorialité de leur résidence, prétendaient l'étendre aux maisons qui se trouvaient dans un certain rayon alentour, à leurs habitants et aux fournisseurs qui arboraient les armes de l'ambassade. Tous les

malvivants ou autres individus poursuivis par la police pontificale qui se réfugiaient dans ces Quartiers y devenaient inviolables, et tout sbire qui y passait, même par hasard, était arrêté par les gens de l'ambassadeur. Les diplomates jouissaient, de plus, de l'exemption des droits de douane et ils en abusaient également. Or, comme la perception de ces droits était donnée en ferme, le Trésor pontifical (*Camera Apostolica*) avait constamment des difficultés avec le fermier des douanes qui prétendait de ce chef à des indemnités.

On voit que, tant au point de vue financier qu'à celui de la sécurité publique, la Cour de Rome payait assez cher l'honneur d'avoir un Corps diplomatique accrédité auprès d'elle.

Innocent XI fit savoir sans retard à tous les gouvernements qui avaient des représentants près le Saint-Siège sa ferme volonté d'en finir avec cet état de choses, et, dès le 30 juin 1677, le cardinal Cibo, secrétaire d'État, écrit au nonce Varese à Paris que l'ambassadeur d'Espagne à Rome a été informé par son gouvernement que celui-ci était prêt à renoncer à la prétention des Quartiers si l'on avait la certitude que les autres ambassadeurs en feraient autant : « Votre Seigneurie, ajoute-t-il, gardera pour elle cette nouvelle afin de s'en prévaloir lorsqu'elle le croira nécessaire, de sorte que le Roi, la connaissant, puisse se décider à la renonciation. Mais finalement, après que Votre Seigneurie aura manifesté dans les termes les plus *soavi* le désir de Sa Sainteté, elle ne laissera pas de conclure que Notre Seigneurie est absolument déterminé à mettre un terme à ce désordre ».

Le 13 juillet, le nonce répond à cette dépêche, que, n'ayant pas trouvé M. de Pomponne, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, il a fait lire la note à son substitut M. Pachaut (?), qui lui a répondu avoir la conviction que le Roi fera ce que feront les autres gouvernements. Le 29 septembre, Cibo écrit de nouveau à Varese que, comme l'ambassadeur de France ne cesse de donner des ennuis à l'occasion des Quartiers, il doit, comme de lui-même, prier Pomponne, de voir si Sa Majesté ne voudrait pas être la première à abolir le Quartier, le Pape étant

résolu, si les ambassadeurs ne cèdent pas de bon gré, à les faire céder d'autorité. Dans une autre depêche du 6 octobre, Cibo revint sur cette question, affirmant que, par suite des inconvénients qui se produisent même dans le Quartier de l'Espagne, il est impossible de gouverner; et, dans une dépêche du 13 du même mois, il annonce qu'au dernier consistoire le Pape a parlé des Quartiers, bien décidé à obtenir satisfaction. « On ne peut, dit-il, se borner à une réduction partielle, car le peu qui en resterait serait toujours une pierre d'achoppement d'où résulteraient d'autres inconvénients ». Et il ordonne au Nonce d'aller, après avoir parlé au Roi de ce sujet, chez le P. La Chaise, son confesseur, pour l'entretenir des censures ecclésiastiques sous lesquelles tombent les diplomates qui détiennent les Quartiers. Le 10 novembre, autre dépêche au Nonce, repoussant la proposition de Pomponne de régler la question par un traité, le Pape ne voulant en aucune manière limiter son autorité sur une partie de la Ville, d'autant qu'il pourrait toujours être désavoué par ses successeurs. Le 24 novembre, Cibo écrit à Varese que le Pape, avant de publier un arrêt contre les Quartiers, a enjoint à tous les cardinaux et ambassadeurs d'enlever leurs écussons des magasins des artisans et commerçants, que tous étaient disposés à obéir, à l'exception de l'ambassadeur de France qui prétendait attendre les ordres du Roi, et qu'en suite de cela, le représentant de l'Espagne avait retiré son adhésion. Il invite donc le Nonce à avertir le Roi qu'on répond mal aux intentions de Sa Majesté. Le 2 décembre, Cibo envoie à Varese copie de l'arrêt du Pape au sujet des écussons et annonce que tout le monde a obéi, bien que les ambassadeurs ne voulussent pas faire enlever les leurs, mais le Pape avait menacé, car il tient à exécuter ce qu'il a dit dans le consistoire. A la même date, le cardinal informe le Nonce que Sa Sainteté a refusé une audience à l'ambassadeur d'Espagne qui l'avait demandée, lui faisant dire que Sa Sainteté ne pouvait pas l'entendre, et que, l'ambassadeur ayant réitéré sa demande sous prétexte qu'il avait à entretenir Sa Sainteté d'affaires intéressant son Roi, Elle lui avait fait répondre qu'il pouvait

en parler à quelque cardinal. Cet ambassadeur était le marquis de Carpio, bien connu à Rome pour l'abus qu'il faisait de son Quartier; et, aux remontrances qu'Innocent fit faire à Madrid contre sa conduite, le Roi d'Espagne répondit qu'il allait le rappeler à l'ordre, mais qu'il fallait patienter, car le marquis n'avait d'autre but que de se faire rappeler à Madrid où on ne le voulait pas à cause de ses intrigues.

Le 8 décembre, Cibo écrit encore à Varese : « Il est nécessaire que, pour le moment, Votre Seigneurie fasse d'autres remontrances à Sa Majesté et à M. de Pomponne, car Sa Sainteté trouve étrange que, dans une affaire aussi juste et tant de fois discutée, Sa Majesté ne se soit pas encore décidée. Il faut espérer que, aussitôt qu'Elle aura connu la bonté de la cause, Elle se décidera, avec Sa Royale bonté et rectitude, à délivrer entièrement Rome du scandale des Quartiers, tandis que l'exemple de Sa Majesté fait que les autres ambassadeurs le maintiennent, alors qu'ils seraient disposés à y renoncer. L'arrêt a eu un heureux succès; il a remédié à une partie du désordre des Quartiers, et l'on espère trouver les moyens d'obtenir le succès complet. » Enfin, dans une autre dépêche du 15 décembre, nous lisons : « Bien que le Roi ait dit à Votre Seigneurie, comme Elle l'avait écrit, qu'il ne serait pas le dernier à les abolir (les Quartiers) et qu'il n'est pas convenable que Votre Seigneurie fasse d'autres remontrances, c'est à Sa Sainteté à trouver le moyen le plus propice et le plus expéditif pour soutenir son autorité et sa dignité. » Il serait fastidieux de continuer à reproduire tous les passages de la correspondance diplomatique relatifs aux Quartiers. Bornons-nous à citer une dépêche du 29 novembre 1679, adressée par Cibo à l'abbé Lauri, qui exprime bien les idées d'Innocent à ce sujet : « L'inquiétude perpétuelle que donnent à Sa Sainteté les incidents dont les Quartiers sont continuellement le théâtre, l'oblige à se distraire des sujets qui touchent davantage au gouvernement de l'Église, et Elle se trouve constamment en danger de voir se troubler ses bonnes relations avec Sa Majesté et avec les autres Princes... Parce qu'on croit

prochain le départ de l'ambassadeur actuel d'Espagne, on a déjà écrit à Madrid qu'on ne recevra un autre ambassadeur que s'il renonce d'avance au prétendu Quartier... »

Avant l'Espagne, la république de Venise avait dû subir la volonté d'Innocent. Le 22 juin 1678, Cibo annonçait à Varese qu'il venait d'expédier un courrier au nonce à Venise pour lui ordonner de signifier au Sénat, à la suite de l'excès commis par les gens du nouvel ambassadeur, le chevalier Zeno, que la République eût à le rappeler et à ne pas lui donner de remplaçant si elle ne voulait pas renoncer au Quartier.

Voici ce qui s'était passé. Une nuit, les gardes de l'ambassade étaient occupés à chasser du Quartier des voleurs et autres malvivants, lorsqu'ils virent des sbires qui, poursuivant aussi des voleurs, avaient dépassé les limites; ils leur coururent sus et les blessèrent, alors que ces malheureux policiers étaient déjà hors du Quartier. Le Pape, indigné, demanda que les agresseurs de ses hommes lui fussent livrés et, ne pouvant les avoir, mit leur tête à prix. L'ambassadeur protesta, mais il ne fut jamais reçu en audience par le Pape et s'en retourna à Venise, le 17 décembre 1678, sans l'avoir vu. Ce ne fut qu'en mai 1679 qu'un autre ambassadeur de la République arriva à Rome en renonçant au Quartier.

Innocent XI était, d'ailleurs, bien décidé à laisser disparaître tout le Corps diplomatique près le Saint-Siège, plutôt que de renoncer à la suppression d'un pareil abus. « Veillez, écrivait Cibo à Varese le 1er novembre 1679, s'il s'agit de donner un successeur à d'Estrées, parce que Sa Sainteté veut que, dans ce cas, on fasse bien entendre à M. de Pomponne que l'abus des Quartiers est allé si loin que le Pape ne peut plus le tolérer et que, si le nouvel ambassadeur doit persévérer dans l'abus, il vaudrait mieux qu'il ne bougeât point et qu'à sa place vînt n'importe quel envoyé sans caractère de représentant public, qui pourvoirait de la même manière à toutes les affaires. Les ambassadeurs sont institués pour entretenir la bonne entente entre les Princes... » Entre une affaire de vanité et un devoir de conscience, Innocent n'hésitait pas.

Durant les années qui suivirent, on peut dire qu'il n'oublia pas un seul instant cette question, profitant de chaque incident qui se produisait dans les Quartiers pour en réclamer l'abolition, tandis que la cour de France la laissait dormir en quelque sorte. Laissons-la dormir, nous aussi, jusqu'à la grave querelle qui en amena enfin la solution définitive.

II

Si l'un des articles du programme d'Innocent XI était la réorganisation des pouvoirs civils et religieux dans la ville de Rome, avec, comme conséquence, la suppression des Quartiers, un autre plus important encore, était le maintien de la dignité pontificale tant au point de vue temporel que, et surtout, au point de vue spirituel. Ses idées sur ce sujet ne semblaient guère différer de celles de Louis XIV, qui adressait à Créqui les instructions suivantes pour le cas d'un conclave : « Qu'il se puisse faire une élection désintéressée de toutes parts que du service de Dieu... Que le Pape ait le vrai sentiment d'un père commun... et puisse régir et gouverner l'Église Sainte avec fruit et à l'édification de tous les fidèles ». Mais la réalité était tout autre. A son avènement, Innocent XI trouva qu'en France les idées gallicanes étaient à leur apogée et que l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, en était le grand défenseur contre l'ultramontanisme. Ce prélat ne daigna même pas féliciter le nouveau Pape de son élection, le blâma d'avoir répondu aimablement aux félicitations d'évêques suspects de jansénisme et ne rendit jamais visite au nonce Varese, ne le considérant pas comme ambassadeur, bien qu'il eût été agréé par le Roi et fût reçu à la Cour.

Varese mourut à Paris en novembre 1678, en laissant comme dernière volonté le désir d'être enterré dans l'église des Théatins; mais son corps demeura une semaine dans sa maison, sans sépulture, parce que Harlay, ne lui reconnaissant aucun de ses

privilèges d'archevêque *in partibus* et de nonce, voulait le traiter comme un simple prêtre. Le 19 novembre 1678, l'abbé Lauri, chargé d'affaires de la Nonciature, écrit : « Le père Guglielmo, de Florence, capucin, ancien confesseur du feu Nonce (à qui il avait administré les derniers sacrements), se trouve toujours en prison, et le procès continue contre ce religieux, accusé d'avoir violé les dispositions des canons de l'Église. Je suis passé cinq fois chez l'archevêque sans le trouver. M. de Pomponne en parla au Roi, qui déclara qu'il ne voulait pas s'occuper de l'affaire et qu'il laissait tout à l'archevêque de Paris. Je répliquai que Sa Majesté s'en était occupée lorsqu'elle m'avait fait signifier par lui, Pomponne, qu'elle désirait que tous les obstacles fussent levés, afin d'éviter le scandale de laisser le corps sans sépulture. Et alors j'avais répondu que le scandale était déjà fait par le curé, qui avait voulu s'en occuper. A présent, on me dit qu'on veut obliger les héritiers à payer les droits de paroisse, dont je ne me suis pas enquis jusqu'à présent, et que le prêtre de Saint-Sulpice avait préparé les archers pour forcer la maison, si je ne leur avais pas livré le corps ».

Le 13 janvier 1679, Lauri revient encore sur ce sujet. Il raconte que, la veille de la mort de Varese, l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, était venu demander des nouvelles du malade et attendit l'arrivée des médecins. Pendant ce temps, le capucin lui dit que, dans la matinée, il avait administré le viatique et l'extrême-onction au Nonce, racontant franchement qu'il avait pris les saintes huiles chez les Théatins. Le Tellier était convaincu que le capucin avait toute la responsabilité de l'affaire, et, le lendemain, se trouvant à la Cour et ayant appris la mort du Nonce, il désapprouva l'acte de ce religieux, disant que, si la chose s'était passée dans son diocèse de Reims, il l'aurait fait emprisonner pour avoir administré les derniers sacrements sans le consentement de l'Ordinaire. Il se moqua de l'archevêque de Paris, qui se présenta ensuite au Roi. Harlay fit alors appeler le Supérieur des Théatins et l'ex-confesseur, et leur dit qu'il avait l'ordre du Roi d'emporter de force le corps du

défunt, si Lauri refusait de le laisser porter à la paroisse. Les Théatins affirmèrent ne pas avoir donné des saintes huiles, et le capucin déclara qu'il ne voulait plus rien dire sur ce sujet. « On croit que l'archevêque de Reims agit de cette manière, ou par ignorance, ou pour ruiner l'archevêque de Paris auprès de Rome et du Roi ».

Peu de temps après, Lauri transmit à Rome une brochure publiée à Paris, où, à propos de cette affaire, on préconisait ironiquement Harlay comme le futur Patriarche de l'Église de France; celui-ci en fut irrité au plus haut point et s'en prit aux Capucins, qu'il accusa d'être les auteurs de cet écrit.

Ce singulier prélat crut bon, cependant, de se justifier en Cour de Rome. Le 19 avril 1679, Cibo informe Lauri que l'ambassadeur s'est rendu auprès du Pape pour lui lire une lettre de l'archevêque de Paris, pleine d'expressions obséquieuses envers Sa Sainteté et le Siège apostolique, dans laquelle il essayait d'expliquer sa conduite à l'égard du Nonce, et qu'Innocent a répondu que c'étaient là des phrases, mais que c'était des faits dont il se plaignait, et, l'ambassadeur ayant répliqué que l'archevêque ne connaissait pas le titre du Nonce, parce que celui-ci ne l'avait pas montré, et qu'en conséquence il ne l'avait pas cru exempt du droit paroissial, le Pape répondit que le nonce, n'exerçant pas la juridiction à Paris, n'avait pas l'habitude de présenter ses privilèges, mais qu'il devait suffire que Mgr Varese fût reçu par le Roi et traité par lui comme représentant la personne du Pape.

Après la mort de Varese, la charge de nonce resta vacante. Voici ce qu'écrivait Cibo au chargé d'affaires Lauri : « Aux plaintes de M. de Croissy au sujet de la vacance de la nonciature, Votre Seigneurie peut répondre que, à la suite de la conduite de l'archevêque de Paris à l'égard du corps du Nonce, tout laissait voir qu'à Paris on ne voulait pas de nonce. Quant à la nécessité d'arranger bien des choses, Sa Sainteté dit qu'on les fasse examiner par des personnes sans idées préconçues, et que la magnanimité de Sa Majesté verra aisément qu'Elle a pris de mauvais engagements. Sa Sainteté n'approuve ni ne désap-

prouve les nouveautés tolérées par ses prédécesseurs au préjudice des droits de l'Église, mais ne croit pas possible de tolérer les présentes. Votre Seigneurie pourra se servir de ces sentiments de Sa Sainteté auprès de M. de Croissy et de Sa Majesté, sans entrer avec Elle dans la question d'abandonner les engagements mal pris. Votre Seigneurie doit s'abstenir de répéter les noms de ceux qui lui ont manifesté la mauvaise humeur de Sa Majesté envers les personnes qu'on prétend avoir envenimé les affaires et que M. de Croissy appelle des *battifuochi* (attiseurs d'incendie), Sa Sainteté ne voulant pas qu'on expose qui que ce soit à un danger. »

C'était sans doute à l'affaire de la Régale que Cibo faisait allusion. On nommait ainsi le droit que prétendaient avoir les rois de France de percevoir les revenus des bénéfices vacants. Toléré par la papauté, il ne s'appliquait cependant pas aux provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc et de Foix. Louis XIV, ayant acquis la principauté d'Orange, prétendit l'y exercer. Le 20 septembre 1677, le cardinal Cibo écrivait à ce sujet au nonce Varese : « La Régale en France n'appartient pas partout au Roi, mais seulement dans quelques Églises pour lesquelles le Roi a eu la concession de nommer les Évêques selon le concordat de Bologne entre Léon X et François Ier. Leur nombre est fixé. Par conséquent, en Orange que le Roi ne détient que depuis dix à douze ans, la Régale ne pourrait avoir d'autre fondement que la concession de temps immémorial; or celle-ci y manque ». Le Cardinal Secrétaire d'État priait le Nonce d'expliquer tout cela à Pomponne et au P. La Chaise, « qui se montre incliné à ces matières et à toutes choses justes ».

Louis XIV n'en étendit pas moins la Régale à tout le royaume; mais les évêques d'Aleth et de Pamiers, suspects de jansénisme, appartenant à deux provinces jusque-là exemptes, protestèrent à Rome. Le Pape prit leur défense et adressa au Roi, le 28 décembre 1679, un Bref à la fois énergique et paternel. Ces remontrances et d'autres successives demeurèrent sans réponse de la part de Louis XIV qui nomma une Commission d'évêques

chargée d'examiner les Brefs du Pape, et, sur la proposition de cette Commission, convoqua une assemblée générale du clergé de France.

Les prélats, présidés par l'archevêque de Paris, ne discutèrent guère sur le droit de Régale, pensant peut-être que le Pape avait raison et défendait leur propre intérêt. Ils se bornèrent à combattre l'autorité du Pontife romain et publièrent les quatre fameux articles, qui peuvent se résumer en ces deux formules : Le Concile général est supérieur au Pape, et celui-ci ne peut rien décider d'une manière irrévocable sans l'assentiment de l'Église universelle. L'Assemblée du clergé, dans sa soumission aveugle aux volontés royales, oublia en 1682 que, quelques années auparavant, la France avait applaudi le Pape condamnant les jansénistes. L'archevêque de Paris, en présentant au Roi le texte des propositions, lui dit que l'assemblée espérait que Sa Majesté, ayant donné la paix à l'Europe, la donnerait de même à son royaume en faisant qu'une seule doctrine fût enseignée dans les Universités et les écoles (dépêche de Lauri à Cibo, 16 mai 1682). Le Parlement enregistra les quatre articles et la Sorbonne en fit autant, mais non sans quelque opposition, sur l'ordre du Roi; trois docteurs qui refusèrent de les souscrire furent exilés. On était loin du beau sermon de Bossuet sur l'unité de l'Église.

Le secrétaire de l'assemblée écrivit au Pape pour lui en communiquer les décisions. On ne connaît pas le texte de cette lettre, mais on sait qu'Innocent XI en fut profondément attristé. Il nomma une Commission de cardinaux pour examiner l'affaire, et, en attendant, il envoya, au clergé de France, un Bref qui fut expédié par Cibo à l'abbé Lauri, chargé d'affaires de la nonciature, avec sa dépêche du 11 avril 1682. « Votre Seigneurie, — lit-on dans celle-ci, — présentera le dit Bref de Sa Sainteté au secrétaire de l'assemblée du clergé en réponse à sa lettre. Votre Seigneurie tâchera de le lui remettre de manière qu'il ne le refuse pas. Que si, après l'avoir pris entre les mains, il voulait le rendre, Votre Seigneurie doit tâcher de ne pas le prendre, dût-elle le laisser tomber dans la rue. Si le secrétaire refuse de

le prendre, Votre Seigneurie doit faire quatre ou cinq copies du Bref et les faire distribuer adroitement par une tierce main; Votre Seigneurie le fera également si le secrétaire l'accepte et le présente à l'assemblée, mais alors elle laissera s'écouler quelques jours. » Le secrétaire accepta le Bref et le fit parvenir au Roi.

Bien que ce Bref ne soit point inédit, il est si touchant d'affection, de courage et de dignité qu'on nous saura gré d'en citer quelques lignes. Après avoir dit aux évêques la douleur que lui a causée leur lettre, « c'est bien plutôt contre vous-mêmes que vous combattez, ajoute-t-il, lorsque vous Nous combattez en cette question, dans laquelle il s'agit du salut et de la liberté de vos Églises, et où, afin de défendre les droits et la dignité épiscopale dans ce royaume, sur l'appel de quelques pieux et courageux personnages de votre Corps, Nous Nous sommes levé sans retard et sommes encore sur la brèche... poussé... par Notre profond amour pour vous... Nous avons constaté que cette lettre procède de la crainte, conseiller qui jamais ne permet aux Prêtres de Dieu d'entreprendre avec courage et d'accomplir avec constance pour la liberté de l'Eglise des choses grandes et difficiles. C'est à tort que vous avez cru pouvoir Nous communiquer cette crainte, car dans Notre sein doit habiter perpétuellement la charité du Christ laquelle bannit et éloigne d'elle un pareil sentiment; vous ne deviez craindre qu'une seule chose, de pouvoir être blâmés à juste titre, devant Dieu et devant les hommes, pour avoir manqué à votre charge, à votre honneur et à votre devoir pastoral. Vous deviez vous rappeler les exemples de constance et de courage épiscopal que, dans des cas analogues, vous ont donné les saints Evêques des premiers siècles... » Et il terminait en leur donnant néanmoins la bénédiction apostolique.

Ni le Roi, ni personne ne répondit au Bref. Mais le cardinal d'Estrées, qui habitait Rome avec son frère l'ambassadeur, voyant bien qu'à Rome on allait prendre quelque grave mesure, ne resta point inactif. Voici, en effet, ce que Cibo écrivait à Lauri le 16 juin 1682 : « Le Cardinal d'Estrées (autorisé par le Roi) a supplié hier Sa Sainteté de vouloir bien daigner surseoir aux

déclarations ultérieures auxquelles Elle s'était appliquée sur les sujets touchant l'Assemblée. Sa Majesté en ferait autant afin de pouvoir traiter de la situation des choses présentes pour voir s'il y aurait moyen de la terminer avec satisfaction réciproque. Sa Sainteté est disposée à accueillir cette demande afin de montrer au Roi qu'Elle n'a eu dans tous ces événements que la seule pensée de satisfaire à sa propre conscience et de mettre en sûreté celle du Roi en faisant ce à quoi Elle se sait obligée pour soutenir les droits du Siège apostolique ».

Si les ministres du Roi avaient demandé au Pape une espèce de trêve, ils n'en continuèrent pas moins à marcher dans la voie où ils s'étaient engagés. Deux sièges épiscopaux étant devenus vacants, ils proposèrent deux prélats qui avaient voté les quatre articles; le Pape, exigeant d'eux une rétractation préalable, refusa de sanctionner cette nomination. Depuis lors et jusqu'à la mort d'Innocent il n'y eut plus de nouveaux évêques, car, toutes les fois qu'il s'agissait de pourvoir à une vacance, le gouvernement français mettait en avant des prélats votants. Comme le bruit courut qu'on voulait pourvoir aux diocèses vacants avec des évêques nommés par les métropolitains, Cibo écrivit au Nonce le 3 février 1685 : « Votre Seigneurie peut dire qu'ici on voudrait bien nommer des évêques, mais qui aient les qualités requises, et l'on ne peut considérer comme tels des hommes suspects d'une doctrine pas saine : lorsqu'on répondra que les quatre propositions n'ont pas été condamnées et que par conséquent on ne peut les dire doctrines pas saines, Votre Seigneurie pourra répliquer que la censure des dites propositions a déjà été discutée et était prête à être publiée, et qu'elle n'a été différée que sur les instances présentées par le cardinal d'Estrées pour une suspension, laquelle a été religieusement observée par Rome et pas du tout par Paris. »

Et, en effet, malgré cette trêve, que le Pape avait scellée en quelque sorte, envoyant en France, le 4 mai 1683, un nouveau nonce extraordinaire en la personne de Ranuzzi, archevêque de Fano, porteur des langes bénits par Lui pour le jeune duc de

Bourgogne, le gouvernement continua à imposer l'enseignement des quatre articles, à poursuivre les défenseurs des droits du Saint-Siège, à nommer aux couvents, contre leurs règles de fondation, des abbés et des abbesses qu'il prenait même parfois dans d'autres ordres, à donner des commendes même à des enfants en bas âge, se bornant à demander des indults à Rome, qui souvent les refusait, à cause de l'indignité des sujets. Lorsque Ranuzzi faisait quelque observation à Colbert de Croissy ou au Roi, on lui répondait à peu près comme il suit :

« Dans l'audience, ayant parlé au Roi de la situation et l'ayant exhorté pour le bien de l'Église et de la paix, Sa Majesté m'écouta avec attention, mais, en faisant mine d'être surprise de mon langage, dit simplement que je devais voir moi-même tout ce qu'Elle fait et continue à faire pour Sa Sainteté, pour le Saint-Siège et pour la tranquillité publique, qui serait parfaite, si Sa Sainteté faisait pour le Roi ce qu'il fait pour Elle. J'ai répliqué que Sa Majesté devait se convaincre de la bonne volonté de Sa Sainteté, laquelle fait tout son possible pour complaire à Sa Majesté, mais ne peut accomplir des actions qui pèseraient sur sa conscience et aggraveraient encore celle de Sa Majesté. » (Ranuzzi à Cibo, 3 septembre 1685.)

Et le Roi était si bien persuadé de travailler à la plus grande gloire du Saint-Siège que ses Ministres et le P. La Chaise réclamaient constamment des Brefs d'éloge pour Sa Majesté !

III

Tout en ne voulant pas être un Pape politique, Innocent XI fut, par la force des choses, l'un des principaux facteurs de la politique européenne. Demandé comme médiateur de la paix entre l'Empereur et le Roi de France, à Nimègue, il envoya dans cette ville Mgr Bevilacqua en qualité de Nonce; mais Louis XIV réclama des modifications au Bref pour la médiation. Le 13 juillet 1678, Cibo écrit à Varese que le Pape ne consent

pas à la modification demandée et que, par conséquent, Bevilacqua se tiendra à l'écart, mais signera le premier protocole pour l'accord. Dans une autre dépêche, le cardinal répète que Bevilacqua renoncera à la médiation. Le 20 juillet, il écrit à Varese qu'il trouve étrange ce qu'a dit Pomponne au sujet de Bevilacqua, qui aurait accepté la modification au Bref. On vient d'en expédier un autre; toutefois, comme on doit traiter avec Vienne et afin de ne pas perdre de temps, il a ordonné au Nonce de faciliter de toute façon la conclusion de la paix, mais de ne signer aucun acte, Sa Sainteté ne voulant pas avoir affaire à des hérétiques et à des infidèles. Le 2 novembre suivant, Cibo lui écrit de nouveau : « On sait combien le Pape a cherché la paix entre les deux Couronnes, mais on a été étonné d'apprendre par Bevilacqua que M. Colbert a proposé de faire quelque mention de la médiation pontificale dans l'acte annexe qu'on ajoutera au traité de paix. Bevilacqua, sachant combien Sa Sainteté ambitionne peu cette gloire, pouvait aussi considérer que le Pape n'a pas reçu dans l'acte la place qui lui est due à tous les titres, et qu'il n'est pas convenable d'accepter l'offre de lui assigner une place qui ne convient pas à sa dignité. »

Le troisième article, si l'on peut dire, du programme d'Innocent XI était la lutte contre les Turcs, qu'il voulait empêcher de poursuivre leur marche vers l'Occident. Devenu Pape, il continua, comme il l'avait fait étant cardinal, à envoyer des subsides considérables à l'Empereur pour l'aider dans la guerre contre le Croissant. Le 3 janvier 1680, Cibo informe Lauri que le duc de Radzywill ayant été chargé par le roi de Pologne de s'aboucher avec le Pape et se trouvant empêché par les règles du *buon governo* de Le voir personnellement à Rome à cause de la peste qui désole Vienne, Sa Sainteté a ordonné à Mgr Jacobelli, auditeur de la Nonciature à Venise, d'aller à la rencontre du duc à la frontière italienne. Le duc dit à l'auditeur que le Grand Conseil de Pologne était sur le point de se réunir pour décider de la paix ou de la continuation de la guerre contre les Turcs, mais qu'il manquait de moyens financiers pour adopter ce second parti. Alors le Pape,

quoique endetté, « même avec des pays hérétiques », à la suite de la disette des trois dernières années, offrit 500,000 florins. Et, le 10 janvier, Cibo se félicitait que même le Roi de France se montrât disposé à aider la Pologne.

L'un des premiers Brefs d'Innocent fut adressé à Louis XIV pour le prier de renoncer à ses jalousies envers l'Empereur et de ne pas lui faire la guerre, afin qu'il pût avoir toutes ses forces disponibles contre les Turcs. Le Pape en écrivit bien d'autres pour solliciter les secours du Roi en faveur de l'Empereur, mais ordinairement ces Brefs restaient lettres mortes. Le gouvernement français répondait que le Roi avait beaucoup de dépenses à faire pour la conversion des huguenots, que les opérations militaires de l'Empereur allaient assez bien et que, s'il voulait en finir avec les Turcs, c'était afin de tourner ses armes contre la France.

Jusqu'à quel point était vrai le projet attribué à Louis XIV, devenu par la paix de Nimègue le plus puissant souverain de l'Europe, de s'emparer de l'Empire ou, tout au moins, de faire élire le dauphin roi des Romains? On ne sait; mais il certain que ce projet circulait en 1681 parmi les politiques, et qu'en 1683, peu avant la délivrance de Vienne par Sobieski, l'Empereur eut les preuves de l'entente de Louis XIV avec la Cour ottomane, où il avait envoyé le comte de Novemtelle, car les lettres du Roi au Sultan et au chef des insurgés hongrois, Tékély, et leurs réponses tombèrent entre les mains impériales. Evidemment, si l'Empereur avait succombé sous les coups des Turcs, comme la chose paraissait probable, le Roi espérait que les Princes de l'Empire seraient venus lui offrir la couronne comme au monarque le plus en état de les défendre. C'était, peut-être, dans cette vue que, lorsque l'armée ottomane entra en Hongrie, Louis XIV fit échelonner aux environs de la Moselle une armée sous les ordres du duc de Villeroy, et une autre sur la Saône sous les ordres du marquis de Sourdis. De là, sans doute, son hostilité contre Innocent XI qui était le principal soutien de l'Empereur et du Roi de Pologne dans cette guerre et non seulement leur envoyait, presque tous

les mois, des sommes importantes, mais redisait constamment aux princes chrétiens la nécessité de la paix générale afin de pouvoir laisser l'Empire défendre l'Europe contre les Turcs.

Ce qui se passa à la mort de l'Electeur de Cologne semblerait confirmer ce projet de Louis, dont toute la colère éclata contre Innocent. Le cardinal Guillaume Egon de Fürstemberg, évêque de Strasbourg, avait été déjà, à l'instigation du Roi, élu coadjuteur de Cologne par 19 voix sur 24 membres dont se composait le chapitre de la cathédrale. On demanda au Pape les indults nécessaires tant pour la démission que le cardinal aurait donnée de l'évêché de Strasbourg, que pour sa nomination à la charge de coadjuteur. Le Pape refusa, tout en faisant l'éloge du cardinal-prince, qui du reste était très apprécié à Rome.

Louis XIV fut très irrité de ce refus. « Croissy se plaint, écrit Ranuzzi à Cibo, le 3 mars 1688, que Sa Sainteté ne veuille pas reconnaître l'élection de Fürstemberg comme coadjuteur. Il ajoute que tout a été régulier dans l'élection et que l'Empereur, après avoir reçu de Sa Sainteté les moyens de reconquérir toute la Hongrie contre les Turcs, peut bien tolérer qu'Elle fasse cette concession au Roi. J'ai répondu au Ministre qu'il s'agissait d'affaire qui n'était pas de mon ressort. »

A la mort de l'Electeur (1688), le chapitre se réunit de nouveau. Furstemberg eut 13 voix, et le prince Clément de Bavière, frère de l'Electeur de Bavière, en eut 11 ; mais, comme le cardinal possédait deux bénéfices incompatibles, savoir le canonicat de Cologne et l'évêché de Strasbourg, il aurait dû avoir les deux tiers des voix pour que son élection fût valide. Louis fit faire des mouvements de troupes vers le Rhin et la Flandre, afin d'imposer son candidat, tandis que les Princes de l'Empire se mettaient du côté de Clément de Bavière, voulant conserver à un Allemand cette dignité et le droit de participer à l'élection impériale. Ce fut pour Clément que le Pape se prononça, malgré les menaces de la France. « C'est une des injustices habituelles de cette Cour, écrivait Cibo au nonce Ranuzzi le 24 août, de vouloir considérer comme effet des passions et des haines tout ce qui ne se fait que

par simple égard pour la justice et le bien public, lequel veut qu'aucun prince ne se mêle des affaires de l'autre. En Allemagne, ainsi qu'on l'a écrit d'autres fois et que Sa Sainteté l'a répété au cardinal d'Estrées, le Roi de France n'a rien à voir; on ne comprend donc pas pourquoi Sa Majesté veut prendre une si grande part à l'élection de Cologne et se plaint que Sa Sainteté ait refusé au cardinal de Furstemberg l'indult qu'il a accordé à un prince allemand, lequel a, en outre des mérites de ses ancêtres envers l'Eglise et aussi envers le siège de Cologne, qu'ils ont repris des mains des hérétiques, celui d'être frère de l'Electeur (de Bavière), qui prend avec tant de gloire une part si importante à la défense de la Chrétienté. »

Comme on le voit, le Pape ne mettait même pas en discussion les projets de Louis XIV sur l'Allemagne.

IV

Ce fut peu de temps avant cette affaire que se rouvrit celle du Quartier français à Rome à l'occasion de la mort soudaine de l'ambassadeur duc d'Estrées. Le 30 janvier 1687, Cibo écrivait à Ranuzzi pour déplorer cette mort et, d'ordre de Sa Sainteté, chargeait de Pro-Nonce, cardinal depuis le 2 septembre précédent, d'avertir Sa Majesté que le Pape ayant souffert pendant tant d'années avec patience l'usurpation des prétendus Quartiers, était décidé à y mettre fin. « Du moment qu'il a plû à la Providence d'appeler à Elle l'Ambassadeur et que Sa Sainteté ne veut pas en souffrir un autre si celui-ci a la prétention du Quartier, Votre Eminence pourra le dire librement à M. de Croissy. » Le 17 février, Ranuzzi répond à Cibo : « J'ai dit à Croissy que Sa Sainteté est décidée à ne pas tolérer d'Ambassadeur avec des Quartiers. Le Ministre m'a répondu qu'il le déplore, parce que Sa Majesté ne veut pas renoncer aux prérogatives dont, de tout temps, cette couronne a joui sur tous les autres Princes Chrétiens. Les négations par lesquelles Sa Béatitude lui refuse toutes

satisfactions ne peuvent La faire consentir à la suppression de cette immunité... Et que Sa Majesté enverra un ambassadeur avec des ordres précis... Il répliqua que la Cour de Rome est différente des autres où le Prince fait la loi et où l'on ne peut envoyer un personnage qui ne lui plaît pas. A Rome, chaque Prince Catholique doit entretenir un Ministre qui ne peut pas être repoussé à cause des relations que tous les catholiques doivent avoir avec lui et des affaires qu'on y traite... Ayant reçu la dépêche du 4 courant, je suis retourné chez le Ministre pour lui dire que Sa Sainteté ne recevrait jamais le cardinal d'Estrées ou un autre cardinal comme ambassadeur, car elle croyait le cardinalat incompatible avec cette charge. M. de Croissy a répondu qu'on voit clairement que Sa Sainteté veut avoir des contestations avec Sa Majesté, voulant que le Roi serve d'exemple et que les réformes commencent par lui. Il ne sait pas ce que le Roi dira; mais il ne s'attend qu'à des difficultés ». Le 15 mars, Cibo réplique à son tour, étonné que le Roi parle comme Croissy et veuille maintenir son ambassadeur avec le Quartier : que le Pro-Nonce dise à Croissy et au Roi « que prétendre se faire protecteur d'assassins est une chose tyrannique et que, quel que soit le nouvel ambassadeur, il ne sera jamais reconnu ».

Le 12 mai 1687, Innocent publia une bulle contre les Quartiers, et Cibo expliquait, le 21 juin suivant, à Ranuzzi qu'elle n'était pas faite uniquement contre la France, mais contre quiconque voulait prétendre à la *franchise*, qu'elle n'était que la répétition de bulles d'autres Papes et que les excommunications qu'elle contenait se trouvaient déjà, bien qu'en termes moins précis, dans la bulle *In Coena Domini*. Il est faux qu'on fasse des prières publiques à Rome, et il met Ranuzzi en garde contre les nouvelles exagérées. Le 8 juillet, il ajoute que Sa Sainteté a été surprise de la manière impropre et peu religieuse dont Croissy a parlé de la bulle et qu'Elle a dit que, « si la bulle n'a pas diminué la puissance du Roi, elle a fait connaître qu'il y a une puissance invisible supérieure à celle de Sa Majesté et de tous les monarques ».

Le 18 novembre 1687, Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fit son entrée à Rome en qualité d'ambassadeur de France, presque avec un corps de troupes et occupa son quartier militairement. Il ne fut, naturellement, jamais reçu par le Pape, qui ordonna que le service divin cessât dans toutes les églises où il entrerait et interdit celle de Saint-Louis, où il avait fait ses dévotions la veille de Noël. Au fond cependant Lavardin ne tenait guère à son Quartier. Le 24 février 1688, il écrivait au Roi : « Dans les dispositions où je vois les choses, je crois que Votre Majesté gagnerait beaucoup en cédant les Quartiers ». Le 31 mars, il raconte l'aventure suivante, qui lui donne l'occasion de se prononcer sur la moralité de ce prétendu droit : « Hier, à deux heures de nuit, une troupe de six ou sept fripons, tous très jeunes, volèrent quelques écus hors et près les extrémités de la franchise à l'abbé de Nortombri, sous prétexte de le mener chez quelques courtisanes, puis se sauvèrent dans le Quartier. On n'en put trouver qu'un qui fut maltraité... les autres gagnèrent un asile ecclésiastique. En un mot, Sire, le Quartier est indispensablement l'occasion de quantité de friponneries et l'abus en est toujours inséparable, malgré tous les soins de l'ambassadeur; c'est un brigandage et un abominable réceptacle de toutes sortes de criminels qui ne demandent ni n'ont permission de s'y retirer ». Enfin, le 27 avril 1688, il écrivait au Roi qu'il avait purgé son Quartier de tous les brigandages.

Pendant ce temps Ranuzzi était gardé prisonnier chez lui, mais des négociations avaient lieu entre les deux Cours par l'entremise d'abord du roi d'Angleterre, qui dut bientôt renoncer à s'en occuper à cause de sa situation critique, puis de la république de Venise. Il semblait qu'elles dussent mener à une entente. Ranuzzi écrivait à Cibo le 24 janvier 1689 : « Hier l'Ambassadeur de Venise, ayant été chez M. de Croissy, celui-ci lui dit : Au fond les questions avec le Saint-Siège se réduisent à trois : les bulles des Évêques, la Régale et les Quartiers. Pour ce qui touche la première, le Roi proposerait que les Prélats choisis eussent à écrire une lettre au Pape pour déclarer qu'ils n'ont

jamais eu l'intention de porter préjudice aux prérogatives de l'autorité pontificale en enseignant les propositions, et qu'ils seraient très soumis à Sa Sainteté, faisant la profession, selon le Concile de Trente, devant le Ministre apostolique. Pour ce qui regarde les deux autres, quoique le Roi les considère comme des droits inhérents à sa Couronne, on tomberait aisément d'accord ». On y mettait seulement pour condition que le Pape reçût Lavardin; mais, à Rome, le cardinal d'Estrées tenait un langage plus aigre. « Le cardinal d'Estrées, écrivait Cibo à Ranuzzi, le 15 janvier, a eu une longue audience du Pape et demande une réponse avant la fin du mois tant sur le Quartier que touchant les Bulles des Évêques, afin que le Roi puisse arrêter ses résolutions, car il était exaspéré, surtout pour Cologne. Il déclara qu'on ne prétendait plus de Quartiers, mais que le Pape devait lui donner une garantie pour l'inviolabilité des ambassadeurs et que, quant aux déclarations des Prélats, Sa Sainteté devait désigner quelqu'un avec qui on pût en discuter les termes. Le Pape aurait répondu qu'il conservait toujours les mêmes dispositions à donner les satisfactions les plus justes, à ne pas chercher de subterfuges, à être prêt aux tempéraments possibles, mais qu'il demandait un peu de temps ». Dans une seconde dépêche du même jour, Cibo continue en ces termes : « Entr'autres choses le Pape aurait dit à d'Estrées dans l'audience qu'il maintiendrait à l'ambassadeur tout ce à quoi il était obligé par le traité de Pise et qui était fixé par le droit des gens. Pour ce qui regarde les Prélats, il eût été mieux d'attendre, mais, puisque Sa Majesté le veut, qu'on envoie le projet des déclarations, et l'on verra. Sa Sainteté regrette beaucoup qu'on dise à Paris qu'Elle veut gagner du temps. » Cibo engage le Nonce à voir l'ambassadeur de Venise, afin qu'il parle au Roi; et il conclut que Sa Sainteté a fait profession de « ne jamais se payer de mots ».

Une très belle dépêche est celle qu'adressait Cibo à Ranuzzi le 7 février 1689 : « Pour terminer les difficultés avec la Cour, lui écrivait-il, il n'y a qu'à supprimer les nouveautés et à donner

leur place à la raison et à la justice. C'est à Paris, d'où sont venues les nouveautés, qu'il appartient de jouer ce rôle. Sa Sainteté n'a fait, pour son compte, que souffrir; la Régale et les Quartiers sont des abus. Votre Eminence peut le dire à l'Ambassadeur de Venise... »

Beaucoup moins belle fut la conduite du cardinal d'Estrées; c'est Cibo qui nous la rapporte dans une autre dépêche du 8 mars à Ranuzzi : Le 28 janvier, d'Estrées avait prié le Pape de mettre par écrit ce qu'il avait dit et d'envoyer un Bref au Roi. Le Bref fut rédigé et envoyé comme d'ordinaire au cardinal; mais celui-ci, au lieu de le faire parvenir à Sa Majesté, le fit circuler en diverses copies et dit ensuite qu'il ne l'avait pas reçu. « Depuis ce moment, conclut Cibo, il ne faut plus se fier à certaines personnes ».

Pourtant, malgré le bon état des négociations, le Roi les rompit brusquement et cessa toutes relations diplomatiques avec la Papauté à la fin d'avril 1689, en rappelant Lavardin de Rome et en retirant la police qui surveillait Ranuzzi à Paris. Le cardinal quitta d'ailleurs la France avec les honneurs dus à son rang.

Avignon et le comtat Venaissin avaient été occupés dès le 18 septembre 1688.

En réalité, il semble bien que désormais, aucune des questions pendantes avec le Saint-Siège ne tint plus beaucoup à cœur à Louis XIV, pas plus celle du Quartier que celle de la nomination des évêques, qu'il ne traînait en longueur qu'afin, peut-être, de continuer à toucher les revenus des sièges vacants; car, au fond, il ne se montrait plus guère attaché à la déclaration de 1682, comprenant que ses conseillers, tant ecclésiastiques que séculiers, l'avaient poussé trop loin, sans aucune nécessité, pour satisfaire leur ambition ou leurs rancunes contre Rome. Si donc il trancha de cette façon brutale des querelles religieuses, ce fut, sans doute, parce qu'il en était fatigué. Des affaires autrement importantes s'imposaient à son activité; la guerre entre la France et l'Europe entière coalisée sous le nom de ligue d'Augsbourg, avait commencé.

Toutes ces violences abrégèrent la vie du Pape. Il tomba malade et mourut le 2 août 1689, après treize ans de pontificat, regrettant que l'hostilité de Louis XIV l'empêchât de jouer encore le rôle de pacificateur. Le Roi envoya alors à Rome le duc de Chaulnes pour assister à l'élection du nouveau pape. Ce fut un Vénitien, le cardinal Ottoboni, qui prit le nom d'Alexandre VIII. Il était déjà au courant des négociations entamées entre Innocent XI et Louis XIV. On trouva rapidement la formule pour la solution des diverses questions. Le gouvernement français rendit au Saint-Siège Avignon et le comtat Venaissin, décida que les évêques nommés, qui avaient souscrit les propositions injurieuses à la Papauté, les rétracteraient et rappela définitivement Lavardin. Les *franchises* furent abolies, mais le Pontife laissa le Roi jouir de la Régale. Tout s'arrangea comme si ce qui s'était passé n'eût été que l'effet d'un différend personnel entre Innocent et Louis. C'est ainsi que le temps mûrit les choses et résout les grandes difficultés. Innocent n'eut que les épines et mourut à la peine ; Alexandre sembla avoir toute la joie et tout l'honneur.

Je ne sais si j'ai atteint complètement le but que je m'étais proposé dans cette étude. Je voulais vous montrer comment le prétendu droit de *franchise*, injuste et outrageant pour l'autorité pontificale qu'il rendait presque illusoire sur la ville de Rome, a, durant des années, joint aux deux autres affaires de la Régale et de la déclaration du Clergé, suspendu, pour ainsi dire, toute la vie religieuse de la France et mis en opposition les deux figures les plus remarquables de la fin du dix-septième siècle.

Lorsque Fénelon écrivait, dans sa célèbre lettre à Louis XIV : « Votre Archevêque et votre Confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la Régale, dans les mauvaises affaires de Rome », il n'a pas dit toute la vérité. A ces deux noms il aurait dû ajouter ceux des personnages qui, à Rome, avaient eu l'honneur de représenter plus ou moins officiellement le Grand Roi. Ils ne s'y sont certes pas comportés en diplomates habiles et consciencieux, car, si le premier devoir d'un diplomate est

d'obéir à son mandant et de défendre ses intérêts, il doit aussi l'informer exactement des conditions et des exigences du milieu où il se trouve, peser, sans passion personnelle, les renseignements qu'il envoie et ne pas donner aux premiers *potins* venus une importance qu'ils n'ont pas. Si le duc et le cardinal d'Estrées, au lieu de chercher partout des *battifuochi*, avaient mieux éclairé leur maître sur le caractère d'Innocent XI, sur sa ténacité dans l'accomplissement de ce qu'il croyait son devoir et son inaccessibilité aux mobiles inférieurs de la politique humaine, peut-être le Roi aurait-il, comme on dit vulgairement, regardé à deux fois avant d'entrer en conflit avec le Pape. La France n'y aurait rien perdu, et l'Eglise non plus.

FERDINANDO DE BOJANI.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

C'est mon peu enviable privilège de terminer par une note de deuil et de tristesse cette soirée consacrée aux généreuses distractions de l'esprit. L'histoire, hélas! s'écrit à nos dépens. L'humanité, curieuse d'émotions qui semblent ne rien lui coûter, fouille avec avidité le passé pour y trouver les éléments d'un plaisir littéraire; mais elle fait les frais du spectacle où elle se délecte, et ce passé, auquel elle demande l'oubli du présent, n'est autre chose que le présent qui meurt entre ses mains.

Déjà la noble figure du comte Tornielli Brusati appartient à l'histoire. Hier cependant il était parmi nous, et nous montrions son nom avec orgueil sur la liste des Vice-Présidents de notre Société. Depuis qu'il habitait Paris, vous l'avez vu régulièrement chaque année siéger à ce bureau et honorer de sa présence nos assemblées générales. Il n'était pas moins assidu aux séances mensuelles de votre conseil d'administration; il prenait à ses travaux une part active, s'intéressait sincèrement à la prospérité et au développement de notre association internationale, dont le but et le génie lui plaisaient, et s'efforçait d'en assurer la perpétuité en contribuant pour son compte à y faire entrer, par un recrutement continu, des éléments de renouvellement et de jeunesse.

Cette sollicitude pour nos œuvres s'explique à la fois par les antécédents de la carrière si bien remplie du comte Tornielli et par une tournure très caractérisée de son esprit. Tout ensemble actif et studieux, il représentait exactement, tel que nous aimons à nous le figurer, le diplomate complet. Apte aussi bien aux travaux du cabinet qu'à la vie de société, à l'observation des

hommes, aux conversations familières qui préparent et facilitent les solutions amiables, durant près d'un demi-siècle il a marqué en traits durables son passage tant dans les postes extérieurs que dans les bureaux.

Il était né en 1836 à Novare, ville longtemps disputée entre le Piémont et les possesseurs de la Lombardie, empreinte de souvenirs douloureux et féconds pour le patriotisme italien. Tornielli, dans sa voie silencieuse, fut un des plus utiles et des plus dévoués ouvriers de la construction de l'Italie nouvelle. Entré dans la carrière diplomatique, il eut occasion d'étudier sur place la plupart des problèmes qui, posés à l'étranger, étaient de nature à intéresser son pays. Il connut le nord et l'orient de l'Europe, mais se trouva plus spécialement appelé par les circonstances à donner son attention aux États groupés sur les rivages méditerranéens, souvent associés, depuis l'antiquité, par une certaine communauté historique, non moins que rapprochés par la géographie. Il représenta successivement l'Italie à Athènes, à Bucharest, à Madrid. Entre temps il avait occupé la place considérable de secrétaire général du ministère des affaires Etrangères à Rome. C'est dans ces dernières fonctions qu'il donna d'abord toute sa mesure et fit connaître sa valeur. On l'y vit propre aux grandes affaires, les embrassant d'un coup d'œil large et calme, circonspect, et cependant résolu, persévérant, doué d'une sagacité et d'une modération d'esprit qui lui permettaient d'apprécier l'intérêt d'autrui et d'en tenir compte, tout en défendant l'intérêt de sa patrie: avec cela, une grande sûreté de commerce. Ce sont essentiellement les qualités diplomatiques. Elles le firent désigner, le moment venu, pour la haute et délicate mission d'ambassadeur d'Italie auprès de l'Angleterre, devenue dans les temps modernes la grande dominatrice de la Méditerranée.

Il s'en acquitta de façon à mériter la sympathie et la confiance de la Cour auprès de laquelle il était accrédité, à tel point que lorsqu'à l'expiration de cette mission il fut question de l'envoyer comme ambassadeur à Paris, on put craindre en France que les liens d'amitié qu'il avait contractés de l'autre côté de la Manche

ne lui laissassent pas une entière liberté d'esprit pour aborder avec le cabinet français les discussions d'affaires.

C'était mal connaître le comte Tornielli, le patriotisme italien auquel il était avant tout fidèle, pour le reste son indépendance de vues et son absence de préventions. J'avais été son collègue à Londres. Interrogé par mon gouvernement, je n'hésitai pas à me porter garant des sentiments qu'il apporterait dans ses rapports avec le cabinet français.

Tous ceux qui m'entendent savent quelle estime il n'a pas tardé à inspirer dans ce pays, et quelle position élevée il a su prendre dans le respect et l'affectueuse déférence de la nation française. Il ne se montra pas moins loyal envers la France qu'il n'avait été envers l'Angleterre; mais il voulait demeurer avant tout Italien, sachant que le meilleur moyen de concilier les intérêts de son pays avec ceux du pays où il résidait serait toujours de s'expliquer franchement sur les uns et sur les autres.

Sa physionomie grave et cependant affable, son air de dignité réfléchie, tempérée de bienveillance et de finesse, sa noble stature qui eût convenu à un Doge de Gênes et aurait pu inspirer le pinceau d'un Van Dyck, étaient populaires à Paris.

Lors de la réunion de la seconde conférence de La Haye, le Gouvernement Italien le choisit pour son représentant dans ce Conseil amphictyonique. Il prit sa tâche très au sérieux et contribua de toute son influence à faire prévaloir parmi les envoyés des nations les principes les plus libéraux. Il était digne en tous points de porter la parole au nom des compatriotes de Beccaria.

Dans les rapports des peuples entre eux, même en temps de guerre, il considérait les lois de l'humanité comme suprêmes, cherchant à bannir de la jurisprudence internationale les violences inutiles et l'arbitraire, comme l'illustre auteur du « Traité des délits et des peines » avait voulu écarter de la répression, même des crimes, les horribles cruautés de l'antique Droit pénal.

J'en ai assez dit, messieurs, pour vous faire comprendre pourquoi le comte Tornielli avait pris si fort à cœur le progrès de

notre Société. Il voyait dans le rapprochement qu'elle s'applique à établir entre les diplomates de toute nationalité un gage des progrès de la civilisation même. Représentant d'un pays que la nature semble avoir destiné à être comme le balancier de l'horloge européenne, voyant en nous d'utiles amis de l'équilibre et de la bonne harmonie générale, il attachait un juste prix à nos efforts pour entretenir des habitudes d'affectueuse collaboration entre les hommes distingués qui, dans des situations très diverses, ont la charge, honorable entre toutes, de préserver la paix des nations et de fortifier parmi elles les liens moraux

---

LA

POLITIQUE DE LA PRUSSE EN ORIENT

(1763-1871)

Ce fut à l'occasion des événements dont la mort d'Auguste III, roi de Pologne, fut le signal en 1763 que la Prusse s'introduisit pour la première fois dans les affaires orientales. Lorsque Stanislas-Auguste Poniatowski eut été élu roi de Pologne grâce à l'appui des troupes russes, que l'on eut vu des confédérations protestataires se lever de toutes parts, livrant ce malheureux pays à l'anarchie; lorsqu'enfin, en 1767, le sultan, déclarant violés le traité du Pruth et les libertés polonaises, eut commencé la guerre contre la Russie, — Frédéric II comprit qu'au milieu de la conflagration générale dont l'est de l'Europe allait être l'objet il pourrait y avoir quelque intérêt pour lui à faire revivre l'alliance qui, pendant la guerre de Sept ans, avait un instant uni la Prusse et la Russie. Les convoitises de cette dernière puissance à l'égard de la Pologne n'étaient un secret pour personne non plus que ses visées sur l'empire ottoman ; le désir de l'Autriche de regagner sur la Vistule le terrain perdu en Silésie était facile à conjecturer. Frédéric II se chargea d'encourager ces appétits divers, demandant seulement pour lui-même de participer aux bénéfices. Marie-Thérèse, il est vrai, se faisait quelque scrupule de dépouiller sans prétexte un voisin inoffensif; elle ne se souciait pas non plus d'aider la Russie à s'avancer de nouveau en Orient. La tsarine, de son côté, ne désespérait point de pouvoir régler seule les deux questions

sans rien donner à personne. Mais Frédéric sut persuader à Joseph II, dans les entrevues de Neisse (1769) et de Neustadt (1770), que le seul moyen de conjurer les dangers que présentait pour l'Allemagne l'extension de la puissance russe en Orient était de s'unir à lui pour la limiter ; il menaça d'autre part Catherine II de l'intervention de l'Autriche suivie bientôt de la France en Orient. Enfin, en 1772, les deux cours de Vienne et de Pétersbourg étaient d'accord et, bien qu'au commencement de cette même année l'Autriche eût signé avec les Turcs un traité d'alliance et de subside, qu'elle eût même touché de ce chef les premiers fonds, le tout soi-disant dans le but de secourir la Pologne, les traités concernant le partage de cet État furent signés à Pétersbourg le 25 juillet : l'Autriche acquérait 2,600,000 habitants, la Russie 1,600,000, la Prusse 600,000. Quant aux Turcs, il était tacitement convenu qu'ils seraient abandonnés au bon plaisir de la tsarine; deux ans après, celle-ci leur imposait le traité de Kainardji qui donnait à la Russie Azof avec le droit de navigation dans la mer Noire pour les navires de commerce, d'importants territoires en Circassie et le droit de protection sur les orthodoxes d'Orient; le même traité établissait l'indépendance de la Crimée, premier pas vers l'incorporation de cette province à l'empire russe.

Ainsi la Prusse débutait en Orient par un coup de maître; non seulement elle procurait à son ennemie de la veille, l'Autriche, une compensation dont elle la gratifiait en quelque sorte comme d'une aumône, non seulement elle devenait la complice de sa puissante voisine moscovite naguère si menaçante, mais encore elle acquérait des avantages plus substantiels : la Prusse polonaise complétait admirablement la Poméranie ; enfin par le rôle qu'elle avait joué dans cette crise après celui qu'elle avait tenu dans les événements dont l'Europe centrale avait été le théâtre, la Prusse faisait voir que désormais aucune entreprise ne s'accomplirait, aussi bien à l'est qu'à l'ouest de l'Europe, sans qu'elle fût appelée à y participer.

De 1774 à 1784, l'empire ottoman fut l'objet de menaces et de

dangers continuels; par deux fois, en 1779 et en 1783, l'orage fut sur le point d'éclater; il put être évité cependant grâce aux bons offices de la France, grâce aussi à des concessions importantes de la part de la Turquie. Quant à Frédéric II, il se tint à l'écart de ces négociations. Son abstention contribua sans doute, en même temps que d'autres circonstances, à déterminer Catherine II et Joseph II à ajourner la réalisation de leurs projets sur l'Orient. Ils ne les abandonnèrent point cependant puisqu'en 1787 il était plus que jamais question à la cour de Pétersbourg de reconstituer l'empire de Byzance, d'expulser les Turcs de l'Europe. L'Angleterre, rapprochée de la Hollande et de la Prusse, et qui se posait, surtout depuis 1780, en antagoniste de la Russie, crut devoir conseiller au sultan de ne pas attendre la déclaration de guerre de la tsarine et de commencer immédiatement les hostilités afin de surprendre la Russie avant l'achèvement de ses préparatifs. Le Divan suivit aussitôt cet avis. En même temps Gustave III prenait les armes dans l'espoir de ressaisir les provinces autrefois cédées par la Suède aux prédécesseurs de Catherine II. Frédéric-Guillaume II qui, depuis 1786, occupait le trône de Prusse, sans prendre une attitude aussi tranchée, se rangea du moins, avec l'Angleterre, parmi les amis du sultan; il n'était pas d'ailleurs plus désintéressé dans cette amitié subite pour la Porte que ne l'avait été Frédéric II en 1772 dans son alliance avec la Russie. Le roi de Prusse supposait que la guerre se prolongerait quelque temps, les avantages restant cependant à la tsarine et à l'empereur; Frédéric-Guillaume pourrait alors, sans doute, intervenir comme médiateur. Il conseillerait la paix aux Turcs, les engageant à des sacrifices nécessaires; ils seraient ainsi amenés par lui à céder à l'Autriche la Moldavie et la Valachie, quelques places en Orient à la Russie; par contre l'empereur rendrait la Galicie à la Pologne qui ne pourrait faire moins pour remercier les Hohenzollern de leur intervention que de les gratifier de Thorn et de Danzig. Si l'on pouvait au surplus décider la tsarine à rendre une partie de la Finlande à la Suède, celle-ci abandonnerait ce qui lui restait

encore de Poméranie. Mais les circonstances déjouèrent ce plan machiavélique : une révolte à Stockholm et les événements qui se préparaient en France amenèrent bientôt la Suède à signer la paix de Véréla (1790). Frédéric-Guillaume conclut alors (30 janvier 1790) un traité avec le sultan : il s'engageait à déclarer la guerre à l'empereur et à faire rendre à la Porte tout ce qu'elle avait perdu y compris la Crimée. En réalité la Prusse n'avait négocié ce traité, qui ne fut jamais ni ratifié ni exécuté, que pour s'assurer la situation de médiatrice. Joseph II répondit au traité turco-prussien par une démonstration en Bohême. Cependant les deux souverains allemands étaient prêts, aux conférences de Reichenbach, à s'entendre sur un projet de partage où ils auraient tous deux trouvé bénéfice. Les ambassadeurs des puissances maritimes — c'était ainsi qu'on nommait alors l'Angleterre et la Hollande — imposèrent le maintien du *statu quo*. Abandonné par ses alliés, Frédéric-Guillaume abandonna à son tour son ministre Herzberg, auteur du système d'abord envisagé. L'Américain Gouverneur-Morris put alors écrire à Washington : « Bien que ce soit la Prusse qui ait dicté le traité de Reichenbach, elle a été complètement mystifiée. » C'est ce dont on se rendit compte lorsque, l'année suivante, on vit Léopold, qui venait de succéder sur le trône impérial à son père Joseph, accepter, nonobstant les engagements pris à Reichenbach, les propositions que lui fit la Turquie et qui comportaient la cession d'Orsowa et du territoire limité par l'Unna. La paix de Sistowa se conclut sur ces bases en 1791. En 1792, la Russie négocia à son tour sa pacification avec les Turcs à Japy. La Prusse ne prit part ni à l'un ni à l'autre de ces traités.

En somme, bien que moins fructueuse en 1787 qu'en 1772, la politique de la Prusse demeurait la même. En 1787, cette puissance s'était essayée à conseiller, à protéger les Turcs ; en 1772, elle avait contribué à les dépouiller. Mais dans ces deux circonstances, elle n'était guidée que par ses intérêts européens, elle n'avait aucune convoitise, aucune ambition en Orient même.

La crise formidable que provoqua dans toute l'Europe la Ré-

volution française ne procura point à l'empire ottoman le repos qui lui eût été pourtant si nécessaire : les inquiétudes de la Porte furent continuelles pendant les vingt-cinq années de guerre occidentale qui suivirent la paix de Jassy. Mais la Prusse ne fut aucunement mêlée aux événements dont l'Orient fut alors le théâtre : de 1792 à 1795 l'attention de cette puissance se divisa entre la guerre française et les derniers partages de la Pologne; en 1795, pour achever ceux-ci, la Prusse se hâta de traiter avec la France et s'efforça dès lors de rester dans la neutralité. Elle n'entra point dans la deuxième coalition, dont la Turquie fit partie, et elle resta étrangère à l'affaire d'Égypte. En 1807, lorsque l'Orient occupa de nouveau les grandes puissances, la Prusse venait d'être écrasée à Iéna et ne pouvait plus que préparer en silence son relèvement. Elle ne fut pour rien dans la guerre russo-turque, ni dans la paix de Bukharest qui la termina en 1812.

*
* *

Le rôle de puissance nationale que la Prusse avait joué en Allemagne en 1813, les intérêts qui, à diverses reprises, depuis 1815, l'avaient rapprochée de la Russie semblaient la prédestiner à se montrer favorable aux Grecs dans leurs tentatives pour s'affranchir du joug ottoman. En effet, lorsque la cause hellénique, une première fois abandonnée par le tsar, eut été reprise en main par lui après les massacres de 1821, le cabinet de Berlin fut celui qui se montra d'abord le mieux disposé à seconder celui de Pétersbourg. Un mémoire d'Ancillon, le secrétaire d'État pour les affaires étrangères et le bras droit par conséquent du comte de Bernstorff, ministre pour ce département, proposait la réunion d'un congrès destiné à autoriser la Russie et l'Autriche à intervenir à main armée en faveur des revendications des Hellènes ; ce mémoire, que l'on avait eu l'imprudence de communiquer à Pétersbourg bien qu'il n'eût aucun caractère officiel et fût seulement l'expression de l'opinion de son auteur, indiquait du moins les idées qui régnaient à

Berlin dans les sphères gouvernementales. Mais la Prusse ne persista pas dans sa première attitude et c'est dans les sentiments d'une partie de la nation française à cette époque qu'il faut chercher la raison de cette volte-face dont on eut bientôt les preuves. En France le parti libéral et le parti ultra-royaliste, qui avaient tous deux inscrit dans leur programme l'intervention en Grèce, ne séparaient pas ce projet de l'espoir plus ou moins vague de porter ensuite les armes françaises sur le Rhin; rien ne pouvait plus efficacement contribuer à détourner la Prusse de la ligne qu'elle avait semblé d'abord vouloir adopter. La Prusse se réfugia sous l'aile conservatrice de l'Autriche : « La Prusse est une préfecture de l'Autriche et M. de Bernstorff le lieutenant du prince de Metternich, » écrit en 1821 le duc de Richelieu en marge d'un mémoire sur la question orientale rédigé par M. de Rayneval [1], « on ne doit donc la compter pour rien. » On n'ignore pas la tournure que prirent les événements : au duc de Richelieu, dont les sentiments russophiles étaient avérés, succéda M. de Villèle qui inclinait plutôt à se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre. Or ces deux puissances étaient opposées à toute idée d'intervention. Ces circonstances, comme aussi l'attitude des Grecs eux-mêmes, amenèrent le tsar à abandonner au moins provisoirement ses projets et à se contenter des satisfactions que lui proposaient les Turcs. En somme, en 1825, rien n'avait été fait pour les Grecs. Quelques réunions diplomatiques avaient seulement été tenues; mais on sait avec quel art consommé Metternich présidait à ces sortes d'entretien : sous prétexte de « l'européaniser », le chancelier d'Autriche, suivi pas à pas dans toutes ses démarches par les ministres prussiens, eut bientôt enterré la question hellénique.

Il ne fallut rien moins que l'arrivée au trône de Russie d'un autre souverain pour donner aux affaires grecques un nouvel élan. Nicolas Ier qui, dès le début de son règne, déclara qu'il

[1] Alors directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères; Richelieu était ministre pour ce département.

« continuerait Alexandre, mais qu'il ne le recommencerait pas », ne rêvait pas de la rénovation de l'empire de Byzance ou de la fondation d'un royaume orthodoxe inféodé à la Russie ; ce qu'il voulait du moins, avec la fermeté qui était le fond de son caractère, c'était pousser, dans la voie et par les moyens dont la Russie s'était servie jusque-là non sans succès, les avantages de cet empire sur celui du sultan, augmenter son territoire et faire prévaloir son autorité à Constantinople ; la libération des Grecs s'ensuivrait d'ailleurs forcément. La Grande-Bretagne, qui, depuis un an déjà, comprenait que l'État grec ne pouvait manquer de se former et qu'il ne fallait point, dans l'intérêt de l'Angleterre, qu'il se formât sans elle, avait opéré sous Canning une évolution très remarquée en faveur des Hellènes ; elle se joignit à la Russie et la France, entraînée par le sentiment populaire, ayant demandé à adhérer à cet accord, les trois puissances convinrent, le 6 juillet 1827, de former entre elles une « triple alliance ». La destruction de la flotte turque à Navarin, avant toute déclaration de guerre, — « incident malencontreux », disait-on en Angleterre, — fut le premier effet du rapprochement des trois puissances; le second fut le départ de Constantinople des ambassadeurs des cours alliées, le 8 décembre.

Sur ces entrefaites, le tsar saisit le premier prétexte pour commencer la guerre contre les Turcs. Après une première campagne indécise, les deux armées russes se trouvèrent, en 1829, l'une à Erzeroum, l'autre aux portes de Constantinople; les Grecs dès lors étaient sauvés. Mais quelles étaient les dispositions des puissances ? La France commençait de marcher d'accord avec la Russie; elle semblait même tendre à se rapprocher d'elle de plus en plus. Elle paraissait également avoir pris à cœur la cause des Grecs et avait d'elle-même demandé à envoyer un corps d'occupation en Morée. L'Angleterre au contraire avait fait un pas en arrière. Wellington, succédant à Canning, avait hésité à coopérer même sur mer avec le tsar; il avait déterminé Ibrahim, le fils du pacha d'Égypte, appelé par le sultan au secours de l'empire, à se retirer du territoire hellé-

nique afin de rendre ainsi la présence de nos troupes sans objet.

Quant à la Prusse, elle avait su, avec autant d'habileté que de prudence, accomplir elle aussi une nouvelle évolution ; par une politique que nous lui verrons renouveler maintes fois en Orient, la Prusse s'était placée à peu près à égale distance des deux camps ; elle se faisait ainsi l'arbitre de l'Europe et se ménageait les moyens d'incliner la balance du côté où elle verrait son intérêt ou sa sauvegarde. Ce furent encore les sentiments des Français, en même temps que les succès des armes russes et la parenté proche qui unissait le tsar à Frédéric-Guillaume III [1], qui déterminèrent celui-ci à offrir sa médiation en faveur de la Russie et des Grecs par surcroît. Louis XVIII était mort en 1824; son frère Charles X n'avait ni sa finesse politique, ni son goût prononcé pour la paix; la situation intérieure de la France s'était de plus en plus tendue et le roi, comme ses ministres, croyait trouver une solution à toutes les difficultés qui les préoccupaient dans une union de plus en plus intime avec Nicolas : étant données les tendances réactionnaires de ce souverain, on ne doutait pas qu'il se prêtât volontiers à tout ce qui pourrait consolider le trône de Charles X et l'on se flattait qu'il récompenserait notre concours absolu en Orient en nous donnant carte blanche pour opérer à notre profit à l'ouest de l'Europe; la conquête de la rive gauche du Rhin donnerait au gouvernement français assez de popularité pour lui permettre d'imposer à la nation le régime arbitraire que semblaient vouloir inaugurer les *Ordonnances*. La Prusse connut, on peut en être certain, l'état d'esprit qui régnait dans l'entourage de Charles X. Ainsi, ou la guerre continuerait, et la Russie, dont les troupes victorieuses n'étaient pas cependant en bien bonne posture, ferait appel à la France et peut-être favoriserait ses ambitions aux dépens de l'équilibre établi par les traités de 1815, ou bien les prétentions russes seraient immédiatement consa-

[1] Le tsar était le gendre du roi de Prusse.

crées, les parties s'étant mises d'accord. La terreur qu'inspirait à la Prusse la première de ces éventualités suffisait à lui faire désirer la réalisation de la seconde. Dans ces conditions n'était-il pas naturel que le cabinet de Berlin mît tout en œuvre afin de la faciliter et cherchât à disposer les choses de telle façon que ce fût grâce à lui que le résultat semblât atteint?

En juin 1829, sur la demande que lui avait faite son gendre, Frédéric-Guillaume III déclara qu'il acceptait le rôle de médiateur. Müffling, puis de Royer, plénipotentiaires prussiens, partirent aussitôt pour Andrinople et ce fut par les soins du dernier que fut rédigé le traité : signée en septembre 1829, la paix d'Andrinople donnait à la Russie plusieurs places nouvelles en Asie, confirmait aux principautés des Balkans les droits précédemment acquis, ouvrait la mer Noire aux navires de commerce de toutes les nations. Enfin le sultan déclarait accéder aux conditions que les puissances avaient décidé de lui imposer lorsqu'elles s'étaient unies par la triple alliance : l'État grec était fondé.

La politique de la Prusse dans l'affaire hellénique avait peut-être manqué de grandeur : elle avait du moins été fort adroite. La Prusse avait évité les dangers que pouvait occasionner pour elle cet incident oriental, et, fort à propos, s'était tour à tour rapprochée de l'Autriche et de la Russie. C'était une rentrée en scène honorable après l'effacement prolongé auquel l'avaient obligée ses malheurs.

Lorsque Louis-Philippe, après avoir un moment cherché, par une entente cordiale avec l'Angleterre, à se protéger contre l'isolement qui le menaçait, eut vu néanmoins se produire entre les deux gouvernements divers froissements pénibles, il projeta de remplacer l'alliance anglaise par l'alliance autrichienne, se promettant d'attirer aussi la Prusse dans ce nouveau système politique. Ce fut dans ces dispositions que la crise égyptienne de 1839 trouva le cabinet de Paris. Une première fois, en 1833,

le pacha d'Égypte, Mehemet-Ali, avait pris les armes contre son suzerain et réclamé l'adjonction de la Syrie à son pachalik d'Égypte. La France avait soutenu Mehemet-Ali dans ses prétentions; aucune autre puissance n'avait encouragé le sultan à la résistance; le tsar lui-même qui, depuis Andrinople, avait adopté vis-à-vis de l'empire ottoman une politique amicale et protectrice, avait conseillé à Mahmoud de céder à son vassal; bref le pacha était resté maître des territoires qu'il avait conquis. Quant à Nicolas, il avait profité de la terreur qu'avait éprouvée le sultan à la nouvelle des défaites de ses armées pour conclure avec la Porte le traité d'Unkiar-Skelessi qui reconnaissait en quelque sorte officiellement le protectorat de fait imposé à la Turquie par la Russie. La Prusse ne s'était pas séparée, dans cette première affaire égyptienne, de son allié le tsar; elle n'avait pas eu cependant à prendre position d'une façon catégorique. En 1839, Mahmoud, qui ne voulait pas mourir sans avoir tiré vengeance de Méhémet-Ali, fit passer l'Euphrate à ses troupes. Aussitôt l'Europe s'émut : ce n'était pas tant la déroute probable de l'armée turque, qui inquiétait les puissances, que l'application éventuelle du traité d'Unkiar-Skelessi que le tsar n'allait pas manquer d'invoquer pour faire franchir les détroits à sa flotte comme il avait fait en 1833.

La Grande-Bretagne proposa aussitôt à la France une action combinée en Orient, mais le gouvernement de Louis-Philippe, tout à l'espoir de l'alliance autrichienne, n'accueillit pas ses ouvertures. Le tsar, qui avait un instant redouté d'avoir contre lui l'Europe entière, chercha alors à s'entendre lui-même avec l'Angleterre. Au cours de ces négociations qui furent longues et difficiles, il nous fut encore possible, à diverses reprises, de nous rapprocher de la Grande-Bretagne; le gouvernement français s'y refusa toujours, comptant sur la force militaire de Méhémet-Ali pour tenir tête au sultan et sur la Prusse et l'Autriche pour faire face au tsar soutenu ou non par l'Angleterre. La France en effet entretenait depuis quelque temps de meilleurs rapports avec la cour de Berlin : le roi Frédéric-Guillaume III avait

notamment coopéré au mariage du duc d'Orléans avec une parente des Hohenzolhern. La cour de Vienne accueillait de même assez volontiers les avances de la monarchie de juillet. C'était pourtant se tromper étrangement que d'escompter l'entier appui des deux cabinets qui, avec celui de Pétersbourg, s'étaient d'abord montrés les plus hostiles au gouvernement de 1830. La Prusse et l'Autriche n'avaient d'ailleurs aucun intérêt direct dans l'affaire égyptienne dès le moment que le tsar renonçait au bénéfice du traité d'Unkiar-Skelessi ; or on pouvait être assuré que, si l'Angleterre s'était entendue avec Nicolas sur la question d'Orient, la condition *sine quâ non* de cette entente avait été l'abandon des privilèges que s'était fait accorder le tsar en 1833.

En ce qui concernait plus spécialement la Prusse, cette puissance avait un motif particulier de se ranger en cette circonstance dans le camp opposé à la France. Les esprits s'étaient échauffés de l'un et l'autre côtés du Rhin ; on chantait là-bas le *Rhin allemand* de Becker, chez nous celui de Musset et, dans les pays germaniques, les partis, les régions qui poussaient contre la France les clameurs les plus violentes étaient précisément ceux qui, dans la rivalité traditionnelle de l'Autriche et de la Prusse, inclinaient à se ranger sous la bannière de celle-ci ; si le conflit eut éclaté alors entre la France et l'Europe, comme on put un instant le craindre, la Prusse aurait essayé de renouveler son attitude de 1813 et sa position en Allemagne en eût sans doute été grandie. Au même moment le vieux roi Frédéric-Guillaume III mourait. Son fils Frédéric-Guillaume IV, qui lui succéda, n'eut jamais de sympathie pour la France ; il hésita moins encore que ne l'aurait fait son prédécesseur à autoriser son ministre à Londres à signer le traité du 15 juillet 1840 par lequel l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse réglaient en dehors de nous, contrairement à nos prétentions et à celles de notre protégé Méhémet-Ali, l'affaire égyptienne. Le traité était signé depuis deux jours que Guizot, notre ambassadeur en Grande-Bretagne, en ignorait l'existence ; on procédait déjà à l'exécution de cet acte, que nos diplomates supputaient encore les

chances qu'avait le traité d'être ou de ne pas être ratifié et continuaient de s'efforcer à ménager un accord direct entre le sultan et Méhémet-Ali. Nous avions été joués et la Prusse, comme l'Autriche, y avait coopéré en même temps que l'Angleterre et la Russie Mais lorsque le cabinet Thiers eut, sous la pression du roi lui-même, limité le *casus belli* à la conservation par le pacha de l'Égypte seule, lorsque le cabinet Soult-Guizot, qui lui succéda, eut donné également des preuves de ses intentions conciliantes, les deux cours germaniques s'empressèrent de s'interposer pour écarter définitivement le risque que l'on courait encore de voir s'ouvrir une lutte à vrai dire inégale, mais dont elles eussent été les premières à supporter le poids. La Prusse ne se montra pas la moins zélée. On connaît la malveillance acrimonieuse avec laquelle Palmerston à Londres, Ponsomby à Constantinople s'efforcèrent de prolonger la crise. M. de Bulow et le prince Esterhazy, les représentants de la Prusse et de l'Autriche près la cour d'Angleterre, firent au contraire preuve de la meilleure volonté. Ce fut grâce à eux que put se conclure enfin, le 13 juillet 1841, le traité des Détroits qui fut, selon l'expression consacrée, la rentrée de la France dans le concert européen. C'était aussi un recul de la Russie qui renonçait à la situation privilégiée qu'elle avait essayée de se créer à Constantinople.

Comme on le voit, la Prusse n'avait pas eu, de 1839 à 1841, une part bien active dans les événements d'Orient; pourtant l'adhésion qu'elle avait donnée aux autres puissances avait permis leur accord contre nous, tandis que sa modération, dans la seconde phase, nous avait aidés à sortir d'une situation qui ne laissait pas d'être embarrassante. Ce rôle de « puissance d'appoint », d'intermédiaire officieux — on dira plus tard d'honnête courtier — auquel les événements prêtent parfois de l'importance s'affirme donc, se précise de plus en plus comme celui de la Prusse en Orient. Mais s'il peut être intéressant de le voir se développer dans les différentes circonstances qui viennent d'être exposées, c'est surtout à l'époque de la guerre de Crimée et

dans la période qui s'étend de cette guerre jusqu'à la fondation de l'empire allemand que l'attitude de la Prusse est digne de fixer l'attention.

*
* *

Lorsque se produisirent les événements qui allaient donner lieu à la guerre de 1854, l'Allemagne n'était pas encore remise de la commotion qu'elle avait ressentie à la suite de la révolution française de 1848. Le roi de Prusse, faute de libéralisme, faute aussi d'une politique nette et décidée, avait laissé échapper l'occasion qui s'était présentée de mettre son État au premier rang en Allemagne. Cette crise, d'où pouvait sortir la grandeur de la Prusse, n'avait abouti pour elle qu'à une double humiliation : à Olmütz, la Prusse s'était inclinée devant l'Autriche soutenue par la Russie ; au traité de Londres, en 1852, elle avait cédé devant le Danemark appuyé par l'Angleterre, la France et la Russie. Par suite, la majorité de l'opinion, dans les pays prussiens, était peu favorable au tsar; le parti libéral surtout lui était opposé; seuls les réactionnaires prenaient leurs inspirations à Pétersbourg en même temps qu'à Vienne. Le roi penchait vers ce dernier parti. Il avait une grande affection pour son beau-frère dont les façons hautaines lui imposaient beaucoup. On le disait d'esprit très romantique : on l'appelait le « roi-poète »; mais il était surtout incohérent, s'il faut en croire le marquis de Moustier, alors notre ministre à Berlin : « Ce qui m'a le plus frappé chez le roi, disait M. de Moustier dans une de ses dépêches, ce n'est pas tant le décousu de sa conversation, le désordre de ses idées et le peu de logique de ses raisonnements, c'est la fausseté des notions qui servent de bases à ses jugements. » Le premier ministre, le baron de Manteuffel, à qui le roi n'abandonnait d'ailleurs nullement la direction des affaires, ce qui ne manquait pas de gêner fort le ministre dans ses mouvements, n'était pas lui-même d'un caractère bien résolu. C'est dans une de ses circulaires que se trouve cette phrase restée

célèbre : « Nous ne voudrions pas prendre un engagement qui nous liât. » Pourtant il était plutôt partisan d'une alliance avec l'Occident; mais il n'osait pas le dire trop haut, même à ses agents, de peur qu'ils ne fussent désavoués et lui-même avec eux. La politique de la Prusse dépendait au surplus de celle de l'Autriche, en ce sens que la rivalité des deux puissances portait le cabinet de Berlin à prendre le contrepied de celui de Vienne. Enfin, pour achever ce chaos, l'attitude versatile des petites cours allemandes, leurs exigences étaient encore des éléments avec lesquels il fallait compter : pour se conserver quelque importance en face de l'Autriche et de la Prusse, elles pratiquaient avec adresse une politique de bascule et faisaient en somme la majorité dans la Diète fédérale.

Dans l'extrême complexité des affaires d'Allemagne, ce n'était pas de Berlin qu'on pouvait le mieux les juger, mais de Francfort. Ce fut dans cette ville que Bismarck fit ses débuts dans la carrière diplomatique, d'abord comme conseiller de légation, ensuite comme ministre de Prusse près la Diète. Bismarck avait d'abord appartenu, comme toute la petite noblesse allemande, au parti des *Junker*, de la *Kreuz-Zeitung*, au parti réactionnaire en un mot; il avait approuvé le roi d'avoir repoussé, en 1848, la « couronne de pavés » que lui offrait le suffrage universel; il avait applaudi à la convention d'Olmutz; il avait commencé par conséquent par être russe et autrichien de tendance. Mais, à mesure qu'il comprit plus complètement la position respective des partis et des puissances, qu'il acquit une vue plus nette de ce qu'est la politique, ses idées se modifièrent et il en vint à se préoccuper uniquement des intérêts de la Prusse. Que celle-ci se joignît aux puissances occidentales, quels avantages pourrait-elle retirer de la guerre, en compensation des sacrifices qu'une telle éventualité lui occasionnerait? On concevait bien que l'Autriche envisageât la possibilité de s'agrandir dans les principautés; le désir qu'elle avait de restreindre la puissance russe en Orient était également justifié. La Prusse au contraire ne pouvait avoir, dans les questions en litige, qu'un intérêt à

défendre, à savoir la liberté de la navigation du Danube ; cet intérêt sauvegardé, elle devait se souvenir surtout qu'elle était une puissance de l'Europe centrale, qu'elle aspirait à en devenir une des grandes puissances et que, dans ses efforts vers ce but, son antagoniste naturelle était l'Autriche. Or, si l'Autriche, à Olmütz, avait pu faire passer la Prusse sous ses fourches, c'était à la Russie qu'elle le devait et ce dernier État avait, à vrai dire, depuis le dix-huitième siècle, tenu constamment la balance dans les affaires d'Allemagne. Puisque la question d'Orient allait vraisemblablement brouiller Vienne et Pétersbourg, ne fallait-il pas que la Prusse en profitât pour prendre, dans la clientèle de la Russie, la place que « l'ingratitude autrichienne » allait y laisser vacante? C'est à quoi tendit la politique de Bismarck — car Bismarck eut dès lors une politique personnelle : il poussa peu à peu sa patrie dans la voie qu'il avait choisie pour elle, utilisant tantôt la sympathie de Frédéric-Guillaume pour Nicolas, tantôt mettant habilement en jeu les sentiments des petits souverains allemands, usant toujours enfin de la faiblesse du premier ministre. Les uns et les autres ne furent d'ailleurs, sous sa main, que les pièces inconscientes d'un échiquier qu'il mania supérieurement.

On sait que l'incident des Lieux-Saints, celui du Monténégro ne furent pas les seules causes de la guerre de Crimée. En réalité Nicolas Ier n'avait jamais pu se résigner à l'échec auquel avait abouti en 1840 la politique que la Russie avait inaugurée en Orient dix ans auparavant. En 1853, le tsar, croyant peu solide le trône sur lequel venait de monter Napoléon III, jugeant impossible une alliance effective de la France et de l'Angleterre, comptant enfin sur la reconnaissance de l'Autriche qu'il venait de sauver, pensa que le moment était venu pour lui d'imposer à la Turquie par la force le protectorat qu'il lui avait fait accepter en 1833 par d'autres moyens. L'ultimatum Menshikoff et celui du comte de Nesselrode au mois de mai 1853 ne tendaient à rien moins qu'à arracher au sultan une véritable abdication de souveraineté; le tsar montra en envahissant les principautés qu'il

était décidé à employer la violence pour faire prévaloir sa volonté. Mais l'attitude de la France et de l'Angleterre fut bientôt pour Nicolas une première déception; allait-il se trouver lui-même dans la situation où il avait mis Louis-Philippe en 1840? Tout dépendait du parti que prendraient les États allemands.

Bien que l'Autriche se montrât moins favorable aux vues du tsar qu'il ne l'avait d'abord espéré, la Porte avait déjà déclaré la guerre à la Russie qu'on ignorait encore quelle position prendraient les cabinets de Berlin et de Vienne. Ces deux gouvernement furent alors l'objet des instances les plus pressantes à la fois de la part de la Russie et de celle des puissances occidentales. Le tsar envoya à Berlin et à Vienne M. de Budberg et le comte Orlof pour solliciter de Frédéric-Guillaume et de François-Joseph leur neutralité bienveillante en échange de l'assurance qu'il s'entendrait avec eux et avec eux seuls sur le rétablissement de l'équilibre en Orient. Le chef du cabinet autrichien, le comte de Buol-Shauestein, demanda alors si le tsar s'engageait à ne pas franchir le Danube; Orlof répondit qu'il ne pouvait prendre au nom de son maître un tel engagement. M. de Buol déclara que, dans ce cas, l'Autriche ne promettait pas sa neutralité et se réservait une entière liberté d'action. Frédéric-Guillaume, de son côté, refusa de s'engager, promettant toutefois de « ne jamais faire la guerre à la Russie »; ses représentants n'en prêtaient pas moins l'oreille aux propositions que lui faisaient les puissances occidentales. Le cabinet des Tuileries offrait à celui de Berlin de lui donner toutes les garanties qu'il réclamait au sujet d'un soulèvement en Pologne, du passage des troupes françaises à travers l'Allemagne et de l'intégrité des possessions de la Prusse et de la Confédération. A Londres, le ministre prussien, M. de Bunsen, avait déjà entamé les négociations et mis en avant un projet de revision de la carte d'Europe d'après lequel la Russie perdait la Finlande et la Crimée, l'Autriche émancipait la Lombardie en échange des principautés danubiennes et la Prusse s'assurait la haute main sur l'Allemagne. Mais, peu après, M. de Bunsen, brusquement désavoué,

était invité à prendre un congé et le général de Grœben était envoyé en Angleterre porteur d'une lettre officielle et d'une lettre particulière pour la reine Victoria : « Bunsen est devenu fou, écrivait Frédéric-Guillaume à la reine; il veut à tout prix me procurer un bon pourboire si je fais la guerre, c'est de la démence... Le temps des diplomates est passé, c'est aux rois maintenant de faire leurs affaires. J'aime John Bull, j'adore la reine, mais je leur préfère la loi de Dieu inscrite dans ma conscience. Je suis décidé à observer une attitude de complète neutralité... Que nous importe le Turc ? Qu'il reste debout ou qu'il tombe, en quoi cela nous regarde-t-il ? Votre Majesté reconnaîtra que le gros bon sens de l'Allemand du nord est dificile à réfuter. » Il était clair que la Prusse ne voulait pas entendre parler d'une alliance avec les puissances occidentales. La reine répondit sur un ton sévère [1] à Frédéric-Guillaume, tandis que la France dissimulait sous des formes courtoises le premier désappointement que lui causait M. de Bismarck.

Mais, si telle était la nouvelle attitude à laquelle s'arrêtait la Prusse vis-à-vis des puissances occidentales, en Allemagne même quel parti le cabinet de Berlin allait-il prendre ? La cour de Vienne était résolue à empêcher par tous les moyens la Russie de gagner du terrain en Orient; elle aurait voulu pourtant ne point tirer l'épée en faveur des puissances occidentales; elle souhaitait surtout d'être garantie par la Prusse : par là, c'était ce dernier gouvernement, naguère encore si dédaigné, qui avait à décider des destinées de l'Europe. L'Autriche supposait que, si elle obtenait de la Prusse le traité de garantie qu'elle souhaitait, elle aurait ainsi le moyen d'entraîner cette puissance

[1] « L'envoyé de V. M. a pris part à la conférence et à toutes ses décisions et quand V. M. me dit que les attributions des souverains commencent lorsque celles de la diplomatie cessent, je me refuse à admettre cette distinction, car ce que fait mon ambassadeur il le fait en mon nom et je me trouve, non seulement liée par l'honneur, mais contrainte par une impérieuse obligation, d'en accepter les conséquences quelles qu'elles soient et de ne pas déserter la ligne de conduite que, d'après mes ordres, il aura suivie. »

avec elle jusqu'au point où elle-même serait amenée à aller. Mais la Prusse faisait un raisonnement analogue. M. de Bismarck en effet, en consentant à traiter avec l'Autriche le 20 avril 1854, stipula tant de conditions, d'obligations de toute sorte que ce traité ne fut qu'une ingénieuse machine à enrayer les velléités belliqueuses de l'Autriche contre la Russie. C'était ce que le ministre de Prusse près la Diète appelait lui-même la « politique du sabot ».

Lorsque la Prusse se fut ainsi liée à l'Autriche de façon à être sûre de pouvoir toujours la paralyser, Bismarck ne crut plus nécessaire de cacher son jeu. La guerre avait éclaté au printemps de 1854 entre la France et l'Angleterre d'une part, la Russie de l'autre; l'Autriche, persévérant dans le rôle qu'elle avait adopté dès le début de la crise, s'efforçait de ménager aux difficultés pendantes une solution diplomatique. Mais la Prusse, au mois d'août, refusa de s'associer aux fameuses notes qui contenaient l'énonciation des « quatre garanties » nécessaires au rétablissement de la paix[1]. Le plan de M. de Buol avait été de mettre, par les notes du 8 août, l'Allemagne en face du fait accompli et de l'entraîner ainsi à une attitude offensive contre la Russie. La Diète et le gouvernement prussien déclarèrent qu'au point de vue allemand ils trouvaient une satisfaction suffisante dans les concessions que proposait l'empereur Nicolas et qu'ils ne combattraient pas pour la défense des « quatre points ». La conséquence de cette attitude de l'Allemagne fut une hésitation de plus en plus marquée de l'Autriche vis-à-vis des puissances occidentales qui, de leur côté, vivement irritées de ces atermoiements, contraignirent François-Joseph à signer le traité du 2 décembre par lequel elles espéraient le mettre sans tarder au pied du mur et le forcer à prendre enfin une décision. L'alliance sarde, conclue en janvier 1855, témoignait d'une façon plus énergique encore du mécontentement de la France et de l'Angle-

[1] Abandon par la Russie du protectorat exercé par elle sur les principautés, revision du traité des Détroits de 1841, indépendance absolue de la Turquie vis-à-vis de la Russie, etc.

terre. Mais la Prusse et la Diète, loin de chercher à atténuer les effets de leur attitude, accentuaient au contraire celle-ci, en janvier 1855, en refusant d'une façon absolue la mobilisation que leur demandait l'Autriche. Peu après, il est vrai, la Diète ordonnait que les contingents fédéraux fussent mis sur le pied de guerre, mais on sut bientôt que c'était dans leurs cantonnements respectifs que cette mesure devait leur être appliquée ; on les vit même, en février, se masser dans la région rhénane; on ne pouvait répondre d'une façon plus dérisoire aux sollicitations de M. de Buol.

Au commencement de l'année 1855, les alliés, malgré quelques succès importants, étaient loin d'apercevoir la fin des hostilités. Ce fut alors que l'on apprit, au mois de mars, la mort du tsar Nicolas Ier ; les façons cassantes de ce souverain, son ambition peu raisonnée avait beaucoup contribué à créer la situation dont la guerre avait été la conséquence. Son fils aîné Alexandre, qui lui succéda, montra de tout autres sentiments. Aussitôt les puissances reprirent à Vienne les conférences tant de fois interrompues. La Prusse aurait désiré y être admise, mais l'Autriche fit de l'adhésion préalable de cette puissance aux notes du 8 août et au traité du 2 décembre la condition de cette admission et comme le cabinet de Berlin ne voulut point prendre un tel parti, il dut se résigner à ne pas être représenté à ces réunions. Les conférences semblèrent d'abord marcher à souhait; l'on s'entendit assez aisément sur la condition future des Principautés et la libre navigation du Danube ; mais on fut arrêté par la question concernant la garantie de l'intégrité de l'empire ottoman. De plus les puissances occidentales, et surtout l'Angleterre, auraient voulu restreindre la force navale de la Russie dans la mer Noire. On écarta successivement les deux systèmes de la « neutralisation » et de la « limitation » par lesquels on avait espéré pouvoir régler ce dernier point; on avait fini par se mettre d'accord sur celui de la « pondération ou du contrepoids ». Mais à la suite de la visite rendue par Napoléon III à la reine Victoria, les deux gouvernements de Londres et de Paris

désavouèrent leurs ambassadeurs. La conférence fut alors, dans les premiers jours du mois de mai, déclarée close et la guerre recommença.

Pourtant cela ne faisait doute pour personne que les hostilités touchaient à leur fin. Aussi tous ceux qui, dans le monde diplomatique, aspiraient à jouer un rôle au moment de la paix s'empressèrent-ils de venir à Paris au printemps de 1855 : l'exposition alors ouverte dans cette ville leur en fournissait d'ailleurs le prétexte. M. de Bismarck ne manqua pas de s'y rendre; il se fit présenter à la reine Victoria : « On m'a présenté M. de Bismarck, lit-on dans le journal de la souveraine, il est Russe, Kreuz-Zeitung ; je lui ai dit que Paris était beau; il m'a répondu : encore plus beau que Pétersbourg. » La réponse — la reine ne le comprit-elle point ? — était significative : ce n'était pas là de la russophilie sans mélange. Bismarck affectait aussi une admiration sans bornes pour l'impératrice Eugénie. Il n'était plus à Paris lorsque l'on connut au mois d'août la prise de Sébastopol; mais le chargé d'affaires de Prusse reçut ordre de porter en toute hâte les félicitations du roi Frédéric-Guillaume à la cour des Tuileries. L'Autriche, toujours en retard, ne présenta les siennes que longtemps après. Cette différence d'attitude entre les deux grandes cours allemandes était de nature à favoriser la marche que Bismarck avait donnée maintenant à la politique de la Prusse : exploitant le mécontentement que la conduite irrésolue du cabinet de Vienne avait inspiré aux deux partis, il prétendait « souffler » à cette puissance la médiation à laquelle celle-ci s'était préparée cependant dès la première heure.

A ce moment, la situation ne laissait pas d'être singulière. Bien que l'Angleterre, jugeant que le but de la guerre n'était pas atteint, désirât la continuation des hostilités, on voyait que l'on pourrait assez aisément la convertir à la paix. La Russie et la France souhaitaient vivement cette dernière solution. La Russie voyait s'épuiser ses ressources en hommes et surtout en argent; l'empereur Alexandre convenait que le

projet de son père de faire de l'empire ottoman une manière de dépendance de son propre empire était irréalisable; les bons procédés dont usaient les Français vis-à-vis des Russes enlevaient du reste tout caractère humiliant aux négociations. La cour des Tuileries n'était pas moins décidée à traiter : ce n'était pas pour la défense d'un intérêt direct que Napoléon avait fait campagne en Crimée, encore moins en vue d'une acquisition de territoire; la guerre de Crimée, a-t-on pu dire, était une guerre de « conquête morale »; en effet ce ne pouvait être que son rang en Europe, la stabilité de son gouvernement en France que l'empereur des Français pensait conquérir sur les bords de la mer Noire. Ces résultats semblaient atteints, à en juger par le brillant entourage que Napoléon voyait auprès de lui en 1855, par la popularité dont il était l'objet.

Mais si les deux cours de Paris et de Pétersbourg souhaitaient secrètement la paix, elles ne voulaient ni l'une ni l'autre entendre parler de médiation; aucune des deux ne pouvait non plus se décider à faire des propositions la première : « Nous sommes condamnés par les événements à rester muets, disait le prince Gortchakof, mais nous ne sommes pas forcés d'être sourds. » Il fallait donc que, sans se donner le titre de médiateur, quelqu'un sût officieusement en tenir le personnage. Les petites cours allemandes y songèrent toutes plus ou moins, notamment la Bavière qui, à d'autres époques, avait déjà cherché à jouer un rôle analogue, et la Saxe qui pensait que le fait de compter parmi ses agents diplomatiques le gendre de Nesselrode l'indiquait suffisamment pour cette mission. Mais Bismarck intrigua si bien à Francfort qu'il détourna la Confédération tout entière de se mêler des négociations. Il fallait se hâter cependant, car l'Autriche était en train de mettre sur pied, de concert avec ses deux alliés, un nouvel ultimatum; étant donné l'état des esprits, il pouvait advenir que ces nouvelles conditions fussent adoptées en dehors de tout intermédiaire. Bismarck décida donc son souverain à une démarche énergique : Frédéric-Guillaume adressa à son neveu Alexandre une lettre instante en même

temps qu'il donnait l'ordre à son envoyé à Pétersbourg de déclarer officiellement à Nesselrode que, si la Russie rejetait les préliminaires de paix formulés par l'Autriche, il se verrait dans l'obligation de quitter cette ville. Ce n'était point sans inquiétude que le roi de Prusse avait pris une telle résolution; il craignait fort de voir le tsar s'en irriter. Aussi apprit-il avec joie, le 15 janvier 1856, que la Russie acceptait sans réserve les conditions de la paix et que les menaces de rompre les relations diplomatiques n'avaient provoqué aucune colère; elles étaient arrivées au contraire à point nommé pour vaincre les dernières hésitations et colorer la capitulation. La Prusse, ainsi qu'on le dit alors, enfonçait une porte largement entrebâillée; elle n'en pouvait pas moins se faire honneur d'avoir donné la paix à l'Europe.

Fier de ce résultat, Frédéric-Guillaume IV comptait bien que ses représentants figureraient au Congrès où l'on allait arrêter définitivement les termes du traité. L'Angleterre, qui n'avait point pardonné à la Prusse la duplicité dont elle avait fait preuve en 1854, l'Autriche, qui comprenait maintenant qu'elle avait été la dupe de la politique de Bismarck, le tsar enfin, qui calculait que le dépit que causerait à son oncle une telle exclusion ne le jetterait que plus sûrement dans ses bras, désiraient écarter les plénipotentiaires prussiens. Ce fut Napoléon III qui ménagea à ces derniers le moyen de prendre part au moins à quelques-unes des réunions. L'empereur rêvait déjà de la politique des nationalités et cherchait à se concilier la Prusse pour l'opposer à l'Autriche au profit de l'Italie; il déclara donc que, puisque le traité des Détroits que l'on allait reviser portait la signature de la Prusse, on ne pouvait procéder à cette revision hors la présence des plénipotentiaires prussiens. L'autorité de l'empereur était alors considérable : les autres puissances s'inclinèrent. Néanmoins les représentants du roi Frédéric-Guillaume durent se contenter d'assister aux séances où l'on traita de la question des Détroits; pour leur adoucir ce qu'un pareil traitement pouvait avoir de pénible, le gouvernement français leur fit communiquer les protocoles du Congrès à mesure qu'on les arrêtait.

On n'ignore pas les conditions à certains égards fort dures que le traité de Paris imposa à la Russie. Tandis qu'elle renonçait aux prétentions qui avaient donné lieu à la guerre, l'empire ottoman était admis, disait l'un des protocoles, « à jouir des avantages du droit des gens et du concert européen » ; les privilèges des provinces balkaniques étaient placés non plus sous la protection exclusive du tsar, mais sous la garantie de toutes les puissances ; la libre navigation du Danube était assurée ; enfin la mer Noire était neutralisée : aucun arsenal ne pourrait exister dorénavant sur le littoral de cette mer où la Porte et la Russie entretiendraient seulement un nombre égal et déterminé de bâtiments légers pour le service des côtes.

Malgré ce que de pareilles stipulations avaient de contraire aux aspirations traditionnelles de la Russie, malgré ce que le dernier article contenait de mortifiant pour elle, cette puissance, en 1856, désirait trop la paix pour ne pas éprouver quelque reconnaissance envers la France qui la lui avait accordée, envers la Prusse qui la lui avait procurée. Exploitant cette gratitude, Bismarck fit dès lors de l'amitié du cabinet de Pétersbourg la base de la politique prussienne. C'est ainsi que celle-ci, dans les nombreux incidents qui se produisirent en Orient pendant les années qui suivirent le traité de Paris, se mit au service de la diplomatie moscovite : en 1857, notamment, lorsque des difficultés s'élevèrent entre le sultan et l'Europe à propos de l'application du traité aux provinces moldo-valaques, quand l'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur de France et le ministre de Sardaigne quittèrent Constantinople pour protester contre le refus du sultan d'annuler les élections frauduleuses qui venaient de se faire dans les principautés, le représentant de la Prusse se joignit à ceux de ces trois cours. Il s'agissait, ainsi qu'on se le rappelle, de consulter les populations de Moldavie et de Valachie sur la question de l'union ou de la séparation administratives de ces provinces ; à Londres et à Vienne on était partisan de la séparation ; à Paris, à Pétersbourg, à Berlin, on se déclara pour la réunion des deux administrations de Jassy et de Bukha-

rest en un seul gouvernement, conformément d'ailleurs aux vœux des populations des deux provinces. L'adhésion de la Prusse contribua à faire triompher ce dernier parti.

Quelques années plus tard, il est vrai, les affaires moldo-valaques manquèrent de troubler les bonnes relations des cabinets russe et prussien. Le 22 février 1866, le colonel Cousa, jusque-là gouverneur des deux principautés, était renversé et, peu après, le prince Charles de Hohenzollern était élu à sa place. La Russie fut loin de voir d'un œil favorable cette révolution : il parut en effet au gouvernement de Pétersbourg que, par cet acte, les principautés manifestaient l'intention de s'émanciper entièrement aussi bien de la protection des puissances que de la suzeraineté de la Porte. Mais ce n'était point au cabinet de Berlin qu'incombait le mérite ou la responsabilité de l'élection du prince Charles. Celui-ci, personnellement, avait su mettre à profit le désir des moldo-valaques de trouver en un prince étranger, appartenant à une maison régnante, un porte-parole autorisé pour représenter devant l'Europe leurs revendications nationales.

D'ailleurs l'union de la Prusse et de la Russie était à ce moment trop solide pour qu'un incident isolé pût la détruire. En 1863, Bismarck, après avoir été, pendant trois années, ambassadeur à Pétersbourg, où il avait déployé toute son habileté pour faire valoir les sentiments russophiles qui avaient toujours été dans son cœur, après avoir représenté également à Paris son souverain pendant quelques mois, était revenu à Berlin pour y diriger le ministère avec le portefeuille des Affaires étrangères. Presque au même moment se produisait l'insurrection polonaise. Tandis que l'Autriche, l'Angleterre, la France et presque toutes les cours européennes ne cachaient pas leurs sympathies pour les révoltés, Bismarck offrit à la Russie, spontanément et presque avec enthousiasme, la convention militaire du 2 février 1863 qui était une véritable alliance contre eux : bien plus, il employa, non sans succès, ses efforts à contenir l'Angleterre et à détacher l'Autriche de la cause polo-

naise. La récompense ne se fit pas longtemps attendre : la question des duchés était toujours pendante ; grâce à la connivence de la Russie elle put être tranchée en 1864 au détriment du Danemark, en 1866 dans le sens des intérêts exclusifs de la Prusse. Ce n'était là cependant que la première manche d'une partie dont le dernier enjeu avait pour cette puissance une bien autre importance.

En 1866, ainsi que M. de Bismarck l'avait tant de fois répété à Paris et à Biarritz, lorsqu'en nous berçant de vaines espérances, il cherchait à s'assurer notre inaction dans l'affaire des duchés, la Prusse avait besoin de l'alliance d'une grande puissance. L'Autriche était anéantie; l'Angleterre pratiquait, depuis quelques années déjà, une politique d'isolement; le choix se limitait donc à la France et à la Russie. Entre ces deux puissances, dit un historien [1], « l'heureux vainqueur de Sadowa avait alors la situation du don Juan de Mozart entre dona Anna et dona Elvire : surprise dans les ténèbres, abusée, dans un moment de malentendu déplorable, la fière et passionnée dona Anna « — c'était la France — » lançait parfois des airs de bravoure et de *vengenza*, plus souvent, hélas ! des regards tout embrasés de la dernière étreinte et qui trahissaient la flamme secrète, qui disaient même très clairement que l'on ne demandait pas mieux que de pardonner, de faire plus, pourvu qu'il y eût réparation, pourvu qu'un mariage s'ensuivît, fût-ce un mariage clandestin. La Russie, c'était la dona Elvire, l'ancienne, la légitime, quelque peu dépitée d'une négligence récente, très gravement lésée dans ses intérêts de famille [2], mais toujours aimante, toujours fascinée et n'attendant qu'une parole pour se jeter dans les bras du volage. Nous ne parlerons que pour mémoire de la Zerline, de l'Italie, accorte et sémillante soubrette, se faufilant partout, éprise elle aussi, la pauvrette, du séducteur

[1] *Deux Chanceliers*, par J. Klaczko, ancien député au Parlement de Vienne.

[2] M. Klaczko fait ici allusion, sans doute, aux petits princes allemands pour la plupart alliés à la famille impériale russe et que la Prusse tendait à dépouiller de plus en plus de leurs attributions souveraines.

irrésistible et traitée souvent bien cavalièrement, heureuse néanmoins d'être pincée à la dérobée et de se dire protégée par un aussi grand seigneur. » Ce ne fut pas à dona Anna que le don Juan prussien accorda l'union tant convoitée. De trop grands intérêts l'inclinaient à pencher d'un autre côté : seule une victoire, une conquête sur les Français permettraient à la Prusse de faire accepter aux princes et aux peuples germaniques l'abandon de leurs souverainetés particulières et, maintenant que la question polonaise avait rendu impossible entre les cabinets de Paris et de Pétersbourg le rapprochement intime qui, après 1856, avait un instant été envisagé, l'alliance de la Russie s'imposait à la Prusse à la fois contre la France encore à vaincre et contre l'Autriche déjà vaincue. Bismarck, par une ironie cruelle qui était bien dans le caractère de cet homme politique, utilisa pour la conclusion de l'accord dont nous allions être victimes la négociation même par laquelle il nous avait amadoués dans l'affaire des duchés. Après nous avoir fait espérer des compensations sur les bords du Rhin, c'était par des pourparlers au sujet de la Belgique qu'il nous tenait en haleine. Au mois d'août 1866, le lendemain même du jour où M. Benedetti, notre représentant à Berlin, avait imprudemment laissé entre les mains du futur chancelier de l'empire allemand le texte du projet belge tel qu'il avait été préparé à Paris, le général de Manteuffel partit pour Pétersbourg. M. Benedetti ne put se faire plus longtemps illusion sur la mystification dont il était l'objet. Il n'eut plus de doute lorsqu'il apprit, à la fin du même mois, que le projet d'entente concernant la Belgique était définitivement rejeté par le gouvernement prussien : « On s'est pourvu ailleurs », écrivit-il tristement à Paris.

On eut des preuves plus certaines de l'accord qui venait de s'établir entre la Prusse et la Russie lorsqu'éclatèrent les événements de Crète : en septembre 1866, cette île proclama solennellement son indépendance et son annexion à la Grèce. La France et même l'Autriche auraient été assez disposées à donner à l'affaire crétoise une solution conforme aux désirs du tsar qui

s'accordaient avec ceux des populations de l'île ; ces puissances auraient sans doute, à l'occasion du mariage du nouveau roi des Hellènes avec la grande-duchesse Olga, consenti à l'annexion pure et simple de la Crète à la Grèce ; elles auraient peut-être même accordé à Alexandre l'abrogation de certains articles du traité de Paris, mais elles demandaient en échange un *quid pro quo :* une entente touchant les affaires occidentales. Le premier point, non le seul, de cet accord eût été la rétrocession au Danemark des districts nord du Sleswig. On vit alors le chancelier Gortchakow se dérober à la conversation, répondre en termes courtois, mais évasifs. Il s'était, lui aussi, pourvu ailleurs et ne pouvait prendre de tels engagements. En face de cette attitude de la Russie, Napoléon III et François-Joseph, après s'être concertés dans les entrevues de Salzbourg, en août 1867, se joignirent à l'Angleterre pour maintenir fermement les droits du sultan et le *statu quo* en Orient. La note collective du 20 octobre 1867, malgré qu'elle renfermât un blâme sévère pour la Turquie, n'en constituait pas moins l'abandon de la cause crétoise par l'Europe.

Quoi qu'il en soit de cet incident, il avait montré clairement que la Prusse et la Russie avaient lié partie : il était naturel de supposer que la Prusse, en échange du blanc-seing de la Russie concernant les affaires d'Occident, avait promis au tsar de fermer les yeux sur celles du Levant. C'était l'époque où Bismarck affectait de dire aux diplomates étrangers : « Je ne lis jamais la correspondance de Constantinople. » Celle-ci était intéressante pourtant : le tsar Alexandre, séduit à son tour, comme presque tous ses prédécesseurs, par le rêve grandiose d'une transformation complète du monde oriental sous l'hégémonie de la Russie, préparait non seulement l'annulation des articles les plus sévères du traité de Paris, mais encore une grande levée de boucliers dans le Levant au nom du panslavisme et du panhellénisme, une politique orientale des nationalités en un mot, destinée à faire pendant à celle qu'avait inaugurée quelques années auparavant un autre empereur dans l'Europe

centrale. Le congrès ethnologique de Moscou en 1867, les appels adressés à cette occasion aux Slaves d'Autriche et de Turquie, enfin les incidents qui se produisirent sans interruption pour ainsi dire en Serbie, au Monténégro, en Roumanie, en Grèce, furent les manifestations extérieures des menées secrètes des agents russes en Orient.

Ce furent les relations de la Grèce et de la Turquie, de nouveau brouillées à propos des affaires crétoises, qui provoquèrent les plus sérieuses difficultés. Le gouvernement ottoman ayant consenti à apporter quelques modifications plus ou moins illusoires à la législation qui régissait les Crétois, l'apaisement avait un instant semblé se faire. Mais peu après l'insurrection avait recommencé de plus belle. Comme on pense, c'était des Hellènes que venaient en réalité les secours qui permettaient à la Crète de continuer à braver les forces du sultan. Les cours de Paris, de Londres et surtout celle de Vienne s'en émurent et conseillèrent bientôt à la Porte de rompre avec la Grèce : conformément à ces avis, le 11 décembre 1868, un ultimatum fut adressé de Constantinople au gouvernement grec, ne lui laissant d'autre alternative que de « renoncer à des agissements contraires au droit des gens » ou d'accepter immédiatement la guerre. La Russie put croire un instant que de cette circonstance allait naître pour elle l'occasion tant de fois souhaitée par les souverains moscovites de bouleverser l'Orient. Mais la Prusse intervint en pacificatrice. Elle invoqua le traité de Paris qui décidait que, dans le cas où des difficultés se produiraient touchant les affaires du Levant, les grandes puissances se réuniraient en conférence. La Russie ne put refuser d'adhérer à cette combinaison. Les réunions eurent lieu à Paris au commencement de l'année 1869. Après de courtes délibérations, l'on arrêta le texte d'une déclaration à adresser à la Grèce : il était enjoint à celle-ci de ne plus laisser recruter sur son territoire des bandes armées en vue d'une agression contre la Turquie et de ne pas laisser davantage équiper dans ses ports des bâtiments pour une telle destination. La Grèce se soumit et la fin de l'insurrection s'ensuivit.

Le tsar regretta sans doute de n'avoir pu mieux utiliser la révolte crétoise dans l'intérêt de ses projets ; mais Bismarck, se félicitant au contraire d'avoir évité des complications qui eussent pu troubler ses propres plans, s'occupa avec d'autant plus d'activité de préparer la réalisation de ceux-ci. L'affaire de Crète, lorsqu'on la rapproche des faits qui la suivirent et de ceux qui l'avaient précédée, permet de juger combien fut adroite la politique du cabinet prussien. Bismarck souhaitait aussi peu que qui que ce fût l'accomplissement des rêves ambitieux du tsar ; momentanément cependant, pour ménager à la Prusse la complicité de la Russie, il abandonnait aux autres gouvernements le soin de surveiller cette dernière puissance. Une seule fois — dans la circonstance que nous venons de relater — il crut devoir s'interposer lui-même tant il lui parut qu'il y avait urgence. Dès lors tout son art s'appliqua à tirer de l'alliance dont Manteuffel avait jeté les bases en 1866 tout le profit qu'elle pouvait comporter pour la Prusse et cela avant qu'Alexandre II fût en mesure de faire valoir en Orient les ambitions qui l'avaient déterminé à s'unir aux Hohenzollern : « La Russie est une carte dans son jeu en vue des éventualités qui peuvent se produire sur le Rhin, » écrit, le 27 janvier 1870, M. Benedetti, « et il tient essentiellement à ne pas intervertir les rôles, à ne pas devenir lui-même une carte dans le jeu du cabinet de Pétersbourg. » C'est dans l'état de l'Orient à cette époque et dans les dispositions de la Russie qu'il faut chercher l'explication de l'empressement avec lequel Bismarck se hâta de rendre irréparable la rupture qui se produisit entre la France et la Prusse à propos de la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne.

Le 17 juillet 1870, le gouvernement français, allant au-devant des désirs de Bismarck, déclarait lui-même la guerre. Le tsar s'acquitta aussitôt de ses engagements, fit sa déclaration de neutralité, interdit à l'Autriche de prendre part à la lutte, pesa enfin sur le gouvernement de Copenhague qui songeait à s'unir à nous dans l'espoir qu'un débarquement des troupes françaises sur les côtes du Jutland pourrait rendre les duchés à la monarchie

danoise. Alexandre II pensa aussi à profiter pour ses propres projets de la conflagration qui venait d'éclater. Mais rien n'était prêt. Les troupes moscovites n'étaient encore qu'incomplètement armées ; l'action morale que s'efforçaient d'exercer sur les populations des Balkans les agents russes n'était qu'à son début. Sur le Rhin, au contraire, les événements se précipitaient : à Sedan, le 1er septembre, l'armée française capitulait, l'empereur était fait prisonnier : trois jours après le gouvernement impérial était renversé. Dans ces conditions le tsar estima que le triomphe de la Prusse serait achevé avant qu'il eût pu lui-même commencer d'agir. Ce fut alors que, renonçant au projet grandiose qui avait cependant été le point de départ de l'accord russo-prussien, Alexandre se borna à réclamer quelques modifications au texte du traité de Paris et notamment l'annulation de l'article concernant la neutralisation de la mer Noire.

Le 29 octobre 1870, le prince Gortchakof lançait sa fameuse circulaire : « Sa Majesté, y était-il dit, ne saurait plus longtemps se considérer comme liée aux obligations du traité de Paris en tant qu'elles restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire. » Comme on le voit, le tsar détruisait de sa propre et seule autorité les engagements qu'il avait pris devant l'Europe. L'Angleterre s'en émut vivement. Bien que le cabinet Gladstone fût entièrement pacifique, on put croire un instant que la Grande-Bretagne allait entrer en lice ; lord Granville, dans une circulaire très ferme, déclara que « le procédé de la Russie anéantissait tous les traités ». Un agent spécial fut envoyé de Londres auprès de Bismarck pour protester contre la circulaire Gortchakof. L'agent anglais ayant proposé une conférence, Bismarck ne put que se rallier à cette idée. Il convia même aussitôt officiellement aux délibérations qui allaient s'ouvrir l'Autriche, l'Italie, la Russie et la Turquie, laissant à l'Angleterre le soin d'inviter la France (27-28 novembre). Ce pouvait être pour nous une suprême ressource que cette grande réunion internationale, une occasion inespérée d'introduire notre cause devant l'Europe. Si le cabinet britannique nous avait, au début des hosti-

lités, témoigné peu de bienveillance, c'était avant tout parce que Bismarck, au moyen du projet belge de 1866, l'avait effrayé en lui montrant déjà les Français à Anvers; maintenant tout espoir de conquête nous était interdit et la Grande-Bretagne ne pouvait voir sans déplaisir s'accroître la force et le prestige d'un État qui s'était récemment établi dans une situation imposante sur les bords de la mer du Nord et dont la connivence allait permettre à la Russie d'annuler le traité de 1856. Si le cabinet de Saint-James nous était devenu favorable, celui de Vienne l'avait toujours été : la menace que le tsar avait adressée à l'Autriche de l'attaquer de toutes ses forces si seulement elle mobilisait un corps d'armée en Bohême l'avait empêchée de prendre parti, mais elle était certainement prête à engager une action diplomatique à notre profit, au détriment de la Prusse et de la Russie. Il n'était pas jusqu'à l'Italie, à laquelle le gouvernement de la Défense nationale venait de permettre de se saisir de Rome, qui, impuissante à prendre les armes pour nous secourir, n'eût volontiers appuyé notre cause devant un Congrès.

Mais en France l'attention était absorbée par des préoccupations d'ordre plus immédiat. Gambetta était d'avis que le gouvernement de Paris devait envoyer à Londres un représentant afin que l'admission de ce personnage constituât une reconnaissance de la République, mais Jules Favre, désigné pour cette mission, perdit du temps à tergiverser, posa des conditions; bref, il se laissa enfermer dans Paris assiégé tandis que la conférence, convoquée pour le 3 janvier 1871, s'ajournait à diverses reprises pour laisser au représentant français le temps d'arriver. Elle s'ouvrit enfin le 17 janvier : après avoir seulement posé ce principe qu'un traité conclu entre plusieurs puissances ne peut être déchiré par l'une d'elles sans l'assentiment des autres, elle s'ajourna de nouveau à huitaine. Le 24 janvier, Jules Favre était encore à Paris, en train de négocier la reddition de cette place. Le 9 février, la Russie fit admettre par la conférence les modifications qu'elle désirait voir apporter au traité qui avait terminé la guerre de Crimée. L'Angleterre, ne

pouvant résister seule à la Russie, obtint du moins que la signature du protocole final fût retardée jusqu'au 13 mars afin que la France figurât à cette formalité. Le 17 février, M. Thiers avait été élu chef du pouvoir exécutif; il nomma aussitôt le duc Albert de Broglie ambassadeur en Angleterre, mais lui donna comme instruction de se borner à signer sur les pièces déjà établies par la conférence. M. Thiers désirait assumer à lui seul la charge de la négociation de la paix. La note très digne par laquelle notre nouveau représentant marqua son arrivée à Londres ne visa donc nullement à présenter nos revendications; d'ailleurs, il eût sans doute été trop tard. Le 13 mars le traité de Londres était enfin signé. La limitation des forces russes et turques dans la mer Noire etait abolie. Le principe de la fermeture des détroits aux navires de guerre était maintenu. La Porte acquérait, il est vrai, le droit d'ouvrir les Dardanelles et le Bosphore aux vaisseaux de guerre des États autres que la Russie, au cas où elle le jugerait nécessaire. Moins de deux mois après, le 10 mai, le traité de Francfort donnait à la Prusse l'Alsace et la Lorraine; le 18 janvier précédent, à Versailles, le roi Guillaume avait été proclamé empereur d'Allemagne.

Telle fut, dans ses grandes lignes, l'histoire de la politique prussienne dans le Levant avant la reconstitution de l'empire allemand. Comme on le voit, grâce à la clairvoyance, à la souplesse de sa diplomatie, la Prusse, sans jamais risquer dans les affaires orientales les os d'un seul de ses grenadiers, avait recueilli maint avantage de ses diverses interventions dans ces affaires. Mais quels qu'aient été les mobiles qui, pendant les diverses périodes passées en revue, dictèrent la conduite de cette puissance en Orient, on peut dire que la politique orientale de la Prusse n'eut jamais en elle-même son propre objectif. Elle fut une matière d'échange, un moyen de pression ou de séduction que les diplomates prussiens utilisèrent au mieux des intérêts européens de leur patrie. Depuis que les Hohenzollern ont joint à leur couronne héréditaire le sceptre impérial, ils ont, mettant à profit les traces que leurs prédécesseurs avaient lais-

sées dans le Levant, cherché à prendre pied plus sérieusement et pour leur propre compte cette fois à Constantinople. Lorsqu'une nouvelle période écoulée aura donné un peu de recul à l'histoire, il sera intéressant de rapprocher la *Weltpolitik* de Guillaume II — dont fait partie l'attitude adoptée par lui en Orient — de la politique européenne et orientale plus bornée, plus prudente, mais fructueuse et avisée, que Frédéric II avait inaugurée au dix-huitième siècle et que Bismarck, au dix-neuvième, renouvela si habilement.

F. Clément-Simon.

LA CHUTE

DU

SÉNAT NAPOLÉONIEN

EN ITALIE

La conduite du Sénat de Paris, que Napoléon avait façonné à sa guise, le remplissant de jacobins nantis, se révéla à l'heure de la crise telle qu'on pouvait l'attendre d'une assemblée formée et maîtrisée par des moyens pareils. Comme de raison les écrivains bonapartistes montrèrent du doigt ces créatures de l'Empereur qui l'abandonnaient lâchement dans la défaite ; et les royalistes, dès la première moitié d'avril, harcelèrent dans leurs brochures le premier corps de l'Etat qui tout à l'heure leur avait été si utile et qui s'était montré assez maladroit pour se perdre dans l'opinion par des exigences trop personnelles. Le geste très vulgaire par lequel le Sénat avait exprimé, mais seulement après les désastres de la guerre et l'arrivée des étrangers à Paris, sa lassitude du despotisme impérial ne laissa guère voir ce qu'il y avait à peu près d'inévitable dans le fond, sinon dans la forme, de l'acte de déchéance. La justification du prince de Bénévent et des sénateurs qui lui obéirent dans ce coup d'état du 31 mars était leur souci légitime de faire survivre à Napoléon un gouvernement national qui pût en imposer aux envahisseurs et aussi aux émigrés qui revenaient avec le comte d'Artois. Au demeurant, on ne saurait prétendre de factions aussi ardentes que l'étaient les partis en 1814 une appréciation calme et objective.

Le même problème se posait de l'autre côté des Alpes, et à Milan les esprits n'étaient pas moins inquiets et tendus que dans Paris cerné pendant la dernière campagne de France. Si la gloire nationale et les conquêtes de la Révolution étaient menacées par la ruine de l'empire français, les sujets du royaume d'Italie, voyant très ébranlé le trône de Napoléon, pouvaient craindre aussi pour la part que le grand conquérant avait bien voulu faire aux aspirations des patriotes vers l'indépendance de la péninsule. Pour le moment, de semblables préoccupations ne se faisaient jour que chez quelques esprits d'élite. La grande majorité avait cessé de faire des vœux pour la durée du régime depuis qu'elle n'avait vu revenir que près d'un millier seulement des 30,000 hommes partis pour la Russie au printemps de 1812. L'année suivante arracha à l'Italie un autre terrible tribut de sang : 25,000 au moins de ses soldats périrent dans les batailles de 1813 en Allemagne; mais dès le mois d'octobre les troupes étaient réduites à la défense du sol natal. L'empereur avait compris le parti qu'il pouvait tirer des circonstances pour transformer la campagne de 1814 en une sorte de lutte nationale. Il donna l'ordre que les vétérans d'Allemagne et de Catalogne qui appartenaient au royaume d'Italie y fussent dirigés. En fait, malgré la double défection de Murat et du roi de Bavière qui rendait la position presque intenable, le prince Eugène sut se maintenir sur le Mincio jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Les troupes avaient entendu l'appel de leur chef et y avaient répondu par une résistance des plus vaillantes. Lorsque les événements de Paris conseillèrent au vice-roi la signature d'un armistice avec le maréchal autrichien de Bellegarde, les troupes de celui-ci n'étaient guère sensiblement plus avancées que six mois auparavant.

Mais la situation à l'intérieur du pays, en deçà de la ligne de défense, devenait chaque jour plus obscure et plus périlleuse. Presque tous les peuples qui habitaient le royaume étaient accoutumés, depuis des siècles, à de larges libertés locales, Bologne et la Lombardie plus que toutes les autres contrées; or, dans le

fait, sinon dans les lois, le despotisme devenait chaque jour plus écrasant. Stendhal, qui connaissait à merveille l'Italie de ce temps, a pourtant exagéré en célébrant la résistance du corps législatif de Milan qui « refusa à Bonaparte, dans tout l'éclat de sa puissance, une loi essentielle (l'enregistrement [1]). » Le fait est que, depuis lors, le corps législatif ne fut jamais convoqué. A sa place, le Sénat, que Napoléon avait organisé de 1807 à 1809, étendant à plusieurs reprises ses attributions, lui donnant toutefois le caractère de corps consultatif, prit une importance grandissante comme premier corps de l'état. On soumettait au Sénat les budgets et les traités conclus avec les puissances étrangères en grand apparat, mais sans débats réels et libres. Les sénateurs de Milan rivalisaient avec ceux de Paris pour flatter le monarque dans des adresses mensongères. Au lendemain des désastres de Russie, le 22 février 1813, le Sénat prodiguait à Napoléon les louanges les plus excessives qui étaient trop en contraste avec les sentiments de la population : « Dans votre merveilleuse carrière, vous êtes toujours apparu grand aux yeux étonnés des mortels, mais dans ces derniers temps, au milieu des désastres inattendus que la rigueur de climats détestés par le soleil a fait endurer à votre armée formidable et toujours victorieuse, vous avez montré la magnanimité de votre âme dans toute sa splendeur, vous vous êtes surpassé [2]. » La situation empirant chaque jour, le Sénat se prodigua, et non seulement en phrases. Des sénateurs en mission se répandirent dans les départements pour activer le recrutement. Mais leur servilité froissait les sentiments des hautes classes qui supportaient toujours moins volontiers le joug et s'indignaient de voir que, dans sa réponse à la proclamation du vice-roi, au lendemain de la trahison de Murat (février 1814), le Sénat pouvait encore parler de « la splendeur de l'astre napoléonien [3] ». L'opposition des salons, qui relevait la tête à mesure que les victoires des alliés

[1] Dr Stendhal, *Rome, Naples et Florence*, Paris, Lévy, 1888, p. 410.
[2] Voir l'adresse dans le *Giornale italiano*
[3] F. Coraccini (pseudonyme de Charles Lafolie), *Storia dell' Amministra-*

en Italie et en France diminuaient la crainte de l'empereur et de son gouvernement, avait toutefois grand tort en poursuivant une campagne aussi acharnée contre le premier corps de l'état. On peut comprendre à la rigueur que des patriciennes élevées dans le regret de l'ancien régime, telles que les sœurs Serbelloni, ou encore le groupe de mécontents et de financiers peu scrupuleux qui se réunissait autour de Mme Traversi et de Mme Gabrini, aient pu organiser légèrement la petite guerre des médisances et des calomnies contre les sénateurs [1]. Mais l'on a peine à reconnaître dans les rangs des partisans convaincus de la révolution à tout prix, le comte Frédéric Confalonieri, que le duc Victor de Broglie pouvait définir, à bon droit, deux années seulement après cette crise et avant son attitude héroïque dans les procès de 1821, « l'espoir et l'ornement du parti libéral italien [2] ». Plus tard encore, dans l'hiver de 1815, lorsque les effets de la chute du royaume d'Italie se furent montrés dans toute leur ampleur et lorsque le mouvement initié au mois d'avril de l'année précédente, parvenu au terme de la courbe, eut abouti à la domination autrichienne, M. de Confalonieri maintenait vis-à-vis du Sénat les appréciations sévères qui lui avaient dicté sa conduite au plus fort de l'action [3]. Le comte Confalonieri se faisait fort de la constitution du royaume, à vrai dire souvent remaniée par des statuts qui conservaient au Sénat un caractère

zione del Regno d'Italia durante il dominio francese, Lugano, Veladini, 1823, p. 239.

[1] D'après l'auteur anonyme du pamphlet : *le lamentazioni ossiano le notti del generale Pino, con note interessanti la rivoluzione di Milano del 30 Aprile 1814*, les sœurs Serbelloni, mariées Trivulzio, De Capitani di Sondrio e Scalve, et Crivelli auraient nourri l'atroce dessein de faire poignarder un certain nombre de sénateurs au théâtre de la Scala. L'exagération visible qui caractérise toute la brochure, au demeurant riche en renseignements précieux, permet de réduire cet épisode tragique à des proportions plus modestes et plus vraisemblables. Reste l'indication de ces dames comme point de ralliement des partisans de l'Autriche et il ne semble pas qu'on puisse la révoquer en doute.

[2] *Souvenirs* du feu DUC DE BROGLIE, Paris, Lévy, 1886, I, p. 353.

[3] On peut lire les accusations portées contre le Sénat par M. de Confalonieri dans sa *Lettre à un ami* (le comte Antoine Durini, podestat de Milan), imprimée en mars 1815.

de corps consultatif, et surtout de l'attitude constamment passive que ce corps avait gardée en face des débordements du pouvoir royal. Il méconnaissait ainsi l'autorité qui venait au Sénat de la valeur personnelle et de la situation sociale de la plupart de ses membres ; il oubliait qu'en fait le Sénat était la seule institution indépendante dans une mesure plus ou moins grande du pouvoir exécutif qui subsistât, ce qui la rendait très propre à se faire vis-à-vis de l'Europe le porte-parole des vœux de la nation. Le Sénat italien, en cela assez différent de son aîné de France, avait dans son sein un nombre beaucoup plus restreint d'anciens tenants des partis révolutionnaires, de jacobins nantis. Les rouges italiens, que l'on appelait plutôt les hommes du *triennio* (les trois années de la République cisalpine), ne pouvaient faire revivre les sentiments de répugnance insurmontable qu'inspiraient légitimement les anciens terroristes français. La révolution en Italie n'avait pas été accompagnée par des persécutions sanglantes sinon dans le début ; les jacobins avaient plutôt pressuré et volé que singé Marat et Robespierre. Or, Napoléon en établissant la République italienne avait laissé à Melzi la main à peu près libre pour signifier leur congé aux concussionnaires. Le plus célèbre de ces anciens gouvernants, Sommariva, fut envoyé en France dans la vallée de Montmorency jouir paisiblement, à la façon de Barras, de ses richesses fabuleuses [1]. Sur cinquante sénateurs, moins de dix avaient appartenu à l'état-major gouvernemental de la Cisalpine, à peine deux ou trois, tels que Moscati et Bologna, avaient pris place parmi les exaltés ; Napoléon les avait fait comtes comme les autres, les avait richement dotés ; ils ne lui faisaient aucune opposition depuis longtemps. Dandolo seul, parmi les sénateurs sortis du sein du parti républicain, avait conservé toute son indépendance et allait en donner la preuve en se plaçant à côté de collègues

[1] Une esquisse biographique sur Sommariva que le baron Custodi laissa dans ses papiers, aujourd'hui à la bibliothèque nationale de Paris, a été récemment publiée dans le *Bulletin Italien* (n° 4 de 1907) par les soins de M. L. Auvray, *Inventaire de la collection Custodi*.

d'origine bien différente de la sienne dans la lutte qui s'annonçait. A Milan comme à Paris le Sénat, par sa composition même et par les tendances de la plupart de ses membres, était prêt à recevoir, à l'approche de la crise, l'impulsion du plus éminent collaborateur de Napoléon tombé dans une sorte de disgrâce. Le rôle du prince de Bénévent à Paris échut ici au duc de Lodi. Les circonstances se reproduisaient dans des formes à tel point analogues que le danger en devenait très grand d'arriver à une assimilation fausse et, pour tout dire, injuste. Plusieurs officiers de l'armée française qui avaient servi sous les drapeaux du prince Eugène n'ont pas craint d'attribuer au chancelier du royaume d'Italie cette attitude qui fit de Talleyrand le principal artisan de la chute d'un empire dont il était l'un des dignitaires. Le général de Vaudoncourt, dans son *Histoire politique et militaire du prince Eugène Napoléon* [1], a raconté les événements de 1814 de façon à faire paraître le duc de Lodi comme le plus sournois des ennemis du gouvernement. M. du Casse a eu le tort de reproduire de confiance les affirmations très légèrement avancées par M. de Vaudoncourt, et de leur faire une place dans le dixième volume de son grand ouvrage sur le prince Eugène [2]. Ces racontars sont exactement le contraire de la vérité. Aucun des contemporains de Melzi, même pris dans les rangs de ses ennemis les plus acharnés, ne crut possible de répandre en Italie des bruits de cette nature, car ils auraient été démentis par le témoignage de tous ceux qui connaissaient le chancelier.

Ce même Custodi, qui a fixé dans ses fragments de mémoires des souvenirs et des jugements fort malveillants pour Melzi, ne soulève aucun doute sur sa loyauté envers Napoléon et le vice-roi [3]. L'ancien secrétaire général du ministère des finances reproche au duc de Lodi la cupidité, l'amour du faste, et surtout une protec-

[1] Paris, Mongie, 1828.

[2] A. du Casse, *Mémoires et correspondance politique et militaire du Prince Eugène*, Paris, Lévy, 1860, t. X, p. 169 et suivantes.

[3] L. Auvray, *Inventaire*, cité, p. 353 et suivantes.

tion accordée à des gens indignes ; mais il reconnaît en lui un mérite qui efface à nos yeux les ombres du tableau vraies ou fausses : un amour sincère du bonheur de sa patrie. Depuis l'organisation du royaume, Melzi était certainement tenu un peu à l'écart par le personnel gouvernemental des exécuteurs presque automatiques des volontés souveraines, tels que Prina et Vaccari ; mais il les dominait aisément même de sa retraite de Bellagio, grâce à la puissance d'une personnalité qui alliait à « l'esprit des Italiens la dignité du caractère espagnol[1] ». Tout au contraire de ce qui arriva au prince de Bénévent, les liens de Melzi avec le gouvernement se resserrèrent dès que le danger pour le royaume devint pressant, à partir de la fin de 1813. Tandis que le vice-roi se tenait à la frontière du royaume et reculait peu à peu de l'Isonzo au Mincio sous la pression de l'armée autrichienne, le chancelier installé à Milan reprenait les rênes du gouvernement. Sa correspondance avec le prince Eugène nous montre le vieux duc se multipliant, malgré les conditions de plus en plus déplorables de sa santé, pour maintenir l'ordre et le calme dans le royaume et en tirer le plus de ressources possibles pour la défense du territoire[2]. En attendant, le dénouement de deux années de guerre continuelle et de tout un fouillis de négociations, qui accompagnèrent avec leur développement la suite des opérations militaires, ne pouvait plus tarder. En dépit d'une résistance admirable Napoléon voyait lui échapper définitivement la victoire et il était à la veille de perdre sa capitale remplie de mécontents, et sur laquelle le tsar se dirigeait à la fin de mars avec plus de 100,000 hommes aguerris. Le duc de Lodi, qui alliait à un patriotisme ardent les dons d'un jugement sûr et profond, d'une rapidité féconde dans la délibération, voyait

[1] Lettre de Mme de Staël à Acerbi en apprenant la mort de Melzi, de Pise le 24 février 1816.

[2] Cette précieuse correspondance conservée dans les archives particulières des Melzi d'Eril a été publiée par le quatrième duc de Lodi, Don Giovanni, dans le deuxième volume de son œuvre, capitale pour l'histoire de toute cette période : *Francesco Melzi d'Eril, duca di Lodi, Memorie documenti*, Milano, Brigola, 1865.

venir les événements et s'y préparait avec courage. Le 11 avril 1814 il écrivait au prince Eugène : « Il serait honteux et impardonnable de nous abandonner à la merci de toutes les chances possibles, et de nous laisser traiter en troupeau de moutons par la diplomatie étrangère [1]. »

Le chancelier conseillait donc au prince de prendre l'initiative pour offrir un moyen légal aux populations du royaume de réorganiser l'État en évitant le danger de voir leurs vœux ignorés par les puissances. Dans ce but, le premier dignitaire de la monarchie indiquait et recommandait cette même convocation des collèges électoraux que les meneurs des partis hostiles à la France et au prince Eugène présentèrent la semaine suivante comme le fruit prodigieux de leur initiative patriotique. D'après le très sage projet du duc de Lodi, les vœux des collèges devaient être au premier plan, de façon à pouvoir se réclamer du caractère d'un sentiment général. Le Sénat serait intervenu ensuite pour appuyer les délibérations des collèges ; on n'aurait donc pas pu opposer l'un à l'autre les deux corps de l'État et l'on aurait prévenu l'antagonisme que sut habilement provoquer le comte Alphonse Castiglioni, chambellan autrichien, émigré rentré, en organisant le 19 la pétition qui rallia les signatures de Pino et de Confalonieri.

Le plan revint de Mantoue remanié d'une façon dangereuse. Dans l'intervalle, par l'entremise du parlementaire lieutenant-colonel Batthiany, et par un billet daté de Vérone, le 13 avril, le maréchal de Bellegarde, chef des coalisés, avait ouvert des négo-

[1] Melzi, *Memorie documenti*, cités, vol. II, p. 429. La dépêche a été reproduite dans le grand ouvrage militaire de M. H. Weil. *Le prince Eugène et Murat*, t. V, p. 124 et suivantes. M. Weil paraît relever dans le silence que le duc garde de la nouvelle des événements de Paris, arrivée ce jour même à Milan, une réserve qui pourrait presque justifier les soupçons de Vaudoncourt et de du Casse. (Weil, t. IV, p. 501.) Je regrette que l'historien de la campagne de 1814 n'ait pas éclairci suffisamment ce point. Le fait que Melzi attend cette date pour exposer ses vues au vice-roi, ainsi que l'ensemble du texte de la lettre, me donne l'impression très nette que le duc, loin de cacher la grande nouvelle, s'y référait directement et la prenait comme base de ses opérations.

ciations pressantes avec le vice-roi en vue d'un armistice. Ces démarches furent poursuivies activement par le comte de Neipperg et facilitées par l'intervention d'un aide de camp du roi de Bavière qui, désormais, pouvait s'adresser sans crainte à la loyauté de son gendre. L'on sait que l'armistice de Schiarino Rizzino sortit de ces entrevues. L'un des points de ces conventions, que les scrupules de délicatesse du prince mis à la tête du royaume d'Italie et qui était, en même temps, lieutenant de l'empereur, rendaient particulièrement difficiles, était que le sort de l'Italie serait l'objet de conférences d'une députation. D'après l'article 8 de la convention signée au château de Schiarino Rizzino, et dont les bases avaient été fixées dès le 15, la suspension d'armes entre les troupes autrichiennes et celles du royaume d'Italie ne devait durer que jusqu'au retour de la députation, qui devenait ainsi l'une des conditions de l'armistice puisqu'elle le motivait puissamment. Dans le cours de toutes ces négociations épineuses, qui ne pouvaient se faire sans troubler profondément l'âme du vice-roi, qu'elles rendaient étranger à sa patrie française, il semble bien que celui-ci ait un peu perdu de vue les conseils clairvoyants de son fidèle chancelier. Deux dépêches télégraphiques, expédiées de Mantoue le 15 et le 16 avril par le vice-roi, ne parlaient plus de convocations prochaines des collèges et visaient seulement l'envoi de députés du Sénat et de l'armée. Nous sommes réduits à des conjectures sur les circonstances qui décidèrent le duc de Lodi à renoncer à ses sages intentions et à se limiter à conseiller le Sénat. Le baron von Helferst, qui a écrit l'histoire de la chute de la domination française dans la haute Italie sur les documents conservés dans les archives autrichiennes, pense que le vice-roi mit de côté la proposition d'en appeler aux collèges comme trop révolutionnaire. Plus probablement, l'on craignit que, dans le sein de ces corps largement composés, le mécontentement des populations ne se reflétât dans des formes inquiétantes. Le 16 avril, le prince Eugène envoya à Milan deux hommes de confiance qui prirent en main la direction des affaires politiques dans un moment

d'une importance aussi capitale, et se substituèrent presque en tout au duc de Lodi, tourmenté par la goutte et qui laissa faire en son nom.

Les deux émissaires, indiqués par leurs charges, étaient toutefois singulièrement mal choisis pour une pareille mission. Le comte Étienne Méjan, secrétaire des commandements du prince et conseiller d'État, et le comte Louis Vaccari, ministre de l'intérieur, représentaient aux yeux de la population le régime despotique jusqu'alors en faveur et que de tous côtés l'on désirait voir se transformer en une monarchie plus sincèrement constitutionnelle. La figure morale de Méjan demeure mystérieuse ; si son honnêteté financière semble hors de doute, il ne fut certainement pas un homme sûr. Il fit l'apprentissage de politicien et de journaliste sous Mirabeau aux temps troublés de la Constituante et, ayant eu la chance de survivre à la Terreur sans s'y déshonorer, ressentit puissamment l'influence corruptrice du Directoire sur les caractères. Il n'hésita donc pas, paraît-il, à devenir l'agent secret de Louis XVIII tout en gardant sa place dans le personnel gouvernemental de l'époque [1]. Les dossiers des agents russes Lizakevitch et Czartoryski avaient reçu de lui pendant longtemps des éléments précieux, même après l'avènement du Consulat [2]. Or, à peu près au lendemain du 18 brumaire (14 germinal), le citoyen « Méjan l'aîné » avait obtenu à son tour, comme tous les gens de sa coterie, une bonne situation ; il devint secrétaire général à la préfecture de la Seine, tout à côté de son ami Frochot [3]. A l'aide d'un appui aussi puissant, le secrétaire de préfecture obtint assez vite la faveur du monarque qui l'attacha à la personne de son beau-fils, le vice-roi Eugène, dès l'organisation du royaume d'Italie. Méjan, endoctriné par son autre protecteur Maret, exécuteur fidèle de la volonté

[1] Léonce Pingaud, *Le comte d'Antraigues*, Paris, Plon, 1894, p. 116, et L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, Consulat provisoire et Consulat à temps*, Paris, Plon, p. 39.

[2] L. Pingaud. *Le comte d'Antraigues*, etc. cité, p. 226 et suivantes.

[3] Lanzac de Laborie, ouvrage cité ; *Biographie des hommes vivants*, Paris, Michaud, 1818, t. IV, p. 398.

impériale, servit à maintenir le prince Eugène dans la voie du régime autoritaire qui prévalait chaque jour davantage.

Une verte semonce, que Méjan essuya pour n'avoir pas su empêcher les modifications apportées par le corps législatif au projet de loi sur l'enregistrement, décida pour toujours le fonctionnaire à ne point se départir d'une attitude servile[1].

Ce fut un grand malheur, non seulement pour Méjan, qui perdit toute chance de devenir populaire en Italie, mais pour le prince lui-même dont le secrétaire languedocien apparut comme le mauvais génie. La situation de Méjan à la cour italienne ne fut pas toutefois exempte de rudes mécomptes; l'intrigue laborieusement nouée par le secrétaire des commandements, dans le but de succéder au secrétaire d'État Vaccari, fut rendue vaine par le parti pris, d'ailleurs très sage, de l'Empereur, qui ne voulait pas voir grandir à côté de son beau-fils une influence personnelle trop puissante[2].

Tout en restant ce qu'il était, c'est-à-dire un simple homme de confiance du prince, Méjan obtint une influence très grande et sut la conserver jusqu'à la fin du régime, ce qui n'alla pas sans exciter de grandes défiances.

Le sénateur Armaroli, très dévoué au vice-roi, même à l'époque de la dernière crise, s'accorde avec son collègue Verri, qui eut un grand rôle en 1814 dans les rangs de l'opposition, pour affirmer que le comte Méjan resta toujours étranger au pays

[1] Voir Coraccini, œuvre citée, p. 51 et suivantes.

[2] M. de Lanzac de Laborie. *Paris sous Napoléon, Administration, grands travaux*, Paris, Plon, 1905, p. 7 et 8, croit à tort que Méjan obtint le secrétariat d'État du royaume d'Italie et que ce fut à cette occasion qu'il renonça définitivement à sa place dans l'administration de la préfecture de la Seine. Le secrétariat fut en définitive confié à M. Strigelli. Peut-être l'historien si documenté de la vie parisienne sous l'Empire fait-il confusion avec la charge de conseiller d'État qui fut réellement donnée au comte Méjan. De même dans son volume précédent, *Consulat provisoire et Consulat à temps* (p. 40), M. de Laborie a tort de croire que les emplois confiés à Méjan en Italie étaient une sinécure.

qu'il prétendait gouverner. « Cet homme », écrit Armaroli, « reçut la naturalisation italienne et fut admis dans le collège électoral des capacités, mais l'on a tout lieu de croire que son cœur ne fut jamais naturalisé [1]. »

Le ministre comte Vaccari, qui arriva à Milan avec le secrétaire du prince et y fut précédé par le chevalier Hennin, dépêché au duc de Lodi par le vice-roi, le soir du 15 [2], était au contraire un italien de naissance. Originaire de Modène, il avait occupé des places très importantes dans la magistrature de son pays avant la révolution, et au temps de la république cisalpine il avait été employé comme commissaire du pouvoir exécutif. Melzi d'Eril, vice-président de la république italienne, jugeait très favorablement « le citoyen Vaccari, de Modène, homme très sûr, grand travailleur, d'une capacité décidée »; et puisque le célèbre ministre des finances Prina, de l'avis de Melzi, « se tue visiblement par le travail », le futur duc de Lodi propose au général Bonaparte de le remplacer par Vaccari « qui a une réputation générale et sans exception de partis [3] ». Mais, selon toute vraisemblance, on ne put renoncer à la collaboration précieuse de Prina, et Vaccari fut nommé secrétaire d'État, charge qui perdit de son importance après la retraite de Melzi et dont Méjan aurait voulu faire un instrument légal de domination si la clairvoyance de l'empereur ne lui avait pas barré le chemin. Le développement de cette intrigue, dévoilée avec quel-

[1] *Memoria storica sulla Rivoluzione di Milano seguita nel giorno 20 Aprile 1814.* Brochure imprimée anonyme dès le mois de novembre avec la date de Paris, rééditée en 1897 par M. Casini.

[2] Le texte de la lettre du vice-roi, datée de Mantoue le 15 avril 1814 et publiée p. 432 de Melzi d'Eril, *Memorie documenti* cités, deuxième volume, parle du chevalier Hennis, mais je crois plus probable que ce soit le trésorier de la couronne Hennin dont le nom aura été mal lu par l'éditeur. On ne sait rien du reste de cette mission qui fut rejetée dans l'oubli par l'arrivée des deux gros personnages le jour suivant.

[3] Melzi, *Memorie-documenti* cités, deuxième volume, page 103-104. Le professeur Casini dans son recueil biographique : *Ministri, prefetti e diplomatici italiani di Napoleone I. La Revue napoléonienne*, deuxième année, premier volume, p. 292, donne une esquisse flatteuse de la vie de Vaccari.

que malice dans l'*Histoire* de Coraccini[1], éleva brusquement le secrétaire Vaccari au ministère de l'intérieur. D'après Coraccini, le comte Vaccari, fait ministre sans le savoir, fut au-dessous de sa mission. La raideur, du reste, et le pédantisme s'alliaient en lui, de l'aveu de son détracteur lui-même, à la probité la plus inflexible. La princesse de Belgiojoso, dans un ouvrage saisissant qui a recueilli la tradition libérale italienne pour ce qui a trait à l'histoire de ces événements[2], ne méconnaît point les qualités solides du comte Vaccari. Elle nous le montre, avec son ami, le comte Paradisi, naguère encore président du Sénat (1809-1812), comme l'un des chefs de la coterie gouvernementale qui affectait de s'isoler et de prendre en main exclusivement la direction de l'État. On devine aisément que ce n'était pas là ce qu'il fallait pour résoudre une situation aussi compliquée et aussi délicate et que l'arrivée à Milan, de Mantoue, de ces hommes de cour devait plutôt répandre qu'apaiser les alarmes.

On aurait dû, au contraire, s'en remettre à Melzi qui, avec sa grande autorité personnelle et sa connaissance approfondie du pays et des hommes, aurait certainement trouvé mieux que les conciliabules de Vaccari avec quelques sénateurs vénitiens ou modenais[3]. Je ne veux point insister sur les bruits de corruption qui coururent assez longtemps pour être recueillis deux ou trois ans plus tard par Stendhal[4]. Des ouvertures d'un caractère bien dif-

[1] Coraccini, *Histoire*, citée, p. 171 et suivantes.

[2] Princesse Christine de Belgioioso Trivulzio, *Studi intorno alla storia della Lombardia negli ultimi trent'anni e delle cagioni del difetto d'energia dei Lombardi*, Paris, 1847, p. 17.

[3] Le comte Carlo Verri dans sa *Relation sur les événements de Milan* (publiée la première fois par Carlo Casati, *Lettere e scritti inediti di Pietro e Alessandro Verri*, Milan, 1881, quatrième volume et réimprimés par M. Casini en 1897 avec le mémoire d'Armaroli, dans son livre : *La rivoluzione di Milano dell aprile 1814*), parle à plusieurs reprises de ces démarches du comte Vaccari, notamment avec les sénateurs Paradisi et Carlotti. Voir cette même *Relation*, p. 458 et 487 de l'édition Casati ; 110 et 139 de l'édition Casini.

[4] « Après l'abdication, le vice-roi songea enfin à la couronne. Il s'imagina qu'elle était entre les mains des sénateurs de Milan, et envoya un homme à lui acheter chez Manin (il faut lire Manini), le premier bijoutier de la ville, quarante-deux tabatières de vingt-cinq louis chacune pour cor-

férent furent faites certainement pour acquérir au projet de Méjan l'appui d'hommes influents et généralement estimés, tels que le sénateur comte Louis Castiglioni, que personne n'aurait pu songer à gagner par des petits moyens, mais qui ne serait pas resté insensible à des objurgations inspirées par un intérêt national[1]. Toutefois, l'émissaire, dépêché auprès du comte Louis, n'était pas propre à ébranler le sage gentilhomme milanais et à faire de lui l'avocat de la formule préparée d'avance auprès de ses collègues les sénateurs. A la suite de ces fatales méprises dans la distribution des rôles qui dominèrent la marche du gouvernement à ses derniers jours, alors qu'un mot de Melzi appelant à lui de suite Castiglioni l'aurait très probablement décidé,

rompre les quarante-deux sénateurs. Cette manœuvre adroite fut sue dans Milan un quart d'heure après. » DE STENDHAL, *Rome, Naples et Florence*, édition citée, p. 413.

[1] Le comte Louis Castiglioni était un naturaliste de beaucoup de mérite qui avait fait de grands voyages en Amérique à la fin du siècle précédent. Les gouvernements qui s'étaient succédé avaient lutté en vain avec son humble réserve pour l'attirer dans la vie publique, ce qui ne réussit qu'à Melzi pendant sa vice-présidence. Il accepta alors les hautes fonctions de surveillance dans le conseil de l'instruction publique et dans la « magistrature de santé ». Napoléon, qui l'avait mis à la tête de l'imprimerie royale et l'avait fait comte du royaume, le nomma sénateur dès le début, le 19 février 1809. Ami de Washington et de Franklin, l'excellent comte Castiglioni jouait à cet egard en Italie, et indépendamment de la politique, le rôle qu'avait eu Lafayette en France. Voir F. CUSANI, *Storia di Milano*. Milan, 1873, septième volume, p. 76 à 79; CORACCINI, œuvre citée, p. CXXXVII. Ce fut peut être par son frère Louis que le comte Alphonse Castiglioni, chef de la famille et l'un des hommes les plus en vue du parti autrichien, connut les projets des partisans du prince. A la différence de son frère, le comte Alphonse tenait en tout de l'ancien régime, et il en reflétait les mérites et les défauts. C'est au moins autant probable que ce vieux patricien ait été informé des desseins du gouvernement par des gens moins discrets que son frère, livrés aux meneurs de la réaction. Ce qui est certain, c'est que le comte Verri, sénateur et l'un des chefs de l'opposition légale, en fut informé par son neveu (le comte Alphonse était fils d'une sœur de Carlo Verris) qui aurait dû être l'un des derniers à connaître les projets des ministres. En réalité, le secret avait été très mal gardé : « L'on doit remarquer, écrit le sénateur Armaroli, que dans une affaire à laquelle on prétendit imprimer le cachet du plus grand mystère, l'on parlait en même temps dans les cafés et dans le parterre du théâtre de la Scala; les sénateurs seuls n'en savaient rien, puisqu'ils ne fréquentaient guère ces établissements. » (ARMAROLI, *Mémoire* cité, p. 9 de l'édition originale, 12 de la réimpression de M. Casini.)

on fit agir le comte Carlotti[1], « homme bavard, ce qui arrive souvent aux habitants de la Vénétie, qui avait un port de ministre et un maintien très correct, auxquels ne correspondaient pas assez dans ses discours la netteté des idées et la sagesse du jugement[2] ». Le comte Carlotti était comme le comte Moscati (d'origine si différente!) préteur du Sénat et par ses soins, le 15 avril 1814, les sénateurs avaient reçu l'avis de convocation pour la séance ordinaire du 20, ce qui prouve que Carlotti lui-même n'avait été mis dans la confidence qu'à la dernière minute. La démarche qu'il essaya, malgré la hâte, auprès de Castiglioni, ainsi que nous l'avons vu, ne semble point avoir atteint son but, car le digne sénateur milanais se concerta au contraire avec son oncle, qui était presque de l'autre bord, et en parla peut-être aussi à son frère Alphonse, qui en était tout à fait. D'une lettre de Melzi, écrite au vice-roi le 17, à l'heure même où les sénateurs prenaient séance, il résulte que le chancelier dut échouer à son tour dans ses instances, renouvelées directement auprès du comte Louis Castiglioni, peu préparé par les ouvertures maladroites de son collègue de Vérone. Nous avons dit que le duc de Lodi avait renoncé au premier rôle depuis le retour de Méjan et de Vaccari. Il estimait probablement au-dessous de lui d'engager une lutte d'influence avec ces envoyés du prince. Il avait été repris par un accès de goutte qui l'incommodait beaucoup et, obéissant à son caractère où il avait un pli dédaigneux et un peu de nonchalance, il laissa faire[3]. Le grand homme d'État, nous le verrons

[1] Alexandre Carlotti, né à Vérone, d'une ancienne famille, en 1740, avait été déjà initié à la vie publique du temps de la Sérénissime; puis il se tourna du côté du parti français, accepta en 1802 une place de préfet et entra successivement dans le Conseil d'État, section des finances. Il entra au Sénat avec les premières nominations, quoique Melzi dans ses commentaires aux propositions faites par les collèges eût écrit de lui qu'il était « d'une conduite sage et décente... mais affaibli par l'âge ». (Melzi, *Memoires* cités, premier volume, p. 567. Voir aussi sur Carlotti, Casini, *Ministri, prefetti e diplomatici italiani di Napoleone I*, cités p. 301 ; Coraccini, œuvre citée, p. LXXV.

[2] Comte Charles Verri, Relation citée, p. 487 de l'édition Casati, 139 de celle de Casini.

[3] Dans une lettre du duc de Lodi au comte Verri, devenu président de la

encore mieux, vivait à l'écart, ne voyant habituellement qu'un groupe d'amis et de familiers, voire même d'artistes, et quelques grands dignitaires. Il ne pensa pas, et il eut en cela grand tort, que le mode de la délibération devait être de nature à impressionner les esprits. Il ne savait pas que les *Italiques* avaient fait l'apprentissage des formes du gouvernement et, en tant que néophytes, en avaient le fétichisme. Il ne fit donc aucun cas des détails de son message et ne sembla point supposer qu'on pût l'entacher d'un manque de régularité. Le duc ne crut pas au contraire pouvoir se désintéresser du choix des personnes, car trop d'insistance à mettre en avant des hommes qui partageaient l'impopularité du régime napoléonien pur, dont les ruines encombraient tout le terrain, aurait jeté une ombre fâcheuse sur le régime bien différent que l'on espérait voir naître des circonstances habilement exploitées. Le vice-roi avait écrit le 15 à Melzi, en ébauchant à la hâte ses projets pour la députation : « Je pense que des hommes comme Prina, Fontanelli, Testi pourroient convenir à une mission aussi importante [1]. »

Or, le comte Prina, qui devait bientôt finir martyrisé par la populace, était dans le ministère le représentant le plus autorisé de la politique qui venait de prévaloir pendant les derniers dix ans. Le secrétaire général du ministère des finances, le baron Custodi, nous a révélé que le dévouement de son chef à l'empereur n'était pas aveugle, et que le ministre avait proposé

Régence, et datée du 1er mai 1814, lettre que j'ai été assez heureux de retrouver dans les archives Jacini et qui fut publiée par mes soins dans les *Rendiconti de l'Institut Royal de Lombardie*, 1907, nous avons sur ce point le témoignage du duc lui-même. Verri lui avait demandé quelle avait été sa part dans le projet de faire proclamer Eugène roi par le Sénat, et Melzi, sans se vanter d'avoir eu le premier l'idée de réunir les collèges et se gardant bien de désavouer Méjan, raconta tout simplement ce qui s'était passé. Tandis qu'il ployait plus que jamais sous un accès de sa maladie, il envoya son secrétaire Villa aux bureaux de Méjan où le message qui avait été déjà rédigé fut signé sans façon par Villa, « d'après l'ordre de son Excellence le duc de Lodi, chancelier, garde des sceaux, empêché par la goutte à la main droite ».

[1] Melzi, *Mémoires*, cités. p. 432 du deuxième volume réédité par Weil. *Le prince Eugène et Murat*, cité, t. V, p. 136.

dès 1811 une réduction de l'impôt foncier devenu écrasant[1]. Mais l'opinion publique ne pouvait connaître les secrets d'une administration jalouse de tenir le public à distance et ne voulait voir dans le comte Prina que l'agent le plus habile et le plus irréductible du système de compression en faveur depuis 1805 ; on ne le vit que trop, quelques jours plus tard. Le duc de Lodi avait donc compris qu'il n'y avait rien à faire en s'obstinant à vouloir faire entrer le ministre des finances dans la députation qui devait traiter avec les puissances alliées pour régler le sort du royaume. Bien qu'il vécût très à l'écart, ainsi que nous l'avons dit, le duc trouva néanmoins dans son entourage des informateurs qui confirmèrent sur ce point son impression instinctive. Il écrivait donc au prince, le 17 : « Toutes les réflexions qu'on m'a faites ont confirmé celles qui s'étaient présentées naturellement à moi à l'égard de Prina. L'opinion générale est trop forte contre lui ; son intervention dans cette circonstance aurait jeté de l'odieux sur la mission même, car on l'auroit regardée comme un gage d'une influence principale dans le système futur, que tout le monde désire voir monté sur un esprit bien différent de celui qui va cesser[2]. »

Le vice-roi avait tout spécialement recommandé au duc de Lodi, s'imaginant qu'il avait sous la main le Sénat plus que ce n'était le cas en réalité, d'obtenir la nomination d'un député de la rive gauche du Pô et d'un de la rive droite. Cette préoccupation était raisonnable, car elle garantissait les Lombards d'une prévalence absolue de la coterie émilienne et d'autre part échappait au reproche que l'on put faire à bon droit quelques jours plus tard à la Régence milanaise de renoncer platement et avant le temps à une partie du territoire. Ce souci du prince de faire une place aux Lombards dans la députation avait contribué à faire désirer par Melzi le choix du comte Louis Castiglioni, et, puisque celui-ci se dérobait, le duc de Lodi avait songé au sénateur mantouan Cavriani, patricien éclairé qui, après avoir mar-

[1] L. Auvray, *Inventaire*, cité. *Bulletin italien*, t. V, n° 4, p. 357.
[2] Melzi, *Mémoires*, cités, t. II, p. 433-434.

qué comme démocrate bouillant au temps de la Cisalpine, s'était entièrement rallié à Napoléon. Au demeurant, l'influence que le chancelier put exercer sur le Sénat ne fut pas aussi grande qu'on l'avait cru dans l'entourage du vice-roi, et en premier lieu par la faute de l'accès de goutte qui le cloua chez lui si malencontreusement et ne lui permit que d'agir à distance.

Les comtes Carlotti et Moscati avaient donc pourvu dans le cours de la journée du 16 avril 1814 à la distribution des lettres de convocation aux différents sénateurs qui étaient presque tous réunis dans la capitale dans l'attente d'événements décisifs. Les sénateurs y étaient conviés à leur séance ordinaire, qui se tenait de règle le 10 et le 20 de chaque mois. Mais, tard dans la soirée, les messagers se répandirent dans la ville pour rechercher les membres du Sénat et leur remettre, peu avant minuit, une seconde lettre pressante des préteurs qui convoquaient les collègues pour le lendemain à une réunion extraordinaire, sans en signaler le but [1]. La plupart des sénateurs étaient des hommes mûrs et assagis et ne circulaient guère le soir; ils ne purent donc répandre la nouvelle de cette seconde convocation et l'agrémenter de commentaires. Quelques-uns reçurent l'avis des préteurs dans un cercle d'amis, au milieu d'une de ces conversations du soir qui étaient alors en vogue. Tel fut le cas notamment du sénateur Verri, qui devait jouer un si grand rôle les jours sui-

[1] *Relazione della seduta del Senato consulente del Regno d'Italia, tenuta nel dì 17 aprile 1814.* Cette relation a été publiée anonyme dans le mémoire historique cité du sénateur Armaroli et elle y figure comme la première des nombreuses pièces justificatives. La *lettre sur la séance du Sénat* avait été auparavant publiée à Parme dans une petite brochure de 12 pages, que le poète Foscolo avait connue et qu'il épargna dans son éloquente réplique au sénateur Armaroli. *Della servitù dell' Italia*, discorso II, dans le volume *Prose politiche*, Florence, 1850, p. 221. M. Casini dans son livre : *La rivoluzione di Milano*, cité, p. xxi, fait le nom des deux sénateurs Dandolo et Cavriani comme des auteurs probables de la lettre anonyme. Je crois pouvoir exclure l'attribution à Dandolo en m'appuyant sur le silence de son fils le comte Tullio Dandolo, qui dans ses *Ricordi*. Assise, 1867, p. 149 et suivantes, parle longuement du 20 avril, mais très peu de la séance du 17. Si le comte Vincenzo Dandolo, son père, avait été l'auteur de la lettre, on en aurait conservé au moins un exemplaire dans les archives familiales du Deserto près de Varese et le comte Tullio n'aurait pas manqué de s'y renseigner.

vants. C'était le frère des littérateurs bien connus [1], patricien intelligent, épris de liberté, rallié au régime par son ami Melzi, mais en train de s'en détacher depuis la guerre de Russie [2].

« Dans la soirée du 16 avril 1814, j'étais entouré par une société assez nombreuse qui depuis des années s'assemble chaque soir chez moi, lorsque je reçus la lettre qui me prévenait de la convocation du Sénat dans la matinée du lendemain pour une séance extraordinaire. Je venais seulement de guérir d'une attaque à la poitrine et ma faiblesse était encore très grande, de manière que mes amis me conseillaient de ne pas aller à la séance ; mais réfléchissant que dans cette réunion, à cause des événements de France et des malheurs de Napoléon qui s'ébruitaient vaguement, on aurait traité de matières importantes, je pris la résolution de me rendre au Sénat au risque même de ma santé [3] ».

Le même sentiment qui poussait le vieux sénateur à surmonter les obstacles opposés par la maladie et par les craintes de son entourage, à écarter noblement la tentation d'échapper à une grave responsabilité en restant chez lui, dut agir sur l'esprit de la grande majorité des membres du premier corps de l'État. Tous les sénateurs qui étaient dans la capitale répondirent à la convocation, si l'on en excepte M. de Breme, qui montra moins de caractère que son collègue Verri et « prétexta sa maladie [4] »,

[1] Sur l'aîné des Verri, le comte Pierre, économiste remarquable, on a une monographie française récente par M. E. Bouvy, *Le comte Pietro Verri*. Paris, Hachette, 1889.

[2] Le comte Carlo Verri naquit en 1743, fut nommé d'emblée à une préfecture en 1802, parvint de suite au Conseil d'État et fut nommé sénateur le 10 octobre 1809. Il présida la Régence de la Lombardie en 1814 et, retiré des affaires, mourut à Vérone en 1823.

[3] Verri, *Relation*, citée, p. 451 de l'édition Casati, 103 de la réimpression de M. Casini.

[4] C'est le sens exact de l'expression de la *lettre sur la séance du Sénat* citée qui est la source la plus ancienne et la plus directe pour la connaissance des détails de cette réunion. Le comte Louis Joseph Arborio de Breme (1754-1828) avait servi comme diplomate le roi de Sardaigne et ne s'était rallié au nouveau régime qu'au lendemain de Marengo. Avant de devenir sénateur il avait occupé, pour quelque temps, la charge de ministre de l'intérieur. Il laissa des souvenirs se référant aux événements de 1814, qui ne peuvent

et, ce qui plus est, le duc de Lodi, qui aurait dû représenter le gouvernement, se trouva retenu dans sa chambre par un accès de goutte, bien réel, quoi qu'en aient dit les malveillants [1].

Le 17 avril 1814 tombait en dimanche (c'était le dimanche *in Albis*) et, d'après la coutume, il y avait foule de promeneurs dans le petit bois qui conduisait des jardins publics et de la villa Bonaparte au palais du Sénat. Dans l'état des esprits le concours des équipages sénatoriaux éveillait la plus grande curiosité et l'on se montrait plusieurs membres de la haute assemblée que le grand âge et les infirmités retenaient généralement chez eux, mais qui cette fois-ci n'avaient pas manqué à l'appel [2]. Le 15, on avait connu à Milan l'entrée des troupes alliées à Paris, ainsi que nous le prouve l'examen du journal tenu au jour le jour par un chanoine Mantovani et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque Ambroisienne de Milan ; mais il n'est guère probable que, dès le lendemain 16, la nouvelle de l'abdication définitive de l'Empereur soit parvenue à la capitale du royaume d'Italie, ainsi que le prétend un historien local, du reste très documenté, M. de Castro [3]. Nous verrons, dans cette même séance du 17, le sénateur Dandolo demander au gouvernement si Napoléon avait

guère servir pour l'histoire qui nous occupe, l'auteur étant resté chez lui tout le temps C'est, du reste, l'avis du marquis Cusani qui eut le loisir d'examiner le manuscrit. Voir Cusani, *Histoire*, citée deuxième volume, p. 94.

[1] La supposition de Coraccini, œuvre citée, p. 243, que le duc de Lodi ait employé le prétexte de sa santé chancelante pour s'esquiver en face du premier rôle qui lui échéait dans ces graves circonstances, doit être reléguée avec les calomnies de Vaudoncourt dans le domaine des légendes. Le duc de Lodi était si bien sujet à une attaque de la goutte qui l'affligeait depuis longtemps, qu'il ne pouvait pas même écrire. On peut se fier au témoignage du comte Verri qui parle à plusieurs reprises du déplorable état de santé du garde des sceaux, ayant eu occasion de s'en rendre compte lui-même dans les différentes visites qu'il fit au duc pendant ces journées orageuses.

[2] Massimo Fabi, *Milano e il ministro Prina*, Novare, 1860, p. 14. Livre parfois fantaisiste, mais qui semble avoir été rédigé, au moins en partie, par un fonctionnaire de la police napoléonienne et qui est particulièrement complet dans le récit de la séance du 17 avril.

[3] Giovanni de Castro, *Principio di secolo Storia della caduta del Regno Italico*. Milano, 1847, p. 47.

abdiqué et le ministre de l'intérieur, qui arrivait de Mantoue et connaissait seulement l'abdication conditionnelle communiquée au vice-roi par son beau-père [1], se contenta de raconter les événements de Paris. L'auteur anonyme de la lettre de la séance du Sénat, que j'ai souvent cité, décrit avec vraisemblance le manque de nouvelles qui augmentait la fermentation publique :

« Nous manquions depuis longtemps de journaux et même de lettres de France, ce qui donnait occasion à des bruits variés, incertains et contradictoires. Il y en avait qui représentaient Napoléon à la tête d'une armée puissante et assisté par plusieurs provinces insurgées, tandis que d'autres disaient qu'il était mort ; d'autres encore qu'il avait abdiqué l'empire et le royaume d'Italie, ou enfin qu'il n'avait abdiqué qu'en faveur de sa propre dynastie. » On conçoit donc aisément que tous les sénateurs pouvant se tenir debout aient éprouvé le désir de voir clair dans une situation aussi embrouillée, et que le peuple, partageant cette anxiété, ait remarqué d'un œil soupçonneux tout ce concours des premiers dignitaires du royaume. Depuis l'année précédente le vieux comte Veneri présidait le Sénat. Antoine Veneri, né à Reggio, en 1741, était déjà un homme mûr et rassis à l'époque de l'invasion. Sa grande compétence administrative avait été reconnue par les anciens gouvernements et le duc de Parme l'avait appelé dans ses états en 1785 pour y réorganiser tout le système des finances. Il sympathisait néanmoins avec le mouvement démocratique et pendant la Cispadane et les deux Cisalpines, à plus forte raison sous la République italienne et le Royaume, il continua à expédier les affaires publiques avec zèle. Napoléon en fit un ministre du Trésor, charge qu'il garda jusqu'à la fin du royaume. Il avait été nommé sénateur avec Prina, son

[1] La lettre datée de Munich le 11 avril 1814 est dans le livre de Weil, *le prince Eugène et Murat* cité annexe LXVIII. Puisque le roi de Bavière savait seulement que les maréchaux négociaient au nom de l'empereur sur la base de la régence qui n'avait presque plus de chance d'être acceptée par les coalisés, le doute terrible d'une reprise des hostilités de la part de Napoléon exaspéré devait planer toujours sur les esprits et paralyser ses fonctionnaires.

collègue des finances, le 10 octobre 1809. C'était un président que son âge et ses vertus recommandaient au respect des sénateurs, mais peu propre à diriger les débats dans un sens donné ainsi qu'aurait pu le faire, selon les vœux du gouvernement, le comte Jean Paradisi qui avait été son prédécesseur. Le comte Veneri ouvrit la séance du 17 par les plus vives instances adressées à tous ses collègues pour maintenir le secret de leurs délibérations, ce qui contrastait peut-être avec le règlement du Sénat approuvé le 9 novembre 1809, car le texte ne prévoyait guère la transformation de l'assemblée en comité secret, ainsi que le fit remarquer le sénateur Guicciardi dans le cours des débats. Mais les objurgations du vieux Veneri parurent d'autant plus déplacées qu'une publicité imprudente avait été donnée dès la veille aux desseins du gouvernement et que la ville entière avait les yeux sur ce que le Sénat allait faire. On ne tint, hélas, que trop de compte des préoccupations de l'honorable bureaucrate, si peu préparé à son rôle dans un moment de crise, et l'on peut affirmer que tout ce mystère qui entoura les actes du Sénat fut le coup de grâce pour son influence, et fournit le prétexte au pétitionnement qui permit aux opposants de se compter et dégénéra en l'invasion du palais du Sénat le 20 avril. Le vice-roi, dans deux lettres à Melzi du 20 et du 21 avril, déplore à bon droit tout cet apparât mystérieux qui jeta l'alarme dans les esprits [1].

Après avoir adressé ces malencontreuses recommandations au Sénat, qui les accueillit d'abord sans réserve, le Président lut les pièces du duc, garde des sceaux, autorisant la convocation extraordinaire du Sénat (en acte du 16) et lui dirigeant un message et un projet de délibération. Le duc résumait, dans un appel pressant et éloquent dans sa simplicité, le discours qu'il aurait fait à ses collègues si la goutte ne l'avait pas cloué chez lui ; il insistait sur l'extrême nécessité de prendre une initiative qui fît sortir l'État d'une situation aussi dangereusement précaire et conjurait le Sénat de ne pas reculer devant cette responsa-

[1] Melzi, *Memorie documenti*, cités, deuxième volume, p. 444-445.

bilité. Comparée aux vétilles procédurielles sous lesquelles s'abrita l'opposition dans les débats suivants, la lettre du chancelier avait la force d'une mesure rapide et hardie propre à maîtriser les événements. Elle ne s'arrêtait pas même à considérer les objections de forme que l'on aurait pu déduire de l'examen des statuts constitutionnels du royaume qui semblaient enfermer le premier corps de l'État dans les limites d'attributions purement consultatives. Tous les mots du message venaient à dire à peu près la même chose : Sénateurs, il y a péril dans la demeure : et cela n'était que trop vrai! Pour rendre plus aisée et plus immédiate la délibération du Sénat, le duc en proposait déjà la formule qui aurait été, d'après ses déclarations posthumes au comte Verri, la conclusion des plans d'Étienne Méjan. Ce projet n'avait certes pas tous les avantages de la convocation des collèges électoraux, prônée jadis par le duc de Lodi, mais il aurait gardé beaucoup de chances de sauver l'avenir si le chancelier, prenant en main les rênes du gouvernement, avait pu le soutenir personnellement par sa parole respectée et en avait imposé à l'opposition par un maintien ferme. Les ministres, au contraire, étaient intervenus en nombre à la séance, non seulement les comtes Luosi et Prina qui siégeaient au Sénat, mais aussi le comte Vaccari qui se prévalut de la faculté de prendre part aux débats sans avoir voix délibérative. Néanmoins leur action manqua d'unité et de suite, malgré leur zèle qui leur inspira quelques démarches isolées, ils laissèrent aller la discussion à la dérive et révélèrent le désarroi qui dominait déjà dans les hautes régions du pouvoir.

Le texte proposé par le duc de Lodi s'ouvrait par un exposé des motifs qui donnaient à croire que les *hautes puissances coalisées* faciliteraient au royaume sa constitution en État libre et indépendant, et que la guerre était devenue désormais un contresens dans la situation générale de l'Europe, telle que l'avaient faite les derniers événements de Paris. Le prince Eugène, ayant traité avec des plénipotentiaires autrichiens, avait parlé au duc de Lodi de l'envoi de la députation auprès de l'empereur Fran-

çois [1] ; le chancelier, se rattachant au bon souvenir laissé par les derniers temps de l'ancien régime, alors que Marie-Thérèse et Léopold avaient respecté les libertés locales et encouragé de sages réformes, arriva à écrire « que la puissance à laquelle appartient ces armées » (celles qui ont envahi le territoire) « est précisément celle sur la bienveillance de laquelle le royaume d'Italie a coutume et aime à compter davantage [2]. »

De ces prémisses découlait, dans le texte que le comte Veneri présenta à ses collègues, un décret en trois articles. Par le premier l'on envoyait une députation à l'empereur d'Autriche pour lui demander une suspension d'armes, et par le second on le priait de se faire médiateur auprès des *hautes puissances alliées* pour obtenir que l'indépendance du royaume fût garantie. En dernier lieu, l'on suppliait l'empereur François et « ses Augustes Alliés » de soumettre le royaume « à un roi libre et indépendant et précisément au prince Eugène, qui par ses vertus, ses lumières et sa conduite honorable. en temps de paix et en temps de guerre, a mérité l'amour, la reconnaissance et la fidélité des peuples du royaume d'Italie, et en même temps l'estime de toute l'Europe ».

La demande du prince Eugène pour roi était donc formelle et le duc de Lodi, en s'exprimant avec cette courageuse netteté, prenait par là une initiative qui aurait dû le sauvegarder tout au moins des accusations des partisans du Prince. Le comte Alphonse Castiglioni avait eu raison de dire le matin même au comte Verri que le but de la convocation du Sénat était « d'obtenir que le prince Eugène, vice-roi d'Italie, fut déclaré roi [3] ».

[1] Melzi, œuvre citée, deuxième volume, p. 432.

[2] Exposé des motifs du « Projet de délibération du Sénat, annexé au message du duc de Lodi », publié comme *lettre B* dans les pièces qui accompagnent le *Mémoire historique* cité du sénateur Armaroli, p. 37. Les expressions que je viens de relever ne semblent pas pouvoir émaner de Méjan, trop étranger à ces souvenirs et à ces préoccupations; peut-être auront-elles été écrites par un employé, à moins que l'on n'en veuille faire remonter plus directement la paternité réelle au duc de Lodi, malgré le démenti contenu dans la lettre à Verri du 1er mai. Voir plus haut, p. 1.

[3] Carlo Verri, *Relation*, citée, p. 452 de l'édition Casati, 104 de la nouvelle édition Casini.

Si le Sénat s'abstenait de procéder sans l'intervention des autres corps constitués, par une sorte de coup d'État, à cette proclamation, elle était ouvertement provoquée. Nous avons des raisons de croire que l'on n'attendait que cela de la part d'amis puissants du prince Eugène, de l'empereur de Russie en première ligne, pour arriver à une reconnaissance des droits d'Eugène Beauharnais, du moins sur la partie du royaume qu'il était parvenu à garantir de l'invasion [1]. Le dépit que causa au Tsar la révolution du 20 avril, dirigée contre le prince Eugène, fut pour beaucoup dans sa résolution de laisser la main libre à l'Autriche en Lombardie, résolution qui causa une déception si vive aux envoyés de nos collèges électoraux.

Mais n'anticipons pas et revenons à la séance du Sénat.

Lorsque le président Veneri eut fini la lecture des propositions du chancelier, trois des membres les plus marquants du Sénat demandèrent presque simultanément la parole. Le premier qui l'obtint fut le sénateur comte Diego Guicciardi, chancelier du Sénat. Il descendait de l'une des premières familles de la Valteline et y avait exercé, sous la domination des Grisons, les plus hautes charges. Une ambassade à la cour de Vienne l'avait constitué, dès 1787, l'avocat attitré des doléances de ses vallées natales contre le régime que les ligues grises y maintenaient de vive force. En 1797 Diego Guicciardi se trouva à la tête de ses compatriotes dans leur révolution qui les détacha définitivement de la Suisse et aboutit à l'incorporation de la

[1] Le 19 avril, le prince reçut un messager venu de France à bride abattue avec la collection du *Moniteur* jusqu'au 12. Le lendemain, Melzi était informé par son correspondant princier des nouvelles qu'il avait reçues : « Je sais de très bonne part que les souverains et particulièrement l'empereur de Russie ont déjà exprimé les sentiments les plus obligeants non seulement pour l'Etat, mais pour ma personne. Ma mère a été en particulier traitée par eux avec des égards dont je suis profondément touché. » *Lettre du prince Eugène au duc de Lodi*, publiée par le petit-neveu de celui-ci dans : Melzi, *Memorie documenti*, cités deuxième volume, p. 443 et par M. H. Weil, *Le prince Eugène et Murat*, cité, t. V, p. 147. On peut y ajouter le témoignage que le marquis Cusani recueillit de la bouche d'un familier de la Malmaison, le comte Colleoni, et qu'il fixa dans une note à la p. 73 de son *Histoire de Milan*, citée, septième volume.

Valteline à la république naissante que Bonaparte était en train d'organiser sous le nom de Cisalpine. Lorsque le Directoire cisalpin dépêcha dans le nouveau département, nommé de l'Adda et Oglio, le bolonais Aldini, depuis grand dignitaire du royaume d'Italie, en qualité de commissaire du pouvoir central, celui-ci s'appuya surtout sur Guicciardi [1]. Cette amitié contribua à élever Guicciardi aux emplois les plus importants de la nouvelle république. Il devint successivement ministre de la police et ministre de l'intérieur. Pendant la durée de la république italienne il fut secrétaire d'État. Napoléon devenu roi eut l'idée de mettre à la tête de la direction générale de la police cet homme si fin que le poète Foscolo soupçonna d'être d'accord avec Talleyrand pour relever, juste à temps, l'étendard de la légitimité [2], et que Stendhal appela sans hésitation « le Talleyrand de la Lombardie [3] ». Le secrétaire de Méjan Charles Lafolie, lequel, sous le nom de Coraccini, publia l'histoire de l'administration du Royaume d'Italie que j'ai eu très souvent occasion de citer, a saisi les nuances des faits qui détachèrent peu à peu le comte Guicciardi du régime napoléonien : « Directeur général de la police du royaume, il exerça ces fonctions avec une suprême habileté et avec une mesure qui montrait la profondeur de sa connaissance des hommes et aussi sa prévoyance. Or, Napoléon voulait être servi de façon à compromettre ses serviteurs afin que, le premier pas fait, ils ne pussent plus se reprendre. M. Guicciardi était trop fin pour être pris à ce piège. Tous ses actes avaient la loi pour fondement et pour excuse, tandis que l'on aurait voulu de lui des démarches audacieuses et arbitraires [4] ». Napoléon en créant son Sénat consultatif employa à

[1] Voir la biographie d'Antonio Aldini, par son neveu ANTONIO ZANOLINI, Florence, 1864, premier volume, p. 88-89.

[2] UGO FOSCOLO, *Lettera apologetica*, publiée par M. ORLANDIN, dans le volume : *Prose politiche*, Florence, Le Monnier, 1850, p. 560.

[3] DE STENDHAL, *Correspondance inédite*, Paris, Lévy, 1855, 1re série, p. 68.

[4] CORACCINI, œuvre citée, p. XCIII-XCIX, Cesare Cantù fait confusion lorsqu'il attribue la disgrâce du comte Guicciardi à son excès de zèle (*Della independenza italiana Cronistoria*, Turin, 1862, p. 436). Peut-être mêle-t-il à cette histoire des éléments qui appartiennent en propre à M. de Brême.

l'égard du comte Guicciardi la vieille maxime canonique : « Promoveatur ut amoveatur » et lui ôta la direction de la police au moment même où il le nommait sénateur, ce qui arriva avec les toutes premières désignations. Rejeté depuis cinq ans à l'arrière-plan de la politique, le comte Guicciardi se trouvait ainsi délié de ses anciens engagements envers Napoléon et envers le régime fondé et personnifié par lui. Tandis que le duc de Lodi se rapprochait du gouvernement menacé par l'invasion autrichienne, Guicciardi, depuis longtemps l'antagoniste du chancelier, voyait venir la catastrophe et s'y préparait sans émotion. Nous avons dit que ses fidèles Valtelins l'avaient envoyé en 1787 à Vienne, où l'interprète des doléances des montagnards catholiques contre leurs oppresseurs huguenots avait appris à connaître une cour presque patriarcale, un gouvernement lent et doux qui était tout le contraire de la puissante administration napoléonnienne. Guicciardi, à l'instar de plusieurs patriciens milanais, et nous placerons en premier lieu le comte Alphonse Castiglioni qui avait représenté à son tour le conseil général de Milan auprès du gouvernement de Vienne, tournait volontiers ses regards vers ces anciennes institutions, Guicciardi et Castiglioni étaient de ceux qui, sous le poids de graves événements tels que les carnages des dernières années de l'empire et l'état de révolte où ils jetèrent les populations en Italie, voyaient leurs sentiments patriotiques changer de direction, au lieu de s'exalter. Pareil phénomène eut pour résultat en France, à cette même époque, la constitution du gouvernement provisoire parisien et le revirement de tous les grands corps de l'État qui s'ensuivit rapidement. Le comte Guicciardi était peut-être le seul parmi les sénateurs à souhaiter une restauration autrichienne au début d'avril; et, puisqu'il ne pouvait guère décemment[1] découvrir son jeu, il s'allia au parti dit des

[1] M. Bonfadini, ami et concitoyen des Guicciardi, a esquissé, avec une certaine indulgence qui ne nuit pas à la justesse de ses appréciations, le profil du sénateur valtelin dans des pages remarquables de son livre : *Mezzo secolo di patriotismo*, Milan, 1886, p. 84 et suivantes.

Italiques qui détestait également toutes les dominations étrangères et avait son interprète au Sénat dans le comte Charles Verri. Il exploita en même temps les ressentiments et les inquiétudes d'hommes dévoués au régime et à l'empereur, mais d'allures très indépendantes et qui étaient froissés par les manèges de l'oligarchie gouvernementale ; il ouvrit donc le feu contre le projet de Melzi au moyen de réserves de procédure, sentant bien qu'il ralliait ainsi toutes les nuances de l'opposition. La convocation du Sénat en dehors de ses séances qui avaient lieu régulièrement deux fois par mois, était, dans le royaume d'Italie, une des prérogatives de la couronne. Le garde des sceaux dans son message, plus préoccupé du fond que de la forme, n'avait pas perdu le temps à exhiber ses pouvoirs. Il s'était limité à écrire aux sénateurs qu'il s'adressait à eux « autorisé par *sa* qualité de représentant de l'État dans l'absence de Son Altesse Impériale le prince Vice-Roi. » Cette expression prêtait le flanc à des critiques et le comte Guicciardi en fit de suite la remarque en affirmant, sans trouver de contradicteurs, que le duc de Lodi pouvait tout au plus prétendre à représenter le gouvernement, mais jamais l'État. C'était renouveler les fastes du Sénat de Bysance et il y avait là de quoi impatienter les membres de la minorité gouvernementale, mais l'indulgence, avec laquelle le plus grand nombre écouta ces escarmouches en somme bien indignes de la gravité du moment, dut révéler aux ministres l'attitude réservée de la haute assemblée contre le gouvernement. Une autre objection fut formulée par le subtil porte-paroles d'une opposition qui était bien plus vigoureusement représentée en dehors du Sénat. L'aigreur de ces propos révélait l'esprit de plus en plus combatif des opposants. Le chancelier du Sénat, fort de l'autorité de sa charge et de sa longue expérience de ministre, mettait en doute le fondement de la convocation extraordinaire après en avoir critiqué la formule et il demandait carrément, avec une surprise faite de soupçons, où était la délégation royale, qui couvrait le garde des sceaux. A la fin de son discours le comte Guiccardi se plaça au-dessus des

détails de procédure et aborda l'argument le plus fort qu'on pût opposer aux ministres, c'est-à-dire l'inconvenance, le danger qu'il y avait à faire prendre des délibérations décisives au Sénat, mal informé du véritable état des choses. Avant de disposer de la couronne il fallait bien savoir si le roi l'avait déposée et à quelles conditions. Le bruit même que Napoléon, roi d'Italie, eût déjà trouvé la mort n'avait point été démenti. En posant ces questions qui étaient sur la bouche de presque tous ses collègues, le comte Guicciardi obligeait le gouvernement à se dévoiler, car c'étaient là des problèmes trop brûlants pour ne pas être résolus séance tenante. La discussion s'échauffa après ce discours qui peut-être n'avait pas d'autre but; il faut croire qu'elle devint même quelque peu désordonnée et, puisque nous n'avons plus le procès-verbal officiel[1], il nous est difficile de connaître, avec sûreté, même l'ordre dans lequel les orateurs se succédèrent à ce moment. Le sénateur Verri raconte[2] que lorsque son collègue Guicciardi terminait son discours, il demanda immédiatement la parole, mais, puisqu'il était au second rang du demi-cercle que faisaient les sièges des sénateurs, le comte Dandolo, assis juste devant lui, se leva en même temps et couvrant de sa taille le geste de Verri il s'adressa de suite au Sénat. Les collègues firent silence pour l'écouter, car Dandolo était l'un des hommes les plus éminents du régime et son intervention pouvait être décisive. Simple fils d'un filleul du patricien dont il portait le nom glorieux, Vincenzo Dandolo avait été le chef du parti démocratique qui s'était appuyé sur la France pour abattre la vénérable constitution de Venise, et s'était vu cruellement trompé par le général Bonaparte. L'austère tribun, si l'on en croit le maréchal Marmont[3], aurait à cette heure tragique fait fléchir un instant la volonté de fer du vainqueur et lui aurait arraché des larmes sur le crime qu'il venait de commettre et

[1] Il disparut, selon toute vraisemblance, dans le sac du palais du Sénat auquel se livra la foule dans la journée tragique du 20 avril suivant. ARMAROLI, *Memoria storica sulla rivoluzione di Milano*, plusieurs fois citée, p. 15.

[2] VERRI, *Relation*, etc., p. 457 de l'édition Cusati.

[3] Duc DE RAGUSE, *Mémoires*, Paris, 1857, II, p. 306-307.

qu'il allait achever malgré cette émotion fugitive. Néanmoins, Napoléon garda pour Dandolo une place à part dans ses souvenirs, et lui confia en 1806 le gouvernement de la Dalmatie, en faisant revivre pour lui la charge antique et pompeuse de provéditeur [1]. Ce serait sortir du cadre de ce récit que de retracer les phases de cette provéditure qui eut une vie orageuse entremêlée de luttes entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, représenté par le maréchal Marmont. Ce fut en définitive à celui-ci que resta la victoire, car l'organisation des provinces illyriennes en 1810 embrassa tout le littoral et Dandolo, demeuré fonctionnaire du royaume d'Italie, revint à Milan prendre siège comme sénateur. Dans toute sa carrière Dandolo avait gardé, ne fût-ce que par ses relations personnelles avec l'empereur, une indépendance qui tranchait sur le fond gris de la majorité gouvernementale. On pouvait toujours croire toutefois qu'il lui appartenait, puisqu'il tenait plus que tout autre au nouveau régime, lui que la révolution seule avait pu extraire des rangs épais de l'obscure bourgeoisie vénitienne. L'opinion publique continua à classer le comte Dandolo parmi les amis du régime à l'heure même où il penchait nettement vers le parti *italique* et des groupes populaires essayèrent un coup de main contre sa résidence près de Varèse, en le présentant comme un autre Prina. Échappé à ces menaces, Dandolo dut invoquer le témoignage du président de la régence comte Verri, qui avait été naguère son collègue au Sénat et s'était trouvé en dernier lieu presque dans les mêmes rangs, pour dissiper au moins dans certains milieux une impression aussi fausse [2]. Elle subsista néanmoins et reprit force lorsque le triomphe rapide des Autrichiens jeta pêle-mêle, dans le camp d'une opposition écrasée, libéraux et autoritaires. Le fils de

[1] Voyez le beau livre de l'abbé Paul Pisani. *La Dalmatie de 1797-1815*, Paris, 1893, surtout p. 86 et suivantes, où l'auteur résume la vie de Dandolo à l'aide de la biographie de Compagnoni et de la première partie du livre du comte Tullio Dandolo, *Ricordi*, Assise, 1868, où il parle beaucoup de son père.

[2] J'espère avoir un peu éclairci ce point à l'aide des pièces que j'ai publiées dans le *Bolletino ufficiale del Congresso storico del Risorgimento italiano : Testimonianze tratte dalle Carte Giovio per la Storia dei fatti del 1814.*

Dandolo, le comte Tullio, évoquant, bien des années plus tard, les souvenirs de son enfance[1], crut de bonne foi qu'il pouvait parler du rôle de son père, le 17 avril, comme s'il avait été partisan du projet du duc de Lodi, témoignage de nature à jeter une incertitude dans l'esprit des historiens, si l'accord des sources les plus sûres n'était là pour le démentir.

En effet, Verri et l'auteur de la *Lettre* citée s'accordent dans leurs relations pour affirmer que leur collègue Dandolo n'entra pas dans l'examen du projet du duc de Lodi dont son fils le prétendait partisan, mais qu'il insista plutôt sur les graves incertitudes qui enveloppaient ses conséquences et sur le danger qu'il y aurait à délibérer dans de telles circonstances. Il proposait donc la nomination d'un comité de sénateurs chargés d'étudier le problème à fond et d'en référer au bout de deux jours. La majorité des assistants semblait acquise à ces conseils de prudence, lorsque le comte Verri, ancien préfet, de la grande famille de robe qui voyait universellement reconnues ses gloires anciennes et récentes, put enfin prendre la parole. A son tour, il montra du doigt les épais brouillards qui obscurcissaient tout l'horizon. L'on ne savait guère où l'on allait, si le roi vivait encore, si son fils lui succédait, si au contraire toute la dynastie était emportée par une abdication complète : sauf dans ce dernier cas, les sénateurs manquaient à leurs premiers devoirs, à leurs serments de fidélité s'ils disposaient de la couronne.

Le parti du gouvernement accusé de la sorte d'illégalité et presque de déloyauté répliqua vivement. Le président Veneri, l'ancien président comte Paradisi et le ministre de l'intérieur Vaccari adressèrent au Sénat des appels renouvelés et anxieux en faveur du projet primitif. Ils s'appliquèrent à éclaircir les points les plus obscurs, à écarter sur-le-champ les difficultés pour empêcher que la motion de renvoi, présentée par Dandolo, ne réunît les suffrages du plus grand nombre. Ils répondirent à Guicciardi que si l'expression du message : « représentant de l'Etat, » était incorrecte, on procéderait à son amendement; qu'au demeurant,

[1] Tullio Dandolo. *Ricordi*, cités, deuxième période, p. 150.

le duc de Lodi avait reçu tous les pouvoirs nécessaires pour convoquer le Sénat, et qu'une lettre du prince confirmait ces pouvoirs en leur donnant plus de précision et plus d'ampleur. On pouvait demander au duc de Lodi qu'il montrât ces pièces; de lui seul pouvaient venir des éclaircissements, car il correspondait directement avec Paris et Vérone, et les lumières, la sagesse, l'expérience du garde des sceaux étaient connues de longue date. Le président essaya de profiter de l'effet que ces répliques, par leur force intrinsèque, faisaient sur l'assemblée pour l'entrainer au vote. On demanda que le Sénat prît séance comme comité secret pour délibérer : il paraît que ce fut le comte Veneri qui prit cette initiative, d'accord avec ce qu'il avait dit en ouvrant la séance[1]. Le comte Guicciardi, qui décidément voulait s'appliquer le rôle de Vestale de la Constitution, répliqua de suite que ni le sixième statut fondamental du royaume, ni le règlement organique du 9 novembre 1809 ne prévoyaient cette forme de délibération. Guicciardi avoua plus tard, dans un mémoire apologétique présenté après coup aux membres de la Régence[2], que son but avait été d'entraver l'adoption d'une procédure plus rapide. Il se ralliait, au contraire, à l'avis de Dandolo de conférer un mandat, qu'il voulait très ample, à des commissaires que l'on pouvait adresser en premier lieu au duc de Lodi. Cette fois encore le Sénat apprécia l'escrime savante du légiste de la Valteline, ce qui dut décider le ministre Vaccari à frapper les grands coups. En acceptant à son tour, au nom du gouvernement, la commission proposée par Dandolo, il en demanda l'élection séance tenante, et ajouta que les circonstances demandaient impérieusement que dans un délai de quelques heures seulement le Sénat ait pu statuer sur

[1] D'après Cusani, *Storia di Milano*, t. VII, p. 99, Verri lui-même aurait propose dans un but de conciliation qu'on substituât à la commission suggérée par Dandolo, le comité secret qui aurait pu délibérer sur-le-champ, mais la *Relation* de Verri ne parle pas de cette initiative et Fabi, œuvre citée, concorde avec la *Lettre sur la séance du Sénat* pour l'attribuer au président.

[2] *Mémoire présenté à la Régence du gouvernement provisoire de Milan*, par le comte Guicciardi, chancelier du royaume d'Italie.

son rapport : car, — dit-il à peu près, en s'adressant aux sénateurs qui l'écoutaient avec une attention de plus en plus soutenue, en voyant enfin soulever le voile, — je ne vous tairai pas que Son Altessse Impériale a conclu un armistice avec le maréchal de Bellegarde, à condition expresse qu'une députation serait envoyée en France auprès des hautes Puissances Alliées. Les hostilités ne seraient suspendues que jusqu'à l'achèvement de ces démarches, et le choix de cette députation est essentiel pour sauver l'existence politique du royaume et nous assurer un délai pour les négociations. Sans cela, l'invasion de la capitale par les armées étrangères est inévitable et sera immédiate. Déjà l'armée italienne a acclamé comme roi le prince Eugène[1]. La résolution du ministre de l'intérieur, de dissiper avec ce discours les obscurités amoncelées à dessein et de mettre le Sénat aux prises avec la réalité d'une situation décisive, mérite les éloges de l'historien Cusani[2]. L'opposition se trouva dispersée par cette lumière crue, et les comtes Veneri et Paradisi parvinrent enfin à faire adopter la nomination immédiate de commissaires, d'après la proposition de Dandolo, développée par Guicciardi, mais avec les transformations exigées par le gouvernement. On avait proposé que les élus fussent au nombre de cinq, mais le Sénat s'arrêta à celui de sept après deux votations successives. Les élus furent : Guicciardi, Cavriani, Castiglioni, Verri, Dandolo, dont les noms reviennent souvent dans ce récit, et, en outre, les comtes Bologna et Costabili-Containi, anciens jacobins des Romagnes, vite apprivoisés par le régime napoléonien, mis un peu à l'écart dans les dernières années. Tous avaient voté contre la constitution en comité secret et étaient considérés comme adversaires de l'adoption telle quelle du projet du duc de Lodi. La signification de ces choix, qui comprenaient les chefs de file de l'opposition, était très nette et montrait que le Sénat, tout en se rendant aux raisons des ministres pour ce qui

[1] Voir ce discours dans la *Lettre sur la séance du Sénat* et dans Fabi, œuvre citée, p. 19.

[2] F. Cusani, *Storia di Milano*, citée, t. VII, p. 99.

tenait à l'ordre des délibérations, entendait garder toute son indépendance d'allure vis-à-vis du pouvoir exécutif. Le président leva enfin la séance en invitant les sénateurs à s'assembler de nouveau à huit heures du soir pour le rapport de ses commissaires. Ceux-ci restèrent dans le palais pendant que leurs collègues rentraient chez eux, et dans une première réunion s'accordèrent pour dépêcher trois des élus, et précisément les plus marquants, Guicciardi, Verri et Dandolo auprès du duc de Lodi. Nous avons un court récit de cette visite des trois commissaires au vieux duc malade. Il est inséré par Verri dans sa relation et complète heureusement ce que le garde des sceaux écrivit le jour même au vice-roi[1]. Le duc de Lodi mit de suite sous les yeux des commissaires des pièces qui n'admettaient pas de réplique, c'est-à-dire un décret royal qui lui conférait les pleins pouvoirs pendant l'absence du prince vice-roi, et une lettre du prince lui-même, écrite au moment où il allait signer l'armistice et dans laquelle l'urgence de l'envoi des députés était bien établie[2]. L'éloquence convaincue du grand homme d'État dut avoir une influence assez grande sur l'esprit de ses interlocuteurs, car ils revinrent au Sénat dire à leurs collègues que toutes les réserves de forme devaient être abandonnées. Restait la grande difficulté de rédiger un texte qui ne liât pas ses rédacteurs à la solution favorable aux aspirations du prince. Guicciardi seul avait, dès ce moment, paraît-il, pris la décision de rompre avec la dynastie, mais ses six collègues, plus ou moins encore loyalistes, craignaient de s'opposer au flot montant de l'opinion populaire. Les deux articles qui visaient, le premier, l'envoi de trois sénateurs aux puissances pour demander la suspension des hostilités, le second, le maintien du royaume dans son rang indépendant, que les députés devaient demander en conformité aux traités toujours subsistants; ces deux buts de la

[1] Melzi *Memorie e documenti*, cités, t. II, p. 435.

[2] La lettre sur la séance du Sénat donne aussi ces informations avec des détails qui manquent aux autres sources de première main, ce qui a pu faire croire que son auteur était l'un des trois commissaires.

mission furent reconnus et formulés sans grande discussion. Les travaux de la commission se prolongèrent à propos du troisième article dont on voulait transformer la portée.

La majorité des commissaires ne voulait point demander expressément le vice-roi pour souverain. Verri reconnaît dans sa relation que sa préoccupation, qui devait être partagée par plusieurs de ses collègues, était surtout de ne pas s'opposer au courant d'impopularité qui menaçait le pouvoir du prince et allait l'emporter bientôt. Ces sénateurs, créatures d'un pouvoir autoritaire s'il en fut, avaient gardé des scrupules de fidélité au principe démocratique de la fin du dix-huitième siècle, et sincèrement des hommes comme Dandolo et Verri craignaient de combattre l'opinion populaire tout en en voyant les dangers. On finit par accepter de guerre lasse une formule qui chargeait les députés de manifester la reconnaissance du Sénat à l'égard du Prince. Les commissaires nommèrent rapporteur le comte Dandolo qui devait présenter à la séance du soir le texte du projet de délibération profondément remanié. Lorsque, vers huit heures du soir, revinrent les autres sénateurs, Dandolo monta à la tribune et s'acquitta de sa mission. Comme il venait de finir son petit rapport qui recommandait aux collègues le nouveau projet, une grande agitation se répandit sur les bancs des sénateurs les plus dévoués aux ministres et qui représentaient surtout les Provinces Emiliennes et la Vénétie. Ils se récriaient, mis en présence d'un texte qui leur semblait une caricature du projet primitif. Le comte Paradisi reprit vivement la parole pour demander une désignation claire du prince Eugène sans laquelle la mission était sans but. L'ancien président du Sénat demanda une seconde lecture de la proposition du duc de Lodi et la compara à ce qu'il appelait sa déformation. On lisait et relisait tout haut les deux projets devant une assemblée inquiète et houleuse. Les ministres Prina et Vaccari, le sénateur Thiene, vénérable vieillard, conjurèrent le Sénat de repousser les propositions des commissaires ; ceux-ci, notamment Guicciardi, Dandolo, Verri et Castiglioni défendirent le résultat de leur délibération sans

parvenir de suite à entraîner le Sénat. Ils furent appuyés par le comte Massari qui objecta que dans le texte primitif le Sénat était supposé pouvoir parler au nom du peuple sans y avoir droit : le Sénat ne devait parler qu'en son propre nom. Plus que tout autre, le comte Guicciardi s'opposait à la demande du prince Eugène comme roi, et, tandis qu'il était à la veille de passer à l'Autriche, il insistait sur l'application rigide des statuts d'après lesquels l'ordre de dévolution de la couronne était avant tout en faveur du fils légitime. L'adoptif, c'est-à-dire le vice-roi, ne pouvait être appelé au trône d'Italie que si le roi de Rome avait déjà ceint la couronne de France. Or, l'on ne pouvait pas conclure que les événements avaient mis le fils de Napoléon dans les conditions voulues pour être préféré au prince Eugène. Le comte Guicciardi admonestait solennellement les sénateurs de ne pas oublier qu'ils avaient prêté serment aux statuts dont il venait de rappeler les prescriptions. Le comte Prina, qui personnifiait le système autoritaire jusqu'alors en faveur et devait en expier beaucoup trop cruellement les fautes peu de jours plus tard, ne voulut pas lâcher prise devant les attaques de Guicciardi et tint bon au milieu du désarroi de son parti. Ce rôle qu'il jouait à la veille d'une disgrâce, qui ne pouvait manquer dans un cas ou dans l'autre[1], l'exposant encore davantage aux fureurs de la populace et des factieux qui la déchaînaient, ne manque pas de grandeur. Au moment même où le chancelier du Sénat, bientôt après comblé d'honneurs par l'Autriche, ralliait les opposants et pouvait déjà triompher de l'échec du projet de Melzi, le ministre courageux du régime tombant, assassiné trois jours plus tard par les séides du gouvernement futur, fit un dernier effort pour arrêter le courant. Il remonta donc à la tribune d'où Guicciardi venait de dénoncer les dangers possibles, probables à son avis, d'une désignation du vice-roi. Mais même ce champion décevant des droits du roi de Rome, cet étrange semeur de scrupules

[1] Le duc de Lodi, dans une lettre dictée lorsqu'il espérait encore dans le succès de ses desseins, préparait le vice-roi à lâcher Prina « dans le système futur, que tout le monde désire voir monté sur un esprit bien différent de celui qui va cesser. » Melzi d'Eril, *Memorie e documenti*, t. II, p. 434.

n'avait pu parler d'une certitude absolue. Une porte restait ouverte ; le comte Prina s'en empara par sa formule du *droit éventuel*. Il demanda donc aux sénateurs de vouloir bien charger les députés de mettre sous les yeux des Puissances les droits acquis par le Prince à la couronne d'Italie dans les cas prévus par le premier et par le quatrième statuts constitutionnels, droits consacrés par l'admiration, la reconnaissance et les désirs du peuple. Ces distinctions devaient être de nature à embarrasser le comte Guicciardi attaqué avec ses propres armes, mais il n'en fut rien. L'opinion des sénateurs était arrêtée à la fin de ses longues heures de débats continuels. Sûr de son succès, le comte Guicciardi se borna à répliquer qu'on ne pouvait faire place au droit éventuel tant que le droit positif n'était pas exclu. Cette fois il n'y eut plus personne à répondre et même, par le calme et sage comte Verri, fut décoché un dernier trait qui porta plus que tous les autres, car, en reprenant le thème de Massari, ce sénateur rappela avec franchise qu'on ne pouvait parler d'un désir populaire de voir raffermi le pouvoir du Prince. Le sentiment de ce désaccord avec l'opinion du plus grand nombre de ceux qui comptaient pour quelque chose dans le pays, était, en effet, la véritable raison de la répugnance manifestée par le Sénat en face des propositions du duc de Lodi, même en laissant de côté les motifs particuliers d'opposition que pouvait avoir un homme dans la situation de Guicciardi. Les débats furent clos après cette grave remarque et l'on dut en venir aux voix. Dandolo avait demandé qu'on procédât par scrutins séparés et les deux premiers articles ayant été lus une dernière fois, après l'exposé des motifs formulés par la commission, la majorité des sénateurs se leva et ils furent adoptés. Il en arriva de même du troisième article, qui était l'article essentiel, avec une petite modification introduite par le comte Moscati et dans la rédaction définitive écrite par le comte Mengotti, secrétaire du Sénat[1], Le texte du troisième article qui fut ainsi adopté

[1] Le comte Mengotti était originaire de Feltrie. Économiste savant, il s'était rallié au parti français dès 1797 et avait occupé depuis lors des places

est le suivant : « Les députés seront chargés de présenter dans cette occasion aux hautes Puissances les sentiments de l'admiration du Sénat pour les vertus du Prince Vice-Roi et de sa reconnaissance pour son gouvernement[1]. » A la proclamation du résultat, le ministre Vaccari et les sénateurs les plus dévoués à la cause du Prince, tels que Paradisi, Thiene, Carlotti et Mocenigo[2] ne purent retenir les manifestations les plus bruyantes de leur indignation. Verri raconte que Vaccari, presque hors de lui et quittant son siège, s'écria que le dernier article était insultant pour le vice-roi auquel on adressait des remerciements avec le ton d'un maître qui renvoie son domestique. La gêne devint de plus en plus visible parmi les sénateurs de la majorité, qui, élus en grande partie par l'influence du Prince, le sacrifiaient maintenant à l'opinion publique ; ils laissèrent donc s'évanouir en silence l'écho des protestations des adversaires. Ce fut à ce moment que le ministre de la justice, comte Joseph Luosi, qui appartenait aussi au Sénat, demanda au président avec insistance de mettre encore aux voix l'article additionnel proposé par Prina en faveur du droit éventuel du prince Eugène. Immédiatement le comte Guicciardi renouvela son opposition et, sous son influence, l'article fut repoussé. La nuit était très avancée et les sénateurs très las, ce qui fit espérer au comte Paradisi de voir adopter son avis qui était de confier au président le choix des députés, mais il y avait, de la part de la majorité, une attitude très nette de résistance vis-à-vis des intrigues que l'on croyait nouées en faveur d'une proclamation du vice-roi comme souverain. Les murmures suffoquèrent la proposition de Paradisi et l'on ouvrit le scrutin. Guicciardi avait sa liste dans laquelle il

importantes dans l'administration publique. Voir : Coraccini, *Histoire de l'administration du royaume d'Italie*, citée p. cv-cvi.

[1] Décret adopté par le Sénat *in* (Armaroli) *Memoria storica*, déjà cité. Lettera C, p. 38; Fabi, œuvre citée, p. 94 et suivantes, et Cusani, œuvre citée, p. 103.

[2] Le patricien de Venise Alvise Mocenigo était de ces tenants de l'ancien régime qui en assez grand nombre s'étaient ralliés au nouveau, attitude qui d'une préfecture, à travers le Conseil d'État, l'amena jusqu'aux bancs du Sénat.

avait offert en vain une place à Verri[1], et la fit passer tout entière. En dépouillant les bulletins, on en trouva vingt-sept pour le comte Louis Castiglioni, agréé à peu près par tout le monde, vingt-cinq pour le comte Testi, chargé du portefeuille des affaires étrangères à Milan (sous la dépendance du ministre véritable Marescalchi qui résidait à Paris) et vingt-trois pour Guicciardi lui-même. Suivait avec six voix seulement le comte Paradisi, candidat du parti de la Cour. L'écart de ce chiffre comparé à celui obtenu par Guicciardi révélait l'impuissance croissante de ce parti. Le comte Testi était affligé d'une ophtalmie des plus graves et, portant les mains à ses yeux, il refusa une mission dont les termes devaient aussi répugner à son passé de serviteur personnel du Prince dans les bureaux du ministère[2]. Ses excuses pour motif de santé furent généralement reconnues comme fondées, et le président permit qu'on en tint compte dans le procès-verbal. Guicciardi observa alors que lui aussi était souffrant et qu'on l'exposait à de graves dommages en l'éloignant de sa famille composée de quatorze enfants. Comme les sénateurs étaient sur le point de se disperser, le président déclara que la séance était levée, sans tenir compte des remarques de ceux qui observaient que la députation restait incomplète si l'on admettait les excuses de Testi. Tout le monde se leva : le président, visiblement fatigué et à bout de patience, discutait vivement avec un groupe de sénateurs qui lui niaient le droit de lever la séance sans avoir défini le point de la substitution de Testi. Paradisi sortit rapidement avec Carlotti, et lorsque l'on voulut les rappeler pour examiner le point laissé en suspens, on ne les trouva plus. La plupart des sénateurs, après avoir quitté leurs places, entouraient le ministre de l'intérieur pour l'interroger, froissés encore une fois en l'entendant affirmer au dernier moment que les députés devaient prendre avant tout le chemin de Vérone. Sans penser à la difficulté d'obtenir d'une autre

[1] Voir Verri, *Relation*, citée, p. 462 de l'édition Casati.

[2] C'est ce que remarque avec raison le professeur Lemmi, *La Restaurazione austriaca a Milano nel 1814*, Bologne, 1902, p. 140

manière des lettres de créance. plusieurs sénateurs voulaient voir dans ces déclarations de Vaccari un piège *in extremis*.

Ainsi finit presque par surprise cette longue et mémorable séance qui avait donné l'exemple d'un débat parlementaire large et libre. Il n'eut pas de lendemain. La députation nommée par le Sénat partit enfin après beaucoup d'hésitations sans aller plus loin que Vérone. Elle y fut rejointe et arrêtée par la nouvelle de la chute du corps qui l'avait envoyée. En effet, le 20 avril, jour de séance ordinaire que l'on eut l'imprudence de vouloir tenir sans besoin et en offrant une cible au mouvement populaire [1], les sénateurs virent leur palais entouré par des groupes menaçants. Le vieux comte Thiene, ainsi que plusieurs autres que l'on croyait acquis au parti de la Cour étaient hués à leur descente de voiture. La séance n'avait pas encore pu s'ouvrir par suite du manque du nombre de membres exigé par la loi, lorsque la foule pénétra dans le palais et, après de vaines tentatives des sénateurs les plus populaires et notamment de Verri [2], envahit la salle des réunions. Les sénateurs ne purent sauver leur vie, d'après ce que l'on peut croire, que grâce à la résolution de quelques-uns d'entre eux qui à l'instigation de Verri écrivirent sur des feuilles répandues rapidement que le Sénat rappelait la députation et levait la séance. En réalité, le Sénat n'avait pas encore commencé à délibérer et ces quelques lignes, écrites dans un moment de panique par quelques sénateurs, ne signifiaient véritablement rien, quoique le vieux président eût été contraint de les signer. La suite des événements se chargea de donner à

[1] Le comte Ludovic Giovio qui présida en 1814 les collèges électoraux convoqués à Milan montre clairement que la convocation si peu raisonnable de la séance fut l'occasion offerte à l'émeute. (*Memoria di* Lodovico Giovio *intorno all' opuscolo intitolato « Sulla rivoluzione di Milano seguita nel giorno 20 aprile 1814 e successivi » 5 febbraio 1815.*)

[2] Le comte Verri raconta ses démarches tout au long dans la *Relation* tant de fois citée, surtout à partir de la page 474. Un témoin oculaire, qui publia bien des années après avec les simples initiales J.-G.-M. une *cronichettae stesa dietro propria oculare testimonianza dell' autore e riguardante le procellos giornate di Milano 20 et 21 aprile 1814.* Brescia, 1860, voudrait réduire la foule qui envahit le Sénat à des proportions peu compatibles avec les résultats de l'émeute.

cet escamotage la signification d'un arrêt de mort pour le Sénat. L'envahissement du palais n'avait été que le prélude d'une émeute qui mit en fuite les fonctionnaires fidèles au vice-roi, et ensanglanta le pavé de Milan par le meurtre du plus détesté des ministres, celui des finances. Un gouvernement provisoire fut nommé, qui, presque inconsciemment, livra le royaume à l'Autriche. A peine le calme revenu on essaya de faire revivre le Sénat dont les collèges électoraux, convoqués irrégulièrement, demandèrent à hauts cris l'abolition. Le maréchal Sommariva, commissaire impérial, accepta la protestation, contre cette résolution à vrai dire non promulguée des collèges, que le président Veneri et le chancelier Guicciardi lui présentèrent le 29 avril. Il se garda bien toutefois d'autoriser ces dignitaires à reprendre leurs fonctions et, le 25 du mois suivant, le maréchal de Bellegarde, nommé à son tour commissaire de l'empereur d'Autriche, ratifiait dans une proclamation les actes révolutionnaires des insurgés du 20 avril et des collèges en déclarant que le premier corps de l'Etat avait cessé d'exister.

Aujourd'hui encore la construction massive, qui, dans un quartier paisible de la ville de Milan, en face du vieux canal, avait hébergé pendant longtemps les prêtres catholiques suisses grâce à une pieuse fondation de saint Charles Borromée, porte sur le fronton les mots évocateurs : « Palais du Sénat ». L'herbe croît dans les grandes cours silencieuses et les corridors envahis un jour par l'émeute résonnent à peine des pas de quelques chercheurs. C'est le siège des archives historiques. L'inscription de l'entrée se rapporte à une période, bien close et oubliée par le plus grand nombre, de la vie de ce palais monumental, mais les scènes dont il fut le théâtre méritent un souvenir et renferment des leçons qui ont déjà profité d'ailleurs aux générations qui suivirent.

Giuseppe Gallavresi.

COMPTES RENDUS

La France africaine, par le commandant Prosper Germain. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, in-8°, 1907.

Quel est l'avenir de l'immense domaine colonial de la France? A la formule « la lutte pour la vie », ne devons-nous pas substituer celle de « l'alliance pour la vie », afin de nous assurer la conservation d'un domaine colonial, sagement restreint dans les limites qui le rendent utile et défendable? Telle est, en résumé, la double question à la solution de laquelle le commandant Germain vient de s'employer, dans un livre tout pétri, comme lui-même, d'énergie et de patriotisme. Et il n'hésite pas à préciser *ce qu'il faut faire*.

« Nous voulons, écrit-il, lutter contre trop d'ennemis. Nous avons comme adversaires éventuels : l'Allemagne, le Japon, l'Angleterre, la Chine, l'Amérique. Il faut effacer de cette liste tous ceux dont les pays sont trop éloignés pour notre sphère d'opérations : le Japon, la Chine, l'Amérique. Il faut réduire au minimum ceux qui sont nos compétiteurs directs en nous mettant soit du côté de l'Angleterre, soit du côté de l'Allemagne et ramener nos ennemis à un seul.

« Nous possédons actuellement des colonies qui sûrement, dans la suite des temps, ne peuvent pas rester entre nos mains et qui seraient mieux placées sous la souveraineté d'autres peuples que sous la nôtre. Ceux-ci possèdent des colonies qui, au contraire, seraient plus logiquement placées sous notre domination. Il faut changer celles-là contre celles-ci. Il faut échanger l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie, les comptoirs de l'Inde, les Nouvelles-Hébrides, Cheik Saïd, contre les deux Nigeria, la Gold Coast, la Sierra Leone, la Gambie des Anglais; les îles de la Société, Djibouti, Quang-Tchéou-Wan, contre le Togo et le Cameroun des Allemands. Il faut donner à nos îles des Antilles la faculté de se joindre à la République des États-Unis et faire reconnaître par toutes les nations nos droits à la liberté complète de nos actes dans toute l'Afrique occidentale depuis les rives de la Méditerranée jusqu'au Congo. Nous sommes actuellement dans une situation trop forte pour avoir à envisager une solution identique à celle que Bonaparte adopta vis-à-vis de la Louisiane, et qu'on puisse songer soit à abandonner sans compensation, soit à vendre quelque partie que ce soit de nos territoires.

« Quoique avant tout, dans ces échanges, il s'agisse de questions de position, de questions de moralité beaucoup plus importantes, beaucoup plus élevées que toute autre question, on peut envisager que, sous le rapport matériel, les échanges à opérer se contrebalanceraient dans une mesure suffisamment équitable en ce qui concerne l'ensemble des principaux éléments de la valeur des territoires : *superficie, population, commerce*. » — Suit

le tableau analytique de ces éléments, pour les colonies à échanger et pour les colonies à acquérir.

Tout en faisant de très larges réserves sur ces échanges, aussi bien en raison des lourds sacrifices consentis dans le passé que pour le profit que nous retirerions du nouvel état de choses, il est intéressant de suivre l'exposé des principes et les constatations de fait qui ont amené M. le commandant Germain à cette proposition.

Les principes, ce sont : la maîtrise de *la mer*, et *quelques lois de la force des choses*, dont l'étude forme deux chapitres séparés du livre qui nous occupe.

« Si j'avais été maître de la mer! », redisait souvent Napoléon à Sainte-Hélène! Je n'ai pas assez fait pour la marine. C'est qu'en effet, selon la parole de Richelieu, on ne peut sans la mer ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre. La maîtrise de la mer est, à plus forte raison, indispensable, quand il s'agit de la sécurité des territoires séparés de la métropole par les vastes océans.

Le chef actuel de l'empire allemand n'a pas attendu les terribles leçons de la guerre russo-japonaise pour crier à ses peuples confédérés : « Notre avenir est sur la mer », et donner à la marine allemande — aussi bien la marine militaire que la marine marchande — cette poussée en avant dont nous constatons aujourd'hui les grandioses résultats.

« Le dix-neuvième siècle, écrit M. le commandant Germain, a été le siècle des chemins de fer; le vingtième siècle va être le siècle des voies maritimes, le siècle de l'eau. » Le partage des mers, conséquence des *évolutions des ambitions mondiales*, offrira une fois de plus le spectacle de l'application de ces *lois de la force des choses* : « Qui veut vivre doit rester fort »; — « le jugement de guerre reste la seule juridiction connue pour régler les conflits entre les peuples »; — « la liaison doit être constante et assurée entre les métropoles et les colonies »; — « l'histoire rappelle sans cesse les fautes et les enseignements du passé ».

Ces principes posés, quelles sont les constatations de fait qui ont paru commander, à l'auteur de *la France africaine*, la proposition énoncée plus haut? En d'autres termes, quels sont les éléments actuels de domination ou tout au moins de résistance de la France? Ici, l'auteur (et c'est, on peut le dire, la partie principale de son œuvre) dresse *le bilan de la France*. Ses constatations ne sont hélas! que trop souvent exactes; il les déduit sous des rubriques que nous devons citer : « la puissance génératrice s'atrophie; — l'agriculture n'est plus compressible; — l'industrie maritime s'effondre; — en trente ans, la France a passé du deuxième au quatrième rang au point de vue commercial; — nos dépenses et nos dettes ne cessent d'augmenter; — la loi du nombre menace de nous écraser; — la marine militaire est en pleine décadence; — nos ambitions augmentent sans cesse le nombre de nos ennemis et des dangers qui nous entourent; — tel qu'il est posé actuellement, le problème de la défense de tous les territoires extra-européens de la France ne comporte pas de solution ».

Voilà certes une énumération bien affligeante; mais notre pays a passé par tant de désastres et, chaque fois, il s'en est relevé avec tant de vigueur et de succès, qu'il nous est interdit de désespérer. *La grandeur de la France* ne peut périr, non plus que son rôle dans le monde : le passé répond de l'avenir.

Nous avons indiqué *ce qu'il faut faire*, d'après notre auteur: les résultats en seraient, suivant lui immédiats, « paix quasi absolue, société idéale, exigences économiques satisfaites, prestige plus grand, relèvement de la marine marchande, économies ». Quelle perspective reconfortante! S'il s'y mêle un peu d'idéal, si ces données du problème sont susceptibles de quelques réserves (tel l'accord parfait du Japon et de la Chine contre tous les Européens; telle l'expansion sur les deux Amériques de la puissance des États-Unis, l'exclusion des Européens des mers de Chine et du Pacifique), les pages où toutes ces questions sont posées et discutées ne le cèdent à aucunes en intérêt et en précieux enseignements.

« Choisissez », nous dit M. le commandant Germain, après avoir cité cette phrase du général Duchemin : « Mieux vaudrait, au double point de vue de notre puissance et de notre prestige, abandonner quelques-unes de nos colonies que de nous les laisser prendre faute d'avoir fait ce qu'il fallait pour les défendre avec chance de succès[1] ».

Et il ajoute : « Les ententes les plus cordiales ne sont pas des solutions définitives.

« La France ne peut pas s'étendre en Europe; elle ne peut pas espérer se maintenir dans la suite des temps en Orient et dans le Pacifique; elle ne peut augmenter sa puissance et sa prospérité qu'en concentrant exclusivement en Afrique toutes ses ressources, tous ses efforts, toute son énergie. »

Telle est la conclusion, telle a été l'idée génératrice de *La France africaine*.

Quelle que soit la part à accepter dans cette idée et cette conclusion, nous reconnaîtrons que, si les « alliances » et les « ententes » sont précieuses pour notre avenir colonial, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes : « Qui veut vivre doit rester fort. »

Léon Adam.

Récits d'Afrique. La légion étrangère en Espagne, 1835-1839, par Paul Azan, capitaine détaché à l'état-major de l'armée (section historique). Paris, Henri Charles Lavauzelle, grand in-8°, 1907.

La campagne actuelle du Maroc, poursuivie avec son héroïsme habituel par notre armée d'Afrique, ajoutera une page de plus à la glorieuse histoire de la *Légion*.

L'ouvrage de M. Paul Azan se présente donc avec un intérêt d'actualité des plus vifs; il mérite, du reste, à tous égards le succès qu'il a déjà obtenu. Il a cet avantage, en effet, « de mettre au jour un épisode peu connu des relations franco-espagnoles ».

L'histoire diplomatique, aussi bien que l'histoire militaire, s'enrichit d'une publication, où la documentation la plus scrupuleusement choisie s'ajoute au charme du récit. L'auteur a mis à contribution les Archives historiques du ministère de la guerre à Paris, les Archives du gouvernement général de l'Algérie et celles de notre ministère des Affaires étrangères; mais du côté des Archives espagnoles, ses recherches ont été forcément limitées, un incendie ayant détruit en 1846 les Archives du ministère de la guerre à Madrid, et quelques rares feuillets ayant été sauvés des décombres. Cette lacune a pu être heureusement comblée, par les

[1] *Les troupes coloniales et la défense des colonies*, par le général Duchemin.

copies françaises des pièces officielles espagnoles, envoyées régulièrement à Paris par le chef de la Légion, au cours de la période qui nous intéresse. Les archives particulières ont complété les sources où a puisé M. Paul Azan.

Trois parties composent son livre. La première, la plus importante, contient l'historique des quatre années passées en Espagne par la Légion étrangères: la deuxième partie reproduit les *Documents contemporains* (lettres, rapports, etc.): la troisième est réservée aux *Récits et Mémoires*. Des gravures fort belles ajoutent à l'intérêt d'une lecture déjà si captivante par elle-même; enfin, un Index rend, au milieu de ces matériaux et de ces événements si nombreux, les recherches faciles et rapides.

L'analyse même sommaire d'une œuvre pareille est presque impossible. Faute de pouvoir tout indiquer, nous serions condamné à des lacunes injustifiées, tellement le lecteur est pris par chaque événement, par chaque récit, par chaque personnage de cette inoubliable campagne.

Cédée à la Reine-régente par la convention signée à Paris le 28 juin 1835, la Légion étrangère apporta le plus utile rempart à l'armée constitutionnelle contre l'insurrection carliste. Elle combattit surtout pour l'honneur, et, lorsqu'elle dut se dissoudre, ses survivants se préoccupèrent peu de leur avenir. Leur plus belle récompense fut l'admiration et la sympathie de l'Europe. Le duc d'Orleans, en voyage à l'étranger à cette époque, « put transmettre aux officiers qui venaient d'Espagne les éloges qu'il devait recueillir à leur sujet ». Ce fut tout pour cette phalange; « les anciens officiers de l'armée constitutionnelle espagnole reprirent modestement leur place dans l'armée française, sans félicitations, sans récompense, sans avancement.

« Ce trait, ajoute l'auteur en terminant la première partie de son livre, marque bien le caractère des braves qui servent à la Légion, et qui, depuis les exploits de leurs aînés en Espagne, ont fait scintiller dans toutes les parties du monde l'éclat des armes françaises. Il font campagne parce que la guerre est dans leur tempérament: ils se battent sans autre but que la gloire militaire; ils sont soldats avant tout! »

La légion de 1908 est toujours digne de celle de 1835.

Léon Adam.

Les Renonciations des Bourbons à la succession d'Espagne, par le général Edward Kirckpatrick de Closeburn. 1 vol. grand in-8, xxiv-327 pages. Paris, Alphonse Picard, éditeur, 1907.

Sous ce titre l'auteur embrasse en un vaste ensemble tous les grands événements du règne de Louis XIV et étudie à un point de vue particulier les négociations de la diplomatie française dès le début du grand siècle, les traités de Westphalie et des Pyrénées, le mariage de Louis XIV, le droit de dévolution d'après la coutume de Brabant, ceux de Marie-Thérèse sur la Flandre, les traités de Nimegue, la ligue d'Augsbourg et la paix de Ryswick, pour arriver, après ce long préambule, au testament de Charles II et au grand drame de la succession d'Espagne à l'issue duquel se produisirent les renonciations réciproques des Bourbons aux trônes de France et d'Espagne.

Cet exposé historique, documenté par la publication d'importantes pièces diplomatiques et de papiers d'État, n'a d'autre dessein que de démontrer l'aptitude d'un Bourbon espagnol, M. le duc de Madrid, don Carlos, au trône de France, à l'exclusion des princes de la famille d'Orléans.

La thèse chère à l'auteur peut se résumer ainsi : la branche cadette de la maison de Bourbon, représentée actuellement par M. le duc d'Orléans descendant direct de Philippe, frère de Louis XIV, ne peut pas prétendre à la succession du duc de Bordeaux, puisque don Carlos, à défaut de la descendance du duc de Bourgogne, est l'aîné des agnats issus directement de Philippe V, deuxième fils du grand Dauphin, fils unique du grand Roi.

Or, à l'objection que le Roi d'Espagne a solennellement abdiqué devant les Cortès, le 5 novembre 1712, pour lui et ses descendants, le droit de succéder à la couronne de France, les partisans de la légitimité de don Carlos répondent que cette renonciation fut viciée en son principe, parce que lors des négociations pour les traités d'Utrecht les ministres anglais exigèrent de Louis XIV, sous la menace de reprendre les hostilités, qu'il obligeât son petit-fils à renoncer pour lui-même et pour ses descendants à tous ses droits au trône de France; une semblable abdication « provoquée par la contrainte et les menaces » ne peut être valable. Libre et volontaire, Philippe V eût pu la faire pour lui-même; mais, même dans ces conditions, elle n'engagerait pas ses héritiers.

« La renonciation d'une couronne successive, dit Grotius, n'est point valide pour la postérité de celui qui renonce, quoiqu'elle soit valide pour lui-même. »

C'est ce que le procureur général d'Aguesseau soutint énergiquement en février 1713 devant le Parlement de Paris à qui était demandé l'enregistrement des renonciations de Philippe V. « On n'a point mis jusqu'à présent, dit-il, dans la bouche de nos roys, cette maxime qui suppose qu'un prince est incapable de succéder à une couronne à laquelle la voix de la nature l'appelle, parce qu'il est né ou qu'il demeure dans un pays étranger »

M. Edward Kirckpatrick cite à ce propos la curieuse lettre du 29 mars 1830 que Louis-Philippe, quatre mois avant la Révolution qui le fit roi des Français, Ferdinand VII prétendant établir l'hérédité féminine dans la succession à la couronne d'Espagne, écrivit à M. de Polignac pour lui signaler que si les princes espagnols de la branche aînée de Bourbon étaient écartés par les femmes, il pourrait, dans le cas où le duc de Bordeaux mourrait sans descendants, réclamer le droit que la loi salique française donne à ses enfants sur l'héritage de Louis XIV.

D'autre part, suivant toujours notre auteur, la royauté française, en vertu de la loi fondamentale de l'État monarchique, est héréditairement déléguée aux agnats par ordre de primogéniture; et, le comte de Chambord eût-il voulu désigner les princes d'Orléans comme ses héritiers qu'il n'aurait pas pu le faire; en effet le successeur du roi de France est désigné par une loi immuable à laquelle il est impossible de déroger « sans le consentement de la nation ».

Telle est l'opinion de M. Edward Kirckpatrick qui, dans la forme des thèses juridiques, constitue peu à peu sa doctrine par le récit rapide des événements et des négociations, et fort habilement amène ses conclusions à leur entier développement. Elle est absolument contraire à l'examen historique, si complet, du même problème fait il y a quelques années par

M. le marquis de Courcy dans son beau livre sur la Succession d'Espagne.

Il serait injuste de nier l'intérêt de cet ouvrage, mais convaincra-t-il tous ses lecteurs? Nous en doutons fort; les droits des rois sur les peuples sont choses d'antan; mais si l'auteur invoque le consentement de la nation qui aurait été nécessaire pour changer au profit des princes d'Orléans l'ordre de succession, croirait-il que la candidature d'un prince, dont la famille directe a deux siècles de naturalisation espagnole, aurait quelque chance de pousser des racines vigoureuses chez un peuple qui ne le connaît pas et qui, par l'effet de tant de révolutions subies depuis cent vingt ans, semble avoir désappris le droit et les habitudes monarchiques?

A. P.

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlevement et sa mort, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le comte Boulay de la Meurthe. — Tome II : *Découverte du complot. La Sentence de Vincennes.* — Paris, Alph. Picard, 1908, in-8°, 469 pages.

Le premier volume de ce précieux recueil a déjà été, il y a peu d'années, recommandé par la *Revue* à la plus particulière attention de ses lecteurs. Le second, qui vient de paraître, ne mérite pas moins d'éloges par la précision, la clarté, l'exactitude et l'abondance des renseignements. A lire cette suite émouvante de pièces authentiques, on sent que l'art de les éclairer de la sorte dépasse celui du plus savant éditeur. Dans le riche et lumineux commentaire qui les accompagne, le mérite de l'historien n'éclate pas moins que dans ses écrits originaux: et la modestie apparente de la tâche où il s'applique ne fait que le rehausser.

Ici, à vrai dire, l'intérêt change quelque peu de nature. Ce n'est plus le duc d'Enghien qui occupe le centre du tableau. Naguère nous le sentions frémir de jeunesse audacieuse, de stérile, mais inextinguible ardeur. Le volume précédent vibrait de sa propre parole. Dans la table des matières qui termine celui-ci, à peine rencontrons-nous une lettre de lui, bien tragique, celle qu'il écrivait de sa prison de Strasbourg à la princesse Charlotte de Rohan, pour la rassurer, l'encourager, lui faire partager sa confiance. C'était le 16 mars 1804, et il avait moins de cinq jours à vivre! Avec cela, le journal de l'enlèvement, puis le funèbre interrogatoire de Vincennes: c'est tout le son de sa voix. Des autres pages il est absent ; on ne le voit ni ne l'entend: cette sombre histoire y gagne encore en pathétique. Car nous sommes, nous, dans le secret de la fatalité qui, à l'insu de la victime, s'achemine ténébreuse, et l'investit et le frappe.

Sur cette voie douloureuse qui mène, par tant de tortueux détours, le dernier des Condé au peloton d'exécution, il n'en est pas moins vrai, toutefois, qu'avant de l'avoir achevée, nos préoccupations et nos sollicitudes trouvent à se partager. Napoléon, à Sainte-Hélène, prétendait se justifier de la cruelle sentence par le droit qu'il avait eu de préserver ses jours, alors, s'écriait-il, que le comte d'Artois entretenait soixante assassins dans Paris. Tombant à faux sur le duc d'Enghien, la défense, pas plus que les moyens dont elle s'est servie, ne saurait jamais passer pour légitime. Mais les assassins, Cadoudal et sa bande, étaient bien dans Paris. Quand

on sait, tel qu'il a été divulgué aussitôt, tout le détail de la formidable conspiration, pour qui donc s'élèvera l'instinct de justice et d'humanité? Certes, la recherche fut âpre, passionnée, sans scrupules; mais pourquoi les policiers en eussent-ils eu plus que les conjurés? A un Drake était-il illicite d'opposer un Méhée? Et celui-ci, il faut l'avouer, eut le génie de la mystification. Je sais bien qu'il court de méchants bruits sur certains procédés d'instruction judiciaire, sur les violences physiques qui tirèrent des aveux de Louis Picot, sur Bouvet de Lozier, pendu puis dépendu et qui opportunément recouvra la parole, sur Pichegru enfin et sur l'authenticité de son suicide. Mais depuis la dénonciation première de Querelle jusqu'à l'arrestation de Georges, à travers tous les incidents qui permirent de déjouer, de confondre, de punir le complot, c'est pour le salut du Premier Consul que toutes les pièces si judicieusement coordonnées par M. Boulay de la Meurthe émeuvent puissamment notre intérêt.

Par malheur, dans cette haletante poursuite, Méhée rencontre et répète trop légèrement le nom du duc d'Enghien. Puis un vice de prononciation prête à celui-ci pour compagnon le très suspect Dumouriez, au lieu de l'inoffensif Thomery. De ces faux indices sort, dans un éclat de colère, la foudroyante résolution de Bonaparte. Nous avons encore là, dans l'ordre le plus rigoureux, les documents qui en marquent l'origine et les funestes conséquences. Certains points, à la vérité, demeurent obscurs après comme avant le travail de M. Boulay de la Meurthe. Sous la Restauration, les acteurs du drame, à l'envi, ont, les uns sur les autres, voulu rejeter leur part de responsabilité. Hubin écrivait pour demander au Premier Consul la grâce du prince; c'est Savary qui lui a fait tomber la plume des mains, qui a précipité l'exécution. Savary proteste n'avoir joué que le rôle le plus passif. Si l'exécution, en effet, a été précipitée, si Réal s'est mis trop tard en route pour Vincennes, c'est à Talleyrand qu'il en faut demander compte. Quant à Napoléon, dans ses confidences des dernières années, on sait ce que le *Mémorial* nous montre de sentiments divers, depuis le regret à demi avoué jusqu'à l'opiniâtre volonté d'avoir eu pleinement raison; mais bien digne de remarque entre tous est le témoignage d'O'Meara, d'où il ressort que l'Empereur, lui aussi, accusait Talleyrand de s'être interposé, de lui avoir remis trop tard une lettre dont le duc d'Enghien l'avait chargé.

Il n'a pas été au pouvoir de M. le comte Boulay de la Meurthe de dissiper la pénible incertitude qui règne toujours sur des circonstances si graves. Puisque sa tâche néanmoins n'est pas terminée, puisqu'il nous promet un troisième volume, je ne sais si nous aurons l'heureuse fortune d'y voir soulever quelque pli d'un voile jusqu'ici impénétrable; mais tout au moins devrons-nous attendre de ses lumières les conjonctures les plus plausibles sur ce qui nous échappe en fait de vérité certaine. Ce n'est pas la moindre raison qui nous fasse souhaiter l'achèvement d'un ouvrage dont l'histoire a tant à se louer.

Léon Béclard.

La Guerre de Sept ans, par R. Waddington, tome IV. Paris, Firmin Didot, 1908, in-8°.

M. le sénateur Waddington vient de publier un nouveau volume de son ouvrage sur *la Guerre de Sept ans*.

Nous avons déjà dit, ici même, toute l'importance de ce grand ouvrage, absolument hors de pair par sa documentation scrupuleuse, l'ampleur de son information, la hauteur de ses vues. Le plus récent volume a tous les mérites de ses aînés. La partie que nous dirions volontiers militaire est traitée avec un soin du détail qui nous rappelle que l'auteur fut un des brillants officiers de notre armée, versé dans la connaissance et l'histoire des vieux régiments de l'ancien régime, au courant de la vie du soldat, des besoins d'une troupe. M. Waddington nous présente les soldats et les états-majors des Français, des Anglais, des Russes, des Autrichiens, des Allemands, des Prussiens : nous le suivons toujours avec intérêt sur les champs de bataille et dans les longues manœuvres de cette période, de Torgau à Québec. Les combats se répètent : carnages monotones. Les Français se maintiennent péniblement en Allemagne, mais perdent le Canada. Les Autrichiens ne peuvent arracher la Silésie à Frédéric. Les Russes demeurent dans la vieille Prusse, mais n'apportent à la guerre ni élan, ni confiance en leurs alliés. Le roi continue la lutte avec une indomptable résolution. Il a vu sa capitale occupée un moment par l'ennemi[1] : son trésor est vide, ses régiments sont décimés; mais son esprit demeure ferme, en face de ses nombreux adversaires.

L'histoire des négociations occupe dans le volume de M. Waddington une place considérable et mérite d'attirer tout particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue*. La guerre si longue, si sanglante, si coûteuse, va excéder les forces des peuples. Les Gouvernements durent envisager la fin de la lutte : dans cette guerre, a dit un historien, on négocia au moins autant que l'on combattit. Cette période (1760-61) offre à ce point de vue un très grand intérêt. Est-il possible de mettre un terme à un tel conflit? Les résultats probables valent-ils la continuation d'une pareille lutte? N'est-il pas déjà temps, plus que temps, de chercher à faire la paix? Au contraire, étant donnés les sacrifices déjà consentis et les résultats entrevus, faut-il poursuivre jusqu'à épuisement total? M. Waddington va étudier sur les textes les plus certains, fournis par les archives publiques et privées, le flux et le reflux, pour ainsi dire, les mobiles divers qui déterminent, les gouvernements. A Versailles, le duc de Choiseul discerne à merveille la déplorable situation de la France qui s'épuise sans fruit à soutenir l'Autriche, pendant que l'Angleterre lui arrache toutes ses colonies et vient même lui enlever Belle-Ile. Le duc de Choiseul essaye d'amener la paix; mais la France est liée à l'Autriche par le traité de 1756. A Vienne, l'impératrice Marie-Thérèse est encore tout entière à sa rancune contre Frédéric II. Les armées alliées ont eu des échecs, et des succès aussi. Les Prussiens ne peuvent bien longtemps soutenir l'effort de la France, de l'Autriche, de la Russie coalisées. Songer à traiter, c'est perdre le fruit de tant de sacrifices. Si la France prend une telle initiative, elle manque formellement à la lettre du traité de 1756; elle fait un tort considérable aux alliés. Les ouvertures du duc de Choiseul sont fort mal accueillies. A Londres, d'autre part, William Pitt, dans le Parlement et au Conseil, n'est pas plus favorable à la paix : les Anglais posent les conditions les plus dures, et apportent à la négociation qui s'ébauche la rigueur déplaisante

[1] Me sera-t-il permis de rappeler que j'ai publié dans cette *Revue*, et d'après des papiers inédits d'un Montalembert, le journal de marche de l'armée russe?

qui présage l'inévitable rupture. Le duc de Choiseul redouble d'efforts. Il manœuvre à Pétersbourg, où il croise les fils de la double diplomatie du Roi et de l'État, avec le marquis de L'Hôpital, ambassadeur un peu vieilli, et le baron de Breteuil, le nouvel envoyé. Les arguments ne sont pas seulement diplomatiques : et des moyens particuliers sont employés sans fard, auprès du chancelier Woronzoff et du chambellan Schouvaloff, le favori de la tsarine Élisabeth. En même temps, le duc de Choiseul amorce à Madrid une négociation fort habile : il s'agit d'entraîner l'Espagne, qui a tant à se plaindre des procédés et des envahissements des Anglais dans ses possessions américaines. La France se portera médiatrice entre l'Espagne et l'Angleterre, et se chargera de faire valoir les réclamations de Madrid. Il était bien à penser qu'auprès du cabinet anglais, l'intervention de la France, puissance belligérante, risquerait de ne point améliorer la cause de l'Espagne. Mais les Anglais pouvaient aussi envisager cette intervention comme le prélude d'une alliance entre la France et l'Espagne, et craindre en cette couronne un nouvel adversaire. Tel était le but de Choiseul, le cas échéant. Le Pacte de famille, l'alliance étroite entre les diverses branches de la Maison de Bourbon, la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne furent le résultat de cette période des négociations. En effet, l'impératrice Marie-Thérèse et son ministre, Kaunitz, s'étaient ralliés sous le coup de la nécessité aux idées du duc de Choiseul, et acceptaient de traiter de la paix sur la base des déclarations proposées par le ministre de France et modifiées par le cabinet de Vienne. Deux envoyés s'étaient respectivement mis en route pour Paris et pour Londres. Le Cabinet anglais remettait des pouvoirs à M. Stanley, et le duc de Choiseul donnait des instructions à M. de Bussy. La mission de M. de Bussy a été étudiée dans cette *Revue* il y peu d'années : elle ne réussit point. Pitt dressa l'ultimatum ruineux que l'on connaît. Le duc de Choiseul le rejeta avec indignation. La guerre recommença. Mais la France avait associé l'Espagne à sa cause, à la lutte contre le despotisme maritime de l'Angleterre. L'ouvrage de M. Waddington se clôt sur ce Pacte de famille, sur un dernier rayon d'espérance, destiné, hélas! à s'éteindre bientôt.

Il n'est pas de procédé plus ingrat que de résumer inexactement et incomplètement, sous prétexte de compte rendu, un ouvrage d'histoire. Le livre de M. le sénateur Waddington n'est point fait pour une telle mutilation. Nos lecteurs y trouveront la plus complète étude qui ait été faite de ces négociations si complexes. Les textes sont tous cités, et concluants. Les portraits de ministres, d'ambassadeurs, sont tracés avec la sobriété et la mesure la plus conforme au ton de l'histoire. Le plus souvent, l'auteur prend les traits principaux dans des récits, des correspondances contemporaines, et il semble vraiment qu'il mette sous nos yeux des tableaux du temps, originaux et authentiques. Enfin, récits de guerre et détails de négociations, portraits d'hommes d'État, description de milieu sont tracés du style le plus ferme et le plus élevé. Il règne dans ces pages la « fortitude », comme dit l'auteur, qui fait songer à un illustre écrivain du seizième siècle, la maîtrise de soi qui n'est parfois brisée que par l'indignation du patriote.

F. DE SAINT-CHARLES.

Mémoires du Baron Fain, *premier secrétaire du Cabinet de l'Empereur.* Librairie Plon, Paris. 1 vol. in-8°, 1908.

De jour en jour les documents historiques sur l'Empereur Napoléon Ier augmentent en nombre, en importance, en intérêt. Comme législateur, comme guerrier, comme diplomate, comme administrateur il a trouvé des historiens innombrables dont la plupart ont été ses panégyristes et quelques-uns ses détracteurs. Mais tous s'accordent à reconnaître que cet homme extraordinaire avait une incroyable facilité de travail, une faculté toute particulière de s'isoler instantanément dans une pensée, et une rapidité merveilleuse à dégager sur-le-champ la meilleure solution. Il était donc intéressant de savoir quelles étaient les méthodes de travail de l'Empereur. C'est ce que, dans une certaine mesure, avait déjà fait le baron Méneval dans ses *Souvenirs historiques* et dans *Napoléon et Marie-Louise;* c'est ce que le baron Fain entreprend d'une façon plus complète dans le livre que nous résumons en ce moment et qu'il a appelé ses *Mémoires.*

Le baron Fain fut de 1806 à 1814 et pendant les Cent jours, secrétaire du cabinet de l'Empereur. C'est donc avec lui autant qu'avec Méneval et Deschamps que le souverain a travaillé; personne mieux que ce serviteur de la première à la dernière heure ne pouvait nous apprendre comment son maître gouvernait et administrait un empire immense du fond du cabinet des Tuileries, ou sous les courtines d'une tente militaire, ou encore sous les lambris des palais étrangers dont il avait fait la conquête.

Nous ne voulons pas enseigner, d'après le baron Fain, les méthodes de travail de Napoléon; ce serait nous engager dans un labeur, peut-être très intéressant, mais à coup sûr trop étendu; ce serait d'ailleurs déflorer le plaisir qu'aura le lecteur à savourer l'ouvrage; nous nous contenterons de glaner dans les bonnes pages quelques détails qui nous ont paru de nature à piquer la curiosité.

Napoléon écrivait très mal; la vivacité de son esprit ne pouvait pas se soumettre à la marche de la main. Il ne traçait que des caractères imparfaits et n'achevait jamais ni le mot ni la ligne, passant du reste sans scrupule par-dessus toutes les exigences de l'orthographe; enfin, le désordre était tel qu'il avait lui-même la plus grande peine à se relire: il préférait dicter; il en avait pris l'habitude et exploitait cette manière de travailler avec une grande habileté. Sa dictée semblait n'être qu'une conversation à haute voix, dans laquelle il s'adressait à son correspondant, comme si celui-ci eût été là pour l'entendre. Des écouteurs aux portes auraient pu en effet les croire tous deux en présence.

Écrire sous la dictée était donc l'occupation principale du secrétaire; rarement il s'agissait de composer, de préparer, de rédiger; Napoléon faisait tout cela, mais il dictait si vite que la tâche était rude et les plumes qui pouvaient le suivre étaient rares.

Napoléon se mettant au travail commençait assez doucement, puis il s'animait peu à peu; sa bouche s'échauffait à la dictée; alors il se levait, parcourait à grands pas la pièce en long et en large, et, comme le pendule marque le mouvement d'une horloge, de même la fréquence de ses allées et venues marquait l'allure plus ou moins rapide de ses idées et presque la coupe de ses phrases. Enfin, quand il était arrivé à l'*idée dominante,* — et chaque jour avait la sienne, — cette idée maîtresse se retrouvait ensuite dans toutes ses lettres et dans toutes ses conversations : les mots reve-

naient alors exactement les mêmes, tant la première impression se conservait vive et profonde dans sa pensée. Chez lui, la corde remise en vibration répétait aussitôt le même son avec une fidélité remarquable. Ces *phrases faites* étaient d'un merveilleux secours pour l'écrivain : il les savait par cœur; il les voyait venir, comme la chute d'un rondeau; un signe suffisait pour marquer leur place.

Napoléon travaillait régulièrement avec l'intendant général de sa maison et apurait ses comptes avec le soin méticuleux qu'apporte une maîtresse de maison à surveiller les dépenses de la domesticité. La grande affaire pour lui était de savoir se renfermer dans un budget, et chacun y parvenait sans trop de parcimonie. Napoléon conciliait une grande représentation de cour avec l'exactitude et la régularité d'une maison de commerce : il revisait tout; mais pour voir vite et juste, il avait sa methode favorite, c'était d'*opposer un calcul de raison au calcul des chiffres*; on va voir comment.

Tous les comptes étaient dressés par spécialité. Il s'arrêtait sur le premier article venu, sur la dépense du sucre, par exemple, au chapitre des frais de l'office : prenant une plume, il se mettait à calculer le nombre de livres de sucre qui devaient avoir été employées, d'après la somme portée pour cette dépense : « Combien de personnes compte-t-on dans ma maison qui consomment du sucre ? demandait-il ensuite. — Sire, tant... — Combien de livres puis-je allouer pour la consommation de chaque personne, l'une dans l'autre ? — Sire, tant... — Bon », disait-il, et il achevait son calcul. S'il trouvait la dépense justifiée dans une quantité approximative pour une consommation raisonnable, il se montrait satisfait, et l'affaire de cette comptabilité était dès lors terminée dans son esprit : mais si la probabilité de la consommation accusait d'exagération la dépense ou d'inexactitude le compte, il se récriait : il ordonnait une vérification : il fallait que cela s'éclairât ; *en fait de comptes, tout doit se retrouver*; c'était sa maxime.

On ne saurait trop dire quel parti considérable Napoléon a tiré de sa persévérance à compter lui-même. C'est en procédant obstinément et graduellement, par budget et par année, qu'il a pu suffire aux plus grandes dépenses, aux plus grandes largesses. « Je n'ai pas meublé mon château de Fontainebleau tout à la fois », disait-il avec quelque orgueil en le présentant aux Hollandais. Tout en défrayant la cour la plus brillante, on sait ce qu'il a réservé de millions pour la réparation à neuf des palais de la Couronne ; et cependant sa maison avait toujours des fonds de reste. En quittant le trône, il a laissé pour cinq millions d'argenterie et pour plus de cinquante millions de meubles et de diamants. Il est assez remarquable que celui qui a disposé de tant de richesses n'a jamais eu de propriété particulière. La Malmaison appartenait en propre à Joséphine.

Edouard Troplong.

Le Symbolisme du Droit Romain, par M. l'abbé Bayle, licencié en droit, lauréat en droit Romain, curé de Sainte-Aulde. Librairie des Saints-Pères, Paris, 1908, in-8°.

L'auteur a voulu accentuer et approfondir, sur le terrain des contributions symboliques des sciences à la théologie, la science du droit. Il s'est appuyé sur un principe qu'admettent la plupart des penseurs sérieux, c'est que le Christianisme se rencontre au bout et au fond de toute exploration

du savoir. Les données et les résultats des inventions et des découvertes confirment ses dogmes ; les conceptions et les investigations désintéressées de l'esprit humain justifient sa morale ; les civilisations et les psychologies comparées montrent que seul le christianisme excelle à satisfaire les besoins supérieurs de l'homme moral. De là une analogie évidente, un symbole naturel entre le Christianisme et les idées fondamentales du *Jus*, du Droit, qui est une des maîtresses branches du savoir et une des sublimes conceptions de l'esprit humain.

Le Droit, comme la Raison, dont il est une application, est d'essence divine ; mais il a été révélé à la terre sous diverses formes, plus ou moins complètes, dont la meilleure, si on se rapporte aux temps anciens, est certainement le droit Romain. Il est donc tout naturel que l'auteur, voulant établir le lien qui existe entre le Christianisme et le Droit, ait pris pour symbole le *Droit Romain*.

Le droit Romain a d'ailleurs toujours joui et bénéficié des protections de l'Église, et il a toujours marché d'accord avec les scholarités théologiques. Même en pratique, l'Église prescrit d'y recourir chaque fois que les saints Canons gardent le silence sur une question, ce qui implique une allusion tacite à ce droit général et fondamental : *Lex Romana ex quâ vivit Ecclesia*.

Le symbolisme du droit Romain par rapport au Christianisme n'est pas de création récente. Le divin fondateur de la religion empruntait à des situations de droit public ou privé des images, des allégories, des paraboles ; il éveillait des allusions de circonstances à la législation même de l'Empire romain.

Et si, de l'Évangile, on passe aux chefs-d'œuvre inspirés, où saint Paul, le citoyen romain, promu apôtre des nations, condensa une sorte de « corpus » de la dialectique du Maître, et de la philosophie de ses sentences, on constate que l'auteur des Épitres, d'abord, était très versé dans la langue et les arguments de son droit natal, puis qu'il aimait à faire appel aux idées de droit Romain. Ce sont donc les premiers promoteurs de la religion chrétienne qui ont trouvé — en germe — les principaux symboles et les plus suggestives analogies de jurisprudence.

Ce procédé de la comparaison comme méthode d'enseignement est en tous points excellent. De tout rapprochement juste entre une réalité visible et une réalité invisible, ne jaillit-il pas plus clairement une démonstration vivante de l'invisible ? Les parallèles empruntés au droit excellent particulièrement à faciliter et à fortifier bien des certitudes de la foi. Citons quelques exemples : La Providence permet le développement de la richesse en de certaines mains : mais à ces riches elle a imposé un fidéicommis semblable à celui qu'admet la loi Romaine, c'est-à-dire une restitution de cette richesse aux déshérités de la fortune. Voilà le symbole. Et la Tutelle, qu'en dit saint Paul ? Il compare la condition religieuse du peuple Juif, à la condition civile d'un enfant mineur vivant sous la dépendance de la loi Mosaïque, sorte de précepteur investi de la puissance tutélaire, telle qu'elle s'exerçait sous la législation Romaine. Et voilà que, à cet état de sujétion et d'incapacité où vivait le peuple juif, l'apôtre oppose la pleine liberté et l'entière capacité du chrétien affranchi par la foi de la pédagogie légale et des béquilles secourables de la tutelle mosaïque.

Le testament est encore une des formes de la loi Romaine que les Saintes Écritures et saint Paul aiment le plus à symboliser. C'est ce dernier qui dit

aux Juifs : « Dieu vous a comblé de gloire : il a fait son testament en votre faveur ; il vous a confié sa législation, la forme des observances et les promesses messianiques. » Ailleurs il dira : « Lorsqu'une personne a fait un testament dans les formes dûment solennelles, nul ne peut ni le contester ni le surcharger d'autres dispositions. Or, Dieu a promis testamentairement (son héritage) à Abraham et à sa postérité ». Ici encore le symbolisme est visible et l'image d'une clarté admirable.

Nous pourrions multiplier les exemples et appliquer la théorie de l'auteur aux Chapitres du Code Romain qui traitent de la *Patria potestas*, de l'accession, de l'*auctoritas tutoris*, des *agnats* et des *cognats*, de l'hypothèque, du privilège, de l'esclavage et de la *capitis diminutio*, de la saisine, de la solidarité, etc., etc. Mais ce serait déflorer un livre conçu par son auteur avec une certaine audace d'imagination, exécuté avec originalité dans l'idée, avec clarté dans le style, et qui prouve une connaissance approfondie du droit Romain et de l'exégèse biblique.

Édouard Troplong.

Henri IV, roi de France, arbitre entre la Pologne et la Suède. — *Henryk IV, Wober Polski i Szwecyi*, 1602-1610, par M. W. Sobieski, 1907, Cracovie. Publié par l'Académie des Sciences de cette ville, in-8° de 970 p.

On avait cru jusqu'à présent qu'après la fuite de Henri de Valois de Pologne (1574), les relations de ce pays avec la France n'avaient été renouées qu'en 1629, lors de la paix d'Altmarck, conclue entre la Pologne et la Suède par l'intervention de la France. M. W. Sobiesky démontre, dans le travail qu'il vient de publier, que des rapports diplomatiques existèrent entre les deux pays dans les années 1602-1610. Le mouvement commercial que les marchands français entretenaient avec les ports de la mer Baltique a poussé Henri IV à entrer en relations plus intimes avec Sigismond III roi de Pologne.

L'auteur rappelle que déjà Dançay (mort en 1589), ambassadeur de France en Danemark, avait appelé l'attention de son gouvernement sur ces contrées septentrionales. En 1570, ce diplomate s'était énergiquement occupé à conclure la paix entre les États riverains de la Baltique (paix de Stettin). A cette époque, il signalait les préjudices que causaient à la France les obstacles apportés par la Pologne au mouvement commercial.

Henri IV reprit les projets, épousa les idées de Dançay et créa pour la première fois un consulat à Dantzig en l'année 1610. Il y fut amené par l'Espagne qui s'efforçait d'établir son influence dans ces mers. Pour contrecarrer l'héritier de Philippe II qui, en 1601, venait de conférer à Sigismond III l'ordre de la Toison d'Or, Henri IV fit des ouvertures au roi Charles de Suède, recherchant son amitié, servant d'intermédiaire pour le mariage du duc de Rohan avec la fille de ce souverain, et il envoya même des capitaines français pour diriger l'infanterie et la cavalerie du roi. Les plaintes de Firlej, ambassadeur polonais, portées devant le pape contre Henri IV, amenèrent celui-ci à choisir un autre moyen : celui de la médiation entre la Pologne et la Suède. Dès lors, il ne chercha qu'à réconcilier les deux princes de la maison de Wasa, l'oncle et le neveu. Le plan de cette médiation fut concerté en 1602, dans une conférence secrète que le roi de France eut à Paris avec Maurice, landgrave de Hesse. Elle devait assurer,

pensait-il, l'accession de la Suède à l' « Union » des princes protestants allemands contre l'Empire; elle était liée de près au plan de la politique française en Allemagne, car l'électeur de Brandebourg, lui aussi, n'accédait à cette union qu'à la condition d'une entente amiable entre la Suède et la Pologne.

En cette même année 1602, le duc de Nevers — père de la future reine de Pologne, Louise-Marie — s'efforce à Cracovie de faire naître des rapports plus fréquents et plus intimes entre la France et la Pologne; pour y parvenir, il propose des mariages entre les Wasa de Pologne et les princes français. En quittant Cracovie, il emporte pour le roi Henri IV une demande de médiation entre la Pologne et la Suède, formulée par les magnats polonais. Le parti de Zamoyski appuie surtout cette intervention du roi de France, quoique le duc de Nevers, à titre de Gonzague français, fût plus rapproché de Myszkoœski, Gonzague polonais.

En 1603, Henri IV écrit au roi Charles au sujet de cette médiation. Maurice de Hesse remet la lettre du roi de France au chancelier de Suède qui se trouvait alors à la cour de Hesse, et ne lui cache pas que cette affaire est en connexion étroite avec l'union contre les Habsbourgs. Cependant Charles ne répond pas à cette lettre. Bien plus, il éloigne tout espoir de conciliation avec Sigismond, en prenant le titre de roi de Suède. Henri IV déplore ce silence et cette conduite; il s'en plaint à Maurice (1604).

En 1605, Henri envoie à Charles un nouveau négociateur, Étienne de Sainte-Catherine, qui propose au roi de Suède une entrevue des plénipotentiaires suédois et polonais pour régler les conditions capables d'amener une entente. Cette entente devint plus facile par la victoire des Polonais à Kircholm et la pression exercée par la Moscovie, dont le trône était occupé par l'imposteur Dymitri, allié de la Pologne. Dans son rapport très étendu et qui jusqu'ici était inconnu, Sainte-Catherine démontre que dans le cas même où Sigismond III recouvrerait la Suède, l'influence des Espagnols dans la Baltique n'en serait nullement accrue.

Dans cette médiation, à côté de Sainte-Catherine, jouait un rôle important Jean de la Blanque, résident français à la cour de Pologne, qui entretenait une active correspondance avec du Fresne-Canaye, ambassadeur de France à Venise. En outre, il faut nommer le maréchal Myszkowski, qui, en l'année 1605, offre à Henri six chevaux et renoue avec lui d'intimes relations.

Sur ces entrefaites meurt Zamoyski (1605), chef du parti anti-autrichien, et le roi Sigismond se rapproche encore de l'Autriche en se mariant pour la seconde fois avec une princesse de la maison de Habsbourg. Bien que Sigismond III envoie le député de l'Escole pour inviter Henri IV à sa noce, cet incident ne laisse pas que d'influer sur les dispositions de la France envers la Pologne. L'expédition de l'officier français de Coulogne, qui passe en Suède avec une division d'infanterie, recrutée pour Charles, en est bien la preuve. Finalement le travail médiateur de Henri fut interrompu pour deux années par la publication d'une lettre scandaleuse de Charles de Suède à Henri IV. Dans cette lettre le souverain du Nord accuse le confesseur du roi de Pologne, le jésuite Bartsch, d'avoir ourdi un complot contre sa vie, à lui, roi de Suède. D'un autre côté, une grave sédition avait éclaté en Pologne, jetant le pays dans des troubles funestes et paralysant toute action extérieure. Charles avait parfaitement compris le parti qu'il pouvait

tirer de ces discordes intestines et en avait profité pour décliner toute intervention amicale. De là la fameuse lettre accusatrice.

Depuis, c'est-à-dire vers la moitié de l'an 1606, Henri tolère non seulement le recrutement de soldats que Charles fait en France, mais en l'année 1607, le capitaine de la Brode emmène, avec sa permission formelle, 4,000 d'enrolés en Suède.

Cependant Charles est couronné roi de Suède en 1607. Au cours de l'année 1608, par l'entremise de l'envoyé Dyck, il propose de faire alliance avec la France à condition que celle-ci le reconnaisse comme roi. En réponse à cette demande, la France, en 1609, par l'intermédiaire de son ambassadeur Boissier, remet sur le tapis la question de la réconciliation avec la Pologne. La Suède désigne à cet effet deux envoyés plénipotentiaires qui se dirigent vers la France. Ils ne sont pas encore parvenus au terme de leur voyage quand leur arrive la nouvelle de l'assassinat de Henri IV (1610).

En résumé, l'auteur constate que dans la première phase, depuis 1602-1606, Henri IV, comme on l'avait cru jusqu'à présent, n'était nullement ennemi de Sigismond III; au contraire, il travaillait instamment à la réconciliation des deux princes Wasa et nourrissait envers le roi une disposition favorable. Dans la seconde phase de 1606-1610, il penche pour Charles et médite une alliance avec lui, bien que celle-ci ne s'effectue jamais positivement, et même en 1608 il renouvelle sa proposition de médiation.

L'auteur démontre que cette politique entière n'est que le reflet des dissensions à la cour de Henri IV entre le ministre catholique Villeroy et le protestant Sully, secondant les intérêts de Charles de Suède.

Après cet exposé historique, on comprend pour quels motifs le roi de France attachait un si grand prix à la paix entre la Pologne et la Suède, et en poursuivait la conclusion avec tant de vigilance et de soins. Il désirait sans aucun doute gagner la Suède à la ligue contre l'Empereur; mais à peine sorti du protestantisme, il ne pouvait décemment, en face du monde catholique, faire alliance avec un prince révolté protestant, tant qu'il n'aurait pas réussi à le réconcilier avec le souverain légitime de la Suède, le catholique Sigismond III. Par cela même, il espérait détourner Sigismond de l'Autriche et l'attacher à la France.

Toutefois dans ses lettres, Henri IV ne précise pas ses vues; il se pose seulement en champion de la paix, en roi « très chrétien », désireux de voir cesser tout conflit dans la chrétienté, considérant comme un pieux devoir d'atteindre ce but. Ces allégations font penser au grand dessein que nourrissait Henri IV, selon les mémoires de Sully. D'après ce « grand dessein », comme on le sait, devait être créée en Europe « une grande République très chrétienne » dans laquelle les conflits internationaux seraient réglés par un aréopage composé de délégués de tous les États et résidant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre (Cracovie était une de ces résidences). Tandis que la Moscovie est exclue de cette république, la Pologne y est particulièrement bien accueillie, y est l'objet d'une sollicitude active à titre de rempart de la chrétienté; et c'est aussi à ce titre que tous les différends de cet État avec les nations chrétiennes doivent être aplanis et rapidement écartés.

Les historiens modernes, comme MM. J. Küekelhaus et Ch. Pfister ne croient pas que Henri IV ait eu de semblables projets; ce rêve de répu-

blique européenne serait né dans l'imagination de Sully. Les termes que nous avons cités des lettres de Henri IV, et même les tendances analogues au projet en question sont l'écho des dispositions générales qui animaient les peuples européens au commencement du dix-septième siècle et surtout la France. Après les sanglantes guerres de religion, on avait soif de concorde et de paix. Cet esprit se reflète dans toute la littérature française du début du dix-septième siècle; et Henri IV n'en a pas été exempt.

Le Béarnais devait en outre s'abandonner à ce courant, le seconder même, car à titre d'ex-protestant, il semblait tout désigné pour le rôle de médiateur entre les États catholiques et leurs ennemis. Les actes de ce prince confirment d'ailleurs cette opinion. N'est-ce pas lui qui avait publié l'Édit de Nantes, qui avait décidé la paix entre la calviniste Genève et le prince catholique de Savoie (1603), lui qui avait été l'arbitre entre Venise et la papauté en 1607, entre l'Espagne et les États de Hollande à Anvers en 1608, qui s'efforça enfin de l'être, ainsi que nous venons de le raconter, entre la Suède luthérienne et la catholique Pologne; c'est lui qui travaillait en Allemagne à l'égalité des confessions devant la loi, lui qui protégeait les catholiques en Angleterre et en Hollande.

L'auteur démontre en outre qu'au temps de Henri IV, la cour de France nourrissait déjà des idées de paix dans la chrétienté, idées qui ont servi plus tard de base à Sully pour son « grand dessein ». Il le prouve au moyen d'actes concernant la médiation de Henri IV entre la Pologne et la Suède, de devises sur les jetons d'or frappés réellement par l'ordre de Henri IV, devises dont Sully fait mention dans ses *Mémoires*.

La médiation de Henri IV échoua, mais son intervention ne fut pas sans résultat. Il laissait une indication aux futurs ministres français, et un agent de Henri IV, Jean de La Blanque, français résidant en Pologne, continua sa correspondance avec Richelieu. L'illustre cardinal entrant dans les vues de Henri, fit d'abord conclure la trêve de 1629, puis enfin la trêve de 1635 entre la Pologne et la Suède. Ce n'est donc pas à Richelieu ni à son ambassadeur Charnacé, ni au Père Joseph qu'il faut attribuer — comme le prétendent les historiens — la médiation entre la Pologne et la Suède : le puissant ministre de Louis XIII ne fit qu'exécuter la pensée de Henri IV.

B. U.

Inventaire des archives des ducs de Crillon, conservées chez M. le marquis de Grammont, publié par M. Jean Cordey. Paris, H. Champion, 1908, in-8°.

Le dernier duc de Crillon étant mort sans enfant mâle, ses riches archives, bien pourvues par quatre siècles d'illustration, ont été partagées inégalement entre ses gendres Grammont et Polignac. M. Jean Cordey publie l'analyse sommaire de tout ce qui est conservé au château de Villersexel, en Franche-Comté, par M. le marquis Théodule de Grammont. Ce fonds contient surtout des correspondances de la branche française de la maison des Balbes-Crillon et particulièrement du compagnon de Henri IV, le brave Crillon, de l'archevêque de Narbonne, président des états du Languedoc, de Louis de Crillon pendant la Fronde, des nièces de Mazarin à

l'occasion de leur fuite à Rome, d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, de la sœur du grand Frédéric, la marquise de Bayreuth.

Il s'y trouve aussi des documents plus modernes venant du duc de Crillon-Mahon et concernant la guerre d'Espagne en 1808. Analyses et pièces sont très heureusement présentées et suivies d'une table alphabétique fort complète.

L'auteur nous annonce en même temps que M. le vicomte de Polignac prépare d'importantes publications tirées des archives de son père, qui a transporté de l'hôtel Crillon au château de Saint-Jean-du-Cardonnay en Normandie tout ce qui restait des belles collections de la famille.

G. Baguenault de Puchesse.

Des Monts de Bohême au Golfe Persique, par M. René Henry. Paris, Plon, 1908, in-8°.

M. René Henry, dont tous les lecteurs du *Temps* ont si souvent apprécié les études aussi documentées que précises, a publié cette année un volume nouveau intitulé : *Des Monts de Bohême au golfe Persique*. C'est la continuation du remarquable travail *Questions d'Autriche-Hongrie et Questions d'Orient* qui ont valu à l'auteur une récompense de l'Académie française. Les deux volumes ont paru avec une intéressante préface de M. A. Leroy-Beaulieu. A plusieurs reprises, l'auteur a reçu les plus flatteurs et les plus mérités éloges de M. Hanotaux, de M. P. Deschanel, de notre regretté A. Sorel.

Dans ce nouveau volume, comme dans le premier, et peut-être même un peu plus, le lecteur ne trouvera point une « histoire » didactique, mais bien plutôt une série brillante d'articles, formant par leur rapprochement le dossier très complet des nombreuses « questions » d'Orient, en Europe et en Asie Mineure. « Il me paraîtrait de toutes façons téméraire, dit l'auteur « (p. 97), de chercher à composer actuellement une grande fresque de la « crise hongroise ; on se bornera à montrer quelques-uns des instantanés « pris là-bas pendant différents séjours, et quelques-uns des croquis crayon- « nés de souvenir au retour. » En effet, à plusieurs reprises, et tout récemment, envoyé par *le Temps*, M. René Henry a voyagé, séjourné, dans ces pays du Danube qu'il connaît si bien, Autriche, Hongrie, Serbie, Bulgarie, Roumanie. Il a rencontré les hommes d'État, les Ministres, les Députés, au Parlement, dans leur cabinet, à leur club, à la chasse, comme le comte Zichy. Il a écouté ce que pensent les agriculteurs, les ouvriers, les bourgeois, les insurgés même, les Comitadjis. Politique intérieure, classement des partis ; jalousies et compétitions de races ; écoles et églises ; langue et drapeau ; expansion commerciale et force militaire : son enquête savante, vivante, toujours en éveil n'a rien omis de ce qui peut contribuer à formuler dans nos esprits le but de ces affaires orientales. Le travail de l'auteur est profond et nouveau. Il a des rivaux dans sa tâche : M. Chéradame [1], M. R. Pinon [2]. Les articles si remarqués de ce dernier ont attiré très spécialement l'attention des lecteurs avertis. M. René Henry a réellement tracé

[1] Une semaine de chasse chez un Magnat Hongrois dans la pusyta du Balaton (*Tour du Monde*, 30 novembre 1907).

[2] *Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 février 1908, remarquable article de M. René Pinon : La force Bulgare.

une voie spéciale où il n'est pas près d'être rejoint. Il a généreusement préparé et réuni d'utiles matériaux pour les travailleurs de l'avenir.

Un compte rendu sommaire ne peut donner qu'une très faible et très incomplète liste des « instantanés » si variés que pratique l'auteur. Dans une première partie de son volume, c'est la plus récente crise autrichienne qu'il étudie : c'est l'établissement du suffrage universel dans la vieille monarchie des Habsbourg, les premiers résultats du nouveau mode de votation, un déclassement et une reconstitution nouvelle des partis au nouveau Reichsrat.

« La crise hongroise » forme la seconde partie du volume. C'est une exposition touffue, très poussée, de la situation politique de la Hongrie, des tendances qui se prononcent M. R. Henry envisage tour à tour divers points de vue — l'évolution historique de la Hongrie, les Magyars et les non-Magyars ; — l'évolution des partis croates et serbes ; — les rapports avec l'Autriche d'une part, avec l'Empire allemand d'autre part : enfin la situation parlementaire et les nouveaux partis. C'est poser les plus graves problèmes. Sont-ils posés dès aujourd'hui ? On peut reconnaître des symptômes Il n'est pas aussi certain que la crise soit à la veille de se déchaîner ; et les interviews, pour intéressants qu'ils soient, ont parfois le défaut de mettre en lumière un premier mouvement. En matière diplomatique, un maître disait qu'il faut s'en défier.

La troisième partie du volume étudie les États Yougo-Slaves, Serbie, Bulgarie, Montenegro Elle contient les plus intéressantes enquêtes, sobres, étendues, documentées : les rapports de ces États entre eux, avec les puissances voisines, Autriche, Russie, Turquie ; la question de la Macédoine, la plus grave à l'heure actuelle.

On pouvait peut-être désirer seulement quelques jalons de plus. L'auteur, admirablement au courant des moindres détails de cette difficile histoire, entraîne le lecteur dans sa course brillante, au risque de lui faire un peu perdre pied. Encore n'a-t-il pas abusé des interminables débats entre l'Exarchat et le Patriarchat ! M. Bérard, dans la *Revue de Paris*, et avant lui mon regretté collègue et ami, le baron d'Avril, avaient posé définitivement les termes du problème, si complexe en sa forme, si réaliste dans ses solutions.

Enfin M. R. Henry étudie à son tour la question du chemin de fer de Bagdad. Il donne un excellent schéma des positions diverses des puissances et des données de ce travail, gigantesque à la vérité, mais qui ne serait point pour nous surprendre, dans un temps qui voit le transsibérien et ce chemin du Cap au Caire.

Aussi bien, il semble que de nouvelles questions se posent et se précisent. En fait de chemins de fer, à la suite de la retentissante initiative de l'Autriche, deux grands projets sont nés : l'un, émané de l'Autriche, qui veut relier à Salonique son réseau bosniaque ; l'autre, dû à la poussée concurrente de la Russie et de la Serbie, reliant le Danube à l'Adriatique. Le discours, désormais célèbre, de M. d'Ærenthal a paru ébranler l'accord conclu à Muersteg entre l'Autriche et la Russie et le projet de chemin de fer autrichien sur Salonique aura une nouvelle série sur les routes du Drang.

La Question d'Extrême-Orient, par Edouard DRIAULT. Paris, Alcan, 1 vol. in-8°, 1908.

C'est un livre d'un intérêt considérable que M. Edouard Driault vient d'écrire, un livre qui doit occuper l'attention des diplomates et des hommes d'État à la suite des graves événements qui se sont déroulés récemment en Extrême-Orient.

Tout en voyant très justement dans la question d'Extrême-Orient le développement politique de la Chine et du Japon, il généralise l'étude qu'il se propose de faire, en marquant qu'elle est dominée par la lutte de deux civilisations, de deux races, par la lutte des Blancs et des Jaunes. Un instant l'Extrême-Orient a voulu pénétrer l'Europe, et c'est ensuite l'Europe qui pénétra en Extrême-Orient. Quel avenir lui est réservé dans ces contrées lointaines ?

M. Driault pose le problème et se propose de l'étudier, mais sans vouloir le résoudre.

Il emploie, comme dans son ouvrage sur la *Question d'Orient*, la méthode historique, mais ici le résultat obtenu est bien supérieur. Il y a plus de divisions et partant plus de précision et plus de netteté dans son nouvel ouvrage; les généralisations abondent, aussi envisage-t-on plus aisément les divers aspects du problème posé. Nous avons là un ouvrage qui apporte une contribution précieuse aux diverses études quelque peu incomplètes sur l'Extrême-Orient : l'historien très consciencieux qu'est M. Driault nous devait de chercher à éclaircir les questions complexes qui s'agitent autour de deux grands peuples, à l'autre extrémité du monde civilisé.

En étudiant d'abord minutieusement les origines de la Chine et de son antique dynastie vieille de 5.000 ans, M. Driault nous décrit avec soin ses premiers rapports avec l'Occident, soit qu'il nous relate les défaites subies par les Magyars et les Huns refoulés en Europe, soit qu'il nous dépeigne à la suite de la grande conquête mongole l'arrivée des Turcs repoussés eux-mêmes vers Bagdad et les Balkans (onzième siècle).

L'auteur, en retraçant ensuite les débuts du gouvernement japonais, avait raison d'insister sur le régime politique et social constituant une sorte de « féodalité modernisée » qui devait subsister au Japon jusqu'en 1868 : le *shogounat* avec les daimios et les samurais. M. Driault décrit avec précision le côté uniquement militaire de cette institution qui donna au Japon de l'ancien régime sa plus grande originalité. Avec cette organisation puissante, il échappait aux querelles féodales qui désolaient la Chine. Et si de nos jours le Japon s'est développé avec une telle rapidité, en gardant le caractère des peuples forts, tandis que la Chine s'assoupissait dans une paresse insouciante, c'est très certainement au système du shogounat qu'il le doit. J'aurais désiré voir M. Driault appuyer davantage encore sur cette idée capitale qu'il a effleurée, mais sans la dégager assez complètement.

Peu à peu, pendant tout le cours du dix-sept et du dix-huitième siècle, le Japon qui, d'abord, se rapprochait de la Chine par tant de côtés similaires, sa civilisation primitive et sauvage, son exclusivisme commercial et sa haine des échanges, bientôt sa persécution religieuse, créa vite le fossé qui devait séparer si complètement ces deux peuples de race jaune. L'empire chinois, à la suite des conquêtes brillantes de Kang-hi et du célèbre Kien-loung, s'épuisait dans des luttes intestines. L'empereur, jadis omnipotent, perdait toute autorité par suite du relâchement des mœurs politiques, et ce

vaste corps, désormais sans âme, était livré bientôt à toutes les entreprises étrangères. M. Driault marque cette évolution avec le plus grand soin et nous décrit scrupuleusement les visées commerciales des Anglais en Chine qui aboutirent après la guerre de l'opium aux concessions importantes obtenues au traité de Nanking, puis, après la révolte des Taï-Pings, aux conventions de Péking (art. 6), attachait plus de prix aux satisfactions religieuses, à la protection des missionnaires en Chine, et par là les deux politiques s'opposaient singulièrement et devaient donner des résultats tout différents. M. Driault aurait dû marquer davantage à quels mobiles elles obéissaient et comment elles se distinguaient l'une de l'autre.

La Chine était envahie, son intégrité violée, présage d'empiètements successifs. En face, au contraire, le Japon se recueillait, fermant obstinément le territoire national aux étrangers. Quand, un certain jour, le *Baku-Fu*, conseil de diplomates, qui, avec le shogoun, formait le véritable gouvernement, en présence d'une escadre américaine venue pour obtenir des concessions commerciales, effrayé et désemparé, signa les traités de commerce de 1858. L'opinion publique surexcitée, dans une crise de patriotisme intense, protesta et la Révolution de 1868 naquit de cette indignation nationale. Le shogounat qui, depuis trois siècles, réglait les destinées du pays, disparaissait pour faire place à un gouvernement organisé à l'européenne. Le Japon moderne venait de naître.

Avec le « gouvernement éclairé » les progrès furent déconcertants. Puissamment gouverné à l'intérieur, le Japon allait pouvoir bientôt « régler librement sa politique extérieure ».

Après 1875 s'ouvre pour la Chine une nouvelle période pleine de déboires et d'humiliations. L'Europe pratique à son égard une politique dont les jalons avaient été posés en 1860 et qui devait conduire à ce que M. Driault appelle très justement, suivant la forte parole de lord Béresford, « le dépècement de la Chine » *(Thé break cy of China)*.

La France, au Tonkin, donna, la première, l'exemple. Le Japon, qui était de taille à défendre ses intérêts en Extrême-Orient, voulut prendre part à la curée. Un droit vague de suzeraineté exercé sur la Corée, de concert avec la Chine, lui fournit bientôt l'occasion de conflit qu'il désirait faire naître avec cette puissance. Aussitôt les victoires du Japon, les ambitions européennes se manifestèrent en Chine. M. Driault se devait d'insister pour les caractériser. Elles coïncidèrent avec un revirement de la politique russe qui, tant occupée jusqu'ici des questions orientales, reportait son attention vers l'Extrême-Orient. Menacée dans ses intérêts par le traité de Shimonoseki, elle chercha à limiter les conquêtes du Japon. La France, nouvelle alliée du grand empire, la soutint dans son intervention et l'Allemagne appuya cette action diplomatique, car son ambition souveraine voulait que le marché chinois fût tout spécialement ouvert au pavillon allemand.

Le Japon eut particulièrement à souffrir de cette intervention européenne. Il en garda surtout rancune à la Russie. Si à la faveur de la défaite du « Fils du Ciel », l'Allemagne dans le Chan-toung, l'Angleterre à Wei-hai-Wei, la France à Konang-tschou-Ouan violèrent une fois de plus l'intégrité chinoise, la Russie, il faut le dire, tira les bénéfices les plus marqués de la guerre sino-japonaise et du recul qu'elle venait d'imposer au Japon.

Sous l'habile direction du comte Cassini, la Russie continuait méthodiquement sa pénétration en Chine, soit directement dans la presqu'île du

Liao-Toung, soit indirectement par le Transmandchourien. Dès maintenant un conflit était à prévoir entre la Russie et son rival jeune et ambitieux qui n'avait cédé qu'à la force, sûr de prendre tôt ou tard sa revanche pour se venger de l'humiliation subie. La Corée allait être le prétexte de la guerre. Le condominium établi au traité de Séoul devait faire naître le conflit comme jadis celui des duchés entre l'Autriche et la Prusse. Mais les rancunes et les ambitions des deux peuples, plutôt que le système politique lui-même, en étaient la cause déterminante.

M. Driault a du reste très bien marqué que le Japon désirait une guerre pour développer son expansion économique, pour déverser le trop plein de sa population sans cesse croissante. Libre au Japon de chercher à s'étendre en Corée ou en Chine, de s'en remettre au sort des armes pour régler son différend avec la Russie, mais au moins il devait le faire loyalement, et je ne suis plus ici d'accord avec M. Driault qui excuse trop facilement l'attentat du 8 février 1904 contre les vaisseaux russes ancrés à Port-Arthur. Une déclaration de guerre, si elle n'est pas requise en l'état actuel du droit positif, est juridiquement obligatoire pour commencer les hostilités. La doctrine reconnaît généralement qu'elle est indispensable pour maintenir à la guerre son véritable caractère, le seul légitime, de « moyen loyal et suprême » donné aux États de faire prévaloir par la force leurs prétentions. Une guerre sans déclaration n'est plus *loyale*. C'est en ce sens du reste que vient de se prononcer la Conférence de la Paix de 1907.

La lutte entre le Japon et la Russie ne fut pas seulement intéressante pour les destinées des peuples d'Extrême-Orient, mais elle eut aussi une « importance mondiale ». Le Japon, évidemment, achevait brillamment sa lente évolution, laissant loin derrière lui la Chine qu'il avait déjà de beaucoup dépassée depuis 1860, mais il restait aussi le maître incontesté dans le Pacifique. Il ne fut pas indifférent pour les visées de l'Europe en Chine et en Extrême-Orient que le Japon triomphât. L'empereur allemand en ressentit le premier un très vif dépit. L'heureux médiateur au traité de Portsmouth, M. Roosevelt, prévoyait déjà les conséquences indirectes d'un triomphe menaçant dans le Pacifique, le domaine commercial des États-Unis aussi bien que du Japon. Faut-il parler des craintes de l'Angleterre chaque jour de plus en plus vives pour son commerce aux Indes, et de la France pour l'intégrité de ses possessions d'Indo-Chine ? Mais surtout il ne saurait être indifférent pour l'Europe de voir la Russie écartée du Pacifique, dans la nécessité désormais de chercher des débouchés vers la Chine ou de reprendre à son profit l'éternelle question d'Orient.

Et encore à ce titre, cette guerre a eu une « importance européenne » en manifestant plus nettement l'existence de liens puissants entre la question d'Orient et la question d'Extrême-Orient. Pour les Russes, la chose n'est pas douteuse, « l'Orient et l'Extrême-Orient ont été depuis Pierre le Grand les deux pôles de leur politique, représentant la double tendance que symbolise l'aigle à deux têtes ». Mais l'Europe également reporte son attention tantôt sur un domaine, tantôt sur un autre, suivant que son activité peut s'y exercer plus aisément. Les deux questions se pénètrent l'une l'autre ; il faut féliciter M. Driault d'avoir su le marquer très habilement au début et dans la conclusion de son intéressant ouvrage.

S'il n'a pas voulu insister sur le « péril jaune », qui n'est encore qu'un « péril idéal », du moins il a tenu à prouver que l'Europe, depuis les succès

de la race jaune, devait s'occuper activement de la question d'Extrême-Orient. Pendant plusieurs siècles, la question d'Orient a dominé toute sa politique, a suffi à absorber l'attention des diplomates et des hommes d'État. Aujourd'hui, le monde s'est élargi. Le problème, né pendant le cours du siècle dernier aux extrémités du Pacifique, est devenu subitement d'une gravité telle que la vieille Europe s'est émue et s'est empressée de se garantir le mieux possible par des accords et des traités. Rien ne permet de prévoir pour l'instant des complications extrêmes-orientales, mais il n'en reste pas moins vrai que pour l'Europe il n'y a plus seulement désormais une « question d'Orient », mais aussi une « question d'Extrême-Orient ».

J. Aulneau.

Étude sur le jugement des prises maritimes en France *jusqu'à la suppression de l'office d'amiral*, par Auguste Dumas, docteur en droit, archiviste du département de la Dordogne. Paris, Émile Larose, in-8°, 1908.

La deuxième Conférence de la Paix, réunie l'an dernier à La Haye, avait inscrit à son programme la question des prises maritimes. Cette question a fait l'objet de deux des conventions énumérées à l'acte final de la Conférence du 18 octobre 1907 :

XIe convention, relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime ;

XIIe convention, relative à l'établissement d'une cour internationale des prises.

« Le principe de la justice internationale supérieure appliquant sa propre loi n'a pas été seulement proclamé, mais il est entré dans la pratique des nations [1]. »

Cette dernière fixation du droit international ne rend que plus intéressante l'étude historique de M. Auguste Dumas, qui comprend la période s'étendant depuis l'origine de la course maritime (treizième siècle) jusqu'à la suppression par Richelieu de la juridiction des amirautés et de l'office d'amiral (janvier 1627).

Il est superflu d'insister sur les patientes et sûres recherches documentaires de l'auteur : dix pièces justificatives reproduites par lui à la suite de son étude en font foi.

L'introduction de son livre est consacrée à l'exposé des « fondements juridiques de la course maritime, du treizième au début du dix-septième siècle : 1° prises de représailles ; 2° prises de guerre. » Puis, en autant de chapitres, il nous montre : les origines des prises maritimes et de la juridiction de l'amiral ; — la réglementation de la course maritime ; — l'organisation des sièges d'amirauté, leur compétence en matière de prises maritimes ; — l'instruction et le jugement des prises devant les amirautés ; — les juridictions supérieures et les juridictions extraordinaires ; — l'exécution des jugements de prises ; — enfin la transformation du jugement des prises sous l'amiral Henri de Montmorency, qui s'entoure d'un conseil ayant simplement voix consultative (vers 1600).

[1] Adresse du comte Tornielli au président de la République française, à l'occasion du 1er janvier 1908.

Quelle distance parcourue entre ces deux commencements de siècle, le dix-septième et le vingtième ? Et cependant on ne nous taxera pas d'exagération, si nous osons affirmer que les jurisconsultes et les diplomates de 1907 ne dédaigneront les enseignements de leur ancêtre de 1600 : l'histoire n'est-elle pas un perpétuel recommencement !

Léon Adam.

Charnacé et l'alliance franco-hollandaise, par Jean de Pange, avec une préface du marquis de Charnacé. Paris, Picard, 1905, in-8°.

Le baron Hercules de Charnacé, conseiller d'Etat, maréchal de camp, gouverneur de Clermont-en-Argonne, ambassadeur du roi Louis XIII en Bavière, en Pologne, en Suède, en Allemagne, en Hollande, est un de ces derniers gentilshommes qui allièrent la diplomatie à la carrière des armes. Né d'une vieille famille angevine, veuf de bonne heure et inconsolable, il dévoua sa vie au service du roi; et après l'avoir accompagné à la guerre, fut l'agent le plus actif de Richelieu près des cours du Nord, dont le cardinal désirait ardemment l'alliance. Avec cela, érudit et collectionneur, il avait rapporté de ses voyages toutes les belles éditions de l'époque et formé une superbe bibliothèque, que détruisit la Révolution. Hôte assidu de Mme de Montbazon et de Mme de Chevreuse, il a laissé sur la société précieuse du dix-septième siècle une suite de lettres adressées au marquis de Brézé, qui, par un mystérieux hasard, ont échoué au British Museum.

Nous ne saurions suivre l'auteur dans l'étude un peu trop succincte qu'il a donnée sur la politique française en Hollande d'après les papiers des archives des Affaires étrangères. Pour combattre l'influence de l'Espagne et de la maison d'Autriche, le grand cardinal voulut avoir avec lui les petits Etats, et il aimait mieux les payer pour faire la guerre que de compromettre au loin les forces de la France. C'est ainsi que sa sage politique, continuée par Mazarin, aboutit au traité de Westphalie, son vrai triomphe posthume. Louis XIV, au contraire, en forçant la Hollande à s'unir à l'Angleterre se préparait beaucoup de déboires.

Le petit volume de M. Jean de Pange traite ainsi bien des sujets, et il indique avec sagacité nombre de documents qui ne sont pas à négliger.

B. P.

Souvenirs du baron de Frénilly, publiés avec une introduction et des notes par M. A. Chuquet, membre de l'Institut. Paris, 1908, 1 vol. in-8°, Plon et Cie.

Quelquefois les hommes placés au second plan ont occasion de mieux juger les événements de leurs pays. Ils ne font pas l'histoire : ils la regardent faire, ce qui n'altère pas leur faculté d'observation. Le baron de Frénilly, bien que fils d'un financier de l'ancien régime, conseiller d'Etat, député et pair de France, était peu connu du public ; et, comme il est mort il y a plus d'un demi-siècle, personne ne pensait plus à lui. Ses héritiers ont eu la bonne pensée de confier à M. Chuquet les mémoires, considérables comme étendue et comme importance, qu'il avait laissés sur son temps ; et l'éminent historien les a publiés avec cette exactitude scrupuleuse, cette annotation très

avisée, bien que discrète, qui est la marque de tous les travaux dont il s'occupe. S'il a adouci certains passages, il reste encore assez de méchancetés pour donner à cette longue lecture un piquant attrait qui éveille constamment la curiosité.

M. de Frénilly avait débuté dans les dernières années de la monarchie : il fut mêlé à tous les événements jusqu'en 1830. Très exagéré d'opinion, très *ultra*, comme on disait alors, il devait, dans l'habitude de la vie, mettre quelque sourdine à son opposition hargneuse; car il passa toute la Révolution, tantôt en province, tantôt et surtout à Paris, sans être jamais inquiété, et il n'eut pas à se plaindre davantage de l'Empire, qu'il détestait autant que la Révolution. Au reste, qu'aimait-il? Sauf Charles X qu'il suivit en exil, personne ne trouve grâce devant sa mordante critique. Et l'on s'étonne un peu qu'un homme intelligent, comme lui, n'ait eu d'autre politique que celle de M. de Polignac, qui lui donna la pairie. Au fond, c'est l'ancien système de gouvernement absolu, avec ses privilèges aristocratiques et même ses abus, qu'il regrette; mais il aurait voulu pour l'appliquer un roi plus avisé que Louis XVI.

Ce qu'il y a de nouveau dans les révélations qu'il apporte, c'est un témoignage très personnel sur les préparatifs de résistance qui avaient été faits à Paris pour combattre l'insurrection du 10 août et amener l'écrasement facile de la Révolution, si le roi, par son indécision voisine de la couardise, n'avait paralysé toutes les bonnes volontés et facilité le triomphe de ses ennemis. Que serait-il arrivé après? M. de Frénilly ne s'en préoccupe guère : sa critique est toujours négative. Elle reproduit, d'ailleurs, non sans originalité souvent, tous les clichés connus du parti royaliste. Hommes et femmes, personne ne trouve grâce devant lui, ni La Fayette, ni Chateaubriand, ni le duc Decazes. Il crible d'épigrammes faciles Mme de Stael, Joséphine de Beauharnais, Mme Tallien, devenue princesse, et Mme de Talleyrand. Les d'Orléans, naturellement, lui font horreur, et l'une des raisons de son exil volontaire et de la vente de sa terre de Bourneville après 1830 est que Louis-Philippe possédait en propre dans son voisinage immédiat le château de Villers-Cotterets, devenu un dépôt de mendicité de la ville de Paris, dont le roi augmentait de 1,000 francs le bail à chaque renouvellement.

Après avoir quitté la France, il erra en Europe pendant quelques années et ce n'est qu'en 1837 qu'il entreprit, pour s'occuper, d'écrire ses souvenirs, plutôt que de « faire de la tapisserie. » Il en résulte quelques erreurs de date et quelques inexactitudes, qu'il est inutile de relever et qui sont si peu nombreuses, qu'on peut croire qu'il avait bien conservé du passé plus d'une note. L'ensemble est complet et vient s'ajouter très utilement aux nombreux mémoires sur la première moitié du siècle passé. C'était vraiment la meilleure manière de faire revivre le nom du baron de Frénilly.

B. de P.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11288.

LE SECRET DE LA REINE

ET

LA SUCCESSION DE PORTUGAL [1]

(1580-1585)

La disparition du roi Sébastien sur le champ de bataille d'El-ksar, en 1578, laissait la couronne de Portugal à un vieillard, au cardinal Henri. Soucieux de l'avenir, Henri Ier convia ses successeurs éventuels à faire valoir, de son vivant, leurs prétentions. C'est alors que la reine Catherine de Médicis, toujours en quête d'un trône pour le dernier de ses fils, se découvrit des droits à la couronne de Portugal comme héritière en ligne collatérale de la Maison de Boulogne et ne craignit point d'entrer en compétition avec le roi d'Espagne, un prince de Bragance et le petit-fils illégitime du roi Emmanuel. A quelques mois de là, avant que fût désigné l'héritier présomptif, le 15 janvier 1580, la succession s'ouvrait par la mort du roi Henri Ier [2].

Le petit-fils d'Emmanuel, Don Antonio, prieur de Crato, fut proclamé roi le 20 juin, à Santarem. Faute de lier partie en temps utile avec ce prétendant sans envergure [3], Catherine le laissa écraser par son puissant rival Philippe II et ne lui

[1] On connaît les belles études de M. Charles DE LA RONCIÈRE sur *l'Histoire de la Marine française*, dont trois volumes ont déjà paru de 1899 à 1906. Le présent article est un nouvel épisode, qui trouvera place quelque jour dans ce grand travail. *(N. D. L. R.)*

[2] H. LÉONARDON, *Essai sur la politique française et l'intervention de Catherine de Médicis dans la question de la succession de Portugal* (1578-1583), dans *Les Positions des thèses de l'École des chartes*. Mâcon, 1889, in-8°, p. 39.

[3] L'agent de la reine, d'Abbadie, s'était abouché à Santarem avec Don Antonio le 8 avril 1580. (Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 381.)

envoya des secours, cinq vaisseaux et cinq cents hommes [1], qu'après la capture de la flotte portugaise par Santa-Cruz, après le désastre d'Oporto [2], qui livrait le royaume à l'Espagne. Intervenir ainsi, était-ce déclarer la guerre à Philippe II? Non. « Poursuivre mondict droit de Portugal, ce n'est faire tort à personne », répondait la reine mère aux observations de l'ambassadeur d'Espagne [3]. Par cette subtilité toute italienne, elle pensait mettre hors de cause la France et son roi. Mais elle se privait, par contre-coup, des bons offices de la reine Élisabeth, qui subordonnait son intervention à une promesse d'appui réciproque de la France, en cas de guerre avec l'Espagne [4]. Aussi bien, la vieille Florentine préférait-elle les finesses de la diplomatie à la force des armes pour amener son redoutable adversaire sur un terrain d'entente, de longue date préparé. La *combinazione*, à laquelle rêvait Catherine, nous eût dotés en un instant... Mais n'anticipons pas. La trame de cette politique était si ténue, elle s'élaborait dans un tel mystère que l'histoire jusqu'ici n'en avait aucun soupçon.

I

RECONNAISSANCES SECRÈTES AU BRÉSIL

Dans une carte française du temps, dans « le vray pourtraict de Genèvre et du cap de Frie », il n'est point malaisé de discerner une reconnaissance militaire de Rio-de-Janeiro. Le fort du bord de l'eau tourné, « yci est le costé pour prendre Genèvre, » spécifiait le cartographe Jacques de Vau de Claye.

[1] A destination du port de Viana, janvier 1581

[2] 22 octobre 1580. (Paul Durand-Lapie, *Don Antoine Ier, roi de Portugal* (1580-1595). Paris, 1905, in-8°, p. 42 : extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*.)

[3] Lettre de Catherine de Médicis, 13 septembre 1581. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 400.)

[4] Suivant une conversation secrète du secrétaire d'État Walsingham avec Catherine, dans le jardin des Tuileries, 30 août 1581. (*Ibidem*, t. VII, p. 493.)

Et il indiquait comme point d'appui, en cas de retraite, une enceinte fortifiée au fond de la baie, le village d'Araroue dont l'équipage de la *Salamandre* venait de s'emparer [1]. La *Salamandre* qu'un ouragan tint trois mois engravée dans le Cairussu [2], au sud de Rio de Janeiro, avait pour commandant Jean de Coquigny, capitaine de la marine royale [3], et pour propriétaire un cousin de la reine, Philippe Strozzi.

Une autre carte, datée de 1579, précise la mission de Jacques de Vau au Brésil [4]. « En cet enclos de ce demi-rond de compas, dit une légende, qui va du cap à l'Anglais près de Pernambouc jusqu'à la rivière de la Croix, vous [vous] fournirez de dix mille saulvages pour faire la guerre aux Portugois ; et sont plus hardis que ceux de l'aval. » Les armes dont la pièce est discrètement timbrée, — d'azur à la fasce d'or chargée de trois croissants d'argent [5], — nous édifient sur le commanditaire des voyages d'exploration, qui était le même Philippe Strozzi. Strozzi venait de promettre à Monsieur, frère du roi, de passer aux Indes avec six mille arquebuses [6] : pour cette campagne mystérieuse, nombre de capitaines, Lanssac, le marquis de La Roche, Landreau, des Bordelais, des Normands, lui promettaient le concours de leurs vaisseaux [7].

Peut-être était-ce à lui qu'un Romain, Alessandro Orsini, dévoilait les secrets de l'Amérique du Sud, qu'il parcourait depuis

[1] B. N., Géogr. C 15.931 : fac-similé dans HEULHARD, *Villegagnon*, p. 208.

[2] I. P. T., capitaine de mer, *Histoire véritable de plusieurs voyages aventureux*, p. 197.

[3] Armement de la *Salamandre* en 1576. (B. N., Franç. 20.638, fol. 43, 67 et 76.)

[4] La carte comprend la côte brésilienne du Maranham au rio San-Francisco. (B. N., Géogr. C 15.932 : Gabriel MARCEL, *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique, du seizième au dix-huitième siècle*. Paris, 1894, in-4°, texte, p. 48.)

[5] Le cartographe a commis une erreur en marquant un meuble d'argent sur un fond d'or : la fasce des Strozzi était de gueules sur fond d'or.

[6] Avis du 24 août 1578. (*Calendar of State papers : Foreign* (1578-1579), n° 185.)

[7] Lettre de Poulet à Walsingham. Paris, 9 février 1579. (*Ibidem*, n° 552.) — Cf. une proposition de Strozzi au roi de partir avec 800 hommes pour faire des conquêtes outre-mer. (B. N., Franç. 20.286, fol. 63 v°.)

trente-quatre ans [1]. C'était lui enfin qui inspirait les armements de Richard Pétremol du Viaspre, envoyé en mission le long des côtes d'Afrique et aux Açores [2]. Y avait-il donc entre toutes ces reconnaissances militaires un lien, et quelle en était l'idée directrice? Mystère! Mais on constatait qu'elles étaient suivies d'effet, que des démonstrations en force avaient lieu dans les parages signalés comme propices à une attaque, aux points stratégiques de l'empire colonial des Portugais.

Dans le voisinage de Pernambouc, toute une flottille normande était surprise et brûlée par les Portugais en 1579 : les équipages eurent à peine le temps de gagner l'abri des bois qui bordent la rivière Saint-Dominique [3]. Deux ans après, une expédition rochelaise, trahie par ses interprètes, faillit avoir le même sort dans le Parahiba [4] tandis que quatre autres vaisseaux français se présentaient devant Rio de Janeiro pour notifier l'avènement du prieur de Crato : le gouverneur Correa de Sa recevait la communication par une salve de boulets qui mettait fin à l'entrevue [5]. Comme ce n'étaient point là nos premières tentatives d'établissement dans la région brésilienne, — à preuve nos débarquements dans le rio Real et à Itapicuru [6], — l'ambassadeur d'Espagne conçut des soupçons que la reine eut d'autant plus de peine à écarter qu'il était tombé juste [7].

[1] « The relation of Alexandro Ursino concerning the coast of Terra Firma and the secrets of Peru and Chili. » 24 juillet 1581. (PURCHAS, *His Pilgrimes*. London, 1625, in-fol., t. IV, p. 1418.)

[2] Avec *le Charles* et *le Jésus*, février 1579. (Ch. et P. BRÉARD, *Documents relatifs à la marine normande*. Rouen, 1889, in-8°, p. 28.)

[3] C'étaient les navires *Marie*, *Bouc*, *Robuste*, *Aventureux*, *Croissant*, *Licorne*, *Grand-Anglais*, *Marie-Marthe*, *Guillaume*, *Chevillette* et *Grand-Chien*, capitaines La Motte, Adrien Gilles, Guillaume Clémence, Michel Fret, Jean Bouël, Guillaume Lefèvre (de Dieppe), Abraham Grenier, Casuier et autres du Havre. (*Remonstrances des capitaines de la marine de France*, publiées dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. I, p. 69.)

[4] CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 329.

[5] Jean DE LAET, *Histoire du Nouveau Monde*, éd. de 1640, p. 519.

[6] En 1572 et 1575. (R. SOUTHEY, *History of Brazil*. Londres, 1810, in-4°, t. I, p. 314.)

[7] Catherine à Saint-Gouard, 8 février 1581. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 354.)

Depuis la mort du dernier roi de Portugal, à la vérité, nous allions dans les colonies portugaises de l'Atlantique non plus avec le brandon de la guerre, mais avec le rameau d'olivier. Un incident le montra. En vue de Santiago du Cap-Vert, le 23 mai 1580, une de nos escadrilles sous pavillon portugais rencontra le capitaine Sarmiento de Gamboa : au lieu de livrer bataille, elle s'éclipsa dès qu'il arbora ses couleurs [1].

Seule de toutes les colonies portugaises, l'archipel des Açores avait franchement pris parti pour Don Antonio. Un revirement se produisait toutefois, Santa-Maria et San-Miguel avaient fait défection, le reste de l'archipel allait se soumettre à une escadre espagnole, quand, le 19 mai 1581, le jour fixé pour la reddition, parurent des vaisseaux français. Antoine Scalin, que des lettres d'Antonio de Brito-Pimentel accréditaient près des Portugais, amenait cinq cents hommes [3], presque aussitôt renforcés par quatre compagnies gasconnes du capitaine Carles [2]. Et il apportait la stupéfiante nouvelle que le colonel général de l'infanterie, Philippe Strozzi, suivait avec quinze mille arquebusiers.

La résistance aussitôt s'organisa dans les îles encore indépendantes, Terceire, San-Giorgio, Graciosa, Pico, Fayal, Corvo et Florès : officiers, religieux, habitants écrivirent à Catherine de Médicis pour la remercier de sa protection [4]. Le 18 juillet, les

[1] Relation du voyage de Sarmiento (1579-1580), traduction française dans B. N., Nouv. acq. franç. 306, p. 835. Le récit de la rencontre est extrêmement pittoresque. Sarmiento arbora le pavillon blanc, dès qu'il aperçut les armes de Portugal au mât du grand vaisseau adverse. Pour toute réponse, on mit l'épée au clair. Et des deux côtés, chacun chercha à gagner le vent pour tomber sur l'autre. Une balle traversa la barbe de Sarmiento. Mais dès qu'il hissa le pavillon espagnol en faisant sonner la cloche du branle-bas, les Français s'éclipsèrent.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 383.

[3] En août *(Ibidem)*. — Scalin les avait demandées d'urgence, par lettre datée d'Angra, île de Terceire, 13 juin. (B. N., Portugais 66, fol. 46.)

[4] Lettres des habitants d'Angra, Praya, San-Sebastiaò. (B. N., Portugais 66, fol. 48 et suiv. : Nouv. acq. franç. 5177, fol. 75 et suiv.). — Henri III aux habitants d'Angra, 16 juillet. (C. Fernandez Duro, *La Conquista de las Azores en 1583*. Madrid, 1866, in-8°, p. 226.) — Scalin à Catherine de Médicis. Terceire, septembre. (Bibliothèque de l'Institut, portefeuille Godefroy 260, p. 47.)

habitants de Terceire repoussaient une descente des Espagnols et faisaient subir au général de l'escadre de Galice, Pedro Valdès, une perte de trois ou quatre cents hommes [1], si bien que l'amiral espagnol Juan Gomez de Médina crut prudent de hisser à la misaine les armes de France, en s'approchant des Açores [2]. Le vice-amiral Charles Rouault de Landreau, qui amenait en mai 1582 huit cents arquebusiers de renfort, de la poudre et cinquante pièces de canon, faillit détruire une autre escadre espagnole à l'île San-Miguel [3]. Avec deux de ses capitaines, il enveloppait l'amiral Pedro Peijoto; son lieutenant, Crené, se faisait tuer en attaquant le vice-amiral ennemi; au moment le plus critique de l'action, cinq autres de nos bâtiments, cachés derrière une pointe, se démasquaient soudain... C'en était fait de Peijoto, si le vent les avait portés sur le théâtre du combat. Une accalmie fut au contraire le salut des Espagnols, qui finirent par se dégager et gagnèrent l'abri de la terre [4]; à Terceire, Landreau porta ombrage à l'amiral gouverneur Manuel de Silva, qui refusa de lui confier les bâtiments portugais restés fidèles à Don Antonio, quatorze nefs et deux galères, sous prétexte que nous n'avions d'autre but que de piller l'île [5].

Les propos, tenus l'année précédente par des marins rochelais, justifiaient ces craintes. « Nous sommes Français, disaient-ils, et en chemin vers l'Isle Floride [Florès] pour y entrer de faict et de force si besoing en estoit, pour en prendre jouissance toute

[1] Duro, p. 13.

[2] Le 11 mars 1582. (Duro, p. 253, 268.) Il est vrai qu'il montait le *Grand-Gai* de Saint-Malo, de 888 tonneaux, sur lequel le roi d'Espagne avait mis l'embargo (Cf. la requête de Henri III à ce sujet, 28 juin 1582 : B. N., Franç. 16.108, fol. 289.)

[3] Landreau, qui avait jadis couru la mer des Antilles et failli capturer la belle Madeleine de Giron, femme du vice-roi espagnol (Brantôme, t. VII, p. 161), avait eu promesse de Strozzi d'arborer le pavillon vice-amiral. (B. N., Cinq-Cents Colbert 39, fol. 576.)

[4] De Thou, livre LXXV. — Duro, p. 253, 268. — B. N., Italien 416, fol. 2.

[5] Lettre de Luys de Païva, San-Miguel, 20 juin 1582. (B. N., Franç. 16.108, fol. 275.)

nostre vie et la vie de noz suyvans, et la rendre en l'obéissance du roi de France[1] ».

A un prince errant, chassé de son royaume, on ne fait point crédit. Si Don Antonio engagea ses joyaux en Angleterre pour armer une misérable escadre de six ou sept vaisssaux, si les Hollandais exigeaient une remise de moitié sur les droits de douane et la levée d'un impôt sur l'exportation portugaise comme prix d'une intervention navale[2], pourquoi la fille des banquiers florentins eût-elle été plus désintéressée? « Je feindrai avec Dom Antoine, écrivait-elle[3], afin qu'il ne se jette point entre les bras de la reine d'Angleterre, et que je n'aie de mon titre de prétendant que le nom, les autres le profit. » Etait-ce là façon de lier partie comme Antoine et Cléopâtre, suivant la malicieuse épigramme du Parlement!

Lier partie? Don Antonio apprit, à son arrivée en France, comment nous l'entendions : le frère du roi, François d'Alençon, débattit avec lui le prix de notre concours. La renonciation de sa mère au trône de Portugal comportait certaines compensations qui furent réglées entre les deux princes, le 6 octobre 1581, lors d'une entrevue secrète dans la ville d'Eu[4]. N'y assistaient comme témoins que Vimioso et Strozzi.

De quelques confidences échappées à celui-ci au cours d'une conversation avec Brantôme, on pouvait conjecturer qu'un grand rôle lui était réservé dans les combinaisons de la reine mère.

[1] « Copie d'une lettre envoyée au gouverneur de La Rochelle par les capitaines des gallères... » 1581. (Cimber et Danjou, 1re série, t. IX, p. 330.)

[2] Ils auraient à ce prix fourni douze gros vaisseaux de guerre, cent trente-quatre petits bâtiments, cent mille livres de poudre et trois cent cinquante mille florins. (Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 208. — Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 141. — Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. ix.)

[3] A Villeroy, le 4 juillet 1582. Je ne reproduis pas l'orthographe de la lettre. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 40.)

[4] B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 574. — Dès le 16 mai 1581, le duc François d'Alençon écrivait à Strozzi qu'il désirait rendre service au comte de Vimioso, connétable et confident de Don Antonio. (Extrait des archives de Strozzi : B. N., Franç. 20.286, fol. 64.)

Mais le rôle était incompatible avec la charge de colonel général de l'infanterie. Invité à se défaire de son office pour cinquante mille écus, Philippe Strozzi obéit, non sans regret : mais, disait-il, ou je mourrai à la tâche, ou j'aurai un état plus grand que celui de colonel, un état tel que nul n'osera jamais me l'ôter [1].

Qu'entendait-il par là? Certaines lettres de provision mystérieuses qu'il venait de recevoir l'établissaient « lieutenant-général ou vice-roy, sans qu'il fût besoin de le spécifier plus particulièrement, en certain endroit où ledit sieur de Strozzi s'acheminait : » il devait avoir, « lui seul, la totale charge, commandement et intendance de par sa Majesté en l'endroit et lieu dessusdit [2] ».

Ce lieu, on l'apprendrait par un pli cacheté à n'ouvrir que le jour du départ [3]. Et d'une main alourdie par l'âge, avec une orthographe trop fantaisiste pour que je la reproduise, mais avec une largeur de vues étonnante, voici quel magnifique plan de campagne traçait la vieille reine :

Strozzi, après avoir occupé Madère, achèvera de remettre les Açores sous la domination portugaise. Brissac, avec ses troupes, s'assurera des îles du Cap Vert. Le mois d'août venu, Strozzi, laissant dans les îles des forces suffisantes pour les conserver, s'acheminera vers le Brésil avec le reste de son armée [4]. Ainsi, c'était du Brésil que le cousin de la reine était nommé vice-roi. Antoine et Catherine étaient « demeurés d'accord que, luy restabli dans ses Estats, elle auroit pour ses prétentions la région du Brésil [5] ».

[1] Brantôme.

[2] Lettres patentes de Henri III, « assisté de la royne sa mère. » Paris, 7 septembre 1581. (Bibliothèque de l'Institut, portefeuille Godefroy 191, fol. 145.)

[3] Catherine de Médicis à Brissac. Mirebeau, 20 mars 1582. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 15.)

[4] Ce plan, soumis au roi, fut apostillé et approuvé par lui le 3 mai 1582. (*Ibidem*, t. VIII, p. 18, note : l'original est à Saint-Pétersbourg, vol. 19 des *autographes* de la bibliothèque de l'Ermitage.)

[5] H.-T.-S. de Torsay, *La Vie, mort et tombeau de haut et puissant seigneur Philippe de Strozzi*. Paris, 1608, in-8° : réimprimé par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 444.

Mais il n'était question, dans les contrats d'affrètement, que de « protéger les navires marchans, empescher les pirattes ou faire ce qui serait commandé par Sa Majesté ou la Royne sa mère [1] : » termes assez ambigus pour que les protestants, pris de peur, demandassent des explications [2].

La situation leur semblait identique à celle qui précéda la Saint-Barthélemy. Une escadre était encore aux portes de la Rochelle. Et Strozzi se trouvait en mesure d'accomplir son rêve d' « oster le venin et la contagion de la France. » Doué des qualités et des défauts de sa cousine, Florentin comme elle, cet homme « au visage quasi barbare, reffroigné et noiraud [3] », avait aussi sur la conscience une Saint-Barthélemy. Un jour que son armée traversait la Loire, il avait fait jeter du haut des Ponts-de-Cé plus de huit cents filles de joie, dont ses soldats refusaient de se séparer. Assez tolérant par ailleurs, sceptique en matière de religion, ni « bigot, hypocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de messes et sermons », il pratiquait en tout le même scepticisme. On lui faisait la réputation de n'être ni mauvais ennemi, ni bon ami. Il avait de l'estime pour les Espagnols qui avaient, suprême injure! jeté à la mer le cercueil de son oncle Léon, lors de la prise de Port'Ercole.

A ses amis au contraire, il donnait parfois « le coup de pied de mullet », au point que l'un deux, Guy de Saint-Gelais de Lanssac, le provoqua en duel à la veille du départ. Et tout cela « pour un morceau de taffetas blanc », pour une enseigne blanche de colonel que Strozzi refusait de lui accorder! La défection de Lanssac et de ses deux régiments de gentils-

[1] Bréard, p. 240.

[2] Henri III à Matignon, 21 mai 1582. (B. N., Franç. 3.291, fol. 129 : Bréard, p. 243.) — Le 10 octobre 1580, il avait déjà écrit à Saint-Luc, gouverneur de Brouage, de suspendre toute entreprise du côté de Ré pour ne pas « ébranler » les Rochelais. (Pièce vendue à la librairie Dumont.)

[3] Cf. le portrait de Strozzi attribué à François Clouet. (B. N., Estampes, grav. dans *Bibliothèque nationale : exposition de portraits peints et dessinés du treizième au dix-septième siècle*. Paris, 1907, in-8°, n° 209.)

hommes creusa, par suite, un vide profond dans le corps expéditionnaire [1].

A Lanssac, comme à La Rochefoucauld et à Saint-Luc, Catherine de Médicis avait hésité à délivrer des lettres de commission pour cette campagne. Pressentant que les grands chefs subiraient difficilement d'être en sous-ordre et que Strozzi exciterait la méfiance « per essere Italiano [2] », elle suppliait de modestes capitaines [3], Étienne de Borda entre autres, de suivre, secourir et assister son cousin. « A dire la vérité, écrivait-elle, j'estime qu'il vault mieux avoir moins de forces, pourveu qu'elles soient bien unyes et obéissantes, qu'autrement [4]. » Combien l'avenir allait montrer sa clairvoyance!

Le marché passé avec un négociant bordelais pour les vivres du corps expéditionnaire, ne prévoyait rien moins que dix à douze mille bouches à nourrir [5]. La plus grande partie des troupes, recrutées parmi les vieilles bandes d'infanterie gasconne et dans le régiment de la reine, vinrent camper autour de Brouage, où François d'Épinay Saint-Luc, gouverneur de la place, assemblait des transports. Une autre division s'apprêtait en Normandie, par les soins de Charles de Cossé-Brissac et de Pierre Le Normant de Beaumont, l'un colonel des vieilles bandes françaises en Piémont, l'autre maître des eaux et forêts et marin d'occasion. Forte d'une vingtaine de bâtiments [6], avec

[1] Brantôme. — Les deux régiments de Lanssac comprenaient plus de six cents gentilshommes, qu'il eut ordre de licencier. Lanssac et Henri III à Matignon, 13 et 26 mai 1582. (B. N., Franç., 3.351, fol. 21, et Franç. 3291, fol. 130.)

[2] Busini à Belisario Vinta. Paris, 24 septembre 1582. (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 429.)

[3] Catherine de Médicis à Borda, 31 mai 1582. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 33.)

[4] Catherine de Médicis à Matignon, 10 janvier 1582. (*Ibidem*, t. VIII, p. 3.)

[5] Strozzi à Catherine de Médicis, 6 avril. (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux seizième et dix-septième siècles*. Paris, 1889, in 8°, p. 230; tout le chap. vi est consacré à « l'expédition navale aux Açores, en 1582 ».)

[6] Dont le *Saint-Pierre* de 500 tonneaux construit tout exprès à Touques, le *Jacques* (300 tonneaux), le *Baptiste* (170), la *Salamandre* (170), la *Françoise*

huit compagnies de débarquement, elle allait partir en avant-garde, en janvier 1582, sans attendre les contingents de Strozzi et de Don Antonio [1], quand des nouvelles d'Espagne modifièrent ces dispositions. Devant l'imminent appareillage d'une grosse flotte adverse, force fut de masser toutes nos troupes pour lui tenir tête, au lieu de les expédier par échelons [2].

Lorsqu'elle eut achevé sa concentration à Belle-Isle, « l'armée de mer mise sus pour le secours de Don Antonio, roy de Portugal [3], » offrit un spectacle imposant : et Don Antonio put croire à une revanche prochaine, quand la *Réale* des galères, l'amenant de Nantes, le fit passer sur le front d'une armée de soixante-quatre voiles. On ne pouvait malheureusement attendre d'un colonel les talents d'un stratège naval : il avait organisé sa flotte comme une troupe d'infanterie, avec lieutenant-général, Brissac, — maréchal de camp, Borda, — et maîtres de camp, Sainte-Souline et de Bus. Chacun avait sous ses ordres non des vaisseaux, mais un certain nombre de compagnies, qui étaient en tout cinquante-cinq, soit cinq mille hommes de troupes de débarquement, dont une grande quantité de gentilshommes, gens d'armes ou simples volontaires. Les meilleurs marins, venus avec la division normande, étaient des capitaines de la marine royale, Coquigny, Louis de la Chandre, Guillaume Cavelier de Maucomble, Gabriel Parey de Brévedent, François Beuzelin de Lierre, Antoine de Roquemaurel, Étienne de Bris de Limpiville. Citons encore Antoine Escalin, venu des Sables-d'Olonne avec la *Fargue* et le *Croissant*, le lieutenant de l'amirauté de Guyenne Louis Fumée, qui amenait cinq vaisseaux et quatre cents volontaires, enfin le capitaine Pardin, dont les

(120), l'*Espérance* et les barques *Éronde*, *Aventureuse*, *Marie*, *Florence*, *Bonne-Aventure*, *Reine*, *Jésus*. (Bréard, p. 245, 239, 262.)

[1] Catherine de Médicis à Matignon, 20 janvier. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 5, cf. t. VII, p. 407.)

[2] Catherine de Médicis à Brissac, 20 mars. (*Ibidem*, p. 16.)

[3] B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 578. — British Museum, *State Papers, France*, vol. 73 ; publié par le comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 388.

troupes d'infanterie française montaient les sept bâtiments anglais du prétendant. Seul manquait au rendez-vous Schomberg et la bande de quinze cents Allemands qu'il devait amener par la voie d'Amsterdam. Mais peut-être n'avait-il pu contracter d'emprunt, même en mettant en gage sa corne de licorne [1].

Le 16 juin, un code de signaux [2] fut remis aux capitaines et, presque aussitôt, le vaisseau amiral *Saint-Jean-Baptiste*, où Don Antonio avait pris passage, hissa l'ordre d'appareiller. Aux côtés d'un marin aussi novice que Strozzi, la lourde charge de capitaine de pavillon était remplie par Jean de Coquigny [3], l'explorateur de la région brésilienne et le bouc émissaire des Espagnols [4], voire de nos propres officiers [5].

Une rixe entre les marins d'un navire basque et les gens de Joseph Doineau de Sainte-Souline motiva une ordonnance de police très sévère, qui fut affichée au grand mât de chaque navire, puis une réprimande, dont l'amour-propre froissé du maître de camp garda une mortelle rancune. La mauvaise marche de la hourque amirale eut une conséquence plus funeste encore : la prolongation du voyage amena une épidémie de scorbut. Particulièrement éprouvé, le capitaine Fumée proposa une relâche à Madère et du même coup la conquête de l'île. Mais Brissac s'y opposa, dans la crainte de voir piller une terre dont il avait promesse d'être vice-roi. « Voilà comment souvent les particularitéz sont causes de la ruine du total. »

Le 16 juillet seulement, au bout d'un mois de navigation, la flotte française jetait l'ancre en rade de San-Miguel, que

[1] Arthur-John Butler, *Calendar of State papers, Foreign series* (1581-1582), n° 551.

[2] Peut-être ces « Ordonnances et signes qu'il est requis de bien observer pour naviguer la nuict ou le jour en une armée royale », transcrites dans un ouvrage que le premier cosmographe Nicolay d'Arfeuille offrait, le 8 juillet suivant, à l'amiral de Joyeuse. (B. N , Franç. 20.008, fol. 52.)

[3] Ch. et P. Bréard, *Documents inédits relatifs à la marine normande*, p. 264.

[4] L'ambassadeur d'Espagne se plaignait de ses menées dès 1581. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 354.)

[5] De Brissac entre autres. (*Ibidem*, t. VIII, p. 390.)

nos pilotes, par une singulière méprise, leurs cartes étant trop courtes, avaient confondue avec Santa-Maria. Pour cerner la division Peijoto, abritée sous le fort de Punta-Delgada, le lieutenant général et les maîtres de camp débarquèrent douze cents hommes, culbutèrent les troupes de Lorenzo Noguera et les refoulèrent en désordre sur la forteresse : mais au lieu de profiter d'un succès que le capitaine de Roquemaurel avait payé de sa vie, Philippe Strozzi différa l'assaut par « raison de philosophie ». La nuit venue, des bateaux envoyés par les capitaines de Beaumont, Coquigny, Limpiville et Maucomble pour reconnaître les navires de Peijoto, en enlevèrent quatre sous le feu du fort : le reste, deux galions et trois caravelles, s'était échoué.

Sur ces entrefaites, on intercepta une patache que le capitaine général des galères d'Espagne envoyait au gouverneur Ambrosio de Agujar pour mander son arrivée. Si secrète que fût tenue la destination de notre flotte, l'ennemi était renseigné, ayant pour indicateur, on l'apprit plus tard, l'intendant général de Don Antonio, Miguel Vaez [1]. Et Don Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz, était à nos trousses avec l'escadre de Lisbonne [2]. Les dépêches saisies à bord de la patache d'avis laissaient entendre qu'il avait ordre de rallier à San-Miguel la division Peijoto, d'y attendre l'escadre de Cadix [3], la jonction faite, de protéger la flotte des Indes, puis de nous écraser à Terceire. Divulguer ainsi un plan de campagne eût été bien naïf, si ce n'avait été au contraire une suprême habileté. C'était inciter l'adversaire à une action immédiate.

Et l'adversaire se laissa prendre au leurre. Dès que la flotte espagnole parut dans la matinée du 22 juillet par le travers de Villafranca, Strozzi rembarqua ses troupes. A l'objection si natu-

[1] Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. x et xiii.

[2] Deux galions, 31 nefs et hourques, 11 zabres ou caravelles et 7,009 hommes de mer et de terre.

[3] Commandée par Don Juan Martinez de Recalde et Bénavidès, elle comprenait 35 bâtiments et 4,527 hommes. (C. Fernandez Duro, *La Conquista de las Azores*, p. 297.)

relle qu'il était mauvais d'abandonner le terrain conquis : « Battons d'abord la flotte ennemie, répondait-t-il : elle est de trente et un navires, la nôtre de soixante-treize. Si nous remportons la victoire, nous serons maîtres non seulement du Portugal et de ses îles, mais aussi de toutes les flottes des Indes, de Calicut et du Pérou. » Ce jour-là, le connétable du prétendant eut le pressentiment que la partie était perdue : « Monsieur, écrivait-il à l'historien d'Aubigné, vous avez esté trop fidelle prophète de nos maladies... Mais je vous promets de prendre le remède d'une brave mort. Vous me plaindrez et n'aurez point honte de l'amitié que vous avait jurée Antoine, comte de Vimiose [1] ». Cet adieu expédié, il s'embarqua aux côtés de Strozzi.

La journée du 23 se passa en escarmouches et en manœuvres, les nôtres par trois fois essayant de doubler l'arrière-garde ennemie, afin de la prendre entre deux feux. Le lendemain, comme Santa-Cruz tentait d'entrer en communication avec Punta-Delgada, notre flotte lui barra la route et arriva en trois colonnes sur l'arrière-garde de Don Miguel de Oquendo. Santa-Cruz, Figueroa, Eraso et Bobadilla, revirant aussitôt de bord, se portèrent vivement au secours de leur collègue pour le dégager.

Le 25, avant la diane, ils chassaient Beaumont avec vent en poupe ; Strozzi demanda à quelques capitaines de maintenir le contact, tandis qu'il rallierait sa flotte dispersée : « ils refusèrent tout à plat ». Fumée s'offrit à marcher avec ses volontaires, pourvu qu'on le soutînt. Un navire traînait fort loin derrière la flotte espagnole : l'attaquer, c'était jeter le désarroi parmi elle par la nécessité de porter secours au traînard. Fumée ne s'en tint pas là : il alla canonner le galion vice-amiral et, passant sur le front de l'armée ennemie, lâcha toute sa volée au galion amiral, puis revira de bord sans cesser le feu. « L'ennemy tint bride, de peur d'être houspillé. »

Mais l'escadre de soutien, au lieu d'appuyer Fumée en donnant à travers les Espagnols, amena ses bourcets et recula à plus de

[1] Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VI, p. 318

deux lieues. « Les lâches! criait Fumée en sautant sur le tillac de Strozzi : il aurait fallu leur couper la tête dès la première reculade. Prenez-les comme otages à votre bord au moment du combat; et mandez à leurs lieutenants et enseignes que, s'ils ne marchent pas à l'abordage, ils seront, eux et leurs capitaines décapités. — Ce serait leur faire trop de déshonneur », répliqua Strozzi. « Ne feray de ma vie estat d'homme qui usera de viels mots de philosophie au temps de résolution », murmurait un de ses capitaines.

II

BATAILLE NAVALE DES AÇORES

Ces « vieux mots de philosophie » que Strozzi croyait encore de mise, c'était l'appel à l'honneur. Le 25 juillet 1582, il mandait à bord de l'amiral tous les capitaines; et leur rappelant que la mort et la dégradation attendaient ceux qui déserteraient la lutte, il leur fit signer à tous l'ordre de bataille [1] que voici [2] :

[1] Qu'on trouvera dans DE TORSAY, *La Vie... de Strozzi*, CIMBER et DANJOU, t. IX, p. 453.

[2] Bataille navale des Açores, 26 juillet 1582 :

SOURCES FRANÇAISES : Relation anonyme, qui semble inspirée par Louis Fumée, chef d'une division navale. (B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 580 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 389). — Relation adressée à l'historiographe Du Haillan, par le capitaine Du Mesnil-Ouardel. Terceire, 17 août. (B. N., Dupuy 87, fol. 147; Dupuy 844, fol. 345; Franç. 3.958, fol. 192; Franç. 3.959, fol. 96 v°; Franç. 17.286, fol. 189 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, t. VIII, p. 397.) — Lettre de Villeroy, 12 septembre. (B. N., Franç. 6.631, fol. 68 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, t. VIII, p. 405.) — Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VI, p. 319. — DE THOU, l. LXXV. — MÉZERAY, *Histoire de France*, t. III, p. 524. — DE TORSAY, *La Vie... de Strozzi*, dans CIMBER et DANJOU, 1re série, t. IX, p. 453. — François DE LA NOUE, *Mémoires*, dans la collection Petitot, t. XXXIV, p. 282. — Lettre de Paul de Foix, 4 novembre. (*Lettres de Messire Paul de Foix au roi Henri III*. Paris, 1628, in-8°, p. 617, 620.) — THEVET, *Vie des hommes illustres*, t. II, chap. LXXXIII. — Joachim AMBERT, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1866, t. LXI. — BRANTÔME, t. II, p. 71, 82; t. VI, p. 87, 145.

SOURCES ESPAGNOLES : Elles ont été presque toutes reproduites par

Tous les capitaines se tiendront vergue à vergue. Les deux généraux, les capitaines Maucomble et Criniville aborderont tous ensemble l'amiral et le vice-amiral espagnol, au choix : l'autre de ces adversaires sera enveloppé par les maîtres de camp, le maréchal de camp et Antoine Escalin. Les groupes suivants aborderont chacun un des plus grands vaisseaux ennemis : Thomas Brèvedent et Des Rivaux; Beuzelin de Lierre, Le Plessis et Le Picard du Dresnay; La Barge et Montmort; Fumée et Busey; enfin, le *Flibot* et deux des vaisseaux capturés sous le fort de San-Miguel, que Brissac a pourvus d'équipages. Quant aux autres, « ils prendront party, chacun selon que l'occasion s'en présentera et n'y aura navire qui n'aborde. Est fait commandement à tous les maîtres et contremaîtres qu'en abordant, ils mettent de bonnes saisines aux navires de l'ennemy. Les pataches suivront dans les eaux des vaisseaux, arquebusant les équipages espagnols. Afin de se reconnaître, les bâtiments arboreront un guidon blanc au bout de l'artimon; capitaines et soldats porteront l'écharpe blanche sur leurs accoutrements de feste. »

Le 26 juillet, de grand matin, Strozzi passa de vaisseau en vaisseau pour mettre l'armée en bataille : comme il avait entendu murmurer que l'amiral avait une hourque lourde et pesante pour demeurer derrière, il avait transporté son pavillon du *Saint-Jean-Baptiste* sur un des meilleurs voiliers de la flotte, celui de Beaumont, bâtiment bien léger, bien petit pour se mesurer avec un gigantesque galion. Don Antonio n'était plus avec lui : de l'île de Terceire, il allait suivre de loin la bataille, qui déciderait de son sort.

Au moment d'attaquer, vers midi, « les Français avaient toutes choses à souhait, les vents, le reflux, le soleil et la terre, mais,

C. Fernandez Duro, dans *la Conquista de las Azores*. Telles : « Lo succecido a la armada de Su Magestad de que es capitan general el marques de Santa Cruz », par le marquis lui-même. (B. N., Italien 416, fol. 155 : Duro, p. 276). — Relation de Don Miguel de Oquendo, 29 juillet. (Duro, p. 306.) — Relation de Don Lope de Figueroa, 3 août. (Duro, p. 334.) — Pantero-Pantera, *Armata navale*, texte étudié par A. Jal, dans son *Archéologie navale*, t. II, p. 273. — La bataille des Açores a été peinte dans la salle des Batailles du monastère de l'Escurial.

non cette alégresse et cette généreuse gayeté qui promet les victoires[1] ». Une vingtaine de bâtiments s'étaient défilés; des autres, c'est à peine si une quinzaine se trouvaient en ligne, cinq derrière Strozzi, six sur la gauche avec Brissac et quatre à l'extrême gauche avec Sainte-Souline[2]. « Cappitaine Du Mesnil et toy aussi, cappitaine Baret, dit Strozzi à ses voisins, tenez-moy parolle; comme vous me verrez à bout, venez moy secourir, et abordez par la poupe et moy par la proue. Et le voilà parti d'une espouventable façon » contre l'ennemi.

Les deux flottes, éloignées de dix-huit milles de l'île San-Miguel, couraient la bordée du nord, bâbord amures, avec vent de nord-nord-ouest favorable aux Français. Strozzi se jeta sur le grand galion *San-Mateo*, battant pavillon vice-amiral de Don Lope de Figueroa, maître de camp, qui couvrait le flanc de la flotte espagnole et lui faisait un rempart de sa double batterie de trente pièces. Strozzi l'accroche à bâbord, Brissac lui jette ses grappins à tribord, Du Mesnil-Ouardel, Baret et un autre le prennent d'enfilade de poupe en proue. Quatre autres de nos bâtiments attaquent et tiennent en respect la hourque *San-Pedro* du maître de camp Don Francisco de Bobadilla. Et c'est là tout l'effort d'une flotte de soixante-treize voiles.

Santa-Cruz avait formé sa ligne en alternant les hourques flamandes et les nefs guipuscoanes, que deux capitaines maintenaient en ordre, rectifiant les distances et répétant de navire en navire les commandements. Elle s'étendait « en deux branches », les galions amiraux en pointe, avec une réserve de sept bâtiments. Le *San-Martin*, galion amiral, faisait face à notre extrême gauche. Ayant jugé aux manœuvres de deux bâtiments de Sainte-Souline qu'ils s'apprêtaient à fuir, le pilote réal fit part de son observation à Santa-Cruz: toute l'aile droite se porta aussitôt en avant, huit bâtiments contre la division Sainte-Souline, neuf contre le groupe que Brissac venait de quitter. Notre extrême-gauche recula sans combattre; le maître de camp suivit « l'es-

[1] Mézeray.
[2] Agrippa d'Aubigné.

pouvente des siens[1] ». « Allons à bord, monsieur, pour sauver M. de Strosse, criaient à leur chef les soldats du régiment de Sainte-Souline. — Ventre de Dieu, allez-y si vous voulez, répliquait l'obèse maître de camp : voilà la chaloupe. » Et il ne fit pas tirer un coup de canon, pas un coup de mousquet pour appuyer son chef, gagnant ainsi les soixante mille écus qu'un agent espagnol, au moment du départ, lui avait promis comme prix d'une trahison[2].

L'attaque du *San-Mateo* avait été extrêmement violente. Criblé de boulets, brûlé par des fusées qui avaient par cinq fois allumé des incendies, la moitié de l'équipage, cent vingt-deux hommes, hors de combat, le galion espagnol était réduit à toute extrémité; on ne voyait plus sur le pont « qu'un viel homme et ung petit garson, » lorsque la réserve donna. La *Juana* de Garagarza et la *Galarra* de Biscaie prennent Strozzi à revers, tandis que la *Concepcion* d'Oquendo, la *Maria* de Villaviciosa et le navire de Benesa enveloppent Brissac, préalablement détaché du vice-amiral espagnol par une charge à toutes voiles de la *Concepcion*.

Mais Juan de Villaviciosa, capitaine de l'escadre de Guipuscoa, qui s'est accroché à l'étrave de Brissac, est lui-même investi par le *Sacre* de Dieppe. Et cet octogénaire à barbe blanche ne parvient à se rendre maître de son adversaire qu'au prix d'une blessure mortelle : quatre-vingt-dix-sept de ses hommes gisaient près de lui. Par les sabords espagnols, on voyait « ruisseler le sang gros comme la jambe ».

A bord de notre vice-amiral, la bordée d'Oquendo avait emporté dès le début cinquante hommes et troué le navire, qui faisait eau : Miguel d'Oquendo était maître du pont; le capitaine de notre compagnie de débarquement, Orival, était son prisonnier; déjà, les vainqueurs, notre pavillon bas, déménageaient les meubles et jusqu'à la vaisselle d'argent de l'état-major. Seul, Brissac, barricadé dans sa cabine, résistait encore. Et bien lui en prit. Le capitaine Étienne de Bris de Limpiville,

[1] Agrippa D'AUBIGNÉ.
[2] Paul DURAND-LAPIE, *Dom Antoine Ier, roi de Portugal* (1580-1595), p. 61.

« grand marinier », qui s'était évadé des prisons de Londres en sciant les barreaux de sa fenêtre[1], arrivait à la rescousse; avec l'aide du capitaine Cavelier de Maucomble, il jetait par-dessus bord les Espagnols et dégageait son chef. La *Concepcion*, très maltraitée à son tour, perdait quarante et un hommes et ne pouvait empêcher Brissac de quitter le champ de bataille. S'il avait accompli durant l'action « ce qu'ung Caesar pouvoit faire », Brissac eut le tort de venir lui-même et le premier en dire les Commentaires à la Cour.

Strozzi restait seul. Il était six heures du soir, il y en avait cinq qu'il combattait. Au témoignage des Espagnols, « jamais soldars ne fisrent mieulx; et sy quinze des milleurs navires eussent abordé, ilz eussent emporté le marquis sans doubte[2] ». Le capitaine La Barge, gentilhomme de Brie, avait fait passer à son chef quelques troupes fraîches; mais les munitions manquaient, le vent devenait contraire, Strozzi ordonna la retraite et commanda à ses deux matelots, Du Mesnil et Baret, de soutenir le combat, tandis qu'il se dégagerait. La manœuvre fut des plus malaisées, parce qu'une ancre du *San-Mateo*, entrée par un sabord, retenait accrochée notre capitane. Elle réussit pourtant : et Strozzi, à trois cents pas de la mêlée, se croyait hors de danger, quand la division de Santa-Cruz vint à toutes voiles se jeter sur lui.

Attaqué des deux bords à la fois, son petit bâtiment de 200 tonneaux avait à lutter contre un galion de 1200, *le San-Martin*, et un autre vaisseau de haut bord, *la Catalina*, dont les feux l'écrasaient. Du pont, de la chambre de poupe et des hunes du galion amiral, les mousquetaires de Gamboa, Herrera et Gallo exécutaient un tir plongeant, que secondaient, de la *Catalina*, les arquebusiers de Don Juan de Vivero. Par une résistance désespérée, Strozzi parvint à faire encore subir à ses nouveaux

[1] En septembre 1577. Le secrétaire de l'ambassade de France lui avait apporté une lime et une corde. Dès le mois de décembre, Limpiville organisait une expédition de quatre grands navires pour les Indes Occidentales (*Calendar of State papers, Foreign* (1577-1578), p. 475 et 497).

[2] B. N., Franç. 16.108, fol. 401.

adversaires une perte de cent cinq hommes[1]. Mais il avait la cuisse brisée, Beaumont était tué, le connétable de Vimioso blessé à mort, des centaines de cadavres jonchaient le tillac, où le sang ruisselait à flots.

Quand il n'y eut plus d'espoir, l'enseigne du bord, par un acte sublime de patriotisme, plutôt que de rendre son drapeau, s'en fit un suaire et se laissa couler dans l'abîme. Mais Santa-Cruz put joindre à ses trophées, aux fanals des capitanes turque, algérienne et portugaise, la grande lanterne au dôme doré soutenu par des cariatides, qui était à bord de son adversaire l'insigne du commandement[2]. Des six cents hommes qui avaient combattu aux côtés de Strozzi, trois cents vivaient encore, la plupart blessés. Ils étaient prisonniers.

Transbordé sur le *San-Martin*, Strozzi avait été posé sur le pont de cordes du galion : un soldat espagnol, dit-on, glissant son épée à travers les mailles du pont, la lui plongea « dans le petit ventre ». Et Santa-Cruz, sans daigner regarder son prisonnier, fit signe de le jeter à la mer. Ainsi mourut, après s'être comporté en « homme advantureux, furieulx et désespéré, mais non comme ung grand cappitaine », celui qui devait nous doter du Brésil.

Cependant, Du Mesnil, en se dévouant pour sauver son chef, était resté accroché au *San-Mateo*, qui l'emportait comme un milan fait d'un poulet : quarante cadavres jonchaient son tillac, lui-même était hors de combat : « tous noz bonshommes estoient ou mortz ou blesséz, disait-il; n'espérions autre grâce ou miséricorde que celle de Dieu. » Vers le soir, la brise poussa hors de la mêlée le grand galion et à sa remorque notre petit navire, qui, las de la lutte, relevèrent mutuellement leurs grappins et se séparèrent.

Au prix de pertes énormes — 777 tués ou blessés, — Santa-

[1] La *Catalina* perdit 20 hommes, le *San-Martin*, 85. (Duro, *La Conquista*..., p. 292, 323.)

[2] On peut encore la voir à l'Armeria de Madrid. Elle a été reproduite par par El Conde Vte de Valencia de don Juan, *Catalogo historico descriptivo de la real Armeria*. Madrid, 1898, in-8°, p. 382.

Cruz avait acheté la victoire[1], qui nous en coûtait environ le double, et notamment 900 hommes du régiment de la Reine : le maître de camp de Bus, capitaine des Gardes, avait péri avec les trois quarts de ses soldats. Si l'avantage matériel était insignifiant — quatre vaisseaux pris ou brûlés, — le résultat moral était immense. Toute notre flotte était disloquée, Brissac en fuite vers la France, Sainte-Souline et neuf vaisseaux en retraite sur Fayal, Don Antonio lui ayant défendu de paraître; le reste de la flotte, une vingtaine de navires et deux mille hommes, s'étaient réfugiés à Terceire avec Borda, Fumée, Du Mesnil, Limpiville, qui ôtèrent au prétendant toute illusion sur le sort de la bataille. Le maréchal de camp Étienne de Borda était si découragé qu'il faisait son testament le 1er août, à bord de la *Salamandre*[2].

C'est que, ce jour-là, le sort atroce des captifs français avait jeté l'épouvante parmi les débris du corps expéditionnaire. Après quatre jours de prison, sans boire ni manger, sans pansements de leurs blessures, après un agonie morale que leurs geôliers aggravaient de leurs moqueries, tous les prisonniers de Santa-Cruz, quatre-vingts gentilhommes et trois cent treize soldats et marins, furent condamnés à mort comme pirates et perturbateurs de la paix publique. L'auditeur général, Martin de Aranda, n'épargnait que les pilotes et les enfants au-dessous de dix-sept ans : aussi, à la faveur des ténèbres, les jeunes hommes s'arrachaient-ils les poils dans l'espoir de tromper sur leur âge les bourreaux. On vit bientôt les vergues espagnoles se couvrir de grappes de pendus, tous matelots de France.

Les gentilshommes furent exécutés, à la mode espagnole du garrot, sur un échafaud dressé à Villafranca. Il y avait parmi eux de puissants châtelains et de simples écuyers, dont les noms nous sont parvenus, maquillés sous la prononciation espagnole :

[1] Il avait été également abandonné par quelques navires que Philippe II manda d'arrêter, 28 août 1582. (*Indice de los documents y papeles del archivo... de Guipuzcoa... en la villa de Tolosa*. San-Sébastian, 1887, in-4°, p. 264.)

[2] Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 33, note.

Vivonne de La Châtaigneraie, d'Estreville de Caen, de Bussy, de Forges, de Loyselet, Jean de la Rozière, Guillaume de Saint-Clair, Jean de Latres, Pierre de Vian, huissier de la Chambre royale, Philippe Mentosi, de la maison de Guise, Claude de Ponmolin, lieutenant de Beaumont, les de Lannoy, Rémy de Saint-Martin, Alexis de La Rivière, Pierre de Marivaux, que sais-je! Il y avait encore, dans le funèbre cortège, le commandant des aventuriers, Jean « de Vuis », les capitaines d'infanterie d'Orival, Jacques, Antoine « de Bresio », de Porquet, le capitaine de marine Beuzelin de Lierre, commandant l'*Espérance*, le médecin en chef Abraham, le neveu de l'ancien ambassadeur de France à Lisbonne, Fabius « Ganyet », qui était parti contre la volonté de ses parents et qui demanda, avant de mourir, la permission d'écrire à sa pauvre mère. L'aumônier fut supplicié le dernier, comme le pire des criminels [1].

Dans les affres de l'agonie, le connétable de Vimioso, deux heures avant de succomber à ses blessures le lendemain de la bataille, révéla le plan de l'expédition française. Et sa déposition montre qu'il était dans l'ignorance du secret de la reine, du but final de l'expédition. Strozzi, à l'entendre, venait occuper les Açores, après avoir battu tour à tour les flottes de l'Inde et de la Nouvelle-Espagne. Une seconde escadre de trente grosses hourques, chargée des régiments allemands du colonel baron « de La Fuler », et des régiments de Landreau et Don Antonio de Meneses, toucherait soit près du Vigo, soit à Lagos : et avec l'appui d'une quarantaine de bâtiments anglais, on tenterait de reconquérir le Portugal [2].

La conséquence naturelle de la victoire, sa conclusion logique, c'était notre expulsion des Açores. Santa-Cruz se présenta en forces devant Terceire, où le vice-amiral de Landreau avait

[1] Liste, en espagnol, de la majeure partie des prisonniers, qui étaient au nombre de 28 châtelains et seigneurs, 52 gentilshommes, 313 soldats et marins. (B. N., Franç. 16.108, fol. 345.) — « Les noms des exécutés à l'isle de Saint-Michel, nobles. » (*Ibidem*, fol. 435.)

[2] Déclaration du comte de Vimioso, deux heures avant de mourir, 27 juillet. (Duro, *La Conquista...*, p. 295.)

massé dix-sept bâtiments pour protéger Don Antonio. Mais la tempête empêcha toute agression et força le vainqueur à reprendre la route d'Espagne.

Don Antonio tenta d'atténuer son échec, en provoquant des soulèvements en sa faveur; il envoya un détachement de six vaisseaux et cinq compagnies d'infanterie, avec les capitaines Moro, Manuel Serrada et Bernard de Saint-Pasteur, aux îles du Cap-Vert. Lui-même gouverna sur Madère. Mais l'expédition Moro-Saint-Pasteur échoua dans une attaque contre Santiago [1]. Et Don Antonio ne put opérer contre Madère, parce que ses navires anglais s'étaient égarés [2]. En octobre, il regagnait tristement la France.

Les épaves de la brillante expédition reparaissaient sans discontinuer en Europe. Une des hourques engagées contre le *San-Mateo* s'était traînée hors de la mêlée, avec quatre matelots seulement et dix-sept soldats sur cent quarante et un hommes. Quand on la découvrit de Sétubal, elle errait à l'aventure; on n'apercevait aucun marin sur le pont; à bord, pourrissaient des cadavres; sur l'un, un carnet de notes s'arrêtait au début de la bataille [3].

III

LA DÉFENSE DE L'ILE TERCEIRE

A la Cour, l'indignation l'emportait sur la stupeur. On reprochait à Sainte-Souline sa lâcheté, à Brissac sa brusque retraite, sans rapporter de la bataille d'honorables cicatrices [4], et son peu de zèle à Landreau, qui était revenu lui aussi avec des propos de revanche [5]. Borda, le seul qui échappât au blâme, fut mandé de

[1] Duro, p. 487. — Ducéré, *Les Corsaires bayonnais*, p. 350.
[2] De Thou, l. LXXV, éd. de Londres, t. VIII, p. 592.
[3] Duro, p. 39, 344.
[4] Lettre de Henri III. Octobre 1582. (Comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, p. 407.)
[5] De Thou, l. LXXV.

Dax pour faire au roi la relation du combat [1]. Sans attendre le rapport officiel, la reine mère donnait ordre d'arrêter Antoine Escalin et de le « très bien chastier, » tant il s'était mal comporté durant la campagne [2]

Mais si les lâches pouvaient être frappés, qui châtierait les bourreaux? Des cruautés espagnoles, « il nous faust vanger avant an et jour. Dyeu nous y aidera! » criait Henri III dans un transport de rage. Et s'il faut qu'une armée digne d'un grand chef marche, mon beau-frère, Joyeuse, est amiral. Mais envoyer un tel chef, ajoutait-il dans une restriction mentale, ce serait me déclarer, et l'état de mes affaires ne le comporte pas [3].

Puis, cette grande armée navale, où la trouver? En vain, des volontaires comme le capitaine Tiercelin offraient-ils leurs vaisseaux [4] : en vain, le vice-amiral de Bretagne faisait-il passer en revue tous les bâtiments de la province [5]. Nulle part en France, il n'y avait des navires en état de se mesurer avec les gigantesques galions ou les puissantes galéasses de nos adversaires. C'est alors qu'apparut avec évidence notre détresse maritime.

Avec une activité fébrile, le roi, la reine, l'amiral tentèrent d'y remédier : l'amiral de Joyeuse, par des primes aux constructeurs de navires de haut bord [6]; le roi, par un devis d'accroissement de nos forces navales, qu'il soumit aux députés de la nation [7]; la reine, par des appels répétés aux Scandinaves et

[1] Le 22 janvier 1583. (Comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, p. 33, note.)

[2] Catherine de Médicis à Matignon, 22 janvier. (*Ibidem*, t. VIII, p. 81.)

[3] Lettre de Henri III. (B. N., Nouv. acq. franç. 1.245, fol. 50. — Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 65, note, et p. 407.)

[4] Catherine de Médicis mande au capitaine Tiercelin de se tenir prêt à appareiller au premier signal, 10 septembre. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 58.)

[5] Le vice-amiral de Fontaines à François de La Garde, 23 novembre. (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 59.)

[6] Pardessus, *Lois maritimes*.

[7] Assemblée de Saint-Germain-en-Laye, 1583. (B. N., Moreau 1337, fol. 207.)

aux villes hanséatiques, à Lübeck, Hambourg, Brême, Dantzick; la Suède, le Danemark nous vendraient de prime abord une vingtaine de grands vaisseaux, les uns de dix-sept cents tonneaux, les autres de huit cents, les moindres aussi forts que des roberges et maniables à la rame comme à la voile. Et sous la direction d'équipes françaises, toute une flotte serait mise sur chantiers en Danemark et en Norvège jusqu'à concurrence de cinquante bâtiments. Si l'on n'obtenait pas du roi Jean de Suède le prêt d'une division navale en dédommagement des torts faits à nos marchands [1], on pouvait compter sur l'appui des insurgés suédois. En échange des quatre galères stationnant à Nantes, ils offraient une douzaine de vaisseaux de huit cents tonnes armés en guerre; qu'on y joignit deux mille soldats et trois cents ingénieurs, pilotes et marins, et ils verseraient deux millions [2].

Mais toutes ces négociations étaient à longue échéance. Don Antonio, qui s'était adressé aux Turcs, n'avait pu obtenir de la Porte l'envoi d'une flotte aux Açores [3]. Et il fallait agir : sur les Basques par exemple, qui armaient une cinquantaine de vaisseaux pour intercepter tout envoi de renforts dans l'archipel [4], quel effet terrible aurait eu l'incendie des vaisseaux et des chantiers de Santander [5]. Le coup ne fut point porté. Et pour venger le déni de justice fait à sa mère, Henri III ne mit en mouvement que des forces mesquines.

Le commandeur Aymar de Chaste, nommé lieutenant général en l'armée de mer [6], n'emmenait aux Açores que les neuf compagnies du maître de camp de Caravaques et du sergent-

[1] Catherine de Médicis à Danzay, ambassadeur en Danemark, 13 novembre 1582, 23 mai 1583. — Henri III à Danzay, 20 octobre 1583. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 71, 103, 150 et note.)

[2] A partir de juin 1583. (B. N., Brienne 340, fol. 121.)

[3] Avis de Venise, 15 août 1583. (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV, p. 209.)

[4] Octobre 1582. (B. N., Italien 416, fol. 179.)

[5] Catherine de Médicis à Matignon, 21 janvier 1583. (*Lettres*..., t. VIII, p. 81.)

[6] Par Henri III, le 6 mai 1583. (B. N., Franç. 11.969, fol. 312.)

major Battista Servingi [1], dont le départ du Havre eut lieu précipitamment le 17 mai 1583, afin de devancer la flotte espagnole. A son arrivée à Terceire, il fut accueilli comme un libérateur : sur sa tête, pleuvaient des roses, et l'on baisait en pleurant les pieds de ses soldats [2].

D'accord avec le vice-roi portugais Manuel de Silva, il prit immédiatement ses dispositions pour opposer à l'ennemi une défense opiniâtre. Détachant les cinq compagnies du capitaine Carles de Bordeaux à l'île Fayal, qui aurait pu servir de base d'opérations à son adversaire, il transforma l'île Terceire en un vaste camp retranché. Une ceinture de batteries côtières, — et derrière, nos compagnies d'infanterie, doublées chacune par des compagnies portugaises, — enveloppa l'île, reliant entre elles les deux places fortes de la côte, Angra au sud et la Praya à l'est. La Praya n'avait pas moins de cinquante pièces de canon et dix redoutes; du port d'Angra, les vaisseaux franco-portugais barraient l'entrée et des compagnies de débarquement occupaient les travaux de défense [3].

Mais là se produisit une panique, le 22 juillet, dès que les vigies postées dans la montagne signalèrent la flotte ennemie [4]. La roberge de Cardillac de Sarlabous, *le Roy*, les navires des capitaines La Haye et Le Héricy de Pontpierre désertèrent, quelles que fussent les supplications et les sommations du com-

[1] Duro, *La Conquista*, p. 452.

[2] « Discours et succèz du voyage de la Tercère, faict par M. le commandeur de Chaste, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et chasteaux de Dieppe et Arques. » (B. N., Dupuy 116; Cinq-Cents Colbert 29, fol. 589 : publié par Melchisédec Thévenot, *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiés*. Paris, 1696, in-fol., t. II.)

[3] Voici quelle était la répartition de nos compagnies d'infanterie : le capitaine Bast à la pointe de la Sierra ; le maître de camp de Caravaques, avec les capitaines Armisart, La Barre, Campet et Lignerolles, à Porto-Novo; La Grave et Bourguignon à Las Muelas; Thevet de La Valade, Baset et Pominet à San-Sebastiao. (Thevet, *Le Grand Insulaire*, B. N., Franç. 15.452, fol. 141 v°.)

[4] C'est probablement par eux que la reine apprit l'urgence de nouveaux renforts : le 21 août, elle faisait apprêter l'embarquement de 800 hommes. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 127.)

mandeur de Chaste, qui les suivit longtemps en patache pour les rappeler au sentiment du devoir, de l'honneur.

C'est que la flotte en vue était capable, par son seul aspect, de jeter l'épouvante. Le vainqueur de Strozzi n'amenait pas moins de 97 bâtiments, 12,835 hommes. Cet énorme déploiement de forces eût été inexplicable, si Terceire ou l'île du Bon-Jésus n'avait pas été une position de premier ordre. Les flottes qui arrivaient de toutes les parties du monde, y trouvaient un dépôt de vivres et de munitions en même temps que deux ancrages très sûrs, de part et d'autre de la colline du Brésil [1].

Une douzaine de galères, qui avaient suivi Santa-Cruz, inspectèrent la côte, afin de reconnaître les points faibles de la défense. Et le 27 juillet avant l'aube, après avoir ébranlé les insurgés par une offre de pardon que deux de ses prisonniers apportèrent à la nage, le marquis de Santa-Cruz débarqua ses troupes de première ligne. Il avait bien choisi le terrain d'attaque : à la cale de las Muelas, distante d'une lieue de la Praya, le capitaine Bourguignon n'avait que cinquante Français à opposer aux quatre mille cinq cents hommes du marquis. Deux compagnies portugaises de soutien ayant lâché pied sans tirer un seul coup, Bourguignon se fit tuer avec trente-cinq des siens dans un combat héroïque, qui donna le temps aux commandeurs Du Mayet et de Chaste d'accourir avec les réserves. Cinq cents Français en tout, avec huit pièces de canon, chargèrent furieusement l'armée espagnole, que le marquis conduisait lui-même, marchant à la tête des siens pour leur donner du cœur. Une éminence, au pied de laquelle ses troupes étaient en bataille, fut prise et reprise : le commandeur de Chaste, à la nuit, était maître de la position.

Bazan de Santa-Cruz, effrayé des brèches qui s'étaient produites dans ses rangs, soixante-dix tués et trois cents blessés, débarqua la seconde ligne et six pièces de campagne [2]. Par

[1] Carte de Teixeira, décrivant l'île du Bon-Jèsus, appelée Teixeira, 1587. (Florence, Biblioteca nazionale, Portolano 1.)

[2] « Relacion de la jornada y conquista de la isla Tercera. » (Duro, p. 425.)

scrupule chevaleresque, Chaste ne voulut point user, pour y jeter le désordre, du stratagème qui avait réussi deux ans auparavant aux insulaires : ils avaient lancé sur les soldats de Valdès des troupeaux de vaches sauvages.

De leur côté, nos troupes, déjà si inférieures en nombre, n'avaient reçu aucun renfort; le lâche gouverneur Manuel de Silva et les siens avaient fui. Battre en retraite sur Angra n'était plus possible : la ville venait d'être prise sans combat par la division des galères espagnoles; les Portugais en avaient livré les clefs, sacrifiant du même coup les escadres à demi-désarmées de Chaste et de Serrada, trente et un navires [1] et quatre-vingt-onze bouches à feu. A la proposition de prendre le large, lui et ses officiers, que lui avaient faite le matin même les capitaines de marine Rosset, Chauvin et Girard, le commandeur avait répondu avec indignation : « Plutôt me donner un coup de dague dans le cœur! » Après une dernière résistance dans la montagne, il dut capituler, le 2 août. Et si le brave de Chaste obtint le rapatriement des siens, épées et dagues sauves, il eut le chagrin de rendre les dix-huit vieilles bannières de ses compagnies, ses tambours et ses fifres.

Ce jour-là, le capitaine Carles de Bordeaux livrait à Fayal la dernière bataille. Bien qu'il n'eût que quatre vaisseaux à opposer aux trente-deux galères et pataches de Miguel de Oquendo, bien que cinq cents Français seulement [2] fussent en ligne contre les deux mille cinq cents fantassins de Don Pedro de Toledo, duc de Ferrandina, et d'Augustin Iniguez de Zàrate, le capitaine bordelais défendit opiniâtrément la plage. Bientôt débordé, ayant cent hommes hors de combat, Carles se replia sur la forteresse. Mais la résistance était impossible. Il dut capituler aussi. Et le 8 août, la division Oquendo ralliait Terceire après avoir réduit tout le reste de l'archipel, Fayal, San-Jorges et Pico.

[1] L'escadre française comprenait sept nefs, quatre galions, une caravelle, la hourque *la Fortune* de Maître Nicolas, les navires anglais *Falcon* et *Juana*. (Duro, p. 436.)

[2] Commandés par les capitaines Matelin, Milet, Cognet, Clos et Sesefin. (Duro, p. 475.)

La campagne d'Alvar de Bazan, marquis de Santa-Cruz, était décisive. Les Açores étaient perdues pour Don Antonio; et l'escadre française, capturée tant au port d'Angra qu'à Fayal, allait servir à la garde des îles et des colonies portugaises de Guinée. Le vainqueur eût voulu de même utiliser nos troupes pour une campagne au Maroc. Mais Chaste exigea l'exécution pure et simple des termes de la capitulation, le rapatriement de ses soldats.

Le 14 août, notre petite armée évacuait l'archipel, entassée à bord de quatre vaisseaux basques, sous la conduite des commandeurs de Chaste et Du Mayet, des capitaines Carles et Campaignol. Pendant cinquante jours, de l'eau puante, du biscuit où grouillaient les vers, de la morue pourrie furent « le plus grand festin » de nos pauvres blessés : et les matelots de Biscaïe, de leur donner des coups de pied par le ventre, « disant que c'estaient des pourceaulz de faire le sang soubz eulz. » Deux cents cadavres, sur le seul navire de Chaste, avaient été jetés par-dessus bord; on allait tirer au sort qui serait mangé, tandis que le capitaine basque, dans l'éclat de la tempête, se vouait au diable, quand on prit terre à Guétaria. En touchant la plage d'Hendaye le 4 octobre, les malheureux survivants tombèrent les bras en croix et baisèrent la terre de France. Ils étaient si décharnés, ils faisaient tellement pitié à voir que les femmes du pays, après leur avoir apporté des vivres, se précipitèrent sur leurs bourreaux et les chassèrent à coups de poing dans le dos. Les hôpitaux et charités de Gascogne furent peuplés de ces épaves humaines.

... La perte des Açores entraînait l'écroulement des rêves ambitieux de la reine mère, au moment où nous prenions pied au Brésil; des Normands avaient fondé un établissement au rio de Parahiba, à dix-huit lieues de Pernambouc, dans une région abondante en bois d'œuvre. Et ils étaient à l'ancre à l'abri d'un fortin, lorsqu'une escadre de huit vaisseaux espagnols se présenta à l'embouchure du rio. Diogo de Florès avec sa frégate, Diogo Vaz avec le navire de Pero Correa de Lacerda et toutes les chaloupes de l'escadre franchirent la barre, sous une nuée de

flèches que lançaient nos alliés, les Indiens Petigüars. Après un vigoureux duel d'artillerie, où nos marins se montrèrent très inférieurs au canonnier breveté Andres de Espinosa, les Normands prirent le parti de brûler eux-mêmes trois de leurs navires pour renforcer l'équipage du dernier. Et celui-ci repoussa si bien l'abordage des capitaines Rodrigo de Rada et Juan de Salas, qu'il les força à sonner la retraite.

Il y eut dans le nuit une vive alerte. Une grosse troupe de cavalerie et d'infanterie était signalée. C'était une colonne de cent dix cavaliers, trois cents aventuriers, et trois mille Indiens des capitaineries de Pernambouc et d'Itamaraca, que Fructuoso Barbosa amenait à la rescousse de l'escadre espagnole. Nos marins n'eurent que la ressource de mettre leurs chaloupes à la mer pour se réfugier parmi les Indiens. Et la construction d'une forteresse, la Felipea, riva sous la domination espagnole ces rivages amis [1].

Le cartographe Jacques de Vau reçut mission d'en chercher d'autres plus loin vers l'ouest, vers l'immense fleuve des Amazones, dans une région où il signalait, dès 1579, des gisements d'or. Il n'agissait plus dans le mystère; des instructions formelles de l'amiral et du roi l'envoyaient en exploration à bord du navire de Guillaume le Héricy de Pontpierre, pour « rapporter, tant par carte que autrement, des moyens et commerce d'iceluy pays [2] ». L'autre explorateur du Brésil, le capitaine

[1] « Relacion cierta y verdadera que trata de la victoria y toma de la Parayva, que el ilustre señor Diego Flores de Valdés tomó con la armada de Su Majestad Real, de que iba por capitan general en la jornada de Magallànes y guarda de las Indias, 1584. » en vers; publiée par C. Fernandez Duro, *Arca de Noe*, t. VI des *Disquisiciones nauticas*, p. 465. — « Roteiro geral com largas informaçoes... do Brazil, 1587. » (B. N., Portugais 43, p. 12.) — « The Historie of Lopez Vaz a Portugal, taken by captaine Withrington at the river of Plata, anno 1586. » (Purchas, *His Pilgrimes*, t IV (1625), p. 1441.) — Hackluyt, *Principal navigations*, 2e éd , t. III, p. 787, 795. — Varnhagen, t. I, p. 290. — Plaintes des marchands de Rouen, 20 août 1584. (E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 503.)

[2] Jacques de Vau reçoit en conséquence 50 écus pour son voyage. Rouen, 20 novembre 1584. (Gosselin, p. 167.)

Coquigny, était de l'expédition. Et il était en route pour son lointain voyage, lorsque son navire, entré en relâche à Wight, fut arrêté « soubz umbre de bonne foy et parolles d'amitié [1] ». Par lui, les Anglais espéraient-ils savoir le secret de la reine? Je ne sais. Mais c'était à eux désormais que Don Antonio, déçu dans l'espoir qu'il fondait sur nous, remettait le soin de sa fortune. Un suprême projet de revanche, alors que de son empire subsistaient les Indes Orientales, avait été sa dernière illusion. Mais quelle illusion!

IV

L'OCCUPATION DES ISTHMES ET DES DÉTROITS

Avant l'absorption totale, tandis que les vice-rois de l'Inde et de l'Insulinde « ployaient » sous l'inéluctable nécessité de trouver dans les pays espagnols des débouchés commerciaux, un de nos hommes d'État les plus avisés, Philippe Du Plessis-Mornay indiquait le moyen de les libérer de servitude [2]. Son plan, d'une simplicité et d'une hardiesse également admirables, ne comportait ni « grands frais, ni grand'peine, une négociation d'ung an » au plus, que facilitait la présence à Paris d'officiers ou pilotes venus des Indes par voie de terre, par Tripoli de Syrie [3]. C'était de redresser l'axe commercial du monde, en

[1] Réclamations de l'amiral de Joyeuse au grand trésorier d'Angleterre. Paris, 16 janvier 1585. (British Museum, *Lansdowne Manuscripts*, 14-73, Burghley papers.) — Coquigny vécut encore longtemps : en 1610, il était le premier des capitaines en la marine de Ponant. (B. N., Nouv. acq. franç. 999, fol. 35.)

[2] Discours de Duplessis-Mornay touchant les moyens de diminuer l'Espagnol, adressé par lui à Henri III, le 24 avril 1584. — Philippe II craignait, au début, que les Portugais des Indes Orientales ne voulussent point recevoir les Castillans. Et il ne pouvait trouver des Portugais de race à y envoyer comme gouverneurs, 1581. (B. N., Franç. 16.108, p. 35.)

[3] Lettre de Richard Hakluyt. Paris, 7 janvier 1584. (Richard Hakluyt, *Divers voyages touching the discovery of America and the Islands adjacent*. London, 1850, in-8°, p. xi, note.) — On se préoccupait, depuis quelques années, de reprendre les navigations aux Indes Orientales interrompues depuis 1530. Guillaume Lefèvre envoyait de Dieppe, le 18 décembre 1575, le

ramenant vers Suez, l'*Heroum portus* des Anciens, le trafic des épices et des produits d'Extrême-Orient, que les Portugais avaient dérivé vers l'ouest par le périple africain. La fortune d'une nation était liée à ce trafic : il avait enrichi Gênes et Venise, lorsqu'il empruntait la voie de la mer Noire ou des Échelles du Levant; et les Anglais cherchaient à l'accaparer, en lui ouvrant une nouvelle voie par l'Obi et la mer Glaciale.

Rendre au lac méditerranéen sa fonction primitive, en faire de nouveau le bassin central du monde, c'était servir, au détriment de l'Espagne, tous les intérêts; c'était entraîner Venise dans l'orbite de notre politique économique, en relevant son opulence; c'était combler les vœux des Turcs, en ouvrant le passage de la mer Rouge et de Suez au grand courant commercial entre le Levant et les pays du Nord, que le sultan rêvait de créer : les denrées de l'empire turc, transitées par Marseille et Bordeaux pour éviter le traquenard du détroit de Gibraltar, eussent gagné Anvers, où des négociants ottomans comptaient fonder un grand entrepôt[1].

Cela fait, de Gibraltar on fermerait la porte aux convois espagnols qui amenaient au fond de l'ancien continent les produits des Indes d'Orient et d'Occident. Pour couper les communications de l'Espagne avec l'Italie, la Sicile, et autres pays de l'est, une « personne de qualité » avait formé le projet de s'emparer d'une place, où elle avait des intelligences, et de s'y installer sous le couvert du roi de Navarre ou du roi de Portugal, si Henri III lui refusait son aveu. Deux mille arquebusiers suffisaient comme garnison, quatre galères et autant de flûtes comme escadre de croisière. Cette place était Majorque.

Interdire au pavillon espagnol l'accès des mers intérieures, barrer le Sund comme le détroit de Gibraltar en faisant appel aux amitiés danoises, occuper les isthmes, Suez comme Panama,

voyage des frères Parmentier à Sumatra. (Schefer, *Le Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier*, p. 1.)

[1] En 1582, des négociants turcs avaient fait des ouvertures en ce sens au duc de Brabant. (De Thou, t. IV.)

tel était l'admirable plan de Duplessis-Mornay pour réduire à merci notre redoutable adversaire. De divers entretiens avec de grands navigateurs, qui en avaient déjà soumis au roi les « beaux desseings », il concluait que l'occupation de Panama était possible : quatre mille hommes et huit vaisseaux de guerre suffiraient, sûrs de l'appui des nègres marrons [1] et de ces Indiens indomptés, dont les arrière-petits-fils descendent encore aujourd'hui de leur gîte dans la montagne pour protester contre la domination espagnole et battre les flots qui amenèrent les conquistadors. Maîtres du nœud des deux continents, les Français auraient commandé les Océans et, de Panama, gagné à leur gré les Moluques « sans circuir l'Afrique ».

Le plan de Duplessis-Mornay, trop grandiose pour être apprécié d'un roi aussi faible que Henri III, et dont une autre nation allait, des siècles après, montrer la lumineuse clairvoyance, suffit à faire trembler Philippe II. Mais il émanait d'un huguenot. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la suspicion des Guise et du parti inféodé à la catholique Espagne. Et la diplomatie de Philippe II couronna la victoire de ses armes, en obtenant de la Ligue, le 31 décembre 1584 [2] l'abandon de notre politique extérieure : la répudiation de l'alliance turque et la promesse de ne plus aller aux Indes.

Catherine de Médicis n'avait point encore souscrit à sa défaite. Onze jours après la honteuse capitulation de la Ligue, elle tenait à l'ambassadeur d'Espagne un langage menaçant; elle exigeait une déclaration « franche et prompte » des compensations qu'elle était en droit d'attendre pour sa part dans la succession de Portugal. « Mais je ne diray jamais ce que je demande; au contraire, disait-elle, attendray ses offres qu'il fault qui soient raisonnables. » De quelle arme la vieille reine prétendait-elle donc

[1] Don Alonso, héraut de Castille, à Panama, se plaignait précisément de l'aide donnée aux corsaires anglo-français par les nègres marrons. Panama, 14 avril 1579. (Ducéré, p. 350.)

[2] Par le traité de Joinville. Ajoutez que Duplessis-Mornay s'était fait du duc de Guise un ennemi mortel en publiant son *Discours du droit prétendu pour ceux de la maison de Guise à la couronne*. Paris, 1583.

user contre Philippe II pour peser sur sa décision[1]? De l'arme redoutable du chantage! Le jour même ou elle formulait son ultimatum, une délégation envoyée par toutes les provinces de Pays-Bas sur une escadre de quatorze vaisseaux, venait offrir à Henri III la souveraineté des Pays-Bas vacante depuis la mort de son frère[2]. Les sujets rebelles de Philippe II se donnaient à la France.

Or, les esprits les plus éclairés, Olivier de Serre après Duplessis-Mornay, un conseiller des Guise après un ami du roi de Navarre, reconnaissaient la nécessité de faire diversion par une guerre étrangère à la discorde des partis[3]. Henri III y semblait enclin. Il avait déclaré que les Espagnols seraient traités « au Pérou » comme ils nous traitaient nous-mêmes, « par toute hostilité ouverte[4] ». Nombre de nos corsaires s'y acheminaient. Six d'entre eux incendiaient Santiago de Cuba, non sans laisser sur place leur commandant et une cinquantaine d'hommes, le tiers des troupes de débarquement[5]. A eux seuls, en une saison, les corsaires bayonnais enlevaient vingt-quatre navires, en provenance ou à destination des diverses colonies espagnoles, Guinée, San-Tomé, Madère, Açores et Brésil[6]. En retour, le capitaine Guillaume Malherbe, du Havre, ne perdait pas moins de trois vaisseaux de guerre, le *Jeune*, le *Saint-Laurent* et le *Tigre*, avec leurs deux cent vingt hommes d'équipage, en combattant les sept galères garde-côtes de la mer des Antilles[7].

[1] Catherine de Médicis à Longlée, ambassadeur en Espagne, 11 janvier 1585. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 232.)

[2] *Ibidem*, p. 233, note.

[3] B. N., Cinq-Cents Colbert 30, fol. 15 v°.

[4] B. N., Dupuy 318, fol. 157 v°.

[5] F. Duro, *Armada española*, t. II, p. 399.

[6] Ces prises, faites d'août à novembre 1585, valaient 700,000 ducats. (Collection Vargas Ponce, pièce publiée par Ducéré, *Corsaires bayonnais*, p. 350.)

[7] En 1586. Il perdit les deux premiers vaisseaux et 140 hommes à la Marguerite, le dernier en revenant « des Indes du Pérou ». (*Remonstrances des capitaines de la marine de France*, réimprimées dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. I, p. 75. — Gosselin, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 159.)

Mais le rêve de Catherine de Médicis s'était évanoui. Philippe II n'avait rien voulu céder des colonies portugaises : les délégués des Pays-Bas, un moment retenus à Paris pour lui faire impression, étaient repartis sans que le roi acceptât d'être leur souverain. La Ligue pouvait asservir aux visées espagnoles notre politique étrangère, depuis que le traité de Nemours, le 7 juillet 1585, abandonnait nos grands ports d'armement, Rouen et Dieppe, au cardinal de Bourbon, chef nominal du parti, Nantes et Saint-Malo, au duc de Mercœur, l'un des chefs effectifs. Mercœur ne s'abaissait-il pas jusqu'à violer les lois de l'hospitalité pour livrer à l'Espagne le prétendant portugais[1]. Lorsque Don Antonio eut remis le soin de sa fortune au grand corsaire anglais Drake, la vieille reine avouait tristement que le temps des illusions était passé pour elle : « A présent, il est mieulz assisté qu'il ne soulloit » avec moi[2].

CH. DE LA RONCIÈRE.

[1] Henri III le lui reproche vivement dans une lettre en date du 12 août 1585. (F. DURAND-LAPIE, p. 67.)

[2] Catherine de Médicis à M. de Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre, 30 juin 1586. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 18.)

LA CORRESPONDANCE

DE LA

REINE VICTORIA [1]

Bien que la correspondance de la reine Victoria n'ait pas été intégralement publiée, et que le choix fait parmi les lettres puisse paraître arbitraire, nous ne pouvons que nous féliciter des lumières que ces trois volumes jettent sur l'histoire de la Grande-Bretagne pendant un quart de siècle.

La période qui s'étend de 1830 à 1860 marqua la faillite de l'équilibre qu'avaient établi en Europe les traités de 1815. Ceux-ci étaient dirigés contre un homme et contre un peuple. Ce fut là, sans doute, la cause de leur caducité. Les éléments disparates que les plénipotentiaires de Vienne avaient réunis sous une même raison sociale tendaient à se disjoindre. D'autre part, l'esprit de la révolution, s'emparant des griefs causés par certains abus véritables, haussait au rang de guerre sainte les soulèvements plus ou moins artificiels qu'il provoquait. Quelle fut dans cette crise continentale l'attitude de la reine Victoria; quelle influence exerça-t-elle sur les conseils de l'Angleterre? Voilà ce que la correspondance nous apprend d'une manière définitive. Désormais, il serait injuste de solidariser la politique de la souveraine avec celle de ses ministres. Si Victoria n'est pas exempte de cet individualisme qui caractérise la race anglo-saxonne, du moins, elle manifeste généralement un souci de

[1] *La reine Victoria d'après sa correspondance inédite*. Traduction française, avec une introduction et des notes, par Jacques Bardoux. 3 volumes gr. in-8° Paris, Hachette, 1907.

justice qui la place fort au-dessus de ses mandataires. « Cette damnée moralité nous perdra tous ! » s'écriait avec humeur lord Melbourne. Palmerston pousse la même exclamation, et Russell la répète à son tour. C'est que la politique opportuniste et utilitaire de la diplomatie anglaise répugne à la Reine, comme contraire à la justice internationale et aux véritables intérêts de son pays. Nettement conservatrice et pacifique, attachée aux traités de 1815 qu'elle regarde comme les plus sûrs garants de l'équilibre européen, elle ne peut se défendre d'un vif sentiment d'irritation quand elle voit ses agents s'immiscer dans les querelles particulières des pays où ils sont accrédités, et prendre fait et cause pour la révolution contre l'autorité. Est-ce à dire que le jugement de la Reine soit toujours parfaitement impartial et désintéressé? Non, sans doute. Elle a des partis pris devant lesquels « l'oncle Léopold », lui-même, est obligé de filer doux; souvent son amour-propre national l'égare, et elle s'imagine volontiers que le bon Dieu, dans les châtiments qu'il inflige aux nations, est un policeman au service de l'Angleterre. Mais soit qu'elle parle, soit qu'elle agisse, Victoria se montre toujours sincère. « Elle est imprégnée de religion au point de pouvoir être guidée dans la voie droite par ses sentiments », écrivait la duchesse de Kent, quand la jeune Princesse avait à peine onze ans. Toute sa vie, la reine d'Angleterre croira marcher dans la voie droite, avec la belle confiance des esprits positifs qui décident une fois pour toutes que leurs intentions sont pures. Feuilletez ces trois volumes. Vous ne rencontrerez sous la plume de Victoria ni l'expression d'un doute, ni celle d'une hésitation ou d'un scrupule. Pourquoi hésiterait-elle, du reste? Le bien est à sa droite, le mal à sa gauche. Ainsi, apparurent jadis à Hercule le vice et la vertu. Cette tendance d'esprit absolu se retrouve dans sa politique. A l'extérieur, elle n'en a qu'une : le maintien sans changement de la situation européenne.

De par sa position géographique, l'Angleterre ne peut tirer, sur le Continent, du moins, aucun profit territorial des guerres qu'elle entreprend. Il s'ensuit qu'elle ressemble au chien du jar-

dinier, qui, selon le proverbe espagnol, ne pouvant rien manger, ne laisse rien manger aux autres, et qu'elle ne permet pas volontiers aux nations voisines, fussent-elles ses alliées, de s'agrandir. Le véritable objectif de l'Angleterre, c'est de maintenir en Europe un équilibre qui ne lui porte pas ombrage. La reine Victoria l'avoue, elle-même, en termes fort curieux. « La France, écrit-elle le 22 mai 1859 au comte de Derby, peut et doit avoir un intérêt à ce qu'on ne la trouble en aucune façon dans l'exécution de ses projets en Italie. L'Angleterre ne peut avoir d'intérêt semblable. Si la France est victorieuse, les répartitions territoriales, en Europe, qui donnaient toute sécurité à la Grande-Bretagne, et auxquelles celle-ci avait participé afin de se garantir contre la France, vont être bouleversées, et l'Angleterre verra, peut-être bientôt, sa propre sécurité menacée. » Dès 1837, la conquête de l'Algérie inquiétait la jeune souveraine, et il fallut toute la spirituelle argumentation du roi Léopold pour la calmer. « Rien n'est plus important pour la paix de l'Europe, lui mande-t-il, que le fait qu'une grande nation puissante et militaire comme la France, ait un débouché pour son amour des spectacles guerriers. Cette aventure mettra sur les bras de la France une petite guerre permanente avec les indigènes. Rien ne pouvait lui faire plus de bien. » Ne croirait-on pas entendre les puissances d'aujourd'hui échangeant leurs vues intimes sur la conquête du Maroc?

Cependant, grâce au roi Léopold, un rapprochement a lieu entre la cour de Windsor et celle des Tuileries. Bientôt des rapports affectueux unissent les deux familles. Est-ce vraiment l'entente cordiale? On pourrait le croire, quand soudain les mariages espagnols brouillent tout. Louis-Philippe ne s'est-il pas avisé d'encourager la candidature de don François d'Assise à la main de la reine Isabelle, tandis qu'il fiançait son fils, le duc de Montpensier avec l'Infante! Or, chacun raconte que don François ne peut pas avoir d'enfants. L'infante se trouvera donc hériter de la couronne, et les descendants de Louis-Philippe gouverneront l'Espagne!

Que va devenir l'équilibre européen? La reine d'Angleterre y songe et frémit. Elle dénonce la duplicité de Louis-Philippe, « qui sacrifie de gaieté de cœur l'amitié de ceux qui sont liés à lui par une sincère affection, à un rêve incertain d'ambition familiale et personnelle »; elle flétrit la conduite de Guizot, « qui dépasse en ignominie tout ce qu'on peut croire ». A la bonne reine Marie-Amélie qui lui annonce tout joyeusement le mariage du duc de Montpensier, elle répond sèchement : « J'aime pouvoir me dire, Madame, que j'ai toujours été sincère avec vous. » Elle invite péremptoirement l'oncle Léopold « à ne pas aller à Paris en ce moment ». Toute sa vie, la reine Victoria garde une dent contre lord Palmerston, qui par son intervention maladroite a servi les ambitions françaises. Sa foi imperturbable dans les conséquences temporelles du bien et du mal, — considérés moins en eux-mêmes, peut-être, que dans leurs rapports avec la Grande-Bretagne — lui fait même envisager la chute de Louis-Philippe comme le châtiment des mariages espagnols. Sans doute, avec une générosité, digne de son grand cœur, elle témoigne les plus touchants égards à la famille royale exilée; mais elle ne pardonnera jamais au vieux roi d'avoir manqué à ses promesses, ni surtout d'avoir dupé la reine Victoria. Telle fut la fin tragique de la première entente franco-anglaise. La lune de miel n'avait guère duré.

Quand éclate la révolution à Paris (février 1848), la Reine craint un instant des répercussions continentales. Ses turbulents voisins vont-ils de nouveau bouleverser l'Europe? Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume lui écrit : « La révolution générale a son siège à Paris. Il faut donc que les grandes puissances s'unissent pour déclarer la guerre à la France, si elle rompt la paix générale. » L'année précédente, déjà hanté par la même vision, il déclarait : « Les gouvernements sont affaiblis par le libéralisme qui précède le radicalisme, comme la mort des poulets précède le choléra. » Cependant, la République de 1848, en bonne personne, s'apprête à céder la place à l'Empire, « qui avec une constitution raisonnable, peut être la meilleure solu-

tion des folies françaises ». Ainsi s'exprime Bulwer, et il ajoute : « Il faut pour arranger tout cela un despote absolu. » La reine n'est pas éloignée de le croire. Favorable au développement des institutions libérales, tant qu'il s'agit de la politique intérieure de l'Angleterre, son expérience lui a appris que la liberté et la licence ne font guère qu'un sur le continent. De plus, les représentants de l'absolutisme sont à cette heure les plus intéressés à maintenir les traités de 1815. Elle leur conseille de donner à leurs peuples tous les droits compatibles avec l'ordre ; mais elle n'admet pas qu'un pouvoir établi fasse des concessions à l'émeute. Ainsi, elle déclare nettement que Louis-Philippe aurait dû monter à cheval et défendre sa couronne. Malheureusement, la monarchie de droit divin se trouvait avec Louis-Philippe, en assez mauvaise posture. Ce prince, qui avait reconnu la légitimité de la révolution lorsqu'elle le portait sur le trône, semblait mal fondé à la combattre, le jour où elle l'en chassait.

L'Empire est proclamé. Désormais, en France, « tout dépend de la vie d'un homme », écrit Victoria au roi des Belges. Quel sera cet homme? Va-t-il reprendre la politique belliqueuse de son grand-oncle, ou respectera-t-il les traités faits contre lui? Certains passages des « Idées napoléoniennes » effraient la Reine. « Dans ce livre, note-t-elle, Napoléon parle de conquérir des territoires, non par la guerre, mais par la diplomatie. » Il faut voir avec quelle ardente curiosité tous les souverains de l'Europe cherchent à déchiffrer l'idée de derrière la tête de leur énigmatique voisin. « Nous sommes ici dans la fâcheuse positions d'habitants des pays chauds, qui se trouveraient dans leur lit avec un serpent, écrit le roi Léopold à sa nièce. Ils n'osent faire aucun mouvement de peur d'irriter l'animal, et cependant, s'ils restent immobiles, ils ont alors bien des chances d'être mordus. »

Victoria a eu l'habileté de reconnaître immédiatement son nouveau « frère » et de lui donner ce nom. On démêle dès lors, dans sa correspondance, un commencement de sympathie pour

Napoléon; mais leur rapprochement ne date que de la guerre de Crimée. L'une des clauses principales du traité, conclu alors entre les deux puissances, stipulait qu'en aucun cas, les parties contractantes ne retireraient pour elles un avantage quelconque de la guerre. On le voit, l'orientation politique de la Reine demeure toujours la même. Sans doute, elle s'imagine avoir entraîné l'Empereur dans ses vues, quand après le séjour du couple impérial à Windsor, elle décrit cette visite qui a passé « tel qu'un rêve brillant et très heureux ». La « puissance de séduction » de Napoléon a eu vite fait de chasser la morgue protocolaire qui, deux mois plus tôt, dictait à la Reine les lignes suivantes : « La réception de l'Empereur ici doit être une faveur pour lui, non pour nous. » — Dans un curieux *memorandum*, elle nous laisse entrevoir toute son admiration pour « cet homme extraordinaire »; et en traçant le portrait de son hôte, elle esquisse bien involontairement le sien.

D'abord, Napoléon lui plaît parce qu'il est aussi peu Français que possible et qu'il ressemble à un Allemand. Ceci n'est pas seulement un parti pris conjugal. L'évolution germanophile de Victoria s'accomplit sous l'influence du prince Albert, il est vrai, mais c'est une évolution politique et raisonnée. La Reine n'a point de sympathie pour la nation française, dont elle redoute « l'extrême légèreté, l'amour du changement, et jusqu'à un certain point le manque d'honnêteté ». Pour elle, le prototype du Français, c'est Louis-Philippe, et nous savons ce qu'elle pensait des mariages espagnols! Quant à Napoléon, elle le trouve bien un peu « mystérieux »; mais, avec son amour des choses qui se voient, qui se touchent et qui s'expliquent, elle concrète si bien le mystère, que bientôt il n'en reste rien. Ainsi, l'Empereur est doué « d'un courage indomptable, d'une fermeté de dessein inébranlable, d'un grand empire sur lui-même ». Elle le croit parfaitement sincère, parce qu'il ne fait « pas de phrases ». Oh! l'écueil des esprits simples qui croient que telle cause produit mécaniquement tels effets!

Ce qui l'étonne le plus, — et la constatation est amusante,

c'est la parfaite éducation de cet homme, et « son tact que beaucoup de fils de rois, nourris dans les palais, n'arriveront jamais à avoir ». N'en déplaise à la Reine, cette qualité, qu'elle estimait tant, pourrait bien être d'origine française! « Jusqu'à quel point Napoléon est-il influencé par le sentiment moral de ce qui est bien ou de ce qui ne l'est pas, voilà qui est difficile à dire », avoue-t-elle; mais pleine d'indulgence pour un monarque qui respecte les traités de Vienne et qui fait des avances à l'Angleterre, elle ajoute aussitôt : « J'ai la conviction qu'il a accompli tous ces actes, en apparence inexcusables (confiscation des biens de la famille d'Orléans, répression cruelle après le coup d'État, etc.), invariablement guidé par la pensée qu'il accomplissait la destinée que Dieu lui imposait. » Au fond, Victoria sait assez bon gré à son voisin « de diriger d'une main de fer le plus versatile des peuples ». L'alliance de la France avec l'Angleterre lui paraît devoir assurer la paix continentale. C'en est assez pour qu'elle la signe avec enthousiasme; mais peut-être se fait-elle illusion quand elle croit que l'Empereur, très isolé en Europe, ne se séparera pas volontiers de l'Angleterre, et que celle-ci a le pouvoir de le « maintenir dans le droit chemin »!

En attendant les nuages qui ne peuvent manquer de ternir un ciel si bleu, les échanges de politesse vont leur train. Au mois d'août 1855 la Reine et le Prince Consort passent neuf jours à Paris. C'est vraiment, comme l'écrit Victoria, « une triomphale visite ». L'accueil des Parisiens est « enthousiaste et aimable au plus haut point ». La Reine ne tarit pas en exclamations élogieuses sur « la merveilleuse beauté, la magnificence de toutes choses ». « Je suis ravie, enchantée, intéressée », écrit-elle. Sa fibre militaire vibre devant les zouaves et les Cent gardes. « On ne saurait voir de plus beaux hommes! » et elle confie à Stockmar : « Jamais je ne me suis tant amusée! »

Napoléon lui inspire une admiration inconditionnelle. Elle parle de lui en termes chaleureux qu'on ne retrouve guère sous sa plume, sauf quand il s'agit du prince Albert. Elle lui sait gré de son silence comme de ses paroles, et le loue de ne garder

contre Louis-Philippe aucune amertume; ce qui fait un peu sourire. Elle écrit au roi des Belges : « En résumé, l'union complète des deux pays est signée de la manière la plus satisfaisante et la plus sérieuse ; car c'est, non seulement, l'union des deux gouvernements, des deux souverains, mais celle des deux nations. » Voilà, si je ne me trompe, un vrai mariage d'amour. Hélas! huit mois plus tard, le mariage d'amour tourne déjà au mariage de raison. Poussé par l'opinion publique « qui parle beaucoup plus haut en France, qu'on ne se l'imagine en Angleterre », Napoléon veut signer la paix avec la Russie (janvier 1856). A cette nouvelle, Victoria jette feu et flammes. « Elle ne peut pas supporter que l'échec du Redan soit le dernier fait d'armes anglais, et il lui en coûtera beaucoup plus qu'elle ne peut le dire de conclure la paix sur cette défaite. » La question italienne devait soulever bien d'autres querelles de ménage, et finalement brouiller les conjoints. Quoique la Reine ait une sympathie personnelle pour Victor-Emmanuel, et pour son gouvernement « constitutionnel et libéral », elle démêle très bien que la Sardaigne voudrait obtenir de l'Autriche la cession d'une partie de l'Italie, et elle se refuse obstinément à modifier ainsi les frontières. Lors du congrès de Paris (mars 1856), sa méfiance est déjà éveillée sur la politique étrangère de l'Empereur, et elle mande à ses représentants de restreindre le plus possible le nombre des questions à débattre. « Beaucoup de gens soupçonnent l'Empereur de vouloir transformer la présente Conférence en un congrès européen pour la révision des traités. Nous avons tout intérêt à ne pas nous y prêter. » Une curieuse conversation de lord Cowley, ambassadeur à Paris, avec Napoléon, montre jusqu'où s'égaraient déjà les rêveries du maître. « L'Égypte serait le cadeau destiné à acheter le concours de l'Angleterre. L'Empereur ne dit rien au sujet de la part de butin qu'il ambitionne; mais il est probable que Sa Majesté songe au Maroc, et le maréchal Vaillant déclara à lord Clarendon que le Maroc était nécessaire à la France, exactement comme les Américains qui affirment que les États-Unis ne seront pas

en sécurité tant que Cuba ne leur appartiendra pas. » N'est-il pas amusant de constater que dans cette distribution de territoires, les Français ont été les derniers à se faire servir?

Le 20 mai 1857, lord Clarendon écrivant au Prince Albert, le met en garde contre les utopies de Napoléon. M. de Persigny, partisan déclaré de l'alliance anglaise, « a solennellement prévenu l'Empereur qu'il court le plus grand danger à dévier tant soit peu de ses véritables intérêts », (l'entente cordiale). Pour dissiper la défiance croissante de la Reine, Napoléon propose de venir à Osborne. Le Prince répond que la Reine et lui seront heureux de recevoir l'Empereur; « mais nous craignons, ajoute-t-il, qu'il ne veuille nous amener à sa manière de voir au sujet d'un remaniement de l'Europe, et qu'il soit désappointé de ce que nous ne puissions donner notre assentiment à ses craintes et à ses espérances ». On le voit, le ton de la lettre est presque hostile. L'attentat d'Orsini achève d'accentuer la divergence. La sécurité que les assassins trouvent en Angleterre excite en France une grande indignation, et y provoque des excès de langage regrettables. Le Parlement anglais répond par un vote injurieux à l'égard de la France, et Bernard, l'un des complices d'Orsini, réfugié en Angleterre, est acquitté. Cependant Léopold conseille à Victoria « de rester personnellement en bons termes avec l'Empereur, par tous les moyens raisonnables, ce qui est impossible avec les Français, car ils détestent le peuple anglais, en tant que nation », et il insinue que les Anglais feraient mieux d'augmenter leur marine que de récriminer sans cesse sur les armements français.

Tandis que les sympathies italiennes de l'Empereur se précisent, ses relations avec François-Joseph deviennent de plus en plus tendues. On sent que le conflit approche. La Reine n'épargne ni les conseils, ni même les menaces voilées. « Nous avons nettement expliqué à l'Empereur qu'il nous détacherait entièrement de lui s'il tentait de déchirer les clauses des traités existants », déclare-t-elle au roi des Belges, et deux mois plus tard : « Je pense que si l'Autriche est forte et bien préparée, et

si l'Allemagne est également forte et bien disposée à notre égard (comme l'est certainement la Prusse), la France ne sera pas si pressée de tenter ce qui, je le crois fermement, finirait par la chute de la dynastie. » A mesure que Victoria voit Napoléon pencher du côté du Piémont, elle-même se rapproche des puissances germaniques, espérant ainsi faire contre-poids à l'hégémonie de la France dans le midi. Le divorce entre la France et l'Angleterre est déjà moralement consommé. Un dernier essai en conciliation ne réussit pas. Au reste, était-il encore au pouvoir de l'Empereur, comme le lui écrivait la Reine « de maintenir la paix en Europe par le respect fidèle des traités »? Hélas! Napoléon appartenait pieds et poings liés à Cavour. Circonvenu par le rusé Italien, « qui menaçait de publier la correspondance la plus confidentielle », l'Empereur sacrifiait les intérêts de la France à ceux de l'Italie. Malgré les louables tentatives de l'Angleterre, la guerre éclate, et c'est l'Autriche qui la déclare, perdant ainsi tout d'un coup les fruits d'une longue patience. Cependant, aux yeux de Victoria, comme aux yeux de l'histoire, le véritable agresseur demeure le Piémont, qui par une accumulation habile de calomnies, de mensonges et d'outrages, a poussé l'Autriche à bout. Très décidée à maintenir une neutralité absolue dans la question italienne, la Reine s'effraie de la sympathie « ardente » que rencontre en Angleterre la cause du Piémont. Victor-Emmanuel vainqueur, c'est la Lombardie, c'est la Vénétie peut-être annexée à la Sardaigne, et qui sait si un démembrement de la Confédération germanique ne suivra pas l'élan donné par l'Italie? Aussi la Reine tient résolument pour l'Autriche. Dans une lettre au roi des Belges, — ces lettres sont plus que les autres encore l'expression fidèle de sa pensée — elle s'indigne contre les Autrichiens « qui ne font rien, au lieu de se précipiter et d'attaquer avec leur supériorité écrasante ».

Tel n'est point l'avis de ses ministres, lord John Russell et lord Palmerston, tous deux favorables à l'unité italienne. La correspondance qu'ils engagent avec leur souveraine est à mon sens la plus intéressante de ces trois volumes. Elle nous donne

la mesure de la volonté, de l'énergie, de l'indomptable persévérance d'une femme, qui gouverna pendant plus d'une année contre ses ministres, pour garder à son peuple « les bienfaits de la paix ». Le mode de combat des belligérants les dépeint à merveille : Russell est ironique et même discourtois, Palmerston rage avec des formes. Quant à la Reine, elle a une manière à elle, sèche et dédaigneuse en même temps, de ramener ses ministres à la question qu'elle leur soumet, en les priant de n'en point traiter une autre. C'est un échange amusant de coups droits, de ripostes et de parades. Lors de la signature de la paix à Villafranca, Russell et Palmerston « sont humblement d'avis » que la Reine doit donner à l'empereur des Français « l'appui moral » qu'il demande. Celle-ci refuse nettement. « La Reine, écrit-elle, ne considère pas que l'Empereur ait le droit de demander l'appui de l'Angleterre pour des propositions qu'il a l'intention de faire à son antagoniste. Il fit la guerre à l'Autriche pour lui retirer ses deux royaumes italiens, qui lui avaient été garantis par les traités de 1815, auxquels l'Angleterre a adhéré. La Grande-Bretagne a déclaré qu'elle resterait neutre pendant la guerre. L'Empereur, après plusieurs batailles sanglantes, a réussi à enlever aux Autrichiens un de ces royaumes. Il se propose de lui retirer l'autre au moyen de la diplomatie, et compte sur l'Angleterre, puissance neutre, pour l'aider, à cet effet, de son appui moral. » Et Victoria conclut ce mordant exposé par une phrase qui ne l'est pas moins : « La Reine croit que lord Palmerston et lord John Russell ne doivent pas lui demander de donner son appui moral à un des belligérants. » Quant au désir qu'expriment les Toscans et les Lombards d'être annexés, la Reine rappelle ironiquement que « ce désir a été employé, dès les temps les plus reculés, comme moyen de conquête ».

La paix conclue entre la France et l'Autriche (juillet 1859) inspire à Victoria les curieuses réflexions suivantes. « Par ses succès et sa modération apparente, Napoléon se crée une situation formidable. Il agit avec l'Autriche comme avec la Russie, et prend le rôle de vainqueur généreux. Maintenant, il cajolera

l'Autriche et tombera sur la Prusse et l'Allemagne à la première occasion. S'il se rend ainsi maître de tout le continent, un jour peut venir pour nous, où il faudra, soit lui obéir, soit le combattre avec de terribles désavantages pour nous. » Et la Reine se félicite de n'avoir pas servi la politique ambitieuse de l'Empereur, en Italie, tandis que Russell déplore « qu'on ait taillé cette situation prépondérante à Napoléon, en le laissant être seul champion du peuple italien! »

Ici se place dans la correspondance de la Reine, une lettre fort intéressante d'Odo Russell à son oncle. Le jeune secrétaire a été reçu en audience par Pie IX, et celui-ci lui a confié que les sympathies piémontaises de lord Palmerston et de lord John Russell l'inquiètent. « Parce que les libertés et les institutions constitutionnelles vous conviennent, déclare-t-il, vous vous imaginez qu'elles doivent convenir à tout le monde!... Les Italiens sont une race jamais satisfaite, indisciplinée, turbulente... un peuple à tête chaude, qui a besoin d'un gouvernement ferme et juste pour le guider et prendre soin de lui. » Voilà, si je ne me trompe, un axiome communautaire qui eût fait bondir M. Demolins! Le secrétaire répond que le désir des hommes d'État anglais « est de voir l'Italie indépendante et prospère se tirer d'affaire sans le secours des troupes étrangères »... « Que doit penser la Grande-Bretagne, poursuit-il, quand elle voit le pouvoir temporel de Votre Sainteté imposé à trois millions d'hommes par la présence constante des baïonnettes françaises et étrangères?... » Le pape sourit et garde le silence. Deux ans plus tard, Montalembert devait relever l'accusation et lancer à Cavour cette sanglante apostrophe : « C'est vous qui créez l'antagonisme prétendu entre le pape et son peuple, c'est vous qui le maintenez; il ne faut pas cesser de le redire. Vous avez conspiré depuis douze ans et vous vous en vantez pour rendre tout gouvernement impossible dans les États romains, (il aurait pu ajouter : et en Italie). Quand le pape a des ministres ecclésiastiques, on lui demande des laïques. Quand il appelle un laïque, on le lui égorge sur les marches du Parlement. Quand il n'a pas d'armée, on lui reproche de ne pas

pouvoir se défendre. Quand il en forme une, on la dénonce comme un péril pour ses voisins, et on court sus comme à des bêtes fauves. » Avant d'exterminer la petite armée pontificale à Castelfidardo, Cavour n'avait-il pas dénoncé pieusement « ces armements qui offensent la conscience de l'Italie et de l'Europe! » D'un bout à l'autre de l'Italie, ses créatures répandaient la haine des princes régnants. Comme l'a très bien dit M. de la Gorce « on flétrissait leurs rigueurs, on raillait leurs concessions ». Est-ce à dire que ces gouvernements fussent tous éclairés et sages? Loin de là! Mais le parti pris du Piémont était trop flagrant pour que son impartialité fut possible. La reine d'Angleterre ne s'y trompe pas. Quand lord John Russell lui écrit pompeusement : « L'influence de l'Angleterre doit peser d'un grand poids dans la balance de la justice », elle riposte : « De quel côté se trouve la justice, voilà qui admet bien des avis différents. Le parti qui doit sa puissance absolue à la Révolution et à l'invasion étrangère, n'est pas nécessairement l'interprète des vrais désirs du peuple. »

Il est question de réunir un congrès à Paris (janvier 1859). Plus que jamais, la Reine exige que les dépêches lui soient communiquées à temps. Surtout, elle insiste pour que ses ministres cessent d'entretenir des rapports officieux et personnels avec les souverains étrangers, usage qu'elle juge à bon droit anticonstitutionnel, et qui est souvent une source de difficultés pour le cabinet. Elle s'oppose à la nomination de sir Jacques Hudson, comme représentant au Congrès, parce qu'elle connaît sa partialité pour le Piémont. Malgré « la politique mesquine » de la Prusse, elle se montre moins hostile que jadis à l'unité allemande. Sans doute, elle y voit un obstacle aux empiètements de la France. « Une des ambitions les plus chères de la France, c'est de passer le Rhin », déclare-t-elle dès lors, et elle ajoute : « Elle la réalisera si nous devenons ses dupes ».

La révolution de Naples, qui éclate à cette époque, excite la sympathie de lord Palmerston. Il voudrait faire déposer le roi Ferdinand, et cite à ce propos les principes de 1688, suivant les-

quels les souverains peuvent être déchus de leur autorité pour cause d'inconduite, et chaque nation est juge de son propre gouvernement. « On ne saurait s'attendre à ce que lord John renie ces opinions », conclut-il en s'échauffant. La reine prend sa bonne plume et avise lord John « qu'il est question de prier la Sardaigne de ne pas intervenir à Naples, comme on le demande à la France et à l'Autriche, et qu'elle ne comprend pas ce que les doctrines de 1688 viennent faire ici, ni comment lord John pourrait être obligé de les renier ». Le ministre ne se tient pas pour battu. Il réplique à la Reine que ne partageant « malheureusement » pas son avis sur la question italienne, il ne l'en entretiendra plus, mais que lord Palmerston et lui, « en tant qu'amis de l'humanité, se réjouissent de l'affranchissement de l'Italie qui sera pour elle un accroissement de prospérité ». Victoria relève l'insinuation avec hauteur, renvoie la lettre et exige des excuses... Mais elle est bien obligée de faire certaines concessions... « Quoi que nous modifiions les dépêches autant que cela nous est possible, confie-t-elle à son oncle, nous ne pouvons empêcher nos ministres, — les deux —, de faire quelque chose. » Cette lutte lui semble parfois lassante, car la politique ne la passionne plus comme autrefois; mais elle la poursuit quand même, avec la conscience de servir les intérêts de son pays. Lord John Russell lui soumet une dépêche où il fait entendre à la Sardaigne qu'il serait inopportun pour elle d'envahir les Deux-Siciles. La Reine proteste contre l'adjectif « inopportun », et veut le remplacer par « moralement coupable ». C'est au tour de lord John de refuser et il argue de l'exemple du prince d'Orange, qui fut loué d'avoir mis fin à la tyrannie de Jacques II. « Sans doute, rétorque Victoria, mais il ne fit pas de l'Angleterre une province de Hollande. » Là-dessus, le ministre se dérobe, et proteste qu'il n'a pas le droit d'accuser le roi de Sardaigne de vouloir incorporer les Deux-Siciles!

Les premiers pourparlers au sujet de l'annexion de la Savoie indignent la Reine. « Napoléon paraît décidé à voler la Savoie à la Sardaigne, écrit-elle crûment, afin de payer la nation fran-

çaise en échange de la rupture avec le Pape, et afin de reconquérir une partie des frontières naturelles de la France... » On devine le regard de la Reine braqué sur le Rhin. Elle continue : « Il a des objectifs que nous ne pouvons que supposer, qui ne tendent pas au bien de l'Italie, mais à l'agrandissement de la France, et au détriment sérieux de l'Europe. » Le roi Léopold constate finement qu'il peut être dangereux de guerroyer à l'étranger en faveur du régime parlementaire, et de le refuser à son propre pays. « Nous n'aurons jamais de sécurité tant que la France ne possèdera pas un gouvernement constitutionnel », déclare-t-il. L'avenir devait justifier ces paroles : la République française donne pleine sécurité à l'Europe. Ce régime inspirait en 1852 au roi des Belges les réflexions suivantes : « En France, écrivait-il à sa nièce, on est assoiffé de spoliations... Les meneurs n'ont que cela en vue. Ce ne sont pas des fanatiques. Leur but est de s'élever et de s'enrichir. Il n'y a jamais eu de nation dans un état plus grave et plus désespéré. Le fait que les nombreux partis ne veulent pas s'unir rend toute solution impossible. C'est pour cette raison même que la République durera. Ce n'est qu'une forme vide de toute réalité, mais ce nom de république encourage toutes les aventures. Sur le continent, chacun se trouve capable d'être à la tête du gouvernement. Il n'y a pas de rang, ni d'échelle politique, et le succès de quelque libraire, docteur, avocat, tourne la tête de tous ceux qui occupent des positions similaires. Quand vous réfléchissez qu'un banqueroutier comme Ledru-Rollin gouverna la France pendant presque six mois, avec un pouvoir absolu, tout simplement parce qu'il l'a pris, vous pouvez vous figurer combien des milliers d'ouvriers, de cuisiniers, d'acteurs s'attendent à être choisis pour gouverner leurs concitoyens, toujours convaincus de leur propre mérite. »

Avant que cette ère de sécurité républicaine s'ouvre pour l'Europe, la Reine prévoit « une croisade contre le perturbateur universel ». Léopold répond que les actes de l'Empereur portent en eux-mêmes leur châtiment : « Vous vous souvenez, dit-il,

qu'au moment de son élection à l'Empire, le clergé lui a rendu des services incontestables... Maintenant, il s'attaque à la racine de toute l'Église catholique, en détruisant la papauté, et il le fait sans la moindre provocation, pour le bénéfice de la révolution et des révolutionnaires. » Dans la lettre qu'elle écrit le 1er janvier 1861 à son impérial voisin, la Reine fait entendre quelques conseils aussi clairs que discrets. Le danger de la révolution sera écarté, dit-elle, « tant que l'entente de la France et de l'Angleterre aura pour but désintéressé de réserver au monde la paix, et à chaque nation ses droits et ses possessions ». Mais l'Empereur ne comprenait plus ce langage. Une visite que le roi de Suède, Charles XV, fait à la Reine en revenant de Paris, confirme Victoria dans ses appréhensions. « Le principe des nationalités est à Paris, le principe dominant du jour. En conséquence, la Vénétie devrait appartenir à l'Italie, la Pologne être séparée de la Russie, et la Finlande restituée à la Suède. Le Holstein constituerait un état allemand ; enfin le Schleswig serait réuni au Danemark, qui, lorsque les circonstances le permettraient, ne formerait plus qu'une monarchie avec la Suède et la Norvège. » « Ce dernier projet, ajoute la Reine, est sans doute un mirage que l'Empereur a fait passer devant le roi de Suède pour le gagner à ses vues. » Elle écrit à Palmerston : « Après avoir fondé un puissant royaume méridional, à son aile droite, il essaie d'établir dans le nord un état semblable. Si alors, la révolution de Pologne et de Hongrie prend l'Allemagne par derrière, il sera dans la même position toute puissante que son oncle, avec cette différence qu'il aura l'Angleterre pour alliée. Lorsque l'Empereur sera devenu maître du continent tout entier, conclut-elle, la position et l'avenir de l'alliée ne seront pas très agréables, *d'autant plus que nous n'avons pas l'intention de laisser la France retirer aucun bénéfice de sa politique.* »

Résolument alors, elle se tourne vers l'Allemagne. Lord Clarendon qui représentera la Reine au couronnement du roi Guillaume, a pour mission de mettre les princes allemands en garde contre les ambitions de l'Empereur, « lequel est persuadé qu'il

ne peut consolider sa dynastie que par l'agrandissement de la France ». « Aujourd'hui ou demain, déclare lord Clarendon à la reine de Prusse, Napoléon peut penser qu'il est nécessaire pour sa popularité de s'emparer de la rive gauche du Rhin. Toutes les classes en France, à quelque parti qu'elles appartiennent, s'en réjouiront ». La reine l'admet : mais elle croit que le délabrement des finances françaises retiendra l'Empereur. Lord Clarendon note avec une certaine satisfaction qu'il fut à même de la détromper. La parole de l'envoyé anglais devait porter des fruits. La Prusse savait qu'elle pouvait compter sur la neutralité de l'Angleterre, quand elle provoqua la guerre de 1870...

C'est ici que les éditeurs de la correspondance ont arrêté leur publication. La Reine vient d'être frappée d'un coup terrible : le prince Albert est mort, et dans des lettres d'une profondeur de sentiments et d'une vérité d'expressions vraiment admirables, elle épanche la désolation d'un cœur « complètement brisé ». Pour bien comprendre la place très particulière que le Prince avait conquise dans le cœur puis dans l'esprit de Victoria, il nous faut revenir en arrière. La petite orpheline de huit mois que le roi Léopold prenait sous sa protection en 1819, n'était point, dès l'abord, destinée au trône. Il fallut une suite de deuils de famille pour faire d'elle l'héritière de la couronne. Cependant, le roi des Belges, qui semble avoir été aussi prévoyant qu'avisé, vit toujours en Victoria la future reine d'Angleterre, et il prit en main avec beaucoup de dévouement sa direction morale et intellectuelle. Les conseils qu'il donne à la jeune Princesse ne ressemblent que de très loin à ceux de Machiavel; pourtant leur utilitarisme fait parfois sourire. « Que votre cher caractère, écrit-il, soit toujours vrai et fidèle. Rien ne donne plus de confiance, plus d'autorité que la réputation de véracité. » Il constate avec mélancolie que l'isolement où vivent les souverains les empêche de connaître les hommes, et qu'ils doivent remédier à cette lacune en lisant beaucoup, surtout des livres d'histoire. Elles sont très graves et très hautes ces lettres du philosophe désabusé à la si jeune et inexpérimentée Princesse qui, du jour

au lendemain, va commander à trente millions de sujets. Sans doute, Léopold de Saxe-Cobourg, que le bon plaisir des Puissances avait ballotté du trône de Grèce à celui de Belgique, ressentait douloureusement le manque de solidarité qui existe entre un prince étranger et ses sujets d'occasion, car il insiste avec force pour que la future Reine se montre très nationale, voire nationaliste, aimant les qualités et même les défauts de son pays. « Il faut dire et redire que vous êtes née en Angleterre, insiste-t-il. » Puis viennent des avis politiques : « Si le Roi meurt, ne congédiez pas les ministres. Gagnez du temps. De cette manière personne ne sera froissé. » Il l'engage à ne jamais décider une question « sur le pouce », mais aussi à ne jamais démordre d'une résolution prise. La jeune fille remercie affectueusement son oncle des conseils qu'il lui donne. « J'espère, lui écrit-elle, qu'avec de la bonne volonté, du courage, je ne faillirai pas. »

La voilà reine d'Angleterre (1837), et qui niera le ton d'indépendance royal du petit billet envoyé à l'oncle Léopold : « J'ai reçu lord Melbourne dans ma chambre, et cela va sans dire, toute seule, comme il en sera toujours ainsi avec mes ministres. »

La jeune souveraine est pleine d'ardeur pour son métier : « J'abats tous les jours avec mes ministres une besogne régulière et rude, mais qui m'enchante, écrit-elle au roi Léopold. » Victoria a pris au mot l'obligation d'être strictement nationale, et l'affection qu'elle éprouve pour son « bien cher Oncle », n'entraînera pas la reine d'Angleterre à faire la moindre concession politique au roi des Belges. Son cœur s'arrête court quand il s'agit des intérêts de son pays. Léopold cache sa déconvenue sous un sourire, mais il se regarde « comme mis de côté, ainsi qu'un meuble dont on n'a plus besoin ». Le conseiller écouté, c'est maintenant le premier ministre, lord Melbourne. « Il me plaît beaucoup, déclare la Reine, et j'ai confiance en lui. » La jeune souveraine a, en effet, une confiance presque filiale en son « bon vieux Primus », et celui-ci lui témoigne la galanterie la plus tendre et la plus respectueuse. Leurs lettres se terminent

souvent par une causerie familière. Ils se demandent mutuellement des nouvelles de leur santé, de celle de leurs chiens favoris. Ce sont des échanges d'eau de Cologne et de conseils pratiques. A la chute du ministère Melbourne, la Reine se désole. Elle ne cache point son antipathie pour les Tories avec lesquels il lui faudra désormais gouverner. Sir Robert Peel lui semble « froid, étrange ». « Il m'a dit qu'il ne pouvait s'attendre à ce que j'aie la même confiance en lui qu'en vous. Il ne l'aura jamais », mande-t-elle naïvement à son ancien premier, et avec une bonne foi parfaitement anticonstitutionnelle, elle continue à consulter l'ancien ministre sur les affaires qu'elle règle avec le nouveau. Stockmar est horrifié de « cette injustice criante ». Mais l'influence de lord Melbourne ne cède que lentement. Le prince Albert lui succède dans la confiance de la Reine.

Les fiançailles des deux jeunes gens ne manquent pas d'originalité. Dès 1837, la Reine surveille le développement intellectuel de celui « qui pourrait venir à lui plaire » ; elle combine avec son oncle les voyages qui aideront le mieux le Prince « à achever son instruction », et « à acquérir certaines qualités masculines ». Cette phrase qui nous fait un peu sourire s'appliquait sans doute à l'équitation ou à l'escrime. Enfin Stockmar est chargé de l'éloigner des milieux « où il pourrait s'imprégner d'idées politiques fâcheuses ». Toutes ces précautions prises pour préparer un Prince Consort, la Reine pose nettement qu'elle ne s'engage pas à l'épouser. « Ici, écrit-elle à son Oncle, on ne manifeste aucun désir de voir pareil événement se produire. Il serait plus prudent d'attendre quelques signes... » Mais voici que le prince Charmant débarque en octobre 1839, et il n'est plus du tout question de consulter qui que ce soit. Avec une amusante confusion elle avoue à son oncle qu'elle est tout à fait décidée, et qu'elle veut se marier le plus vite possible; « car vraiment, avec mon amour pour Albert, je ne puis désirer que cet évènement soit retardé ». Le vieil oncle sourit dans sa barbe, mais il répond gravement : « Je trouve vos projets parfaits. » Toutefois, si la jeune fille a donné son cœur, la

souveraine a réservé ses prérogatives royales, et rien n'est amusant comme de noter au cours des fiançailles, les innombrables précautions qu'elle prend contre une ingérence possible du prince Albert dans les affaires de l'État. Elle obtient qu'il ne se mêlera d'aucune question politique, et que sa maison sera composée tout entière de gentilshommes anglais. Elle les choisit elle-même, ce qui froisse un peu le prince Albert; « mais j'agis ainsi, déclare-t-elle, parce que je sais que ce sera pour notre bien ». Tant de lucidité dans le jugement s'allie du reste à la sentimentalité la plus ardente. Elle ne tarit pas en éloges sur son « très cher, très excellent Albert ». « C'est un ange ! » s'écrie-t-elle le lendemain de son mariage. Au jour de la mort du Prince, « avec le même tendre amour qu'au jour de nos fiançailles », Victoria lui donne encore ce nom. Toutefois, dans les premiers temps de leur mariage, le silence de la Reine au sujet des affaires publiques blessait le Prince. Il s'en ouvre à Anson, son secrétaire, et voici que nous assistons à une vraie petite scène de comédie, où lord Melbourne et le baron Stockmar tiennent les rôles de confidents. Dans de graves *Memorandums* ils déclarent la situation anormale, et cherchent à en démêler les causes. Melbourne croit que la Reine ne parle pas politique au Prince de peur qu'une divergence d'opinion n'altère leur bonne entente. En fin renard qu'il est, Stockmar imagine plutôt que la Reine évite cette conversation, parcequ'elle ne se donne pas la peine d'étudier les affaires, ayant pleine confiance en lord Melbourne pour les trancher. Mais voici, rapportée par Anson, l'opinion du Prince, qui semble avoir été un amoureux très clairvoyant : « La Reine a le jugement juste, au premier moment, déclare-t-il, mais quand ses sentiments l'entraînent dans une direction contraire, elle évite mes arguments et recherche ceux qui sont conformes à ses désirs. » A la chute du ministère Melbourne, la position du Prince change légèrement. « Mon ange chéri prend le plus grand intérêt à ce qui se passe », note la Reine avec une évidente satisfaction. « Néanmoins, il s'abstient, ainsi qu'il le doit, de m'influencer dans aucun sens. » Évi-

demment, la méfiance diminue. Un peu plus tard, c'est la confiance qui apparaît. « Albert se passionne de plus en plus pour la politique. Il a des aptitudes merveilleuses, tandis que moi, j'éprouve journellement un peu plus d'aversion pour tout ce qui s'y rapporte. » Dix-huit mois avaient suffi pour opérer cette transformation. Anson la constate en quelques mots brefs comme un bulletin de victoire : « Le prince passa hier en revue (juillet 1842) les nombreuses étapes qu'il a franchies avant d'arriver à sa situation actuelle. Ceux qui avaient l'intention de l'empêcher d'être utile à la Reine ont été déjoués. » Cependant, le Prince ne triompha pas de toutes les idées préconçues de Victoria. Les interminables parties d'échec, le soir, l'ennuyaient. Il eût voulu s'entourer de savants, d'artistes, d'hommes de valeur. La reine s'y opposa. Son éducation, son instruction premières n'avaient point développé en elle les goûts de l'intelligence. Soit par jalousie féminine, soit par amour-propre, elle n'aimait pas les conversations qui la dépassaient. Incapable de causer sur une idée, elle prenait ses distractions à la *nursery*, ou bien avec ses animaux favoris. Et c'est ainsi que le pauvre Prince demeura condamné à jouer aux échecs.

Fut-il le plus heureux des maris, tout porte à le croire. En tout cas, nous ne pouvons douter un seul instant que Victoria fût la plus heureuse des femmes. Chaque fois qu'elle parle du Prince, son langage touche au lyrisme : « Notre bonheur familial qui est d'un si bon exemple... » « aucun royal ménage n'égale le nôtre... » « on ne trouvera jamais personne qui puisse être comparé à mon cher ange... » Beaucoup plus femme que mère, elle écrit : « Tous nos nombreux enfants ne sont rien quand il est parti. » Elle ne lui permet pas de s'absenter, fût-ce un jour. L'exposition de 1851 devait mettre publiquement en valeur les qualités d'initiative et d'organisation du Prince. En réponse à lord Russell, qui félicite la reine du succès remporté par son époux, celle-ci écrit : « Je me sens si fière d'être sa femme, et je ne puis m'empêcher de rendre hommage à son noble caractère. » La situation officielle du Prince fut toujours malaisée. Nul décret

ne réglait sa place aux réceptions de la cour. Lors de son mariage, les tories avaient fait diminuer sa liste civile; procédé qui blessa profondément la Reine. Enfin, en 1854, le Prince avait été accusé d'intervention illégale dans les affaires de l'État. Mais sa position était désormais bien assise. Il était devenu le conseil indispensable de la Reine. Nous en avons la preuve dans les nombreux mémoires, notes, brouillons, écrits de sa main et corrigés par Victoria. La mort du Prince laisse la Reine profondément désemparée. La vérité, et quelle vérité inattendue! sort des lèvres de Victoria : « Ce foyer heureux et paisible, seul, s'écrie-t-elle, me rendait capable de supporter une tâche si détestée. Le monde entier ne m'est plus rien. » Elle pleure en termes d'une éloquence passionnée « son mari adoré, si parfait, si précieux, son cher seigneur et maître ». Avec une énergie presque sauvage, elle écrit à son oncle Léopold, pour lequel elle a retrouvé la tendresse filiale des anciens jours : « Il y a une chose que j'ai fermement résolue, qui est une décision irrévocable... Ses désirs, ses projets concernant toutes choses seront ma loi... » Voici une abdication totale de personnalité que ne faisaient guère prévoir les sages et multiples précautions que prenait jadis la jeune souveraine pour garantir l'autonomie de son gouvernement! Victoria a suivi le sort commun des femmes qui ont besoin d'incarner, dans un être vivant, leur idéal d'intelligence, de beauté, de perfection, et de lui obéir. Le Prince Consort usa de son influence pour la convertir au libre-échangisme, attirer son esprit vers les questions industrielles et commerciales, l'aider de sa compétence dans toutes les améliorations sociales, l'affermir dans son goût prononcé des choses militaires. Mais surtout, il contribua à rapprocher l'Angleterre de l'Allemagne, et à préparer l'unité germanique. Hostile tout d'abord à un remaniement des frontières allemandes, au point de vouloir se brouiller avec Stockmar qui le désire, ne ménageant pas ses expressions quand il s'agit de l'égoïsme et de la mesquinerie de la Prusse, la Reine peu à peu change de ton. La persévérance de Palmerston à protéger le mouvement insurrectionnel

en Italie ne déplaisait pas, sans doute, au prince Albert, qui pouvait espérer une intervention du même ordre en Allemagne.

Les trois volumes de la correspondance peuvent à notre sens se résumer ainsi : la reine Victoria avait l'esprit d'une honorable bourgeoise anglaise, une intelligence moyenne, une volonté énergique. Très jalouse de son indépendance, elle est cependant toujours dominée. A partir de 1840 le prince Albert prend dans l'intimité la place qu'on lui refuse en public, et tandis que la Reine continue à batailler en faveur des traités de 1815, le Prince oriente subrepticement la politique de l'Angleterre vers l'Allemagne... A l'heure actuelle, le roi Édouard regrette peut-être le loyalisme de son père vis-à-vis de sa terre d'origine, et si Albert de Saxe-Cobourg a bien mérité de l'Allemagne, l'Angleterre n'a peut-être pas sujet de se louer autant de lui...

Il nous reste à dire quelques mots de la plume autorisée qui a traduit en français ce document d'un intérêt politique et psychologique incomparable. Louons d'abord et sans restrictions le dur et consciencieux effort de travail auquel s'est soumis M. J. Bardoux. Il avait sous les yeux un texte ingrat, bourré de répétitions, dépourvu d'élégance, et souvent même de clarté. Or, chacun sait que la précision de notre langue s'accommode mal des obscurités et des longueurs, si habituelles aux productions étrangères. M. Bardoux a su vaincre beaucoup de ces difficultés. Faut-il lui en vouloir de n'avoir pas su, ou plus exactement peut-être, de ne pas avoir voulu les éviter toutes? Par un excès de scrupule, sans doute fort honorable, il s'est astreint à une traduction presque littérale des mots et des phrases. Il rend *trickery, exalted.* par leurs correspondants euphoniques, *tricherie, exalté. A nice letter* devient sous sa plume *une jolie lettre*, et il ne nous fait grâce ni des « qui » ni des « que » qui embarrassent la phrase anglaise. Mais nous sommes sans doute mal fondés à relever ces détails, et nous aimons mieux féliciter l'auteur de sa très belle et substantielle préface. Sa compétence indiscutable dans toutes les questions politiques et sociales d'outre-Manche donne à son opinion une autorité particulière, et les notes, par

lesquelles il indique brièvement, au cours de ces trois volumes, le progrès de telle évolution, les manifestations de telle ou telle tendance, aident les lecteurs à se former une opinion d'ensemble. Leur désir sera certainement de voir paraître le plus tôt possible la suite de cette correspondance, avec M. Bardoux comme interprète d'une pensée qu'il comprend si bien.

Marie-Amélie de Pitteurs.

LA

DIPLOMATIE D'ATTILA

Au nom d'Attila on croit voir un monstre kalmouk à la tête difforme, au nez écrasé, vêtu de peaux de bête, entouré d'une horde de soldats, créés à son image, et parcourant, le fer d'une main, la torche de l'autre, les immenses espaces qui séparent la mer Caspienne de la Loire et du Pô. Telle est la légende. Ce tableau est peut-être exact; mais il n'est pas complet. S'il est vrai que ce conquérant ait mérité le surnom de fléau de Dieu, s'il est certain que lui-même affirmât que l'herbe ne pouvait pousser là où avait passé son cheval, s'il est prouvé qu'il fonda un empire — combien éphémère ! — aussi grand et aussi important que celui d'Alexandre ou que l'était, à ce moment-là même, l'empire romain, il faut par contre reconnaître que ce barbare ne fit le plus souvent appel aux armes qu'après avoir préparé par des machinations secrètes, par ses ruses, par ses subterfuges, en un mot par sa diplomatie, les grandes entreprises militaires que son génie avait conçues.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher dans les textes anciens de Priscus, de Prosper d'Aquitaine et d'Idace, de Jornandès, de Sidoine Apollinaire, etc., admirablement condensés par Amédée Thierry auquel je ferai de larges emprunts, les formes diplomatiques employées par Attila pour peser sur les chancelleries apeurées de Constantinople et de Ravenne et destinées à déjouer les combinaisons belliqueuses de ces cours, lorsqu'il s'en produisait, comme aussi à fermer leurs yeux sur les entreprises violentes méditées par le roi de Huns.

Et d'abord, Attila ou Athel, fils de Moundzoukh, Attila, dont le nom est celui que donnent les langues tartares aujourd'hui

encore au fleuve Volga, ne partit pas des bords de la mer Caspienne pour commencer sa chevauchée à travers l'Europe. Peut-être est-il né dans ces contrées lointaines, au dépôt des hordes militaires qui depuis vingt-cinq ans envoyait perpétuellement des troupes fraîches au secours des combattants du Danube ; mais il devint homme et guerrier sur la terre européenne. Il est probable, que, d'après une pratique courante entre la barbarie et la civilisation, Attila fit ses premières armes chez les Romains, au même temps que le jeune Aétius, son futur vainqueur aux Champs Catalauniens, faisait les siennes chez les Huns, qui le retenaient à titre d'otage. Attila put étudier les vices de la société romaine comme le chasseur étudie les allures d'une proie : faiblesse de l'élément romain et force de l'élément barbare dans les armées, incapacité des empereurs, corruption des hommes d'État, absence de ressort moral dans les sujets, en un mot tout ce qu'il sut si bien exploiter plus tard et qui servit de levier à son audace et à son génie.

Jornandès nous a dépeint au physique comme au moral le terrible roi des Huns. Il était court de taille et large de poitrine, sa tête était grosse, les yeux petits et enfoncés, la barbe rare, le nez épaté, le teint presque noir. Sa démarche révélait l'orgueil de la domination ; c'était bien là un homme marqué au coin de la destinée, un homme né pour épouvanter les peuples et ébranler la terre. Ses paroles et ses actes mêmes étaient empreints d'une sorte d'emphase calculée pour l'effet ; quand il renversait, c'était pour détruire plutôt que pour piller ; quand il tuait, c'était pour laisser des milliers de cadavres sans sépulture en spectacle aux vivants. A côté de cela, il se montrait doux pour ceux qui savaient se soumettre, exorable aux prières, généreux envers ses serviteurs, et juge intègre vis-à-vis de ses sujets. Il s'enivrait, il recherchait les femmes avec passion. Quoiqu'il eût déjà des épouses innombrables, il en prenait chaque jour de nouvelles, et ses enfants formaient presque un peuple.

Cet homme, dont la vie se passa dans les batailles, payait

rarement de sa personne; c'est par la tête qu'il était général. Asiatique dans tous ses instincts, il ne plaçait même la guerre qu'après la politique, donnant toujours le pas aux calculs de la ruse sur la violence, et les estimant davantage. Créer des prétextes, entamer des négociations à tous propos, les enchevêtrer les uns dans les autres comme les mailles d'un filet où l'adversaire finit par se prendre, tenir perpétuellement son ennemi haletant sous la menace, et surtout savoir attendre, c'était là sa suprême habileté. Le prétexte le plus futile lui semblait bien souvent le meilleur, pourvu qu'on n'y pût pas satisfaire : il le quittait, le reprenait, le laissait dormir pendant des années entières, mais ne l'abandonnait jamais. C'était un curieux spectacle que ces ambassades sans nombre dont il fatigua la cour de Byzance, et qu'il confiait aux favoris qu'il voulait enrichir. Connaissant les allures de cette cour corrompue et corruptrice, qui croyait acheter par des présents la complaisance des négociateurs barbares, il y envoyait ses serviteurs faire fortune aux dépens de l'Empire, sauf à compter ensuite avec eux. Il poussait l'impudence jusqu'à les recommander aux libéralités impériales, et sa recommandation était un ordre. Un de ses secrétaires ayant eu la fantaisie d'épouser une riche héritière romaine, il fallut que Théodose II la lui trouvât, et la jeune fille s'étant fait enlever pour échapper à cet odieux mariage, le gouvernement romain dût la remplacer par une autre aussi riche et plus résignée. Tel était l'homme aux mains duquel allaient tomber les destinées du monde.

Lorsqu'Attila monta sur le trône en 434 ou 435, il y avait déjà soixante ans que les Huns avaient commencé leurs incursions dans l'Europe orientale et déterminé l'exode à travers l'Europe centrale et occidentale de toutes les peuplades barbares connues sous le nom de Goths (Visigoths et Ostrogoths), Gépides, Alains, Suèves, Vandales, Burgundes, etc... Sans la poussée des Huns, il est probable que ces terribles barbares seraient restés cantonnés sur la rive gauche du Danube et auraient vécu, dans les régions qui forment actuellement la Russie d'Europe, la Pologne,

la Courlande, l'Autriche, la Bohême, l'Allemagne, etc... Mais, en l'année 374, la masse des Huns occidentaux passa le Volga sous la conduite d'un chef nommé Balamir; elle se grossit en route de l'apport des Alains, et ces tribus réunies se jetèrent sur les Visigoths, dont le royaume couvrait toute l'Europe centrale. Les Visigoths ne pouvant lutter contre ce que Jornandès appelle un tourbillon de nations, demandèrent à Théodose II la permission de traverser le Danube et de venir s'établir sur le territoire romain, ce qui leur fut accordé. Mais bientôt accablés de vexations, d'outrages, d'injustices, se sentant d'ailleurs plus forts que la nation qui les avait accueillis, ils prirent les armes, ouvrirent le passage du Danube à d'autres bandes barbares et commencèrent la dévastation de l'Empire. L'empereur Valens fut vaincu d'abord à Marcianopolis, capitale de la petite Scythie, puis dans la grande bataille d'Adrianopolis (Andrinople) où il périt. C'est à partir de ce moment que les Visigoths entraînant dans leur orbite les Suèves, les Alains, les Germains, les Vandales et commandés tour à tour par Alaric, Radagaise et Ataulf, s'avancèrent peu à peu vers l'Occident, à travers la Grèce et l'Italie, saccagèrent la ville éternelle, et vinrent fonder dans la Gaule un empire qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées, et dont Toulouse fut la capitale.

L'exode des Visigoths et autres barbares sur la rive droite du Danube avait laissé aux Huns de Balamir la libre propriété de toutes les régions qui s'étendaient sur la rive gauche. La tribu royale des Huns s'établit sur les bords du fleuve, comme une sentinelle vigilante, occupée à épier ce qui se passait au delà, faisant quelquefois des incursions sur la rive romaine, obligeant le gouvernement impérial à lui fournir des subsides en argent ou en céréales, lui envoyant fréquemment des troupes auxiliaires qui se faisaient grassement payer pour combattre les Visigoths, et obtenant enfin de Théodose II un tribut annuel de trois cent cinquant livres d'or.

La principale des prétentions de Rona, chef de la tribu royale des Huns, était que tout ce qui existait sur la rive septentrionale

du Danube, terres et nations, appartenait aux Huns, comme le Midi appartenait aux Romains; que c'était là leur domaine dans lequel nul autre peuple n'avait à s'immiscer. Or, trois ou quatre peuplades ultra-danubiennes ayant fait un traité d'alliance offensive et défensive avec la cour de Byzance, Rona se plaignit vivement et menaça de la guerre. Deux ambassadeurs lui furent députés pour entrer en explications, mais dans l'intervalle, en 434 ou 435, Rona mourut laissant son trône aux mains de ses deux neveux, Attila et Bléda : ce furent les nouveaux rois qui reçurent l'ambassade, et tout de suite se manifesta le caractère cauteleux d'Attila.

La conférence, dit Amédée Thierry, eut lieu dans une plaine à droite du Danube, à l'embouchure de la Morava, et tout près de la ville romaine de Margus : les Huns arrivèrent à cheval, et comme ils ne voulurent point mettre pied à terre, il fallut que les ambassadeurs romains — deux personnages consulaires — sous peine de faillir à leur dignité, restassent également sur leurs chevaux. Ils entendirent là un langage qui ne laissa pas de les inquiéter un peu pour l'avenir. La rupture immédiate de l'alliance avec les tribus danubiennes, l'extradition de tous les Huns, grands et petits, qui portaient les armes ou s'étaient réfugiés dans l'Empire d'Orient, la réintégration des prisonniers romains évadés sans rançon ou le paiement de huit pièces d'or pour chacun d'eux, l'engagement formel de ne secourir aucun peuple barbare en hostilité avec les Huns, enfin l'augmentation du tribut, qui, de trois cent cinquante livres d'or, serait porté à sept cents, telles furent les clauses du traité proposé, ou plutôt exigé par Attila. Aux objections des envoyés, à leurs moindres demandes d'explication, le roi Hun n'avait qu'une réponse : « La guerre ! » Et comme les ambassadeurs savaient trop bien que leur maître était disposé à tout faire, la guerre exceptée, ils se crurent autorisés à tout promettre. On jura donc de part et d'autre, chacun prêtant serment à la manière de son pays. Ainsi fut conclu ce fameux traité de Margus, qui servit à Attila d'arsenal pour battre l'empire romain par la politique, quand il ne

l'attaquait pas par les armes. Pour preuve de leur fidélité religieuse à remplir les traités, les Romains se hâtèrent de livrer deux de leurs hôtes, jeunes princes du sang royal, fils de Mama et d'Attacam, personnages de distinction chez les Huns. Ils furent livrés sur le territoire romain, en vue de Carse, petite ville fortifiée de la Thrace danubienne, et Attila les fit crucifier aussitôt sous les yeux de ceux qui les lui amenaient, s'attribuant ainsi le droit de justice sur une terre qui ne lui appartenait pas. C'est ainsi qu'il inaugura son règne.

En faisant affirmer par les Romains sa suprématie sur le monde barbare, Attila avait pour but de se livrer sans préoccupations extérieures à l'organisation d'un vaste empire composé de tous les peuples, de toutes les tribus, de toutes les hordes qui foisonnaient sur le sol de l'Europe orientale. Il rétablissait ainsi au profit de sa nation l'empire des Visigoths ; en un mot, il faisait pour le nord de l'Europe ce que les Romains avaient fait pour le Midi. Il réussit dans son entreprise soit par des négociations heureuses, soit par la force des armes. Il affirma même sa puissance sur une partie de l'Asie occidentale. En somme, il régnait sur un empire qui s'étendait, à l'est, de la mer Caspienne à la mer de Marmara, qui remontait au nord vers les pays occupés par les nations Finniques, qui touchait au nord-ouest à la mer Baltique, ou océan Suévique, et qui englobait toute l'Europe du nord, excepté la Scandinavie et l'angle occidental compris entre l'Océan, le Rhin et une ligne qui, partant du Rhin supérieur, suivrait à peu près le cours de l'Elbe. Cet empire égalait en étendue l'empire romain, s'il ne le dépassait pas.

Si Attila ne pouvait supporter qu'une puissance quelconque coexistât avec la sienne, à plus forte raison lui était-il impossible de partager son immense empire avec son frère Bléda. Une révolution de palais, dont on ignore les détails, fit disparaître ce frère importun. Bléda, disent les historiens, fut tué « par fraude et embûches ». L'un d'eux ajoute qu'Attila préludait ainsi par un fratricide à l'assassinat du genre humain.

Vers le même temps, un incident propre à frapper les imaginations permit à Attila d'asseoir sa suprématie sur les bases solides de la superstition populaire. Pour expliquer ce fait, il faut savoir que les anciens Scythes avaient une idole représentée par une épée fichée en terre et dont la pointe seule dépassait le sol. Le temps, les commotions politiques, l'exode sans cesse renouvelé des tribus huniques avaient fait disparaître ce signe de religion en même temps que de suprématie militaire. Or, un bouvier Hun, voyant un jour boiter une de ses génisses, rechercha la cause de cette blessure, et guidé par les traces du sang, il découvrit un fer aigu en saillie au milieu des hautes herbes. Il creusa tout autour, et mit à la lumière une épée antique toute rouillée qu'il porta à Attila, et que celui-ci reçut avec joie comme un présent du ciel et comme un signe certain de la souveraineté qui lui était donnée et qui ne pourrait que s'étendre et s'augmenter.

Il chercha à répandre cette opinion parmi ses peuples et ses soldats, et depuis ce moment il ne parla plus et n'agit plus qu'en maître et empereur de toute la Barbarie.

Pendant qu'Attila enchaînait à son char les nations barbares de l'Asie et de l'Europe, il avait laissé en repos les empires de Byzance et de Rome. Mais maintenant qu'il s'était emparé de tout ce qui était prenable au levant, au septentrion et au couchant, il commença à jeter les yeux sur le midi et à désirer les belles provinces que gouvernaient les empereurs grecs ou romains. La façon dont il fit sa rentrée en 441 dans les affaires de l'Empire mérite une mention particulière, parce qu'elle peint bien son caractère et sa politique. Il devait y avoir dans un des châteaux de la frontière un de ces marchés mixtes où les Barbares étaient admis; les Huns s'y rendirent en grand nombre et armés secrètement. Au milieu de la foire, ils tirèrent leurs armes, se jetèrent sur la foule, pillèrent les marchandises, et se rendirent maître de la place. Aux demandes d'explications qui vinrent de Constantinople, Attila répondit que ce n'était qu'une revanche, attendu que l'évêque de Margus, s'étant introduit clandestinement dans la sépulture des rois Huns, en avait

pillé les trésors. Bien qu'au fond l'évêque de Margus fût peu digne d'intérêt, le fait qu'on lui imputait semblait trop invraisemblable, et l'accusé le niait avec trop d'assurance pour que le gouvernement romain ne soutint pas sa dénégation. Pendant ces dits et contredits, Attila parcourait la rive du fleuve, saccageant les villes ouvertes et rasant les châteaux. L'évêque de Margus craignant qu'on ne le sacrifiât par lâcheté, passa dans le camp des Huns, auxquels il promit de livrer sa ville épiscopale s'ils lui garantissaient la vie sauve. On lui donna aussitôt des troupes qu'il place en embuscade, et la nuit suivante, Margus tombait au pouvoir d'Attila. Ce premier prétexte épuisé, le roi barbare en trouvait chaque jour un nouveau; tantôt les échéances de son tribut étaient en retard, tantôt le gouvernement romain ne renvoyait pas fidèlement ses transfuges, et, à l'appui de chaque réclamation, Attila mettait en feu quelque canton de la Mésie. Ils s'avança ainsi jusqu'à Naïsse, distante de cinq journées du Danube. Cette ville, patrie de Constantin, fut entièrement détruite. Singidon, Ratiara, Sirmium, ancienne capitale de la Pannonie, Sardique eurent le même sort.

Après quelques années de répit dues à des embarras domestiques d'Attila, la dévastation des provinces romaines recommença. Soixante-dix villes saccagées, la Thessalie traversée jusqu'aux Thermopyles, deux armées romaines détruites coup sur coup signalèrent les campagnes de cette année et de la suivante. Théodose proposa la paix qui fut conclue à la condition qu'Attila recevrait immédiatement six mille livres pesant d'or comme indemnité de ses frais de guerre; qu'il lui serait payé désormais deux mille livres en tribut annuel, et que le territoire romain serait fermé pour toujours à tous les Huns sans exception.

Théodose était en droit de supposer qu'un traité si honteux pour lui et si avantageux pour les Huns mettrait enfin une limite à leur ambition et à leur cupidité; il ne fit au contraire que les exciter, et bientôt Attila envoya une ambassade à la cour de Byzance. Priscus nous a conservé dans une narration amu-

sante autant qu'instructive l'histoire de cette ambassade, des négociations qui s'en suivirent, de la traîtrise dont se rendit coupable le gouvernement byzantin, de la finesse avec laquelle Attila déjoua le complot formé contre sa vie et des avantages politiques qu'il sut retirer des fautes de ses adversaires et du crime qu'ils voulurent tenter.

Ce fut dans les premiers mois de l'année 449 qu'arrivèrent à Constantinople les ambassadeurs d'Attila. L'un était Edécon, Hun de naissance, officier supérieur dans les gardes du roi, l'autre était Oreste, son principal secrétaire, né en Pannonie, et père de Romulus Augustule, qui, quelques années plus tard, devait clôturer la liste des empereurs d'Occident.

Ils apportaient des propositions ou, pour mieux parler, des injonctions d'une insolence inouïe. Attila commençait par s'adjuger sur la rive droite du Danube (la rive romaine) le pays qu'il avait ravagé les années précédentes en Mésie et en Thrace. Il fixait à cinq journées de marche à partir du fleuve la largeur de la zone qu'il s'appliquait comme étant sa conquête incontestable. Ce point établi, il demandait que la frontière des deux empires fut fixée amiablement à Naïsse, et qu'en conséquence les marchés mixtes qui se tenaient sur le Danube fussent reculés jusqu'à cette ville. Il exigeait ensuite qu'on ne lui envoyât en qualité d'ambassadeurs que les plus illustres personnages de la cour, et non plus, comme on se permettait de le faire, les premiers venus; autrement, disait-il, il ne les recevrait pas; que si, au contraire, l'empereur reconnaissait la convenance de sa réclamation, il irait au-devant d'eux jusqu'à Sardique. Enfin, il renouvelait sa plainte éternelle sur les transfuges, déclarant que si leur extradition tardait encore, il allait recommencer la guerre. Il indiquait en outre comme *casus belli* imminent le fait pour les citoyens romains de se permettre de cultiver encore les terres situées au midi du Danube, dans la zone que s'appropriaient les Huns. Tel était le contenu de la lettre apportée par les envoyés d'Attila et que ceux-ci remirent à Théodose en audience solennelle, après quoi ils voulurent, selon l'usage, rendre visite au

premier ministre de Théodose, le grand Eunuque Chrysaphius. Un Romain, nommé Vigilas, qui avait servi de truchement entre eux et l'empereur, et qui les connaissait déjà pour être allé l'année précédente chez les Huns, comme attaché d'ambassade, s'offrit à les guider jusque-là, et ils partirent de compagnie.

C'est ici que commence le récit dramatique que Priscus a raconté tout au long, qu'Amédée Thierry a traduit dans un style coloré, et que nous résumerons de notre mieux en suivant cet historien.

Pour se rendre de la salle des audiences du prince à la demeure de l'eunuque, porte-épée et premier ministre, on avait à parcourir tout l'intérieur des appartements, ces galeries étincelantes de porphyre et d'or, ces portiques de marbre blanc, et ces palais divers renfermés dans un seul palais, qui faisaient de la ville de Constantin le lieu le plus admirable de la terre. A chaque pas, Édécon s'extasiait; à chaque nouvel objet, il s'écriait que les Romains étaient bien heureux de vivre au milieu d'aussi belles choses et de posséder tant de richesses. Vigilas dans la conversation ne manqua pas de raconter à Chrysaphius l'étonnement naïf du Barbare, et ses exclamations réitérées sur le bonheur des Romains, et, tandis qu'il parlait, une idée infernale vint traverser l'esprit du vieil eunuque. Prenant à part Édécon, Chrisophius lui dit qu'il pourrait habiter, lui aussi, des palais dorés, et mener cette vie heureuse qu'il enviait aux Romains, si, laissant là son pays sauvage, il se transportait parmi eux. « Mais, répliqua Édécon avec vivacité, le serviteur d'un maître ne peut le quitter sans son consentement, ce serait un crime. » L'eunuque brisant là-dessus, lui demanda quel rang il occupait chez les Huns et s'il approchait librement son maître; Édécon lui répondit qu'il l'approchait en toute liberté, et qu'il était même un de ceux qui le gardaient. « Eh bien! s'écria l'eunuque enchanté de sa découverte, si vous me promettez d'être discret, je vous indiquerai un moyen d'acquérir sans peine les plus grandes richesses; mais c'est une affaire qui demande à être traitée à loisir; venez

donc souper avec moi, ce soir, mais seul, sans Oreste et vos autres compagnons d'ambassade. »

Le Barbare fut exact au rendez-vous, où l'interprète se trouvait déjà. « Je ne veux que votre bien, lui dit Chrysaphius, en reprenant la conversation du matin; mais que vous l'acceptiez ou non, jurez-moi que vous ne révélerez à personne au monde ce qui va se passer entre nous; je m'y engage pour mon propre compte. » Ils joignirent leurs mains droites, et jurèrent en présence de Vigilas. Entrant alors en matière sans circonlocution, l'eunuque expliqua qu'il s'agissait de tuer Attila. « Si vous parvenez à vous défaire de lui, disait-il, et à gagner la frontière romaine, comptez sur une reconnaissance sans bornes de la part de Théodose; vous serez comblé de plus d'honneurs et de richesses que vous n'en pourriez imaginer. » Si étrange que fût la confidence, elle ne parut point surprendre Édécon, et, après un moment de silence, le Hun répondit qu'il ferait ce qu'on voudrait, mais qu'il lui fallait de l'argent pour préparer les voies et gagner ses soldats. Là dessus il indique comme chiffre de ce qui lui était nécessaire, cinquante livres pesant d'or. Chrysaphius voulait lui compter sans désemparer; mais Édécon l'arrêta : « Je ne puis, dit-il, me charger de cet argent. Attila, sitôt notre retour, nous fera raconter, selon son habitude, et dans le plus petit détail, ce que chacun de nous aura reçu des Romains, tant en argent qu'en présents : or, cinquante livres d'or, font une somme trop forte pour que je puisse la dérober facilement à l'œil curieux de mes compagnons ; le roi m'en saura porteur, et me suspectera. Ce qui vaut mieux, c'est que Vigilas m'accompagne en Hunnie sous le prétexte de ramener les transfuges; nous nous concerterons là-bas, et quand le moment d'agir sera arrivé, il vous indiquera le moyen de me faire passer la somme convenue. » Chrysaphius applaudit au bon sens du Barbare, et courut, après souper, tout raconter à l'empereur, qui approuva son ministre, et voulut même avoir une entrevue avec Édécon.

Ils convinrent d'abord, pour mieux marquer le complot de ne pas envoyer Vigilas avec une mission en titre, mais comme

simple interprète, en l'attachant à une ambassade sérieuse en apparence. En second lieu, ils opinèrent que la mission de représenter l'Empereur devant le roi des Huns devait être confiée à un citoyen haut placé dans l'estime publique et revêtu de charges importantes. La liste des honnêtes gens au service de la cour de Byzance ayant été consultée, le choix s'arrêta sur Maximin, personnage estimé pour sa droiture, et qui en avait donné plus d'une preuve dans des missions politiques. Il avait d'ailleurs parcouru toute l'échelle des hautes fonctions, moins le consulat. On ne se demanda pas ce que deviendrait en cas d'insuccès ou de révélation cet homme dont l'honnêteté devait servir de couverture au crime, l'eunuque Chrysaphius avait bien d'autres soucis.

Au demeurant, l'occasion parut favorable pour se montrer fier et romain vis-à-vis d'un ennemi que l'on ne craindrait bientôt plus. On écrivit, en réponse aux réquisitions du roi, qu'il eût à s'abstenir de tout envahissement du territoire romain au mépris des traités, et que l'Empereur lui renvoyait dix-sept transfuges, les seuls qu'on eût pu découvrir sur le territoire de l'Empire. C'était là la réponse écrite, mais l'ambassadeur devait y joindre des explications verbales contenant les autres prétentions du roi. Il devait dire que l'Empereur ne reconnaissait pas à Attila le droit d'exiger des ambassadeurs consulaires, attendu que ses prédécesseurs s'étaient toujours contenté d'un simple envoyé, souvent même d'un messager ou d'un soldat ; que sa proposition d'aller recevoir les légats romains dans les murs de Sardique n'était qu'une raillerie intolérable : Sardique existait-elle encore ? Y restait-il pierre sur pierre ? Et n'était-ce pas Attila qui l'avait ruinée ? Enfin l'Empereur affectait une grande froideur pour Édécon, et avertissait le roi des Huns que, s'il avait vraiment à cœur de terminer leurs différends, il devait lui envoyer Onégèse dont Théodose acceptait d'avance l'arbitrage. Or, Onégèse était le premier ministre d'Attila. Édécon eut connaissance de ces instructions ou du moins d'une partie de leur contenu. Ainsi donc cette ambassade avait deux missions distinctes complète-

ment étrangères l'une à l'autre quant aux hommes et quant aux choses : l'une patente, avouée, capable d'honorer le gouvernement romain par sa fermeté ; l'autre secrète et infâme : l'ambassadeur, sans le savoir, partait flanqué d'un assassin. Maximin craignant l'ennui d'une longue route ou sentant le besoin d'un bon conseiller se fit adjoindre comme collègue l'historien grec Priscus dont l'amitié lui était chère et nous devons à cette circonstance une des relations de voyage les plus intéressantes en même temps qu'une des pages les plus instructives de l'histoire du cinquième siècle.

Edécon et Maximin quittèrent en même temps Constantinople et voyagèrent de conserve. Maximin faisait les honneurs du convoi en homme de cour consommé ; il avait des présents pour ses hôtes barbares, et de temps en temps il les invitait à dîner ainsi que leur suite. Dans un de ces repas pris sur les ruines de Sardique, la conversation, animée par le vin, tomba sur le gouvernement des Huns comparé à celui des Romains ; chacun vantait à qui mieux mieux l'excellence de son souverain, quand Vigilas fit aigrement remarquer qu'il n'y avait pas justice à comparer un homme avec un Dieu ; le dieu, dans sa pensée, était Théodose. Ce propos impertinent souleva une vraie tempête : les Huns criaient, se démenaient, paraissaient hors d'eux-mêmes, et Maximin eut besoin de toute son habileté, aidée de toute celle de Priscus, pour ramener le calme en détournant la conversation. Dans le désir de sceller une paix complète, l'ambassadeur emmena après dîner les deux principaux interlocuteurs dans sa tente, et fit don à chacun d'eux d'un beau vêtement de soie brochée, garni de perles de l'Inde. Oreste était ravi ; tout en contemplant son lot, il semblait épier du regard la sortie d'Édécon, et, sitôt qu'il le vit parti, il dit à Maximin : « Je vous reconnais pour un homme juste et sage, plus sage que certains autres ministres de l'Empereur qui ont méprisé Oreste en invitant Édécon seul à souper, et n'ayant de cadeaux que pour lui. » Ce que voûlait dire le secrétaire d'Attila, Maximin l'ignorait, car il n'était au courant d'aucune des circonstances qui avaient pré-

cédé sa nomination, et comme il s'enquérait où et comment l'un avait été honoré et l'autre dédaigné, Oreste n'ajouta pas un mot et sortit. Le lendemain, pendant la route, l'ambassadeur fit approcher Vigilas, et lui demanda l'explication des paroles qu'il avait entendues la veille; celui-ci, éludant la question, répondit qu'Oreste, qui après tout n'était qu'un scribe et un valet, montrait une susceptibilité ridicule vis-à-vis d'un guerrier illustre, d'un noble Hun tel qu'Édécon; puis, poussant son cheval contre ce dernier, il l'interpella en langue hunnique et causa longuement avec lui. Édécon paraissait troublé et parlait avec animation. Vigilas rapporta de ce colloque ce qu'il voulut; il dit à Maximin que les prétentions insolentes du secrétaire d'Attila avaient mis le noble Hun en un tel courroux, que lui, Vigilas, avait eu grand peine à le contenir. L'incident n'eut pas de suite pour le moment; mais on verra plus tard quelles furent ses conséquences.

A Sardique où les voyageurs séjournèrent, Maximin put se convaincre que la réponse de la chancellerie impériale au sujet de cette ville ne disait rien de trop, car il ne put y trouver un toit pour s'abriter. Il planta sa tente au milieu des ruines, comme s'il eût été au désert. Il en fut de même à Naïsse. Ce berceau du grand Constantin était, comme Sardique, un amas de ruines et de décombres où quelques malades qui n'avaient pu fuir, et qu'assistait la charité des paysans voisins vivaient seuls dans une chapelle encore debout. Au delà de Naïsse, vers le nord-ouest et entre cette ville et le Danube, la petite troupe eut à parcourir une plaine toute parsemée d'ossements humains blanchis au soleil et à la pluie, reste des massacres et des batailles qui avaient dépeuplé ce malheureux pays. A travers ces ruines et ce vaste cimetière, elle atteignit la rive droite du Danube, où elle trouva des bateliers Huns en station avec leurs barques faites d'un seul tronc d'arbre creusé; avec leur aide on traversa le fleuve.

De l'autre côté du Danube, on entrait sur les terres des Huns, et, à la grande contrariété de Maximin, presque aussitôt les

ambassades se séparèrent. Édécon, sur qui les Romains comptaient pour leur servir de guide dans le pays et d'introducteur près d'Attila, les quitta brusquement, afin de rejoindre, disait-il, l'armée et le roi par un chemin de traverse. Réduits aux guides qu'il leur laissa, les Romains continuaient depuis plusieurs jours de marcher, lorsqu'un soir, à la tombée de la nuit, le galop de plusieurs chevaux frappa leurs oreilles, et des cavaliers Huns mettant pied à terre, leur apprirent qu'Attila les attendait à son camp dont ils étaient très voisins. Le lendemain, en effet, du sommet d'une colline assez escarpée, ils aperçurent les tentes des barbares qui se déployaient en nombre immense à leurs pieds, et parmi elles le pavillon royal. Le lieu paraissait bon pour camper; Maximin y fit déposer ses bagages, et déjà on montait les tentes, quand une troupe de barbares accourut d'en bas à bride abattue et la lance au poing. « Que faites-vous? criaient-ils d'un ton menaçant; oseriez-vous bien planter vos tentes sur la hauteur, quand celle d'Attila est dans la plaine? » Les Romains replièrent bien vite leurs pavillons, rebâtèrent leurs mulets et allèrent camper où ces hommes les menèrent. Ils achevaient leur installation quand survint une visite qui ne laissa pas de les étonner beaucoup : c'étaient Édécon, Oreste, Scotta et d'autres personnages notables qui leur demandèrent ce qu'ils voulaient et quel était l'objet de leur ambassade. L'indiscrétion ou le ridicule de cette question adressée à des ambassadeurs frappa tellement les Romains qu'ils en restèrent tout ébahis, et ils se regardaient l'un l'autre comme pour se consulter quand les Huns la renouvelèrent avec insistance. « Répondez-nous! » dirent-ils à l'ambassadeur. La réponse de celui-ci fut qu'il ne devait d'explication qu'au roi, et qu'il en donnerait au roi seulement. Là-dessus, Scotta parut blessé : « Il n'était point venu de son plein gré, répétait-il avec colère, et ne faisait que remplir les ordres de son maître. » Maximin protesta que, la demande vint-elle d'Attila lui-même, il n'accepterait jamais la loi qu'on voulait lui imposer. « Un ambassadeur, dit-il avec fermeté, ne doit compte de sa mission qu'à celui près duquel son

souverain l'envoie; tel est le droit des nations, et les Huns le savent bien, eux qui ont adressé tant d'ambassades aux Romains. »

Les visiteurs disparurent, mais pour revenir au bout de quelques moments, tous, sauf Édécon. Répétant alors mot pour mot à Maximin le contenu de ses instructions, ils ajoutèrent que s'il n'avait rien de plus à dire, il n'avait qu'à repartir sur-le-champ. Ce fut pour Maximin et Priscus une énigme de plus en plus obscure; ils en croyaient à peine leurs oreilles, et, ne pouvant comprendre comment les intérêts confiés à la confiance d'un ambassadeur se trouvaient ainsi divulgués à ses ennemis, ils restaient muets comme des hommes qu'un coup violent vient d'étourdir. Sortant enfin de cet état de stupeur, Maximin s'écria : « Eh bien! que ce soient là nos instructions ou que nous en ayons d'autres, votre maître seul les connaîtra. — Partez donc! » répliquèrent-ils. Les Romains se préparèrent à partir. Vigilas, pendant qu'on faisait les bagages, avait peine à contenir sa mauvaise humeur; il maudissait les Huns et blâmait la conduite de l'ambassadeur. « N'eût-il pas mieux valu mentir, répétait-il, que de s'en retourner honteusement sans avoir rien fait. Je répondrais d'Attila, si je pouvais le voir un seul instant, car j'ai vécu en assez grande familiarité avec lui pendant l'ambassade d'Anatolius; d'ailleurs Édécon me veut du bien. » Et il revenait toujours à sa proposition d'annoncer encore d'autres instructions, afin d'obtenir audience du roi. Préoccupé de sa propre affaire et de sa fortune qu'un départ précipité faisait évanouir, il s'inquiétait aussi peu de compromettre le caractère d'un ambassadeur par des mensonges que sa vie par un attentat. L'interprète s'aveuglait lui-même; il ne s'apercevait qu'il était trahi. Soit que jamais Édécon n'eût conspiré sérieusement contre la vie de son maître, soit qu'il l'eût fait, séduit par les promesses de Chrysaphius, mais que les paroles mystérieuses d'Oreste, à la suite du repas de Sardique, lui eussent donné à réfléchir, il avait compris qu'un œil vigilant avait épié toutes ses démarches, que tout était connu, et son souper chez l'eunuque, et ses confé-

rences secrètes avec l'Empereur, et les présents qu'il avait reçus. En homme habile, il s'était hâté de prendre les devants, et, précédant les envoyés romains auprès de son maître, il lui avait tout révélé : propositions, entrevue, somme promise, moyen imaginé pour la faire tenir en mains sûres, complicité de Vigilas et innocence de Maximin, tout, en un mot, jusqu'aux divers points traités dans les instructions de l'ambassadeur.

Ce fut une bonne fortune que le ciel envoyait à Attila pour prendre Théodose en flagrant délit d'infamie, le couvrir d'opprobre et justifier à la face du monde tout ce qu'il lui plairait de lui infliger; mais cette occasion précieuse, il se garda bien de la risquer par un éclat prématuré. Il n'avait pour accuser que le témoignage d'Édécon, il en voulait d'autres que nul ne pût nier : il voulait des indices clairs, manifestes et jusqu'à un commencement d'exécution et dans son calcul, c'étaient les Romains qui devaient lui fournir eux-mêmes ces preuves dont il se proposait de les accabler. Comprimant donc son ressentiment, et décidé à attendre jusqu'au bout sans impatience, il se mit à jouer avec cette lâche cour de Constantinople, comme le tigre joue avec l'ennemi qu'il tient sous sa griffe, avant de lui donner le dernier coup.

Les mulets étaient déjà chargés, et les Romains se mettaient en route à la nuit tombante pour regagner le Danube, quand un contre-ordre les retint. On leur envoya même, du quartier général, un bœuf et des poissons pour leur souper. Dès le lendemain matin, Priscus se mit en campagne, avec l'aide d'un interprète autre que Vigilas; il alla trouver Scotta, qui moyennant quelques présents, se fit fort d'obtenir d'Attila une audience pour les ambassadeurs. Une heure après, il arrivait au campement romain à bride abattue pour annonter à Priscus sa réussite. Les Romains partirent avec lui. Les abords de la tente royale, lorsqu'ils s'y présentèrent, étaient obstrués par une multitude de gardes qui formaient à l'entour une haie circulaire; les ambassadeurs parvinrent à la percer, grâce à la présence de Scotta, et trouvèrent, au milieu de la tente, Attila qui les attendait assis sur un siège de bois.

Priscus, Vigilas et les esclaves porteurs de présents s'étant arrêtés par respect près du seuil de la porte, Maximin s'avança, salua le roi, et, lui remettant dans les mains la lettre de Théodose, il lui dit : « L'Empereur souhaite à Attila et aux siens santé et longue vie. — Qu'il arrive aux Romains tout ce qu'ils me souhaitent! » répondit celui-ci brièvement, et se tournant vers Vigilas avec les signes d'une colère concentrée : « Bête immonde, lui dit-il, qui t'a porté à venir vers moi, toi qui as connu mes conventions avec Anatolius au sujet de la paix? Tu savais bien que les Romains ne devaient point m'envoyer d'ambassadeur tant qu'il resterait chez eux un seul transfuge de ma nation. » Vigilas ayant répliqué que cette condition était fidèlement remplie, puisqu'on lui ramenait dix-sept déserteurs, les seuls qu'on eût pu trouver dans tout l'Empire d'Orient; ce ton d'assurance parut mettre Attila hors de lui. « Ah! lui cria-t-il d'une voix emportée, je te ferais mettre en croix à l'instant même, et te donnerais en pâture aux vautours pour prix de tes paroles impudentes, si je ne respectais le droit des ambassadeurs. » Puis, sur un signe qu'il fit, un secrétaire déploya une longue pancarte, et se mit en devoir de la lire. C'était la liste nominative des transfuges qui étaient censés résider encore sur le territoire romain. La lecture terminée, Attila déclara qu'il voulait que Vigilas partit sur-le-champ avec Esla, un de ses officiers, pour signifier de sa part à Théodose d'avoir à lui restituer sans exception tous les Huns, de quelque qualité et en quelque nombre qu'ils fussent, qui avaient passé chez les Romains depuis l'époque où Carpilion, fils d'Aétius, avait été son otage. L'ordre du départ ne concernant que Vigilas, Attila pria l'ambassadeur de rester auprès de lui pour recevoir la réponse qu'il se proposait de faire à la lettre de l'Empereur. Il n'oublia pas non plus de réclamer les présents qu'on lui avait destinés ; l'audience finit là.

Cette scène qui laissa les Romains tout émus, fut l'unique sujet de leur conversation à leur retour au quartier. Vigilas ne concevait pas que le même homme dont il avait éprouvé la bien-

veillance, il y avait à peine une année, eût pu le traiter d'une façon si ignominieuse; et son esprit se torturait pour en deviner la cause, mais pas un seul instant la pensée ne lui vint qu'il pouvait être trahi. Cette cause, cependant, Priscus la trouvait dans l'aventure du dîner de Sardique, dans ce propos imprudent de Vigilas, dont les Barbares n'avaient pas manqué de faire rapport à leur roi; Maximin, qui n'entrevoyait aucune autre raison que celle-là, appuyait l'avis de son ami; mais Vigilas secouait la tête et ne paraissait pas convaincu. Survint Édécon, qui l'emmena en particulier, et causa quelque temps avec lui. Cette démarche avait pour but de rassurer l'interprète sur ce qui venait de se passer, et de lui dire que tout se préparait à merveille pour le succès du complot : Édécon maintenant osait en répondre, et ce voyage procurait à Vigilas une occasion inespérée de tenir au courant Chrysaphius, et de rapporter l'argent dont ils avaient besoin. L'interprète, remonté par ces explications, avait repris tout son calme quand il rejoignit ses collègues, et aux questions que ceux-ci s'empressaient de lui adresser, il se contenta de répondre que l'affaire des transfuges occupait seule Attila, qui ferait la guerre infailliblement, si on ne lui donnait pas satisfaction. Sur ces entrefaites, des messagers entrèrent dans le quartier de l'ambassade et proclamèrent une défense du roi à tout Romain, quel qu'il fût, de rien acheter chez les Huns, ni chevaux, ni bêtes de somme, ni esclaves barbares, ni captifs romains, rien, en un mot, hormis les choses indispensables à la vie, et ce, jusqu'à la conclusion des difficultés pendantes entre les deux nations. La défense fut signifiée à l'ambassadeur, Vigilas présent. C'était, comme on le pense bien, une ruse d'Attila pour enlever d'avance à l'interprète tout prétexte plausible d'introduire une forte somme d'argent dans ses États.

Après le départ de Vigilas, le roi traîna l'ambassade à sa suite jusqu'à la capitale des Huns. On n'est pas bien fixé sur la localité où se trouvait la bourgade royale. Parmi les historiens, les uns croient qu'il s'agit de Tokai; les autres, avec plus de probabilité, estiment que c'est Bude. Quoi qu'il en soit, il paraît

certain que ce lieu se trouvait dans la région qui forme actuellement la Hongrie. Le récit de Priscus ne laisse aucun doute sur ce point; il nomme la Theiss parmi les rivières que l'ambassade traversa, et le compte qu'il fait des journées de marche s'accorde assez bien avec la distance des lieux.

Ce fut dans cette localité que Maximin fit la connaissance d'Onégèse, premier ministre d'Attila, et le premier des Huns soit par sa puissance, soit par ses richesses. Onégèse était grec d'origine, mais il avait été élevé chez les Huns, et les principaux de la nation, qui le croirait? s'inclinaient sans murmurer devant l'ascendant que lui donnaient et sa bravoure sur le champ de bataille, et la sincérité de ses conseils et l'équité qui régnait dans ses actions. Il savait même au besoin lutter contre la férocité de son maître et lui faire rapporter les mesures violentes que lui suggérait son tempérament barbare. Il était auprès d'Attila le meilleur appui des Romains, non par intérêt, non par souvenir de son origine grecque, mais par ce principe de justice auquel il obéissait toujours. On a vu plus haut que Théodose avait demandé son arbitrage avec promesse de l'accepter. Ce calcul de la politique byzantine avait pour but de laisser croire qu'on se méfiait de la rudesse d'Édécon et de son attachement à son maître; il permettait également de caresser l'amour-propre d'Onégèse et de l'attirer dans l'intérêt des Romains par des séductions et par la corruption de l'or. De ces deux calculs l'honnête Maximin ignorait complètement le premier et n'entrevoyait que vaguement le second; mais cette partie de sa mission lui avait été recommandée par la chancellerie byzantine comme étant d'une importance capitale.

Onégèse, qui arrivait d'un long voyage au pays des Acatzires, où il venait de réprimer un soulèvement, ayant appris que Maximin désirait l'entretenir, prévint courtoisement sa visite et alla le trouver sous sa tente. Ici encore nous donnons la parole à l'éminent traducteur de Priscus.

Alors commença entre ces deux hommes d'État une conversation dans laquelle le caractère du ministre d'Attila se déploya

tout entier. Maximin s'attacha à lui exposer avec quelque peu d'emphase que le moment d'une pacification solide entre les Romains et les Huns paraissait arrivé, pacification dont l'honneur était réservé à sa prudence, et que l'utilité très grande dont le ministre Hun pouvait être pour les deux nations se reverserait sur lui-même et sur ses enfants en bienfaits perpétuels de la part de l'Empereur et de toute la famille impériale. « Comment donc, demanda naïvement Onégèse, ce grand honneur peut-il m'advenir, et comment puis-je être entre vous et nous l'arbitre souverain de la paix ? » — « En étudiant, reprit l'ambassadeur, chacun des points qui nous divisent et les conventions des traités, et pesant le tout dans la balance de votre équité. L'Empereur acceptera votre décision. » — « Mais, retorqua celui-ci, ce n'est point là le rôle d'un ambassadeur, et, si je l'étais, je n'aurais pas d'autre règle que la volonté de mon maître. Les Romains espéreraient-ils par hasard m'entraîner par leurs prières à le trahir et à tenir pour néant ma vie passée parmi les Huns, mes femmes, mes enfants nés chez eux ? Ils se tromperaient grandement. L'esclavage me serait plus doux près d'Attila que les honneurs et la fortune dans l'Empire romain. » Ces paroles prononcées d'un ton calme, mais net, ne souffraient point de réplique. Onégèse, comme pour en adoucir la rudesse, se hâta d'ajouter qu'il était plus utile aux Romains près d'Attila, dont il appaisait quelquefois les emportements, qu'il ne le serait à Constantinople, où son bon vouloir pour eux ne tarderait pas à le rendre suspect. Évidemment le ministre de Théodose n'avait rien à faire de ce côté. Il en eut la preuve dès le lendemain. Onégèse vint signifier à Priscus qu'Attila ne recevrait plus désormais pour ambassadeurs que trois personnages consulaires qu'il lui nomma : Anatolius, qui déjà avait rempli pareille mission auprès de lui, était l'un des trois. Priscus sans songer qu'il mettait son gouvernement en contradiction avec lui-même, fit observer que désigner ainsi certains hommes, c'était les rendre suspects à leur souverain. Onégèse ne répondit que ces mots : « Il le faut, ou la guerre ! » Priscus regagnait tristement

son quartier, lorsqu'il reçut une invitation à la table d'Attila pour le jour même, à la neuvième heure, environ trois heures après midi. Justement, il se trouvait à la cour une ambassade d'Occident. Les deux ambassades étaient simultanément priées pour ce même repas.

La salle du festin était une grande pièce oblongue, garnie à son pourtour de sièges et de petites tables mises bout à bout, pouvant recevoir chacune quatre ou cinq personnes. Au milieu s'élevait une estrade qui portait la table d'Attila et son lit, sur lequel il avait déjà pris place; à peu de distance derrière, se se trouvait un second lit, orné comme le premier de linges blancs et de tapis bariolés et ressemblant aux *Thalami* en usage en Grèce et à Rome dans les cérémonies nuptiales. Au moment où les ambassadeurs entraient, des échansons, apostés près du seuil de la porte, leur remirent des coupes pleines de vin, dans lesquelles ils durent boire en saluant le roi : c'était un cérémonial obligatoire que chaque convive observa avant d'aller prendre son siège. La place d'honneur fixée à droite de l'estrade, fut occupée par Onégèse, en face duquel s'assirent deux des fils du roi. On donna aux ambassadeurs la table de gauche qui était la seconde en dignité; encore s'y trouvèrent-ils primés par un noble Hun, du nom de Bérikh, personnage considérable qui possédait plusieurs villages en Hunnie. Ellak, l'aîné des fils d'Attila, prit place sur le lit de son père, mais beaucoup plus bas; il s'y tenait les yeux baissés, et conserva pendant toute la durée du festin une attitude pleine de respect et de modestie. Quand tout le monde fut assis, l'échanson d'Attila présenta à son maître une coupe remplie de vin, et celui-ci but en saluant le convive d'honneur qui se leva aussitôt, prit une coupe des mains de l'échanson posté derrière lui, et rendit le salut au roi. Ce fut ensuite le tour des ambassadeurs, qui rendirent pareillement, la coupe en main, un salut que le roi leur porta; tous les convives furent salués l'un après l'autre, suivant leur rang, et répondirent de la même manière; un échanson muni d'une coupe pleine se tenait derrière chacun d'eux. Les saluts finis, on

vit entrer des maîtres d'hôtel portant sur leurs bras des plats chargés de viande qu'ils déposèrent sur les tables; on ne mit sur celle d'Attila que de la viande dans des plats de bois, et sa coupe aussi était de bois, tandis qu'on servait aux convives du pain et des mets de toutes sortes dans des plats d'argent, et que leurs coupes étaient d'argent ou d'or. Les convives puisaient à leur fantaisie dans les plats déposés devant eux, sans pouvoir prendre plus loin. Lorsque le premier service fut achevé, les échansons revinrent, et les saluts recommencèrent; ils parcoururent encore, avec la même étiquette, toutes les places depuis la première jusqu'à la dernière. Le second service, aussi copieux que le premier et composé de mets tout différents, fut suivi d'une troisième *compotation*, dans laquelle les convives, déjà échauffés, vidèrent leurs coupes à qui mieux mieux. Vers le soir, les flambeaux ayant été allumés, on vit entrer deux poètes, qui chantèrent en langue hunnique, devant Attila, des vers de leur composition, destinés à célébrer ses vertus guerrières et ses victoires. Leurs chants excitèrent dans l'auditoire des transports qui allèrent jusqu'au délire : les yeux étincelaient, les visages prenaient un aspect terrible ; beaucoup pleuraient, dit Priscus : larmes de désir chez les jeunes gens, larmes de regret chez les vieillards. Ces Tyrtées de la Hunnie furent remplacés par un bouffon dont les contorsions et les inepties firent passer les convives en un instant de l'enthousiasme à une joie bruyante. Pendant ces spectacles, Attila était resté constamment immobile et grave, sans qu'aucun mouvement de son visage, aucun geste, aucun mot trahit en lui la moindre émotion. Dans la nuit, les Romains pensant qu'ils avait assez bu s'esquivèrent, tandis que le reste de la compagnie fit bonne contenance jusqu'au jour.

Cependant, il y avait plus de deux mois que le roi traînait après lui les ambassadeurs, sans leur accorder audience et sans permettre à ses ministres de discuter avec eux les points en litige. Ils demandaient ou à partir ou à être entendu; mais Attila, sans leur répondre directement, les gardait sous différents prétextes : une chasse, un banquet, le mauvais temps ; ils

étaient entre ses mains plutôt des otages que des ministres plénipotentiaires. Un jour, dans une de ces fêtes, il adressa la parole à Maximin pour lui recommander le mariage du Pannonien Constancius, son secrétaire. Cet homme envoyé à Constantinople, il y avait déjà quelques années, comme interprète ou adjoint d'une ambassade, s'y était vu l'objet des empressements de la cour qui espérait le gagner, et il avait en effet promis ses bons offices pour le maintien de la paix, à condition que Théodose lui donnerait en mariage quelque riche héritière, sa sujette. Théodose, que de tels cadeaux ne gênaient guère, lui avait aussitôt proposé une orpheline, fille de Saturninus, ancien comte des domestiques, que l'impératrice Athénaïs avait accusé de complot et fait mourir. Encore prisonnière et gardée dans un château fort, la jeune fille n'apprit pas sans une mortelle horreur le sort qu'on lui destinait, et résolut de s'en affranchir à tout prix, elle se fit enlever par Zénon, général des troupes d'Orient, qui la maria avec un de ses amis, nommé Rupus. Attila, furieux à cette nouvelle, manda insolemment à Théodose que s'il n'avait pas la puissance de se faire obéir chez lui, Attila viendrait l'y aider. Mais une rupture n'était pas le fait de Constancius, qui se contenta de la promesse d'une autre femme. C'était ce qu'Attila rappelait au souvenir de l'ambassadeur : « Il ne serait pas convenable, lui faisait-il dire par son interprète, que Théodose se fut joué de la crédulité de Constancius; un empereur perdrait de sa dignité à faire un mensonge. » Il ajouta comme une raison déterminante et un argument sans réplique que « si le mariage se faisait, il partagerait la dot avec son secrétaire ». Voilà comment les affaires se traitaient à la cour du roi des Huns.

Enfin Attila ayant éclaircit tout ce qu'il lui importait de savoir, l'innocence de l'ambassadeur, la persistance de la cour impériale dans le complot contre sa vie, et le retour prochain de Vigilas, qui avait déjà quitté Constantinople, laissa partir les ambassadeurs, dont la présence lui devenait inutile. Ils prirent congé du roi, qui les combla de présents. A quelques journées

de marche, ils virent crucifier un transfuge saisi près de la frontière, et qu'on accusait d'être venu espionner pour le compte des Romains. Un peu plus loin, ce furent deux captifs probablement Romains, qui s'étaient enfuis après avoir tué leur maître Hun à la guerre; on les ramenait pieds et poings liés, et on profita du passage des ambassadeurs, comme d'une bonne occasion, pour clouer ces malheureux à un poteau et leur enfoncer dans la gorge un pieu aigu. Finalement, à peu de distance du Danube, sur les terres romaines, l'ambassade rencontra Vigilas, qui s'en allait tout joyeux vers le but de son voyage, en compagnie, comme il croyait, mais en réalité sous la garde d'Esla.

Tel fut le premier acte de ce drame compliqué dont Attila faisait mouvoir les fils avec une si profonde astuce et une patience si opiniâtre. Il avait eu, pendant deux mois entiers sous sa main les représentants d'un gouvernement qui conspirait contre sa vie, une ambassade dont le seul but était de le faire assassiner par les siens; il pouvait invoquer pour se venger ou pour se défendre le droit des nations qu'on violait si outrageusement contre lui; l'existence de tous ces Romains dépendait d'un signe de ses yeux, et ce signe il ne le fit pas: avec l'impartialité d'un juge prononçant dans une cause étrangère, il sépara l'innocent du coupable, sans vouloir remarquer qu'ils portaient tous les deux la même tache originelle. C'était à Théodose, à Chrysaphius, à l'honneur romain qu'il en voulait. Il jouissait de pouvoir mettre en parallèle, devant ce monde civilisé qui lui refusait le titre de roi comme à un chef de sauvages et le méprisait tout en le redoutant, la justice et les procédés du Barbare avec ceux de l'Empereur romain.

Voici maintenant le second acte du drame, que nous empruntons, comme le premier, au récit si mouvementé de Priscus.

Vigilas s'était hâté de terminer à Constantinople les affaires qui servaient de prétexte à son voyage. Toujours aveugle, toujours infatué de sa propre importance, il avait fini par l'inspirer aux autres. Chrysaphius, qui crut, d'après lui, le succès du complot

assuré, doubla la somme à tout événement. L'interprète revenait donc avec cent livres d'or renfermées dans une bourse de cuir. Tout cela se passait sous l'œil attentif d'Esla, qui ne perdait aucun de ses mouvements depuis leur départ. Les serviteurs de l'ambassade hunnique n'étaient pas autre chose non plus que des gardiens qui tenaient le Romain prisonnier sans qu'il s'en doutât. De l'autre côté du Danube, la surveillance se resserra encore davantage. Vigilas amenait de Constantinople son propre fils âgé de dix-huit à vingt ans. Comme ils mettaient le pied dans la bourgade royale d'Attila, ils furent saisis tous les deux et traînés devant le roi; leurs bagages saisis également furent fouillés sous ses yeux, et l'on y trouva la bourse avec les cent livres d'or bien pesées. A cette vue, Attila feignit la surprise, et demanda à l'interprète ce qu'il voulait faire de tout cet or. Celui-ci répondit sans embarras qu'il le destinait à l'entretien de sa suite et au sien, à l'achat de chevaux et de bêtes de somme dont il voulait faire provision pour ses missions, car il en avait perdu beaucoup sur les routes, et enfin à la rançon d'un grand nombre de captifs romains, dont les familles l'avaient pris pour mandataire. La patience d'Attila n'y tint plus : « Tu mens, méchante bête! s'écria-t-il d'une voix tonnante; mais tes mensonges ne tromperont personne; ils ne t'arracheront pas au châtiment que tu as mérité. Non, ce n'est pas pour ton entretien; ce n'est ni pour l'achat des chevaux et de mulets, ni pour la rançon de prisonniers romains que tu t'es muni d'une pareille somme; tu savais bien d'ailleurs que j'avais interdit absolument tout commerce, tout emploi d'argent dans mes États de la part des étrangers lorsque tu étais ici avec Maximin. » A ces mots, il fit amener par ses gardes le fils de l'interprète et déclara qu'il allait lui faire passer une épée au travers du corps, si le père ne confessait pas à l'heure même à quel usage et à quel but étaient destinées ces cent livres d'or. Vigilas voyant son fils sous les épées nues, devint comme fou, et, tendant ses bras suppliants, tantôt du côté des bourreaux, tantôt du côté d'Attila, il criait d'une voix déchirant : « Ne tuez pas mon fils; mon fils ignore

tout : il est innocent, et moi, je suis le seul coupable. » Alors, il déroula de point en point la trame ourdie entre Chrysaphius et lui : comment l'idée de l'assassinat était venue au grand eunuque et avait été approuvée d'Édécon, comment l'Empereur en avait fait part à ses conseillers, et comment lui, Vigilas, à l'insu du reste de l'ambassade, avait été chargé de préparer l'exécution du complot, son entrevue avec Édécon le jour de son départ et tout ce qui s'était passé à Constantinople. Pendant qu'il parlait, Attila l'écoutait avec l'attention d'un juge et comparait dans ses souvenirs les détails qu'il entendait de la bouche de cet homme avec les révélations que lui avait faites Édécon, et il resta convaincu que l'interprète disait la vérité. S'adoucissant peu à peu, il commanda de lâcher le fils et de tenir le père en prison, jusqu'à ce qu'il eût disposé de son sort, de quelque manière que ce fût. On chargea de chaînes Vigilas et on le traîna dans un cachot. Quant au fils, Attila trouva bon de le renvoyer à Constantinople chercher une seconde fois cent livres d'or. « Obtiens cette somme, lui dit-il, car c'est le prix des jours de ton père », et il fit partir en même temps que lui Oreste et Esla chargés d'instructions particulières pour l'Empereur.

Ils arrivèrent à l'audience de l'Empereur, qui connaissait déjà par le bruit public la déconvenue de ses projets, et n'attendait pas sans anxiété le nouveau message du roi des Huns. Les envoyés se présentèrent au pied de son trône dans l'accoutrement le plus singulier, mais auquel personne n'osa trouver à redire. Oreste portait, pendu à son cou, la même bourse de cuir dans laquelle les cent livres d'or avaient été renfermées, et Esla, placé près de lui, après avoir demandé à Chrysaphius s'il reconnaissait la bourse, adressa ces paroles à l'Empereur : « Attila, fils de Moundzoukh, et Théodose sont tous deux fils de nobles pères; Attila est resté digne du sien, mais Théodose s'est dégradé, car, en payant tribut à Attila, il s'est déclaré son esclave. Or, voici que cet esclave méchant et pervers dresse un piège secret à son maître; il ne fait donc pas une chose juste, et Attila ne cessera point de proclamer hautement son iniquité,

qu'il ne lui ait livré l'eunuque Chrysaphius pour être puni suivant ses mérites. »

On ne s'attendait pas à cette conclusion. Théodose se résignait bien à toutes les humiliations que son crime découvert pouvait faire pleuvoir sur lui, mais les eunuques n'étaient point décidés à se laisser enlever le pouvoir, ni Chrysaphius à livrer sa tête. Ce qui préoccupa le plus l'Empereur, ce fut de sauver son ministre... Toutes les mesures adoptées tendirent à ce but. Les dernières entraves que la politique byzantine opposait encore à l'orgueil d'Attila furent levées sans hésitation : il voulait avoir des ambassadeurs consulaires, on lui en donna; il avait désigné les patrices Anatolius et Nomus, parce qu'il n'y avait pas de plus grands seigneurs dans l'Empire : On lui envoya Anatolius et Nomus. On le traita comme on traitait le souverain de l'empire des Perses, le grand roi. On s'occupa même de Constancius, qui reçut de la main de l'Empereur une veuve très riche en remplacement de sa fiancée, mariée à un autre. Aucune concession, aucune bassesse ne furent épargnées. La gloriole d'Attila était satisfaite, et il alla par honneur au-devant des hauts personnages qu'on lui députait; toutefois il leur parla un langage dur, le langage d'un homme irrité. Ils apportaient de riches présents qui parurent l'adoucir; ils apportaient aussi beaucoup d'argent : Attila prit tout. Il délivra Vigilas qu'il regardait comme un coupable trop infime pour sa vengeance; il ne réclama plus la zone riveraine du Danube, qu'il possédait de fait, sinon de droit; il ne dit plus rien des transfuges, il élargit même sans rançon un grand nombre de prisonniers romains; mais il exigea la tête de Chrysaphius. Sur ce point, il fut inflexible.

L'année 450 commença sous ces auspices. Attila faisait converger sur le Danube tous les contingents des tribus hunniques; il armait les Ostrogoths, les Gépides, les Hérules, les Ruges, les Suèves; les lointains Acatzires eux-mêmes se mobilisaient, tout indiquait une prochaine et terrible invasion; l'inquiétude était générale, car l'empire d'Occident, tout comme l'empire d'Orient

se sentait menacé. Enfin deux messagers Goths, partis de la Hunnie, se présentèrent, le même jour et à la même heure, devant les empereurs Théodose et Valentinien; ils étaient chargés de dire à l'un et à l'autre : « Attila, ton maître et le mien, t'ordonne de lui préparer un palais, car il va venir! »

Attila vint comme il l'avait promis, c'est-à-dire en ravageant l'Europe centrale, la Germanie et les Gaules jusqu'à Orléans, puis l'Italie jusqu'à Mantoue.

Mais le cours de sa prospérité et de sa vie était à son déclin. Arrêté aux Champs Catalauniens en 451 par le bras d'Aëtius, à Mantoue en 452, par la diplomatie et l'ascendant presque miraculeux du pape saint Léon, il regagnait la Hunnie en 453 et disparaissait, cette même année, de ce monde, à la suite d'une mort subite, disent certains auteurs, à la suite d'un drame domestique compliqué d'assassinat, disent les autres.

Édouard Troplong.

CANNING ET CHATEAUBRIAND

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE PENDANT LA GUERRE D'ESPAGNE

« Cette lutte de deux intelligences qui s'es-
« timent et se craignent est un fait curieux
« dans l'histoire de la diplomatie. »

(*Guerre d'Espagne*, par CHATEAUBRIAND.)

Le 16 septembre 1822, Canning reçut du roi d'Angleterre les sceaux des Affaires Étrangères. Nul cependant n'ignorait l'antipathie, presque la haine du Roi contre ce personnage. Deux ans auparavant, lors du scandaleux procès engagé par George contre sa femme, la reine Caroline, Canning, par ses paroles et par ses actes, n'avait pas craint de se déclarer pour elle avec vivacité. « Eh pourquoi, se serait-il écrié au Parement, lui refuser un trône, à elle si digne de l'embellir [1] ! » Et pour ne pas se prononcer contre la Reine avec les membres du Cabinet, il avait quitté le pouvoir. Le Roi ne lui avait pas pardonné cette attitude ; mais le ministère Liverpool, à la mort de Castlereagh, sentait la nécessité pour se consolider, d'avoir, à la Chambre des Communes, un représentant très éloquent et très populaire. Seul, Canning réunissait largement ces deux qualités, et George IV, malgré sa répugnance, s'était incliné devant les exigences de la politique.

La situation était fort délicate pour le nouveau ministre des Affaires Étrangères. Son arrivée au pouvoir, coïncidant avec l'ouverture du Congrès de Vérone, le mettait en contact direct avec la Sainte-Alliance, le forçait à prendre vis-à-vis d'elle un parti immédiat, à propos d'une question particulièrement irritante pour les Anglais : la question d'Espagne. Après les efforts de l'Angleterre, sous Louis XIV, pour soustraire l'Espagne à l'in-

[1] *Souvenirs diplomatiques*, par M. DE MARCELLUS, p. 16.

fluence de la France, après ses sacrifices, pendant les guerres de l'Empire, pour jeter nos armées hors de la Péninsule, permettrait-on aux Français, appelés par le roi Ferdinand VII, d'y rentrer en sauveurs? Et si la France réussissait dans cette expédition, ce ne serait pas seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe, qu'elle reprendrait son influence, moins de huit ans après Waterloo. Pour la politique extérieure de l'Angleterre, notre succès deviendrait un grave échec, une réelle défaite. C'est sous cet angle, que, durant son ministère, Canning envisagea la question d'Espagne. Nous verrons dans le cours de cette étude, les manœuvres de ce ministre, pendant les préliminaires de la guerre de 1823, pour détourner la France de son entreprise contre la Révolution espagnole, ses mouvements de colère et ses menaces, quand l'expédition sera résolue et engagée : véritable duel diplomatique entre deux adversaires dignes l'un de l'autre, Canning et Chateaubriand, duel d'autant plus émouvant, qu'un conflit armé entre l'Angleterre et la France pouvait en résulter.

I

En Espagne, le parti de la Révolution, fort de l'incapacité du roi Ferdinand VII, s'était organisé. Le 1er janvier 1820, des troupes désignées pour aller soumettre les colonies espagnoles d'Amérique, s'insurgèrent à la voix de Riégo, l'un de leurs officiers. Ce mouvement se propagea avec une telle force que le 7 mars, sous la volonté révolutionnaire, le Roi dut se courber et accepter la constitution de 1812. De ce jour, la Révolution s'installait dans ce malheureux pays : Ferdinand VII ne gardait de la royauté que les apparences; désormais, ce n'était plus qu'un captif. En Europe, ce triomphe des insurgés excitait les espérances des Jacobins. « Le Code espagnol était proclamé en Italie et invoqué par les mécontents de tout le pays [1] ». L'Ambas-

[1] *Notice sur le Congrès de Vérone*, par Bois Le Comte (Archives des Affaires étrangères).

sade d'Espagne à Paris devenait un centre d'agitation. Au delà des Pyrénées reparaissait cette ardeur dans la propagande révolutionnaire, dont la France avait donné un si singulier exemple. Comment les affaires, de plus en plus troublées de la péninsule, ne seraient-elles pas devenues l'objet principal du congrès de Vérone?

Aussi ne s'explique-t-on guère l'affirmation que Canning crut pouvoir produire à la tribune du parlement anglais dans les termes suivants : « A l'époque où le ministre plénipotentiaire anglais au Congrès de Vérone fut nommé, nous ne savions pas, et nous ne pouvions pas même savoir que dans cette assemblée on agiterait seulement la question qui depuis est devenue la plus importante et la plus difficile de toutes. Les affaires d'Espagne n'étaient pas l'objet immédiat pour lequel le Congrès était réuni. Aussi, le duc de Wellington se vit obligé de demander des instructions au sujet de l'Espagne [1]. » De la Chambre des Pairs, le duc de Montmorency devait lui repliquer le 30 avril 1823 : « A qui persuadera-t-on qu'un cabinet aussi vigilant que celui de Londres ait pu ignorer ce qui était connu des autres membres de l'Alliance et qui plus est, de tous les cabinets européens... On savait que le congrès de Vérone projeté dès la clôture de celui de Laybach, n'avait pas spécialement pour objet les affaires d'Espagne, mais à Madrid comme à Londres, à Paris comme à Vienne, comme à Pétersbourg, comme à Berlin, on était sûr que les principaux souverains de l'Europe ne se trouveraient pas réunis sans s'occuper de tout ce qui touchait de si près aux intérêts de tous sans prendre en considération les conséquences chaque jour plus alarmantes des funestes exemples donnés en 1820 [2]. »

Et sans doute, en prononçant ces paroles, de Montmorency avait le souvenir de la lettre que, ministre des Affaires Étrangères, il avait reçu de son ambassadeur à Londres, le vicomte de Chateaubriand : « Lord Londonderry, et la plupart des am-

[1] *Annuaire historique* de Lesur, 1823, p. 571.
[2] *Ibid.*, p. 151-152.

bassadeurs montrent, en parlant des affaires d'Espagne une inquiétude, je dirai presque, une peur risible. Le ministre anglais craint que nous ne battions les Espagnols, et les ministres des autres puissances craignent que nous ne soyons battus. Cette matière importante ne pourra être traitée convenablement qu'au Congrès, si toutefois l'Espagne ne prend pas un parti violent avant cette époque [1]. » D'après Canning, ce fut à Paris seulement que le duc de Wellington, se rendant au Congrès, apprit qu'il serait probablement question à Vérone, des affaires d'Espagne, et c'est dans cette capitale que le plénipotentiaire anglais, sur sa demande, reçut un supplément d'instructions.

Ces instructions ne faisaient qu'accentuer les directions laissées au Foreign Office par lord Castlereagh.

Dès le début de la Révolution espagnole en mai 1820, ce dernier avait adressé à propos de ces événements une note confidentielle aux Cours d'Autriche, de France et de Russie. Pour le ministre anglais, il fallait se garder d'intervenir en Espagne. Le moindre soupçon d'intervention ne pouvait qu'irriter un peuple aussi susceptible que le peuple espagnol, et le pousser à des excès regrettables Castlereagh, conseillait d'éviter tout congrès de souverains; de simples communications confidentielles entre les Cabinets européens seraient suffisantes. « Cependant, ajoutait-il, les puissances alliées peuvent, comme États indépendants, exciter, par l'intermédiaire de leur légation respective à Madrid, une crainte salutaire pour les conséquences qui pourraient résulter de toute violence faite à la personne et à la famille du Roi ou de toute autre mesure hostile, dirigée contre les États portugais en Europe, que l'Angleterre s'est engagée, par un traité spécial, à protéger » [2]. Et lord Castlereagh terminait sa note, en faisant remarquer que l'Alliance des grandes puissances avait été formée contre la France, et non pas pour « gouverner le monde ou inspecter les affaires intérieures des autres États ».

[1] Archives des Affaires étrangères, correspondance politique, 615. Angleterre. Lettre du 25 juin 1822.

[2] *Annuaire historique* de Lesur, 1822, p. 681.

En un mot, en 1820, c'était la politique de non-intervention, que le ministre anglais préconisait pour les affaires d'Espagne, et il souhaitait vivement l'inspirer aux alliés. A la veille du Congrès de Vérone, le ministre anglais n'avait pas changé d'opinion. Notre ambassadeur à Londres l'écrivait à son ministre Montmorency : « On ne veut se mêler ici, en aucune sorte de nos voisins[1]. » Peu de jours après, Montmorency, effrayé des nouvelles reçues d'Espagne et de la situation périlleuse du roi Ferdinand VII, chargeait Chateaubriand d'en informer lord Castlereagh. Notre ambassadeur lui donnait cette réponse peu encourageante : « J'ai communiqué à lord Londonderry les nouvelles d'Espagne, et je me suis entretenu avec lui de ce sujet si important. Vous désirez savoir si, *à l'aspect de la cruelle situation de l'Espagne, l'Angleterre persistera dans sa résolution de garder une neutralité absolue?* Eh bien, monsieur le vicomte, lord Londonderry n'a point du tout changé de sentiment, non seulement il ne veut rien faire, il prétend qu'il n'a rien à faire, mais, dans ce moment, il ose à peine se permettre une remarque, comme s'il craignait qu'une idée communiquée en secret le rendît responsable de l'avenir[2]. » Et, de fait, c'est dans cet esprit que lord Castlereagh traça pour lui-même les instrctions suivantes : « Quant à l'Espagne, il ne paraît pas qu'il n'y ait rien à ajouter ou à changer dans le système de politique suivi jusqu'à ce jour; la sollicitude pour le salut de la famille royale, l'observation de nos engagements avec le Portugal et une non-intervention constante dans les affaires intérieures de ce pays, doivent être regardées comme formant la base de la politique de Sa Majesté[3]. » Ce furent ces instructions que l'on remit au duc de Wellington à son départ de Londres.

Mais Canning ne pouvait pas ne pas aller plus loin. A force de vivre dans l'atmosphère des cours continentales, lord

[1] Archives des Affaires étrangères, 615. Angleterre. Londres, 25 juin 1822.
[2] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 615. Londres, 16 juillet 1822.
[3] Lesur, 1822, p. 683.

Castlereagh avait perdu son instinct national. Tout en n'intervenant pas en Espagne, il aurait manœuvré à Vérone de façon à ne pas rompre le faisceau des alliés. Malheureusement pour lui, l'opinion publique, en Angleterre, était hostile à l'intimité trop étroite avec les puissances du continent. Castlereagh avait essayé de résister à ces tendances, mais ce n'est pas vainement que l'on contrarie les énergies nationales : même silencieuses, elles ne s'en exercent pas moins contre l'homme d'État qui les dédaigne; elles le paralysent, l'égarent et finissent par le broyer. Découragé, Castlereagh, dans un accès de délire, s'était tué. Canning était, au contraire, un insulaire avant tout. A son avis, l'Angleterre devait profiter de sa situation pour ne s'immiscer dans les affaires continentales qu'à bon escient, à des moments choisis par elle, en pleine liberté. Déjà, pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle, il n'avait pas dissimulé son peu de goût pour la Sainte-Alliance et ses assemblées périodiques[1].

La politique des Congrès entraînant la Grande-Bretagne dans le sillage des États continentaux, lui enlevait son indépendance et l'exposait à une diplomatie contraire aux intérêts anglais, au sentiment national. La neutralité de l'Angleterre devant l'insurrection espagnole, c'était une fissure dans le bloc des alliés. Canning espérait bien l'élargir et en faire une brèche pour démolir la Sainte-Alliance. Le supplément d'instruction adressé par Canning, le 27 septembre 1822, au duc de Wellington, devait porter l'empreinte de ces tendances. C'était l'intention de ne pas intervenir en Espagne, déclarée plus énergiquement que dans les instructions primitives. « S'il y a un projet arrêté d'intervenir par force ou menaces dans la lutte avec l'Espagne, les ministres de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du danger d'une telle intervention, les principes sur lesquels on se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable, que quand la nécessité la réclamerait, ou plutôt, quand l'occasion s'en présentera, je dois déclarer franchement à Votre

[1] Lesur, 1822, p. 683.

Seigneurie que Sa Majesté est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se présentent, à ne jamais prendre part à une telle intervention. » .

Les conférences du congrès de Vérone s'ouvrirent le 20 octobre 1822. Ce même jour, dans une réunion confidentielle, notre plénipotentiaire à Vérone, le vicomte de Montmorency, posa la question d'Espagne. L'état d'irritation du Gouvernement espagnol, ses provocations nombreuses à l'égard de la France, et même la possibilité d'une agression tentée par le ministère espagnol pour prolonger son existence, faisaient une obligation au Gouvernement français d'envisager le moment où l'état de paix ne pourrait plus se conserver entre les deux pays, et Montmorency demandait aux puissances alliées : Quelle serait leur attitude dans le cas du rappel de l'ambassadeur français accrédité à Madrid? Quel secours moral et matériel elles donneraient à la France, si la guerre éclatait?

La Prusse, l'Autriche et la Russie répondirent, le 31 octobre, à ces trois questions, en promettant à la France leur appui moral et matériel. Leur légation quitterait l'Espagne si la France jugeait nécessaire de retirer de Madrid son ambassadeur. Seule, l'Angleterre refusait de s'associer à la France dans son entreprise contre la Révolution espagnole. Pour expliquer cette abstention, le duc de Wellington, dans sa note en réponse aux questions du plénipotentiaire français, développait la conduite de l'Angleterre depuis 1820. Le Gouvernement anglais n'avait pas cessé de conseiller la non-intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne. Toute autre politique ne pouvait qu'exposer Ferdinand VII aux plus graves dangers, sans parler « des risques certains, des désastres possibles, des dépenses énormes » pour la puissance qui interviendrait. Le Gouvernement britannique pensait « que toute déclaration quelconque sur un des trois points indiqués par le vicomte de Montmorency, sans avoir une connaissance exacte de toutes les circonstances qui ont lieu entre les deux pays, *serait non seulement prématurée et injuste, mais probablement sans utilité :* qu'en effet, elle priverait Sa Majesté

de la possibilité de discuter et de décider les mesures que son Gouvernement pourrait prendre pour cette affaire quand il aurait à ce sujet de meilleures informations.[1] »

Cette note provoqua une pénible émotion parmi les alliés. Certes, ils ne doutaient, en aucune façon, de l'attitude probable de l'Angleterre. Avant le Congrès, pendant les conférences préliminaires de Vienne, les plénipotentiaires anglais, chaque fois qu'il s'était agi de l'intervention française, manifestaient une telle exaltation, une telle fureur, que le général Pozzo s'écriait, en parlant de l'un d'eux : « Gordon mâche du sang, quand il parle de la France[2]. » Cependant, les membres de la Sainte-Alliance ne s'attendaient pas à la vivacité de la note anglaise. Après leur réponse aux demandes de l'envoyé français, ces mots : « déclaration prématurée, injuste et probablemant inutile », les cinglaient comme une leçon injurieuse. Ils ne cachèrent pas leur indignation au duc de Wellington, les Russes furent des plus violents; mais tout ce bruit n'aboutit à aucun éclat : le premier moment d'irritation passé, la froide raison diplomatique reprit ses droits. Malgré la position adoptée par l'Angleterre, le Congrès poursuivit sa procédure contre la Révolution espagnole. Les quatre puissances : Russie, Autriche, Prusse et France, résolurent d'adresser à leur représentant à Madrid des dépêches très vives sur la politique du ministère espagnol, et très pressantes sur la liberté à donner à Ferdinand VII. Communication de ces dépêches devait être faite au gouvernement espagnol. Si, après un certain délai, elles ne produisaient aucun effet et n'obtenaient aucune réponse du cabinet de Madrid, les ambassadeurs des quatre puissances réclameraient leur passepor et quitteraient l'Espagne. Le 19 novembre 1822, les plénipotentiaires d'Autriche, de France et de Russie signèrent un procès-verbal indiquant les trois cas dans lesquels les engagements éventuels des quatre puissances deviendraient immédiatemen

[1] Lesur, 1822, p. 685.

[2] Archives des Affaires étrangères. Résumé historique du Congrès de Vérone 722, p. 49.

obligatoires. C'étaient : 1° L'attaque à main armée de la part de l'Espagne contre le territoire français, ou un acte officiel du gouvernement espagnol provoquant directement à la rébellion les sujets de l'une ou de l'autre puissance ; 2° la déchéance prononcée contre Sa Majesté le roi d'Espagne, un procès intenté contre Son Auguste Personne ou un attentat de même nature contre les princes de sa famille ; 3° un acte formel du gouvernement espagnol portant atteinte aux droits de succession légitime de la famille royale.

A Londres, les nouvelles reçues de Vérone ne faisaient qu'exciter la mauvaise humeur de Canning. Il la manifestait bruyamment, à tout propos, auprès du corps diplomatique, de ses collègues, et lançait dans le public des propositions imprudentes : « L'Angleterre, disait-il à des hommes sans caractère pour recevoir de telles confidences, l'Angleterre s'est chargée, seule, de défendre les droits des nations et la paix de l'Europe ; seule, elle a élevé de fortes objections contre les principes dangereux au repos public. Seule, elle s'est mise en opposition dans ce but, avec la France et la Russie ; mais, puisqu'elle n'a pas été écoutée, elle ne peut trop clairement manifester d'avance sa désapprobation des mesures qui seront prises, et proclamer trop haut la stricte neutralité dont elle ne se départira jamais [1]. »

Le vicomte de Montmorency quitta Vérone le 21 novembre. Au moment de son départ, le duc de Wellington remit deux notes aux membres du Congrès : l'une, du 19 novembre, déclarait que le plénipotentiaire anglais ne signerait pas l'acte de stipulation des *casus fœderis ;* l'autre, du 29 novembre, demandait le renvoi des dépêches des alliés, dirigées contre le cabinet espagnol.

Pendant qu'à Vérone, le plénipotentiaire anglais se présentait comme l'avocat du gouvernement espagnol, on apprenait à Paris que, dans une séance secrète des Cortès, le ministère espagnol avait obtenu l'autorisation de faire un traité de

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 615. Londres, 3 décembre 1822.

commerce en faveur de l'Angleterre : au cours de la discussion, un orateur ministériel aurait appuyé sur la nécessité de ce sacrifice, pour espérer un secours de la Grande-Bretagne. En recevant ces renseignements, Villèle, président du Conseil des ministres en France, n'hésita pas à adresser au Cabinet de Saint-James une demande d'explication très sévère. Sa note se terminait par cette menace : « Les ministres de Sa Majesté Britannique reconnaîtront facilement que, dans la situation où se trouve la France vis-à-vis de l'Espagne, une décision immédiate de la part de la France doit résulter de ces explications. » (26 novembre 1822[1].)

Canning se défendit énergiquement : ce traité de commerce si redouté lui était inconnu. Le gouvernement français avait été mal informé ; on confondait « un mémoire à payer avec un traité de commerce ». L'Espagne, pendant ces dix dernières années, avait causé de graves dommages au commerce anglais. En ce moment, l'Angleterre voulait s'en faire indemniser.

Ainsi, tandis que la Grande-Bretagne se proclamait à la face du monde comme le champion du peuple espagnol, sournoisement elle profitait de ses embarras pour le pressurer. Cette façon d'agir fut ressentie en Espagne, peut-être autant que l'envoi des remontrances des alliés.

La clôture du Congrès de Vérone se fit le 14 décembre. Le duc de Wellington était parti le 30 novembre. Dès son arrivée à Paris, il eut une entrevue avec Villèle : il le trouva partisan de la paix, plus qu'il ne l'aurait supposé. Le Président du Conseil français demandait, en effet, aux alliés de retarder l'expédition de leurs remontrances à Madrid. Avant de quitter Paris, le plénipotentiaire anglais offrit officiellement au roi de France la médiation de Sa Majesté Britanique dans les affaires de la péninsule. Le duc de Montmorency, parlant au nom du gouvernement français, n'accepta pas cette proposition. La situation de la France à l'égard de l'Espagne, disait-il dans sa note, n'était pas de nature

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 615, folio 468.

à appeler une médiation entre les deux cours. Il n'y avait pas un objet précis de contestation susceptible de ramener par son arrangement les bons rapports entre les deux pays. C'était un état révolutionnaire qui avait engendré la situation actuelle. La France, bien que la plus intéressée aux affaires d'Espagne, n'était pas la seule en jeu. Les puissances l'avaient elles-mêmes déclaré à Vérone. Elles regardaient la question comme entièrement européenne, et c'est de ce principe qu'étaient sorties les mesures prises contre la révolution espagnole, mesures dont le succès aurait été assuré sans l'attitude de l'Angleterre. Malgré son refus de la médiation anglaise, le roi de France espérait que le gouvernement britannique, par ses sages conseils, ramènerait l'Espagne à des idées plus calmes.

Le duc de Wellington quitta Paris le 20 décembre. Le lendemain de son départ, arrivait la réponse des alliés à Villèle. Contrairement aux désirs de celui-ci, les puissances s'étaient décidées pour l'envoi immédiat à Madrid de leurs remontrances. On laissait à la France un délai de huit jours pour rédiger et joindre sa dépêche à celle des alliés.

Ces nouvelles troublèrent profondément le Conseil des ministres français. Villèle voulait qu'on adoptât une marche différente de celle des alliés. Pour lui, le retrait de notre ambassadeur à Madrid ne devait pas résulter de l'échec des remontrances auprès du gouvernement espagnol. On ne devait employer une telle mesure que pour le jour où la guerre serait vraiment décidée. Montmorency, d'un avis tout opposé affirmait la nécessité d'une marche commune avec les alliés. Cependant, il fallait une solution. Les hésitations du gouvernement français produisaient un très mauvais effet sur les puissances alliées. Canning en profitait pour tenir des propos malveillants sur la France : « N'est-il pas extraordinaire, disait-il aux ministres de Prusse et d'Autriche à Londres, que le gouvernement français ne sache pas prendre un parti? Qu'il tienne en suspens la marche de la politique européenne, et qu'il prolonge ainsi les jeux et les désastres de la Bourse? Voilà le danger de la haute confiance

qu'on lui a témoignée[1]. » Le 25 décembre enfin, dans un Conseil tenu devant Louis XVIII, celui-ci trancha la question et donna raison à Villèle : « Quant à moi, déclare le Roi, je ne puis rompre mes relations avec l'Espagne, et retirer mon ambassadeur d'auprès de mon neveu, que le jour où cent mille Français passeront la frontière, pour venir en aide à l'un et à l'autre[2] ».

Devant cette décision, Montmorency crut devoir donner sa démission de ministre. Villèle chargé par intérim des Affaires Étrangères, expédia aussitôt à notre ambassadeur à Madrid, la Garde, une dépêche qu'il devait communiquer au Cabinet espagnol. L'état de trouble de la Péninsule, écrivait-il, avait amené le roi de France à prendre des précautions et à établir une armée d'observation au pied des Pyrénées. Au Congrès de Vérone, les puissances avaient approuvé ces mesures et promis, s'il en était jamais besoin, de venir en aide à la France. Le gouvernement français espérait cependant, avec les alliés « que la noble nation espagnole trouverait en elle-même un remède à ses maux »; mais le roi de France n'hésiterait pas « à rappeler son ambassadeur de Madrid, si ses intérêts essentiels continuaient à être compromis et si dans l'état de l'Espagne, il ne se produisait aucune amélioration[3].

Le 28 décembre 1822, Chateaubriand prit la succession du duc de Montmorency aux Affaires Étrangères. Cette nomination laissait sans titulaire notre légation de Londres. En attendant le choix du nouvel ambassadeur, un jeune homme de vingt-huit ans, le vicomte de Marcellus, premier secrétaire de l'ambassade, devint notre chargé d'affaires. Dès le 1er janvier, Chateaubriand lui écrivait pour lui donner les motifs de la retraite du duc de Montmorency. Il le prévenait qu'il était, autant que son prédécesseur, l'ennemi des révolutionnaires d'Espagne; dans ce sentiment, il avait engagé notre ambassadeur à Madrid, à mon-

[1] Archives des Affaires étrangères, correspondance politique. Angleterre, 615 (24 décembre 1822).

[2] *Mémoires de Villèle.*

[3] Archives des Affaires étrangères : correspondance d'Espagne.

trer par une très grande fermeté, que la France ne se séparerait pas de ses alliés; comme eux « elle aurait recours à des moyens plus efficaces, si ceux de la persuation venaient à échouer », et Chateaubriand terminait ainsi sa lettre : « J'ai dû m'empresser, monsieur le vicomte, de vous donner ces détails ; vous en ferez part verbalement à M. Canning en passant légèrement sur les points qui pourraient lui faire supposer des idées de guerre; nous la ferons si nous y sommes forcés, mais nous sommes toujours dans l'intention de l'éviter autant que cela sera possible. Vous lui direz que M. de la Garde a l'ordre de continuer avec Sir W. A'Court, ses rapports de confiance et de lui expliquer franchement nos intentions. Nous espérons que le ministre anglais a des instructions analogues [1]. » Marcellus reçut très tard dans la soirée du 3 janvier la dépêche de son nouveau ministre: il ne perdit aucun instant et, dès le lendemain matin, il avait un long entretien avec Canning. Le ministre anglais n'hésitait pas à désapprouver la conduite du gouvernement espagnol, mais il ne voulait pas lui adresser des remontrances qui, venant s'ajouter à celles des autres puissances, ne feraient que l'irriter davantage, sans autre résultat.

Marcellus profita de la confiance inusitée que lui témoignait Canning pour l'interroger sur une mission dont on s'occupait beaucoup à Londres depuis quelques jours : il s'agissait de l'envoi à Madrid, par le gouvernement anglais, de lord Fitzroy, premier aide de camp du duc de Wellington, ordonnateur général de l'artillerie, commandant le parc de Woolich. Notre chargé d'affaires ne savait quel sens attacher à ce voyage, il s'interrogeait avec inquiétude : « Lord Fitzroy serait-il un explorateur ou un conseiller militaire? S'il est agent diplomatique, ne porte-t-il pas à Madrid les pleins pouvoirs pour la signature d'un traité de commerce ou pour la conclusion d'un achat de munitions de guerre? » Canning répondit de façon assez vague à Marcellus : « Lord Fitzroy sera fort utile à sir W. A'Court par la connaissance qu'il a des partis et de la société de Madrid : il a longtemps

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Paris, 1er janvier 1823.

habité cette ville et, dans la dernière guerre, il était sous les ordres du duc de Wellington. Nous avons pensé qu'il aiderait l'inexpérience de notre ministre récemment arrivé en Espagne[1]. » Quelques jours après, Canning écrivait lui-même à Chateaubriand au sujet de cette mission : « Vous aurez entendu parler du voyage de lord Fitzroy Sommerset à Madrid. Sa mission est une mission de conseil et d'exhortation[2]. » Cette mission de conseil et d'exhortation consistait en ceci : Lord Fitzroy, envoyé auprès de quelques personnages politiques influents d'Espagne, leur communiquerait les avis pacifiques et amicaux du duc de Wellington. Déjà au Congrès de Vérone, lord Strangford avait dit à M. de la Ferronays : « Le grand nom de Wellington peut produire en Espagne des effets prodigieux, c'est un Dieu pour ce pays. » Ce sentiment était partagé par les membres du gouvernement anglais. Ils pensaient que les conseils d'un ami déclaré de l'Espagne, d'un général ayant combattu pour l'indépendance de ce pays auraient une grosse influence sur les principaux acteurs de la révolution espagnole. Dans ce but, le duc Wellington confia à son intime ami, lord Fitzroy, un mémorandum renfermant ses opinions pour les affaires de la Péninsule.

Mais cette démarche du gouvernement anglais n'aboutit pas. Après la réponse que les ministres espagnols venaient de faire aux dépêches des puissances alliées, il restait peu de place à un arrangement. La note de M. San Miguel, ministre des Affaires Étrangères d'Espagne, déclarait insolemment aux représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et en termes plus mesurés à celui de la France, que rien ne serait changé dans la constitution de 1812; la nation espagnole ne donnait à personne le droit d'intervenir dans ses affaires. Cette réponse communiquée aux Cortès excita l'enthousiasme de cette assemblée. Le texte en fut approuvé par des applaudissements et des cris de : « Vive la Constitution ! » « vive l'Espagne libre ! » Les ambassa-

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. 4 janvier 1823.
[2] *Guerre d'Espagne*, par CHATEAUBRIAND.

deurs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse demandèrent aussitôt leur passeport et quittèrent l'Espagne. L'ambassadeur de France attendit à Madrid les ordres de son gouvernement.

A Londres, Canning s'efforçait d'embrouiller la question d'Espagne. Il fit, dans cette intention une note au gouvernement français, en réponse au refus de médiation : « Je ne pouvais, dit Canning, à notre chargé d'affaires à Londres, laisser sans réponse la note de M. de Montmorency où il refusait notre médiation, douze heures avant de quitter les affaires, c'était une flèche de Parthe qu'il nous décochait en fuyant[1]. » Avant d'expédier sa note, le ministre anglais s'en expliqua avec Marcellus dans une conversation très diplomatique. « Vous êtes trop intéressé, disait-il, à étudier le sens des déclarations de votre cour, pour ne pas être frappé comme moi de la contradiction qui existe entre la réponse à l'offre de notre médiation et la dépêche adressée à M. de la Garde. Dans la première de ces notes, la question d'Espagne est considérée comme européenne; dans la seconde, elle est traitée comme française. Cette distinction n'a pas dû m'échapper, et j'en ai cherché la cause et l'origine. Voici ce que la connaissance que j'ai acquise de vos partis et mes propres réflexions m'ont prouvé. M. de Montmorency à Vérone, est allé beaucoup plus loin que Sa Majesté Très Chrétienne et la France ne voulaient, il s'est lié trop étroitement avec les trois puissances continentales et il a promis l'adhésion entière de sa cour aux démarches des trois alliés. Il a donc considéré la question d'Espagne comme européenne, et, plein de ce sentiment, il l'a versé tout entier dans la réponse à l'offre de notre médiation qu'il a signée.

« D'un autre côté, M. de Montmorency avait ordre de demander, à Véronne, que le Congrès reconnût le droit spécial qu'a la cour de France de déterminer elle seule sa conduite vis-à-vis de l'Espagne; il l'a obtenu, et c'est là le succès qu'a récompensé le titre de Duc. Muni de cette reconnaissance formelle, M. de

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

Villèle en a sagement usé, en séparant son action, à Madrid, de celle des cours continentales; il ne s'est pas cru lié par les engagements secrets de M. de Montmorency, et considérant la question d'Espagne comme *française*, il a rédigé et signé la dépêche à M. de la Garde. Ainsi, la note adressée à M. le duc de Wellington est la pensée de M. de Montmorency et la dépêche envoyée à Madrid, la pensée de M. de Villèle.

« Arrivé à cette évidence, j'ai conçu le désir de corroborer ce sentiment de M. de Villèle que la question *est toute française* et de l'appuyer par une explication officielle en ce sens, comme par une réfutation de la réponse de M. de Montmorency que je vais vous adresser sous la forme d'une note. C'est votre organe que j'ai choisi, dans cette circonstance, parce que vous saisissez mieux que personne mon but amical et mon désir de consolider votre gouvernement dans le système nouveau qu'il va suivre [1]. »

Dès le lendemain de cette entrevue, Canning faisait remettre à Marcellus la note annoncée : elle était bien rédigée dans le sens de la conversation de la veille. Malgré tous ces prétextes, Canning, dans ses démarches, n'avait qu'un objet : démontrer à la Sainte-Alliance, notre intention d'agir en dehors d'elle et pour notre propre compte. En excitant la méfiance de la Russie, la jalousie de l'Autriche et de la Prusse, le ministre du Foreign Office espérait petit à petit, séparer la France de ses alliés. Cette graine de dissension jetée par Canning au milieu des alliés ne tarda pas à germer. Bientôt Metternich faisait souligner à Chateaubriand une dépêche secrète du 18 janvier, envoyée à notre ambassadeur à Madrid. « Démarche particulière qui isolait la France et échappait à la solidarité de l'Alliance. » Et plus tard, il déclarait que « si la France avait pour but des vues isolées appartenant à une politique exclusivement française..., les alliés regarderaient la France comme isolée de leurs pensées et par ce fait sans droit à leur appui [2] ». Et en Russie, le Tzar

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Lettre du 10 janvier 1823.

[2] Archives des Affaires étrangères. Autriche, 404. (18 mars 1823.)

ne cessait de répéter que l'intervention française devait porter « le cachet européen », ou ne plus compter sur un secours de la Sainte-Alliance.

Dans tous les cercles politiques de Londres, l'épithète à donner à la question d'Espagne : « européenne ou française », excita de vives discussions. L'ambassadeur d'Autriche déclarait « que la question d'Espagne était européenne en ce sens qu'elle touchait à des intérêts reconnus européens ». Pour le ministre de Prusse « quand l'Europe reconnaissait une question comme européenne, aucun raisonnement ne pouvait faire que cette question ne fut pas réellement européenne[1] ».

Pour ne pas envenimer la discussion, Chateaubriand avait pensé ne pas répondre à la note de Canning, les autres membres du Cabinet français en jugèrent différemment et le 23 janvier Chateaubriand adressait au ministre anglais une longue dépêche réfutant ses objections. Il y déclarait que « selon la manière dont on était frappé, on pouvait dire sans contradiction que la question d'Espagne était à la fois toute française et tout européenne[2] ».

Mais ce n'est pas seulement par voie officielle que Canning agit pour empêcher l'intervention de la France en Espagne. Des liens d'amitié l'unissaient à Chateaubriand. Il en profite pour lui adresser, par lettres confidentielles, de véritables plaidoyers pour la paix. Dès le 11 janvier, moins de quinze jours après l'accession de Chateaubriand au pouvoir, Canning s'empresse de lui exprimer son sentiment sur les affaires de la Péninsule : « La paix? la paix? la paix? la guerre entre la France et l'Espagne ne serait certainement pas à la rigueur une guerre civile, mais elle serait aussi près de ce résultat qu'une guerre entre deux nations peut l'être... Une guerre en Europe, contre le principe révolutionnaire ébranlerait la monarchie française et ses institutions non encore affermies jusque dans leur fonde-

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Lettre du 11 janvier 1823.

[2] Lesur, 1823, p. 708.

ment[1]. » Chateaubriand lui répondait : « La guerre, dites-vous, pourrait renverser les institutions encore mal affermies; cela peut être; mais il y a deux manières de périr pour un Gouvernement, l'une par les revers, l'autre par le déshonneur[2]. » Et la lettre se terminait par une remontrance sur l'attitude de l'Angleterre : la crise franco-espagnole n'en serait pas arrivée à ce degré d'acuité, si le Cabinet de Saint-James avait tenu à l'Espagne un langage ferme, lui enlevant tout espoir de secours, en armes ou en argent.

Sans perdre un instant, Canning, dans une lettre du 21 janvier 1823, défend l'Angleterre d'avoir encouragé par son attitude les révolutionnaires d'Espagne, et, après une longue argumentation sur les affaires de la Péninsule, il déclare que la cause de la guerre contre ce pays lui paraît inexplicable : « Je comprends une guerre de conquêtes, je comprends une guerre de succession, une guerre pour le changement ou la conservation d'une dynastie particulière; mais une guerre pour la modification d'une constitution politique, une guerre pour deux Chambres et pour l'extension de la prérogative royale, une guerre pour de pareils objets, je ne la comprends réellement pas et je ne conçois pas comment il faut diriger les opérations de cette guerre pour atteindre une fin pareille[3]. » Trois jours après, le 24 janvier, Canning écrit encore à Chateaubriand : « La paix, la paix, elle est encore à votre portée avec honneur comme avec sûreté. » Ce même jour, il faisait parvenir au ministre français par l'ambassadeur anglais à Paris une note du Cabinet espagnol demandant les bons offices de la Grande-Bretagne pour empêcher la guerre. Cette démarche n'eut d'ailleurs aucun succès.

Mais Canning ne contient pas son impatience; sans attendre la réponse du ministre français, il adresse une nouvelle missive, le 27 janvier, plus vive, presque menaçante où il montre

[1] *Guerre d'Espagne*, par CHATEAUBRIAND.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

l'hostilité du peuple anglais à l'égard de la France dans cette question d'Espagne : « Qu'il soit tout d'abord démontré à la France, que durant cette guerre, si malheureusement elle a lieu, les succès seront une cause de regret, les revers une cause de joie, pour un peuple entièrement ami. »

Et Canning est si pressant auprès de Châteaubriand, parce que, pour lui, tout est entre les mains du ministre français. « Nous avons vu dans notre temps beaucoup de moments de crises et d'alarmes, beaucoup auxquels était attachée la destinée des nations, mais je proteste que je ne me rappelle aucune circonstance dans laquelle j'ai pensé que tant de résultats dépendaient d'une simple décision. Cette décision est aujourd'hui entre vos mains. »

Cette insistance du chef du Foreign Office, ses efforts constants pour empêcher l'intervention française, ne peuvent s'expliquer que par deux motifs : l'intérêt patriotique et l'intérêt personnel. Comme Anglais et comme homme politique, Canning devait également souhaiter la paix entre la France et l'Espagne.

L'Angleterre, immense manufacture, est incapable de consommer toute sa production. De toute nécessité il lui faut des débouchés hors de ses frontières. L'indépendance des colonies espagnoles ouvrait au commerce anglais un vaste champ d'action, un réservoir inépuisable de consommateurs. Par tous les moyens, avec la plus grande publicité, l'Angleterre aide ces pays à se séparer de l'Espagne. Des armes, des munitions, des hommes partent de Londres, de Liverpool, de Portsmouth pour l'Amérique insurgée. Des annonces dans les journaux, des affiches indiquent le lieu où se font les enrôlements et leur but. A Londres, trois agents, portant le nom de commissaires des Républiques indépendantes, dirigent ce mouvement; d'après les instructions de leurs chefs, « ils devaient refuser les offres des sujets espagnols ou français; ils ne pouvaient recruter que des Anglais, voulant autant que possible,

multiplier les rapports entre l'Angleterre et leurs gouvernements respectifs [1] ».

Sur ces entrefaites la Révolution éclate en Espagne : les désordres dans la Péninsule, en paralysant l'action de la métropole contre ses colonies insurgées, favorisaient les projets de l'Angleterre sur l'Amérique espagnole. Tout ce qui pouvait arrêter la guerre civile au delà des Pyrénées, forcer les Espagnols à se ressaisir, déjouait les plans britanniques. La France intervenant, c'était le personnage encombrant, peut-être même le troisième larron. Dans l'opinion anglaise, le gouvernement de Ferdinand VII, libre de tout souci à l'intérieur, grâce à l'appui des Français, retournerait ses énergies contre les révoltés d'Amérique. Le commerce en Angleterre ne dissimulait pas ses inquiétudes : il prévoyait l'instant où la France, pour prix de son concours, obtiendrait de Ferdinand VII des traités de commerce avantageux, peut-être des colonies ; dans tous les cas, une grande influence sur le gouvernement espagnol. Canning comme Anglais, pouvait donc envisager avec crainte les résultats de l'intervention française : comme homme politique, il devait être plus ardent encore à l'empêcher.

Le ministre anglais aime le pouvoir, la popularité : ne l'avoue-t-il pas à Marcellus : « Toujours, je ne sais quel désir de gloire, qu'à mon âge on ne peut nommer ambition, me ramène aux affaires publiques et m'excite [2]. »

Pour se maintenir à sa haute position, malgré ses adversaires politiques et l'antipathie du Roi pour lui, Canning avait besoin d'un appui : il le chercha dans le commerce et dans le peuple. Si les commerçants ne voulaient pas de l'expédition française en Espagne, le peuple en Angleterre n'en était pas moins l'adversaire déclaré. Était-ce une réminiscence des luttes soutenues par la Grande-Bretagne pour soustraire l'Espagne à l'influence française, ou plutôt cette perspicacité instinctive d'une nation

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 72. Mémoires et documents, folios 185-191.

[2] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

jalouse et le pressentiment d'un succès pour notre pays? Quoi qu'il en fût, le peuple en Angleterre faisait des vœux non équivoques pour la révolution espagnole. Peut-être même, pour ce motif, n'aurait-il pas craint une guerre avec la France. Les excès de la mob (populace) en témoignent. Au mois de février, dès la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Espagne, l'ambassadeur de ce pays à Paris, le duc de San Lorenza vint se réfugier en Angleterre. A peine fut-il arrivé à Douvres que la populace lui fit une ovation non interrompue jusqu'à Londres : toutes les classes de la société y participèrent. A Londres, la foule était tellement compacte que le carrosse de l'ambassadeur ne put se frayer un passage; des hommes du peuple, dans leur enthousiasme, dételèrent les chevaux pour se mettre à leur place. Les acclamations touchèrent à la frénésie devant l'hôtel de l'ambassade française et la populace, après y avoir jeté de la boue, en brisa les vitres. De tous côtés, ce ne furent que fêtes et manifestions en l'honneur du duc de San Lorenzo. Le frère du roi d'Angleterre, le duc de Sussex, honora de sa présence l'un de ces banquets dans une taverne de Londres. Les mots de comité d'engagements, de souscriptions, d'emprunts, en faveur de l'Espagne retentissaient à tout instant.

Canning connaissait toute la puissance de l'opinion publique. Il savait le parti que l'on pouvait tirer de « l'artillerie de l'excitation populaire », selon sa propre expression. Il comptait la manœuvrer de façon à défier le Roi qui ne lui épargnait aucune blessure, ses collègues et l'aristocratie qui le supportaient avec peine. « Incorruptible à l'or, écrivait Marcellus, il ne l'est point à la louange ou à l'appât d'une popularité fausse [1] »; et c'était là le danger pour la France.

Afin de caresser le peuple, que son talent d'orateur captivait, et se servir de cette influence contre ses adversaires, Canning pouvait, par des provocations tapageuses contre le gouvernement français exciter le sentiment national au point de n'en être

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 617. Lettre du 22 juillet 1823.

plus maître et d'être entraîné avec le ministère anglais tout entier. Chateaubriand, comme les cours alliées, le craignait et c'est ce qui faillit arriver.

Cependant, malgré le ministre du Foreign Office et la nation anglaise, la question d'Espagne rentrait dans un phase aiguë. Le 20 janvier on apprenait à Londres par les journaux le *Times* et le *Courrier*, les réponses du gouvernement espagnol aux notes des puissances, l'attitude des Cortès à l'égard de l'Europe, le départ des ambassadeurs, à l'exception de M. la Garde. Celui-ci d'ailleurs ne devait pas tarder à les suivre, une lettre de Chateaubriand du 18 janvier lui ordonnait de demander ses passeports et le 30 janvier notre ministre avec toute la légation quittait Madrid.

Enfin survint un événement qui enleva au gouvernement anglais toute espérance de paix : le discours du roi de France à l'ouverture de la session du Parlement, le 28 janvier. Parlant des affaires d'Espagne, Louis XVIII disait : « L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid, laisse peu d'espoir de conserver la paix.

« J'ai ordonné le rappel de mon ministre : cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe.

« Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée, elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible [1].

« Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités cesseront : j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement [1] »

[1] Lesur, 1823, *Documents*.

A Londres peut-être autant qu'à Madrid on attendait ce discours avec impatience. Dès le 29 janvier à 8 heures du soir il se publiait et se vendait dans les rues de la capitale anglaise, où le public se le disputait. Dans tous les rangs de la société en Angleterre, il provoqua une véritable colère. Personne n'osa le défendre. C'est que rien ne pouvait blesser le caractère anglais plus que le principe émis par Louis XVIII : « Que Ferdinand soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui. » Toute l'histoire intérieure de l'Angleterre au contraire n'avait été qu'une longue lutte des sujets contre leur souverain pour lui imposer des institutions; par une susceptibilité exagérée, les Anglais virent dans le discours de Louis XVIII une allusion à leur adresse, une critique de leur révolution.

Canning fut parmi les plus violents que ce principe excitait. « Le premier, il conseillerait aux Espagnols de périr tous les armes à la main, plutôt que de céder à de telles exigences [1]. » Il voulait même répondre au discours du roi de France par une note sur le principe de la légitimité des constitutions. « Du reste, ajoutait le ministre anglais, un second principe marche à côté du premier, et nous est plus antipathique encore : c'est ce Bourbon qui va au secours d'un Bourbon. Vous réveillez ainsi en nous mille souvenirs d'inimitié : l'invasion de Louis XIV en Espagne : l'inutilité de nos efforts pour éloigner sa puissante dynastie du trône de Madrid. Par un tel langage vous insultez à notre politique passée ou actuelle, et c'est un démenti à l'esprit et au sens de notre révolution [2]. »

Dans le peuple, l'excitation contre la France était telle que le gouvernement anglais craignait d'être entraîné par l'opinion publique dans une guerre contre nous. « ... La stupeur et l'indignation ont été générales hier à la Bourse et dans la Cité. Les gazettes n'exprimaient que la colère, la haine : elles crient Guerre! Vengeance! [3] » écrivait Marcellus.

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS. Lettre du 31 janvier 1823.

[2] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Lettre du 7 février 1823.

[3] *Souvenirs diplomatiques*, par DE MARCELLUS.

Canning ne se remettait pas de l'émotion que lui avait causé le discours de Louis XVIII : il en était obsédé au point de n'en pouvoir dormir, du moins c'est lui qui l'affirmait à Marcellus : « Votre fatal principe m'empêche de dormir ; il assiège incessamment ma pensée. Que veulent dire ces institutions filles de roi [1] ? »

Peut-être plus franc, aurait-il avoué que ce qui troublait son sommeil, c'était l'échec de sa politique extérieure sur la question d'Espagne, c'était la fausse position dans laquelle il avait placé son pays. Sous sa direction, l'Angleterre s'était proclamée porte-drapeau de la liberté dans le monde. Elle avait manifesté à grand fracas pour les constitutionnels de la Péninsule. Elle les avait encouragés, excités de son appui moral : et, à l'heure décisive, la Grande-Bretagne, devait, dans son isolement, se dérober, se contenter de cette sympathie bruyante mais platonique.

Canning connaissait l'intimité de Marcellus avec Chateaubriand. Toutes ses conversations avec notre chargé d'affaires, il n'en doutait pas, avaient leur écho au ministère des Affaires Étrangères à Paris. De là, les fréquents entretiens du ministre anglais avec Marcellus, pour l'effrayer et par lui inquiéter Chateaubriand. Rien n'est négligé pour que notre représentant à Londres puisse envisager de façon pessimiste toutes les conséquences possibles de la guerre d'Espagne. D'après Canning, les Espagnols, fatigués de leur souverain et poussés à bout par la France, ne résisteraient point à la tentation d'imiter l'exemple des Anglais dans leur fameuse révolution. « Et peut-être, ajoutait le ministre, les Espagnols n'ont-ils rien de mieux à faire que de transporter leur roi aux frontières et d'en choisir un autre [2] ». Dans ce cas ils pourraient bien appeler un prince de Bragance. Connaissant l'union du Portugal avec la Grande-Bretagne, cette supposition du ministre du Foreign Office devenait un point d'interrogation inquiétant pour notre représentant. Si d'aillleurs la

[1] *Souvenirs diplomatiques*, par DE MARCELLUS.

[2] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Lettre du 7 février 1823.

candidature d'un Bragance échouait, ce n'était pas meilleur pour nous. Canning prévoyait une autre solution : l'Autriche avait certainement dans ses réserves quelque archiduc pour le trône d'Espagne. « Voyez en l'indice, disait-il, dans le paragraphe de sa note à Madrid où elle rappelle les jours de bonheur dont le peuple espagnol a joui sous un prince de la Maison d'Autriche [1]. »

Et à propos de ce changement possible de dynastie en Espagne, de déductions en déductions, Canning en arrivait à prédire la chute des Bourbons de France : « Pensez-y bien, cet exemple peut passer jusque chez vous. Vous n'ignorez pas que l'espoir de ce changement de dynastie est nourri en France par le parti d'une opposition modérée; la tête à couronner est là. Craignez le reste [2]. »

Le but de ces diverses insinuations était de donner aux ministres français des soupçons sur la bonne foi des alliés ; mais cette manœuvre se retourna contre le ministère anglais. Chateaubriand savait tout l'effet que produirait sur l'empereur Alexandre le récit de ces conversations, et combien le zèle de celui-ci en serait plus excité au profit de la France contre l'Angleterre. Notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg reçut donc un extrait de la lettre dans laquelle Marcellus rapportait ces dernières confidences de Canning. A un moment bien choisi, M de La Ferronnays en fit lecture à Alexandre Ier. A cette phrase de Canning : « Les Espagnols n'ont rien de mieux à faire que d'expulser leur roi pour le remplacer », le Tsar ne put contenir son indignation : « C'est abominable, c'est tout ce que pourrait dire le plus fougueux révolutionnaire? De la proposition de M. Canning au régicide, il n'y a qu'un pas, c'est affreux [3]! »

D'autre part, l'ambassadeur d'Autriche à Londres, le prince Estherhazy, pour calmer les inquiétudes que provoqueraient à Paris les insinuations du ministre anglais, communiquait à Mar-

[1] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Lettre du 7 février 1823.

[2] Archives des Affaires étrangères. Angleterre, 616. Folio 77. Lettre du 7 février 1823.

[3] Archives des Affaires étrangères. Russie. Lettre du 24 mars 1823.

cellus « toutes les dépêches officielles ou réservées qu'il avait reçues depuis le Congrès de Vérone et les instructions qui lui avaient été données par le prince de Metternich. »

Instances, menaces, rien ne réussissant auprès de Chateaubriand, Canning tente une dernière démarche. Il s'adresse au frère du roi de France, le futur Charles X et il le supplie par une lettre du 1er février de détourner la grande calamité qui menace l'Europe. « Ce n'est pas seulement une lutte entre la France et l'Espagne, écrit le ministre anglais, quoique cette lutte soit suffisante pour secouer l'équilibre européen; mais c'est la renaissance de cette lutte des grands principes, qui a déjà désolé l'Europe pendant un quart de siècle; de cette lutte dont sept années de paix venaient de commencer à apaiser les agitations, mais dont, peut-être ni nous, ni nos fils (si elle se rouvrait à présent) ne verraient la conclusion[1]. »

Le comte d'Artois lui répondit par un memorandum, où la même thèse était toujours soutenue : la guerre était rendue nécessaire par les dangers auxquels les désordres de l'Espagne exposaient la France. Il n'y avait qu'un moyen de conserver la paix, répétait le memorandum après le discours de Louis XVIII rendre à Ferdinand VII la liberté de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui. »

II

Le 4 février 1823, le discours du roi d'Angleterre fut prononcé à l'ouverture de la session du Parlement. Pour que l'opposition, profitant de l'excitation populaire, n'embarrassât point le gouvernement par des questions indiscrètes sur la guerre franco-espagnole, le ministère anglais voulut encore voir, dans le discours de Louis XVIII, une espérance à la paix : après tout, le roi de France parlait du « peu d'espoir de conserver la paix » mais ne

[1] *Some Correspondance of George Canning*, par STAPLETON, vol. I, p. 71.

disait pas qu'il n'y en avait plus aucun, et M. Peel, secrétaire d'État au département de l'Intérieur, faisait remarquer cette phrase conditionnelle de Louis XVIII : « Si la guerre est inévitable... » Aussi, dans son discours, George IV, ne parla-t-il « que des efforts les plus pressants que Sa Majesté britannique continuait d'employer pour calmer l'irritation malheureusement existante entre les gouvernements français et espagnol et pour détourner, s'il était possible, la calamité d'une guerre entre la France et l'Espagne[1] ».

Laissant espérer la paix, on n'avait pas à se prononcer sur la question de neutralité. L'opposition qui aurait attaqué avec violence le ministère se déclarant neutre, se trouva désarmée. Ce fut par tactique parlementaire que l'on n'annonça pas la neutralité de l'Angleterre. Du moins c'est de cette façon que Canning expliqua ou plutôt excusa devant Marcellus l'attitude des ministres anglais devant le conflit franco-espagnol. Il y avait de ce silence une raison plus vraie : le cabinet britannique, se taisant sur la question de neutralité, n'engageait point ainsi l'avenir de sa politique extérieure : son silence était pour la France une menace qui pouvait l'arrêter dans ses préparatifs d'intervention. Dans le même dessein, quelques jours plus tard le ministère anglais donnait la permission d'exporter en Espagne toutes armes et munitions de guerre, acte véritablement hostile contre le gouvernement français. A cette époque, sans l'opposition de George IV et de plusieurs membres du cabinet anglais, Canning, emporté par son ambition politique et sentant le peuple de plus en plus surexcité en faveur des constitutionnels de la Péninsule, aurait probablement lancé son pays dans une nouvelle et terrible aventure contre la France. Des indiscrétions à propos d'un certain conseil secret du 26 février permettent de l'affirmer : « Dans ce Conseil, écrivait Marcellus, la politique extérieure a été l'objet des plus vifs débats; Canning a prétendu qu'on ne pouvait résister à l'opinion publique et que cette opinion deman-

[1] Lesur, 1823, p. 754.

dait de secourir l'Espagne, M. Peel a déclaré que l'honneur de l'Angleterre, l'intérêt de ses institutions et de son commerce voulaient une stricte neutralité. Il a développé les principes de M. Pitt et il a terminé en disant que, si une conduite opposée à celle que l'Angleterre avait toujours suivie envers les révolutions, était adoptée maintenant, il devait à sa conscience de se retirer du ministère : M. Peel l'a emporté, monsieur le vicomte, la grande majorité du Conseil s'est déclarée pour lui. M. Canning a dû céder au nombre et l'on est convenu d'expliquer au Parlement que la neutralité devait être la seule politique de l'Angleterre tant que son honneur et son intérêt ne seraient pas directement menacés. Votre Excellence expliquera par ce récit auquel elle peut ajouter une foi entière, la réserve, l'humeur et le ressentiment de Canning[1]. »

Cependant, le 25 février, Chateaubriand prononça à la tribune de la Chambre des députés un retentissant discours sur les affaires extérieures de la France. Il avait demandé à Canning d'éviter jusqu'à ce moment toute discussion politique relative à ce sujet devant le parlement anglais. Le ministre du Foreign Office s'y était engagé, mais il demandait qu'on lui fit parvenir le plus rapidement possible ce discours de Chateaubriand. Canning y attachait une telle importance qu'il avait prié Marcellus de le lui envoyer en toute hâte, soit au ministère, soit à la Chambre des Commune ou même à sa maison de campagne. Par un retard inexplicable notre chargé d'affaires ne reçut ce discours que le 2 mars alors que les journaux anglais l'avaient déjà publié. Canning, interpellé à la Chambre des communes sur les déclarations de Chateaubriand à la tribune française déclara avec aigreur « qu'il avait lu uniquemement ce discours dans le *Moniteur* et qu'il n'avait pas d'autre motif pour le croire exact ».

Le ministre anglais, très blessé de ce retard qu'il considéra comme intentionnel, ne cacha pas son sentiment devant les amis de notre chargé d'affaires. Il s'en exprima avec une telle

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Lettre du 28 février. Folio 139.

humeur que ceux-ci effrayés s'empressèrent de rapporter ses propos à Marcellus. C'était une manœuvre, prétendait Canning, que la peur avait inspirée à Chateaubriand; en retardant ses explications devant le Parlement, on l'avait joué.

Ce fut sur notre représentant que l'orage s'abattit. Marcellus s'était rendu à l'Opéra dans la soirée du 1er mars. « A l'issue du spectacle, raconte-t-il, je raccompagnais la femme du Président du Conseil, lady Harrowby, remarquable par son esprit et l'empire qu'elle exerce sur la société, nous avons rencontré, sur le grand escalier, M. Canning, conduisant Mme la duchesse de San Lorenzo, et M. de San Lorenzo accompagnait M. Canning. La foule qui s'échappait des loges, a amené auprès de nous lord Bathurst, lord Westmoreland, lord Palmerston, ministres, lord Hertford, ord Lansdown et quelques autres personnages distingués. A la vue du duc de San Lorenzo, un profond silence s'est établi; il a été seulement interrompu par M. Canning, lequel, en m'apercevant, s'est approché de moi, et, d'un geste malin, comme d'une voix haute et claire : « Monsieur de Marcellus, « m'a-t-il dit, vous vous cachez: vous n'osez plus me voir! — « Pourquoi donc, ai-je repris. Vos bontés pour moi sont les « mêmes; et je serai demain, à midi, à Glocester-Lodge. » Dès es premiers mots, monsieur le vicomte, toute l'attention s'est portée sur nous. « — Non, m'a-t-il dit, vous ne l'oserez pas! — « Vous ignorez, ai-je repris, combien je suis hardi et confiant. « — Je le répète, a continué M. Canning, vous ne l'oserez « pas! » Un peu piqué, monsieur le vicomte, j'ai ajouté assez vivement : « Serait-ce une défense que vous me faites? — Oh! « non, mon cher, a répondu le ministre, en m'offrant une main « qu'il ne m'avait pas encore tendue, et je serai charmé de vous « voir. » La foule nous a séparés, et lady Harrowby, comme lord Hertford, surpris de cette attaque publique, ont bien voulu m'approuver et me féliciter de l'avoir repoussée. Une seconde scène a eu lieu dans le salon où la même société s'était réunie, pour attendre l'arrivée des équipages. M. Canning, sans quitter le bras de Mme de San Lorenzo, m'a cherché encore; et tout le

monde écoutait : « Que d'esprit dans ce discours, et que de « jeux d'esprit! — Oui, sans doute, beaucoup d'esprit, mais un « esprit sage et une véritable éloquence. — Ah! comme tou- « jours, du brillant et du vague! — Je n'y vois que du génie et « un solide raisonnement. — Élève fanatique! — Non, mais « enthousiaste de l'honneur et du beau. — A demain, à demain! « m'a dit en partant le ministre [1]. »

Le lendemain, Marcellus remettait à Canning un exemplaire du discours de Chateaubriand. L'entretien s'engagea sur ce discours. Chateaubriand y défendait l'intervention française en Espagne, en déclarant que nul gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'une nation, à moins que la sûreté immédiate et les intérêts éventuels de ce gouvernement ne soient compromis. L'Angleterre elle-même avait invoqué cette exception dans sa fameuse déclaration de White Hall (novembre 1793). Elle avait alors prétendu « imposer à la France, pour obtenir la paix, la condition d'établir un gouvernement légitime et stable, fondé sur les principes reconnus de justice universelle et propres à entretenir avec les autres nations les relations usitées de paix et d'union [2] ». Et ce droit que l'Angleterre s'est reconnu pour elle-même, elle l'a admis pour les autres; c'est ainsi qu'elle a approuvé l'intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples. Lord Castlereagh le déclare dans sa circulaire du 19 janvier 1821. « Il doit être clairement entendu qu'aucun gouvernement ne peut être plus disposé que le gouvernement britannique à maintenir le droit de tout État ou États à intervenir lorsque sa sûreté immédiate ou ses intérêts essentiels sont sérieusement compromis par les transactions domestiques d'un autre État. »

M. Peel lui-même, dans une séance de la Chambre des Communes, n'avait pas craint de dire que l'Autriche avait eu le droit d'intervenir dans les affaires de Naples. Et Chateaubriand con-

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Lettre du 2 mars 1823.
[2] Discours de Chateaubriand, le 25 février 1823, à la Chambre des députés.

tinuait : « Certes, si l'Autriche a eu le droit d'aller à Naples renverser la constitution espagnole, on ne nous contestera peut-être pas le droit de combattre cette constitution dans son propre pays, lorsqu'elle met la France en péril [1]. »

Ce discours ne fut point du goût de Canning. « Il est bien loin de me plaire, dit-il à notre chargé d'affaires, et M. de Chateaubriand a méconnu le caractère de notre politique en 1793. Nous avions été, à cette époque, provoqués par la France; et elle déclarait qu'elle porterait *sa liberté* et *son égalité* chez tous les peuples qu'elle trouverait dignes de les recevoir... »

Quant aux citations, il les trouvait « inexactes et incomplètes ». Elles plaçaient le ministère britannique dans la position la plus difficile et elles l'obligeaient à tout publier. « Au Parlement, je serai de nouveau interpellé, dit-il à Marcellus, et sans m'exprimer très sévèrement contre un discours où j'ai vu de l'éloquence, et dont j'ai félicité M. de Chateaubriand, je serai cependant contraint de le désavouer et de l'abandonner aux attaques de nos adversaires [2]. »

De Madrid, les nouvelles arrivaient peu rassurantes : tout y était au désordre. Effrayé par l'approche des troupes françaises, le gouvernement espagnol résolut de se transporter à Séville. On y traîna Ferdinand VII comme un prisonnier et dans un état de santé assez précaire. Auprès du roi d'Espagne, il ne restait plus qu'un représentant des grandes puissances, dans une situation très fausse, l'ambassadeur d'Angleterre, témoin, presque complice, des outrages que subissait le roi.

Les événements en se précipitant, augmentaient la colère de Canning. « Il y aurait de la mauvaise foi [3], déclara-t-il en 1826, dans un de ses discours, à ne pas admettre que l'entrée de l'armée française en Espagne a été dans un certain sens une honte, un affront à l'orgueil, un coup porté aux sentiments de

[1] Discours de Chateaubriand, le 25 février 1823, à la Chambre des députés.

[2] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Lettre du 2 mars 1823.

[3] Lesur, 1826, p. 577.

l'Angleterre et on peut difficilement supposer que le gouvernement ne partageât pas dans cette occasion les sentiments de la nation. » Aussi, de toutes parts, revenait-il à Marcellus des appréciations très dures, des récriminations violentes du ministre anglais contre Chateaubriand et Villèle. Mais, devant l'opposition de ses collègues, l'attitude des puissances continentales, l'état des finances et de l'armée en Angleterre, Canning ne pouvait plus songer à employer les armes en faveur des constitutionnels. Ce qu'il désirait de plus en plus, c'était d'obtenir par les menaces et par la crainte, la non-intervention de la France dans la Péninsule. Il sauverait ainsi sa popularité et sa situation politique que les succès de la France allaient peut-être fortement ébranler.

Malheureusement pour lui, il vivait à une époque où il était encore dangereux de « bluffer » avec la France, où un ministre français pouvait dire comme Chateaubriand : « Guerre ou non, la France fera ce qu'elle doit faire ou je ne serai plus ministre [1]. »

D'ailleurs, en Angleterre, l'opinion publique semblait s'apaiser en présence des excès de la révolution espagnole. George IV aurait même prononcé cette parole : « Il est temps que mon gouvernement sorte de cette incertitude douteuse qui nous livre aux soupçons de l'Europe et peut faire croire que je balance entre l'ordre et l'anarchie [2]. »

Est-ce sous l'influence de cette accalmie, ou fut-il surpris par une question de sir J. Mackintosh sur la question d'Espagne, mais sans que personne ne s'y attendît, le 18 mars, à la Chambre des Communes, Canning proclama la neutralité de l'Angleterre. En même temps, il annonçait la prochaine communication au Parlement des documents les plus complets sur les négociations relatives à l'Espagne.

Le ministre anglais les présenta le 14 avril à la Chambre des Communes; il en profita pour se défendre, en attaquant vive-

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.
[2] *Ibid.*

ment la France et son gouvernement. Il n'avait fait qu'appliquer la politique de non-intervention dont son prédécesseur, lord Castlereagh, se serait inspiré. A Vérone, le duc de Wellington avait constamment obéi à ce principe. L'Angleterre avait tout employé pour obtenir la paix : offres de médiation, mission de lord Fitzroy. Malheureusement, ajoutait Canning, en émettant le principe que la constitution espagnole était mauvaise parce qu'elle n'émanait pas de la couronne, « l'extraordinaire discours[1] du roi de France, avait enlevé toute espérance pacifique; l'Angleterre n'avait plus qu'à se garantir des conséquences de la guerre entre la France et l'Espagne; à cet effet, le 31 mars, le chef du Foreign Office avait envoyé à sir Charles Stuart une dépêche pour bien spécifier à Chateaubriand les cas pouvant entraîner l'Angleterre dans la lutte : l'occupation permanente de l'Espagne par l'armée française, toute atteinte à l'indépendance de la couronne espagnole, l'attaque contre le Portugal et l'acquisition par la France d'une colonie espagnole en Amérique. D'ailleurs, le gouvernement britannique « considérait ces colonies comme séparées de la mère patrie de fait sinon de droit ». Et Canning, après avoir jugé sévèrement la politique extérieure de la France et déclaré incompréhensibles les raisonnements du gouvernement français, terminait en affirmant de nouveau la neutralité franche et réelle « de l'Angleterre tout en espérant que l'Espagne sortirait triomphante de cette lutte ».

Ce discours produisit une grande émotion à la Chambre des Communes et dans le public anglais.

Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche en témoignèrent leur indignation à Marcellus. Celui-ci, le soir même de cette séance, à 10 heures, écrivait à son ministre : « Je reviens de la Chambre des Communes et quelque pénible qu'il ait été pour moi d'entendre calomnier mon gouvernement, je ne puis me repentir d'avoir assisté à cette mémorable séance[2].

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Lettre du 14 avril 1823. Folio 232 sur verso.

[2] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Londres, 14 avril 1823.

« Ce discours (de Canning) est digne de sérieuses réflexions, monsieur le vicomte ; j'ai remarqué avec peine, qu'en livrant notre politique aux attaques de ses antagonistes, M. Canning n'a pu s'empêcher de lancer, le premier, contre elle quelques traits satiriques et malveillants. Jamais le moindre éloge de notre système n'est sorti de sa bouche et il n'a attaché aucun blâme à la conduite du gouvernement espagnol. Enfin, il a fait des vœux pour les succès des Espagnols et ici je dois dire tout ce que j'ai cru voir : ces vœux, je le crains, se sont élancés, malgré lui, du fond de son cœur. Quand on cherche à cacher longtemps sa véritable pensée, le secret échappe aisément et M. Canning m'a prouvé plus que jamais aujourd'hui qu'il est contraint par la majorité du ministère auquel il appartient de professer une opinion et un langage qui ne sont pas les siens [1]. »

Et, dès le lendemain 15 avril, Marcellus revenait sur le discours de Canning : « En retraçant l'effet que le discours du roi de France a produit, le Ministre (Canning) a assuré que *personne ne professait pour son contenu plus d'horreur et de dégoût que lui.* Revenant ensuite aux explications données par la cour de France sur le texte de ce discours, il a ajouté qu'elle avait subséquemment désavoué l'interprétation offensive du fatal principe; mais ce qui paraissait le plus surprenant, c'est que le gouvernement français, par un aveuglement étrange et inexplicable en dépit de toutes les remontrances que les ministres britanniques lui avaient adressées à cet égard avait toujours cru et croyait encore qu'en publiant ce discours il *avait touché la corde qui ne pouvait manquer de vibrer à Madrid et avait ainsi trouvé le spécifique qui devait immanquablement guérir tous les maux dont le degré de latitude de cette capitale était affligé* [2]. »

A la Chambre des Pairs, ce fut le comte de Liverpool qui présenta les documents relatifs aux affaires de l'Espagne. Il refit l'exposé de Canning mais en termes plus mesurés. Tout en pro-

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. 14 avril 1823.
[2] *Ibid.* 15 avril 1823.

clamant la neutralité, il déclarait que si l'honneur l'exigeait, l'Angleterre avait des moyens suffisants pour entreprendre la guerre. Cependant, avant d'en arriver à une pareille extrémité, après les efforts des dernières guerres, une mûre réflexion s'imposait.

A propos de ces discours, Chateaubriand écrivait à Marcellus : « Je ne connais encore que par extrait les discours de lord Liverpool et de M. Canning; je l'avais prévu! c'est la neutralité avec force injures pour le Roi, pour la France, pour le gouvernement et pour moi brochant sur le tout..... Je n'ai pas dissimulé à sir Charles Stuart que les vœux contre la France, en pleine paix exprimés par un ministre anglais, en gardant la neutralité, étaient chose toute nouvelle dans l'histoire des nations [1]. »

Pendant que les ministres proclamaient la neutralité de l'Angleterre, de toutes parts, dans ce pays, se préparaient des secours en faveur de l'Espagne. Pour faciliter ce mouvement, le 16 avril, lord Althorp demandait à la Chambre des Communes de révoquer le bill sur les enrôlements étrangers. Cette séance fut encore des plus mouvementées; elle se termina à une heure du matin après l'audition de dix-huit orateurs. Canning combattit cette motion de lord Althorp; c'était violer la neutralité, disait-il, que de permettre à des soldats ou marins anglais d'aller combattre la France en Espagne. Son discours n'en fut pas moins agressif contre notre pays; Marcellus s'empressait d'en avertir Chateaubriand dans une lettre du 17 avril : « M. Canning, dans le discours qu'il a prononcé hier, en combattant l'enrôlement étranger (j'en rends compte à Votre Excellence dans une dépêche séparée), a souhaité de nouveau la vigoureuse résistance de l'Espagne; et, dès lors, il n'est plus permis d'attribuer à l'élan de l'improvisation les vœux pour le triomphe de l'Espagne, que le Ministre a proférés dans son premier discours. Ces vœux étaient donc dictés par le désir de flatter

[1] *Souvenirs*, DE MARCELLUS.

l'opposition et par l'amour de la popularité; et cependant, M. le vicomte, cet épanchement de sentiments personnels, qui a frappé de surprise l'aristocratie ministérielle, a étonné l'opposition raisonnable elle-même. Loin d'approuver le langage de M. Canning, quelques-uns de ses antagonistes habituels m'ont déclaré qu'ils reconnaissaient en lui, à ces signes, l'homme intrigant, variable dans ses doctrines, et docile à sa seule ambition.

« Sans exprimer d'un ton aussi violent, ma désapprobation de la conduite du Ministre, et sans présager sa chute prochaine, dont les ambassadeurs de Russie et d'Autriche osent se flatter, je demande, en terminant, la permission de retracer à Votre Excellence la position pénible dans laquelle je me trouve placé. Il lui a été facile de remarquer, dans mes relations avec M. Canning, l'humeur progressive de ce Ministre; cette humeur a été bien plus sensible, où, comme je vous l'annonçais, M. le vicomte, M. Canning a été obligé de se soumettre à la majorité du Ministère et de plier ses opinions à celles de M. Peel. Dès ce moment, l'aigreur s'est manifestée dans les moindres paroles du Ministre. Affectant de professer personnellement pour moi une bienveillance familière et une amitié franche, il n'a négligé aucune occasion de montrer au chargé d'affaires de France son éloignement pour les principes du Ministère français; et d'exercer sa verve caustique contre nos ministres, leurs actes et leurs opinions. Je pourrais citer ici bien des traits de ce genre, que j'ai crus peu dignes de la gravité d'une dépêche : frappé, depuis un mois environ, de cette altération dans les sentiments de M. Canning, j'ai rendu nos entretiens plus rares, et j'ai écarté soigneusement les occasions de discussions politiques; mais son caractère violent et frondeur a souvent reparu. Aujourd'hui, je pourrais, si Votre Excellence y consent, éloigner plus encore mes conversations particulières avec lui et, sans essayer de ramener un Ministre malveillant, multiplier mes rapports avec le duc de Wellington, M. Peel, lord Harrowby, lord Westmoreland, moins opposés à notre politique; enfin, avec lord Liver-

pool, lui-même, dont le langage est plus calme et le caractère moins emporté. Mais, pour me permettre, dans ma position nférieure, cette conduite, il ne faut pas seulement que Votre Excellence l'approuve; il faut, pour ma responsabilité personnelle, qu'Elle l'ordonne.

« Je puis aussi, par quelques relations indirectes avec le Roi essayer de rectifier l'impression défavorable qu'il recevra peut-être par son ministre des Affaires Étrangères. Veuillez bien peser ces considérations, monsieur le vicomte, et régler ma conduite [1]. »

M. de Chateaubriand lui répondait : « Je vous recommande une chose fortement : n'allez chez M. Canning que pour des visites courtes et froides et ne lui parlez plus de l'Espagne sans y être provoqué. Un homme qui a fait des vœux publics contre la France doit n'avoir plus que les rapports les plus indispensables avec le représentant de la France. Nous sommes assez forts pour qu'il n'y ait aucun danger à ce qu'on remarque votre réserve. Bien entendu que tout cela doit être fait sans affectation et dans la mesure qu'il faut mettre à tout [2]. »

Ces débats parlementaires, au Parlement anglais, n'avaient pas seulement ému les Français. Le 17 avril, l'ambassadeur de Russie se présentait chez Canning et lui communiquait une dépêche de l'empereur de Russie « expliquant son approbation complète de la conduite de la France envers l'Espagne, sa stricte adhésion à l'alliance et son entier dissentiment des opinions entretenues par le gouvernement britannique ». Quelques jours après, le 26 avril, ce même ambassadeur escorté de l'ambassadeur d'Autriche, revenait chez le ministre anglais lui faire part « des offres de l'appui matériel que l'empereur Alexandre allait faire à la cour de France et des conférences qui devaient s'ouvrir à ce sujet ».

Déjà par une dépêche de 3-15 mars, le Tsar avait prévenu officiellement le Cabinet des Tuileries : « Si contre toute

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 610. Londres, 17 avril 1823.
[2] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

attente, l'Angleterre déclarait la guerre à la France pour empêcher le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne de rendre à l'Espagne le plus essentiel des services, Sa Majesté Impériale autorise son ambassadeur Pozzo di Borgo à assurer, dès à présent, le Cabinet des Tuileries que ses intentions ne changent pas et que, pour sa part, il regarderait l'attaque dirigée contre la France comme une attaque générale contre tous les alliés et qu'il accepterait sans hésiter les conséquences de ce principe[1]. »

Ces visites, ces avertissements agirent heureusement sur l'état d'âme de Canning : il comprit qu'il avait dépassé le but et qu'encore un peu, il serait trop tard pour reculer. Notre chargé d'affaires s'en aperçut aussitôt dans le plus d'égards que lui témoigna le ministre anglais. Il était plus difficile pour celui-ci d'enrayer, du même coup, le mouvement haineux que ses paroles imprudentes avaient imprimé à la nation anglaise. La campagne d'invectives contre la France reprit avec une nouvelle violence à propos d'une adresse de remerciements au Roi pour la communication des pièces diplomatiques.

A cette occasion, dans les deux Chambres, si les orateurs de la minorité reprochèrent seuls aux ministres anglais leur faiblesse et les traitèrent de dupes de la Sainte-Alliance, tous, opposants comme ministériels, s'entendirent pour blâmer la France et son gouvernement. A la Chambre des Communes, ces discussions ne se terminèrent que le 30 avril à 5 heures du matin. Le ministère anglais y fut victorieux par 372 voix contre 20, comme si ces séances n'avaient eu d'autre but que d'injurier la France et calomnier le gouvernement français.

A cette date, se place un incident « plus bizarre et plus significatif, nous dit Marcellus, que tous les commentaires officiels et documents diplomatiques déposés sur le bureau des deux Chambres ».

Le 21 avril, en audience publique, le roi George IV eut la conversation suivante avec notre chargé d'affaires :

[1] *Guerre d'Espagne*, par CHATEAUBRIAND.

« Je suis charmé de vous voir, monsieur de Marcellus, dit le Roi; avez-vous de bonnes nouvelles de Paris? » — « Très bonnes, Sire. » — « Comment se porte le Roi? » — « Sa Majesté est très bien portante. » — « Et Monsieur? » — « Monsieur jouit de la meilleure santé. » — « Pour monsieur le duc d'Angoulême, vous n'avez rien à m'apprendre; je vois par les dépêches télégraphiques qu'il se porte à merveille; tout va bien, et Madame? » — « Madame fait, par sa présence, le bonheur de la ville de Bordeaux dont elle a, depuis longtemps, éprouvé la fidélité. » — « Dites-moi, je vous prie, le maréchal Victor est-il encore ministre de la guerre? » — « Il n'a pas cessé de l'être, Sire. » — « Il a donc repris ses fonctions à son retour de l'armée? » — « Oui, Sire. » — « Est-il vrai que M. de Polignac soit nommé ambassadeur ici? » — « Je n'en ai, Sire, aucune nouvelle officielle ou directe. » — « Ah! c'est un bruit de journaux; comment va M. de Chateaubriand? » — « Il m'a chargé, si j'en trouvais l'occasion, de mettre mes respects aux pieds de Votre Majesté. » — « C'est bien, M. de Marcellus, j'espère que nous nous reverrons [1]. »

Le Roi, dans cette audience, mit une certaine affectation à fuir Canning et à ne pas adresser la parole à l'ambassadeur d'Espagne et au duc de San Lorenzo. Aussi, cet entretien du Roi avec Marcellus offusqua beaucoup l'opposition; une question même devait être posée à la Chambre des Communes au chef du Foreign Office, mais on recula devant l'inconvenance de ce procédé. Cependant, le *Times* du 3 mai s'empara de l'incident et en profita pour injurier George IV. « Il court en ce moment une histoire si curieuse que nous nous croyons obligés de la reproduire en y joignant une ou deux remarques de notre propre fonds. On dit donc que M. de Marcellus n'a pas seulement été accueilli au lever de lundi dernier avec une déférence particulière, mais encore que les vœux les plus sincères lui ont été exprimés en faveur de l'entreprise Bourbon contre l'Es-

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 616. Londres, 22 avril 1823.

pagne. — « Dites à votre maître que je désire ces succès de tout « mon cœur, qu'il a mes meilleurs souhaits », — ou quelque chose approchant. Nous ne croyons point à cette histoire. Mais, si elle était vraie, nous dirions que l'esprit de celui qui parle ainsi est dans un état à donner bien plus de chagrin et d'inquiétude au peuple anglais que la goutte ou tout autre souffrance physique même violente de ce même personnage. Car il faut remarquer que le vœu exprimé ici est opposé directement non seulement au vœu des ministres que le Roi garde à son service apparemment parce qu'il partage leurs opinions, mais encore au vœu de tout autre habitant du royaume doué d'un jugement sain. Comment donc expliquer une excentricité de cette sorte? et, en outre, à quoi servirait, en pareil cas, les souhaits stériles d'un roi d'Angleterre lui-même? Sans doute un homme dans ce rang élevé, s'il avait joui de toutes les facultés de son esprit, aurait caché des vœux aussi inutiles : ou s'il s'en était échappé de ses lèvres, il les aurait du moins confiés à *quelque cœur discret* et ne les eût jamais proclamés là où amis et ennemis les pouvaient entendre. Que nul donc ne se vante de la perfection de son intelligence et ne triomphe de la supériorité de son génie car il ignore combien rapidement ces avantages peuvent lui être enlevés [1]... »

Marcellus, indigné, écrivit aussitôt à Canning pour se plaindre de l'article du *Times*, manifester son dégoût contre de tels procédés et protester de son respect pour le roi d'Angleterre. Il priait le ministre anglais de présenter cette communication au Roi; celui-ci y lirait « son démenti formel, sa juste indignation et son profond respect pour sa personne ».

George IV, très touché de cette démarche de notre chargé d'affaires, aurait prononcé ces paroles : « Je n'ai point tenu à M. de Marcellus le langage qu'on me prête, mais ces vœux, pour la cause de la France, sont au fond de ma pensée et je devais, en bonne justice, au chargé d'affaires français, l'accueil qu'il

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

a trouvé près de moi. Quoi! pendant qu'il lutte contre la malveillance, exposé aux conspirateurs de tous les pays, pardonnés mais non corrigés, je l'abandonnerais aussi, et le duc de San Lorenzo sera porté en triomphe par la populace; il sera invité, caressé par mes ministres, et ces ministres viendront, en plein Parlement, lancer des vœux contre la France avec laquelle nous sommes en pleine paix. Est-ce là la neutralité et une honnête neutralité? J'ai souffert de cette conduite, dont l'Europe aurait pu accuser les principes, et j'ai cherché à rétablir la balance en montrant à M. de Marcellus tout l'intérêt qu'on a témoigné exclusivement jusqu'ici aux agents des Cortès [1]. »

On peut juger par cette anecdote de l'état d'esprit où se trouvaient les Anglais au moment de la guerre franco-espagnole.

Pendant tous ces incidents à Londres, nos troupes, qui avaient franchi la Bidassoa le 7 avril avançaient avec rapidité en Espagne; le 24 mai, le duc d'Angoulême entrait à Madrid et une régence était nommée pour administrer l'Espagne pendant la captivité de Ferdinand VII. Mais Chateaubriand ne se le dissimulait pas : rien ne serait fait sans la délivrance du Roi. Les geôliers de Ferdinand, en le traînant de ville en ville, prolongeraient la résistance; des incidents diplomatiques seraient toujours à redouter. L'amour-propre blessé de Canning, et la jalousie de Metternich ne manqueraient pas de s'y employer. Déjà, sous l'inspiration du ministre autrichien, le roi de Naples, comme héritier de la Cour d'Espagne, à l'extinction de la branche régnante, prétendait que son consentement était nécessaire pour la légitimité de tout acte gouvernemental dans la Péninsule. D'autre part, Marcellus prévoyait le moment où les révolutionnaires conduisant le roi Ferdinand VII sur des navires anglais, le gouvernement britannique en profiterait pour dicter des institutions à l'Espagne. Aussi, Chateaubriand était-il impatient d'en finir : son imagination de romancier lui faisait rêver d'un homme assez audacieux pour enlever Ferdinand VII moyen

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

nant quelques millions. Mais en attendant ce *Deus ex machina*, le ministre français songeait à un moyen plus pratique : la délivrance du Roi par la Grande-Bretagne. Le gouvernement français était persuadé que la résistance des Cortès était due à l'influence anglaise ; « ... En réalité, la faction que nous combattons est anglo-espagnole... » écrivait Villèle au duc d'Angoulême (23 septembre 1823). Chateaubriand en déduisait que le Cabinet anglais pourrait profiter de cette autorité pour obtenir des révolutionnaires la liberté de Ferdinand VII ; il s'efforçait d'inspirer cette bonne pensée à Canning par l'entremise de Marcellus. Combien fausse serait la position de la Grande-Bretagne, faisait remarquer Chateaubriand, quand tous les ambassadeurs étant réunis à Madrid auprès de la Régence, le sien resterait seul à Séville, comme le geôlier du roi Ferdinand ! « Ce serait un fait monstrueux. Le gouvernement anglais ne pourrait-il pas alors dire par sir W. A'Court aux Cortès qu'il faut qu'elle se décide à en finir [1]... »

Et, comme cette marche arrière de la diplomatie anglaise, cette volte-face, la rejetant vers les alliés, peut paraître pénible à l'amour-propre de Canning, Chateaubriand, plein de délicatesse pour le ministre anglais, lui indique les moyens de calmer ses scrupules, de ménager la transition. Voici son raisonnement : L'Angleterre, jusqu'à cette heure, avait pensé que la nation espagnole était pour les Cortès : elle s'aperçoit de son erreur : le peuple est avec Ferdinand contre la constitution révolutionnaire. Le gouvernement anglais n'a plus de raison pour soutenir cette constitution malgré le Roi et le sentiment populaire : qu'il s'écarte donc du parti constitutionnel. Et comme l'Angleterre s'intéresse à la paix du continent, et au retrait rapide des troupes françaises, Canning ne doit pas souffrir que les Cortès prolongent la résistance en retenant captif le roi Ferdinand.

Canning ne se laisse pas toucher par ces considérations : il n'a pas oublié les refus répétés de la médiation anglaise : il se plaint de la versatilité des ministres français et déclare qu'il

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

n'interviendra plus amicalement que sur des bases de négociations bien établies par la cour de France. Au fond, le désir d'intervenir diplomatiquement ne lui manque pas. Chateaubriand s'en aperçoit dans ses conversations avec l'ambassadeur anglais à Paris et Marcellus dans les multiples avances de Canning; mais le ministre anglais craint de se lancer encore dans une démarche qui n'aboutira pas. Sans doute le gouvernement français ne se serait pas plaint, si l'Angleterre par sa seule influence sur les Cortès, sans bruit et sans conditions, avait fait livrer le roi Ferdinand VII au duc d'Angoulême. De ce rôle effacé, bien entendu, Canning n'en voulait pas, même pour sortir de son isolement. D'autre part, les ministres de Louis XVIII, et en particulier Villèle, ne voulaient à aucun prix de la médiation anglaise c'est-à-dire de l'intervention diplomatique à grand fracas. Après tous les sacrifices de la France, on ne pouvait autoriser l'Angleterre à s'ériger en juge entre les combattants, s'immiscer dans les affaires d'Espagne, reprendre une nouvelle influence dans la Péninsule, sans avoir rien risqué. Canning se rendait bien compte des dispositions de la France à l'égard de l'Angleterre : son amour-propre blessé lui faisait toujours espérer un échec de l'armée française, ou une complication diplomatique : il attendait le moment où la France viendrait d'elle-même implorer officiellement la Grande-Bretagne.

La nouvelle de nos succès en Espagne rendait le ministère anglais très nerveux : des bruits de division parvenaient à Marcellus : « Canning est plein d'aigreur, écrivait-il, ses collègues lui reprochent d'avoir rendu la neutralité de l'Angleterre hostile à la France, quand elle devait être plutôt bienveillante pour nous[1]. »

Devant les progrès de l'armée française, le gouvernement constitutionnel espagnol ne se sentait plus en sécurité à Séville : il résolut de se transporter à Cadix malgré l'opposition de Ferdinand VII. Les Cortès n'hésitèrent pas à considérer leur Roi

[1] *Souvenirs diplomatiques*, DE MARCELLUS.

comme étant dans un empêchement moral prévu par la constitution; suspendant les fonctions royales ils créérent une régence investie d'un pouvoir exécutif jusqu'à l'arrivée du Roi à Cadix. La position de l'Angleterre serait devenue plus équivoque que jamais, si son ambassadeur avait consenti à la représenter près de cette « Convention révolutionnaire ». Heureusement sir William A'Court déclara que, son gouvernement l'ayant accrédité auprès d'un Roi et non d'une régence, il n'avait plus le droit de continuer ses fonctions. Sir W. A'Court se rendit à Gibraltar. Sans ordres formels de son gouvernement, il ne voulait pas reprendre à Cadix son poste près du roi d'Espagne, il n'y voyait que des inconvénients. Les Français, écrivait-il le 12 juillet à Canning, veulent se passer de l'Angleterre dans leurs négociations et les constitutionnels n'ont plus guère d'espérance de vaincre. Dans de telles conditions, la présence de l'ambassadeur pourrait être un obstacle à une négociation et si la négociation se faisait, il en serait exclu, rôle peu convenable pour un représentant de la Grande-Bretagne. « Mon arrivée à Cadix dans le moment présent, ajoutait-il, serait, je le crains, considérée plutôt comme un triomphe de partis qu'autre chose. Je serais représenter comme l'avant-coureur d'un secours plus réel et mon arrivée serait interprétée comme une approbation de toutes ces dernières mesures et notamment la déposition du Roi. Cela ferait naître des espérances qui ne se réaliseraient jamais et qui, si elles se terminaient en désappointement, attireraient probablement sur nous en définitive la haine et les injures du parti même que nous pourrions vouloir maintenant nous concilier[1]. » Le roi d'Espagne arriva à Cadix le 15 juin et la régence provisoire résilia ses pouvoirs. L'enlèvement du roi Ferdinand. de Séville à Cadix procura une joie non dissimulée au ministre du Foreign Office. « Canning s'était obstiné à considérer notre triomphe comme sa défaite et tout ce qui diminuait nos succès comme un adoucissement à ses amertumes[2]. »

[1] *Some Correspondance*, de George Canning.
[2] *Souvenirs diplomatiques*, de Marcellus.

La captivité du Roi, objet des inquiétudes de Chateaubriand était pour le ministre anglais une raison de tout espérer.

En Angleterre, il y avait une recrudescence de sympathie pour les Cortès. Des souscriptions se faisaient pour l'achat d'armes et de munitions à expédier aux Espagnols. Le Conseil général de la Cité, décrétait à cet effet un secours de 1,000 livres sterling. Une société présidée par un proche parent de Canning, lord W. Beltinck y joignait 5.000 livres sterling, et de toutes parts, on continuait à donner des fêtes au profit des Espagnols : mais les Cortès ne trouvaient pas le moindre souscripteur pour leurs emprunts.

Le 21 juillet, arriva à Londres notre nouvel ambassadeur, le prince de Polignac et les fonctions de Marcellus cessèrent.

Le prince de Polignac s'occupa immédiatement de deux incidents qui avaient ému le gouvernement français. Une frégate anglaise entrée le 18 juillet à Cadix, avait salué les forts de cette ville de deux salves d'artillerie, le 19 et le 20 à midi, après avoir arboré le drapeau espagnol. Dès que Chateaubriand eut connaissance de ce fait, il demanda des explications à notre ambassadeur par une dépêche assez vive dont lecture devait être faite à Canning : « Nous ignorons la cause de toutes ces démonstrations et de tous ces saluts, et nous ne prétendons pas la rechercher. Mais ce que nous comprenons bien moins encore, c'est que le bâtiment armé d'une puissance neutre se présente devant un port à l'entrée duquel se trouvent les forces navales de Sa Majesté, commandées par un amiral avec lequel il refuse de communiquer. Une simple communication avec l'amiral français (démarche qui est d'accord avec tous les usages de la Marine) aurait appris au capitaine de cette frégate, s'il l'ignorait, l'objet de la présence de ces forces, et qu'il ne pouvait entrer dans le port de Cadix sans violer la neutralité que l'Angleterre a déclaré vouloir garder strictement.

« Il aurait su que nos forces navales étaient là pour former le blocus de Cadix, qu'en le forçant, il s'exposait à nous obliger de repousser la force par la force.

« Nous ne doutons pas que le gouvernement anglais ne fasse faire une enquête sur la conduite du capitaine de sa frégate. De son côté; le gouvernement du Roi a donné au contre-amiral Amelin l'ordre de rendre compte de sa propre conduite dans cette circonstance. Nous espérons aussi qu'en se faisant informer des motifs de la conduite du capitaine anglais le gouvernement britannique donnera des ordres pour qu'à l'avenir un fait semblable ne puisse se renouveler [1]. »

Canning répondit par des excuses : l'attitude de ce capitaine anglais lui paraissait inexplicable et certainement il y avait méprise de la part de ce dernier: d'ailleurs il demandait à l'amirauté des renseignements précis.

Le 11 août 1823, nouvel incident, nouvelle dépêche de Chateaubriand à Polignac. On avait appris à Paris qu'une flotte anglaise devait se rendre au Portugal à l'embouchure du Tage et de là se rendre devant Cadix : « L'apparition d'une flotte anglaise que les ennemis de la France pourraient regarder comme destinée à contrarier le blocus, ranimerait les espérances du parti révolutionnaire, écrivait Chateaubriand. Il ne pourrait qu'en résulter des inconvénients graves, soit sous ce rapport, soit sous celui des malentendus qui pourraient survenir entre les commandants des vaisseaux du Roi et ceux des forces navales de Sa Majesté Britannique [2]. » Canning donna les explications suivantes : jamais le gouvernement anglais n'avait eu l'intention d'envoyer une escadre anglaise devant Cadix. Le gouvernement portugais craignant pour sa propre stabilité, désirait l'envoi de troupes anglaises à Lisbonne. Sur le refus de l'Angleterre, les Portugais avaient seulement réclamé la présence de vaisseaux anglais dans le port de Lisbonne pour intimider les malveillants : le gouvernement anglais avait accepté. Cette escadre ne devait mouiller que quelques jours dans les eaux du Tage.

C'était sur les dernières résistances des insurgés à Cadix, que le Cabinet anglais comptait : là encore ses espérances furent

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 617. Paris, 21 juillet 1823.
[2] *Ibid.* Paris. 11 août 1823.

vaines. Acculés par les troupes du duc d'Angoulême, les Cortès se sentirent perdues : elles s'adressèrent à sir W. A'Court pour lui demander la médiation de l'Angleterre. L'ambassadeur anglais accepta de tenter cette nouvelle démarche; il en avait reçu l'autorisation de son gouvernement. Le 28 août une frégate anglaise amenait à Cadix M. Elliot, porteur d'une lettre de sir William A'Court offrant au généralissime français l'intervention de l'Angleterre. Si le duc d'Angoulême l'agréait, l'ambassadeur britannique proposait une frégate anglaise comme terrain neutre pour les négociations. Il demandait en même temps qu'on permît à Elliot d'entrer dans Cadix bloquée et d'en ressortir. Le duc d'Angoulême répondit que malgré son vif désir de la paix, il ne pouvait sans ordres de son Roi accepter la médiation d'une tierce puissance, ni laisser communiquer avec Cadix.

Canning voyait la guerre d'Espagne près de sa fin : c'était une vraie défaite diplomatique. Il espérait prendre sa revanche à propos des colonies espagnoles et demandait avec inquiétude au prince de Polignac quel plan adopterait le gouvernement français après avoir rendu la liberté au roi Ferdinand. Chateaubriand s'empressa de le rassurer : « Vous pouvez lui répéter, prince, ce que j'ai dit dès le commencement de la guerre à sir Charles Stuart, que la France, en intervenant dans les affaires d'Espagne, n'a prétendu ni satisfaire son ambition, ni exercer une influence isolée sur les destinées de cette monarchie ; elle n'a pu par conséquent donner aucune inquiétude raisonnable aux puissances de l'Europe. Dès le commencement de la guerre, le gouvernement du Roi a invité tous ses alliés et l'Angleterre elle-même à envoyer leurs ministres en Espagne pour prendre part à la restauration de la monarchie espagnole. Cette conduite devait rassurer toutes les inquiétudes et prouver que tous les bruits que la malveillance a pu répandre relativement à nos prétentions sur les colonies espagnoles étaient dénués de fondement. Il est si peu vrai que notre flotte menace les colonies, que nous avons rappelé le seul vaisseau de ligne que nous eussions dans les mers des Antilles, *le Jean-Bart*. Nous ne prétendons, je

le répète, à aucun avantage particulier, de même que nous nous croirions le droit et le devoir de nous opposer à toute entreprise qui tendrait à en faire donner aux autres nations. Ainsi, rien dans notre entreprise ne peut blesser les intérêts d'aucune puissance de l'Europe. Heureusement, le but principal de cette entreprise paraît au moment d'être rempli par la délivrance du roi Ferdinand; mais jusqu'à ce que cette délivrance soit effectuée, nous n'avons pu former aucun plan relatif au sort des colonies espagnoles et dans les circonstances actuelles nous devions plus que jamais nous abstenir de traiter cette question sans le concours de Sa Majesté Catholique [1]. » Sur ces entrefaites, le prince de Polignac apprenait, le 9 octobre, par une dépêche du gouvernement français, la délivrance du roi d'Espagne. Il eut la joie d'annoncer le premier cette nouvelle à ses collègues.

En Angleterre, ce fut un concert d'invectives contre la lâcheté et la faiblesse des chefs constitutionnels. Le rôle si peu brillant de la diplomatie britannique dans cette affaire d'Espagne froissa l'amour-propre de la nation anglaise. Canning, comme un mauvais joueur, ne sut pas dissimuler son dépit : il le souligna en interdisant à son ambassadeur à Paris de paraître à toute réjouissance en l'honneur de la paix. Sir Charles Stuart ne devait même pas assister au *Te Deum* chanté à cette occasion à Notre-Dame.

Devant l'opposition de ses collègues et la situation de son pays, Canning n'avait pu entreprendre une guerre contre la France, mais, à moins d'en arriver à cette extrémité, il n'avait rien négligé pour empêcher l'intervention française. On a cependant prétendu que le ministre anglais désirait cette guerre de 1823, pour agir avec un prétexte et plus de liberté dans l'Amérique espagnole; ce vaniteux Chateaubriand aurait été mystifié par la finesse politique de Canning. Comment l'admettre, après avoir vu celui-ci déployer toutes les ressources de son intelligence, dépenser toute son énergie, pour maintenir la

[1] Archives diplomatiques. Angleterre, 617. Paris, 5 octobre 1823.

paix entre la France et l'Espagne. Démarches officielles, lettres intimes suppliantes, intrigues, menaces, Canning avait tout employé pour atteindre ce but. Si le ministre souhaitait la guerre franco-espagnole, à moins de supposer un machiavélisme inutile et absurde, il n'avait qu'à laisser faire Chateaubriand. « La paix, la paix », écrivait-il au ministre français, et c'était son cri du cœur. Le génie de l'homme d'État anglais et l'instinct jaloux du peuple britannique pressentaient pour la France les heureux effets de cette expédition victorieuse. Chateaubriand avait travaillé avec fruit pour la royauté et le pays : il consolidait le gouvernement de la Restauration; il nous rendait la sécurité sur la frontière méridionale, en soustrayant l'Espagne à l'influence anglaise; mais surtout il replaçait la France à son premier rang, en même temps qu'il lui retrouvait une armée. Les Prussiens au Congrès de Vérone, avec l'approbation de tous les diplomates étrangers, disaient : « Si la France attaque l'Espagne, elle sera battue parce qu'elle n'a que des soldats enfants et sans expérience et des officiers sur lesquels on ne peut compter[1]. » Nos victoires en Espagne c'était, grâce à Chateaubriand, une réponse bien française aux doutes injurieux de l'Europe.

Georges Teissier.

[1] Archives diplomatiques. *Résumé historique du Congrès de Vérone*, 722, p. 77.

COMPTES RENDUS

La Cocarda Pontificia, appunti storici, par le marquis P. Mac-Swiney de Mashanaglass. — Brochure in-8°, Roma, Tipographia Vaticana.

Très curieuse la petite plaquette que vient de publier M. le marquis de Mashanaglass sur les couleurs actuelles de la cocarde pontificale et, partant, du drapeau du Saint-Siège.

Ces couleurs étaient jadis rouge et jaune, la pourpre et l'or, emblématiques par excellence de la dignité éminente du Souverain Pontificat. Un jour vint, c'était en 1808, où l'acuité des différends, qui existaient entre Pie VII et Napoléon, amena ce dernier à faire occuper Rome par les troupes françaises. Nos soldats pénétrèrent dans la Ville Eternelle le 2 février; et les troupes pontificales, que commandait le baron de Pries n'opposèrent à cette occupation aucune résistance. Bien plus, sauf quelques rares exceptions, elles acceptèrent d'être amalgamées avec les troupes françaises et mises sous le commandement du nouveau commandant de place, nommé par Napoléon, le général Miollis. Bien qu'incorporées de fait à l'armée française, elles n'en conservaient pas moins la cocarde pontificale rouge et or, et Miollis s'efforçait de faire croire que c'était avec le consentement du Souverain Pontife qu'avait lieu cette incorporation. Le Pape protesta; mais on n'eut garde de laisser connaître sa protestation. Comment donc la rendre apparente, tangible; comment le faire éclater à tous les yeux? Quelques gardes du palais du Quirinal, quelques gardes nobles, quelques employés semi-militaires du Saint-Siège avaient échappé à l'incorporation ordonnée par Miollis. : la Curie romaine eut l'idée de changer les couleurs de leur cocarde: elle en substitua une, jaune et blanche, à l'ancienne, rouge et jaune, et ainsi il advint que les troupes pontificales restées fidèles et indépendantes eurent une cocarde différente de celle des troupes pontificales passées à l'ennemi. Et telle fut l'origine de l'adoption, maintenue jusqu'à maintenant, c'est-à-dire depuis cent ans, du jaune et du blanc comme couleurs pontificales.

La très intéressante étude du marquis de Mashanaglass relate, en plus des faits que nous venons de résumer, toutes les complications auxquelles donna lieu la résolution du Saint-Siège et fournissent à cet égard les plus minutieux détails. B. M.

Une Fidèle. La Marquise de Lage de Volude, d'après des documents inédits par la comtesse H. de Reinach-Poussemagne. 1 vol. Paris, Perrin, 1908, in-8°,

C'est toute la mentalité de l'émigration qui revit dans ces pages intéressantes, mentalité d'un monde inconséquent et frivole, sans doute, mais d'un monde qui sut vivre et mourir pour une idée. Le titre : *Une Fidèle*, peint merveilleusement l'héroïne du volume. Fidèle, la marquise de Lage le

fut avec constance, avec acharnement, je dirais presque avec injustice. Sa prodigieuse activité de plume nous fait connaître par le menu l'aventure la plus étrange où fut jamais entraînée une société. Sur les grand'routes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, nous suivons, grâce à elle, la trace de ces conspirateurs infatigables que furent les émigrés, nous assistons à leurs tribulations joyeusement supportées, à leurs fêtes parfois bien un peu mélancoliques, et, pourquoi ne pas le dire, nous admirons l'intransigeance fière de cette noblesse, qui ne voulut pas abandonner dans l'infortune « les maîtres dont elle avait tout reçu ». Sans doute, il y eut des ombres au tableau, et la marquise de Lage nous le montre crûment. La politique incertaine des princes, leurs illusions et aussi leur apathie lui arrachaient parfois des réflexions mélancoliques. Elle souffre de ne pouvoir admirer complètement ceux qu'elle aime de toute son âme. Et ces choses sont dites avec une grâce, une finesse, un abandon soudain, puis des réserves qui nous charment, comme ils charmèrent jadis les contemporains de la piquante marquise. Elle sema de son cœur sur beaucoup de routes permises, et sur d'autres peut-être?... Par une fidélité qui n'est pas exempte de coquetterie, la comtesse de Reinach, à laquelle nous devons l'histoire de Mme de Lage, s'est plu à envelopper d'un voile le sentiment de son héroïsme pour celui qui, en des jours heureux, avait placé sur le bureau de la marquise « dans un bocal de cristal uni, à moitié plein de l'eau la plus claire, une seule rose, une de ces roses mousseuses si rares, à peine ouverte, et d'une fraîcheur charmante. » Louons la comtesse de Reinach de cette si rare discrétion. Louons-la plus encore d'avoir su par son art personnel ressusciter un type original et charmant, et nous donner une impression de vie si intense, que nous quittons la marquise de Lage avec le regret de ne plus l'entendre parler. M.-A. DE PITTEURS.

Le Pérou contemporain, par M. Garcia CALDERON. — Paris, Dujarric, in-8°.

Le Pérou est trois fois plus grand que la France; ses richesses naturelles ne le cèdent en rien à celles des autres parties de l'Amérique, et s'il ne présente ni les grandes plaines de l'Argentine, ni la luxuriante monotonie tropicale du Brésil, c'est qu'il est plus varié que tous réunis.

Le Pérou, au point de vue géographique, se compose de trois régions : la côte, la sierra, la montana. La côte est tempérée et sèche, sans brusques variations du thermomètre, avec des étendues monotones coupées de vallées charmantes et fécondes. Plus loin s'étend la sierra, avec ses mines et ses hauts plateaux, pays du maïs et de la pomme de terre, que font hâtivement pousser les fortes pluies des mois d'été. La montana est la contrée du Pérou la plus vaste, et aussi la mieux partagée, semblable aux provinces limitrophes du Brésil qu'arrose l'Amazone. Les arbres s'y unissent par le sommet et par les racines, la terre recouverte d'un humus fécond contient tous les germes de la vie végétale; des hordes animales et des tribus humaines, peut-être aussi dangereuses à rencontrer les unes que les autres, s'y développent grâce à la générosité de la terre et à l'abondance du gibier : quelque chose comme l'idyllique état de nature selon Rousseau, tempéré par le cannibalisme.

Malgré ces ressources exceptionnelles le Pérou est resté, jusqu'à ces der-

nières années, presque ignoré des Européens : on accueillait, dans notre vieux continent, ses habitants avec le sourire réservé à ces Sud-Américains de revue de fin d'année aux pierreries trop étincelantes, aux mains chargées de bagues trop lourdes, avec des chaînes de montre trop grosses. Une terre lointaine et fabuleuse où les gens ont de bien beaux bijoux; c'était tout ce qu'on savait du Pérou. La notion était vraiment sommaire.

Il faut dire, à l'excuse des gens du Vieux-Monde que ce n'est véritablement, que depuis peu, que les Péruviens ont mérité de retenir l'attention.

Au début du dix-neuvième siècle, la guerre de l'Indépendance apporta la liberté à ce peuple sans cohésion. Sous l'œil indifférent des Indiens, les habitants se divisèrent en blancos, soutenus par les grands propriétaires et le clergé, et en démocrates, recrutés parmi les citadins, commerçants, métis ou indiens affranchis. En théorie, on organisa une république; en fait, ce fut la tyrannie du nombre. L'unique but fut la conquête du pouvoir pour y caser ses amis, tout en se réservant de royales prébendes. L'avocat régna en maître, cédant seulement parfois la place à un autre rhéteur dont la surenchère électorale avait fait prévaloir le crédit. De temps à autre, un général de pronunciamento à grands coup de sabre rétablissait un ordre momentané.

Cette anarchie dura jusque vers 1879, date à laquelle le Chili entreprit contre le Pérou une guerre heureuse, qui arracha à ce dernier les territoires dont il tirait ses principaux revenus : le guano et le salpêtre.

Ce désastre fut vivement ressenti chez les vaincus; chacun fit son *mea culpa*, et se mit résolument à l'œuvre, en voyant un Pérou à refaire.

Dans son livre sur le Pérou contemporain, M. Calderon cherche à nous montrer les progrès réalisés depuis cette époque. Pour nous, il ouvre les portes des grandes fermes, appelées « hacienda », maisons « d'allure patriarcale, où des écoles donnent l'instruction aux enfants, où une chapelle réunit pour les besoins de la foi toute la population agricole, où la médecine est gratuite » Autour de ces métairies, on cultive la canne à sucre, le coton, le riz, la vigne dans les vallées, la coca aux flancs de la Sierra, enfin le caoutchouc dans toute la région amazonienne.

Dans l'industrie minière des résultats appréciables ont été obtenus; les plateaux renferment l'argent et le cuivre, tandis qu'on trouve l'or dans le sable des rivières.

Il reste encore pourtant, de l'aveu même de M. Calderon, beaucoup à faire; l'agriculture doit apprendre l'emploi des engrais, et s'appliquer à l'élevage d'un bétail de qualité moins ordinaire. Pour tout cela, il faut de la méthode, de la patience, du temps, et surtout la paix. Les Péruviens comprennent si bien l'importance de ce dernier facteur, qu'ils cherchent à régler par l'arbitrage leurs conflits avec les autres nations nés de convoitises provoquées par la fécondité des districts du centre de l'Amérique du Sud.

Il faut aussi des bras pour mettre en valeur les richesses du sol, et c'est ce dont le Pérou manque le plus aujourd'hui. Ses trois millions d'habitants sont écrasés sous une végétation trop abondante, et ne peuvent lutter contre la nature qui, les couvrant de fleurs, endort leur énergie. Dès lors, il est aisé de comprendre que la question de l'émigration tient la première place dans la pensée du gouvernement de Lima, d'autant plus qu'il veut éloigner les colons qui seraient tentés de venir et appeler ceux qui ne dirigent point leurs pas vers la Cordillière des Andes.

Les Japonais ont déjà jeté les yeux sur les plateaux péruviens; le comte Okuma écrivait, il y a quelques mois, dans le *Tokio Economist* : « Le Pérou et le Chili conviennent beaucoup mieux que le Brésil à l'émigration japonaise... Il est nécessaire que le Japon établisse son influence sur la côte ouest du Sud de l'Amérique ». Des lignes de navigation s'établissent déjà. C'est la rencontre de deux mondes ennemis et ignorants l'un de l'autre.

M. Calderon veut éviter, à tout prix, ce péril pour ses compatriotes. Cela ne l'empêche pas de regarder au Nord et de concevoir quelque inquiétude à l'égard des États-Unis, dont l'intervention constante à Cuba, au Venezuela, à Panama, lui paraît suspecte; il voit poindre l'idée de Zollwerein dont l'application serait le suicide des républiques espagnoles.

Pour lutter contre le double danger de l'invasion jaune et de l'impérialisme yankee, M. Calderon se tourne vers l'Europe, et laissant le Chili et le Brésil à l'influence allemande, il pense que « la France, l'Angleterre et l'Espagne, peuvent exercer leur action féconde sur le Pérou, le Mexique, l'Argentine et la Bolivie. »

Cet appel sera peut-être entendu; peut-être dans un jour prochain verrons-nous la France prêter son or à ce jeune pays, et l'Angleterre y créer des comptoirs. Alors seulement, selon nous, on ne pourra plus dire comme gavroche, que le Pérou « n'est pas le Pérou. »

A. Leroy.

La politique coloniale en France de 1789 à 1830, par Paul Gaffarel, doyen honoraire, professeur à l'Université d'Aix. — Marseille, Alcan, 1908.

La politique coloniale, à l'heure actuelle, occupe dans le monde un rôle de premier ordre. Les gouvernements songent à augmenter leurs territoires d'outre-mer, ou à en développer les richesses naturelles. Il n'en a pas toujours été ainsi; plusieurs grandes nations se sont longtemps désintéressées des expéditions envoyées vers de lointains rivages.

La France ne peut être comptée parmi elles. La question coloniale y a de tous temps soulevé des discussions passionnées; aux attaques des uns a répondu l'apologie des autres; tantôt les ennemis, tantôt les partisans de la colonisation l'ont emporté; un jour le gouvernement a favorisé les tentatives de nouvel établissement, il a déclaré renoncer à tout jamais aux projets de conquête. L'opinion publique a suivi ces fluctuations, et dans le peuple l'engouement irréfléchi a souvent remplacé la plus apathique indifférence.

M. Gaffarel a recherché dans les documents contemporains, les traces de ces contradictions pour la période s'étendant de 1789 à 1830, époque où les grands événements du continent ont retenu, jusqu'ici, plus particulièrement l'attention des historiens.

Lorsqu'éclata la Révolution, le domaine colonial de la France était singulièrement restreint. Nous avions perdu un empire magnifique : l'Amérique du Nord et l'Hindoustan. En dépit de l'heureuse paix de Versailles, il ne nous restait que des lambeaux de territoire; dans le nouveau monde la moitié de Saint-Domingue, quelques Antilles, la Guyane, des îlots; et cinq pauvres villes indiquaient seules notre passage dans l'Inde. C'était

peu; les différents régimes qui se sont succédés dans le premier tiers du dix-neuvième siècle ont essayé de rebâtir sur ces débris: renversant le mot fameux du ministre, il se sont efforcés dans l'incendie de sauver tout ensemble la maison et les écuries. M. Gaffarel nous fait assister à ces efforts qui n'ont pas toujours été couronnés de succès. Pour donner plus d'unité à son récit, l'auteur a adopté un ordre géographique: passant en revue les différents événements qui se sont déroulés dans nos colonies de 1789 à 1830, il nous invite à faire avec lui ce voyage autour du monde.

Sans faire escale dans des ports aussi nombreux, il nous a paru intéressant de séjourner un moment aux points les plus importants de l'itinéraire : les Antilles, Saint-Domingue et Malte.

En 1787, le gouvernement français avait créé aux Antilles des assemblées provinciales: c'était le prélude des temps nouveaux. La Révolution éclata; au lieu d'agir avec prudence et de continuer en la développant la politique de Louis XVI, la Convention proclama l'indépendance des esclaves. Grisés par leurs droits nouveaux, les noirs se mirent de suite au pillage; ils en avaient gros sur le cœur; pour assouvir leurs rancunes, ils incendièrent les domaines des planteurs, qui, divisés eux-mêmes en adeptes de la Révolution et partisans de l'ancien régime, se faisaient une guerre acharnée, soutenus à tour de rôle par les différents gouverneurs : Vioménil, Retagne, et Rochambeau. Pour augmenter l'anarchie, sous prétexte de retenir dans le devoir l'île infidèle, les Anglais débarquèrent et, le 22 mars 1794, Rochambeau dut leur céder la place.

Les choses se passèrent à peu près de même à la Guadeloupe avec un caractère de férocité un peu plus accentué; les royalistes étaient déjà depuis longtemps écrasés quand les Anglais se présentèrent. Leur général Dundas se rendit assez facilement maître de l'île, et à l'exemple de la Convention il dressa de longues listes de proscription.

A Paris on ne voulut pas, pour cela, renoncer à la possession des Antilles; la lutte reprit sous la direction de Victor Hugues, ex-accusateur public des tribunaux de Brest et de Rochefort. Ses efforts furent couronnés de succès, mais le nouveau vainqueur avait le tort de croire la terreur nécessaire: ses vieux souvenirs de pourvoyeur de guillotine le hantaient; il envoya tous les royalistes à la mort. Il faut pourtant reconnaître, en sa faveur, qu'il fit rentrer les nègres dans le droit chemin. Les anciens esclaves apprirent que la liberté ne conférait pas des droits à la paresse. Thermidor arriva: Hugues fut dénoncé à l'indignation publique; il avait versé trop de sang, on le rappela, et, en dépit des prétextes qu'il invoqua pour retarder son voyage, le dictateur dut rentrer en France. Les troubles recommencèrent bientôt; Richepanse et Ernouf essayèrent d'y mettre un terme, mais en dépit de concours de corsaires sollicités par Villaret-Joyeuse, nous perdîmes définitivement les Antilles. La chute de Napoléon nous les rendit. Quand elles nous firent retour, elles se trouvaient dans un état lamentable : fortifications ruinées, magasins vides, propriétaires excités les uns contre les autres, nègres déshabitués du travail. Les blessures se cicatrisèrent peu à peu, mais un pays ne traverse pas une crise aussi violente sans en éprouver longtemps les conséquences : les rivalités de race, qui se manifestent encore dans nos colonies américaines, ne sont que les suites des rébellions de 1794.

Des événements analogues se déroulèrent vers la même époque à Saint-Domingue; ils furent encore plus tragiques et se terminèrent par la perte totale de l'île. En 1789, on comptait dans la partie française de Saint-Domingue près de 500,000 esclaves dont la condition était si mauvaise qu'un dixième périssait tous les ans. Au-dessus, se trouvaient les mulâtres, méprisés par les blancs et détestés des nègres, parqués dans les quartiers spéciaux où ils couvaient une haine implacable née des avanies supportées dans le silence de la demi-servitude. En face de ces deux castes, les blancs: petits blancs, ramassis assez louche d'aventuriers suspects, et grands planteurs, cherchant à faire vite fortune pour aller en jouir ailleurs.

Profitant de la Révolution, l'orgueilleuse colonie se déclara libre : deux autorités se trouvèrent en présence, le gouverneur Peynier et l'assemblée des colons. La garde nationale se divisa en deux fractions hostiles : pompons rouges, pompons blancs. Ce fut l'origine de la guerre civile, dont les mulâtres se servirent pour demander la reconnaissance de leurs droits. Robespierre les encouragea du mot fameux : périssent les colonies plutôt qu'un principe.

Métis et blancs en vinrent aux mains, mais ils furent d'accord pour maintenir les noirs sous leur domination. C'est alors que l'on voit surgir le célèbre Toussaint, ancien esclave promu par la République française au grade de général de brigade en récompense des services rendus contre les Espagnols, et qui régna en maître sur l'île après avoir, à Cayes, écrasé les mulâtres et leur chef Rigaud. Pour gouverner, il se fit craindre, et massacra tous ceux qui tentèrent de lui résister. Près de 10,000 insulaires périrent ainsi sans jugement, victimes de ses défiances. Il est vrai que Toussaint racheta un peu les crimes qu'il commit par les services qu'il sut rendre. Il mit un terme aux excès des affranchis, réorganisa l'administration, et fit renaître le commerce. Le succès donna de l'ambition à l'ancien esclave; il rêva de gouverner cette seconde perle des Antilles sous un vague protectorat de la France, que des agents sans autorité n'avaient cessé de représenter auprès du nouveau pouvoir.

Le *statu quo* fut maintenu jusqu'à la paix d'Amiens, et Toussaint put croire qu'il avait gagné tout le monde à sa cause. Ce calme était trompeur. Libre de ses mouvements sur le continent, Bonaparte songea à rétablir notre ancien empire colonial et voulut commencer par réduire « cette nouvelle Alger » : 35,000 soldats s'embarquèrent sous les ordres de Leclerc. Quand ils se présentèrent devant le Cap, Christophe les reçut à coups de fusil, la ville fut prise, et peu après Port-au-Prince tombait entre nos mains. Il ne restait plus au pouvoir de Toussaint que les mornes désolés du centre de l'île. Par vengeance les noirs immolèrent 800 blancs emmenés en captivité: saisis d'horreur, nos soldats répondirent en refusant de faire quartier. Toussaint dut se soumettre : comptant sur la fièvre jaune pour anéantir l'expédition française, il attendit son heure. Elle ne vint pas. Suspect, il fut emprisonné et envoyé en France ou faute de soins (la constitution des nègres ne ressemblant en rien à celle des Européens) il mourut après dix mois de captivité.

La guerre à Saint-Domingue reprit bientôt sans pitié; mais les opérations s'émiettèrent; ce ne fut plus que surprise, embuscade, assassinat isolé. Nègres et mulâtres s'unirent contre Rochambeau qui, remplaçant Leclerc, commandait les débris de notre armée; guidés par Dessalines,

27.000 insurgés vinrent assiéger le Cap, et, grâce au concours des Anglais, nous forcèrent à capituler. Ce fut la fin de notre domination dans l'île.

L'article 8 du traité de 1814 nous donna le droit de reconquérir Saint-Domingue, mais le gouvernement de Louis XVIII, craignant d'encourir l'hostilité du cabinet anglais, se montra peu disposé à entreprendre une nouvelle expédition. Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1825. A cette date, la république d'Haïti était reconnue indépendante et s'alliait à la France.

A Malte, M. Gaffarel nous fait assister à la disparition de l'ordre dont l'agonie datait du jour où les chevaliers avaient cessé de rendre les services qu'on attendait de l'institution. Si, à la fin du dix-huitième siècle, les chevaliers montaient encore sur leurs galères, ce n'était plus pour donner la chasse à l'infidèle, mais afin de visiter les ports d'Espagne et d'Italie. La ville avait cessé d'être une forteresse redoutable pour se transformer en nid de plaisir. Leur vœu de chasteté semblait seulement exciter ces guerriers à la galanterie, et, corrompus par l'exemple, les Maltais étaient devenus la population la plus immorale de la Méditerranée. Devant ce relâchement les puissances catholiques cessèrent d'envoyer dans l'île des subsides aussi importants, et la France révolutionnaire confisqua les propriétés que l'ordre possédait sur le territoire.

Décadence militaire, corruption, ruine, désaffection des insulaires; il n'en fallait pas tant pour ébranler la république chrétienne. Pour comble de malheur, le grand maître n'était ni un héros ni un brave : devant Bonaparte, il pesa peu. Dès le 26 mars 1797, celui-ci écrivait : « Malte est pour nous d'un intérêt majeur. » En janvier 1798, une frégate française, *la Justice* vint reconnaître les fortifications; plus tard, l'amiral Brueys à la tête d'une flottille réclama l'entrée du port sous prétexte de réparations; on fit droit à sa demande, et il revint à Toulon. Cette démarche insolite donna à réfléchir aux chevaliers; ils entrevirent le danger qui les menaçait, mais ils ne prirent que des précautions insuffisantes. Bientôt toute la flotte française parut. Le conseil de l'ordre renonça à une lutte inégale. Les temps héroïques étaient passés. Des plénipotentiaires se rendirent à bord du vaisseau amiral *l'Orient* pour signer une capitulation que le jeune général voulut bien consentir à nommer convention.

« L'acte est inutile, avait dit un des négociateurs maltais, parce que votre marine est insuffisante et que les Anglais reprendront l'île quand ils le le voudront. » C'était à peine exagéré. L'avenir le prouva.

Les 4.000 hommes de garnison laissés par Bonaparte eurent dès les premiers jours à contenir une population hostile. Le mécontement devint de la haine, quand on vit les nouveaux occupants s'emparer des trésors de l'église pour les fondre ou les envoyer en France. La liberté de la presse, le droit de pétition, l'ébauche d'une organisation municipale ne furent effacer la mauvaise impression produite, et l'annonce du désastre d'Aboukir fut le signal de la révolte. Un prêtre, le chanoine Carnana prit la tête du mouvement : 63 hommes de la garnison de Cité-Vieille, surpris, purent massacrés. Le gouverneur s'enferma à la Valette et proclama l'état de siège. Quelques jours plus tard, une escadre anglo-portugaise était en vue. Le blocus devint bientôt intolérable; tout manquait dans la ville : munitions, vivres, médicaments. Seule, une frégate de Toulon réussit à forcer le blocus. Le courage des assiégés s'en trouva ranimé; mais il est des résistances qu'on ne peut

prolonger : la garnison dut se rendre avec les honneurs de la guerre. Malte était à jamais perdue pour nous.

Nous n'accompagnerons pas M. Gaffarel dans sa croisière à Madagascar, au Sénégal, aux îles Ioniennes, en Orient, afin de laisser aux curieux le plaisir de lire eux-mêmes cet ouvrage qui, pour être le défenseur parfois un peu zélé de la Révolution, n'en présente pas moins, à côté de l'attrait du roman, la minutieuse exactitude de l'histoire.

André Leroy.

L'Espagne et Napoléon (1804-1809), par M. Geoffroy de Grandmaison. Paris, Plon, 1908, un vol. in-8 de xii-520 pages.

Il existe à ce livre une introduction, qui n'a pas moins de seize ans de date. En 1892, M. M. Geoffroy de Grandmaison publia l'*Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, c'est-à-dire l'histoire des relations entre la cour de Madrid et le gouvernement français de 1789 à 1804[1]. Son récit s'appuyait principalement sur les pièces du fonds *Espagne* à nos Archives des Affaires étrangères. Il nous offrait ce spectacle extraordinaire d'un Bourbon, d'un « roi catholique » subordonnant, après un timide essai de de résistance, ses intérêts et sa politique aux intérêts et à la politique de la faction républicaine et régicide. Bonaparte, consul, puis empereur, n'eut point de peine à rendre le souverain dégénéré de Madrid son allié soumis et, quand il eut détrôné rapidement le Bourbon de Naples, il conçut le facile projet de refaire entièrement, au profit des Bonaparte, le Pacte de famille. Seulement en Espagne, au lieu d'une dynastie sans racines, il trouva en face de lui un peuple acharné dans sa résistance à l'étranger et de plus efficacement soutenu par l'Angleterre. La lutte dura six ans. M. de Grandmaison commence, dans le présent volume, à nous en narrer les péripéties essentielles.

C'est une histoire très complexe et à certains égards fastidieuse que celle de cette guerre sans merci, poursuivie sans trêve dans chaque ville, chaque bourgade de la Péninsule. L'auteur s'est bien gardé d'en développer les innombrables détails devant le public; il les connaît sans doute à fond, après ses longues recherches, non seulement dans nos dépôts, mais dans ceux de l'Espagne, à Madrid, à Alcala de Kénarès et à Simancas; toutefois il lui suffit, et avec raison, de nous apporter, suivant les procédés de l'histoire traditionnelle, la substance de son sujet; il élague les épisodes oiseux et ne met en relief que les personnages et les faits saillants.

Les divisions de cette étude sortent tout naturellement, grâce à l'habile synthèse de l'auteur, de la suite naturelle des événements. Sous les deux titres : *la Chute des Bourbons* et *l'Avènement des Bonapartes*, se déroule la double série des intrigues diplomatiques et des actions de guerre, les unes et les autres exposées avec autant d'art et de clarté, les descriptions de lieux et les portraits faisant étroitement corps avec la narration. Le premier chapitre nous transporte à Trafalgar, les suivants nous conduisent successivement à Fontainebleau, l'Escurial, Aranjuez, Bayonne, Baylen, Somosierra, Madrid et nous laissent à Astorga et à Valladolid. Aux dernières étapes de cette route, la figure de Napoléon domine tout. Le con-

[1] Voir le compte rendu de cet ouvrage, par M. René Lavollée au t. X de la *Revue*, p. 557-565.

quérant dévoyé réussit encore, dans la courte campagne de 1808, à comprimer le peuple espagnol et à refouler l'armée anglaise; mais il est en définitive obligé de repasser les monts sans avoir achevé son œuvre.

Dans une suite d'appendices (il n'y en pas moins de quinze), des extraits de documents inédits, habilement choisis, fournissent de nouvelles lumières aux lecteurs qui voudraient aller au fond des choses en face d'événements encore mal connus, comme la querelle entre Charles IV et son fils, les missions de Philippe de Tournon et de Savary, le procès du général Dupont. En tête du volume, la reproduction d'un tableau de Goya nous met en présence de la famille royale d'Espagne. Les figures du vieux roi et de sa femme Marie-Louise y constituent à elles seules, dit M. de Grandmaison, « une forte page d'histoire ».

Au travers de cette lutte prolongée et finalement heureuse du plus faible contre le plus puissant, toutes sortes de passions honteuses, violentes, quelquefois généreuses et héroïques, ont passé. Au lieu de prononcer des arrêts à l'ancienne mode, l'historien sait ici rendre à chacun la justice qu'il mérite et porte également la lumière sur l'ignominie de Godoï, la servilité de Talleyrand, l'hypocrisie du prince des Asturies, les illusions de Murat et de Joseph Bonaparte, les deux « conscrits qui ont changé de shako », comme dit Chateaubriand, l'énergie patriotique des Espagnols et la valeur militaire des Français. Nul ne contestera son impartialité, très méritoire en face d'une question qui rend sensible à tous les yeux la profondeur du mot de Pascal : Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. Napoléon a, tout le premier, confessé à Sainte-Hélène la faute commise par lui. J'ai eu sous les yeux une lettre écrite en 1814, au lendemain de sa chute, par un de ses plus dévoués serviteurs. Ce fonctionnaire y déclare spontanément avoir compris dès 1808, sans oser le dire, que son maître s'engageait dans une entreprise immorale, au-dessus de ses forces et qu'un échec, précurseur de beaucoup d'autres, était à craindre.

M. de Grandmaison a déroulé dans ce volume le second acte de sa « trilogie dramatique ». La troisième partie mènera le lecteur sur de nouveaux théâtres, à Saragosse, à Cadix, à Valençay. Nul doute qu'elle ne soit, comme les précédentes, préparée avec un soin minutieux, écrite avec verve et même avec une certaine recherche du pittoresque, à la fois recommandable par la conscience des travaux et l'intérêt soutenu du récit.

Léonce PINGAUD.

L'Institution consulaire en Belgique depuis 1830, par M. JULES MEES, Renaix, 1908, in-8°.

Dès la fondation du royaume de Belgique, il fut nécessaire de donner une organisation et un appui au commerce extérieur, si indispensable à un pays industriel qui produit plus qu'il ne consomme. Très souvent la Chambre belge dut demander que la représentation extérieure soit augmentée. La Belgique, en effet, ne possède d'agents diplomatiques que près des cinq grandes puissances garantes de sa neutralité : l'Angleterre, la France, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie ; partout ailleurs, il importe d'avoir un corps consulaire capable, bien rétribué et composé en général de nationaux établis à l'étranger.

Des écoles spéciales ont été instituées ; il a été créé un diplôme d'ensei-

gnement commercial; on a établi une hiérarchie entre les consuls généraux, vice-consuls, agents consulaires. M. J. Mees suit pas à pas les progrès de la législation et en fait l'historique. Les derniers règlements datent de 1899. Il serait possible d'y apporter des améliorations : le Congrès tenu à Mons en 1905 en a proposé, et le grand partisan de la réforme, M. de Nimal vient encore de consacrer plusieurs articles à la question. Le petit travail que nous signalons arrive donc à son heure. On y trouvera tous les renseignements désirables, très clairement exposés, et il n'y a pas que la Belgique qui pourrait en faire son profit.

B.-P.

La France au Dehors, par Jules Delafosse, un vol. petit in-8°, chez Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1908.

Bien que je ne partage pas d'une façon absolue toutes les idées à M. Jules Delafosse en fait de politique extérieure, j'estime que personne n'a jugé, avec plus de compétence et de sûreté de vues que lui, les divers événements internationaux auxquels la France a été mêlée en ces dernières années. Député et publiciste, il avait égréné, en de nombreux discours parlementaires et divers articles de journaux, son opinion sur la plupart de ces questions. Il la condense aujourd'hui en un volume substantiel et éminemment instructif, dont je me permets de conseiller vivement la lecture à tous ceux de nos collègues, français ou étrangers, qui s'intéressent aux choses de la diplomatie contemporaine et ne bornent pas leur dilettantisme à l'étude de l'histoire de jadis.

La lecture du livre de M. Delafosse sera parfois, il est vrai, singulièrement attristante, et même agaçante, pour des Français; mais c'est à eux surtout que je le conseille. Mieux vaut, en effet, savoir regarder en face le tableau qu'il nous trace de nos échecs et de nos fautes, que s'en détourner sous prétexte qu'on n'y peut rien. Il n'est aucun de nous qui n'y puisse quelque chose, si peu que soit ce quelque chose pour plusieurs Plus d'un y a pu, y peut ou y pourra beaucoup. Mieux vaut donc, je le répète, se documenter à tout hasard, et rien ne saurait nous documenter davantage que *la France au Dehors*, de M. Jules Delafosse.

En lisant son livre, nous verrons comment nous avons perdu l'Égypte et ce que nous risquons en cherchant à gagner le Maroc; nous verrons un peu clair dans l'éternel imbroglio de la question d'Orient; comme dans le problème plus récent de notre rôle en Extrême-Orient; nous saurons pourquoi et comment nous avons été amenés à contracter certaines alliances, à nouer ou à écarter certaines amitiés; nous en apprécierons, avec mesure et sagesse, les inconvénients et les avantages, les sécurités et les dangers: bref nous nous ferons une idée saine, et généralement exacte, du rôle que notre pays joue encore dans le monde, comme de celui, bien plus considérable, qu'il pourrait, avec un peu plus de discernement dans la prévoyance et un peu plus de continuité dans l'effort, jouer de nouveau dans les cinq parties du globe.

M. Jules Delafosse n'est pas un critique morose, un censeur de parti pris. Il ne ménage pas le blâme, quand il le croit mérité; mais il n'hésite pas à approuver ce qu'il juge digne d'éloge. S'il parle de nos fautes, ce n'est pas pour le vain plaisir de dénigrer des adversaires politiques, mais pour don-

ner d'utiles conseils et de salutaires avertissements. C'est pour permettre, en montrant les écueils auxquels on s'est heurté dans le passé, de les éviter dans l'avenir. C'est pour faire en un mot, non pas œuvre stérile d'opposant chagrin, mais œuvre féconde de patriote.

B. M.

La Louisiane sous la Compagnie des Indes (1717-1731), par M. Pierre Heinrich, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. Librairie Orientale et Américaine, E. Guilmoto, Paris 1907, in-8°.

Dans notre temps où l'on élève enfin une statue à Montcalm, un intérêt plus grand semble s'attacher aux souvenirs des efforts et des luttes, qui marquèrent, aux siècles passés, l'expansion de la France hors d'Europe, au delà des mers. Faut-il dire que cet heureux retour constitue seulement le tribut mérité, le légitime hommage dû à tant et de si rudes travaux? Ne faut-il pas penser plutôt, que ce sont les nécessités contingentes de la politique moderne, le sens que de grands événements lui ont donné, qui ramènent fortement l'attention sur les « colonies », sur la conquête, le partage, l'occupation des pays d'outre-mer? Les raisons économiques, les raisons politiques sont ici au même rang. L'histoire des dernières années parlera des importants traités, des graves problèmes posés chaque jour par la politique coloniale des grandes nations.

Pour notre France, cette politique coloniale a aussi un passé, très grand, très glorieux, très douloureux. Dans l'Amérique du Nord, en Afrique sur la côte orientale et la côte occidentale, aux Indes, des Français ont tracé un ineffaçable sillon : d'immenses régions ont été par eux découvertes, appelées à la vie, arrachées à la sauvagerie qui les enveloppait, comme d'un voile. Dans d'étroits canots, sur un immense fleuve, entre des bois inconnus, par les dangereux rapides, des Français, un marin, un moine une autre fois, parcourent, les premiers entre les Européens, les déserts qui sont aujourd'hui le cœur même, le cœur palpitant des États-Unis d'Amérique. Ailleurs un Français encore, un officier de fortune, se taille un véritable et féerique empire dans la vieille civilisation chancelante aux rives fameuses du Gange, et remplace, pour un temps, sur leur trône d'or et de pierreries, des souverains, plus semblables à de fastueuses idoles. Il est difficile, nous l'essayerons pourtant, de définir d'une façon précise la politique coloniale de l'ancienne France. Mais chacun sait que ces religieux, ces marins, ces soldats, ces paysans de France, ont reconnu, défriché, conquis, un immense domaine et aussi que ce domaine créé par tant d'efforts, de souffrances, d'héroïsme, la France ne le possède plus.

C'est de l'une des provinces de ce domaine, la Louisiane, que M. Heinrich nous entretient dans un important travail qui a réuni dès son apparition, les suffrages de l'Université de Paris. La Louisiane! Il s'agit dans ce livre, de la région de l'Amérique du Nord qui s'étend entre le golfe du Mexique et les grands lacs du Canada, le long du Mississipi, de l'Illinois, de l'Ohio, du Missouri. Cavelier de la Salle, qui a descendu ce grand fleuve, a baptisé la terre du nom du Grand Roi, vers 1680. Quelle terre? Les explorateurs savent que du côté de l'Atlantique, au loin derrière des montagnes bleues, ils ont pour voisins et rivaux les Anglais des Treize colonies : de l'autre côté ce sont des Espagnols, et le pays des mines de métaux précieux : au Nord,

vers les sources des fleuves, les établissements français du Canada. D'ailleurs le pays est absolument sauvage. On voit sur les bords du fleuve une longue perche sanglante « rougie avec plusieurs testes de poissons et d'ours attachées en sacrifice ». C'est la limite de terrains de chasse de tribus indiennes. C'est « Bâton rouge », qui a donné son nom à la grande ville américaine d'aujourd'hui.

Dans ces immenses solitudes, quelques hommes débarquent, construisent des abris. Ils s'établissent, donnent aux choses des noms français, le lac Ponchartrain, par exemple; ils ont la vue claire de l'importance de tout premier ordre de leurs découvertes. Ils repassent en France, ils vont intéresser le Gouvernement, demander des renforts. Tout leur manque, même les vivres. Et comme si ce n'était pas assez des sauvages qui les scalpent, de la famine qui les énerve, des fièvres qui les dévorent, les jalousies, les haines, les usent et les déciment. Mais par un vrai miracle de patriotisme, de vaillance, d'obéissance infinie à leur mission — à leur destin qu'ils accomplissent — ces hommes fondent réellement dans ces terres nouvelles un ordre nouveau. Makers of America. Des villages s'élèvent, ceints de cultures, avec l'église accoutumée. Le commerce ébauche ses premières lignes. La vie sociale s'essaye, bizarre représentation des usages d'Europe dans le cadre des prairies du Mississipi, et par quels acteurs! A côté des vaillants et des dévoués, soldats, paysans, religieux, vient se grouper le plus étrange assemblage. Laboureurs allemands, achetés en bloc par les titulaires de concessions; engagés, dont le recrutement s'opère comme un racolage; enfin, plus bas, la tourbe de convicts, d'hommes et de femmes ramassés dans les prisons que l'on vide, dans les rues, par les rafles que l'on multiplie. L'épisode de Manon a été une réalité. Tous ces êtres humains transportés, sans ressources sur des navires qui ressemblent à des négriers, sont jetés sur la côte fiévreuse. La mort trace dans ce troupeau de terribles sillons. Les spéculations effrénées, les concussions éhontées, accroissent le mal. La guerre vient d'Europe avec les rivalités nationales, la guerre naît sur place, avec les sauvages dont les partis mettent l'alliance aux enchères. Le climat trompe les espérances, les orages détruisent les maisons, emportent les digues trop fragiles, noient les récoltes. A lire ces pages où sont retracés les naïfs témoignages des survivants de telles épreuves, on se demande quel trésor d'énergie gardaient ces hommes, quelle espérance les soutenait. Et cependant ils ont supporté ce fardeau; nous les voyons vivre, travailler, combattre, fonder, réussir même, élargir le sillon de la civilisation, ajouter des fleurons à la couronne de gloire de la patrie. Il y aurait à citer toute une une liste de noms de héros, de Cavelier de la Salle, de Montcalm, avec les d'Herville, les Bienville, les Lévis, les Vaudreuil, tant d'autres, du golfe du Mexique à la baie d'Hudson, pendant deux siècles, fondateurs, conquérants, batailleurs sans relâche, administrateurs, et par intervalles retrouvant l'entrain, la gaîté nationale, entre les ennemis qui les guettent et leur gouvernement qui les abandonne.

Considérons le point de vue politique à proprement parler. La possession de la Louisiane, la reconnaissance et l'occupation des grandes voies fluviales qui ouvrent une communication entre les grands lacs, le Canada, et le golfe du Mexique, constituaient un fait d'une importance capitale pour la politique française. C'était un domaine colonial d'une valeur incalculable qui lui était ouvert. Bien entendu, tout était à créer. Le Canada occupé

depuis un siècle, théâtre déjà ravagé du reflux des guerres européennes, voyait sa population immigrée croître avec une extrême lenteur, malgré les plus grands efforts. On se souvient que le cardinal de Richelieu avait donné la première impulsion. Or la vallée du Mississipi comme la Nouvelle-France, ne pouvaient être que des colonies de peuplement : il était impossible d'y voir des colonies d'exploitation. Les indigènes, peu nombreux, très indépendants, nullement laborieux, de mœurs farouches, étaient un obstacle à la colonisation. La Nouvelle-France avait reçu des éléments d'Europe, en petit nombre : et parmi ces rares immigrés il y avait des cultivateurs sans doute, mais en nombre très insuffisant ; avec eux des soldats, des nobles, des prêtres, qui pouvaient former seulement des cadres sociaux. Ces éléments ont effectivement donné à la Nouvelle-France l'armature qui a fait durer jusqu'aux grands désastres la domination française, et qui maintient jusqu'à l'heure présente le caractère spécial du Canada sans profit bien sûr, mais non sans honneur pour la France. Quoi qu'il en soit, on peut constater au moment où la question de la Louisiane naît, que le premier grand établissement français dans l'Amérique du Nord se maintient péniblement. Il y a trop de coureurs de bois, pas assez d'habitants fixes.

Pour la Louisiane, ce fut pire encore. Il faut faire appel à la main d'œuvre esclave : la traite des noirs devient aussitôt une donnée importante. Les éléments d'Europe, nous avons dit ce qu'il faut en penser, leur composition hétérogène. M. Heinrich cite quelque part ce mot d'un contemporain : « la Louisiane se vidait plus vite encore qu'elle s'était remplie ». Il y eut peut-être une heure — très fugitive, d'engouement : il y eut surtout des engagés, recrutés à prix d'or par les concessionnaires, en Allemagne, dans ce grand marché d'hommes où l'Angleterre achetait des régiments. Mais le désenchantement survint vite : et pas plus en Lousiane que dans la Nouvelle-France il n'y eut un courant d'émigration assez prononcé pour jeter les bases d'une occupation ou d'une mise en valeur suffisamment solide. Voltaire dit quelque part que la Compagnie des Indes ne donna jamais de dividende à ses actionnaires. Il ne semble pas que l'assertion soit absolument fondée, mais elle résume une impression populaire.

Ainsi, à un premier point de vue, le domaine de la France dans l'Amérique du Nord n'attire que bien faiblement un mince afflux français d'émigrants, qui n'est guère de nature à déterminer le développement commercial ou agricole du pays. Presque tous les chapitres du livre de M. Heinrich se terminent par la constatation que la population décroît, et que la famine menace les survivants.

Considérons d'autre part le régime de la colonie. C'est une succession singulière de principes et de règles un peu confus et peu faits pour concourir à un même but. Nous voyons la Louisiane tantôt appartenir à de grandes compagnies, tantôt demeurer sous l'administration du gouvernement royal, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un concessionnaire — Crozat. Trois formes qui ont leur valeur et qui ont été expérimentées ailleurs, où elles s'appelaient les colonies de la couronne *(the Crown Colonies)* ou compagnies à Charte *(the Chartered Companies)*, et Gouvernement des propriétaires. La Louisiane de 1720 à 1731 passe par ces trois formes, et elle a la singulière fortune, lorsqu'elle est entre les mains d'une grande compagnie, la Compagnie des Indes, de constituer la base même sur laquelle se pose une véritable révolution financière en France. Le crédit public, la

fortune privée, sont transformés en France par un « système » dont une des assises est cette colonie à peine ébauchée du Mississipi. C'est l'heure des espérances démesurées, de l'engouement dont je parlais plus haut, et le danger, c'est que cet engouement est très factice. Il est voulu, créé par une coterie au pouvoir, par un homme, Law, empirique, hardi, remueur d'argent et d'idées, très séduisant, peut-être convaincu, opérant au milieu d'une Cour toute-puissante, ignorante et frivole.

Il est exact, qu'à la même époque, en Angleterre, la Compagnie de la mer du Sud fit elle aussi, une banqueroute fameuse. Peut-on en conclure simplement qu'il y eut à ce moment, un peu partout à l'occasion des colonies, des spéculations folles qui entraînèrent comme de coutume, de cruelles ruines ? Pas absolument. La chute du système de Law eut en France une toute autre portée, que la banqueroute de la Compagnie de la mer du Sud à Londres, et précisément en raison du caractère spécial que nous voudrions mettre en lumière. En Angleterre, ce sont des initiatives individuelles qui naissent, croissent, se débattent, s'écroulent ou réussissent. En France, hélas, c'est la puissance publique, l'État lui-même, qui se fait l'agent des opérations les plus en dehors de son rôle. C'est le gouvernement, la coterie au pouvoir. Sans doute, le public est complice, les scènes de la rue Quincampoix sont dans toutes les mémoires : toutes les classes paraissent se mêler dans une incroyable fureur d'agio. Mais il faut dégager ce qu'il y a de factice dans cette émotion toute parisienne, et surtout noter, que le prodigieux lanceur de cette affaire est le ministre des Finances, le Contrôleur général ! Lorsqu'on lit les pages si documentées, si sobres et si claires de M. Heinrich sur *La Louisiane pivot et victime du système*, (chap. II, p. 27 *et seq.*), « sa déplorable organisation », « misère et abandon », administration déplorable », et qu'on vient à penser non seulement aux actions de la Compagnie des Indes, aux « mères et aux filles », mais encore à l'expérience de Law en elle-même, à sa portée générale, au contre-coup répercutant sur les finances françaises, on est vraiment tenté de se demander si un autre peuple civilisé subit jamais de pareilles aventures.

La Louisiane fut surtout « victime du système » en ce sens que l'opinion surexcitée à son endroit sans mesure, retomba de tout son haut, et ne vit plus qu'un bagne dans l'eldorado tant vanté : en ce sens encore, que l'expérience de Law ayant coûté fort cher, l'état des finances parut au gouvernement de nature à faire réduire encore les efforts minces qu'il faisait en faveur de son domaine américain. La Louisiane avait des gouverneurs : ceux-ci essayent assurément de réagir. Ils font, ou ils croient faire pour le mieux, mais alors les difficultés locales, les querelles de personnes éclatent, et la colonie souffre.

Les trop rapides aperçus qui précèdent permettent de dégager deux coordonnés de la « politique coloniale » du gouvernement royal. Celui-ci n'a pas à diriger un courant d'émigration : il confie à forfait à une compagnie le soin de peupler les espaces reconnus par de merveilleux explorateurs. Si la compagnie ne réussit pas — c'est l'ordinaire — le gouvernement n'y voit que deux remèdes : la presse pénale, si l'on veut, l'envoi dans la colonie de déchets sociaux, ou tout simplement de laisser faire. Les quelques bons éléments de nos colonies n'ont pas d'autre origine. Au point de vue économique, le pacte colonial est la seule loi universellement reconnue — il se résume d'un mot : le monopole commercial pour la mère patrie. C'était

peut-être le seul système possible: ce n'est pas le lieu ici de discuter ce point. En tout cas, le système constitue pour la colonie naissante, une gêne terrible. La colonie ne vend qu'à la France, et à telle compagnie de France, et ne reçoit rien que de France ou des compagnies à privilèges spéciaux — (les négriers). Source de retards presque meurtriers, prétexte à concussions de tous genres. Comme conséquence inévitable du monopole, la contrebande sévit. Elle exerce une action dissociante, réellement. Elle sert d'amorce à d'autres tentatives plus graves encore.

De même que les armes, les munitions et le pain quelquefois, c'est encore de France que la colonie reçoit ses lois, ses règlements, son administration. M. Heinrich a retrouvé et noté de nombreux et utiles arrêts du Conseil. Mais cette centralisation extrême est une nouvelle entrave. Les très sérieux règlements préparés dans les bureaux de Versailles qui les appliquera dans les communautés naissantes de l'Ohio ou de l'Illinois? Des Conseils qu'on ne pouvait former, suivant la hiérarchie, et qui se composaient d'un commis et d'un garde magasin? Quelques officiers, quelques gouverneurs déploient l'activité la plus féconde, la plus désintéressée. Tant vaut l'homme, tant vaudra la terre coloniale! Ce sont eux, les héros, qui apparaissent à la fois comme soldats, explorateurs, bâtisseurs de villages, agriculteurs, administrateurs. Ce sont eux à qui la France doit, je l'ai déjà dit, ses gloires d'outre-mer. Mais la tâche dépasse leurs forces. Il faudrait qu'un souffle animât, associât à leurs efforts, les colons qui vivent autour d'eux. Ce souffle ne viendra pas de France, et d'autre part, l'esprit du dix-huitième siècle ne peut faire prospérer cette sorte de féodalité, même outre-mer. Ces chefs sont vaillants : leurs soldats les suivent au combat, leurs colons, les sauvages, un peu comme les paysans bretons, dans la guerre civile en France ont suivi les Charrette, les d'Elbée, les Bonchamp. C'est beaucoup : mais pour la vie, l'organisation, la vraie conquête, celle qui *crée*, qui développe le succès militaire et qui répare les revers, ces efforts si généreux qu'ils soient, ne suffisent pas.

Il importe enfin d'examiner l'autre face de la politique coloniale. Auprès du point de vue social et économique, il y a les points de vue diplomatique et militaire.

L'étude de M. Heinrich est un document infiniment précieux, à cet égard. Avec une patience qui n'a d'égale que son zèle, sa précision et sa méthode, l'auteur à dépouillé les volumineuses correspondances et les rapports conservés dans les archives de France et d'Angleterre. Il a dressé de nombreuses fiches scrupuleusement exactes, qui nous donnent le dossier complet, comme le bilan d'une période, pour la vallée du Mississipi. D'autres avaient étudié, avec peut-être moins de détail, les affaires du Canada. L'étude de celles des Indes, de l'Afrique à été ébauchée.

Considérons cette immense étendue de terrain entre les glaces de la baie d'Hudson et les rives ensoleillées du golfe du Mexique. Jamais plus splendide domaine ne put tenter l'ambition d'un roi ou d'un peuple. Des aventuriers de génie et des moines l'ont découvert pour la France. La fortune le lui a donné. Assurément ce domaine est dans des conditions spéciales. Ce n'est pas une province frontière, la Flandre, la Franche-Comté ou le Palatinat, toute peuplée, toute civilisée, toute meublée dirons-nous. C'est la terre sauvage et nue, nue à l'aspect, mais aussi pleine des plus rares promesses. Au point de la vie nationale où nous sommes parvenus, au dix-huitième siècle,

la question coloniale s'est déjà maintes fois posée, et la Charte internationale, le traité d'Utrecht, en porte la trace. Par le plus rare bonheur, les découvertes, les occupations nouvelles, paient au centuple ce que la France a pu perdre. Comment le Gouvernement de la France va-t-il jouer cette partie nouvelle, de quel poids va peser dans sa politique le souci de la défense, de la conservation de ce domaine d'outre-mer?

M. Heinrich a parlé dans sa conclusion, de la prévoyance et de l'énergie du gouvernement royal », (p. 283) : il a pu citer quelques décisions du Conseil de marine (v. notamment décision du Conseil de marine approuvée par le Régent, 19 décembre 1721; *Arch. Col.* C[11]. XLIII, n° 399, cité p. 156), et des mémoires au Roi fort nombreux et fort intéressants, (v. notamment *Maurepas à Vaudreuil*, 11 août 1725; *Arch. Col.* B. XLVIII. 704, 905, cité p. 215. Mémoire du Roi à Beauharnais et à Dupuy, du 14 mai 1728; *Arch. Col.* B. LII, 509, 510, cité p. 224). Aux yeux de M. Heinrich, « il est de mode » d'accuser le gouvernement de Versailles de négligence, d'indifférence presque à l'égard des colonies. Il faudrait chercher ailleurs les causes de l'échec final : on trouverait ces causes dans le vice du système colonial, les déplorables événements de la Compagnie des Indes, et dans l'action continue et perfide du gouvernement anglais, abusant des traités, de l'alliance, pour pousser sourdement ses colons de Caroline et de New-York contre nos postes, armer les sauvages et mener en Amérique sous le voile des bons rapports entre Londres et Versailles, la guerre la plus dangereuse, jusqu'au jour où, en possession de tous ses moyens, ayant d'autre part lancé dans d'autres voies la politique française, l'Angleterre jettera le masque et entamera, en 1755 la lutte définitive, où succomberont facilement des colonies sans défense.

Il semble que la question ne soit pas posée avec assez de précision.

On ne peut douter que l'Angleterre ait vu avec jalousie les établissements français s'étendant du Saint-Laurent au Mississipi, et chacun sait que les débuts de la guerre de Sept ans eurent lieu sur l'Ohio, par l'attaque d'un détachement français par des forces anglaises où servait George Washington. Tout ceci est trop certain et la rivalité des deux grandes nations éclate partout où elles ont poussé leurs colonies. Seulement la question est de savoir comment l'une et l'autre se sont préparées à cette lutte, et quelles sont les conditions de la rivalité : comment chacun des deux gouvernements envisage l'affaire même, comment et dans quelle mesure chacun des deux peuples y prend part. Car, on l'a dit bien des fois, tel est souvent le secret des victoires définitives. Notre regretté maître, M. A. Sorel a exprimé cette grande loi de la vie des nations dans d'admirables pages. Certes, nul ne pense que l'ancienne monarchie ait délibérement et de gaieté de cœur, ou même par une frivole incurie, omis les colonies sur l'échiquier politique. Personne ne s'inscrira en faux contre les documents que cite M. Heinrich, mais à côté de ces mémoires et de ces lettres, il y a hélas, les faits, les tristes réalités. J'ai relu dans ce livre de M. Heinrich, mieux qu'auparavant, par la conscience et le travail de son auteur, j'ai relu le long cri de détresse des officiers, des gouverneurs, de nos colonies américaines. J'ai retrouvé les états de situation, le détail des forces françaises à qui va être remise la défense d'une région si vaste. Quelques bataillons, quelques postes[1]. « 69 hommes aux Natchez, 15 aux Yazons, 6 aux Illinois »

[1] Et encore, dit M. Heinrich (p. 235), si ces effectifs dérisoires avaient été au

et si dans ces rangs éclaircis, il est d'excellents soldats qui portent haut leur vieux renom, d'autres donnent à leurs officiers les pires inquiétudes. On les a recrutés « aux portes des églises » où ils mendiaient. Vivres, munitions, artillerie, armes même, tout manque. « Le soldat vit de son fusil dans les bois ... il est vêtu de peaux de bêtes. . il est nourri d'une ration de pois qui manque souvent... » D'hôpital il n'en est plus question, sinon, là où les religieux ou les Ursulines ont un établissement. La marine royale est en pleine décadence et n'apporte guère à la colonie le secours matériel de ses navires et surtout ce réconfort du lien qu'elle crée entre la colonie et la France. Un tel dénûment, un tel abandon, entrent en ligne de compte quand il faut qualifier une politique.

L'alliance anglaise a-t-elle amené cette situation? Mais quelle preuve apporte-t-on d'un pareil sacrifice à cette alliance? Pour soutenir une si grave accusation, il faudrait autre chose que des présomptions. M. Heinrich ne saurait certes tomber dans cette erreur. Il dit seulement (p. 140) que « malgré les conventions diplomatiques le Français n'en va pas moins rester là-bas l'ennemi qu'il faut combattre par tous les moyens, et c'est durant cette alliance que nous allons voir se dessiner la politique de conquêtes dont la guerre de Sept ans et le traité de Paris vont être le couronnement ». D'autres ont été plus loin. Après Saint-Simon, M. H. Martin accusait nettement le cardinal Dubois d'être vendu aux Anglais. La guerre d'Espagne n'avait eu pour objet que de détruire la marine espagnole renaissante qui portait ombrage à l'Angleterre.

On peut admettre avec M. Viesener, qu'en 1715, à la mort de Louis XIV, l'alliance anglaise était une garantie pour la France. Il ne faut oublier ni les conditions de la dernière période de la guerre de Succession d'Espagne, ni les difficiles négociations d'Utrecht. Le rôle de l'Angleterre dans la coalition avait paru singulièrement important, soit pendant la guerre, soit à la paix. La France avait accepté la dure condition relative à Dunkerque, et la reconnaissance de la maison de Hanovre ; son gouvernement rencontra à Londres des dispositions favorables ; il en profita et il fit bien. Un avenir très prochain devait montrer ce que coûterait la rupture. D'autant qu'aucun des détracteurs de l'alliance ne peut démontrer par les faits que cette alliance était achetée secrètement par une abdication quelconque de la France. Il est vrai que la France et l'Angleterre firent la guerre d'Espagne, et que l'Espagne y perdit sa marine, qu'Alberoni avait essayé de relever. La guerre d'Espagne eut d'autres causes que l'asservissement prétendu de la France à l'Angleterre : la guerre tient à la rivalité du Régent et de Philippe V, à d'autres raisons encore qu'il n'y a point lieu d'examiner ici. En tout cas les colonies de la France n'en firent point les frais. On peut même noter qu'un des premiers faits de la guerre en Amérique fut la prise par les Français de Pensacola, en Floride. La colonie naissante de la Louisiane acquérait un port et se débarassait d'un voisinage dangereux. D'ailleurs Pensacola fut rendu à l'Espagne à la paix.

Il serait plus exact de dire que le gouvernement du Régent ne tira pas profit de l'alliance au point de vue colonial. Ainsi, il ne sut pas régler la question éternelle des limites de l'Acadie. M. Heinrich démontre que,

complet. Mais la garnison des Natchez ne comptait pas plus de 25 soldats lors du massacre! Cf., lettre de Dixon du 9 février 1730; *Arch. Col.* C. XIII, f° 371.

durant l'alliance, la poussée anglaise continue de se produire en Amérique, que les colons anglais des Treize colonies débordent constamment en dehors de leurs limites, New-York, sur les lacs et le Niagara ; la Caroline, sur le Mississipi. Débats de frontières, intrigues chez les sauvages, rapports enflammés de gouverneurs anglais. On peut presque dire qu'en Amérique, l'état d'hostilité demeure presque constant. Et c'est un fait sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention. Il existe, dans ces colonies anglaises des éléments d'une extrême activité, d'une très grande vitalité. Un large courant d'immigration a amené sur la côte des Anglais libres, déterminés : c'est leur action qui se fait sentir contre nos établissements. Chacune des Treize colonies (douze pour parler plus exactement) est un foyer ardent de travail, de commerce, de liberté, d'expansion. La population s'accroît, les forces grandissent ; les communautés se formulent, s'administrent : le gouvernement de Londres va trouver en elles un point d'appui, s'il fait la guerre, ou plutôt, il va lui suffire de soutenir les procès que leur ardeur leur fait entamer sur toute la ligne. Élan national, élan qui sort des couches profondes de la nation, ressort précieux, qui nous fait défaut. Et nous allons saisir ici les termes exacts du problème.

En France, la politique européenne absorbe les forces et l'attention du gouvernement de Versailles, et au delà des mers il n'y a pas, sur place, les éléments suffisants non seulement pour la conquête, mais pour la résistance. On subventionne la Suède, et les colonies Américaines restent sans ressources et sans vivres. On va faire la guerre de succession de Pologne, et on n'a pas de soldats à envoyer en Amérique. On fait à un moment donné de la Louisiane, le pivot d'innovations financières considérables, et le « système » créé sans assiette, s'écroule sans résistance dans le scandale et les ruines. On veut créer un courant d'émigration ? — on en charge la police. A côté de tout cela, nos archives contiennent des mémoires et des avis du Conseil de marine. Sans doute, le gouvernement de la Régence a su témoigner d'intentions. Il n'a pas eu la vision claire de l'avenir ouvert devant lui en Amérique par une situation sans égale. Ce n'est pas l'alliance anglaise qu'il faut lui reprocher : à aucun moment, personne ne peut démontrer que l'abandon de notre colonie en ait été le prix. Ce qu'on peut constater sans crainte d'être démenti, c'est que la politique coloniale est alors une politique de second plan. On aurait pu comprendre qu'à ce moment la politique coloniale fut au contraire au premier rang des préoccupations du gouvernement.

L'Angleterre l'eut-elle permis, et la terrible lutte, qu'on a appelée la seconde guerre de Cent ans, n'eût-elle pas aussitôt repris ? Il est puéril de vouloir refaire l'histoire. Cette lutte a repris et s'est terminée par la défaite de la France, la destruction de cet empire colonial créé, après tout, par le sang, les efforts, les souffrances de tant de braves gens de tous rangs, de toutes conditions. Mais cette défaite outre-mer, elle s'est produite pendant que la France était engagée à fond sur le continent, engagée dans deux grandes guerres où elle avait été entraînée bien en dehors de sa ligne : la guerre de succession d'Autriche, la guerre de Sept ans. Est-ce que la politique continentale n'absorbait pas alors l'horizon ? Considérons au contraire la guerre d'Indépendance des États-Unis, la guerre d'outre-mer : c'est l'Angleterre qui a succombé.

Il faut féliciter M. Heinrich d'avoir rouvert ce grave débat par le livre le

plus nouveau, le plus positif qui ait depuis longtemps paru. Il nous a donné l'histoire des origines françaises de cette Louisiane qui garde tant de traces françaises. Un roman récent, œuvre charmante d'une main féminine, en était naguère une preuve nouvelle. Il faut à notre littérature historique des études fermes et solides comme celle de M. Heinrich. Nos voisins d'outre Manche ont depuis longtemps tout un cycle rempli de travaux relatifs à la « plus grande » Angleterre à son expansion, au domaine colonial. M. Heinrich donne une nombreuse bibliographie : nous croyons pourtant qu'il faut y ajouter, par tous les genres et comme un signe de la pénétration de l'idée dans tous les esprits, et par tous les moyens et les œuvres de Seeley et de Mahan, et les poèmes de Rudyard Kipling.

Fleury de Saint-Charles.

Madame de Montespan et la légende des poisons, par M. Jean Lemoine. — Paris, 1908, gr. in-8°.

Que la vérité historique est difficile à connaître! On croyait, depuis quelque temps, que la découverte et la publication des *Archives de la Bastille* avait donné le dernier mot sur ce fameux « drame des poisons », qui a terni la gloire des plus belles années du règne de Louis XIV. Le grand roi lui-même aurait échappé par hasard au péril, sa favorite, Mme de Montespan, ayant été complice de toutes ces horreurs et de tous ces crimes.

L'historien, déjà connu, par d'intéressantes recherches sur le dix-huitième siècle, M. Jean Lemoine, vient dans une courte brochure de s'inscrire en faux contre cette légende, en attendant qu'il puisse la démolir entièrement dans un travail plus considérable. Son opinion avait déjà été partagée par M. le marquis de Ségur, dans son beau livre sur le maréchal de Luxembourg, et aussi par M. de Boislisle, le commentateur de Saint-Simon, qui aimait à s'entourer de preuves et préférait le doute à des affirmations téméraires, même quand elles semblaient s'appuyer sur des documents. Que M. de la Reynie ait fait sur la conspiration du temps une « instruction » complète dont les pièces subsistent presque toutes, cela ne démontrerait pas que tous ceux qu'il soupçonnait aient été coupables. Pour Mme de Montespan en particulier, on ne voit pas beaucoup l'intérêt qu'elle aurait eu à se mêler à ces ténébreuses affaires, ni les moyens qui lui auraient permis, tant sa vie était au grand jour, de s'y livrer en secret. Son caractère même semble y répugner; et les témoins qui l'accusent sont de qualité d'autant plus douteuse, que la « question » d'alors ne laissait pas que de fausser singulièrement la déposition.

La conclusion de M. J. Lemoine est que la rivalité de Colbert et de Louvois donne la clé du mystère; et le rôle du grand ministre de la guerre n'en ressort pas très brillant ni très noble. On croyait aussi connaître Colbert et Louvois; mais il y a des « dessous », comme on dit aujourd'hui, qu'avait négligés l'histoire.

G. Baguenault de Puchesse.

Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne (jusqu'au début du dix-neuvième siècle), par MM. Charles de LANNOY et Herman VANDER LINDEN. Bruxelles, Henri Lamertin; Paris, Félix Alcan, in-8°, 1907,

MM. Charles de Lannoy et Herman Vander Linden ont entrepris d'écrire l'*Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens.* C'est un grand travail. Mais, à en juger par le premier volume, sérieusement documenté, qui a trait au Portugal et à l'Espagne, cette publication présentera un vif intérêt d'une grande utilité.

M. de Lannoy a écrit la partie concernant le Portugal, M. Vander Linden celle touchant l'Espagne. Les auteurs ont suivi le même plan et la même méthode. L'ouvrage présente ainsi une unité qu'il convient d'apprécier. Ils ont d'abord tracé le tableau politique, social et économique des deux pays au quinzième siècle, au moment où va s'ouvrir, pour chacun d'eux, l'ère de l'expansion coloniale. Puis, ils font l'historique des expéditions et des grandes découvertes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième. En Portugal, l'infant Henri, dit le *Navigateur*, par l'impulsion énergique qu'il donna aux expéditions d'outre-mer, ouvrit la voie à Vasco de Gama. Celui-ci explora et colonisa les riches côtes de l'Inde. Méconnu en Portugal, Christophe-Colomb dota l'Espagne des Antilles et prépara la domination des rois de Castille en Amérique.

Au fur et à mesure des conquêtes, l'Espagne et le Portugal durent établir une administration centrale coloniale, d'où dépendait l'administration locale. L'armée et la marine s'organisèrent pour défendre et conserver les pays annexés. Les auteurs nous montrent le système de colonisation employé par chacun des deux pays, le régime économique établi dans les colonies, l'organisation du travail, la mise en œuvre du commerce et de l'industrie et les profits acquis par les métropoles. Nous assistons, enfin, au développement de la civilisation dans les contrées sauvages, œuvre longue et laborieuse, mais non sans gloire.

A. L. G.

Mandrin, *Capitaine général des contrebandiers de France*, par Frantz FUNCK-BRENTANO. Paris, Hachette, 1908, in-8° de XII-574 pages, avec gravures hors texte.

Dans un ouvrage de vulgarisation, rédigé d'ailleurs avec un esprit scientifique parfait, et signalé par la *Revue* (1904, p. 650-1). M. Frantz Funck-Brentano avait déjà eu l'occasion de parler de Mandrin. Ce n'était alors qu'une esquisse. Aujourd'hui, grâce à de nouvelles recherches, à de nouveaux documents, la physionomie du célèbre contrebandier nous apparaît complète, certainement exacte et vraie jusque dans les moindres détails.

M. Funck-Brentano possède le grand talent d'évoquer, de renouveler les sujets historiques les plus intéressants, l'art de leur donner de l'ampleur et de l'allure en les encadrant de sa vaste érudition, de les peindre enfin sous les couleurs les plus saisissantes, les plus attrayantes, grâce à son charme d'écrivain. Au premier abord, le sujet peut sembler un peu fantaisiste ou, tout au moins, prêter à des écarts d'imagination : aussi, M. Funck-Brentano a-t-il montré plus que jamais le souci de fournir une

documentation très étendue, de multiplier et de préciser les références. Nulle phrase qu'il a écrite ne saurait donc être suspectée.

Pour bien comprendre l'extraordinaire aventure de Louis Mandrin, sa courte mais brillante épopée (car il paraît presque digne de ce terme), il faut se rappeler le mode de perception des impôts sous l'ancien Régime, connaître l'organisation et le fonctionnement des Fermes générales. La première partie de l'ouvrage est donc consacrée à cette étude : elle constitue le résumé le plus clair, le plus précis d'une institution qui fut si nuisible à la Monarchie. La deuxième partie raconte la jeunesse de Mandrin, et la troisième ses six campagnes du 2 janvier au 26 décembre 1754.

« Il a déclaré la guerre aux fermiers généraux et à leurs agents qui l'ont ruiné, qui ont tué son frère et qui pillent les braves gens. » En effet, Mandrin se pose plutôt en justicier et, s'il est permis de renier son « Tribunal », il faut reconnaître cependant qu'il n'était ni un voleur, ni un assassin, qu'il modérait souvent l'ardeur de sa bande, en réprimait autant que possible les excès. Son plus ardent désir était de s'enrôler dans les troupes du Roi et sa plus grande désillusion fut d'être amené à se battre contre elles, après les coups d'audaces qui lui permirent d'entrer en maître dans les villes de Beaune et d'Autun.

La quatrième partie, consacrée à sa capture et à sa mort, suffirait amplement à justifier ces lignes, puisqu'elle repose sur des événements diplomatiques importants, après une curieuse description d'incidents de frontière, spécialement au Pont-de-Beauvoisin. Malgré une véritable expédition dirigée contre lui, Mandrin restait insaisissable : il fallut donc avoir recours à la trahison et se permettre une violation de territoire pour se rendre maître enfin de sa personne. L'événement eut lieu le 11 mai 1755 au château de Rochefort-en-Novalaise en Savoie. Le prisonnier fut rapidement jugé, condamné par le tribunal d'exception de Valence, et son exécution fixée au 26 du même mois. Mais la violation de territoire, accompagnée d'excès que les contrebandiers eux-mêmes n'auraient pas commis, donna lieu à de vives protestations de la part de la Cour de Sardaigne qui rappela son ambassadeur auprès de Louis XV, le comte de Sartirane, tandis que le chevalier de Chauvelin, ambassadeur du Roi à Turin, était invité à s'abstenir de paraître auprès de Charles-Emmanuel III. Il sembla d'autant plus nécessaire au cabinet de Versailles, après d'insuffisantes explications, d'envoyer le comte de Noailles comme ambassadeur extraordinaire à Turin pour présenter des excuses et rétablir les relations, qu'au début de la guerre maritime qui s'engageait, la Cour de Sardaigne ne cachait pas ses sympathies pour l'Angleterre.

La mort de Mandrin fut, en quelque sorte, aussi funeste pour les Fermiers généraux que l'affaire du collier pour la reine Marie-Antoinette. « De l'échafaud où Mandrin fut supplicié, écrit en concluant M. Funck-Brentano, on vient, par une pente fatale, à celui où périt Lavoisier. »

A propos de Mandrin, c'est donc une véritable page d'histoire qui vient d'être écrite; et le nom de celui qui l'a signée suffit à en indiquer la valeur.

Maurice Boutry.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Bureau de la Société 5
Conseil d'administration 6
Liste des membres 7
Le Japon dans l'antiquité et jusqu'à sa dernière évolution, par le colonel marquis DE NADAILLAC 24
Diplomatie d'hier et diplomatie d'aujourd'hui, par M. JOSEPH RIBOT 55
Mazarin et Foucquet, par H. COVILLE 69
Le Monténégro dans les Balkans, par J. AULNEAU 185
Un soldat diplomate au seizième siècle, par M. DE LAIGUE 115, 249
La Russie et la France pendant la Restauration, par M. F. DE MARTENS 161
La France et l'Europe au lendemain du Congrès de Vienne, par PIERRE RAIN 263
Les idées et les goûts d'un grand seigneur au dix-huitième siècle, par M.-A. DE PITTEURS 301
Assemblée générale de la Société 321
Rapport de M. le Trésorier 322
Rapport de MM. les secrétaires 324
Une victime de Napoléon, Mgr Arezzo, par M. ANDRÉ LE GLAY 329
L'affaire du « Quartier » à Rome à la fin du dix-septième siècle. Louis XIV et le Saint-Siège, par M. FERDINANDO DE BOJANI 350
Discours de M. le Président 379
La politique de la Prusse en Orient (1736-1871), par M. CLÉMENT-SIMON 383
La chute du Sénat napoléonien en Italie, par M. G. GALLAVRESI 416
Les projets d'une reine de France, par M. CH. DE LA RONCIÈRE 481
La correspondance de la reine Victoria, par M.-A. DE PITTEURS 516
La diplomatie d'Attila, par M. ED. TROPLONG 638
Canning et Chateaubriand, par M. GEORGES TEISSIER 569
Comptes rendus 141, 317, 457, 618

TABLE DES AUTEURS

Adam (Léon) 159, 457, 459, 478
Aulneau (Joseph) 184, 475
Baguenault de Puchesse (le comte) 472, 479, 627, 637
Barral-Monferrat (le marquis de) 324, 618, 627
Béclard (Léon) 462
Bojani (Ferd. de) 350
Boutry (Maurice) 637
Clément-Simon (P.) 383
Courcel (le baron de) 379
Coville (H.) 69
Gallavresi (G.) 416
Laigue (L. de) 115, 249, 318
La Roncière (Charles de) 481
Leroy (A.) 141, 619, 621
Martens (F. de) 161
Nadaillac (le marquis de) 74
Pingaud (Léonce) 319, 625
Pitteurs (Mlle A. de) 141, 147, 301, 460, 618
Rain (Pierre) 263
Ribot (Joseph) 55
Saint-Charles (F. de) 463, 628
Teissier (Georges) 369
Troplong (Édouard) 157, 466, 467, 530

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11603.

JX
3
R48
1908

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY